



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE



CONTRAT DE VILLE 2015-2020

PAMIERS

CENTRE ANCIEN ET LA GLORIETTE



ENTRE LES SIGNATAIRES :

L'Etat,

représenté par **Madame Marie LAJUS**, préfète de l'Ariège, déléguée territoriale ANRU et déléguée départementale ANAH

La Communauté de communes du Pays de Pamiers,

représentée par **Monsieur André TRIGANO**, président

La Ville de Pamiers,

représentée par **Monsieur André TRIGANO**, maire

Le Conseil régional Midi-Pyrénées,

représenté par **Monsieur Martin MALVY**, président

Le Conseil départemental de l'Ariège,

représenté par **Monsieur Henri NAYROU**, président

Le ministère de la Justice,

représenté par **Madame Karline BOUISSET**, procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Foix

Le ministère de l'Education Nationale,

représentée par **Madame Hélène BERNARD**, rectrice d'Académie

L'Agence régionale de santé de Midi-Pyrénées,

représentée par **Madame Monique CAVALIER**, directrice générale

La Chambre de commerce et d'industrie de l'Ariège,

représentée par **Monsieur Paul-Louis MAURAT**, président

La Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ariège,

représentée par **Monsieur Joseph CALVI**, président

La Chambre d'agriculture de l'Ariège,

représentée par **Monsieur François TOULIS**, président

Pôle Emploi,

représenté par **Madame Catherine GUILBAUDEAU**, directrice territoriale Midi-Pyrénées Sud-ouest

La Mission locale jeune Ariège,
représentée par **Mme Lydia BLANDINIERES**, présidente

La Caisse d'allocations familiales de l'Ariège,
représentée par **Monsieur Alain MOUISSET**, directeur

La Caisse primaire d'assurance maladie de l'Ariège,
représentée par **Monsieur Gérald SGOBBO**, président

La Mutualité sociale agricole Midi-Pyrénées-Sud,
représentée par **Monsieur Bernard PLADEPOUSAUX**, président

La Caisse des dépôts et consignations,
représentée par **Monsieur Thierry RAVOT**, directeur régional

L'Office public de l'habitat de l'Ariège,
représenté par **Madame Marie-France VILAPLANA**, présidente

Alogéa,
représenté par **Monsieur Michel BODEVIN**, président

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

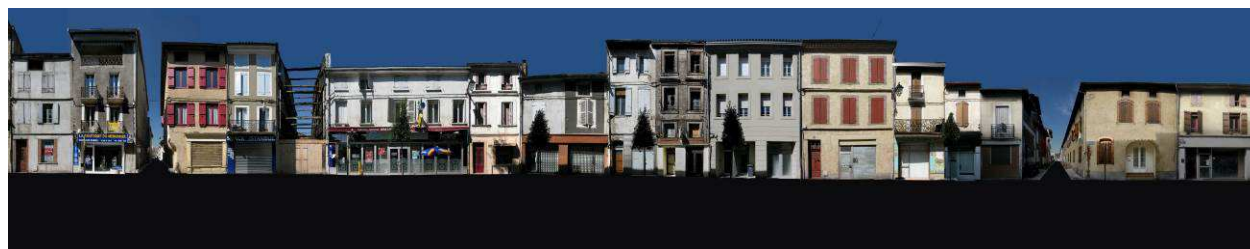
Préambule	5
1. Pamiers la dynamique, au cœur d'un territoire en pleine mutation	8
1.1 Un contexte à la fois favorable et contraint.....	11
1.1.1 Une croissance démographique forte, en cours de fléchissement ?	12
1.1.2 Un tissu économique et un cadre de vie dynamiques à maintenir	18
1.1.3 Un patrimoine naturel et urbain riche, à préserver et à conforter, mais une géographie source de nombreuses contraintes au développement	32
1.2 Un développement urbain à planifier à plusieurs échelles de territoire.....	38
1.2.1 L'échelle du SCoT de la Vallée de l'Ariège.....	38
1.2.2 L'échelle de la Communauté de communes du Pays de Pamiers	40
1.2.3 L'échelle de la commune.....	43
1.3 Une politique locale déjà engagée en faveur d'une rénovation urbaine volontariste	45
1.3.1 Des outils et opérations visant à l'amélioration de l'habitat déjà mis en œuvre.....	45
1.3.2 Une politique d'acquisitions foncières menée sur un îlot-test du centre-ville, en vue de la réalisation d'une opération phare.....	53
1.3.3 Des études urbaines durables déjà engagées en vue de la réalisation d'opérations de renouvellement urbain, avant même l'entrée du territoire en Politique de la Ville.....	64
2. Le Contrat de Ville : de nouvelles perspectives	73
2.1 L'inscription de Pamiers à la géographie prioritaire de la « Politique de la ville »	76
2.1.1 La co-construction du Contrat de Ville : une organisation établie, des partenaires mobilisés et une participation citoyenne active	76
2.1.2 La géographie prioritaire : des quartiers déjà identifiés par les collectivités au « quartier prioritaire » et au « quartier vécu »	103
2.1.3 Le quartier prioritaire : un diagnostic ciblé	146
2.2 Trois piliers et des thématiques transversales pour réduire les inégalités entre les quartiers .	159
2.2.1 La cohésion sociale : enjeux et objectifs stratégiques	159
2.2.2 Le cadre de vie et le renouvellement urbain : enjeux et objectifs stratégiques	178
2.2.3 Le développement économique et l'emploi : enjeux et objectifs stratégiques.....	192
2.3 Une rénovation urbaine à long terme, et des actions co-construites à mettre en œuvre..	201
2.3.1 Un projet de territoire : orientations, et actions déjà entreprises.....	201
2.3.2 Les conventions d'application du Contrat de Ville et l'engagement des partenaires signataires, dont la mobilisation du droit commun	210
2.3.3 Le plan d'actions, son suivi et son évaluation, et l'annexe financière du Contrat de Ville	230
Conclusion	237
Glossaire des abréviations	238
Liste des annexes jointes au Contrat de Ville	242
SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE.....	243

PRÉAMBULE

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers (CCPP), principal bassin de vie du département de l'Ariège situé à moins d'une heure de l'agglomération toulousaine, **œuvre depuis sa création pour un développement équilibré de son territoire, en étroite collaboration avec les communes membres.** Aussi, les actions établies dans le cadre des compétences de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), notamment l'habitat et le cadre de vie, sont soutenues, appuyées et complétées par celles menées par les collectivités locales. Plus récemment, l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la vallée de l'Ariège a permis la **mise en harmonie du volet territorial des politiques publiques** de cinq EPCI situés entre Tarascon-sur-Ariège et Saverdun, pour une durée de 20 ans, **en définissant les principaux objectifs parachevant les stratégies déjà mises en œuvre** par les intercommunalités, le département et la région.

Ainsi, la ville de Pamiers, ville-centre de la communauté de communes et ville la plus peuplée du département, également engagée de longue date dans une démarche de développement durable, travaille à établir son **projet de ville, en compatibilité avec les attentes réglementaires et en cohérence avec les desseins du territoire élargi** dans lequel elle tient une place prépondérante.

Mais devant la **dégradation rapide des conditions d'usage de certains quartiers** de la ville, les pouvoirs publics locaux ont considéré comme indispensable et urgente **une intervention à la fois rééquilibrante et pérenne.** Après avoir identifié des dysfonctionnements notoires sur son territoire (centre ancien et Gloriette/Foulon), elle a donc en 2011 lancé plusieurs études afin de comprendre ces dysfonctionnements, et de construire un projet de ville dans lequel des actions correctives durables seraient insérées. La communauté de communes s'est résolument engagée dans cette démarche, au point d'acquérir une bonne partie du foncier d'un îlot dégradé de centre-ville, afin d'y **programmer une opération pilote de rénovation urbaine et d'amélioration du cadre de vie.**



L'îlot Sainte-Claire : élévation sur la rue Gabriel Péri (photomontage Ville de Pamiers, Urbanisme)

Parallèlement, à l'échelle nationale **ont été revus en profondeur les outils de la « Politique de la Ville »**, dont la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine pose les jalons. Celle-ci entend poursuivre la rénovation urbaine, concentrer les crédits de la politique de la ville sur un nombre resserré de territoires et lutter contre les discriminations.

La loi recentre la Politique de la Ville sur la **réduction des écarts entre les quartiers déterminés comme prioritaires et les autres**. Environ 1 300 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ont été désignés à l'échelle nationale sur un critère unique, la **concentration de la pauvreté** calculée à partir du revenu des habitants.

Les nouveaux « Contrats de Ville » succédant aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) seront **établis sur le principe d'une co-construction** entre les services de l'Etat, les EPCI, leurs partenaires et **avec les habitants**, et **bâti autour de trois piliers principaux** que sont la cohésion sociale, le cadre de vie et renouvellement urbain, et enfin le développement économique et l'emploi. Ces trois piliers seront plus particulièrement examinés à l'appui de **thématiques transversales** : l'égalité entre femmes et hommes, la lutte contre les discriminations, la jeunesse, et la citoyenneté et les valeurs de la République.

Ainsi, **le territoire appaméen a été appelé à entrer en Politique de la Ville** (quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette ») en juillet 2014, et plus récemment à être **éligible au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU - enveloppe régionale)** sur proposition du Conseil d'Administration de l'ANRU qui s'est tenu le 15 décembre 2014.

L'inscription de ces quartiers déjà localement identifiés à la cartographie prioritaire de la Politique de la ville confirme l'analyse de la collectivité et ne peut donc que soutenir **les actions locales déjà amorcées depuis quelques années** par la Ville de Pamiers et la Communauté de Communes du Pays de Pamiers, chacune en charge, dans le cadre de leurs compétences respectives, d'atteindre les objectifs de **transversalité et de co-construction** (urbanisme, habitat, développement économique, action sociale, etc.) assignés par la démarche du contrat de ville. Différents **partenaires** institutionnels ont par ailleurs déjà été **volontairement associés** aux diverses démarches des collectivités (Office Public de l'Habitat de l'Ariège notamment).

A l'appui de la planification urbaine en cours de révision, des diverses études prospectives menées et des quelques outils pré-opérationnels en cours de mise en œuvre, **les collectivités ont pu acquérir une bonne connaissance des atouts et faiblesses du territoire, des enjeux majeurs des quartiers aujourd'hui identifiés, et ont pu commencer à établir quelques hypothèses de rénovation urbaine**, de l'échelle de la ville à celle de l'îlot.

C'est cette **démarche globale et indispensable, résolument inscrite dans une réalité de terrain locale**, qui est aujourd'hui l'objet de toutes les préoccupations de la Ville de Pamiers et de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers.

La récente entrée de Pamiers dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, soutenue par le travail engagé depuis juillet 2014 pour aboutir à la signature du présent Contrat de Ville, constituent **une réelle opportunité pour le territoire**.

La signature du Contrat de Ville donne ainsi l'espoir de voir aboutir les actions identifiées, dans la continuité de celles déjà engagées, pour **un rééquilibrage nécessaire, attendu et dont les résultats devront être efficaces afin que le territoire sorte du dispositif au plus vite**.

L'objectif majeur est **d'aboutir à un projet d'excellence, adapté aux enjeux des territoires**. Ainsi la Communauté de Communes du Pays de Pamiers sera garante de l'équilibre durable qu'elle se doit de leur apporter, **dans l'intérêt général**.

1. PAMIERS LA DYNAMIQUE, AU CŒUR D'UN TERRITOIRE EN PLEINE MUTATION

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers (CCPP) est située au nord du département de l'Ariège, à une cinquantaine de kilomètres au sud de l'agglomération toulousaine et à une dizaine de kilomètres au nord de l'agglomération fuxéenne.

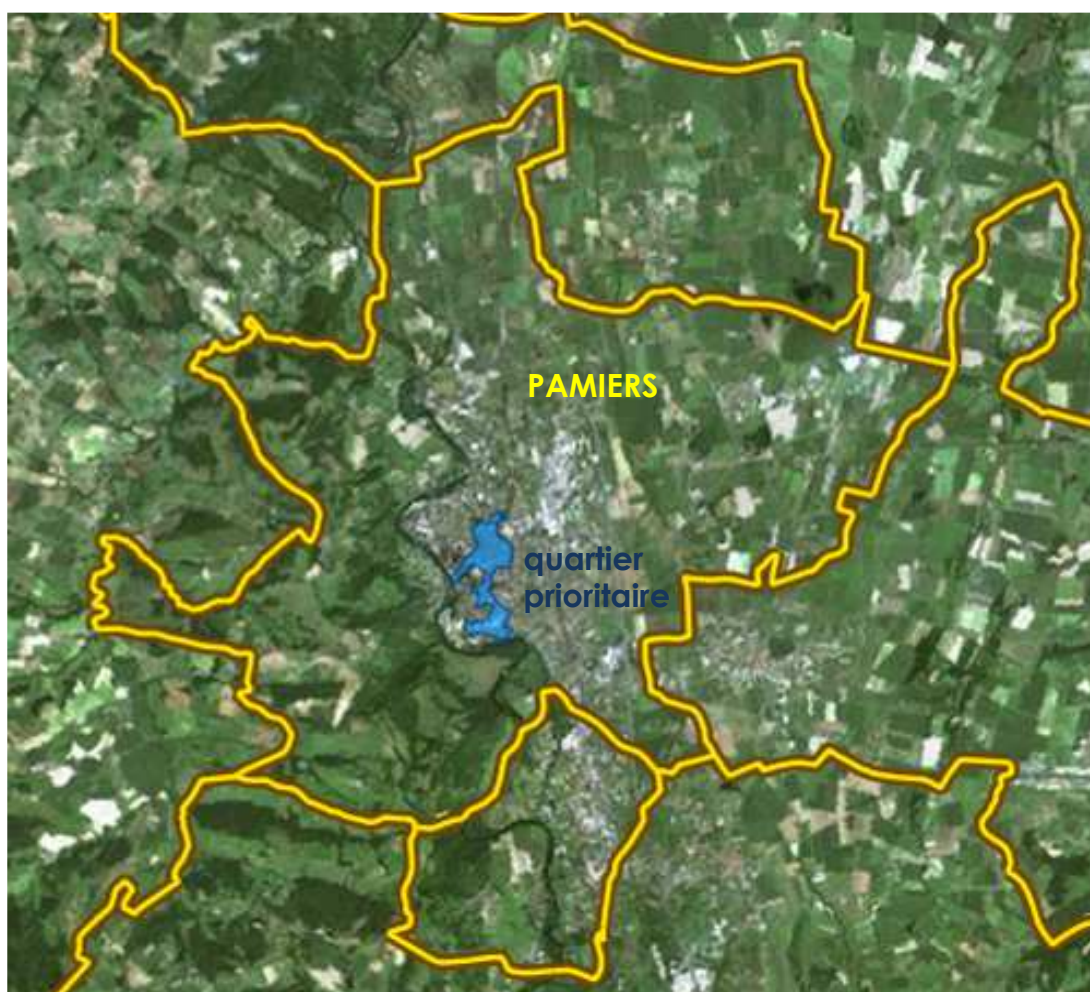
Créée le 23 décembre 1993, dans le but de **générer une solidarité entre les communes et de mener des projets conjoints sur un même territoire**, la Communauté de Communes de la Basse Vallée de l'Ariège devenue « Communauté de Communes du Pays de Pamiers » rassemble à l'origine 20 communes. Elle en compte aujourd'hui 24 : Arvigna, La Bastide de Lordat, Bénagues, Bézac, Le Carlaret, Escosse, Esplas, Les Issards, Lescousse, Ludiès, Madière, Saint Amadou, Saint Amans, Saint Jean du Falga, Saint Martin d'Oydes, Saint Michel, Saint Victor Rouzaud, Unzent, Bonnac, Les Pujols, Le Vernet d'Ariège, Villeneuve du Paréage et la Tour du Crieu, regroupées autour de Pamiers, ville « locomotive » la plus importante du département (15448 habitants, INSEE 2011), et accueille environ 27572 habitants (INSEE 2011).



Le territoire urbain et rural de la communauté de communes (source : CCPP)

Le territoire intercommunal se caractérise par une **situation hétérogène recouvrant une commune urbaine centre, plusieurs communes périurbaines et des communes rurales**, ainsi qu'une géomorphologie variée constituée de trois entités géographiques distinctes : les coteaux du Terrefort à l'ouest, la vallée de l'Ariège au centre et la vallée de l'Hers à l'est.

Il se structure en outre autour d'un axe nord-sud constitué de plusieurs éléments : la rivière Ariège, l'autoroute A66 Pamiers - Toulouse, la voie internationale E9 (Toulouse – Barcelone), les routes départementales 820 et 624, et la voie ferrée Toulouse – La Tour de Carol. Ces éléments ne font que renforcer les liens avec la métropole toulousaine. De par cette situation notable, la Communauté de Communes du Pays de Pamiers est un **territoire à forts enjeux qui connaît un important développement ces dernières années en termes d'économie et de population, ce qui fait de lui un véritable bassin de vie.**

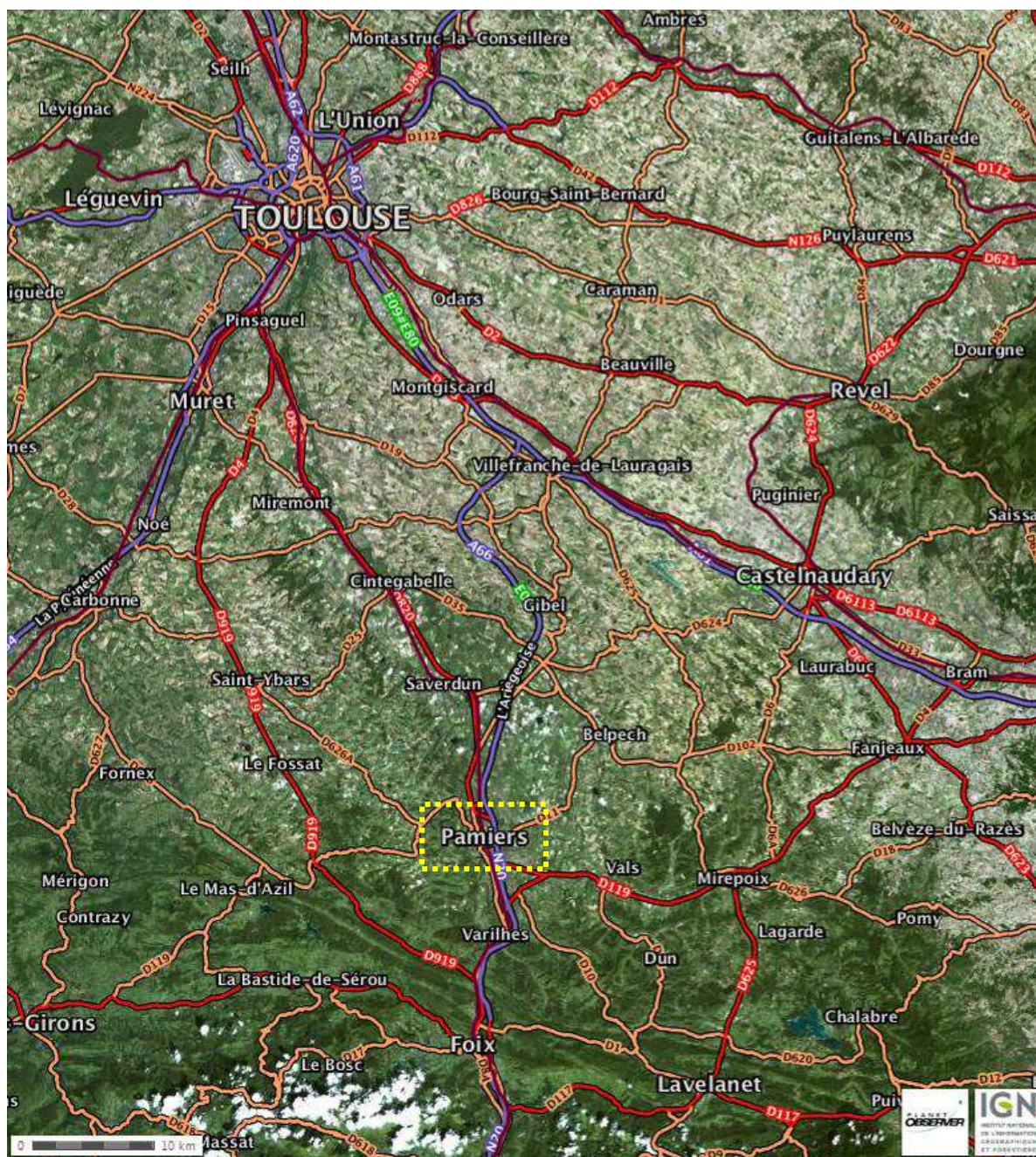


Le territoire appaméen (source : <http://www.geoportail.gouv.fr>)

Cependant, malgré ce contexte a priori favorable, l'évolution du territoire et en particulier de sa ville-centre (Pamiers) dans laquelle est situé le quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville, apparaît « contraint » par différents facteurs, notamment au regard de son extension urbaine future à planifier à plusieurs échelles. En conséquence, **les politiques locales (communauté de communes et commune) se sont d'ores et déjà engagées en faveur d'une rénovation urbaine de qualité.**

1.1 UN CONTEXTE À LA FOIS FAVORABLE ET CONTRAINT

La commune de Pamiers est la **ville la plus peuplée de l'Ariège, département à dominante rurale**. Bien desservie par les infrastructures routières (A66 / E9 -N20- rejoignant l'Andorre et au-delà, Barcelone) et ferroviaires, elle **bénéficie de la proximité directe de Toulouse** et de son agglomération.

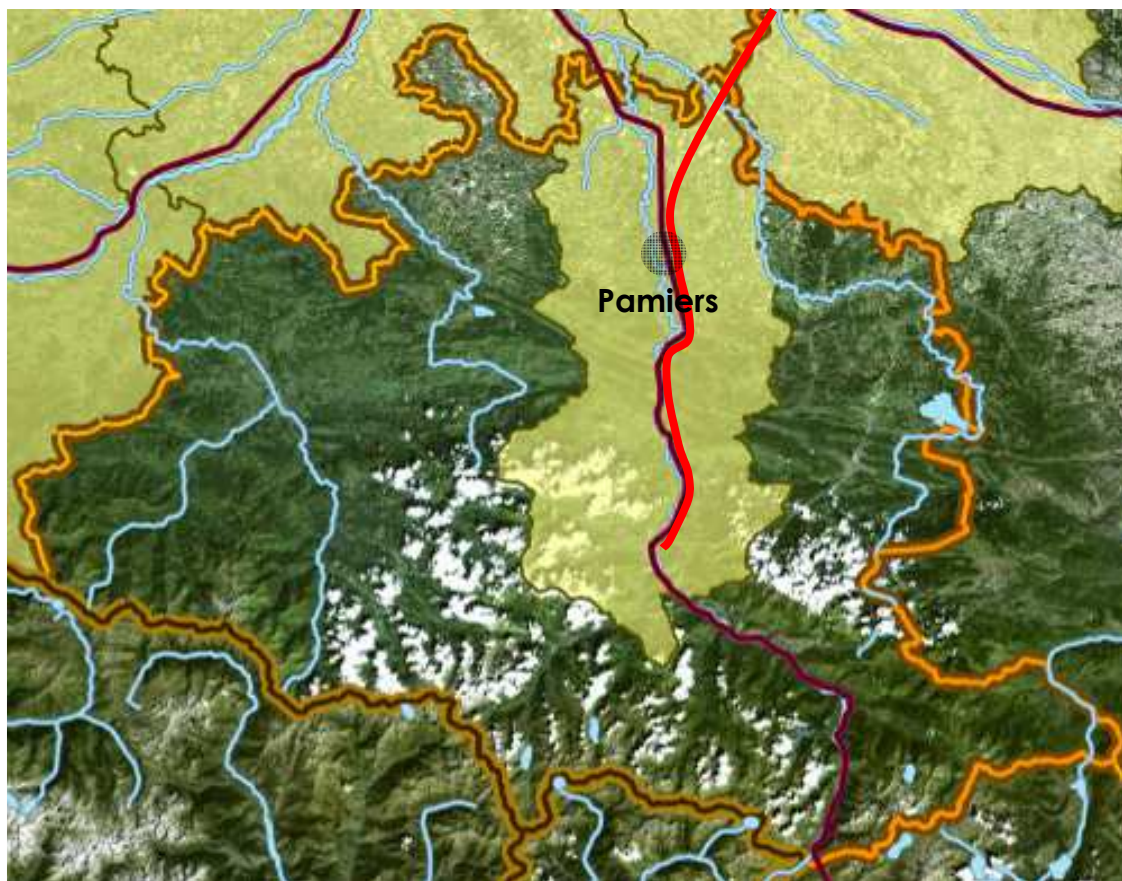


La proximité Pamiers / Toulouse (source : <http://www.geoportail.gouv.fr>)

Le long de cet axe central d'infrastructures parcourant du nord au sud la vallée de l'Ariège, se concentre le **développement actif de trois des cinq aires urbaines que compte le département, dont les deux les plus importantes** (données Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, « Chiffres clés » 2012) : celle de

Pamiers représentant 29 communes (au sens du bassin économique de la CCI) pour 33262 habitants soit 22% de la population totale du département, et celle de Foix représentant 17 communes pour 18477 habitants soit 12% de la population totale du département.

C'est par ailleurs également **autour de cette « épine dorsale » d'infrastructures que s'articule le nouveau territoire du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)** de la vallée de l'Ariège.



Le territoire du SCoT de la vallée de l'Ariège (source : <http://www.geoportail.gouv.fr>)

Bien qu'il tire parti du rayonnement de la métropole toulousaine, le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers, dont Pamiers est la ville-centre, a su **attirer et pérenniser une population en constante évolution**, en lui proposant emplois, services, équipements et cadre de vie conformes à ses attentes.

1.1.1 Une croissance démographique forte, en cours de fléchissement ?

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers compte 27.572 habitants (INSEE, RP 2011 hors communes de Saint-Jean-du-Falga et Lescousse intégrées au 1^{er} janvier 2013), **inégalement répartis sur un territoire hétérogène** recouvrant une aire urbaine « centre » plus dense (Pamiers et plusieurs communes périurbaines) ainsi

que de nombreuses communes rurales. Le territoire de la communauté de communes a dénombré plus de 3600 nouveaux arrivants entre 1999 et 2009 soit environ 13 % de la population du département.

Depuis les années 1990, les populations de la CCPP et de la ville de Pamiers n'ont cessé de croître. **Le territoire communautaire capte 30% de la croissance démographique du département alors qu'il ne pèse que 18% de la population.** Cette dynamique contribue largement au développement de la basse Ariège (arrondissement de Pamiers) qui tire l'ensemble du Département. La commune de Pamiers a largement contribué à cette dynamique d'accueil même si aujourd'hui la croissance de la population est plus modeste (données issues du diagnostic établi dans le cadre du contrat de ville, intégralement joint en annexe).

⇒ Une croissance essentiellement liée aux flux migratoires

Cette augmentation de population de l'intercommunalité est, à l'image de celle du département, **principalement due au solde migratoire** (source : Evaluation triennale du PLH – CCPP 2013). En effet, l'Ariège est un département attractif au regard de l'accueil de population, avec le second taux d'évolution du solde migratoire de Midi-Pyrénées. Néanmoins, un **ralentissement de ce solde migratoire** est attendu d'ici à 2040, accompagné d'un **resserrement du solde naturel**, en raison d'un vieillissement continu de la population (Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, « Chiffres clés » 2012).

A l'échelle du département de l'Ariège :	1990 à 1999	1999 à 2009
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,1	1
- Solde naturel en %	-0,4	-0,3
- Solde migratoire en %	0,4	1,3

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, « Chiffres clés » 2012 (d'après INSEE)

Par ailleurs, Pamiers est la ville la plus importante du département. Elle concentre à elle seule 45% des gains de population de l'ensemble du territoire de la CCPP (source : Evaluation triennale du PLH – CCPP 2013).

Source INSEE	1990	1999	2006	2011	répartition de la pop. en 2011	Taux de croissance annuel			répartition gains	
						90-99	99-06	06-nov	99-06	06-nov
Arrondissement de Pamiers	58 442	61 058	67 279	72 361	48%	0,5%	1,4%	1,5%	68%	85%
CC du Pays de Pamiers	22 118	22 978	25 731	27 572	18%	0,4%	1,6%	1,4%	30%	31%
Pamiers	12 965	13 417	14 830	15 448	10%	0,4%	1,4%	0,8%	16%	10%
Arrondissement de Foix	51 790	50 114	51 817	52 144	34%	-0,4%	0,5%	0,1%	19%	5%
Arrondissement de Saint Giron	26 223	26 033	27 193	27 781	18%	-0,1%	0,6%	0,4%	13%	10%
Ariège	136 455	137 205	146 289	152 286	100%	0,1%	0,9%	0,8%	100%	100%

Source : diagnostic établi dans le cadre du contrat de ville (données INSEE)

Département de l'Ariège	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	138478	137857	135725	136455	137347	151117
Densité moyenne (hab/km ²)	28.3	28.2	27.8	27.9	28.1	30.9
Com. Com. Pays de Pamiers	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	19796	19699	19368	19765	20664	24289
Densité moyenne (hab/km ²)	87.7	87.3	85.8	87.6	91.6	107.6
Pamiers	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	14564	14325	13345	12965	13463	15383
Densité moyenne (hab/km ²)	317.6	312.4	291.1	282.8	293.6	335.5

Source : données INSEE – Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

Pamiers compte 15448 habitants (INSEE, 2011, hors populations comptées à part – population totale : 16530 habitants). Avec une nette hausse (+14,26%) de sa population entre 1999 et 2009, Pamiers représente plus de 56% des habitants de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers.

Cependant, cette part tendrait à diminuer, les communes périphériques semblant de plus en plus attractives face à la ville centre.

⇒ Une migration de la population appaméenne vers la périphérie

En effet, sur la période 2009-2010, la ville de Pamiers a enregistré une perte de 0,07% de sa population (source : Evaluation triennale du PLH – CCPP 2013) ; depuis plusieurs années, **le phénomène de périurbanisation s'accroît** sur le territoire intercommunal, les communes rurales périurbaines croissant plus vite que la ville centre. L'on observe également une légère absorption des habitants de Pamiers par l'agglomération toulousaine.

Cependant, il semblerait que la typologie des ménages habitant Pamiers soit en grande partie constituée **de petits ménages qui quittent la périphérie pour aller s'installer à Pamiers** (jeunes en décohabitation, familles monoparentales, seniors souhaitant se rapprocher des commodités et habiter un logement plus petit).

	Nombre de ménages	Taille moyenne des ménages	Nombre de ménages 1 personne	% Ménages 1 personne	Nombre de familles monoparentales	% Familles monoparentales
La Vallée de l' Hers	844	2,6	196	23,2%	64	10,3%
Le Terrefort	883	2,5	192	21,7%	47	6,8%
La Vallée de L'Ariège	3 003	2,4	717	23,9%	291	12,8%
Pamiers	7 136	2,0	2890	40,5%	795	19,3%
Total CCPP (25 communes)	11 866	2,2	3995	33,7%	1197	15,6%

Source : INSEE RP, 2009

Source : Evaluation triennale du PLH (CCPP 2013)

En outre, la ville apparaît également attractive pour des populations étrangères, car 7 % des nouveaux arrivants proviennent d'un pays étranger (source : Evaluation triennale du PLH – CCPP 2013).

⇒ **Une population à la fois vieillissante et renouvelée**

Le vieillissement de la population de la communauté de communes est avéré : la part des 75 ans et plus ne cesse d'augmenter, 10,8 % en 2006 contre 11,3 % en 2009 (au niveau national cette part augmente également mais de manière moins importante : 8,2 % en 2006 et 8,7 % en 2009).

Tranches d'âge	Ariège	CCPP	Pamiers
0 à 14 ans	16.2 %	17.5 %	15.8 %
15 à 29 ans	14.4 %	18.7 %	21.4 %
30 à 44 ans	18.6 %	19.3 %	17.7 %
45 à 59 ans	21.8 %	19.4 %	18.5 %
60 à 74 ans	16.6 %	14.0 %	13.7 %
75 ans ou +	12.5 %	11.2 %	12.9 %

Répartition de la population de la CCPP par tranches d'âge en 2009 - Source : INSEE, RP 2009

Toutefois ici, **les naissances sont plus importantes que les décès**, ce qui distingue Pamiers et la basse Ariège des autres territoires ariégeois.

Mais le principal moteur de développement démographique repose sur l'arrivée de nouvelles populations. **C'est bien le solde migratoire qui alimente l'essor démographique de Pamiers et des territoires associés.**

Source INSEE	SN 06-11	SM 06-11
Arrondissement de Pamiers	186	4 896
CC du Pays de Pamiers	331	1 510
Pamiers	150	468
Arrondissement de Foix	-412	739
Arrondissement de Saint Girons	-842	1 430
Ariège	-1 068	7 065

Soldes naturel (SN) et migratoire (SM)
Source : diagnostic établi dans le cadre du contrat de ville (données INSEE)

En se basant sur un schéma résidentiel classique, il apparaît que **l'augmentation ces dernières années de la population « jeune » (la population est composée à 36 % de moins de 29 ans) soit effectivement corrélée à l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire de la CCPP**. En effet le territoire est attractif pour de jeunes ménages avec enfant souhaitant accéder à la propriété (le prix d'une maison individuelle à Pamiers étant moins élevé que le prix moyen constaté en Midi Pyrénées). Le rapprochement de la métropole toulousaine et surtout la vitalité économique locale sont également les leviers de ce développement.

⇒ Une population active en récente inflexion

La part de la population active croît sur le territoire de la CCPP. En effet, il apparaît qu'entre 1999 et 2009, la proportion d'actifs a augmenté, passant de 68,4 % à 71,0 %. **Néanmoins, sur une période plus courte (de 2006 à 2009), la part des actifs accuse une tendance à la baisse au profit des inactifs.**

	1999	2006	2009
Ensemble	12 596	14 523	15 301
Actifs en %	68,4	71,7	71,0
dont :			
actifs ayant un emploi en %	57,4	62,3	61,7
chômeurs en %	10,8	9,4	9,3
Inactifs en %	31,6	28,3	29,0
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,5	9,1	9,0
retraités ou préretraités en %	8,3	7,9	9,3
autres inactifs en %	13,8	11,3	10,7

Sources : Insee, RP1999 ; RP 2006 et RP2009 exploitations principales.

La population des 15 à 64 ans de la CCPP par type d'activité
Source : Evaluation triennale du PLH (CCPP 2013)

La ville de Pamiers, avec 6820 actifs, concentre 63% des actifs de la communauté de communes.

Le territoire connaît cependant un taux de chômage élevé et en augmentation significative. Il est plus important dans la ville centre (17.9%) que dans la Communauté de Communes (14.33%), le département (13.8%) ou encore au regard de la moyenne régionale de 11.7% (source : diagnostic établi dans le cadre du contrat de ville).

En 2009, la ville de Pamiers comptait 1085 chômeurs soit 76 % des chômeurs recensés sur le territoire de la communauté de communes (Source : Evaluation triennale du PLH - CCPP 2013).

	1999	2006	2009
Nombre d'emplois dans la zone	8 779	10 415	11 174
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	7 251	9 091	9 523
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	50,7	54,8	54,6

Sources : Insee, RP1999 ; RP 2006 et RP2009 exploitations principales.

Evolution des emplois et des actifs - Source : Evaluation triennale du PLH (CCPP 2013)

Pourtant, le nombre d'emplois sur le territoire communautaire s'est considérablement accru entre 2006 et 2009, malgré une légère diminution du taux d'activité des 15 ans et plus sur cette même période (Source : Evaluation triennale du PLH - CCPP 2013).

En 2009, environ 90% des emplois de l'intercommunalité étaient situés à Pamiers (contre 87% en 2006), environ 46% des actifs de la CCPP travaillaient dans leur commune de résidence, et environ 63 % des actifs de Pamiers travaillaient à Pamiers (Source : Evaluation triennale du PLH - CCPP 2013). **La ville de Pamiers est organisée comme un pôle structurant du territoire et capte bon nombre de flux pendulaires, notamment des communes de périphérie.**

	1999	%	2009	%
Ensemble	7 251	100,0	9 520	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	3 755	51,8	4 338	45,6
dans une commune autre que la commune de résidence	3 496	48,2	5 182	54,4
située dans le département de résidence	2 897	40,0	4 149	43,6
située dans un autre département de la région de résidence	478	6,6	838	8,8
située dans une autre région en France métropolitaine	111	1,5	177	1,9
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	10	0,1	17	0,2

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et résidant dans la zone
Source : Evaluation triennale du PLH (CCPP 2013)

Même si quelques actifs sont aspirés vers d'autres pôles comme Toulouse ou encore Foix (437 appaméens vont travailler à Foix tous les jours), la concentration des emplois sur la ville de Pamiers encourage ces déplacements.

Ce constat confirme le dynamisme de la ville-centre en termes d'emplois et la vocation résidentielle de la périphérie appaméenne. Il est cependant notable que **depuis 2011, la concentration sur la commune de Pamiers des emplois offerts sur le territoire de la CCPP reste évidente, mais dans des proportions moindres** : avec plus de 10000 emplois en 2011 (source : INSEE) répartis au sein de plus de 1800 entreprises (source : Pôle Emploi), la ville de Pamiers concentre 83% des emplois de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers et 18% de ceux de l'Ariège (source : diagnostic établi dans le cadre du contrat de ville).

Il semblerait donc que les courbes de l'emploi suivent celles de la démographie en termes « d'étalement urbain », et qu'ainsi le dynamisme du tissu économique appaméen bénéficie au territoire intercommunal.

Le territoire de l'Appaméen est un pôle d'emplois régional et un élément fort de la dynamique économique de la basse Ariège. La seule ville de Pamiers crée plus du tiers (35%) des emplois du département, la Communauté de Communes près de la moitié (43%) et l'arrondissement de Pamiers, 77% du développement économique. Avec 2600 emplois créés sur les 5700 à l'échelle de l'arrondissement, **la commune de Pamiers fait figure de moteur du développement économique.**

Source INSEE	emplois LT 1999	emplois LT 2011	répartition de l'emploi	Gains d'emplois 1999-2011	Répartition des gains d'emplois 1999-2011	taux de croissance 99-11		nb hab. pour 1 emploi	
						emploi	population	1999	2011
Arrondissement de Pamiers	18 947	24 653	45%	5 706	77%	30%	24%	3,2	2,9
CC du Pays de Pamiers	9 094	12 181	22%	3 087	42%	34%	25%	2,5	2,3
Pamiers	7 462	10 062	18%	2 600	35%	35%	19%	1,8	1,5
Arrondissement de Foix	20 155	20 401	37%	246	3%	1%	1%	2,5	2,6
Arrondissement de Saint Girons	8 178	9 638	18%	1 460	20%	18%	6%	3,2	2,9
Ariège	47 280	54 692	100%	7 412	100%	16%	12%	2,9	2,8

Source : diagnostic établi dans le cadre du contrat de ville (données INSEE)

Plus largement, cet emboîtement Pamiers / CCCP / Pays des Portes de l'Ariège constitue un élément fort de la dynamique économique du département. La vitalité du pôle d'emploi appaméen (+35% entre 1999 et 2011) est quant à elle, encore plus soutenue que celle de la croissance démographique enregistrée sur cette période (+19%), très élevée elle aussi. Le ratio du nombre d'emplois par habitant est à ce titre tout à fait éloquent :

- à Pamiers, on compte 1,5 habitant pour un emploi,
- au sein de la CCPP, on compte 2,3 habitants pour un emploi,
- dans le département de l'Ariège, on compte 2,8 habitants pour un emploi.

Solide, l'économie appaméenne repose sur les trois piliers de la « base » économique d'un territoire. A Pamiers l'emploi est structuré par :

- L'emploi productif, fortement représenté et doté d'activités de référence à l'exemple d'Aubert & Duval, Maestria...
- L'emploi commercial avec l'essor de la grande distribution,
- L'emploi de cœur de ville et les services à la personne, services publics, commerces.

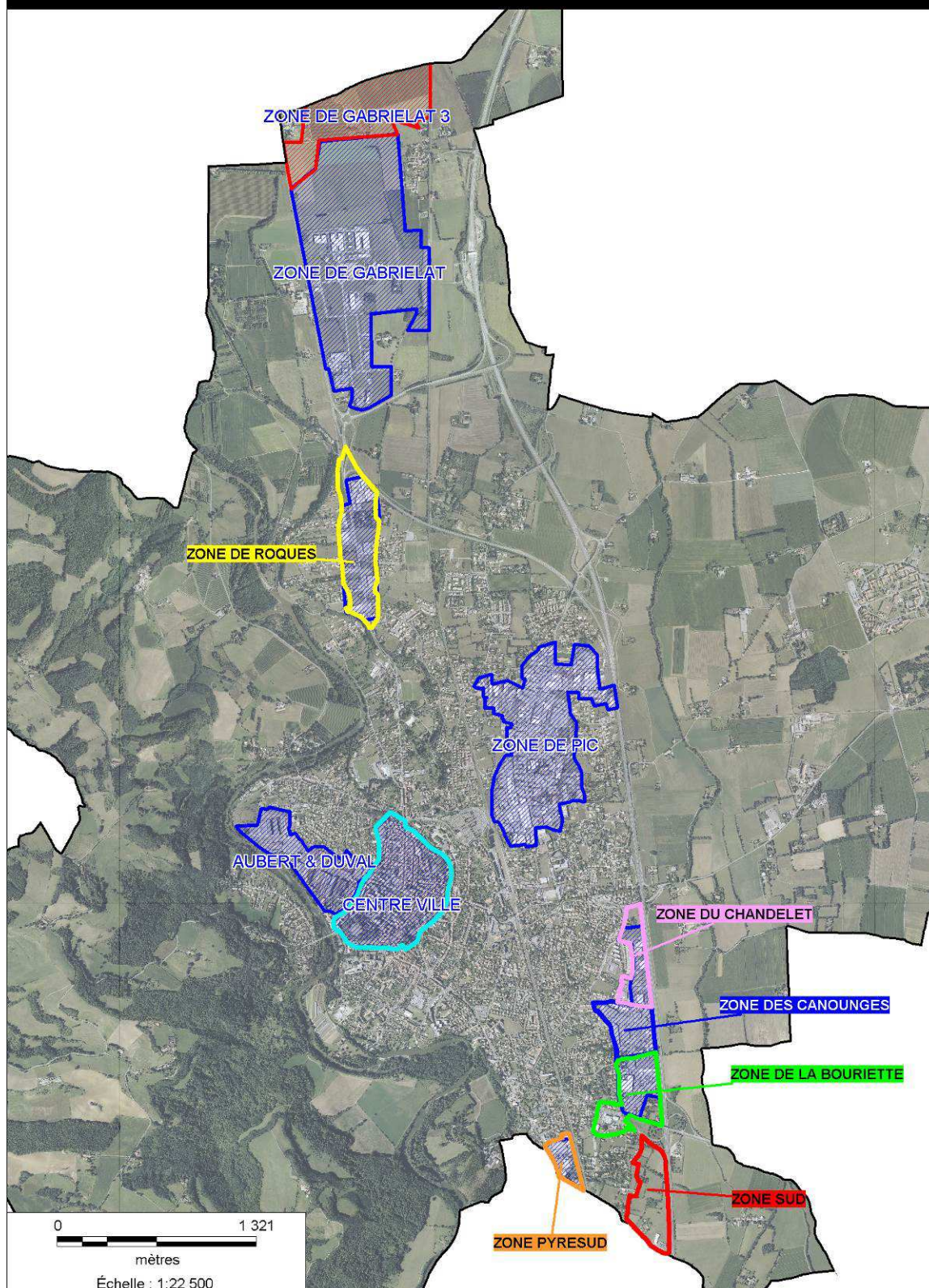
Le pilier productif du système économique appaméen structure l'économie locale. Il représente 70% des emplois à Pamiers. Cette figure est d'autant plus singulière à l'échelle de Midi-Pyrénées que ce pilier est en développement : sur la dernière décennie, les deux tiers des créations d'emploi sont issus de la sphère productive (source : diagnostic établi dans le cadre du contrat de ville).

Tous secteurs confondus, 2284 emplois ont été créés à Pamiers entre 1995 et 2010 (source Unistatis).

1.1.2 Un tissu économique et un cadre de vie dynamiques à maintenir

Les **volontés intercommunale et communale de porter haut le développement économique du territoire** se sont concrétisées par la création de plusieurs zones d'activités commerciales ou industrielles.

**ZONES D'ACTIVITÉS COMMERCIALES
ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**



Carte de situation des différentes zones d'activités commerciales et économiques de Pamiers -
Source : SIG Ville de Pamiers – CCPP, juillet 2013

Les Zones industrielles

Zone de Pic

Créée depuis 1967, la Zone d'Activités de Pic est actuellement le point d'ancrage pour le développement économique de la ville de Pamiers. La Zone de Pic regroupait en 2013, 151 entreprises industrielles et artisanales et 1661 emplois sur une superficie de 64 hectares.

Zone de Gabriélat

Gérée par la Communauté de Communes et Inaugurée en janvier 2006, la Zone d'Intérêt Régional de Gabriélat (ZIR), est venue compléter la Zone de Pic. Elle se situe à un emplacement stratégique pour les entreprises : au nord de la ville en bordure de la RN 20 et à la sortie de l'autoroute, avec une possibilité d'embranchement ferré (ITE). Elle a pour vocation d'accueillir des activités logistiques et industrielles en priorité, ainsi que de l'artisanat de production, des services et des commerces à destination des professionnels, avec une image qualitative forte.

Centre-ville

Aubert et Duval - Usine métallurgique premier employeur privé du département – 920 emplois), spécialisée dans la fabrication de pièces forgées matricées, estampées, en aciers spéciaux, alliage de titane, superalliage pour les marchés de l'aéronautique et de l'énergie notamment.

Les Zones commerciales

La Zone de la Bouriette

Créée en 1994, cette zone commerciale de 8 hectares est devenue le cœur de la grande distribution départementale. Les 35 entreprises qui y sont implantées sont créatrices de 425 emplois environ.

La Zone des Canougès

Dans la continuité de la Zone de la Bouriette, la zone des Canougès sur 10 hectares a pour vocation d'accueillir un village automobile, création unique en son genre, articulé autour d'une dizaine de concessions automobiles (16 marques représentées), des activités liées à l'équipement de la maison et d'autres activités commerciales. Tous les terrains ont été vendus et 23 entreprises sont en activité sur la zone, qui emploie 261 personnes.

La Zone du Chandelet

En cours de commercialisation, la zone commerciale du Chandelet se situe dans le prolongement de la Zone des Canougès sur 8 hectares. L'ensemble des lots a été vendu à des commerces dédiés à l'équipement de la personne et équipement de la maison. Cette zone compte aujourd'hui 8 entreprises en activité regroupant plus de 40 emplois.

La Zone de Roques

Située le long de la RD 624 au nord de la commune de Pamiers, (Côte de la Cavalerie), cette zone artisanale et commerciale accueille 22 commerces et entreprises générant 215 emplois. Le premier Drive du département a été créé en 2012 par Intermarché sur cette zone.

La zone de Pyrésud

Située sur la D624 (sortie sud de Pamiers en direction de Saint Jean du Falga) sur environ 4 hectares, cette zone regroupe des grandes surfaces d'équipement de la maison et de la personne ainsi que des entreprises artisanales : 30 entreprises pour environ 112 emplois.

Centre-ville

Comprend 220 établissements (commerces et services), et malgré les différentes mutations qu'a connu le commerce traditionnel depuis ces dernières années, le centre-ville de Pamiers reste le plus important du Département. Avec trois marchés hebdomadaires, un marché aux puces tous les dimanches, les animations commerciales de l'Association des Commerçants et des événements comme la Fiesta, les jeudis de l'été ou la grande fête de Pamiers, le centre ancien reste une référence en terme de dynamisme et d'attractivité.

Zone Sud

Projet d'extension de la zone commerciale existante (La Bouriette – Les Canougès – Le Chandelet), réflexion menée à l'échelle du territoire du SCoT de la vallée de l'Ariège.

Le tissu économique appaméen compte, entre autres, une Zone d'activités communautaire d'Intérêt Régional (ZIR de Gabriélat) équipée d'une Installation Terminale Embranchée (ITE, favorisant le feroutage), ainsi qu'un important pôle artisanal et commercial, immédiatement accessibles depuis la voie rapide.

⇒ **Economie : à la recherche d'une complémentarité entre centre-ville en perte de vitesse et périphérie florissante**

La ville de Pamiers concentre à elle seule plus de 11% des établissements départementaux et 70,5 % des établissements de la CCPP.

Établissements actifs	Pamiers	CCPP	Ariège
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2010	1 866	2 648	16 764
Part de l'agriculture, en %	3,9	11,3	19,0
Part de l'industrie, en %	6,3	6,5	7,5
Part de la construction, en %	12,3	13,3	11,5
Part du commerce, transports et services divers, en %	62,3	54,5	46,5
<i>dont commerce et réparation automobile, en %</i>	22,4	20,0	14,1
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	15,2	14,5	15,5
Total %	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, CLAP (connaissance locale de l'appareil productif).

Source : Evaluation triennale du PLH (CCPP 2013)

Dans le paysage économique ariégeois, **deux industries leaders sur leur marché sont implantées à Pamiers :**

- Aubert et Duval, spécialisée dans la métallurgie avec 965 salariés en 2013 (780 en 2002),
- Maestria Peintures, spécialisée dans les peintures spécifiques avec 360 salariés en 2013 (220 en 2002).

L'usine Aubert & Duval, créée en 1817 et implantée en bordure du centre ancien de Pamiers, premier employeur privé du territoire, est particulièrement emblématique de sa vitalité économique.

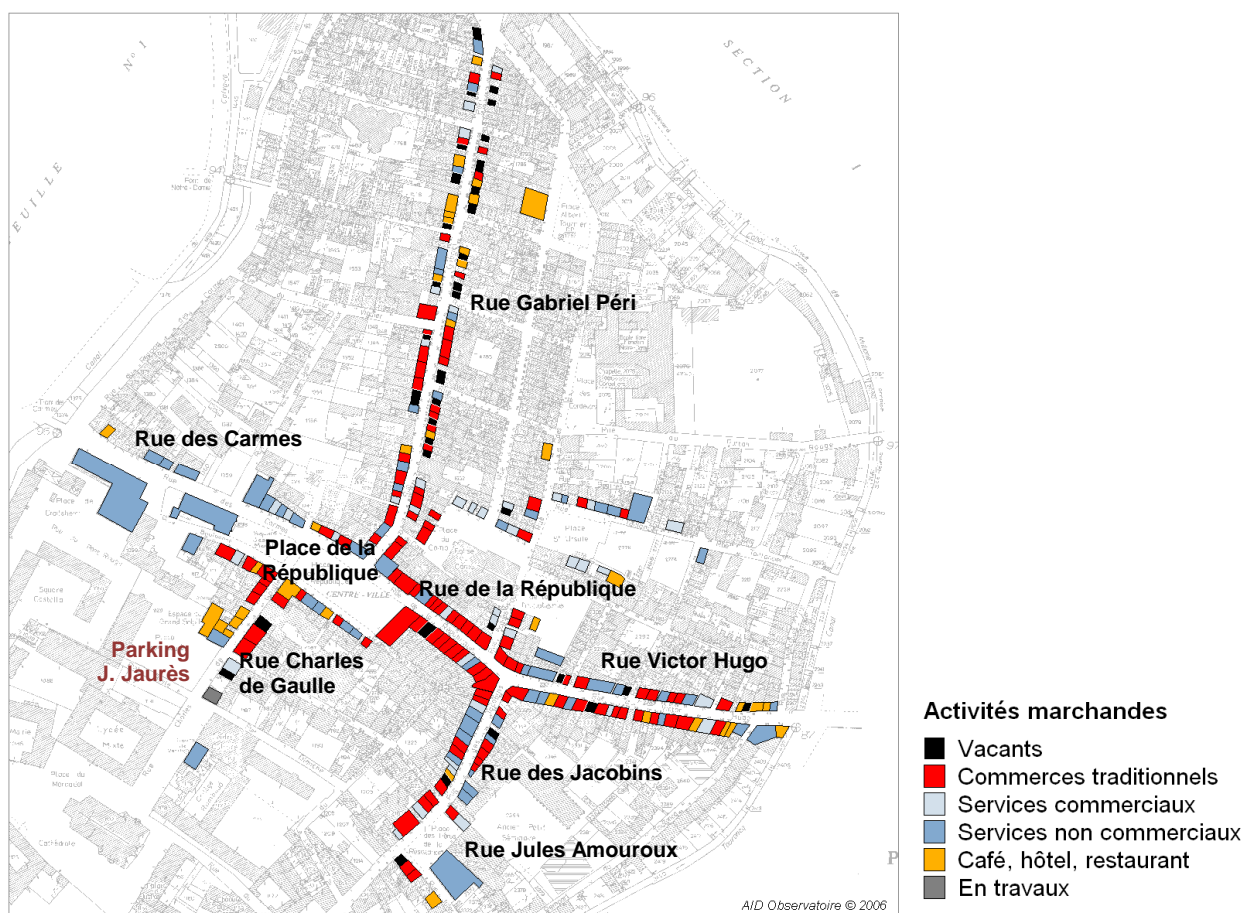
A Pamiers, **le commerce, le transport et les services divers représentent la plus grosse part des établissements actifs** (62,3 %) devant l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (15,2%).

A l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la vallée de l'Ariège, le pôle commercial de Pamiers représente 50% de l'offre commerciale du territoire, 50% des actifs du territoire, ainsi que 60% de la surface de vente de la zone SCOT (source : Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, 2012).

Cependant, sur le plan du commerce et des services, **il existe une forte disparité entre le centre-ville et la périphérie**. Alors que cette dernière poursuit son expansion, le centre-ville accuse une forte dévitalisation.

Le nombre de locaux commerciaux vacants y a doublé entre 2006 et 2014 (source : rapport de stage J. Fourcade – Office du Commerce et des Entreprises, 2014), si bien que **les commerces et services encore en activité se concentrent aujourd'hui principalement autour de l'espace public central de Pamiers**, la place et le rue

de la République et l'amorce des rues adjacentes, qui représentent « l'emplacement numéro 1 » du centre-ville.



Localisation des activités au centre-ville en 2006 (source : AID pour CCI / Ville de Pamiers– Diagnostic de l'offre commerciale et de la demande sur le centre-ville de Pamiers, nov. 2006)

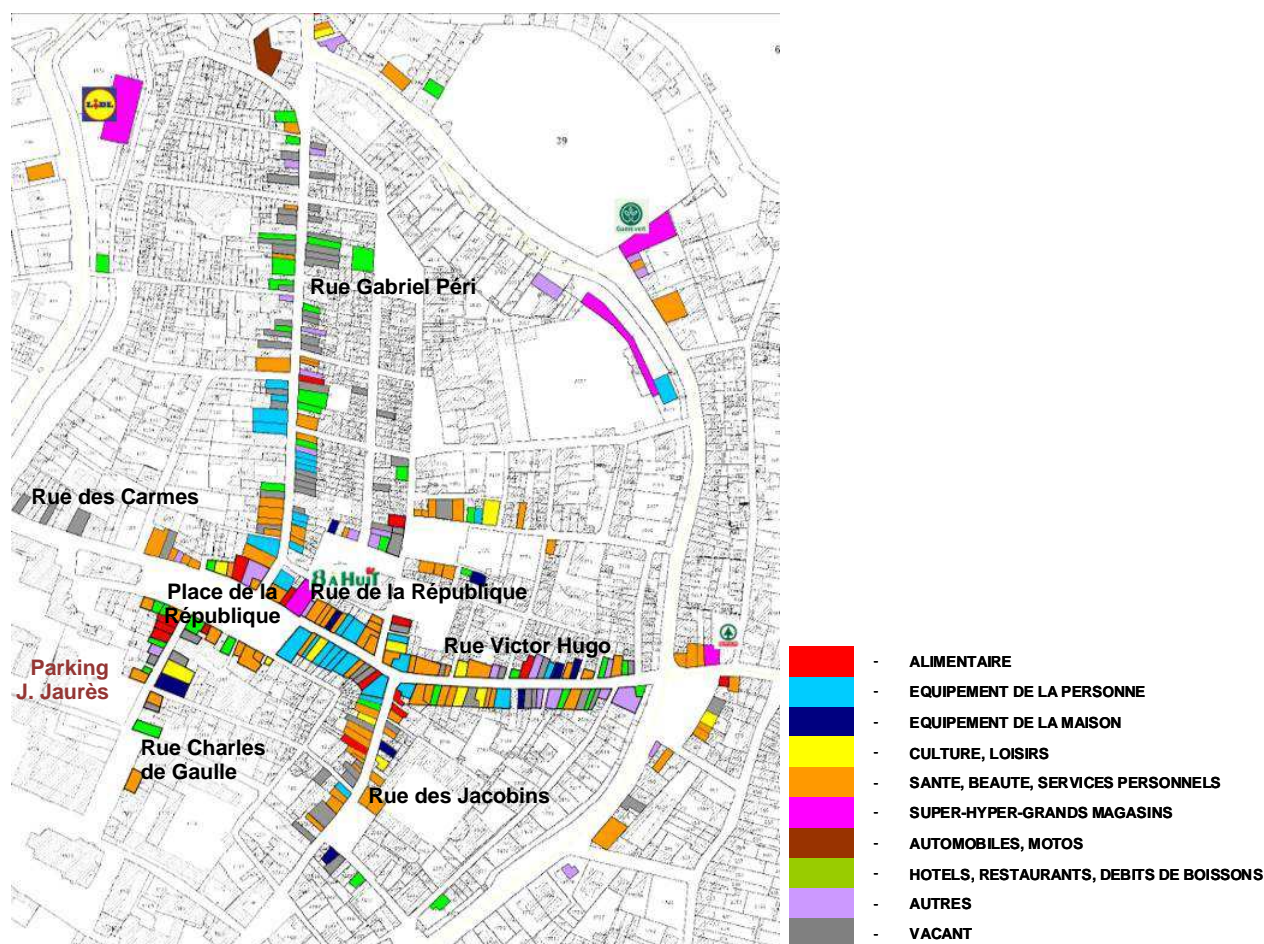
En réponse à ce constat de désaffectation, des études à but prospectif ont été lancées par la ville de Pamiers dès 2006, afin de circonscrire au plus tôt ce processus. Parmi celles-ci figure l'Opération Collective Urbaine de Pamiers (OCUP), qui a permis de **définir des actions visant à la revitalisation du commerce et des services en centre-ville** :

- Aides à la « modernisation » des points de vente (subventions aménagement intérieur, acquisition de matériel professionnel, enseigne, devanture, sécurité, accessibilité) : plus de 50 commerces subventionnés pour un montant total de 380 000 € de subvention accordées en 2012.
- Animations collectives : soutien de l'Association des Commerçants de Pamiers dans le montage de leurs animations au moyen d'une participation financière et de l'attribution d'un poste de chargée de mission (assistance et conseil),
- Création du site internet « www.pamiersmescommerces.fr », mis à disposition de l'Association des Commerçants par convention,
- Recherche de commerces « locomotives » sur le centre-ville : prospection d'enseignes nationales pour une implantation éventuelle sur Pamiers, qui

n'a débouché sur aucune implantation effective mais a permis de prendre des contacts et de travailler des pistes,

- Mise en place d'une signalétique d'accès au centre-ville : création de visuels et installation de panneaux signalétiques (panneaux lumineux) pour annoncer les animations du centre-ville depuis la périphérie de la commune,
- Mise en service du parking fermé Jean Jaurès : en réponse au besoin de stationnement de courte durée (1h30 gratuites), il permet la rotation des véhicules et a très rapidement vu une augmentation de fréquentation,
- Aménagement de deux rues : rue Gabriel Péri (espace « partagé » dont une partie devient exclusivement piétonne les jours de marché), et rue Jules Amouroux (abords de l'Office de Tourisme et du parc municipal),
- Création de l'Office du Commerce et des Entreprises, **plate-forme d'accueil et d'orientation des créateurs ou repreneurs d'entreprises** qui assure également la commercialisation, la gestion et l'animation des zones d'activités et zones commerciales de la commune, ainsi que le suivi d'une bourse de l'immobilier d'entreprises, et l'accompagnement du développement du commerce.

Malgré un bilan plutôt positif de l'OCUP en 2012, **le processus de vacance des locaux commerciaux déjà amorcé se poursuit encore jusqu'à ce jour, proportionnellement à la désertification résidentielle du centre-ville.**



Localisation des activités au centre-ville en 2011

(source : CCI – document de travail « Manager de centre-ville », 1^{er} trimestre 2015)

2 - SUIVI DE L'EVOLUTION DES ZONES D'ACTIVITES

	PIC	Gabrielat	CentreVille	Bouriette	can+chandele	Roques	Pyrésud
Nombre d'ouvertures 2014	5	1	14	2	4	2	5
Nombre de fermetures 2014	2	0	25	1	0	1	1
Nombre d'entreprises au 1/01/15	158	13	210	32	35	29	33
Nombre d'emplois au 1/01/15	1747	352	585	437	255	235	138
Evolution du nombre d'emplois / n-1	(+55)	-5		(+31)	-40	-2	(+19)
AUBERT & DUVAL	1161 emplois	(+) 196 N-1	* dont 200 interinaires				

Evolution des zones d'activités sur l'année 2014 - Source : Ville de Pamiers (OCDE)

Fin 2014, le centre-ville intra-canaux comptait 210 locaux occupés et 115 vacants, qui représentent quasiment le tiers des locaux existants (données Ville de Pamiers - Office du Commerce et Des Entreprises). Il est en outre la seule zone d'activités appaméenne qui accuse un nombre de fermeture d'établissements bien plus élevé que le nombre d'ouvertures. Ce dernier reste toutefois important, **preuve que le commerce de centre-ville reste inscrit dans une dynamique certaine.**

Il s'agit donc aujourd'hui de **trouver un nouveau souffle pour le centre-ville**, en évitant l'effet de concurrence avec l'offre de la périphérie qui poursuit son développement commercial, artisanal et industriel.

Forte de cette vitalité économique, la communauté de communes s'est dotée d'équipements cohérents par rapport à l'échelle de son territoire actuel ; les services publics et l'animation sociale, culturelle et sportive en font une intercommunalité riche en diversité d'activités proposées. **Néanmoins, il semble opportun de s'interroger aujourd'hui sur la nécessité de faire évoluer cette offre en équipements**, notamment au regard de l'évolution attendue de la population à moyen terme.

⇒ **Petite enfance et établissements scolaires : capacités maximales bientôt atteintes**

La gestion des établissements de petite enfance est assurée par la communauté de communes, titulaire de cette compétence. Sur le territoire communautaire, **5 établissements d'accueil collectif (dont 3 à Pamiers) fonctionnent en pleine capacité (135 places au total)**, ainsi que 3 relais d'assistants maternels (150 assistants maternels sont actifs sur le territoire) et une ludothèque. L'accueil familial est également assuré pour 60 enfants. Récemment, **quelques initiatives privées sont apparues** (une crèche, et une « Maison d'Assistants Maternels » - ou MAM – en cours de travaux) **et viennent compléter le service public offert.**

La ville de Pamiers accueille 8 écoles maternelles et élémentaires publiques (ainsi que 4 écoles privées), correctement réparties sur le territoire communal. Une carte scolaire est en vigueur afin d'optimiser les effectifs de chacune d'entre elles.

Cependant, malgré leur apparente suffisance en termes de capacité d'accueil des enfants, **certains de ces établissements scolaires sont obsolètes** (problèmes d'accessibilité, d'aménagement inadapté aux pratiques actuelles...), **dispendieux en espace urbain** (notamment celles situées en centre-ville) **et/ou ont récemment fait l'objet d'aménagements complémentaires provisoires** (salles préfabriquées).

Type d'Etablissement	ANNEE DE REFERENCE											
	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Maternelles												
Carmes	73	69	79	74	71	74	90	105	101	90	92	81
Lestang	130	111	101	99	103	106	101	103	110	102	127	108
Condamines	74	78	90	94	102	105	103	108	113	108	135	127
G. Faure	111	104	105	121	110	110	110	117	120	130	133	119
TOTAL	388	362	375	388	386	395	404	433	444	430	487	435
Elementaires												
Carmes	121	127	123	128	126	140	135	136	149	167	161	165
Lestang	144	146	157	159	165	176	170	169	161	169	140	150
Cazale	117	121	122	115	120	127	124	136	153	165	155	133
Canonges	170	194	199	198	219	222	213	190	215	227	236	232
TOTAL	552	588	601	600	630	665	642	631	678	728	692	680
Secondaire 1er cycle:												
Collège Bayle	644	638	630	654	643	638	653	659	686	695	696	688
Collège Rambaud	537	551	543	545	551	531	535	561	548	544	591	592
LEGTA Agricole		54	49	46	48	39	39	38	35	37		
TOTAL	1181	1243	1222	1245	1242	1208	1227	1258	1269	1276	1287	1280
Secondaire 2è cycle:												
Lycée Polyvalent Castella	862	890	884	844	845	822	852	884	922	938	1012	1063
Lycée Irénée Cros	324	313	314	323	312	292	279	253	268	242	240	259
Lycée Agricole	187	156	154	149	144	152	173	203	186	216	313	311
TOTAL	1373	1359	1332	1316	1301	1266	1304	1340	1376	1396	1565	1633
Enseignement Adapté												
CLIS (Lestang)	12	12	12	12	12	12	12	12	12	effectif inclus	effectif inclus	
CLIS (Canonges)				11	12	12	12	12	12	effectif inclus	effectif inclus	
EREA	177	169	150	164	187	175	169	166	172	154	135	148
Supérieur Ecole Infirmière	188	200	206	214	218	223	220	228	184	196	199	368
Aide soignante	59	60	61	60	92	70	102	77	60			
Préparation soin infirmier	31	36	34	32	44	49	52	64	52			
Aide Soignant	27	35	34	40	36	32	40	22	26			
Auxiliaires de vie sociale	0	0	40	15	17	0	5	5	5			
BTS Lycée Castella											67	69
BTS Action commerciale	64	67	65	63	57	60	56	64	63	66	67	69
BTS Agricole	89	82	83	81	84	62	42	35	35	40		
TOTAL	458	480	523	505	548	496	517	495	425	302	333	506
TOTAL GENERAL	4141	4213	4215	4230	4306	4217	4275	4335	4376	4286	4499	4682

Fréquentation des établissements scolaires publics de Pamiers - Source : Ville de Pamiers (SEJ)

Une répartition globale des effectifs devra être envisagée, voire la construction d'établissements supplémentaires, avant que les écoles ne parviennent à saturation. En fonction, la carte scolaire devra éventuellement être revue.

Par ailleurs, la commune bénéficie de la présence sur son territoire de 6 collèges et lycées publics (ainsi que 3 établissements privés) d'enseignement général et/ou professionnel, dont deux délivrent également un enseignement supérieur, ainsi que d'un institut de formation en soins infirmiers et d'un établissement d'enseignement adapté (EREA). Il est à noter que les lycées du Castella (polyvalent) et Irénée Cros (professionnel) sont en cours de fusion, dans un objectif de mixité sociale et de mixité des formations.

Concernant les **prestations rattachées à l'école**, le service de restauration scolaire, labellisé « Ecocert » de niveau 3 (au moins 50% des produits sont issus de l'agriculture biologique, en privilégiant ceux « du terroir »), est composé d'une cuisine centrale pilote (inaugurée en juin 2007 à « Las Parets »), dotée de

salles qui permettent également d'accueillir sur place les enfants du primaire acheminés en bus, et qui distribue les repas en liaison froide dans des services de restauration « satellites » présents dans chacune des écoles maternelles. Sur certains sites, ces restaurants de proximité sont mutualisés avec les établissements de petite enfance (multi-accueils collectifs) voisins.

Il est à noter que **cet équipement majeur a malheureusement été victime d'un grave incendie en avril 2013, qui a intégralement détruit une aile du bâtiment, entraînant la fermeture de l'une des salles de restaurant.** Des mesures d'urgence ont dû être prises, afin de maintenir le service de restauration scolaire sans réduire les effectifs d'enfants accueillis.

Ce sinistre a cependant eu pour effet d'entraîner des interrogations de la part de l'équipe municipale sur l'opportunité de **reconstruire la salle de restaurant sur place, ou bien de délocaliser le service dans chacune des écoles élémentaires, notamment l'école Cazalé.**



Le sinistre de la cantine de Las Parets, en avril 2013, heureusement sans victime (© Midinews)

La réforme des rythmes scolaires a été adoptée en 2013-2014 dans les écoles publiques appaméennes. En-dehors du temps scolaire, y compris les mercredis après-midis, **les élèves sont pris en charge par l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE)**, situé sur chacun des établissements. En outre, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est mis en place durant les petites et grandes vacances, sur le centre de loisirs de Las Parets, pour les enfants de 3 à 11 ans. Le service organise également des mini séjours d'une durée de trois à quatre jours. Les « juniors » (12 à 14 ans) sont accueillis sur les mêmes plages horaires à « l'espace ados » situé à proximité directe du centre-ville.

Cette **offre de loisirs périscolaires vient compléter les multiples activités sportives et culturelles** présentes sur le territoire.

⇒ Sport : une offre importante, à décloisonner

Avec plus de 6800 licenciés sportifs représentant près d'un tiers de la population, répartis dans une soixantaine d'associations, la dynamique sportive de la ville de Pamiers est une réalité. De nombreuses infrastructures sont mises à la disposition des clubs sportifs. Parmi ces équipements, l'on dénombre 11 sites omnisports, 5 sites spécifiques unisport, un parc nautique, un « skate park », un boulodrome couvert et un practice de Golf.

Depuis 1998, la ville bénéficie d'un complexe sportif aquatique (« Neptunia ») de plus de 300m², chauffé en partie par des panneaux solaires. Toute l'année, des animations sont organisées et des clubs de sport viennent s'entraîner, comme les clubs de natation, de plongée et de waterpolo. L'été (juillet / août), **la gratuité de l'accès est proposée aux enfants et jeunes** âgés de 3 à 18 ans, sur inscription.

En outre, la municipalité met un point d'honneur à favoriser la pratique du sport dans les meilleures conditions. Ainsi, **plusieurs équipements sportifs sont neufs, ou ont fait l'objet d'une récente réhabilitation**, d'autres sont en projet.



La salle multisports de Balussou, située entre le parc nautique Neptunia et le stade Balussou
© W Architectures

Un **complexe sportif multi-activités (salle multisports de Balussou) a été livré fin mai 2015**, malgré de nombreux aléas de chantier qui ont entraîné un retard de plus de 9 mois. Il met à disposition des associations, jusqu'alors logées dans des **locaux obsolètes et vétustes** pour la plupart d'entre elles : une salle de gymnastique, un mur d'escalade, une salle d'haltérophilie et des stands de tir intérieurs et extérieurs (tir à l'arbalète et armes à feu). La mutualisation de cet équipement d'envergure entre les associations sportives et les établissements scolaires communaux est en cours de mise en place.

Parmi les nouveaux équipements créés figure également la **réalisation d'une piste BMX** (piste de compétition de niveau 1 d'intérêt national, homologuée par la Fédération Française de Cyclisme, qui permet au club de se porter candidat pour organiser des compétitions départementales, régionales et nationales) sur le site du stade de la Châtaigneraie, en lieu et place de l'actuelle piste aménagée par les adhérents de l'association sportive eux-mêmes.

Le stade Balussou, majoritairement dédié à la pratique du rugby et de l'athlétisme, a été récemment doté de **chapiteaux provisoires** destinés à accueillir des réceptions autour des manifestations sportives.

Le gymnase Irénée Cros, situé à proximité directe du lycée professionnel du même nom, au cœur du quartier la Gloriette / le Foulon, vient également d'être rénové.

Ces équipements sont **supports de bon nombre de manifestations sportives, mais aussi d'animations promouvant la pratique du sport et son accessibilité à tous**. Outre le forum annuel des associations sportives (« Village des Sports », début septembre) destiné à présenter les activités proposées, le service des sports de la ville et l'Amicale des associations sportives de Pamiers organisent également une action autour du sport adapté (« Adapt'Sport ») et du rugby, notamment auprès des jeunes des quartiers de la Gloriette et du Foulon (« Rugby dans la cité »).

Ces initiatives interrogent la capacité des structures sportives à tisser des passerelles avec les publics spécifiques, notamment ceux des quartiers prioritaires : elles imposent d'agir de manière ajustée en termes de connaissance et reconnaissance, de modalités d'accueil, d'inscription, de tarification.

Cette **nécessité de « décloisonnement »** semble également toucher l'offre culturelle, et sans doute d'une manière encore plus flagrante.

⇒ **Culture : en carence de sensibilisation, et d'un équipement majeur**

Quelques équipements culturels sont à disposition des Appaméens avec notamment la médiathèque, le Conservatoire de musique à Rayonnement Communal, la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) pour le secteur public, et dans le secteur privé un cinéma de deux salles en centre-ville et des galeries d'art. La programmation culturelle propose des spectacles diversifiés, qualitatifs et visant tous les publics, mais **reste limitée par la faible capacité des quelques salles de spectacles existant sur le territoire**, la plus grande comportant 393 places assises ou 900 places debout (salle du Jeu du Mail). L'implantation de la plupart de ces équipements en centre-ville contribue pleinement à son animation.

Il est à noter que le Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique de Pamiers vient d'investir les **nouveaux locaux du « Pôle d'Enseignement Artistique »**, dont les travaux ont été finalisés en décembre 2014 dans une aile désaffectée de l'ancien hôpital de Pamiers, situé au croisement des quartiers du centre-ville, de la Gloriette et du Foulon.

Constitué de la réhabilitation partielle du bâtiment (14 salles de classe d'instruments et locaux administratifs) et d'une extension neuve accueillant un auditorium de 200 m² (aux étages duquel seront ultérieurement aménagés une salle de danse et une salle de musiques actuelles et théâtre), cet équipement a également connu de nombreux aléas de chantier ayant conduit à retarder considérablement sa livraison.



Vue du Pôle d'Enseignement Artistique (en phase projet) © Gilles Junca / Serge Cros architectes

En 2014-2015, le conservatoire accueille 308 élèves, dont 168 résident à Pamiers (le restant des élèves habitant majoritairement le département, à l'exception de 8 Haut-Garonnais et 3 Audois) et 27 dans le quartier prioritaire, auxquels est dispensé l'enseignement de 17 disciplines individuelles et 8 pratiques collectives. Un **cursus en Classes à Horaires Aménagés Musicaux (CHAM)** du CE1 à la 3^{ème} est également proposé, en partenariat avec une école élémentaire (école des Carmes et du Pont-Neuf) et un collège (Rambaud) situés juste en bordure du périmètre du quartier prioritaire (dans le « quartier vécu »).

La **médiathèque**, quant à elle, est régulièrement fréquentée par 15 % de la population appaméenne, qui représentent environ 80% des abonnés ; il est à noter qu'un tiers d'entre eux sont des jeunes de moins de 14 ans. Ce fait est sans doute appuyé par les **nombreuses actions de promotion de la lecture menées en partenariat avec tous les établissements scolaires**, publics comme privés, de la ville.

Sur le plan de l'animation culturelle, **la ville s'est engagée dans la valorisation des « musiques actuelles »**. **Des dispositifs sont en place et participent au développement économique, territorial et culturel**. Cette synergie autour d'actions concrètes en collaboration avec la jeunesse génère des liens sociaux et aide à l'émergence de talents. Par exemple, « Mets les watts », créé en 2009, offre une résidence pédaogo-artistique pour professionnaliser les jeunes groupes locaux prometteurs : conseils de spécialistes, équipement et logistique à disposition, concert sur scène professionnelle et en avant-première d'une tête d'affiche nationale ou internationale, aide à leur promotion par le biais des médias. En outre, depuis 2004, **le dispositif des « Balades Culturelles » met en synergie tous les acteurs culturels de la ville**. Par ce biais, la ville crée des partenariats avec les acteurs locaux pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets

(subventions, communication...). Ces derniers sont sélectionnés en fonction de critères définis dans un cahier des charges et respectant une charte.

D'autre part, quelques manifestations d'envergure investissent chaque année le centre-ville appaméen : la « Fiesta » (festival de musique latino-américaine) début juillet, et les fêtes (foraines) de Pamiers fin août, **attirant en ville une population locale mais aussi plus lointaine**, avec la programmation de concerts en plein air d'artistes reconnus. Très récemment, l'Office de Tourisme du Pays de Pamiers, la Maison des Jeunes et de la Culture et l'association « Pamiers Evénements » ont uni leurs forces pour proposer une multitude d'animations culturelles, notamment au centre-ville, au printemps et en été.

Aujourd'hui, **une politique tarifaire adaptée est mise en place pour faciliter l'accès à la culture**. D'une part les inscriptions au conservatoire sont fixées en fonction du Quotient familial pour les habitants de Pamiers, d'autre part le prix des billets de spectacle est très abordable, avec une volonté de « place à moins de 20 € », la gratuité pour les moins de 13 ans hors spectacle jeune public, un tarif réduit pour les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), la mise en place de partenariats avec des comités d'entreprises appaméennes, etc.

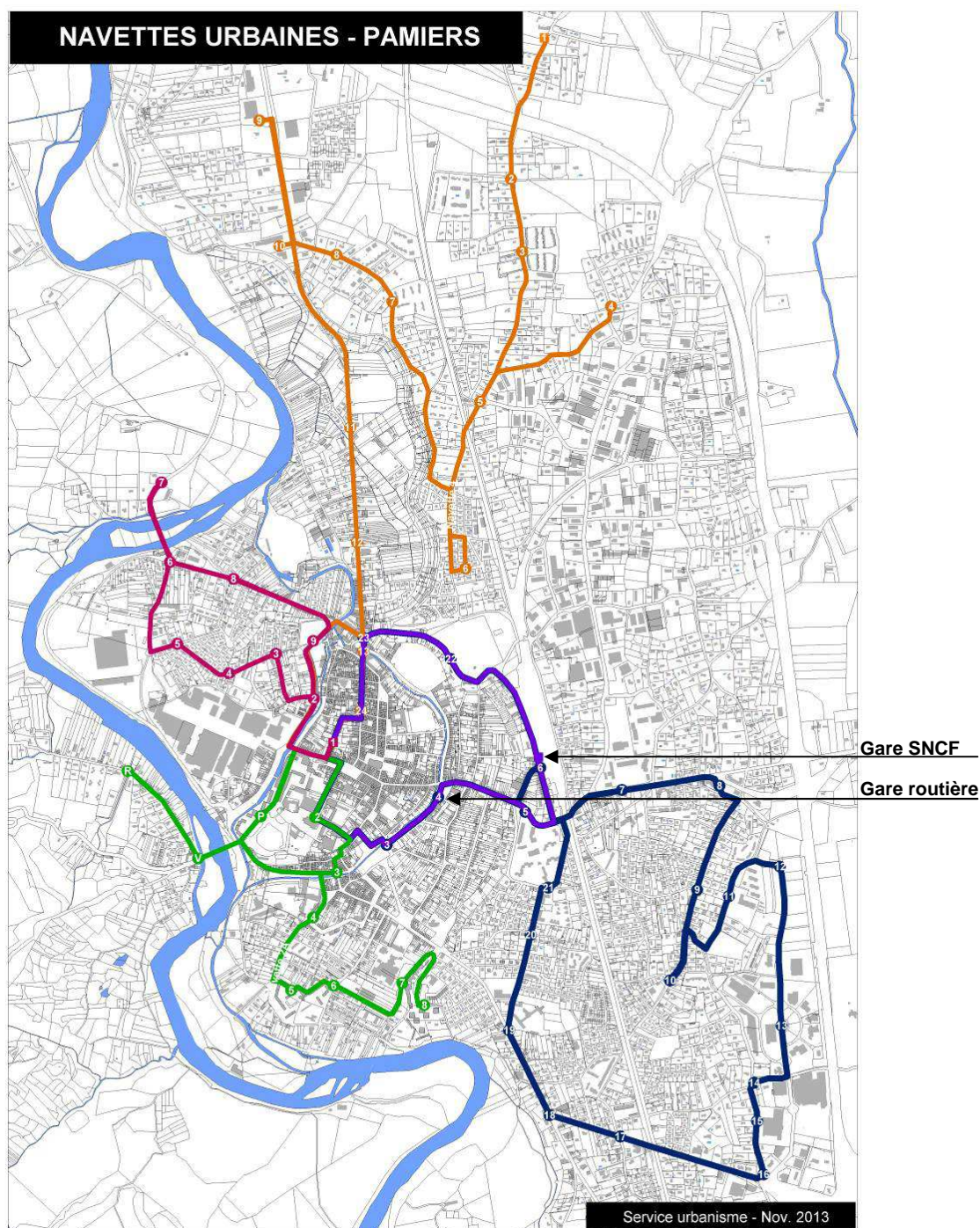
En termes d'action culturelle et de médiation, le bilan est partagé : la quasi majorité des actions se fait au travers d'actions d'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire donc ciblant un public captif (« Mets les watts », « Urbancult », semaine culturelle des lycées, actions du conservatoire dans les écoles de Lestang et Cazalé mais aussi à travers le dispositif CHAM, la médiathèque en lien avec Cazalé, dispositif « Entrez dans la danse » avec les collèges, etc.). **En revanche, très peu d'actions existent sur les publics dits spécifiques ou les « non publics »** ; quelques-unes sont à signaler : un récent projet de découverte du Land Art, des actions dans le cadre du Programme Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) ou du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) menées par l'association « Regards de Femmes » et la MJC , ou encore le dispositif « Ce soir je sors mes parents » (l'Estive- scène nationale de Foix / MJC Pamiers), mais toutes ces actions ne touchent qu'un nombre très réduit de personnes.

Les acteurs culturels appaméens, sont, pour la grande majorité, peu sensibilisés à ce type de démarche et donc très peu formés. **L'absence de relais humains et de locaux, sur ces territoires, ne favorise pas non plus la mise en place de projets culturels**. Un autre des freins au développement de l'action culturelle en faveur de ces publics est l'absence de dispositifs spécifiques.

Malgré ces différentes tentatives de décloisonnement, qui restent intermittentes, la riche vie culturelle appaméenne semble souffrir de **carences de sensibilisation, de coordination et de médiation, qui lui permettraient d'atteindre d'autres publics**, et de rendre la culture réellement accessible à tous. En outre, cette nécessité de rendre accessibles les activités offertes interroge également la **question de la mobilité**.

⇒ **Transports urbains et liaisons douces : en recherche d'une cohérence intermodale**

Sur le plan des services associés aux transports urbains, **la commune de Pamiers a étudié et mis en place un réseau de navettes urbaines gratuites**. Ainsi, les Appaméens peuvent se rendre facilement en centre-ville et accéder au plus grand nombre de services présents sur la commune (administratifs, médicaux, associatifs, commerciaux, sportifs, culturels...) par le biais de 5 lignes mises à disposition les matins, du lundi au samedi, hors jours fériés.



Carte des lignes des navettes urbaines – SIG Ville de Pamiers

Cependant, le bilan est mitigé. A l'origine, l'objectif était de rendre service aux personnes qui allaient au marché en centre-ville (mardis, jeudis et samedis matins). Dans un souci d'amélioration de ce service, le nombre et la fréquence des lignes ont peu à peu été étendus. Cependant, **il semblerait que les navettes n'aient touché presque exclusivement qu'une catégorie bien précise de la population**, à savoir les personnes âgées.

En effet, et majoritairement en raison du faible budget pouvant être alloué aux transports urbains (60.000 € annuels), **les volets « actifs » et « scolaires » sont actuellement insuffisamment pris en compte, ainsi que la nécessité de désengorger le centre-ville aux heures de pointes.**

En outre, deux lignes (verte et orange sur la carte) ont récemment été basculées en « transport à la demande » (TAD) au vu de leur faible fréquentation.

D'autre part, **l'absence d'un schéma directeur ou d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) ne permet pas à la collectivité d'aboutir à une logique cohérente de déplacements doux, ni de l'articuler correctement avec les réseaux de transports collectifs existants.**

Le parvis de la gare ferroviaire a récemment fait l'objet d'un réaménagement prenant en considération les nécessités de stationnement journalier des véhicules des usagers du train : extension et aménagement des parkings, traitement du parvis en espace exclusivement piétonnier comprenant un arrêt pour la navette urbaine, mais aussi création d'un tronçon de piste cyclable.

Cependant, et malgré cet effort de coordination entre différents modes de déplacements, la multimodalité de ce pôle n'est pas encore acquise.

En effet, le « dépose-minute » s'effectue bien souvent de manière « sauvage », à même la chaussée au droit du carrefour des voies accédant à la gare. La gare routière existante (bus interurbains), quant à elle, n'a pu être déplacée sur ce même site et en demeure à bonne distance. Egalement, les différents **tronçons de pistes cyclables** implantés sur le territoire communal font preuve d'une **absence de continuité**, et le partage de la chaussée qui en résulte par endroits pose ponctuellement des problèmes de sécurité.

Pourtant, un réseau de « liaisons douces » continues et agréables favoriserait sans aucun doute la flânerie en ville, ainsi que la redécouverte du patrimoine appaméen.

1.1.3 Un patrimoine naturel et urbain riche, à préserver et à conforter, mais une géographie source de nombreuses contraintes au développement

En bordure nord de la chaîne des Pyrénées, le territoire intercommunal se caractérise par une géomorphologie particulière, entre plaine et coteaux marqués. **Il bénéficie ainsi d'une grande variété de paysages.**

La rivière l'Ariège est le principal **cours d'eau qui traverse la ville, dont le centre ancien est enserré par des canaux** issus de ses méandres. Le patrimoine bâti riche de la « ville aux trois clochers » renforce cette singularité.

Cependant, si **cette situation peut être le support d'une certaine attractivité pour le territoire, elle constitue également un frein au développement** de la ville de Pamiers.

⇒ **Patrimoine urbain : une mise en valeur attendue**

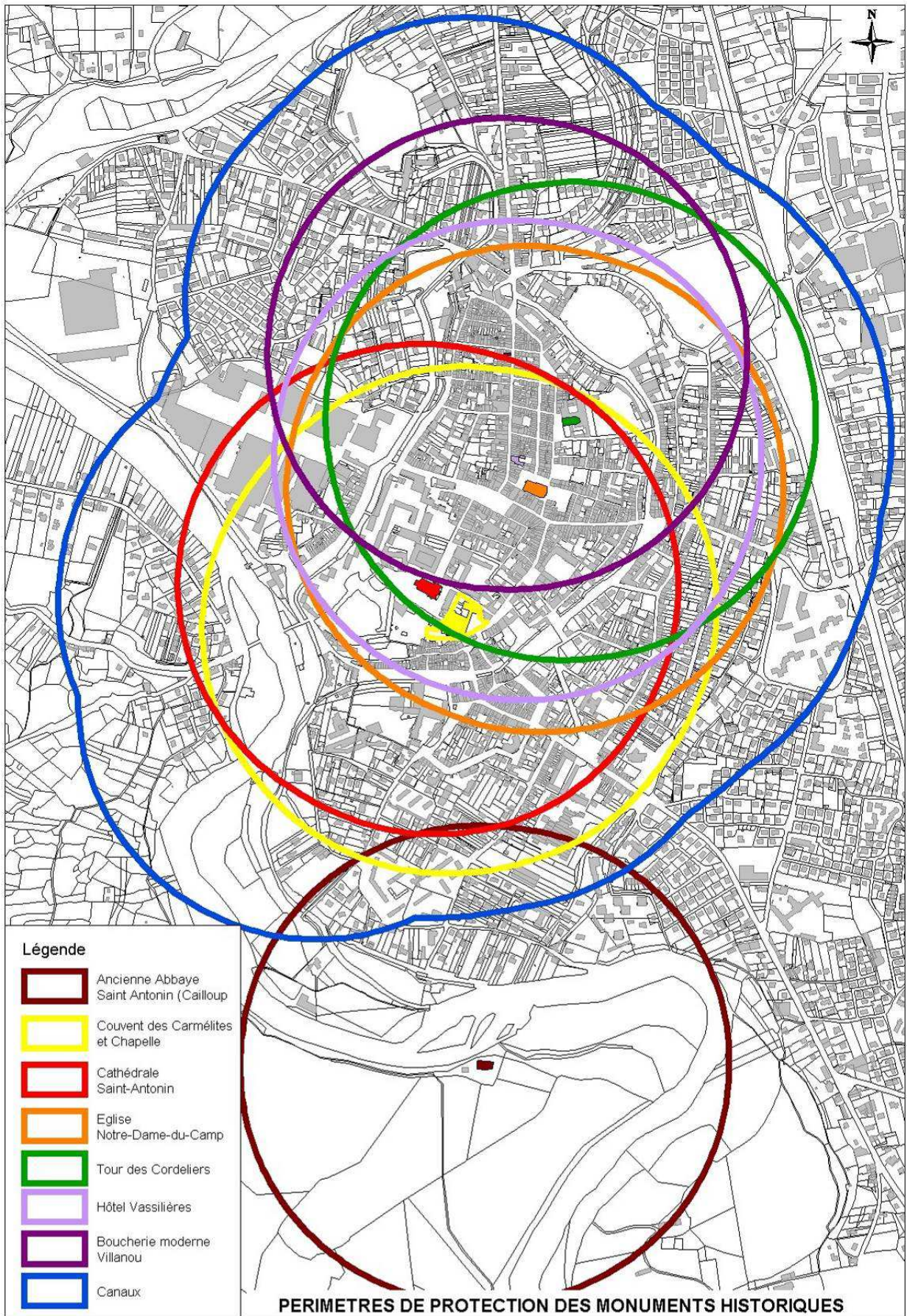
L'histoire de Pamiers est marquée par les grandes étapes de notre civilisation et notamment par le Moyen Age. Son Patrimoine s'est enrichi au fil des siècles, laissant monuments, maisons bourgeoises, canaux et canalets... ainsi que le maintien en activité d'une importante usine métallurgique (actuel site Aubert & Duval) aux abords immédiats du centre-ville, qui assure la continuité de l'histoire industrielle de la ville.

Des édifices et ouvrages d'art qui apportent à la ville le témoignage d'un riche passé mais qui demandent aussi un fort investissement en matière de conservation et de mise en valeur.

L'église de Notre-Dame du Camp, par exemple, est restée fermée au public pendant plusieurs mois en raison de la chute de certains éléments structurels et doit être restaurée en conséquence ; le montant des travaux (actuellement en cours) incombe en grande partie à la commune.

Le couvent des Carmélites, dit « le Carmel », joyau architectural du XVII^{ème} siècle situé en plein cœur de la cité historique sur la colline du Castella, a **récemment été acquis par la commune afin d'assurer la sauvegarde du patrimoine appaméen**. Constitué autour d'un cloître remarquable, cet édifice est aujourd'hui **en attente d'une reconversion raisonnée** ; des études sont entreprises en ce sens. Des travaux sont cependant à prévoir de manière imminente afin d'assurer son intégrité, succédant ainsi au déplacement des sépultures des Sœurs du Carmel pris en charge par les services de l'Etat et la commune.





Le périmètre de protection autour des monuments historiques, servitude du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur (source : DRAC / SIG ville de Pamiers)



D'autre part, la communauté de communes a récemment mis en place un **sentier d'interprétation du patrimoine industriel** constitué autour des canaux et de l'exposition, sur l'espace public face à l'entrée de l'usine précitée, d'une locomotive restaurée inventoriée aux Monuments Historiques au titre du patrimoine « mobilier ».

Les canaux de Pamiers, notamment ceux qui enserrant le cœur de la ville ancienne inscrits aux Monuments Historiques, sont également l'objet de toutes les attentions de la municipalité. **Potentielle promenade autour de la cité dont la continuité est à retrouver, ils montrent par endroits des faiblesses d'aménagement**, malgré la qualité intrinsèque de certains espaces, comme le parc municipal par exemple. Une étude a identifié ces « points noirs » ainsi que les caractéristiques des séquences de paysage qui les constituent (trames verte et bleue, espaces publics, typologies du bâti...), afin de les conforter ou de les rétablir à l'appui d'**un projet global en cours de définition**.

Outre les édifices et sites classés ou inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques, Pamiers dispose de nombreuses richesses par la bonne conservation de certaines habitations architecturalement remarquables, par la préservation de jardins et d'éléments de « petit patrimoine » qui ont été inventoriés.

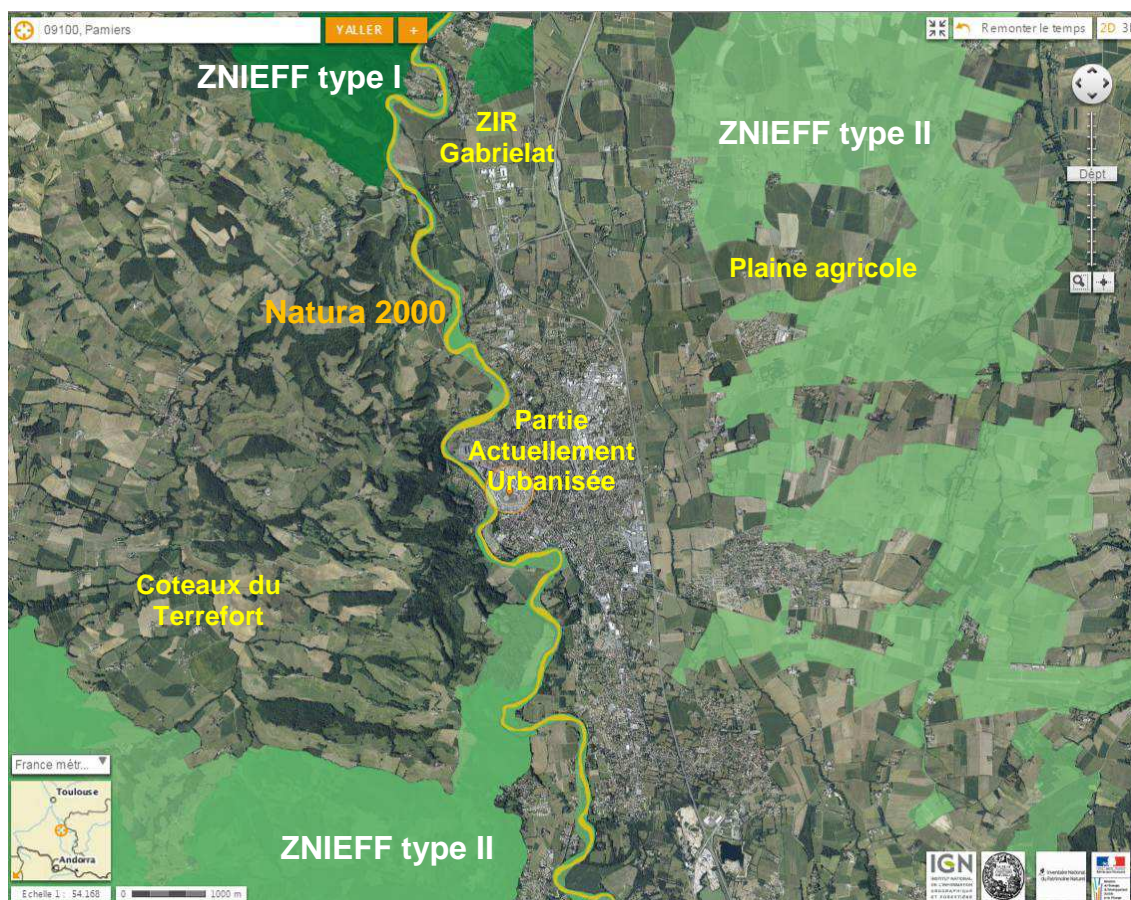
Si **la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural, culturel et industriel de grande qualité** de la ville de Pamiers représentent un enjeu important pour la mémoire de la ville, pour son image et pour son intérêt touristique, il en est tout autant pour son patrimoine dit « naturel ».

⇒ **Patrimoine naturel : des richesses recensées, à préserver...**

L'écosystème de la rivière Ariège a fait l'objet de recensements de son patrimoine naturel, tant sur le plan national que sur le plan européen. Ainsi, deux périmètres aux conséquences différentes ont été définis :

- **une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF) de type I et de type II** sur la rivière et ses berges, qui vise à inventorier sur l'ensemble du territoire français les ensembles naturels à forts intérêts patrimoniaux pour favoriser leur connaissance et leur prise en compte,
- **un Site d'Intérêt Communautaire (SIC) / Zone Spéciale de Conservation (ZSC) du réseau européen des sites naturels « Natura 2000 », désigné au titre de la Directive « Habitats »** du 21 mai 1992, couvre la rivière Ariège tout au long de son cours, visant à assurer la gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles locales, par l'adoption de mesures particulières transposées au Code de l'Environnement.

De plus, l'**identité paysagère** des coteaux arborés à l'ouest de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) de la ville, parcourus par quelques sentiers de randonnée, ainsi que celle de la plaine agricole à l'est, constituée de haies bocagères, **est à maintenir et à conforter**.



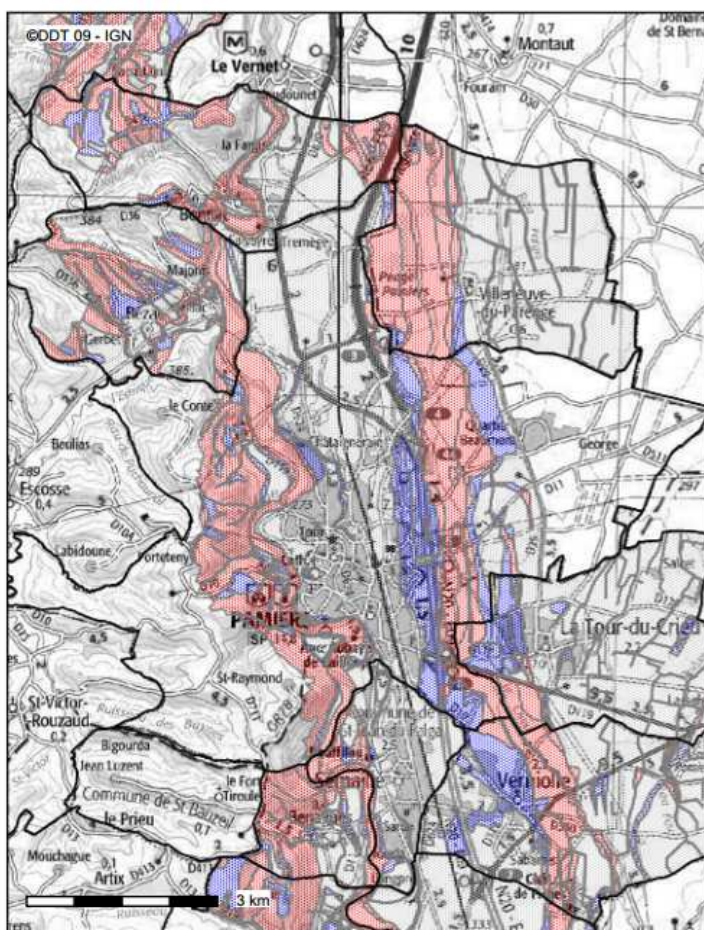
ZNIEFF, Natura 2000 et identités paysagères (source : <http://www.geoportail.gouv.fr>)

Mais ce qui fait l'identité et la force du territoire constitue aussi le principal obstacle à son développement.

⇒ ... *mais sources de contraintes au développement urbain*

La non-urbanisation des grandes identités paysagères précitées répond certes à un objectif de préservation, mais correspond également à **une impossibilité de construire édictée par le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn)** approuvé en 2006.

En effet, les deux principaux cours d'eau du territoire communal (l'Ariège et le Crieu) entraînent d'importants phénomènes d'inondation, voire de crues torrentielles. Sur les coteaux du Terrefort, ont été cartographiées des zones d'aléa fort et faible de glissement de terrain (zones rouges).



Conception : DDT 09
Date d'impression : 27-11-2014

 LIMITES DE COMMUNES
 ZONES DES PPRN
 BLANC
 BLEU
 ROUGE

Extrait du PPRn en vigueur
(Source : portail Internet des services de l'Etat en Ariège, outil interactif « Cartélie »)

Sur le plan de l'enjeu de la préservation des milieux naturels également, **la nécessaire intégration de la « Trame Verte et Bleue » (TVB) aux documents d'urbanisme remet en question le développement de certains des secteurs de la ville** tels qu'ils avaient été imaginés dans un passé proche. En effet, le passage de l'échelle régionale de la TVB (Schéma Régional de Cohérence Environnementale – SRCE, établi au 1/25000°) à l'échelle locale (Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT, et Plan Local d'Urbanisme – PLU, traduisant le SRCE « à la parcelle ») **compromet l'extension vers le nord de la zone d'activités communautaire d'intérêt régional de Gabrielat**, en raison de la présence sur la commune de Bonnac d'un réservoir de biodiversité à préserver, inventorié en ZNIEFF de type I, rendant impossible la construction sur ou à proximité directe de cette zone, et mettant en péril la déviation projetée du lieu-dit « Salvayre » qui devait le traverser. Au sud du territoire communal, **le corridor écologique à réhabiliter entre Pamiers et Saint-Jean-du-Falga est par ailleurs hypothéqué par l'important développement urbain** qu'a connu cette limite communale au cours de ces dernières années.

En conséquence, le territoire appaméen se retrouve contraint de **limiter son développement urbain à la seule partie actuellement urbanisée de la commune (PAU)**, enfermée dans un étai entre voie rapide et rivière Ariège (d'est en ouest). Cette particularité est, d'autre part, **soutenue par la réglementation en matière de planification urbaine, qui conduit désormais à reconstruire la ville sur la ville.**

1.2 UN DÉVELOPPEMENT URBAIN À PLANIFIER À PLUSIEURS ÉCHELLES DE TERRITOIRE

Planifier aujourd'hui l'évolution de la ville de demain ne peut se faire sans s'interroger en permanence sur **les rapports qu'elle entretient avec les territoires alentours, et à d'autres échelles**, notamment lorsqu'il s'agit d'une ville qui tient **une place prépondérante dans le développement de tout un bassin de vie**. Aussi, il convient de s'intéresser aux **objectifs définis par les politiques territoriales placées à l'échelle supra**, comme celle du Schéma de Cohérence Territoriale ou celle de l'intercommunalité.

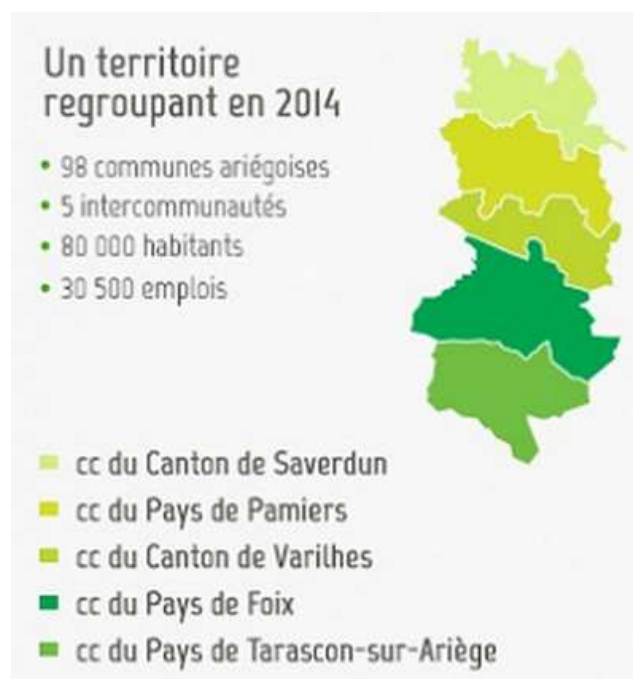


Les échelles du département, du SCoT de la Vallée de l'Ariège et du quartier prioritaire
(source : <http://www.geoportail.gouv.fr> – IGN / CGET)

1.2.1 L'échelle du SCoT de la Vallée de l'Ariège

Au cours de ces deux dernières décennies, **le développement de la Vallée de l'Ariège a fait émerger un nouveau cadre de vie**, entraînant une redéfinition de l'action et de la coopération publiques.

Dans ce contexte, le Schéma de Cohérence Territoriale – plus connu sous son acronyme de **SCoT** – **constitue un lieu privilégié pour penser, puis mettre en œuvre le territoire de demain, plus responsable, cohérent et solidaire.**



Le Syndicat Mixte a lancé en mai 2011 l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale, qui doit permettre aux 98 communes rassemblées en 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du territoire de se doter d'un projet d'urbanisme commun et de mettre en cohérence le volet territorial de leurs politiques publiques, pour une durée de 20 ans.

Le SCoT est un document de planification à l'échelle intercommunale, dont la vocation est globale et stratégique.

Il exprime un projet pour le territoire, et met en cohérence le volet territorial des politiques publiques (notamment en termes de déplacements, d'habitat, de développement économique et commercial, d'environnement et d'organisation de l'espace) et constitue une **véritable réflexion en matière d'aménagement urbain et d'urbanisme sur le devenir de la Vallée de l'Ariège à horizon 2035.**

A partir des grandes évolutions de la société (enjeux de protection du socle environnemental et agricole, préparation à la transition énergétique, croissance de la population et mutations économiques et commerciales, gestion des déplacements), le SCoT évalue leurs incidences sur l'organisation du territoire et en définit de nouvelles lignes directrices.

Le SCoT devrait permettre d'accueillir dans de bonnes conditions, les nouveaux habitants et les entreprises, tout en ménageant l'identité environnementale et paysagère de la Vallée de l'Ariège.

Les 8 objectifs du SCoT sont les suivants :

- 1) Limiter l'étalement urbain et conforter la centralité des centres bourgs.
- 2) Préserver les terres agricoles, les unités d'exploitation et insérer les projets dans l'environnement.
- 3) Favoriser la mixité sociale.
- 4) Economiser, rationaliser les réseaux et les déplacements.
- 5) Proposer une offre d'accueil de qualité et cohérente au territoire pour les infrastructures économiques et touristiques.
- 6) Préserver les milieux naturels, valoriser l'identité paysagère et patrimoniale des territoires.

- 7) Prendre en compte les risques naturels.
- 8) Encourager l'utilisation des énergies renouvelables et les économies d'énergie.

Dans ce cadre, **le SCoT détermine les lignes directrices avec lesquelles les documents d'urbanisme locaux doivent être mis en compatibilité.**

Le principal objectif poursuivi par ce SCoT Grenelle est **l'accueil de nouveaux habitants et entreprises dans des conditions compatibles avec la préservation de l'identité du territoire et de ses ressources, notamment en minimisant l'artificialisation de foncier agricole.** Il vise également, afin de lutter contre l'étalement urbain, la reconquête des centres-villes et centre-bourgs. La mobilisation du parc vacant et dégradé devrait se substituer à la construction pavillonnaire consommatrice de terres agricoles, et la redynamisation de l'offre commerciale de centre-ville tempérer l'émergence de nouvelles zones commerciales en périphérie.

Le plan d'action fixe également des objectifs ambitieux en matière de production de logements sociaux. **La consommation foncière maximale a été définie pour chaque commune, ainsi qu'une densité minimale pour la production de logements neufs** (25 logements à l'hectare pour Pamiers).

Le SCoT de la vallée de l'Ariège a été approuvé, après enquête publique, par les organes décisionnels du syndicat mixte et est opposable depuis le 20 mai 2015.

En conséquence, les territoires à l'échelle infra (communes et EPCI) devront **mettre en compatibilité leurs documents d'urbanisme et de planification** dans les délais prévus par la législation.

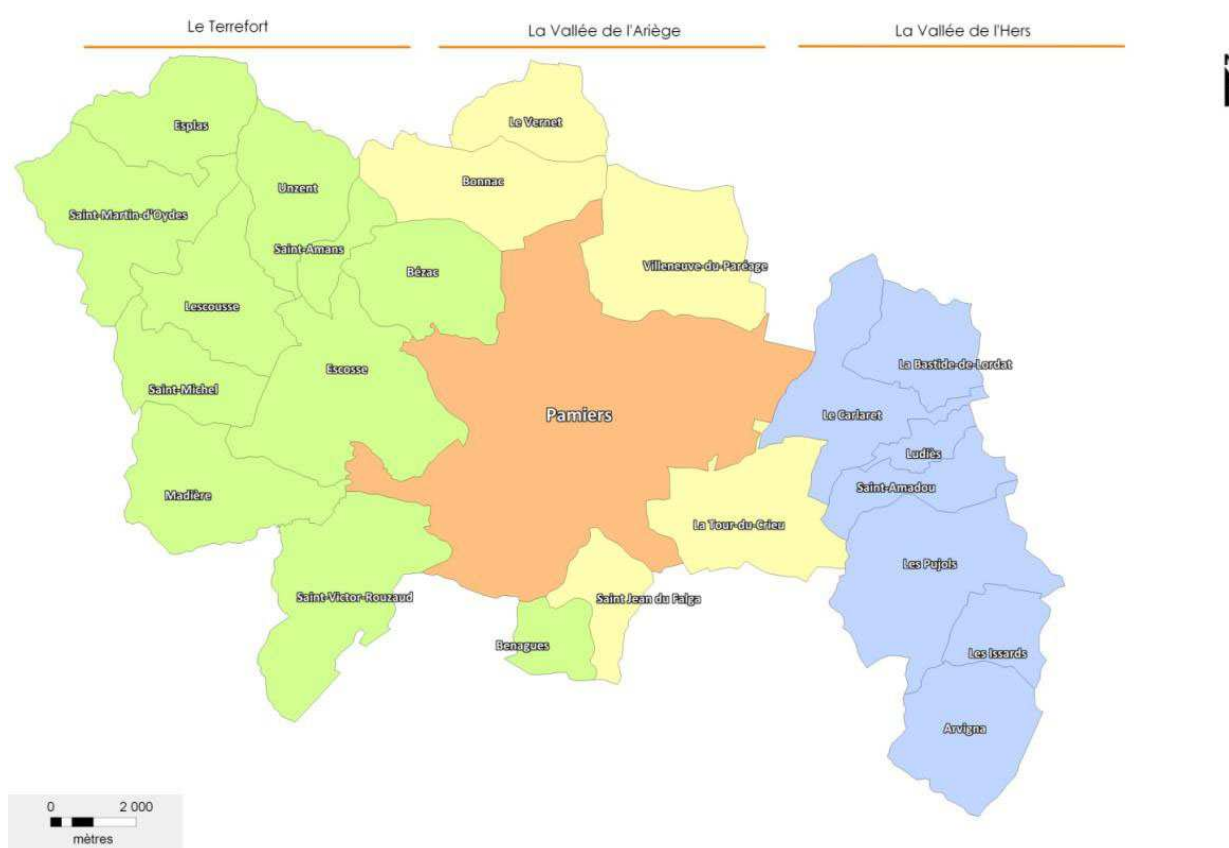
1.2.2 L'échelle de la Communauté de communes du Pays de Pamiers

L'intervention de la communauté de communes **repose sur un principe de solidarité et sur des objectifs partagés** par l'ensemble des communes membres à travers ses statuts. **Son action s'articule autour des axes majeurs suivants :**

- **Favoriser le développement de l'emploi local et accompagner la dynamique économique :** La volonté de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers est de favoriser l'implantation et le développement des entreprises sur l'ensemble du territoire. Le projet phare est celui de la zone d'activités de Gabrielat (superficie à terme de 100 hectares).
- **Gérer les ressources environnementales, une Communauté de communes du bien vivre :** Tout développement économique ou démographique implique un risque accru de dégradation de la qualité de vie. C'est pourquoi, cette préoccupation préside l'ensemble des actions mises en œuvre afin d'accompagner et de gérer au mieux l'essor des communes membres.

- **La préservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel :** Dans une optique de préservation, un inventaire faune/flore est en cours de réalisation pour étudier ces richesses et les identifier. Des actions de valorisation des rivières et de l'espace rural, des sentiers de randonnée sont mis en place.
- **Agir pour plus de solidarité :** L'objectif est de répondre aux besoins du plus grand nombre et de proposer des actions concrètes afin d'améliorer la vie quotidienne des parents, des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite et des plus démunis. Outre la prise de la compétence « Petite Enfance » depuis le 1er janvier 2010, elle propose également dans le cadre de sa compétence « habitat » des financements divers pour la réhabilitation des logements dégradés et très dégradés, en complément des aides de l'Etat, afin de répondre aux besoins en logements sur l'ensemble du territoire et ainsi favoriser la mixité sociale et une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement entre les communes.
- **Préserver et valoriser son authenticité et son identité :** La Communauté de communes du Pays de Pamiers souhaite à la fois révéler son identité et préserver son authenticité, notamment en optimisant les structures et réseaux existants (signature de conventions d'objectifs avec différents partenaires culturels...) ou en développant la connaissance et la préservation du patrimoine bâti.

Ses compétences s'exercent dans un souci d'équité entre les différentes communes membres, et toute **la difficulté d'assurer la cohésion de ce territoire réside dans son hétérogénéité** : 24 communes dont une ville-centre, quelques communes périurbaines, et des communes rurales.



Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Pays de Pamiers dispose d'un **Programme Local de l'Habitat (PLH)**. Document de planification élaboré pour 6 ans afin de définir un programme d'actions territorialisé en termes de politiques du logement, il s'est achevé en mai 2015. **Madame la Préfète de l'Ariège en a accordé la prorogation pour une année**, eu égard à la nécessité de procéder à son évaluation et de définir le cadre d'un nouveau programme (instabilité liée à la loi NOTRe, actualité réglementaire concernant l'urbanisme et les EPCI...).

Ce document **fixe des objectifs de remise sur le marché de logements vacants et de production de logements neufs, à loyer modéré, en loyer libre ainsi qu'en accession à la propriété**. Il préconise également la mise en place d'outils nouveaux pour assurer la lutte contre l'habitat indigne, la diversification de l'offre de logements notamment en faveur des publics fragiles (voir plus loin les détails et l'évaluation 2013 du PLH).

Les services de l'Etat et le Département de l'Ariège ont également signé pour la période 2010-2015 un **Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)**. Le plan s'adresse à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir. La communauté de communes participe à ce plan départemental, notamment par le biais de ses actions de lutte contre l'habitat indigne et de production et attribution de logements très sociaux (programme social thématique).

En outre, pour **mieux assurer la cohérence de ce territoire**, et au vu de l'étendue des compétences de la communauté de communes et de l'actualité réglementaire (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové – ALUR notamment), **se pose aujourd'hui la question de l'élaboration de documents d'urbanisme à l'échelle de l'intercommunalité** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal – PLUi), et non plus à celle de chacune des communes.

La loi ALUR prévoit également, pour les territoires dotés de PLH et comportant des quartiers ciblés « politique de la ville », **la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL)**. Cette dernière, co-présidée par le préfet et le président de l'EPCI, adopte des orientations sur divers champs tels les attributions de logements, les mutations sur le patrimoine locatif social, les modalités de relogement des personnes déclarées prioritaires au titre du Droit Au Logement Opposable (DALO) et des personnes relevant des projets de renouvellement urbain, les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation, etc. Ces orientations seront mises en œuvre par conventions. La mise en place de ce nouvel outil est prévue pour fin 2015 (voir plus loin).

1.2.3 L'échelle de la commune

La ville de Pamiers est actuellement couverte par un **Plan Local d'Urbanisme** (PLU) approuvé en 2006, dont la révision générale a été prescrite le 16 Décembre 2010 et devrait aboutir début 2016.

Au cours de cette période, le lancement du SCoT a entraîné un ralentissement de la procédure, mais permettra au **nouveau PLU en mode « Grenelle » de mieux coller aux objectifs de ce territoire**, et d'être établi en parfaite compatibilité avec celui-ci. Il a notamment déjà été identifié que **la consommation foncière serait quasi nulle** : les nombreuses « dents creuses » situées dans la partie actuellement urbanisée de la commune devraient suffire à atteindre les objectifs du SCoT.

Dans le cadre de cette révision générale, comme évoqué précédemment, il paraît opportun **d'engager également une réflexion sur les déplacements urbains**, et notamment sur les modes de déplacements doux.

D'autre part, une étude de **Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)** a obtenu un avis favorable du ministère de la Culture en juin 2010 mais n'a pu être promulguée du fait de la modification de la loi en juillet 2010. Cependant, malgré l'impossibilité de son opposabilité immédiate, le rapport de présentation de la ZPPAUP servira de base à la réflexion menée sur ce secteur en matière de protection du patrimoine, afin de **créer une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine** (AVAP - Délibération du 16 Décembre 2010), élaborée concomitamment à la révision générale du PLU et intégrant le volet environnemental qui n'était pas présent dans le dispositif de ZPPAUP.

Le périmètre de l'AVAP est à ce jour en cours d'étude, et devrait manifestement couvrir la totalité du centre-ville intra-canaux ainsi que les principaux faubourgs périphériques (représentant le « centre ancien »). Son extension à l'intégralité du périmètre de protection autour des monuments historiques existant (« abords ») a cependant été évoquée.

La révision générale et l'élaboration de ces documents d'urbanisme se doivent bien entendu d'être conformes aux objectifs fixés par les directives gouvernementales, et notamment la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE, dite « Grenelle »). Ainsi, le PLU est dans l'obligation de limiter au maximum l'étalement urbain, et en conséquence de « reconstruire la ville sur la ville ». **La question de la rénovation urbaine est donc plus que jamais d'actualité.**

Mais au-delà de ce fait, ces documents de planification une fois approuvés permettront également à la commune de **favoriser cette rénovation urbaine, en mettant à profit les outils spécifiques dont chacun d'eux dispose**. Par exemple, le Conseil Municipal a d'ores et déjà délibéré (le 24 novembre 2011) pour l'adoption d'un **taux communal sectorisé de la Taxe d'Aménagement**, dont le fait générateur est la création de nouvelles surfaces de plancher. **Sur le secteur du centre-ville, ce taux a été abaissé au maximum**

(2%) afin de permettre la construction de logements neufs plus adaptés à la demande, sur un foncier pénalisant déjà les éventuels investisseurs par une nécessité de démolition massive quasi systématique.

Le Conseil municipal a par ailleurs très récemment complété ce dispositif par l'approbation de la mise en place d'une **Taxe d'Habitation sur les logements vacants** (par délibération du 26 septembre 2014), mesure qui incitera probablement certains propriétaires à effectuer des travaux sur leurs logements pour remettre ceux-ci sur le marché.

D'autre part, **l'approbation de l'AVAP permettra aux opérateurs de bénéficier des leviers de défiscalisation de la loi « Malraux »**, tout en assurant à la collectivité la mise sur le marché de logements qualitatifs : « [la loi Malraux] vise à inciter la mise en valeur du patrimoine bâti ancien. Cette fiscalité foncière est à l'unique bénéfice des propriétaires bailleurs et ne concerne que les locaux d'habitation. Les travaux doivent consister en une restauration complète d'un immeuble entier, le tout attesté par l'ABF [Architecte des Bâtiments de France, ndlr], dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation spéciale de travaux de restauration (délivrée par arrêté préfectoral) » (Source : Etude du marché du logement sur le territoire de la CCPP, Habitat et Territoires Conseil, avril 2012).

Les outils de planification, transcription réglementaire de la politique locale en matière d'aménagement, **conforteront donc les objectifs prioritaires municipaux et communautaires en termes de rénovation urbaine** et d'amélioration du cadre de vie au sens large.

1.3 UNE POLITIQUE LOCALE DÉJÀ ENGAGÉE EN FAVEUR D'UNE RÉNOVATION URBAINE VOLONTARISTE

Les élus de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers et de la commune de Pamiers, conscients de la dégradation progressive des conditions de vie dans certains quartiers de la ville, se sont **très rapidement engagés, chacun dans leurs compétences respectives mais conjointement, dans une politique active de résolution des problèmes identifiés.**

Ceux-ci semblent majoritairement concentrés autour des questions **d'habitat et de cadre de vie**, au cœur du centre ancien comme dans les quartiers périphériques constitués de petits ensembles de logements sociaux ; il paraît **nécessaire de rénover durablement ces quartiers.**

La mise en place d'outils visant à acquérir une **bonne compréhension des mécanismes de la déshérence constatée** a très vite conduit les pouvoirs publics locaux à s'interroger sur les **moyens de l'enrayer au plus tôt.** Ainsi, en complément à une nécessaire planification, des études prospectives ont été lancées concomitamment, avec l'appui de partenaires impliqués comme l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège.

L'ensemble de cette démarche avait pour ambition clairement affichée de ne pas se contenter d'une phase d'études, mais d'agir résolument. Aussi, **la communauté de communes s'est engagée dans l'acquisition du foncier d'un îlot du centre-ville**, particulièrement touché par la vacance des logements et leur dégradation, en vue de réaliser une opération « pilote » destinée à relancer la production de logements de qualité afin d'accueillir de nouvelles populations au cœur du centre ancien.

1.3.1 Des outils et opérations visant à l'amélioration de l'habitat déjà mis en œuvre

⇒ Un Programme Local de l'Habitat (PLH), depuis 2009

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document de planification urbaine visant à **définir les objectifs et les principes d'une politique locale de l'habitat avec pour but de répondre aux besoins spécifiques d'un territoire.** Le PLH a été instauré par la loi de Décentralisation de 1983 à l'échelon intercommunal et permet de définir pour une durée de six ans un programme d'actions territorialisées en termes de politiques du logement.

Le PLH est rendu obligatoire pour les Communautés de communes de plus de 30 000 habitants. **Pour la CCPP, ce programme a été établi en 2009 en dehors**

de l'obligation légale. En 2004, le Pays des Portes d'Ariège Pyrénées dont la Communauté de Communes fait partie, a réalisé un diagnostic stratégique de l'habitat, du cadre de vie, du foncier qui a amené au lancement de la procédure d'élaboration du PLH (délibération du 24 juin 2005) pour l'intégralité du territoire intercommunal. Le PLH a été approuvé par la Commission Régionale de l'Habitat le 16 décembre 2008 et définitivement adopté dans le courant du premier trimestre 2009 par le Conseil de Communauté.

La loi prévoit que les PLH fassent l'objet de **bilans annuels et d'évaluations triennales (à mi et fin de parcours) afin de mesurer l'impact des actions programmées et d'anticiper d'éventuels réajustements.** En 2013, un bilan à mi-parcours du PLH a été réalisé.

Associé au PLH, **l'Observatoire de l'habitat également mis en place en 2009 sur le territoire de la CCPP**, met en exergue un certain nombre d'indicateurs territoriaux et renseigne notamment sur la démographie, les caractéristiques des ménages (emploi, niveau de vie...) ou encore sur la construction et le marché du logement. Sa réactualisation en 2013 a permis d'établir un diagnostic territorial mettant en perspective les actions de la CCPP sur le secteur du logement.

Sur le plan de la composition des ménages et sur le territoire de la CCPP, le nombre d'individus par logement tend à diminuer significativement. 33,7 % des ménages de la CCPP sont des ménages d'une personne (33,6 % au niveau national). Cependant, ils sont 40,5 % à Pamiers ce qui est largement supérieur aux moyennes nationales. Pamiers et notamment son centre-ville sont assez spécialisés en terme d'offre de petits logements ce qui explique cette représentativité de petits ménages sur la ville centre.

La présence de ménages de plus en plus petits dans des logements comportant de plus en plus de surface a des répercussions sur les marchés de l'habitat. L'enjeu des politiques publiques aujourd'hui est de pouvoir maîtriser le foncier tout en anticipant la demande future en termes de logements.

En outre, **le territoire connaît un vieillissement de sa population.** La part des 75 ans et plus ne cesse d'augmenter, 10,8% en 2006 contre 11,3% en 2009 (au niveau national cette part augmente également mais est moins importante 8,2 % en 2006 et 8,7 % en 2009).

D'autre part, dans le but d'évaluer les politiques du logement menées sur le territoire, il est indispensable d'avoir des indications sur le niveau de vie des habitants. **Le parc de logement proposé doit être en adéquation avec les besoins et les ressources de la population locale.**

Le revenu fiscal médian déclaré en 2010 est de 16.414 € sur le territoire de la CCPP, il est inférieur de 1.989€ par rapport au revenu médian national (18.403 €). Ainsi environ 50% des ménages appaméens ne sont pas imposables (soit 3489 ménages). **Sur le centre-ville de Pamiers, ce revenu médian est de 11.811€ (11.882 € en 2006 – Données découpage IRIS « Centre ancien »), 64% des ménages en centre-ville sont non imposables et 62% des ménages non imposables de Pamiers habitent en centre-ville.**

Le logement constitue ainsi un véritable enjeu sur le territoire de la CCPP :

- **L'offre de logement apparaît comme « spécialisée » :**

71 % des logements de la CCPP sont des maisons individuelles (58 % pour Pamiers). 92 % des appartements de la Communauté de communes sont situés à Pamiers. La production de maisons s'est stabilisée autour d'une centaine de constructions annuelles. La mise sur le marché de logements collectifs semble être plus fluctuante et corrélée à la conjoncture économique et aux directives nationales en termes d'investissements locatifs défiscalisés.

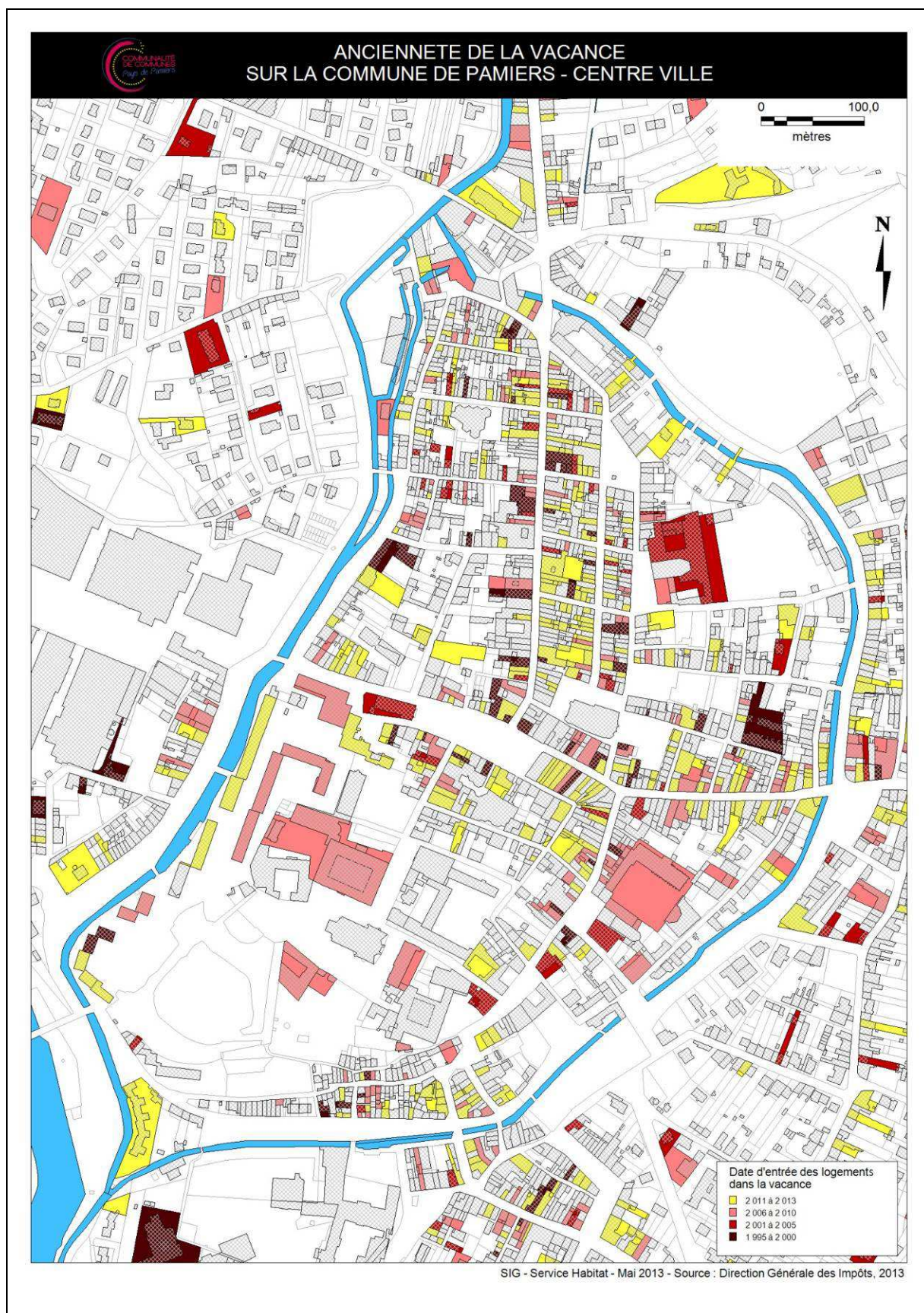
L'une des actions fortes d'un PLH en tant que document de programmation est d'anticiper le besoin en logement sur son territoire pour les années à venir. En effet ce travail de prospective permet d'objectiver la croissance démographique et donc le nombre de nouveaux arrivants que le territoire sera en mesure d'accueillir. En 2006 il y avait 25.732 habitants sur le territoire de la CCPP et 27.292 en 2010 soit 1560 habitants en plus par rapport à 2006. En considérant la taille moyenne des ménages à 2,2 la CCPP nécessitait 709 résidences principales supplémentaires pour la période (2006-2010). Selon les données sur le nombre de logements mis sur le marché 948 logements ont été commencés entre 2006 et 2010 (données SIT@DEL 2). Ainsi il semblerait que l'offre de logements produits soit supérieure à la demande. **L'abondance de l'offre de logements neufs ne permet pas d'engager une dynamique de résorption efficace de la vacance.** L'habitat ancien, majoritairement localisé à Pamiers, tend à se dégrader par manque d'investissement des propriétaires.

- **Un parc de logement relativement ancien et dégradé :**

Le territoire de la CCPP enregistre en 2009 plus de 13.000 logements (60 % sont localisés à Pamiers). 62 % des logements de la CCPP datent d'avant 1974. Ce parc ancien est pour bonne partie localisé à Pamiers et en centre-ville.

- Le logement potentiellement indigne : dans le cadre de l'Observatoire de l'habitat, il a été dénombré 756 logements potentiellement indignes sur le territoire de la CCPP (données Direction Départementale des Territoires, Fichier Majic - Direction Générale des Finances Publiques).
- Le logement vacant : pour l'année 2013, près de 2010 logements vacants ont été comptabilisés sur le territoire de la CCPP ; 1.524 se situent à Pamiers, soit 76 % des logements vacants (Direction Générale des Impôts). La ville de Pamiers, et principalement le centre-ville, semblent être touchés par ces problématiques de vacance et de dégradation. Le parc proposé en centre-ville est principalement constitué de petits logements et la conception de ceux-ci ne correspond pas aux attentes actuelles des ménages (taille, manque

d'espaces extérieurs, de places de parking...). De plus, le marché étant peu tendu sur le secteur, les familles auront tendance à s'orienter vers de l'achat en maison individuelle en périphérie de Pamiers.



- **Un marché du logement peu tendu :**

- 70 % des ventes du secteur concernent des maisons. L'accès à la maison individuelle est deux fois moins cher qu'au niveau national. En 2013, une maison individuelle à Pamiers se vendra environ 124.933 €, contre 216.500 € au niveau national.
- Les logements locatifs privés se louent quasiment aux mêmes prix que le parc social. Le prix moyen de location pour un studio en centre-ville est environ 200 € (Enquêtes auprès des agences locales).

Pour faire face à ces enjeux majeurs, **la CCPP s'engage dans la mise en place des « réponses » les plus appropriées :**

- **Le Programme d'Intérêt Général (PIG) :**

Ce programme permet de **mobiliser les aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) dans le but de revaloriser le parc existant et donc de remettre sur le marché des logements inadéquats** (accessibilité, vétusté...). Entre 2009 et 2012, 189 logements ont été réhabilités (100 étaient vacants avant les travaux). En recyclant ce parc de logements, il permet également **d'implanter du logement social de manière ponctuelle** là où il y a de la demande.

Avec 361 logements à loyer maîtrisé produits entre 2009 et 2013 les objectifs pour la période sont atteints à 120 % (Conventionnement ANAH et production de logement locatifs sociaux neufs).

Grâce à ce programme, ce sont 100 logements vacants qui ont été remis sur le marché entre 2009 et 2012 grâce au PIG.

	Nombre de logements réhabilités	Nombre de logements vacants (avant la réhabilitation)	Nombre de logements vacants depuis plus de 3 ans (avant la réhabilitation)
2012	45	43	18
2011	17	10	n.c
2010	36	13	4
2009	61	34	n.c
Total	159	100	22

La proportion de logements vacants parmi ceux réhabilités grâce au PIG (données CCPP – Direction de l'Habitat)

Exemple de logements réhabilités dans le cadre du PIG (Boulevard Alsace-Lorraine)

Avant l'opération de réhabilitation
(1 logement)



Après l'opération de réhabilitation
(4 logements)



PROPRIETAIRES BAILLEURS

La Communauté de Communes, en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) ainsi que le Conseil Général participent aux projets de réhabilitation des Propriétaires Bailleurs.

L'aide proposée se présente sous la forme d'un accompagnement :

- accueil et conseil en faveur des particuliers,
- recherche d'aides sous forme de subventions publiques et de défiscalisation,
- aide à l'étude de faisabilité financière.

Les aides financières sont destinées à l'amélioration d'immeuble et/ou de logements à loyers maîtrisés :

- loyer conventionné social,
- loyer conventionné très social.

Les montants des participations varient en fonction du type de loyer qui sera appliqué au terme des travaux pouvant atteindre 50% des postes subventionnés. Pour être éligible à une subvention, deux conditions principales doivent être remplies :

- les travaux ne doivent pas avoir débuté au moment de la demande,
- le logement après travaux devra répondre en tout point aux critères de décence (décret 30 janvier 2002).

PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Des aides financières destinées à l'amélioration de l'habitat peuvent également être attribuées aux Propriétaires Occupants. Elles concernent les travaux en faveur des économies d'énergies (création ou changement d'installation de chauffage, menuiseries, isolation), d'adaptation du logement pour les personnes à mobilité réduite et de sortie d'insalubrité.

L'ANAH, le Conseil Général et le Crédit Immobilier des Pyrénées proposent de subventionner les travaux, sous réserve d'éligibilité. Pour être éligible à une subvention, trois conditions cumulatives doivent être remplies :

- l'immeuble ou le logement concerné doit avoir plus de 15 ans,
- les travaux ne doivent pas avoir débuté au moment de la demande,
- répondre à des critères de ressources.

- **La plateforme de lutte contre l'habitat indigne :**

La CCPP s'est donnée pour mission la résorption de l'habitat indigne ; plus de 158 logements ont été visités, dont 91 % localisés à Pamiers.

- **Le projet « Cœur de ville » :**

Aujourd'hui le centre-ville de Pamiers est en perte de vitesse, il concentre bon nombre de logements vacants et dégradés et n'est plus attractif pour les habitants. Pour contrecarrer ces effets, **la ville de Pamiers et la CCPP travaillent conjointement sur des projets de renouvellement du centre.** La CCPP procède à des acquisitions de logements sur la rue Gabriel Péri (principale pénétrante du centre-ville) et notamment sur un îlot déterminé comme « prioritaire », dans le but de les réhabiliter et de faire émerger un nouveau quartier attractif (voir plus loin).

- **« L'opération façades »**

Dotée d'une enveloppe annuelle de 100 000 €, l'opération façades permet aux propriétaires d'immeubles inscrits dans les périmètres retenus par les communes membres, de bénéficier de subventions pour la réhabilitation de leurs façades. En 2014, 19 dossiers, soit 34 façades ont été financés, dont 13 situés à Pamiers.

La démarche engageant le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes semble répondre aux besoins spécifiques du territoire. Les actions proposées sont cohérentes avec les problématiques soulevées. Cependant le dispositif manque de moyens d'animation et d'une démarche plus en amont des projets pour une réelle efficacité. Le mode incitatif ne semble pas répondre à la totalité des enjeux.

Nota.: Pour des données plus détaillées concernant le PLH, et notamment son évaluation à mi-parcours de 2013, ces documents peuvent être transmis sur simple demande faite à la collectivité.

⇒ **En complément des actions classiques, une future OPAH-RU à mettre en œuvre**

La mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Renouvellement Urbain (OPAH-RU), en remplacement du PIG, permettrait d'user d'outils incitatifs mais aussi coercitifs pour lutter contre certains blocages mettant aujourd'hui le centre-ville de Pamiers dans un état de sclérose (rétention de biens par les propriétaires, par exemple). Cet outil donnerait un second souffle à la politique de l'habitat sur le territoire.

L'OPAH de Renouvellement urbain (OPAH-RU), intéresse tout particulièrement les territoires urbains de la communauté de communes du Pays de Pamiers car ils sont confrontés à de graves dysfonctionnements urbains et sociaux.

Ces dysfonctionnements impliquent que les collectivités territoriales et leurs partenaires, Etat et ANAH, mettent en place des dispositifs volontaristes d'intervention, notamment sur les plans immobiliers et fonciers, relevant du droit public et complétant les actions incitatives de réhabilitation de l'habitat menée jusqu'à aujourd'hui. L'objectif est d'inverser les phénomènes de dévalorisation, notamment du centre-ville de Pamiers, et d'assurer des conditions de vie et d'habitat décentes à la population résidente du territoire concerné par les projets.

Le projet de mise en œuvre de cette OPAH-RU a déjà fait l'objet d'une étude pré-opérationnelle portée par la CCPP en 2010, mais n'a pu encore aboutir.

Afin de compléter les dispositifs juridiques précédemment décrits, et **pour donner aux collectivités les moyens de leurs ambitions (résorber l'habitat vacant et insalubre),** la mise en place de programmes de Résorption de l'Habitat Indigne (RHI) et de Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable des Opérations de Restauration Immobilière (THIRORI) sont envisagées.

De même, la communauté de commune et la municipalité, conscientes de devoir enclencher le phénomène d'incitation des propriétaires à rénover leurs logements, se sont très tôt **alliées en vue de la réalisation d'une opération d'envergure nécessitant la maîtrise foncière d'un îlot.**

1.3.2 Une politique d'acquisitions foncières menée sur un îlot-test du centre-ville, en vue de la réalisation d'une opération phare

Le diagnostic réalisé en 2007 dans le cadre de la mise en place du PLH (adopté en mai 2009) a confirmé la nécessité, en sus des opérations incitatives, de **mener des actions plus coercitives et passant par la maîtrise foncière**.

Une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU s'en est suivie. Elle a permis d'identifier plusieurs îlots en centre-ville présentant une forte vacance, un bâti dégradé et une relative disponibilité foncière.

En 2010, les immeubles en vente sur le centre ancien devenaient plus nombreux, les attentes de la population sur ces quartiers commençaient à se faire entendre sans que celles-ci ne soient clairement cernées. Il devenait évident que **l'analyse technique seule était insuffisante**.

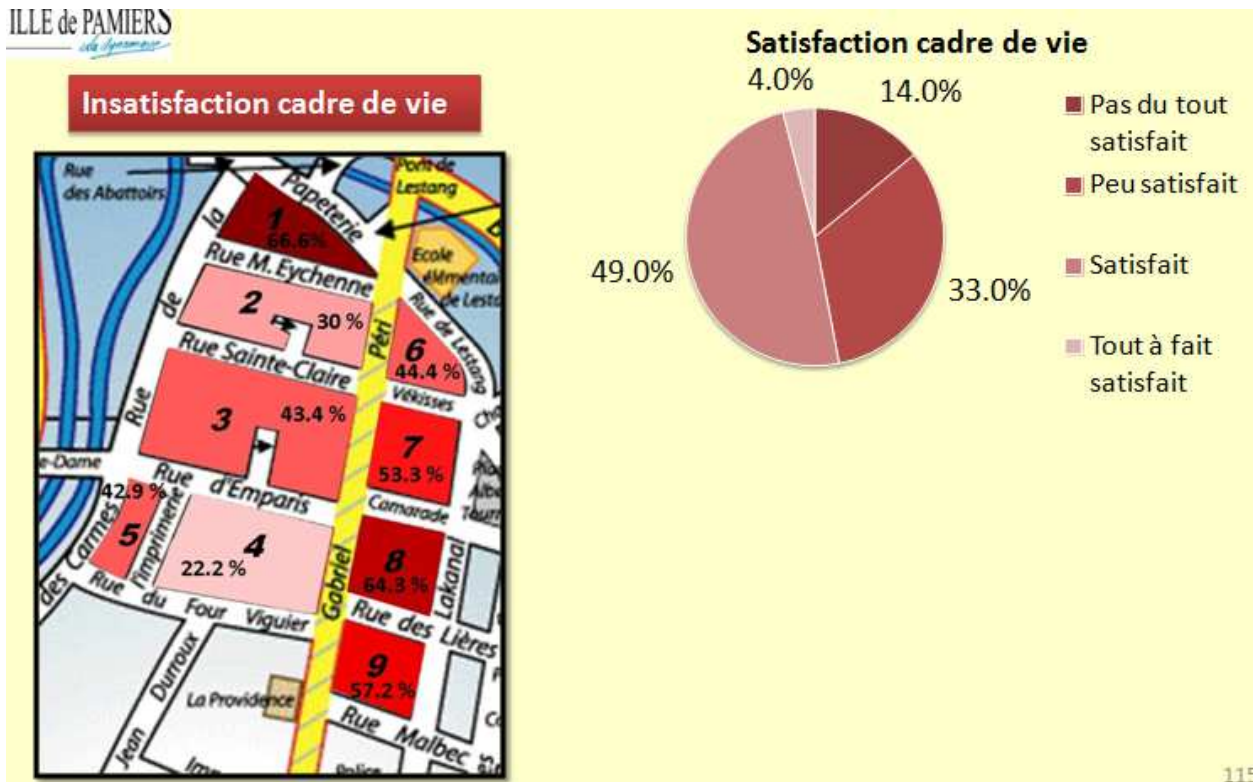
Après la mise au point en régie d'un questionnaire en 2011, **une enquête de proximité a été administrée aux habitants** entre janvier et mars 2012.

Le dépouillement des informations recueillies par le biais des 100 questionnaires directement renseignés par enquêteur, en face-à-face avec les habitants de 9 îlots du nord du centre ancien, a permis de dégager des résultats intéressants. **Sur cette base, les collectivités ont pu mieux délimiter les contours du territoire sur lequel faire porter les actions futures, et notamment les actions d'acquisition, mais également mieux identifier les attentes de la population.**

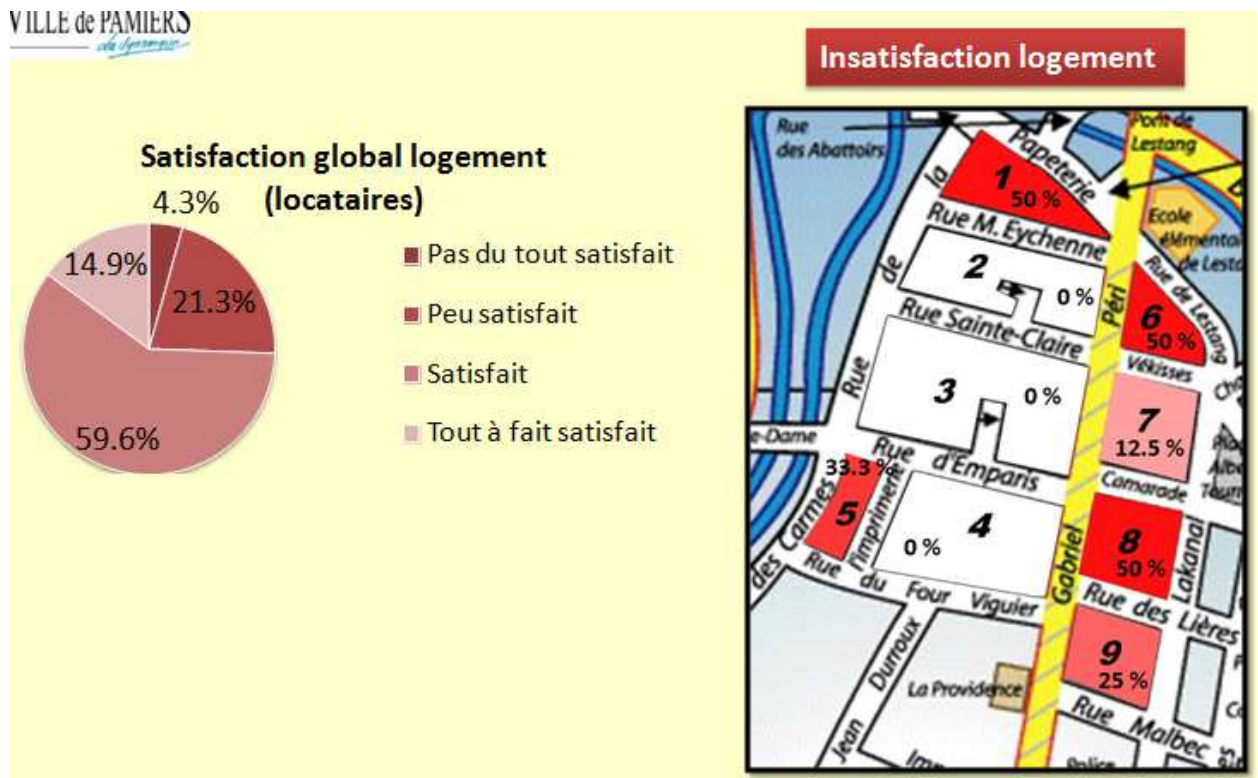


Carte des 9 îlots sur les habitants desquels a été administrée l'enquête de proximité, entre janvier et mars 2012.

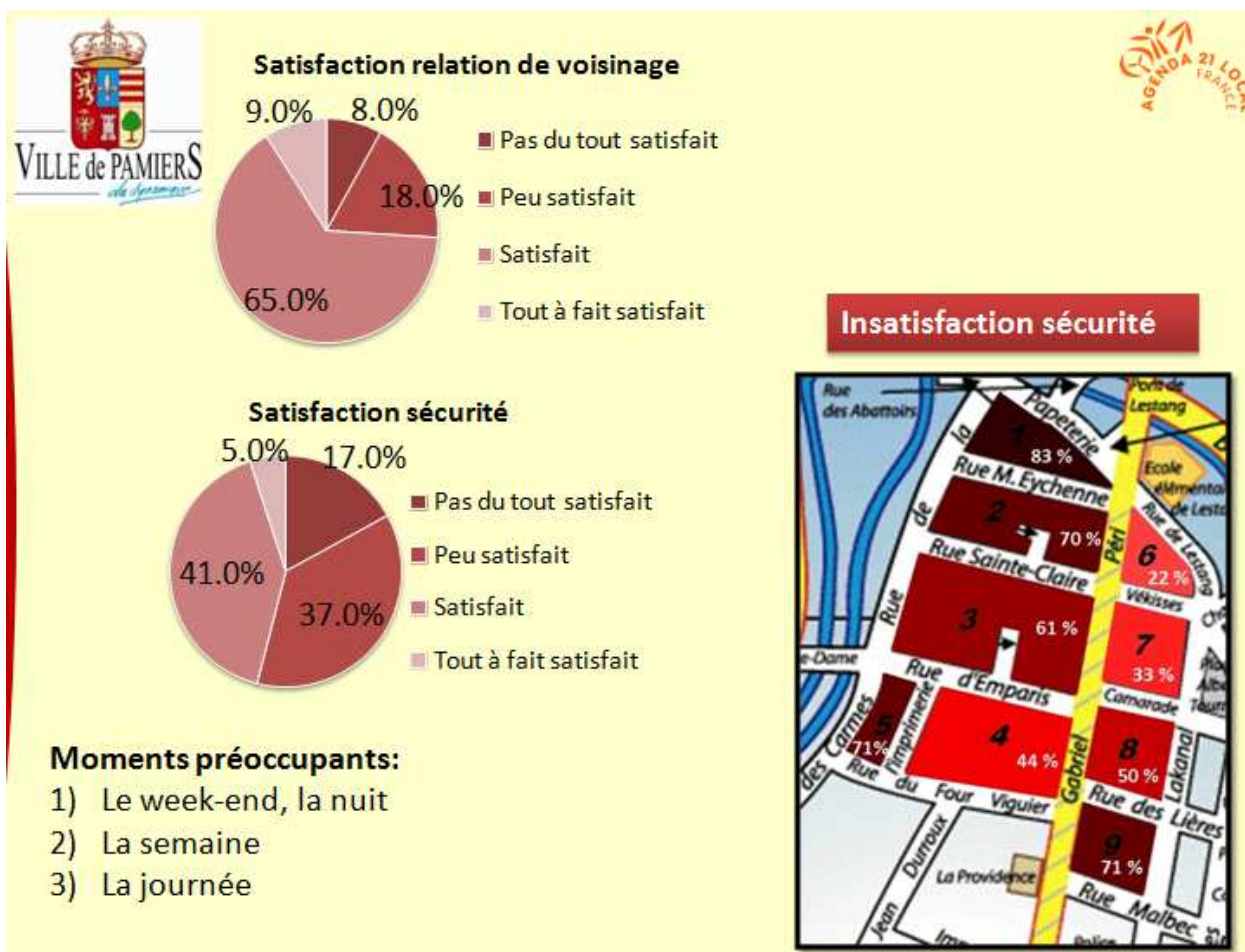
(Source : Bilan de l'enquête de proximité, mars 2012)



Satisfaction des habitants quant à leur cadre de vie
(Source : Bilan de l'enquête de proximité, mars 2012)



Satisfaction des habitants locataires quant à leur logement
(Source : Bilan de l'enquête de proximité, mars 2012)



Satisfaction des habitants quant aux relations de voisinage, et à la sécurité dans leur quartier
(Source : Bilan de l'enquête de proximité, mars 2012)

La cohérence entre le périmètre de la géographie prioritaire (juin 2014) et le périmètre d'intervention foncière issu de l'enquête de proximité (identification de 9 îlots problématiques en mars 2012) est ici démontrée.

Le choix de l'îlot n°3, dit « Sainte-Claire », pour mener une opération d'envergure portée par les collectivités répond à une logique.

Il accueille peu de propriétaires occupants et de locataires de longue date, il regroupe des vendeurs potentiels avérés et la présence en son cœur d'un **équipement public constituant une base de dynamique potentielle et de maîtrise foncière.**

Cet îlot a très vite fait l'objet d'une attention et d'une expertise particulière. Le plus vaste parmi les 9 identifiés, il posait au global **les difficultés les plus prégnantes** (nombreux immeubles en vente, phénomènes d'habitat dégradé très visible, sentiment d'insécurité). **Du fait de sa superficie, conséquente au regard des autres îlots, il permettait d'envisager une opération de renouvellement urbain significative, et d'espérer en conséquence un fort effet de levier.**

La présence, sur l'îlot Sainte-Claire, d'une école maternelle ne répondant plus aux attentes, ni en termes d'urbanité, ni en termes de qualité d'accueil, fut perçue comme **une opportunité permettant, sur le nord du quartier, de régler à la fois :**

- **la remise à niveau de l'offre scolaire** par la reconstruction d'une école neuve à proximité immédiate, associée à une offre de berceaux de crèche et restaurant scolaire mutualisé sur la ceinture des canaux,
- **la diversification de l'offre de logement et la prise en compte de la mixité d'usage** par la réalisation d'une opération de renouvellement urbain sur le foncier libéré et acquis (curetage du cœur d'îlot, logements, commerces, stationnements),
- **les problématiques liées à la circulation automobile** reportée sur les grands axes de ceinture, le long des canaux, évitant ainsi l'entrée de véhicules et le stationnement associé en centre ancien.

La majeure partie des acquisitions y a donc été concentrée.



L'îlot prioritaire « Sainte-Claire » au cœur du centre ancien (source : <http://www.geoportail.gouv.fr>)

⇒ **Des Comités Politiques d'Acquisition (CoPA) pour négocier**

Dès l'automne de l'année 2010, quatre Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) des immeubles situés sur l'îlot prioritaire identifié sont déposées à la mairie de Pamiers. Le **droit de préemption** municipal n'ayant pas été délégué à la communauté de communes, la ville a préempté ces quatre biens.

Une **Zone d'Aménagement Différé (ZAD) a également été arrêtée** par le Préfet de l'Ariège en octobre 2010, sur sollicitation du Conseil Municipal (délibération du 27 mai 2010), afin de mettre en place une date de référence pour la fixation des prix d'acquisition des biens, et ainsi éviter la spéculation.

La **stratégie d'acquisitions foncières** a été menée en respectant quelques principes simples :

- faire reposer la décision d'acquisition sur un petit groupe de travail réactif, émanant des deux collectivités,
- concentrer les efforts d'acquisitions sur un même îlot,
- privilégier la négociation amiable,
- analyser les DIA et utiliser systématiquement le droit de préemption urbain.

Cette démarche a permis de **créer la première des conditions de la réalisation des futures interventions : la maîtrise du foncier.**

Dans une stratégie de coordination de l'action foncière de la ville et de la CCPP, un « Comité Politique d'Acquisition » (CoPA) a donc été créé dès le mois de décembre 2010.

Ce comité, composé d'élus des deux structures, s'est réuni à vingt reprises entre le mois de décembre 2010 et le mois de janvier 2014 (soit environ sept fois par an, selon les opportunités foncières). Son objet principal est de **négoier les biens qui se situent sur l'îlot prioritaire et de valider les coûts d'acquisition.**

⇒ *Des acquisitions parallèles à celles de l'îlot prioritaire*

Cependant, **ce projet de renouvellement urbain ne se limite pas à l'îlot identifié comme prioritaire mais s'envisage à une échelle plus vaste.** En parallèle des acquisitions réalisées sur le strict périmètre de l'îlot, deux sites proches ont mobilisé les efforts des collectivités :

- A quelques dizaines de mètres, un **immeuble de caractère sis 53 rue Gabriel Péri a fait l'objet d'un projet impulsé par une douzaine d'aspirants habitants membres d'une Société par Actions Simplifiée (SAS) d'habitat participatif.** La ville et Communauté de Communes ont largement soutenu ce projet, **cette dernière acquérant notamment les immeubles mitoyens** (n° 51, 55 et 57 de la rue Gabriel Péri). Malgré l'implication des acteurs, l'Office Public de l'Habitat s'étant porté opérateur, le projet n'a pas pu voir le jour sous la forme envisagée et a dû être abandonné fin 2013, la négociation foncière ayant échoué auprès du propriétaire de l'immeuble.
Les nouvelles dispositions fiscales permettant aux vendeurs de bénéficier d'exonérations de fiscalité sur les plus-values devraient permettre **d'engager de nouveau un projet sous la forme d'une opération HLM « classique », en locatif et/ou accession sociale à la propriété.** Les membres de la SAS d'habitat participatif ont, quant à eux, décidé de se tourner vers d'autres opportunités foncières.
- En parallèle, la Ville de Pamiers a procédé à **l'acquisition d'une friche commerciale (« Lidl ») située aux abords immédiats de l'îlot.** Ce foncier de

8615 m² pourrait permettre **l'installation d'un équipement public de qualité**, venant rééquilibrer le déficit en la matière dans le quartier.



Les acquisitions autour de l'îlot prioritaire
(source : <http://www.geoportail.gouv.fr>)

- 1 Ilot prioritaire Sainte-Claire
- 2 51-53-55-57 rue Gabriel Péri
- 3 Friche commerciale « Lidl »

— La rue Gabriel Péri

L'îlot Sainte-Claire, les immeubles sis 51-53-55-57 rue Gabriel Péri et la friche commerciale dite « du Lidl » constituent **une seule et unique opération de renouvellement urbain**.

⇒ *Des investissements importants et des blocages*

A ce jour, les deux structures ont investi et constitué une réserve foncière conséquente, pour un total de 2.514.594,07 euros, permettant d'espérer lancer les premières opérations dans un délai relativement court.

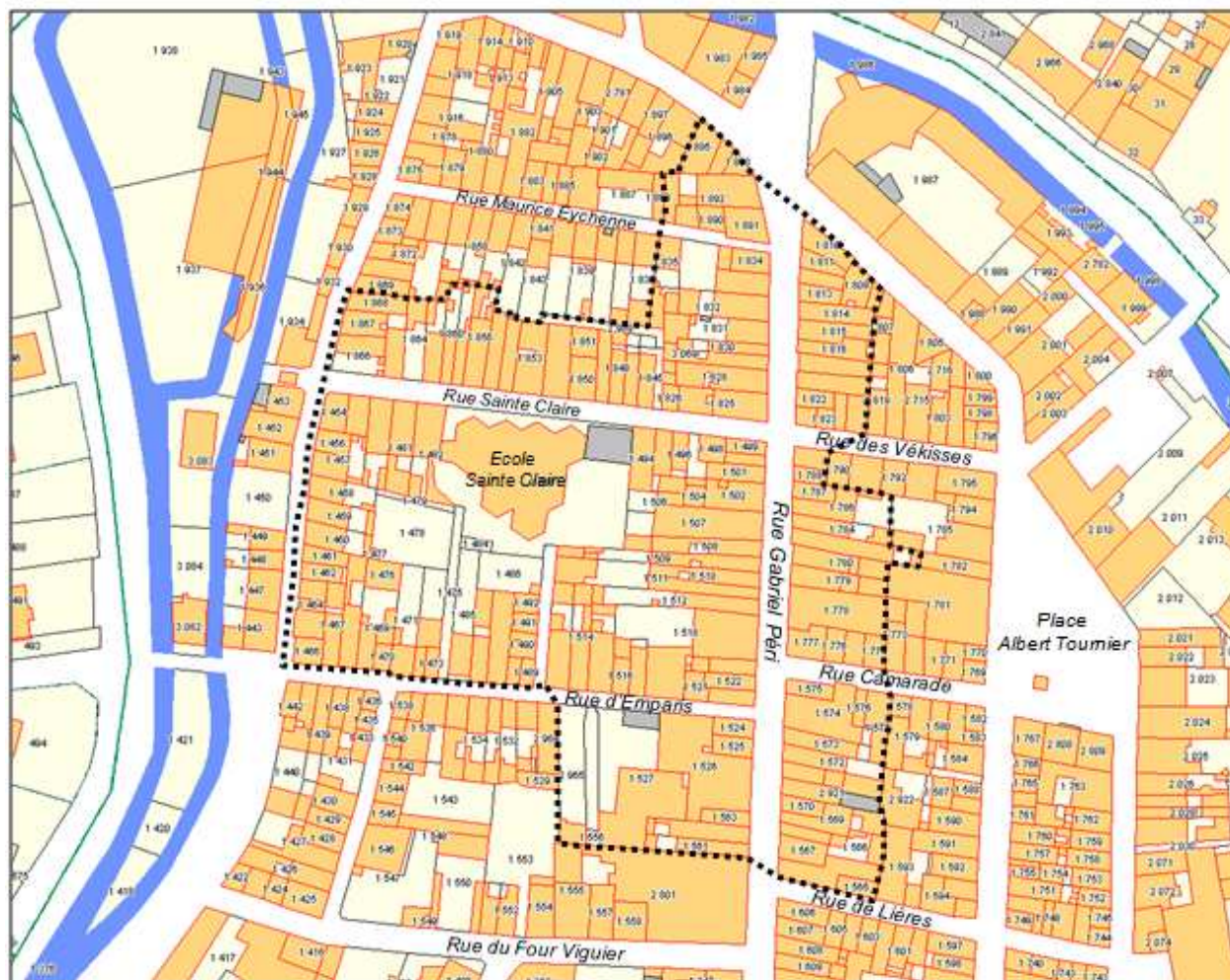
Elles sont toutes deux propriétaires de :

- 23 des 29 immeubles de l'îlot prioritaire dit « Sainte-Claire » en QPV :
 - 18 immeubles acquis par la CCPP (1.728.153,71 euros),
 - 4 immeubles acquis par la commune (227.776,86 euros),
 - 2 immeubles étaient déjà propriété de la commune.
- 4 des 4 immeubles du périmètre étendu en QPV :
 - 2 immeubles acquis par la CCPP (128.663,50 euros),
 - 2 immeubles acquis par la commune (430.000,00 euros).

Néanmoins, cette maîtrise reste incomplète sur l'îlot et certains biens sont aujourd'hui difficilement mutables (immeubles situés 12 rue Sainte Claire, 65 rue Gabriel Péri, 19 et 21 rue d'Emparis).

Il restera pourtant indispensable de les acquérir. Ainsi, très récemment, le recours à une **Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en vue d'une expropriation** a été envisagé ainsi que la modification de la ZAD existante (mai 2010) qui arrivera en « fin de vie » en mai 2016.

Projet de renouvellement urbain du centre-ville de Pamiers Périmètre prioritaire Zone d'Aménagement Différé



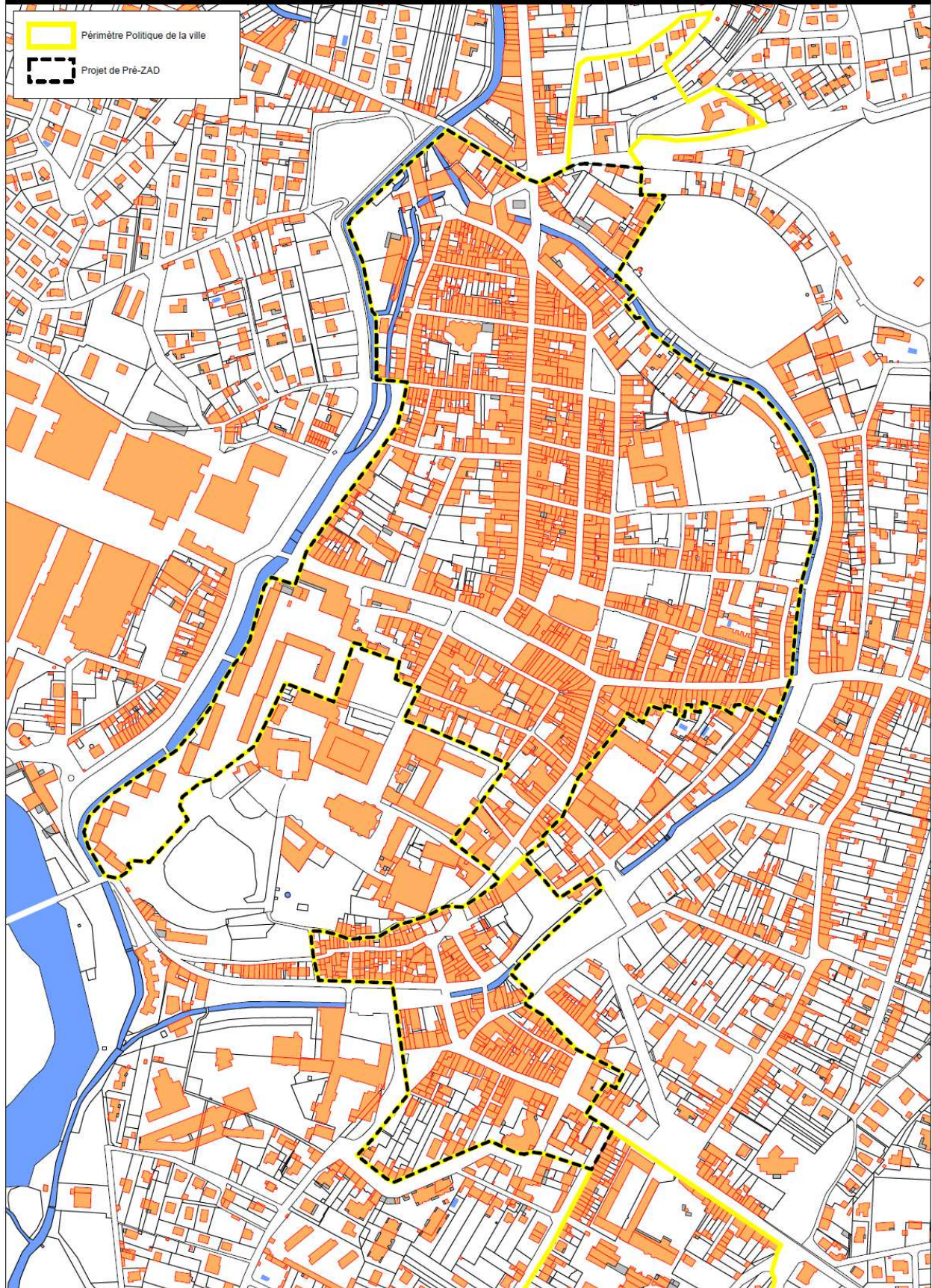
ZAD Centre ancien (Source : SIG Ville de Pamiers - mai 2010)

Le comité de suivi local du Contrat de Ville, le 21 juillet 2015, a ainsi **validé le principe de la mise en œuvre d'une nouvelle ZAD** avec un périmètre tenant compte de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville.

La **création d'une ZAD provisoire (ou pré-ZAD)** à donc été proposée, dans la mesure où la création d'une nouvelle ZAD est envisagée, afin :

- de **maintenir le droit de préemption** associé afin de continuer de lutter contre la spéculation foncière,
- d'utiliser le temps de la durée de validité de la pré-ZAD (2 ans) afin **de mûrir le projet et de définir le périmètre le plus cohérent**,
- **d'adapter les statuts de la CCPP au portage** des interventions futures,
- **d'identifier les porteurs de projets** en fonction de la nature de ceux-ci,
- de **connaître les futurs détenteurs des droits associés à la ZAD**, à qui le titulaire du droit de préemption désigné par l'acte de création de la ZAD pourrait déléguer son droit (Ville, CCPP, SPLA, concessionnaires),
- de vérifier la nécessité d'une ou de plusieurs ZAD en fonction des diverses interventions de renouvellement urbain envisagées.

ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE - PROPOSITION



Proposition de périmètre de la pré-ZAD (Source : SIG Ville de Pamiers, juillet 2015)

A ce jour, bien que le rythme des acquisitions ait notablement ralenti, **le comité d'acquisition se saisit toujours des opportunités existantes et les analyse au regard de son projet de ville et des nouveaux enjeux de la Politique de la Ville.**

Le foncier en portefeuille reste conséquent, et les collectivités n'ont donc pas encore envisagé de se mobiliser sur d'autres îlots (1 à 9, hors n°3) de manière aussi concentrée que sur l'îlot Sainte-Claire, bien que **d'autres acquisitions en périmètre prioritaire pourraient être envisagées afin de soutenir la mise en œuvre d'opérations** portées par des bailleurs sociaux, ou encore l'opération d'habitat participatif qui n'a pu voir le jour en 2014.



Etat d'avancement des acquisitions foncières en centre-ville,
 présente page : périmètre de l'îlot Sainte-Claire,
 page suivante : périmètre élargi
 (source : service foncier Ville de Pamiers / CCPP, 29 juillet 2015)

PROJET COEUR DE VILLE - 29 juillet 2015



Immeubles acquis

Immeubles en cours de négociation

Immeubles bloqués

Echelle : 1/1500

Par ailleurs, au-delà des acquisitions foncières, des outils de maîtrise du foncier restant à mettre en œuvre, et de la définition du programme de renouvellement urbain à préciser, **les collectivités se sont interrogées sur la nécessité de disposer d'un outil d'aménagement.**

La création d'un Etablissement Public Foncier Local (EPFL) a fait l'objet d'une réflexion. En effet, le territoire départemental ne comporte aucun acteur local, à l'exception des bailleurs sociaux (OPH 09, Alogéa...), qui serait **susceptible de porter cette opération complexe de renouvellement urbain**, ou pour partie seulement. Par ailleurs, la volonté de mixité des interventions sur le logement nécessite de s'attacher à **varier l'offre et d'éviter de ne produire que du logement social.**

En outre, des **opérations de natures très diverses seront nécessaires et feront appel à des compétences multiples** (école, logements, valorisation de patrimoine historique, commerces, espaces publics etc...) qu'aucun opérateur local n'est en mesure d'assurer.

De surcroît, **les compétences qui seront sollicitées dans le cadre de ces opérations mixtes sont réparties sur les collectivités** (communauté de communes et ville) complexifiant davantage leur montage et leur maîtrise.

Un outil de portage semblerait, d'autre part, de nature à rendre plus performante la gouvernance.

N'ayant pas l'expertise nécessaire, la communauté de communes, propriétaire avec la ville de ce foncier, a donc lancé le 02 avril 2015 une **étude juridique et technique auprès d'un cabinet spécialisé** (groupement de juristes et experts-comptables).

Cette étude en deux phases ambitionnait de définir, dans un premier temps, **le type de structure à mettre en place** (Société Publique Locale – SPL, Société d'économie mixte – SEM ou SEMOP – à OPération unique, ...) **son objet social, son périmètre d'intervention et ses compétences**, et dans un deuxième temps de **parachever son montage juridique.**

L'examen du **volume des interventions prévues** (opérations de renouvellement urbain du territoire) devait également être examiné finement afin que la **pérennité financière de la structure retenue soit établie au regard du calendrier des opérations et de leur phasage** (réalisation sur les 10 ans du protocole de préfiguration ANRU, et au-delà si nécessaire).

La première phase de ce travail a été achevée le 19 mai 2015 à l'issue de laquelle **les élus des deux collectivités se sont positionnés en faveur de la constitution d'une Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA).**

L'engagement de la deuxième phase devra permettre à **l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) d'être juridiquement constitué et opérationnel début 2016**, avec pour objectif de le rendre mobilisable pour le second semestre 2016.

Cependant en préalable, **d'autres études ont été menées, dès l'identification des difficultés croissantes que connaissait le territoire appaméen, et dès les premières acquisitions**, à l'appui des documents de planification en révision / élaboration, **afin qu'un projet urbain complet et cohérent soit construit**

pour le territoire, traçant ainsi sa destinée pour la décennie à venir. La **dimension durable de ces études** était clairement affichée tant pour le centre ancien que pour le quartier de la Gloriette, **déjà repérés comme présentant des dysfonctionnements majeurs**.

Ces études ont d'ailleurs permis d'établir **les conditions de faisabilité de certaines des opérations de renouvellement urbain proposées aujourd'hui dans le corps du Contrat de Ville**, et construites en partenariat tant entre collectivités qu'avec l'un des bailleurs sociaux du département (OPH 09).

1.3.3 Des études urbaines durables déjà engagées en vue de la réalisation d'opérations de renouvellement urbain, avant même l'entrée du territoire en Politique de la Ville

La ville de Pamiers **travaille donc depuis quatre ans déjà à établir son projet de ville**, lequel sera retraduit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de révision générale, en intégrant les orientations du SCOT nouvellement approuvé.

En effet dès 2011, devant la **dégradation des conditions d'usage de certains secteurs de ville**, les élus ont considéré comme indispensable une **intervention immédiate** sur ces quartiers.

Imaginer le renouveau de quartiers pour Pamiers en pensant « développement durable » visait non seulement à répondre en termes d'aménagement, d'architecture, de conception technique, mais aussi aux exigences de Qualité Environnementale **reposant sur le plan stratégique de l'Agenda 21 local, notamment au regard de l'activité économique, de l'emploi, de la mixité sociale et enfin de la participation citoyenne**.

Les **conditions de « durabilité » de son territoire urbain** se posaient de manière urgente pour Pamiers, aussi bien pour les quartiers futurs que pour les quartiers déjà existants : aspects sociaux (mixité et diversité), environnementaux (gestion des eaux de pluies, énergies renouvelables...) et économiques (flexibilité des offres et phasage opérationnel).

Les réflexions qui ont été menées sur les quartiers identifiés visaient à **favoriser les échanges au plan urbain**, en s'attachant, pour l'organisation de ces quartiers voulus « durables », à **apporter une réponse globale** en terme de méthodologie, avec des objectifs et des démarches prenant en compte et coordonnant également les impacts sociaux, d'emploi et d'intégration.

Enfin le **regard des citoyens sur ces quartiers et leurs nombreux témoignages** ont été non seulement souhaités mais hautement considérés.

Connaître les attentes des usagers des quartiers, **analyser le marché du logement sur le territoire**, les parcours résidentiels des ménages, leur niveau

d'investissement, les produits attendus et leur clientèle « cible », la capacité du marché à trouver preneur de cette production, était indispensable afin de **définir et de programmer les contours de deux projets sur des quartiers identifiés aujourd'hui** (centre-ville et la Gloriette), et de simultanément **pouvoir communiquer sur ces programmes afin de susciter l'adhésion de la population** constatant, de la part des collectivités, la prise en compte de ses préoccupations.

Dans ce droit fil, quatre volets dits « **études urbaines durables pour Pamiers** », ont été engagés par la ville de Pamiers, avec l'appui de ses partenaires (CCPP, et OPH 09 pour le volet 3), dès le second semestre 2011, après la rédaction en régie d'un cahier des charges intégrant déjà une importante partie de diagnostic (expertise d'usage).

Les composantes de ces quatre volets sont détaillées ci-après. Les dossiers de synthèse des volets 2 et 3 de ces études majeures (restitutions finales) sont, quant à eux, intégralement reportés en annexe du présent Contrat de Ville.

⇒ **Volet 1 : Diagnostic du marché du logement sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers**

L'objectif de ce premier volet était de cerner les réels enjeux du territoire en matière de logement, d'identifier les éléments économiques et sociologiques à prendre en compte dans la programmation des futurs programmes immobiliers, ainsi que d'évaluer les capacités d'absorption de nouveaux logements par le marché immobilier du territoire intercommunal.

Une « **enquête de proximité** », dont le contenu a été travaillé par le groupe de réflexion sur le logement du Conseil de Développement Durable créé dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 local, **a été proposée à la population du quartier** et a permis de compléter les données statistiques par le « vécu » (expertise d'usage, besoins et attentes notamment) des habitants.

Synthèse de l'étude (Habitat et Territoires Conseil, achevée en avril 2012) :

Le profil des ménages : un cœur de cible identifié

- **Une demande de ménages de 1 ou 2 personnes, qui recherchent des T2 ou des T3, ponctuellement des T4 :**
 - Plus d'un tiers des ménages de la CCPP sont des personnes seules, et cette part est en hausse entre 1999 et 2008.
 - 28% sont des couples sans enfants, 25% des couples avec enfants et 10% des familles monoparentales.
 - La taille moyenne des ménages est de 2,3 personnes.
 - très petits ménages (1 personne) dans le centre ancien.
- **Cibler les jeunes ménages urbains, les ménages urbains atypiques et les personnes âgées en quête de centralité :**
 - **Jeunes ménages urbains ou primo accédants** : Souvent des jeunes ménages (sans enfant ou avec un premier enfant très jeune), qui

sont juste prêts pour une première accession à la propriété (instabilité relative, revenus juste suffisants, etc). Certains d'entre eux cependant peuvent néanmoins réaliser un premier achat - « transitoire », en attendant de pouvoir acquérir un logement plus grand. Ces ménages ont les moyens d'acquérir un logement mais pas de financer un foncier important. Cette première acquisition sert souvent d'apport pour un second achat ultérieur. Dans ce cas, ils peuvent s'éloigner un peu de leur localisation originelle pour un logement collectif en proche périphérie ou de la maison individuelle mais dans un second temps.

- **Ménages urbains atypiques** : Ce sont des ménages qui sont souvent indifférents à la location ou l'accession. Ils apprécient la citadinité et sont sensibles aux produits atypiques. Ils sont très sensibles aux questions environnementales, à la qualité de vie dans toutes ses dimensions, et se passeraient volontiers de la possession d'un véhicule.
- **Personnes âgées en quête de centralité** : 25% des habitants ont plus de 60 ans, ce qui est un taux très élevé. Ces ménages (entre 60 et 75 ans) sont légèrement plus aisés que la moyenne, et sont souvent logés en maison individuelle qui progressivement ne convient plus à leurs besoins. Ils cherchent à se rapprocher des services, mais pour des logements apportant tout le confort. La question de l'accessibilité pour ces personnes est essentielle : rez-de-chaussée ou ascenseurs. Ils ne souhaitent pas de jardin (entretien devenu difficile pour eux) mais plutôt une terrasse donnant sur un espace public ou semi public végétalisé pour la prise de repas (contact visuel avec la nature, avec la collectivité en recherche de lien social) et ne souhaitent pas de voiture dans la mesure du possible mais plutôt des transports collectifs répondant mieux à leur attentes.

La demande des ménages : les produits recherchés « individuel / collectif »

- Si l'on veut attirer des ménages en centre-ville, il est nécessaire de **proposer des logements collectifs différents** de l'offre existante, qui répondent aux attentes de ces ménages : intimité, espace, appropriation. Dans tous les cas, ces logements doivent **proposer des prestations qui rapprochent de la notion de maison individuelle en termes de valeurs**, comme pour les logements en accession :
 - Intimité et espace, notamment espaces extérieurs : logements sur cours ou terrasse, configuration permettant de ne pas avoir de co-visibilité,
 - Logements personnalisables,
 - Question du développement durable, et d'économie d'énergie
 - Possibilité de stationnement résidentiel protégé,
 - Ensoleillement,
 - Accessibilité pour le plus grand nombre de logements possibles (aménagement de rez-de-chaussée ou ascenseur).

- La périurbanisation que l'on observe sur le territoire de la communauté de communes est liée au fait que **les ménages peuvent plus aisément rallonger leurs distances-temps que « rogner » sur la surface ou la qualité du logement ou augmenter leur budget.**

L'offre en investissement s'appuyant sur la loi « Malraux »

- **Le produit proposé :**
 - Centré sur les T3, ponctuellement les T4,
 - Des niveaux de loyers qui doivent rester modérés : autour de 8 €/m² au maximum (à préciser selon le projet et les prestations proposées)
 - Ces ménages souhaitent disposer d'un stationnement et d'espaces extérieurs type jardins et terrasses significatifs et pensés pour concilier centralité et valeurs de l'individuel,
 - Des logements anciens (« caractère », identité architecturale, matériaux, formes) rénovés.
- **Le profil d'investisseur :**
 - 22% à 30% de réduction d'impôt à concurrence des travaux réalisés : il est donc intéressant que le montant des travaux soit proportionnellement élevé (par rapport à la part foncière),
 - L'objectif de ces investisseurs est davantage la valeur patrimoniale et la défiscalisation que la rentabilité,
 - Les taux de rentabilité brute admissibles sur ces opérations sont modérés, de l'ordre de 3 à 4%,
 - Le logement doit être loué pendant 9 ans.

Malheureusement, ces dispositifs sont assez fortement soumis à des évolutions fiscales d'une année sur l'autre.

L'offre à destination des accédants à la propriété

- **Le produit :**
 - Offre qui peut être proposée en ancien rénové ou en neuf (îlots dégagés).
 - Les prix doivent être concentrés sur la fourchette 130 000 / 180 000€, avec une offre qui ponctuellement peut aller jusqu'à 200 000 ou 220 000 €.
- **Une offre en accession orientée sur le T3/T4, ponctuellement le T5 :**
 - Une partie des travaux peut être prise en charge par les propriétaires eux-mêmes (finitions) sauf dans le cas de personnes âgées, même si cet aspect permet plus la personnalisation que des économies significatives dans le montage.
 - Ces ménages souhaitent disposer d'un stationnement et d'espaces extérieurs type jardins et terrasses significatifs et pensés pour concilier centralité et valeurs de l'individuel.

La palette des produits à proposer

- **La capacité d'absorption globale du marché serait de 20 à 30 logements par an, à condition qu'il n'y ait pas d'autres opérations importantes à Pamiers ou dans les communes proches.**

- **La proportion des types d'offres à favoriser :**
 - 30 à 40% : Une offre locative privée bénéficiant du dispositif Malraux (AVAP)
 - 40 à 50% : Une offre en accession pour de jeunes ménages familiaux et / ou des personnes âgées
 - 10 à 20% : Une offre en locatif social en acquisition / amélioration éventuellement

Les avantages d'une offre en centre-ville

- **Les points forts à OPTIMISER :**
 - Proximité des commerces et des services
 - Possibilité de ne pas avoir de voiture (personnes âgées)
 - Offre de services de qualité
 - Existence d'une vie de quartier
 - Spécificité des espaces publics
 - Qualité patrimoniale et environnementale des espaces publics
 - Image positive et identité auprès de certains jeunes ménages qui cherchent un mode de vie plus respectueux de l'environnement et plus impliqué socialement (associations, voisins).
- **Les points faibles à COMBATTRE :**
 - Difficultés de circulation et de stationnement aux heures de grande fréquentation
 - Nuisances sonores
 - Insécurité



Quelques exemples de projets et réalisations d'un habitat de qualité en centre-ville
(source : diagnostic de marché, Habitat et Territoires Conseil, avril 2012)

La synthèse de cette étude réalisée au préalable a servi **de support à la programmation des propositions** établies dans le cadre des volets 2 et 3. Sa restitution finale complète peut être transmise sur simple demande.

⇒ **Volet 2 :** **Etudes urbaines pour un quartier durable en « Cœur de ville »**

L'objectif de ce volet était **d'étudier la faisabilité d'un projet de renouvellement urbain pour le cœur de ville** intégrant les notions de développement durable et de **définir toutes les modalités de sa mise en œuvre.**

Cette étude a permis d'accompagner la commune de Pamiers dans :

- la **définition de son projet de ville** et de la **stratégie opérationnelle** à mettre en place : outils juridiques, phasage, prospection d'opérateurs susceptibles d'intervenir sur l'îlot prioritaire « Sainte-Claire »... (tranche ferme du marché),
- l'accompagnement et l'élaboration des **cahiers des charges pour ces futurs opérateurs** (tranche conditionnelle, qui resterait à affermir en phase pré-opérationnelle).

Compte tenu de l'importance de l'aménagement de ce site, du fait de sa centralité et de son caractère patrimonial, **la commune n'a pas souhaité réduire le niveau de réflexion de l'étude urbaine au seul périmètre de l'îlot**, mais au contraire, que les propositions sur cet îlot s'intègrent dans une réflexion et un projet plus large sur l'ensemble du centre-ville « intra canaux ».

En conséquence, elle s'est interrogée à la fois sur le fonctionnement urbain, social, économique et environnemental de son centre ancien en déshérence, mais également sur les possibilités de réaménagement qualitatif de l'îlot prioritaire identifié. La tranche ferme du marché a été ainsi déclinée en 3 phases : diagnostic croisé et concerté, projet urbain et propositions d'aménagement.

La **stratégie d'intervention** proposée a consisté à concentrer dans un premier temps les moyens financiers (acquisitions) sur ce secteur, **cet îlot pouvant générer un effet de levier permettant d'amorcer une véritable dynamique de requalification sur le centre-ville**, à l'instar de l'opération menée sur le quartier du « Petit Bayonne », dont les élus (ville et CCPP) ont par ailleurs pu s'imprégner lors d'un voyage collectif organisé en octobre 2011.

La synthèse de cette étude majeure (réalisée par le cabinet Sol et Cité, entre avril 2012 et décembre 2014) est intégralement reportée en annexe du présent document.

⇒ **Volet 3 :**

Etudes urbaines pour le quartier durable de « La Gloriette »

Le quartier de la Gloriette, et notamment une partie des bâtiments du parc de logements sociaux publics propriétés de l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège (OPH 09), montrait depuis quelques temps déjà les **signes évidents d'une forte désaffection** : forte vacance des logements, dégradations, incivilités...

Situé au sud du centre-ville intra-canaux, le quartier semblait également souffrir d'un **manque de rattachement à la vie de la cité** : carence de continuité urbaine, isolement social, image négative...



La Gloriette (source : <http://www.geoportail.gouv.fr>)



Ce « déficit d'image » a été majoritairement attribué à la présence d'une imposante « barre » de logements de 7 étages, le « bâtiment H », dont la démolition totale, évoquée en premier lieu, a été très vite abandonnée au profit d'un travail sur la résidentialisation et la mixité.

Il est à noter que le marché de ce volet 3 des « études urbaines durables pour Pamiers », alors en attente de l'aboutissement d'une réflexion menée en partenariat avec le Laboratoire de Recherches en Architecture de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (LRA – ENSAT, réflexion non aboutie) n'avait pas été publié concomitamment aux trois autres volets.

Mais devant l'urgence exprimée par le bailleur social à programmer la réhabilitation des logements semblant devenus obsolètes en raison de la vacance importante des logements à la Gloriette (localisée sur le bâtiment H et le petit collectif du 21 avenue de l'Ariège), qui semble cependant s'être résorbée depuis, une **étude de faisabilité préalable** au lancement du volet 3 a été réalisée en partenariat avec celui-ci, afin de **pointer les dysfonctionnements majeurs et de dégager les premières pistes d'intervention, sur le quartier et comme sur les bâtiments et les espaces publics qui l'environnent.**

Cette étude a permis d'**accompagner les collectivités (ville et communauté de communes) et l'OPH 09 dans leur prise de décision**, comme un préalable à la définition d'un futur projet aussi bien « urbain » que « social », et **dans le choix de la stratégie opérationnelle à mettre en place pour changer radicalement l'image de ce quartier**, sans forcément passer par une phase de démolition complète de la barre de logements incriminée, le « bâtiment H ».

La synthèse de cette étude majeure (réalisée par le cabinet Sol et Cité, entre juillet 2012 et décembre 2014) est intégralement reportée en annexe du présent document.

⇒ **Volet 4 : Un Plan de communication pour les programmes engagés en faveur du logement sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers**

L'objectif était d'assister les collectivités, tant la communauté de communes que la ville de Pamiers dans l'élaboration d'un plan de communication afin de faire connaître et d'aider la population à comprendre et à adhérer aux actions mises en œuvre par les deux collectivités dans les domaines de l'aménagement sur l'hyper centre de Pamiers très spécifiquement, considérant à l'époque que pour le quartier de La Gloriette, le bailleur social, maître d'ouvrage assurerait sa propre communication.

L'enjeu était donc, aux travers de divers supports, de répondre aux interrogations et éventuelles inquiétudes des habitants, tout au long des phases d'études et opérationnelles des projets, par une communication active sur le terrain destinée :

- à **faire connaître** les projets : informer, engager la concertation,
- à **faire aimer** les projets : inciter la population à avoir des attitudes différentes face aux projets, éviter la défiance, susciter l'adhésion aux projets, créer un lien avec les usagers, promouvoir les projets,
- à **faire agir** : faire participer les citoyens, prendre en considération leur ressenti, leurs besoins, leurs idées, les intégrer concrètement à la démarche de projet.

Synthèse de l'étude (Panathénées PSM/PFM, tranche ferme achevée en décembre 2012) :



Dans le cadre de cette mission, le public ciblé a été identifié, et un axe de communication a été défini, avec comme support une identité visuelle forte (logo, slogan, accroches, charte graphique), autour d'une **stratégie de communication** également établie.

Mais dans l'optique de « faire connaître, faire aimer et faire agir », c'est-à-dire fédérer les enthousiasmes et les forces autour de ce projet, **les élus se sont également impliqués dans l'organisation d'une rencontre destinée aux potentiels « investisseurs » sur le centre-ville**. Celle-ci s'est tenue le 22 juin 2012 et a réuni environ 70 participants autour de la première présentation de l'étude sur le centre-ville. Des contacts ont été pris, et ont permis de **repérer certains investisseurs, détection essentielle à l'approche de la phase opérationnelle** du projet.

Ces différents volets, bien qu'indépendants, **tendent vers le même objectif et s'interconnectent dans leurs différentes phases de mise en œuvre**, tant au stade des études qu'au stade de leurs réalisations.

La réalisation de ces études et leurs résultats ont permis à la ville de Pamiers et à la Communauté de Communes du Pays de Pamiers **d'acquérir une bonne connaissance des problématiques et dysfonctionnements du territoire et des quartiers considérés**.

Ils ont également permis de largement **amorcer des « pistes » de projets sur lesquelles appuyer une politique de renouvellement urbain de qualité**.

Ces études ont été, en outre, **déterminantes quant à la réactivité que les collectivités ont pu montrer**, tant lors de leur intégration à la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville que lors de l'élaboration du présent Contrat de Ville et de son protocole de préfiguration adossé.

2. LE CONTRAT DE VILLE : DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Jusqu'ici, les collectivités se sont principalement engagées dans la **réalisation d'études** permettant d'acquérir une bonne connaissance des problématiques et enjeux du territoire, **et la mise en place d'outils** donnant accès à un large panel d'appuis techniques et économiques aux futurs projets. **Sur le plan des actions entreprises, elles s'avèrent majoritairement ponctuelles et curatives** et concentrées sur des problématiques d'habitat et de cadre de vie, que leurs compétences respectives leur permettent de porter.

Aussi, **la récente inscription de ces quartiers**, déjà repérés au cours desdites études comme posant un ensemble de problèmes majeurs et transversaux, **à la cartographie prioritaire de la Politique de la Ville, apparaît aux collectivités partenaires comme une opportunité majeure de pouvoir enfin apporter des solutions opérationnelles immédiates, mutualisées et durables.**

Le périmètre « Pamiers centre ancien et la Gloriette » a en effet été **retenu parmi les 1300 quartiers prioritaires identifiés à l'échelle nationale** comme bénéficiant des dispositions de la nouvelle Politique de la Ville. Ce repérage marque la reconnaissance par l'Etat d'un **déséquilibre existant entre ce quartier et le reste du territoire**. En résolution de cette situation, le **nouveau Contrat de Ville** apparaît comme un outil majeur.

Porté par l'intercommunalité, **co-construit** avec la Ville et l'Etat, en étroite **collaboration avec l'ensemble des acteurs institutionnels et partenaires associatifs**, et avec une **participation citoyenne** attendue, **le Contrat de Ville définit des objectifs stratégiques** sur les plans de la cohésion sociale, du cadre de vie et du renouvellement urbain, et enfin du développement économique et de l'emploi. **Il prend spécifiquement en compte, pour chacun de ces piliers, les thématiques transversales** que sont l'égalité entre femmes et hommes, la lutte contre les discriminations, la jeunesse, et la citoyenneté et les valeurs de la République.

Il permettra de **mettre en œuvre un plan d'actions ciblées**, à suivre et à évaluer pendant toute la durée du contrat, conclu pour six ans. Il s'agit **d'apporter des réponses pluridisciplinaires et transversales aux problématiques constatées** lors de la réalisation du **diagnostic participatif** sur la base duquel ont été déterminés les objectifs stratégiques, **dans un but de rééquilibrage du territoire.**

Ces actions seront mises en œuvre prioritairement grâce à la **mobilisation du droit commun**, conjugaison des moyens humains et financiers de tous les partenaires identifiés, **complétée d'aides financières** des signataires du contrat.

Ainsi, le Contrat de Ville fera également l'objet de **conventions d'application** spécifiques, établies avec les partenaires concernés et qui seront conclues durant ses premiers mois de vie.

Enfin, l'opportunité que représente le dispositif de la Politique de la Ville est **complétée par la sélection du territoire** par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), **au titre des 11 quartiers d'intérêt régional dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**.

Un **protocole de préfiguration** établi avec l'ANRU sera ainsi adossé au Contrat de Ville. Les actions proposées pourront donc également bénéficier du soutien financier de l'ANRU, pour une enveloppe de 6,5 millions d'euros récemment attribuée au territoire, sur une période de 10 à 15 ans.



Carte initiale des quartiers pouvant bénéficier d'une enveloppe régionale ANRU (source : ANRU, décembre 2014) ; en Midi-Pyrénées, le nombre de quartiers préféchés a récemment été porté à 11.

Ces opportunités permettent aujourd'hui à la Communauté de Communes du Pays de Pamiers et à la ville de Pamiers de **porter un projet de territoire ambitieux, en compatibilité avec les objectifs des échelles de territoires supra**, notamment celle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

2.1 L'INSCRIPTION DE PAMIERS À LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE DE LA « POLITIQUE DE LA VILLE »

Dans un **processus de co-construction**, une **gouvernance tricéphale constituée de l'Etat et du territoire** (communauté de communes et ville) a été mise en place. Celle-ci s'est assurée **le concours de tous les partenaires, institutionnels ou associatifs**, en mesure d'apporter données et ressources à l'élaboration du Contrat de Ville, et dont certains d'entre eux en sont signataires. La **participation citoyenne, vivement souhaitée**, est intégrée à l'organisation stratifiée qui en découle.

La **géographie prioritaire** a également été conjointement affinée, **de la définition du périmètre du quartier prioritaire à celle du « quartier vécu »** qui permettra de soutenir équipements et associations hors périmètre, mais bénéficiant aux habitants du quartier.

2.1.1 La co-construction du Contrat de Ville : une organisation établie, des partenaires mobilisés et une participation citoyenne active

L'enjeu de cohérence et d'articulation entre les dimensions sociales, urbaines et économiques de la Politique de la Ville **nécessite des modalités de pilotage et d'ingénierie dédiées et transversales**, intégrant une gouvernance tricéphale, de nombreux partenaires-ressources, des prestataires-conseil et une participation citoyenne, dans un **objectif de co-construction du Contrat de Ville**.

Dès septembre 2014, les collectivités se sont attachées à **mettre en place une organisation partagée par l'ensemble des partenaires identifiés**. A ce titre, un listing détaillé des partenaires (institutionnels, associatifs, ...) a été établi et régulièrement alimenté au gré des différentes pistes de travail qui ont émergé au cours de l'élaboration du **diagnostic participatif**.

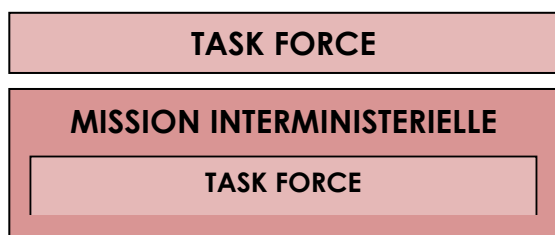
Les instances de pilotage et de coordination créées ont permis d'assurer la cohérence et l'avancée du projet. Elles seront donc conservées dans la gouvernance du Contrat de Ville, et éventuellement modifiées à la marge pour y intégrer d'éventuels partenaires qui s'avèreraient indispensables à l'aboutissement d'une réflexion particulière.

⇒ **Une co-construction organisée en plusieurs strates**

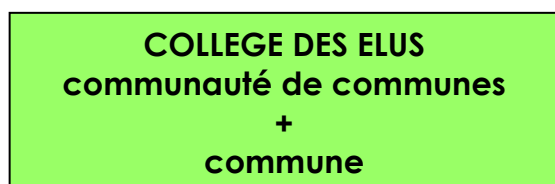
Sur proposition du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), **l'organisation mise en place pour conduire, coordonner et enrichir le Contrat de Ville a été déclinée en plusieurs strates hiérarchisées** ; le pilotage et les missions de chacun de ces « comités » ont été clairement définis.

LE PILOTAGE ET LA COORDINATION DU CONTRAT DE VILLE

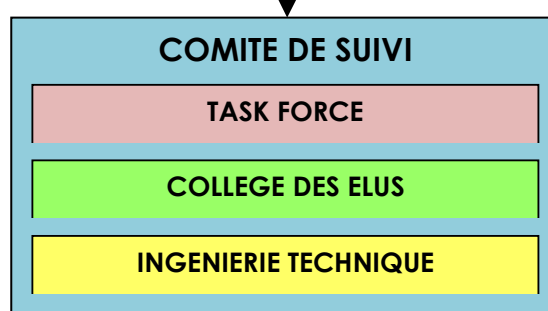
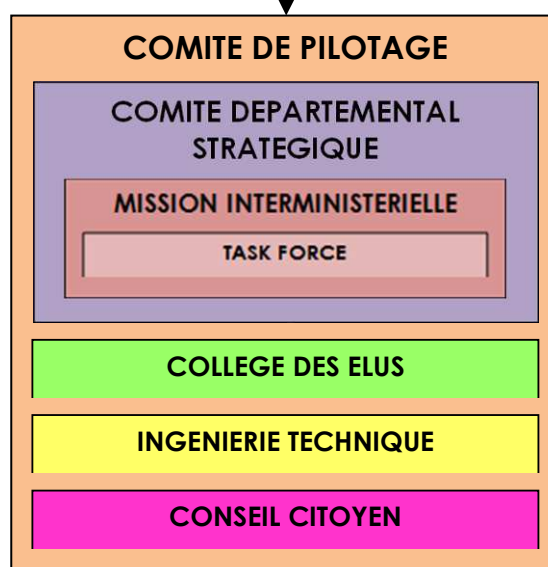
LES INSTANCES DE L'ETAT



LES INSTANCES DU TERRITOIRE



Un organe participatif indépendant



Six groupes de travail composés d'acteurs locaux (partenaires institutionnels et associatifs) les plus compétents sur chacun des thèmes abordés, et qui incluront des membres du Conseil Citoyen, dès leurs prochaines réunions. Ils sont animés par un binôme de techniciens Etat / Territoire.

- **Les instances préparatoires et stratégiques de l'Etat : la « Task Force », la Mission Interministérielle et le Comité Départemental Stratégique**

Deux autres quartiers prioritaires ont été identifiés au titre de la Politique de la Ville sur le département : l'un à Foix, l'autre à Saint-Girons, outre le quartier « Pamiers centre ancien et la Gloriette ». Les services de l'Etat en Ariège ont en conséquence créé, en sus **d'équipes de travail préparatoire internes à l'Etat** (la « Task Force » et la Mission Interministérielle), **une instance de suivi stratégique et de coordination de ces trois Contrats de Ville** en devenir : le Comité Départemental Stratégique. Madame le Préfet a par ailleurs récemment nommé (en avril 2015) **une Déléguée à la Politique de la Ville**.

- **Le travail préparatoire de l'Etat : la « Task Force » et la Mission Interministérielle**

La « Task force » est une équipe restreinte de l'Etat **en charge du pilotage et du suivi des contrats de ville du département**. Au-delà de cette cellule, une Mission Interministérielle réunit la « Task Force » et l'ensemble des services et opérateurs de l'Etat.

LA MISSION INTERMINISTERIELLE :

- **LA TASK FORCE :**

- **Les Sous-Préfets d'arrondissement**, et en l'espèce **le Sous-Préfet de Pamiers**, M. Jean-Pierre GILLERY et/ou la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture, Mme Véronique RUMEAU,
- **La Déléguée du Préfet à la Politique de la Ville**, Mme Malika EL-BAZTA,
- **La Direction départementale des Territoires (DDT)** représentée par son Directeur, M. Frédéric NOVELLAS, ou son délégué,
- **La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP)** représentée par son Directeur-adjoint M. Gilles BRUNATI,
- **La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)** représentée par le Responsable de l'unité territoriale Ariège, M. Robert CLAUDE,
- **La Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité**, Mme Nicole SURRE,
- **Le Délégué adjoint ANRU et ANAH**, M. Jacques GUILBAUD,
- **Le pôle Coordination interministérielle et Modernisation de la Préfecture**, représenté par sa Cheffe Mme Marie-Hélène GUILBAUD.

- **Le Procureur de la République près le TGI de Foix**, Mme Karline BOUISSET,
- **La Police Nationale** représentée par M. Christian AUTHIÉ, Commissariat de Pamiers,
- **La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)** représentée par son Directeur territorial M. Patrick AUTIE, ou son délégué,
- **La Direction Académique des Services de l'Education nationale (DASEN)** représentée par son Directeur M. Jacques BRIAND, ou son délégué,
- **L'Agence Régionale de Santé (ARS)** représentée par la Responsable de l'Unité Territoriale Mme Monique VERNAZOBRES, ou son délégué,
- **La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)** représentée par le chef du Service Territorial de l'Architecture et du patrimoine (STAP) M. Jean-Pierre POIRIER,
- **La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** représentée par son Directeur-adjoint M. Marc MASDURAUD, ou son délégué,
- **Le Pôle Emploi** représenté par le Directeur d'agence de Pamiers M. Stéphane CROS.

Cette organisation, **mise en œuvre en phase préparatoire à l'élaboration des Contrats de Ville**, permet très rapidement aux services de l'Etat :

- De rassembler et de synthétiser l'ensemble des éléments de diagnostic existants au sein de ses différents services, et d'encourager les collectivités à le faire,
- De forger le point de vue de l'Etat sur la situation de ces quartiers (identification des enjeux territoriaux prioritaires) et leur prise en compte au sein d'un projet de territoire,
- D'identifier, en s'appuyant notamment sur les conventions interministérielles d'objectifs, les moyens à mobiliser au regard des enjeux territoriaux et de leur singularité.

- **Une instance de coordination : le Comité Départemental Stratégique**

Instance commune aux trois territoires (Foix, Pamiers, Saint-Girons) **destinée à l'information et au suivi transversal des Contrats de Ville**, le comité stratégique incorpore dans ses débats l'intégralité du **projet de territoire** mené dans le cadre du Contrat de Ville.

Il fixe les orientations du projet, organise sa mise en œuvre et en examine le bilan. Il valide la programmation annuelle des moyens mobilisés notamment financiers. Il définit la commande d'évaluation et débat des résultats.

Il permet également à chacun de ses membres, services et opérateurs de l'Etat comme représentants de chacun des territoires concernés, **d'avoir une vision globale de l'ensemble des contrats.**

Il se réunit une fois par an. Sa **réunion d'installation**, sous la présidence de Madame le Préfet de l'Ariège, s'est tenue le 03 novembre 2014, afin de **mettre en place une assemblée fonctionnelle et partenariale pour aboutir, au premier semestre 2015, à la signature des trois contrats de ville du département.**

Les principes de la réforme de la Politique de la Ville engagée, fixés par la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, ont été rappelés : **simplification, efficacité et cohérence, co-construction.** Ont été également présentés la géographie prioritaire (quartiers prioritaires et notion de « quartier vécu »), ainsi que les instances de pilotage départementales et les différentes phases du processus d'élaboration des Contrats de Ville.

Cette réunion a également permis de **mettre au jour des difficultés** pour les opérateurs de limiter l'extraction des données en leur possession au strict périmètre de la géographie prioritaire ; d'autres entrées (par structures, par exemple) ont été proposées lorsque celle-ci ne peut atteindre une échelle infra-communale.

L'ensemble des participants s'est engagé dans la **mobilisation du droit commun** sur chacun des territoires identifiés, afin que cette nouvelle Politique de la Ville **puisse apporter une réelle avancée dans une période et une actualité très difficiles ; seul un travail mené en partenariat est susceptible de la porter efficacement.**

LE COMITE DEPARTEMENTAL STRATEGIQUE :

Présidence :

- **Le Préfet de l'Ariège** Madame Marie LAJUS,

Membres permanents :

- **Le Conseil Régional Midi-Pyrénées** représenté par son Président M. Martin MALVY, ou par délégation la Conseillère Régionale Mme Rolande SASSANO, ou la Cheffe du Service Politiques Urbaines et Appui aux Territoires Mme Ivanie SAFFORES,
- **Le Conseil Départemental de l'Ariège** représenté par son Président M. Henri NAYROU, ou par délégation le Directeur de l'Aménagement urbain et Environnement M. Jean-François RUMMENS, ou son délégué,
- **Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (FOIX-ST GIRONS-PAMIERS)** et en l'espèce **la Communauté de Communes du Pays de Pamiers** représentée par son Président M. André TRIGANO, ou par délégation les Conseillers Communautaires Mme Françoise PANCALDI et M. Xavier FAURE,

• LA MISSION INTERMINISTERIELLE :

o LA TASK FORCE :

- **Le Sous-Préfet de Pamiers**, M. Jean-Pierre GILLERY et/ou la Secrétaire Générale, Mme Véronique RUMEAU,
- **La Déléguée du Préfet à la Politique de la Ville**, Mme Malika EL-BAZTA,
- **La DDT** représentée par son Directeur, M. Frédéric NOVELLAS,
- **La DDCSPP** représentée par son Directeur-adjoint M. Gilles BRUNATI,
- **La DIRECCTE** représentée par le Responsable de l'UT Ariège, M. Robert CLAUDE,
- **La Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité**, Mme Nicole SURRE,
- **Le Délégué adjoint ANRU et ANAH**, M. Jacques GUILBAUD,
- **Le pôle Coordination interministérielle et Modernisation de la Préfecture**, représenté par sa Cheffe Mme Marie-Hélène GUILBAUD.

- o **Le Procureur de la République près le TGI de Foix**, Mme Karline BOUISSET,
- o **La Police Nationale** représentée par M. Christian AUTHIÉ, Commissariat de Pamiers,
- o **La PJJ** représentée par son Directeur territorial M. Patrick AUTIE,
- o **La DASEN** représentée par son Directeur M. Jacques BRIAND,
- o **L'ARS** représentée par la Responsable de l'UT Mme Monique VERNAZOBRES,
- o **La DRAC** représentée par le chef du STAP M. Jean-Pierre POIRIER,
- o **La CAF** représentée par son Directeur-adjoint M. Marc MASDURAUD,
- o **Le Pôle Emploi** représenté par le Directeur d'agence Pamiers M. Stéphane CROS.

Membre associé :

- **Le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET)** représenté par la référente régionale en Politique de la ville, Chargée de mission ANRU Mme Véronique GIRARD

Au-delà de cette instance de coordination et de stratégie à l'échelle départementale, **les territoires sont invités à mettre en place leurs propres instances locales** de conduite, de coordination et d'animation de leurs Contrats de Ville.

• Les instances locales de conduite, de coordination et d'animation

Dans une **démarche de co-construction**, les instances locales sont **établies par le territoire, en partenariat avec les services de l'Etat** et conformément aux directives du CGET.

Ces instances rassemblent tous les partenaires identifiés comme intervenant dans les champs inclus dans les trois piliers de la Politique de la Ville, en **trois strates hiérarchisées dont les rôles sont clairement définis** : un Comité de Pilotage chargé de la conduite du Contrat de Ville, un Comité de Suivi local assurant sa coordination technique, son organisation et sa logistique, et enfin des groupes de travail thématiques permettant de l'alimenter et de l'animer.

- **Le Comité de Pilotage**

Le Comité de Pilotage **assure la conduite du Contrat de Ville**, en phase d'élaboration comme en phase opérationnelle, et **en lien étroit avec le Comité Départemental Stratégique**. Il est chargé de **piloter, valider, suivre et évaluer** le contrat (objectifs opérationnels, engagements de droit commun, actions), ainsi que toutes les conventions d'application afférentes.

Le Comité de Pilotage est **co-présidé par le Sous-Préfet d'arrondissement et le Président de la Communauté de Commune du Pays de Pamiers (et Maire de Pamiers)**. Il réunit, en sus des membres du Comité Départemental Stratégique, un collège d'élus du territoire, l'équipe d'ingénierie technique, les bailleurs sociaux, les chambres consulaires et la Caisse des Dépôts. Il comportera également **un membre du Conseil Citoyen**, après son installation.

En phase d'élaboration du contrat, il le **formalise et valide les différents plans d'actions** après un travail de synthèse effectué par le Comité de Suivi local, en vérifiant la prise en compte des politiques transversales (lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes et jeunesse) dans chacune des actions. Jusqu'à ce jour, le Comité de pilotage s'est réuni à quatre reprises :

- *Le 19 décembre 2014* : restitution de la synthèse du « diagnostic en marchant », et validation de l'organisation locale,
- *Le 05 février 2015* : présentation et validation du diagnostic du territoire, information sur l'état d'avancement du dossier, et demande de contribution des partenaires au contrat de ville appaméen,
- *Le 21 avril 2015* : validation des enjeux et objectifs du diagnostic du territoire, et modification de l'organisation locale (collège des élus),
- *Le 19 mai 2015* : validation de la composition et de la date d'installation du Conseil Citoyen, présentation des fiches-actions, et retour des partenaires sur leur contribution au Contrat de Ville de Pamiers dans le cadre de la mobilisation du droit commun.

En phase opérationnelle, **le Comité de Pilotage se réunira au moins une fois par trimestre, et plus si les circonstances le nécessitent**. Il préparera les décisions soumises au Comité Départemental Stratégique, **vérifiera la bonne exécution des actions validées et en assurera l'évaluation, veillera à la cohérence globale des actions du Contrat de Ville, préparera le programme annuel d'actions et son financement prévisionnel**.

Il fera également un point régulier sur la **mise en application et le suivi des conventions interministérielles** visant à **territorialiser les politiques sectorielles pour concentrer les moyens de droit commun dans les quartiers prioritaires** de la Politique de la Ville.

LE COMITE DE PILOTAGE :

Co-Présidence :

- **Le Sous-Préfet de Pamiers**, M. Jean-Pierre GILLERY et/ou la Secrétaire Générale, Mme Véronique RUMEAU,
- **Le territoire**, et en l'espèce **la Communauté de Communes du Pays de Pamiers (CCPP)** et la **Ville de Pamiers**, représentées par leur Président et Maire M. André TRIGANO, ou par délégation les Conseillers Communautaires et Adjoint au Maire de Pamiers Mme Françoise PANCALDI et M. Xavier FAURE,

Membres permanents :

- LE COMITE DEPARTEMENTAL STRATEGIQUE :
 - o LA MISSION INTERMINISTERIELLE :
 - LA TASK FORCE :
 - **La Déléguée du Préfet à la Politique de la Ville**, Mme Malika EL-BAZTA,
 - **La DDT** représentée par son Directeur, M. Frédéric NOVELLAS,
 - **La DDCSPP** représentée par son Directeur-adjoint M. Gilles BRUNATI,
 - **La DIRECCTE** représentée par le Responsable de l'UT Ariège, M. Robert CLAUDE,
 - **La Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité**, Mme Nicole SURRE,
 - **Le Délégué adjoint ANRU et ANAH**, M. Jacques GUILBAUD,
 - **Le pôle Coordination interministérielle et Modernisation de la Préfecture**, Mme Marie-Hélène GUILBAUD.
 - **Le Procureur de la République près le TGI de Foix**, Mme Karline BOUISSET,
 - **La Police Nationale** représentée par M. Christian AUTHIÉ, Commissariat de Pamiers,
 - **La PJJ** représentée par son Directeur territorial M. Patrick AUTIE,
 - **La DASEN** représentée par son Directeur M. Jacques BRIAND,
 - **L'ARS** représentée par la Responsable de l'UT Mme Monique VERNAZOBRES,
 - **La DRAC** représentée par le chef du STAP M. Jean-Pierre POIRIER,
 - **La CAF** représentée par son Directeur-adjoint M. Marc MASDURAUD,
 - **Le Pôle Emploi** représenté par le Directeur d'agence Pamiers M. Stéphane CROS.
 - o **Le Conseil Régional Midi-Pyrénées** représenté par son Président M. Martin MALVY, ou son délégué,
 - o **Le Conseil Départemental de l'Ariège** représenté par son Président M. Henri NAYROU, ou son délégué,
 - LE COLLEGE DES ELUS DU TERRITOIRE :
 - o La **Vice-présidente de la CCPP** en charge de l'administration générale et des ressources humaines, et Conseillère Départementale, Mme Marie-France VILLAPLANA,
 - o Le **Vice-président de la CCPP** en charge des Finances, M. Jean-Claude COMBRES,
 - o Le **Vice-président de la CCPP** en charge de l'Habitat, M. Laurent AZEMAR,
 - o Le **Vice-président de la CCPP** en charge des Politiques Territoriales et **Adjoint au Maire de Pamiers** délégué aux finances, M. Gérard LEGRAND,
 - o Le **Vice-président de la CCPP** en charge de l'Urbanisme et **Adjoint au Maire de Pamiers** délégué à l'Aménagement du Territoire et au développement économique, M. Claude DEYMIER,
 - o Le **Vice-président de la CCPP** et **Adjoint au Maire de Pamiers** délégué à la politique et au développement du centre-ville, M. Hubert LOPEZ,
 - o La **Vice-présidente de la CCPP** et **Adjointe au Maire de Pamiers** déléguée à l'action Sociale, Mme Maryline DOUSSAT-VITAL,
 - o Le **Conseiller Communautaire** et **Adjointe au Maire de Pamiers** déléguée à la Culture et au Patrimoine culturel, Mme Ginette ROUSSEAU-FOTI,
 - o **Le Conseiller Communautaire** et **Conseiller municipal** délégué au Commerce, M. Jean-Marc SALVAING,
 - o **Le Conseiller municipal**, conseiller spécial du Maire de Pamiers, M. Jean GUICHOU,
 - o **Les Conseillers Communautaires** et **Conseillers municipaux** du groupe minoritaire, Mmes Bernadette SUBRA, Annie FACHETTI et MM. Jean-Christophe CID, Aimé DELEGLISE.
 - L'INGENIERIE TECHNIQUE DU TERRITOIRE :
 - o **Les Directeurs Généraux CCPP et Ville**, Mme Christelle COUPADE et M. Samuel MORISON,
 - o **La Directrice de l'Habitat et du Cadre de vie** à la CCPP, Mme Corinne AVEZOU,
 - o **La Directrice de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville** à la Ville de Pamiers, Mme Marie-Claude EYCHENNE-VIDAL,
 - **Les bailleurs sociaux** : l'**Office Public de l'Habitat de l'Ariège (OPH 09)** représenté par son Directeur M. Alain ROUMIEU, et **ALOGEA** représenté par la Directrice du Pôle Locataires Mme Marianne BAILLAUD,
 - **Les Chambres consulaires** : la **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)** représentée par son Directeur M. Nicolas COUVREUR, et la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)** représentée par son Directeur M. Pierre BOUCHE,
 - **La Caisse des Dépôts et Consignations** représentée par sa Directrice régionale adjointe Mme Julie-Agathe BAKALOWICZ,
 - **Le Conseil Citoyen** : un membre désigné titulaire ou son suppléant (en instance d'installation).
- Membre associé :
- **Le GIP « Ressources et Territoires »** représenté par son Directeur M. Jean-François BAULES et/ou sa Chargée de mission Mme Françoise DELRIEU.

- **Le Comité de Suivi Local (technique et organisationnel)**

Situé à l'interface du Comité de Pilotage et des groupes de travail thématiques, le Comité de suivi local veille à la **progression « au quotidien » de la procédure « Contrat de Ville » au plan technique et organisationnel**, et gère la logistique associée. Pour ce faire, il :

- **centralise** l'ensemble des informations (réglementaires, techniques...) relatives au Contrat de Ville, et s'assure de leur **bonne diffusion**,
- **prépare les décisions** du Comité de Pilotage et s'assure de leur **bonne exécution**,
- **organise** les réunions des différents groupes de travail thématiques des trois piliers, s'assure de leur **bon déroulement** et de la **bonne articulation** des différents volets.

LE COMITE DE SUIVI LOCAL (technique et organisationnel) :

Co-Présidence :

- **Le Sous-Préfet de Pamiers**, M. Jean-Pierre GILLERY et/ou la Secrétaire Générale, Mme Véronique RUMEAU,
- **Le territoire**, et en l'espèce **la Communauté de Communes du Pays de Pamiers (CCPP)** et la **Ville de Pamiers**, représentées par leur Président et Maire M. André TRIGANO, ou par délégation les Conseillers Communautaires et Adjoint au Maire de Pamiers Mme Françoise PANCALDI et M. Xavier FAURE,

Membres permanents :

- **La Déléguée du Préfet à la Politique de la Ville**, Mme Malika EL-BAZTA,
- **Le Délégué adjoint ANRU et ANAH**, M. Jacques GUILBAUD,
- **LE COLLEGE DES ELUS DU TERRITOIRE :**
 - **Le Vice-président de la CCPP** en charge des Finances M. Jean-Claude COMBRES,
 - **Le Vice-président de la CCPP** en charge de l'Habitat M. Laurent AZEMAR,
 - **Le Vice-président de la CCPP** en charge des Politiques Territoriales et **Adjoint au Maire de Pamiers** délégué aux finances, M. Gérard LEGRAND,
 - **Le Vice-président de la CCPP** en charge de l'Urbanisme et **Adjoint au Maire de Pamiers** délégué à l'Aménagement du Territoire et au développement économique, M. Claude DEYMIER,
 - **Le Vice-président de la CCPP** et **Adjoint au Maire de Pamiers** délégué à la politique et au développement du centre-ville M. Hubert LOPEZ,
 - **Le Conseiller Communautaire** et **Adjointe au Maire de Pamiers** déléguée à la Culture et au Patrimoine culturel Mme Ginette ROUSSEAU-FOTI,
- **L'INGENIERIE TECHNIQUE DU TERRITOIRE :**
 - **Les Directeurs Généraux CCPP et Ville**, Mme Christelle COUPADE et M. Samuel MORISON,
 - **La Directrice de l'Habitat et du Cadre de vie à la CCPP**, Mme Corinne AVEZOU,
 - **La Directrice de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville à la Ville de Pamiers**, Mme Marie-Claude EYCHENNE-VIDAL,
 - **L'assistante de Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville à la Ville de Pamiers**, Mme Céline DUCLOS.

Dans un processus de co-construction, le Comité de Suivi local est également **co-présidé par le Sous-Préfet et le Président de la communauté de communes (et Maire de la ville)**, et constitué de représentants des services de

l'Etat, du collège des élus (CCPP et ville) et de l'équipe d'ingénierie technique du territoire.

Il s'est **réuni au minimum une fois par semaine** (séances régulièrement programmées les mardis matins) en phase d'élaboration du Contrat de Ville, et maintiendra un **rythme de réunions soutenu** (bimensuelles à hebdomadaires, selon les besoins) en phase opérationnelle.

- **Les groupes de travail thématiques**

Les groupes de travail thématiques **animent le Contrat de Ville, enrichissent le diagnostic de territoire, mettent en œuvre opérationnellement et évaluent les actions, lancent les réflexions thématiques et pointent la cohérence des actions.** Ils appuient le Comité de Suivi local afin d'impliquer les acteurs concernés dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville.

En phase d'élaboration comme en phase opérationnelle, afin d'optimiser la vie du Contrat de Ville et de ses actions, les réunions des groupes de travail thématiques sont organisées à l'initiative du Comité de Suivi local, au minimum 3 fois par an. Elles **regroupent l'ensemble des partenaires concernés par la thématique choisie**, et particulièrement les acteurs de terrain, et ont pour objectif d'**alimenter** le diagnostic, d'**enrichir** les réflexions et de **proposer** des actions si besoin. Il s'agit **d'élaborer pour chaque thématique : un diagnostic, des objectifs à atteindre à l'échéance du contrat qui se traduiront par un plan d'actions** actualisé chaque année.

Les réunions des groupes de travail thématiques contribuent également au **développement d'une dynamique partenariale favorisant la compréhension et l'appropriation par tous des enjeux** du Contrat de Ville.

Les groupes de travail thématiques sont **organisés autour de chacun des trois piliers du contrat de ville** : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi. Ils intègrent les réflexions à apporter sur les axes transversaux : égalité femme/homme, jeunesse, lutte contre les discriminations, citoyenneté et valeurs de la République.

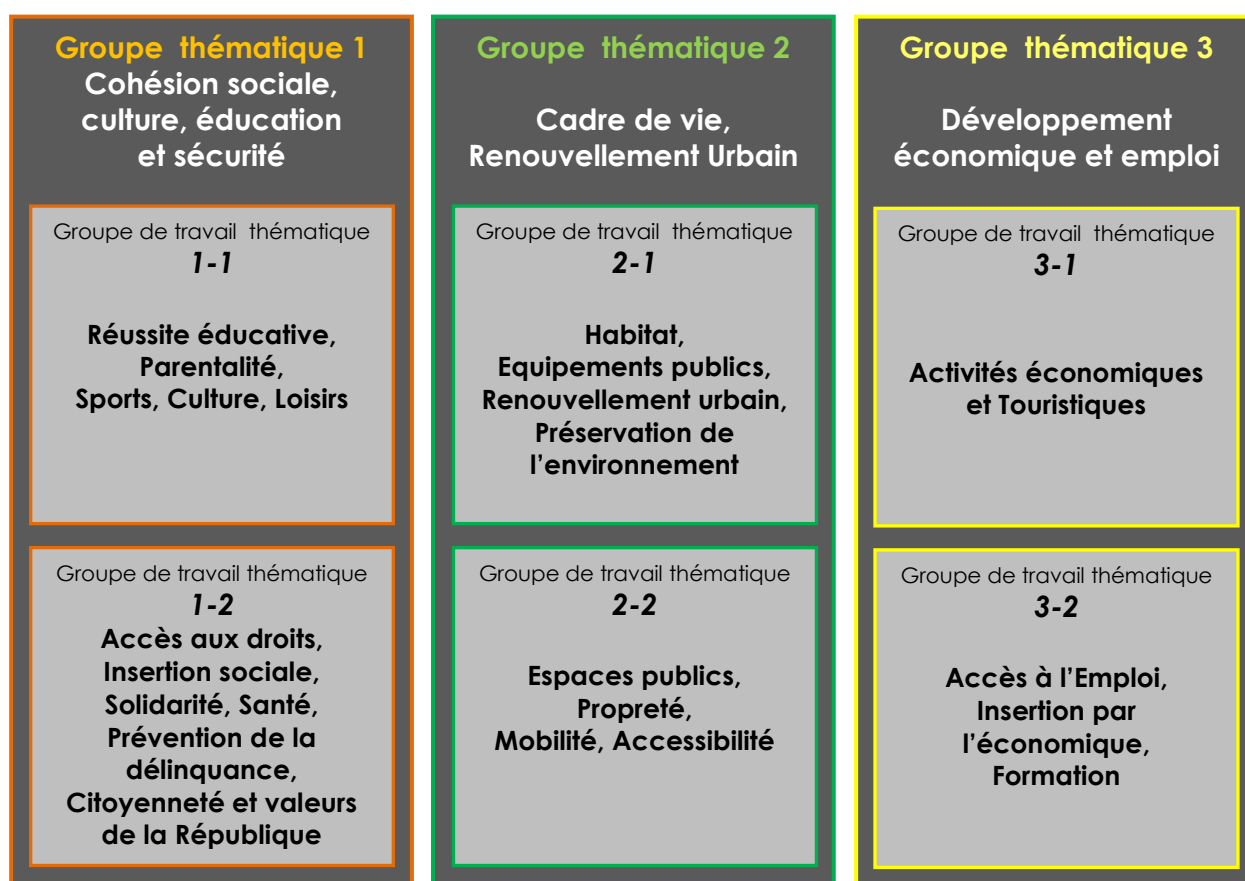
L'objectif prioritaire à atteindre pour chacun des piliers est fixé par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) :

- **Cohésion sociale** : l'objectif prioritaire vise à **réduire la pauvreté et à favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires**, en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'en intégrant la lutte contre les discriminations.
- **Cadre de vie et renouvellement urbain** : l'objectif prioritaire vise à **améliorer de façon significative, la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, en intégrant l'habitat, la mobilité des habitants et la prévention de la délinquance** en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes en intégrant la lutte contre les discriminations.

- **Développement économique et emploi** : l'objectif prioritaire vise à **réduire les écarts de taux d'emplois entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence**, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes en intégrant la lutte contre les discriminations.

Il est à noter que sur le territoire appaméen, le champ de la « prévention de la délinquance » a été plus particulièrement abordé au sein du pilier « cohésion sociale » plutôt que « cadre de vie et renouvellement urbain ». En effet, il est rapidement apparu que cette problématique semblait entretenir un lien plus étroit avec l'insertion sociale, et surtout la citoyenneté et les valeurs de la République.

Compte tenu de **l'importance et de la diversité des champs concernés au sein de chacun des piliers, deux groupes de travail par pilier ont été mis en place** en phase d'élaboration du Contrat de Ville. Sur les trois séances de travail déjà programmées, les réunions des deux groupes de chaque pilier ont eu lieu simultanément, afin de **favoriser les échanges** entre leurs membres.



Chacun des groupes est **co-animé a minima par un binôme services de l'Etat / territoire**, dont les représentants ont été proposés par le Comité de Suivi local **pour leur domaine de compétences professionnelles, en rapport direct avec les champs abordés** dans chacun des groupes. Y sont associés un collègue d'élus du territoire (Communauté de Communes du Pays de Pamiers et ville de Pamiers), et tous les partenaires institutionnels et associatifs identifiés comme compétents sur les champs abordés.

Groupe de travail thématique 1-1 : **Réussite éducative, Parentalité, Sports, Culture, Loisirs**

Co-Animation :

- DASEN - Mme Isabelle LESAGE, Inspectrice d'académie
- Ville de Pamiers - Mme Magali TERRAIL, Directrice service Enfance Jeunesse Education
- Ville de Pamiers - M. Arnaud HAMELIN, Directeur des Affaires Culturelles

Collège des Elus :

- CCPP/Ville - Mme Françoise PANCALDI, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire (Enfance Jeunesse Education)
- CCPP/Ville - M. Xavier FAURE, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire (Sports)
- CCPP/Ville - Mme Ginette ROUSSEAU, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire (Culture)
- CCPP - M. Serge VILLEROUX, Vice-Président
- CCPP - M. Michel STERVINO, Vice-Président
- Ville - M. Emile SANCHEZ, Conseiller municipal (Ecole des Sports)
- Ville - 3 conseillers municipaux du groupe minoritaire : Mme Andrée AUDOUY (+ 2 à nommer)

Opérateurs incontournables sur le pilier « cohésion sociale » :

- Conseil Départemental – Mme LE DANTEC et Mme CASSE, Direction de l' Action Sociale
- DASEN – M. Jacques BRIAND, Directeur, ou son réseau pour Pamiers
- DT ARS – Mme Monique VERNAZOBRES ou M. Patrick BOUTIE, Unité territoriale Ariège
- CAF – Mme Anne PEYREGNE ou Mme Corinne VIGNEAUX, Action sociale
- Le Procureur de la République - Mme Karline BOUISSET
- Police Nationale - M. Christian AUTHIÉ, Commissariat de Pamiers
- CLSPD - M. Eric RIGAL, Coordinateur
- ASJOA / CDAD – M. Robert CASTELLS, Président

Partenaires institutionnels et associatifs identifiés sur la thématique :

- CPAM – Mme Liliane LELIEVRE ZAMORA, Directrice ou M. Serge GELABERT
- CAF – Mme SALVA, Conseillère technique Enfance Jeunesse, et Mme MILVILLE, Travailleur social
- Conseil Départemental – Mme Véronique GUILLOT-MIESZKOWSKI, Educatrice
- CCPP – Mme Nadia ALVES, Directrice Pôle Petite Enfance
- Lycée Irénée CROS – M. Frédéric LABARBE, Proviseur
- Lycée du Castella – M. Didier FERRE, Proviseur
- Collège Rambaud – M. Bernard CARBONNIER, Principal
- Ecole des Condamines – Mme GONZALES, Directrice
- Ecole Cazalé – Mme Cathy FABRY, Directrice
- Ecole privée Jeanne d'Arc – Mme Emmanuelle PERIN, Directrice
- GRETA – M. MAZONETTO, Directeur Général
- Ariège Alpha – Mme Hilde DEBERDT, Présidente
- MJC – Mme Laure DELBOS, Directrice
- Médiathèque : Mme Violaine BARDE, Directrice
- Espace accueil infos – M. Michel LAGARDE, Responsable
- DTPJJ – Mme Françoise SEIGNEURIN, Responsable Unité Educative
- UDAF 09 – M. Roger VIDAL, Président
- ADSEA – M. Jean-Marc CANCEL, Directeur Général
- Association « Entre d'Eux » – Mme Clémentine COTTIN, coordinatrice
- Regards de femmes – Mme Odile GALAIS, Présidente
- CAMSP – Mme GAYZARD, Médecin directeur
- Croix Rouge Française – Mme Jacqueline CARREAU, Présidente
- Secours populaire – M. Robert MOURLANE, Président
- Hérisson Bellor – Mme Véronique PONS, Présidente, ou M. David DECEUNINCK, Directeur
- DDCSPP – M. Sylvain REMY ou Mme Alexandra MERIGOT, service Vie associative Jeunesse et Sports
- Ville – M. Serge TOUSTOU, Directeur service des Sports
- Amicale des Sociétés Sportives – M. Jean-Paul SIMON, Président
- Association Info Handi Loisirs 09 - Mme Yolande GONZALEZ, Présidente
- ...

Conseil Citoyen :

- Deux membres titulaires (et un suppléant) à désigner

Groupe de travail thématique 1-2 :

Accès aux droits, Insertion sociale, Solidarité, Santé, Prévention de la délinquance, Citoyenneté et valeurs de la République

Co-Animation :

- DDCSPP : Mme Muriel COMBAREL, Chargée du Contrat de Ville
- Ville - Mme Anne PESQUEIRA, Directrice du Centre Communal d' Action Sociale
- Conseil Départemental – M. Gaétan POUÉCH, Chef de centre ADS Pamiers

Collège des Elus :

- CCPP/Ville - Mme Marilyne DOUSSAT-VITAL, Vice-Présidente, Adjoint au Maire (Action Sociale)
- CCPP/Ville - M. Gérard MANDROU, Conseiller communautaire, Conseiller municipal (sécurité salubrité tranquillité publiques, vice-Président CLSPD)
- CCPP/Ville - Mme Clarisse CHABAL-VIGNOLES, Conseiller communautaire, Conseiller municipal (Aînés et personnes âgées)
- CCPP/Ville - Mme Juliette BAUTISTA, Conseiller communautaire, Conseiller municipal (tourisme, jumelage)
- Ville - Mme Isandre SEREE DE ROCH, Conseiller municipal (défense, archives municipales)
- Ville - 3 conseillers municipaux du groupe minoritaire : Mme Andrée AUDOUY (+ 2 à nommer)

Opérateurs incontournables sur le pilier « cohésion sociale » :

- Conseil Départemental – Mme LE DANTEC et Mme CASSE, Direction de l' Action Sociale
- DASEN – M. Jacques BRIAND, Directeur, ou son réseau pour Pamiers
- DT ARS – Mme Monique VERNAZOBRES ou M. Patrick BOUTIE, Unité territoriale Ariège
- CAF – Mme Anne PEYREGNE ou Mme Corinne VIGNEAUX, Action sociale
- Le Procureur de la République - Mme Karlène BOUISSET
- Police Nationale - M. Christian AUTHIÉ, Commissariat de Pamiers
- CLSPD - M. Eric RIGAL, Coordinateur
- ASJOA / CDAD – M. Robert CASTELLS, Président

Partenaires institutionnels et associatifs identifiés sur la thématique :

- CPAM – Mme Liliane LELIEVRE ZAMORA, Directrice ou M. Serge GELABERT
- CAF – Mme SALVA, Conseillère technique Enfance Jeunesse, et Mme BRANET, Assistante sociale
- DDCSPP – Mme SURRE, Déléguée aux Droits des Femmes et à l' Egalité
- CIDFF – Mme Joëlle BASSI, Coordinatrice, conseillère emploi et insertion
- DASEN – service de santé scolaire et service social élèves
- CHIVA et CHAC (centres hospitaliers)
- Ordre des médecins
- GRETA – M. MAZONETTO, Directeur Général
- Ariège Alpha – Mme Hilde DEBERDT, Présidente
- Croix Rouge Française – Mme Jacqueline CARREAU, Présidente
- Secours populaire – M. Robert MOURLANE, Président
- DTPJJ – M Patrick AUTIE, Directeur Territorial, ou Mme SEIGNEURIN, Responsable UE
- CADA-ADOMA - Mme Aurélie ENTRESANGLE-DELGADO, Directrice-adjointe
- AIDP09 – Mme Béatrice DELEGLISE ou Mme Sylvie RUFFIE (CSAPA)
- Hérisson Bellor – Mme Véronique PONS, Présidente, ou M. David DECEUNINCK, Directeur
- Centre Local d' Information et de Coordination (CLIC) gérontologique – M. Philippe MOUTARD, Président
- Club des Aînés – M. Claude DUPEYRON, Président
- APAJH – M. Christian ALVAREZ, Président
- ADAPEI de Bénagues
- ...

Conseil Citoyen :

- Deux membres titulaires (et un suppléant) à désigner

Groupe de travail thématique 2-1 :

Habitat, Equipements publics, Renouvellement urbain, Préservation de l'environnement

Co-Animation :

- DDT 09 - M. Jacques GUILBAUD, responsable SAUH et délégué adjoint ANAH / ANRU
- CCPP/Ville - M. Nicolas COQUILLAS, directeur-adjoint aménagement du territoire et politique de la ville, responsable service foncier mutualisé CCPP/Ville de Pamiers

Collège des Elus :

- CCPP/Ville - M. Claude DEYMIER, Vice-Président, Adjoint au Maire (Aménagement du territoire et développement économique)
- CCPP/Ville - M. Hubert LOPEZ, Vice-Président, Adjoint au Maire (Politique et développement du centre-ville)
- CCPP - M. Laurent AZEMAR, Vice-Président (Habitat)
- CCPP - Mme Marie France VILAPLANA, Vice-Présidente (Administration générale)
- CCPP/Ville - Mme Renée-Paule BERAGUAZ, Conseiller communautaire, Adjoint au Maire (gouvernance, démocratie locale, qualité des services)
- CCPP/Ville - M Alain FAURE, Conseiller communautaire, Conseiller municipal (groupe minoritaire)
- Ville - Mme Anne LEBEAU, Conseiller Municipal (travaux sur monuments historiques)
- Ville - M. Jean GUICHOU, Conseiller municipal, conseiller spécial du Maire
- Ville - 2 conseillers municipaux du groupe minoritaire : M. J.-Christophe CID (+ 1 à nommer)

Opérateurs incontournables sur le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » :

- Conseil Régional - Mme Ivanie SAFFORES, Cheffe des politiques territoriales
- Conseil Départemental (CD09) – M. Jean-François RUMMENS, Directeur, ou Mme Oriane VEZIAN ou M. Gabriel DANDO (Direction Aménagement - DAME)
- DRAC/STAP – M. Jean-Pierre POIRIER, Architecte des Bâtiments de France
- DT ARS – Mme Monique VERNAZOBRES ou M. Patrick BOUTIE, Unité territoriale Ariège
- Organismes HLM / Bailleurs Sociaux – OPH 09 et ALOGEA
- CCPP - M Frédéric COIFFARD, animateur OPAH/PIG
- Caisse Dépôts Consignations - Mme Julie-Agathe BAKALOWICZ, Adjointe au Directeur Régional
- ADEME – M. Michel PEYRON, Directeur régional ou Mme Nathalie GONTHIEZ, Chargée de mission Efficacité énergétique dans le bâtiment et chaleur renouvelable

Partenaires institutionnels et associatifs identifiés sur la thématique :

- CAUE 09 – Mme Agnès LEGENDRE, Directrice
- OPH 09 – M. Alain ROUMIEU, Directeur
- ALOGEA – Mme Marianne BAILLAUD, Directrice Pôle locataires
- Maison de l'Habitat – Mme Anne CHENEBEAU, Directrice
- CD09 – Mme Marie-Françoise LE DANTEC, Chargée de mission Logement
- CCPP – Mme Alexandra GUEGUEN, Responsable Patrimoine
- ERDF – M. Gérard LOUSTEAU
- GDF Suez – M. J-Philippe FREMONT, Responsable commercial Sud-Ouest, Entreprises et Collectivités
- Penser la Ville – Mme Corinne DONNET, Présidente
- Peri' Scoop – M. Daniel MEMAIN, Président
- Regards de femmes -Mme Carmen SAMAYOA, Adhérente
- Ecole élémentaire Lestang– Mme VALDEVIT, Directrice
- Ecole maternelle Lestang – Mme GUINGAL, Directrice
- ...

Conseil Citoyen :

- Deux membres titulaires (et un suppléant) à désigner

Groupe de travail thématique 2-2 : Espaces publics, Propreté, Mobilité, Accessibilité

Co-Animation :

- DDT 09 - M. Jérôme BOINEAU, responsable-adjoint SAUH
- Ville - Mme Muriel GRESSIER, Responsable Qualité et Agenda 21 local
- Ville - M. Marc MONTEILS, Directeur-adjoint des Services Techniques, responsable pôle urbain

Collège des Elus :

- CCPP/Ville - M. Lucien QUEBRE, Conseiller communautaire, Adjoint au Maire (développement durable)
- CCPP/Ville - Mme Marcelle DEDIEU, Conseiller Communautaire, Conseiller Municipal (accessibilité)
- Ville - M. Alexandre GERARDIN, Conseiller Municipal (animations et manifestations, maison des associations, transports et déplacements)
- Ville - M. Francis COTTES, Conseiller Municipal (travaux, VRD, PAVE)
- Ville - Mme Barta NYA, Conseiller municipal (Vie des quartiers)
- Ville - 3 conseillers municipaux du groupe minoritaire : M. J.-Christophe CID (+ 2 à nommer)

Opérateurs incontournables sur le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » :

- Conseil Régional - Mme Ivanie SAFFORES, Cheffe des politiques territoriales
- Conseil Départemental (CD09) – M. Jean-François RUMMENS, Directeur, ou Mme Oriane VEZIAN ou M. Gabriel DANDO (Direction Aménagement - DAME)
- DRAC/STAP – M. Jean-Pierre POIRIER, Architecte des Bâtiments de France
- DT ARS – Mme Monique VERNAZOBRES ou M. Patrick BOUTIE, Unité territoriale Ariège
- Organismes HLM / Bailleurs Sociaux – OPH 09 et ALOGEA
- CCPP - M Frédéric COIFFARD, animateur OPAH/PIG
- Caisse Dépôts Consignations - Mme Julie-Agathe BAKALOWICZ, Adjointe au Directeur Régional
- ADEME – M. Michel PEYRON, Directeur régional ou Mme Nathalie GONTHIEZ, Chargée de mission Efficacité énergétique dans le bâtiment et chaleur renouvelable

Partenaires institutionnels et associatifs identifiés sur la thématique :

- OPH 09- Gilles ALARD, Responsable des services techniques
- SMECTOM du Plantaurel – Mme Julie GOUET, Chargée de Programme Local de Prévention des déchets
- CD09 – M. Régis PIBOULEAU, Direction de la Voirie et des Transports (District Portes d'Ariège Pyrénées)
- CASTA - Mme Martine FROGER, Directrice et chargée de projet
- Grains d'Envie - Mme Frédérique BERTON, Coordinatrice
- Club des aînés – M. Claude DUPEYRON, Président
- Association « Pourquoi pas moi » – Mme Chantal RUBIO, Présidente
- Association Véloriège – Mme Annie DRAPPIER
- Penser la ville – Mme Corinne DONNET, Présidente
- Association ACARA - M. Eric MANGENOT, Président
- Lycée Irénée Cros – M Frédéric LABARBE, Proviseur
- Collège Bayle – Mme GOMEZ, Principale
- Institution Notre Dame – Mme Françoise PAVIOT, Directrice
- Aubert et Duval – M Joseph BERTIN, Directeur
- ...

Conseil Citoyen :

- Deux membres titulaires (et un suppléant) à désigner

Groupe de travail thématique **3-1** : **Activités économiques et Touristiques**

Co-Animation :

- UT DIRECCTE - M. Robert CLAUDE, Directeur
- CCPP/Ville - M. Jacques SOULA, Responsable OCDE / service économique mutualisé CCPP/Ville
- Office de Tourisme du Pays de Pamiers - Mme Brigitte PERPERE, Directrice

Collège des Elus :

- CCPP/Ville - M. Hubert LOPEZ, Vice-Président, Adjoint au Maire (Politique et développement du centre-ville)
- CCPP/Ville - M. Jean-Marc SALVAING, Vice-Président, Adjoint au Maire (Commerce et animations commerciales)
- CCPP/Ville - M. Jean-Paul DEDIEU, Conseiller Communautaire, Conseiller Municipal (formation, insertion...)
- CCPP - M. Bernard SEJOURNE, Vice-Président
- CCPP - M. Christian BARRIERE, Vice-Président
- Ville - 3 conseillers municipaux du groupe minoritaire : Mme Annie FACHETTI (+ 2 à nommer)

Opérateurs incontournables sur le pilier « développement économique et emploi » :

- Conseil Régional - Mme Ivania SAFFORES, Cheffe des politiques territoriales
- Conseil Départemental (CD09) – M. Jean-François RUMMENS, Directeur, ou Mme Oriane VEZIAN ou M. Gabriel DANDO (Direction Aménagement - DAME)
- Membres SPED - UT DIRECCTE, Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi
- Chambres Consulaires – Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- UPAP - Mme Josiane GOUZE-FAURE, Présidente, ou M. Michel VIGIER, Directeur
- Ariège Expansion – M. Alain GRENIER, Président, ou M. Didier KUSS, Directeur
- Association des Commerçants de Pamiers - Mme Elisabeth CANCE, Présidente

Partenaires institutionnels et associatifs identifiés sur la thématique :

- Pôle Emploi - M. Stéphane CROS, Directeur
- Mission locale – M. Gérard WARSZAWSKI, Chargé d'études
- CCI 09 - M. Nicolas COUVREUR, Directeur ou M. Denis DUBRULLE, Responsable pôle études aménagement ou M. Gilles TEYCHENNE
- CMA 09 - M. Pierre BOUCHE, Directeur, ou M. Lionel BROTONS
- Association de commerçants des Portes de Pamiers - Mme Lidwine BICHEYRE-ABRIBAT, Trésorière
- INTERMARCHÉ Super zone Nord – M. Georges NOGUEIRA, Directeur
- INTERMARCHÉ Hyper Pyréal – M. BRIAND, Directeur
- Aubert et Duval – M. Joseph BERTIN, Directeur
- Initiative Ariège – M. Loïc CRESTO, animateur
- BGE – Mme Laurie BOUSSIÈRE, Conseillère
- Réseau EGEE – M. Michel ASTIE, Délégué départemental
- Association Ariégeoise pour Personnes en Recherche d'Emploi (AAPRE)
- Cap Emploi Ariège Comminges - Mme Béatrice DELEGLISE, Directrice
- Hérisson Bellor – Mme Véronique PONS, Présidente, ou M. David DECEUNINCK, Directeur
- IRISSE / ISCRA – Mme Sylvie CAZALE, Présidente ou Mme Emily AUGADE, Directrice
- CASTA - Mme Martine FROGER, Directrice et chargée de projet
- CCPP – M. Florian BELISSEN, Responsable Tourisme Environnement
- CCPP – Mme Alexandra GUEGUEN, Responsable Patrimoine
- Penser la ville – M. Gérard MASCLET
- ...

Conseil Citoyen :

- Deux membres titulaires (et un suppléant) à désigner

Groupe de travail thématique 3-2 :

Accès à l'Emploi, Insertion par l'économique, Formation

Co-Animation :

- UT DIRECCTE - M. Alain REYNES, Directeur adjoint
- Ville - Mme Amandine DUBRULLE, Office du Commerce et des Entreprises

Collège des Elus :

- CCPP/Ville - M. Jean-Marc SALVAING, Vice-Président, Adjoint au Maire (Commerce et animations commerciales)
- CCPP/Ville - M. Jean-Paul DEDIEU, Conseiller Communautaire, Conseiller Municipal (formation, insertion...)
- CCPP/Ville - Mme Huguette GENSAC, Conseiller Communautaire, Conseiller Municipal (communication...)
- Ville - 3 conseillers municipaux du groupe minoritaire : Mme Annie FACHETTI (+ 2 à nommer)

Opérateurs incontournables sur le pilier « développement économique et emploi » :

- Conseil Régional - Mme Ivania SAFFORES, Cheffe des politiques territoriales
- Conseil Départemental (CD09) – M. Jean-François RUMMENS, Directeur, ou Mme Oriane VEZIAN ou M. Gabriel DANDO (Direction Aménagement - DAME)
- Membres SPED - UT DIRECCTE, Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi
- Chambres Consulaires – Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- UPAP - Mme Josiane GOUZE-FAURE, Présidente, ou M. Michel VIGIER, Directeur
- Ariège Expansion – M. Alain GRENIER, Président, ou M. Didier KUSS, Directeur
- Association des Commerçants de Pamiers - Mme Elisabeth CANCE, Présidente

Partenaires institutionnels et associatifs identifiés sur la thématique :

- Pôle Emploi - M. Stéphane CROS, Directeur
- Mission locale – M. Gérard WARSZAWSKI, Chargé d'études
- Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) - Mme Diane LLAU, Conseillère Ariège
- CASTA - Mme Martine FROGER, Directrice et chargée de projet
- IRISSE / IS CRA – Mme Sylvie CAZALE, Présidente ou Mme Emily AUGADE, Directrice
- Hérisson Bellor – Mme Véronique PONS, Présidente, ou M. David DECEUNINCK, Directeur
- CIDFF 09 – Mme Joëlle BASSI, Coordinatrice, conseillère emploi et insertion
- Cap emploi Ariège Comminges – Mme Laurence BERTRAND, Coordinatrice
- Association Ariégeoise pour Personnes en Recherche d'Emploi (AAPRE)
- Réseau EGEE – M. Michel ASTIE, Délégué départemental
- Aubert et Duval – M. Joseph BERTIN, Directeur
- Penser la ville – M. Gérard MASCLET
- ...

Conseil Citoyen :

- Deux membres titulaires (et un suppléant) à désigner

La composition de chacun des groupes, reportée dans les encadrés ci-dessus, **n'est pas exhaustive**. Elle peut **évoluer en fonction des nécessités par l'intégration de nouveaux partenaires au regard des thèmes abordés à chaque réunion**, sur proposition des membres du groupe de travail, relayée par les animateurs au Comité de Suivi local, et après validation de celui-ci.

Les interlocuteurs des **opérateurs, organismes ou associations partenaires invités à participer à plusieurs groupes de travail (thématiques croisées et transversalité de certains champs)** sont invités à **choisir** le groupe sur lequel il leur paraît le plus pertinent d'intervenir au regard de l'ordre du jour de chaque réunion, et peuvent **se faire représenter par le collaborateur de leur choix** au sein des autres groupes. Il en est de même pour les élus représentant le territoire.

D'autre part, chacun des groupes accueillera, lors des prochaines réunions, **deux membres du Conseil Citoyen** (un suppléant sera nommé en sus pour chaque groupe) chargés d'apporter leur expertise d'usage.

En période transitoire durant laquelle le Conseil Citoyen n'était pas encore installé, des **habitants du quartier prioritaire ayant volontairement participé au « diagnostic en marchant »**, qui s'est tenu en novembre 2014, ont été invités à participer aux différentes réunions des groupes de travail thématiques ; la plupart d'entre eux était par ailleurs membre d'associations actives sur le quartier.

En phase d'élaboration du Contrat de Ville, **trois réunions des groupes de travail thématiques se sont tenues** (1/2 journée pour chacune, les 12 février 2015, 19 mars 2015 et 02 avril 2015), afin que les partenaires identifiés puissent **apporter leur contribution** :

- **à l'élaboration du diagnostic participatif** : précisions sur leurs champs d'intervention, les actions et dispositifs déjà mis en œuvre, transmission de données en leur possession, etc.,
- **à la détermination des enjeux et objectifs du Contrat de Ville** : identification des atouts et faiblesses du quartier prioritaire, échanges de points de vue sur les dysfonctionnements constatés et les stratégies de résolution possibles, etc.,
- **à la co-construction de propositions d'actions à mettre en œuvre** : identification des publics spécifiques, portage et coordination des actions, moyens humains et financiers à disposition et/ou à mobiliser, écueils à éviter, etc.

Ces réunions ont reçu un **très bon accueil de la part des participants**. Outre la satisfaction d'avoir pu **apporter leur expertise** à l'élaboration du Contrat de Ville, qui sera sans doute toujours présente en phase de mise en œuvre, **des réseaux ont pu être tissés** et **une certaine dynamique s'est créée** au fil des échanges.

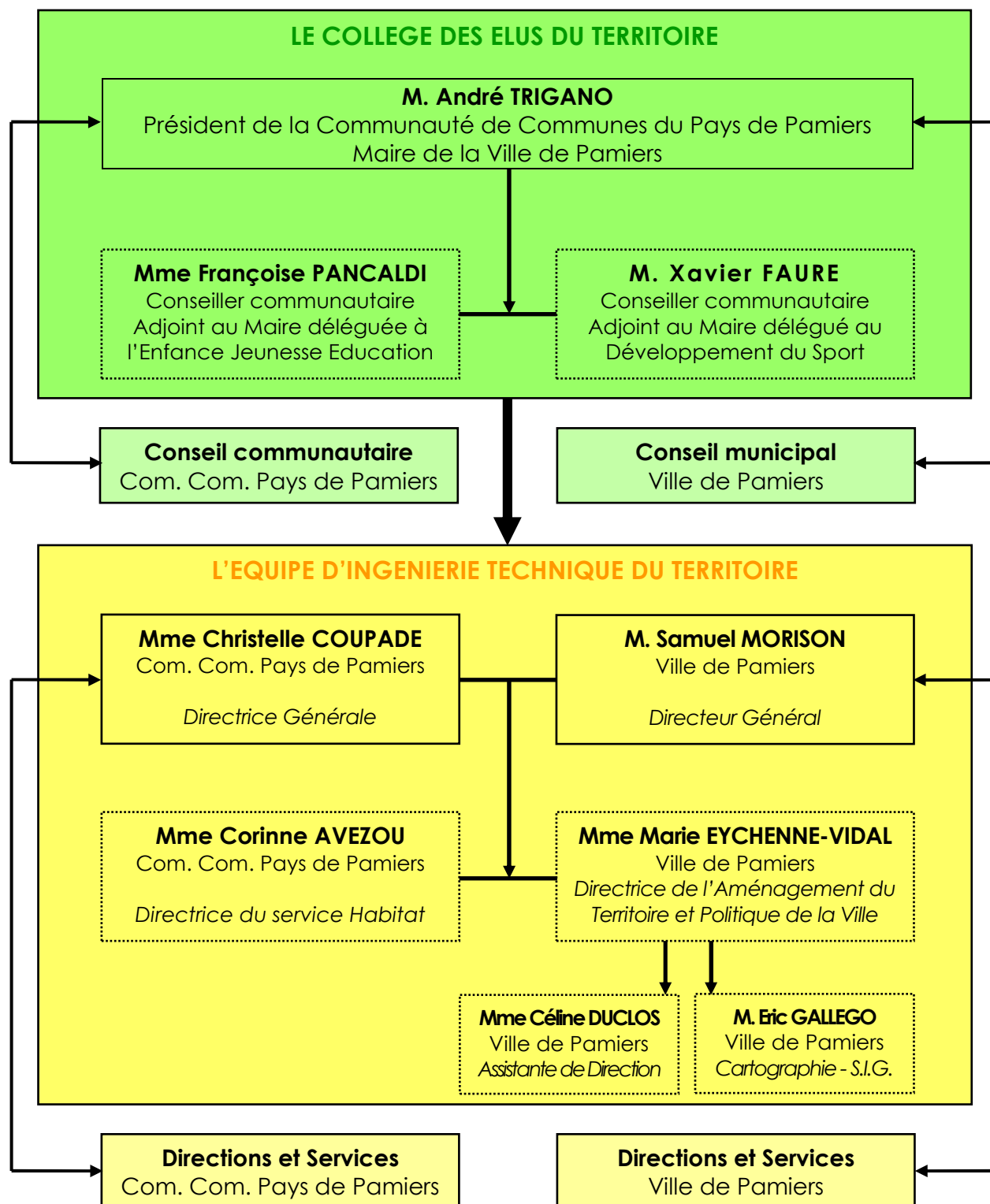
Il est également à noter que **les animateurs de ces groupes de travail thématiques ont reçu un apport pédagogique préalable** (méthode, objectifs à atteindre...) en deux temps, effectué par le cabinet Place (groupe Reflex) recruté pour l'accompagnement du territoire dans l'élaboration du Contrat de Ville, et par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ressources & Territoires auquel a adhéré la communauté de communes.

⇒ **Une équipe de projet inter-collectivités et un accompagnement**

Afin que le territoire puisse se saisir très rapidement du Contrat de Ville, **une équipe de projet inter-collectivités a été constituée dès l'intégration de Pamiers à la géographie prioritaire de la Politique de la Ville : un élu référent et un chef de projet** ont été immédiatement nommés par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers et Maire de Pamiers ; tous deux étaient mutualisés entre les deux collectivités. Mais devant les enjeux et premières échéances données par le CGET (signature du Contrat de Ville avant le 31 décembre 2014), **ce binôme a vite été renforcé et l'organigramme de la ville modifié** par la mutation de la

« Direction de l'Urbanisme » en « **Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville** ». L'équipe de projet comporte deux entités distinctes :

- **un binôme de conseillers communautaires et municipaux** ayant reçu délégation du Président et Maire pour suivre le dossier, et qui **s'adjoignent la collaboration d'autres élus** des Conseils communautaire et municipal,
- **une équipe d'ingénierie technique** constituée de 6 agents de la communauté de communes et de la ville (environ 3,25 ETP), qui **travaille en transversalité avec les directions et services** des deux collectivités.



Afin que **les enjeux et objectifs de la Politique de la Ville soient bien compris et appropriés** par tout un chacun, élus comme agents des deux collectivités, **des réunions d'information et de réflexion collectives sont organisées autant que nécessaire** (séances privées des Conseils communautaire et municipal, et réunions de direction des services).

Le **Chef de projet garantit le portage du contrat pour le compte des élus** de la communauté de communes et de la ville. Il est **responsable financier** du Contrat de Ville durant toute sa durée.

Conjointement avec le Chef de projet, les directrices de l'Habitat (Communauté de Communes du Pays de Pamiers) et de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville (Ville de Pamiers) :

- **coordonnent le plan d'actions** du Contrat de Ville et en assurent l'évaluation,
- sont les **interlocutrices privilégiées des partenaires** institutionnels et associatifs et les différents services des collectivités. Elles **développent et animent les politiques contractuelles et/ou partenariales** ainsi que les réseaux de professionnels associés à l'exécution du Contrat de Ville.
- sont les **référentes « droit commun » du territoire**, assurent et vérifient sa mobilisation effective,
- **participent à l'ensemble des instances de pilotage** dont elles peuvent assurer l'animation et le secrétariat,
- **animent et assurent des relations permanentes** avec les habitants et les associations du territoire,
- **participent aux réunions du réseau des chargés de mission Politique de la Ville** mis en œuvre par le GIP Ressources & Territoires.

L'ensemble de l'équipe d'ingénierie technique **se forme régulièrement aux spécificités** (méthodologie, co-construction et partenariats, participation citoyenne, etc.) **et évolutions réglementaires de la Politique de la Ville**, auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) comme du GIP Ressources & Territoires.

Cependant, **au regard des échéances initialement données** par le CGET pour la signature des Contrats de Ville et conventions d'application afférentes (31 décembre 2014, repoussé au 30 juin 2015), **les collectivités ont décidé de s'adjoindre les compétences d'un bureau d'études spécialisé** pour les assister.

- **L'accompagnement technique : le recrutement d'un bureau d'études**

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers a souhaité faire appel à **un bureau d'études pour l'accompagner techniquement dans l'élaboration de son Contrat de Ville**, dès l'intégration de Pamiers à la géographie prioritaire de la Politique de la Ville. La rédaction (en régie) puis le lancement d'une consultation ont été réalisés entre le 10 et le 28 juillet 2014. A la remise des offres, la commission des marchés à procédures adaptées s'est réunie et le 17 septembre 2014 le marché a été attribué au cabinet bordelais Place (groupe Reflex), pour un démarrage de mission dès le lendemain.

La mission confiée au cabinet Place est une **mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, relative à l'accompagnement de la collectivité dans la phase de préparation et de signature du Contrat de Ville** : réalisation et mise en forme d'un diagnostic participatif préalable et définition d'une stratégie d'intervention globale en matière de Politique de la Ville sur le territoire. Cette mission intègre l'assistance à l'écriture du contrat et des conventions d'application afférentes, et l'accompagnement pendant la phase de signature (tranche ferme du marché).

Ce marché a pu **bénéficier d'une enveloppe de crédits de 10 000€ pour le financement de l'ingénierie du Contrat de Ville et la réalisation d'un diagnostic en Gestion Urbaine de Proximité (GUP) dit « Diagnostic en marchant »**, aide sollicitée auprès de l'ACSE (Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances) fin septembre 2014 et attribuée fin octobre.

La **seconde phase** de ce diagnostic en GUP, orientée sur une thématique particulièrement prégnante et complexe du Contrat de Ville, va très prochainement être mise en œuvre (fin septembre 2015).

D'autre part, devant la **complexité** d'élaboration du Contrat de Ville et de mise en œuvre de la participation citoyenne, la ville de Pamiers a souhaité **s'attacher le conseil et l'accompagnement** d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), qui en outre **centralise les ressources et met en réseau** les collectivités en Politique de la Ville, et notamment les chefs de projet.

- **La méthodologie, et la co-animation du Conseil Citoyen : l'adhésion à un GIP**

Dès fin octobre 2014, le Conseil municipal de Pamiers a délibéré en faveur de **l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Ressources et Territoires »**, sollicité pour son expérience en matière de méthodologie générale dans la construction des Contrats de Ville, et pour ses capacités à l'accompagner à la constitution et à la co-animation du Conseil Citoyen.

Dans le cadre de son champ d'intervention, notamment sur la **professionnalisation** (actions de formation, mise à disposition des ressources centralisées par le GIP) **et la mise en réseau des acteurs** en matière de Politique de la ville, « Ressources et Territoires » est **invité à participer en tant qu'expert** au Comité de Pilotage du Contrat de Ville. Il intervient également en Comité de Suivi local pour des **apports méthodologiques**, autant que nécessaire.

Les personnes qualifiées du GIP « Ressources et Territoires » sont tout particulièrement **mobilisées dans le cadre de la participation des habitants**. Elles ont pu proposer une méthode de constitution du Conseil Citoyen, puis mettront en place son programme d'accompagnement et apporteront leur soutien dans sa co-animation.

⇒ **Une participation citoyenne attendue, et déjà active**

Depuis 30 ans, malgré les annonces, les mobilisations générales et les divers plans d'actions, la situation de certains territoires prioritaires a continué de se dégrader. **La participation des habitants n'a pas toujours été réellement prise en compte lors d'opérations de renouvellement urbain, ou dans la mise en place de projets locaux.** Les récents rapports liés à la réforme de la Politique de la Ville rappellent que **la participation citoyenne est un enjeu majeur** du renouvellement des pratiques politiques et qu'une majorité de français souhaite **apporter son expertise d'usage** des quartiers et **être consulté sur le réel bénéfice des actions** mises en œuvre. La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine instaure par conséquent la **création des conseils citoyens**.

Pourtant, **à Pamiers, la participation citoyenne n'est pas abordée comme une simple obligation réglementaire car elle n'est pas un fait récent.** La municipalité s'est déjà attachée à intégrer les habitants dans ses réflexions.

• **Un état des lieux de la participation citoyenne à Pamiers**

En effet, **plusieurs démarches avaient déjà été initiées sur le territoire de l'appaméen**, au travers de :

- **la mise en place d'un Conseil de Développement Durable en 2010** : première instance de participation installée par la ville, qui s'était inscrite dans le cadre de la demande de prolongation de la reconnaissance de l'Agenda 21 local auprès du Ministère.
- **la mise en place d'un Conseil de Jeunes en 2011** : cette instance exprimait la volonté de reconnaître aux jeunes la capacité d'exprimer des opinions utiles pour la collectivité et d'agir sur son cadre de vie ; elle visait également à former le citoyen d'aujourd'hui pour demain, en permettant à la collectivité de prendre en compte la parole des jeunes.

Hormis la mise en place de ces instances de participation citoyenne reconnues comme telles, **la municipalité interroge les habitants des quartiers concernés lorsque se dessinent de grands projets** : ce fut le cas lors du lancement des études urbaines durables pour Pamiers, par l'administration aux habitants du centre-ville d'une « **enquête de proximité** » destinée à connaître leurs besoins et attentes, en termes d'habitat comme de vie du quartier. Le contenu de cette enquête avait par ailleurs été travaillé par le groupe de réflexion sur le logement du Conseil de Développement Durable précité, et **a permis de compléter les données statistiques de l'étude du marché du logement** (volet 1 des études urbaines durables pour Pamiers) **par leur « vécu »**.

En termes de **concertation sur l'élaboration / la révision des documents d'urbanisme**, la ville de Pamiers s'attache également à informer largement la population et à lui donner la parole tout au long de la procédure. Outre les manifestations (une **réunion publique d'information** sur la procédure s'est tenue fin mars 2015, et une **exposition sur le projet municipal** en matière de planification urbaine est à venir sous peu) et **l'enquête publique** réglementaire,

un registre est tenu en permanence à disposition du public en mairie afin de recueillir les remarques et souhaits des habitants pour Pamiers à l'horizon 2020.

La **certification « Qualiville »**, engagée par la commune depuis 2006, implique d'autre part une **prise en compte rapide des demandes et réclamations des citoyens**. Les **audits externes** (AFNOR) régulièrement effectués dans ce cadre mettent en exergue les problématiques relevées et permettent de réajuster les processus, **dans une optique de meilleure qualité du service rendu au public**.

Forts de ces diverses expériences, et malgré le fait que ces instances établies n'aient pu être pérennisées (mais elles auront fait office de « terreau »), **les élus de l'Appaméen souhaitent aujourd'hui inscrire durablement un outil participatif sur le territoire** et ainsi être en phase avec les préconisations de la loi du 21 février 2014. La participation des habitants est donc **devenue une composante essentielle et structurante du projet** de rénovation urbaine, sociale et économique du quartier « Pamiers centre ancien et la Gloriette » et du Contrat de Ville ; les élus de l'appaméen affichent ainsi un **objectif de renforcement des relations entre les acteurs publics et les habitants**, bien conscients de l'importance de la mise en place de cette instance au sein du quartier.

- **La participation citoyenne en période transitoire du Contrat de Ville, avant l'installation du Conseil Citoyen**

La **participation citoyenne** occupe donc une place majeure au sein de la nouvelle Politique de la Ville. Elle **implique les habitants en tant que futurs bénéficiaires** des actions portées par les collectivités, et leur **redonne une place centrale au sein des projets**.

La volonté de la municipalité était d'intégrer la participation citoyenne au plus tôt, dès les prémices de l'élaboration du Contrat de Ville. Aussi, dans la période transitoire précédant l'installation du Conseil Citoyen, les habitants du quartier prioritaire ont été **invités à y prendre part sous d'autres formes**.

La gouvernance a souhaité la mise en œuvre d'un **diagnostic de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) dit « diagnostic en marchant »**, qui a eu lieu début novembre 2014. Il s'agit d'une visite collective du quartier prioritaire par tous les acteurs locaux (services de l'Etat, élus et services communautaires et municipaux, bailleurs sociaux et autres partenaires dits « institutionnels », structures associatives locales et habitants des quartiers) qui permet de **croiser les regards sur le site, en pointant les éventuels dysfonctionnements (atouts et faiblesses)**. A cette marche dans la ville ont succédé trois demi-journées d'ateliers, visant à **partager les constats de chacun et à en débattre, et ainsi à lancer les premières idées** de résolution des problématiques identifiées.

Les habitants ont été **invités à y participer au moyen d'articles diffusés dans la presse, et d'une campagne d'affichage au sein du quartier prioritaire** (sur les commerces et équipements en centre-ville, et dans chaque hall d'immeuble des quartiers de la Gloriette et du Foulon). **Sur 70 participants** à l'ensemble des séances programmées, **une douzaine était des habitants volontaires** des quartiers concernés, soit un peu plus de 17%.



La participation au diagnostic « en marchant » - 04 novembre 2014

Les **réunions des groupes de travail thématiques**, destinées à compléter ce diagnostic, à définir les enjeux et objectifs du Contrat de Ville et à esquisser les premières actions à mettre en œuvre, se sont également **tenues en période transitoire** durant laquelle le Conseil Citoyen n'était pas encore installé. Des **habitants du quartier prioritaire ayant volontairement participé au « diagnostic en marchant »** ont été invités à y apporter leur contribution ; la plupart d'entre eux était par ailleurs membre d'associations actives sur le quartier.

Le Conseil Citoyen, installé le 04 juin 2015, se veut être **un lieu de débat, d'échange et de réflexion**, notamment pour les personnes habitant les quartiers qui sont **souvent éloignées des organisations participatives et de la prise de parole**. Leur intégration au Conseil Citoyen est entre autres, pour elles, un **moyen de faire connaître au groupe leur expertise d'usage** des quartiers, lesquelles **serviront de base à l'évaluation future des actions** du Contrat de Ville. Cette participation **concerne également les acteurs du monde associatif et économique du quartier**, qui y sont intégrés selon les modalités définies dans le **cadre de référence régissant la composition des Conseils Citoyens** des Contrats de Ville.

- **Le Conseil Citoyen, un cadre de référence**

Les **principes généraux qui guident l'action des conseils citoyens sont inscrits dans la loi n° 2014-173** du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

- **Liberté** : Le Conseil Citoyen a vocation à favoriser l'expression d'une parole libre.
- **Égalité** : Corolaire du principe de liberté, le principe d'égalité impose que la parole de chaque membre du conseil soit également considérée et prise en compte.
- **Fraternité** : Les membres du Conseil Citoyen s'engagent volontairement à œuvrer en faveur de leur quartier, dans le respect des convictions de chacun.
- **Laïcité** : Le Conseil Citoyen est un lieu de débat public ouvert à la parole des habitants, associations et acteurs du quartier. A ce titre, il ne saurait y être toléré d'actes prosélytes ou manifestation contraires à la liberté de conscience de ses membres.
- **Neutralité** : Le Conseil Citoyen est le lieu d'expression des habitants, associations et acteurs locaux du quartier, que rassemble leur appartenance

commune au quartier et l'objectif commun d'apporter les réponses les plus pertinentes aux problématiques identifiées. Sa « neutralité » signifie son indépendance et son autonomie vis-à-vis de partis politiques, de syndicats, d'associations culturelles ou de tout groupe de pression manifestement hostiles au respect du principe de pluralité.

D'autres principes **renvoient aux enjeux démocratiques et opérationnels** au sein des conseils citoyens : souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.

- o **Souplesse** : Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil Citoyen, si elles sont tenues de répondre à un certain nombre de principes, doivent également et avant tout prendre en compte le contexte local.
- o **Indépendance** : Porteurs d'une expertise nouvelle et force de proposition, les conseils citoyens constituent un espace d'échanges, d'analyse et de débat favorisant l'expression d'une parole libre.
- o **Pluralité** : La pluralité des voix qui s'expriment au sein du conseil garantit la richesse des positions qu'il porte. Les principes de non-discrimination s'imposent dans le fonctionnement et l'expression des conseils citoyens.
- o **Parité** : Les conseils citoyens sont composés d'une part de représentants d'associations et d'acteurs locaux et d'autre part, d'habitants tirés au sort en respectant un principe paritaire, avec une égale représentation d'hommes et de femmes résidant dans le quartier.
- o **Proximité** : Le Conseil Citoyen est la manifestation d'une mobilisation citoyenne à l'échelle d'un quartier.
- o **Citoyenneté** : Le Conseil Citoyen doit permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de devenir des citoyens actifs de leur quartier, de leur commune et de leur agglomération.
- o **Co-construction** : La mise en place des conseils citoyens conduit à envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville à travers, notamment, leur participation systématique à l'ensemble des instances de pilotage de ces contrats.

Le cadre de référence définit les **missions du Conseil Citoyen** comme telles :

- o **Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels.** La première mission des conseils citoyens est de permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers. A cet effet, le Conseil Citoyen doit :
 - « **favoriser la participation des habitants dans leur diversité et de tous les acteurs non institutionnels** des quartiers prioritaires ; résidents, associations, acteurs socio-économiques, usagers non-résidents des quartiers »,
 - « **chercher à associer ceux que l'on entend le moins** dans les exercices habituels de concertation publique, notamment les jeunes... »,
 - « **veiller à l'expression de tous les points de vue tout en recherchant la construction d'une vision commune** pour un projet territorial intégré décliné sur le quartier, en identifiant les enjeux et les priorités d'action »,

- « **favoriser la reconnaissance mutuelle et le dialogue entre les habitants et les acteurs institutionnels**, notamment à travers des démarches de co-formation »,
- « **être positionné de manière stratégique auprès des acteurs et instances institutionnels** pour que la parole des habitants exprimée au sein des conseils citoyens soit légitimée et prise en compte. »
- o **Favoriser la co-construction des contrats de ville**
- o **Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes**

Le cadre de référence précise également la composition du Conseil Citoyen, qui doit comprendre **deux catégories de membres** :

- o d'une part, **des habitants du quartier concerné** (à minima 50% des membres du Conseil Citoyen),
- o d'autre part, **des représentants d'associations et acteurs locaux** issus du quartier.

- **Le Conseil Citoyen appaméen : sa composition**

Au local, les élus souhaitent voir installé un Conseil Citoyen de taille « raisonnable », ni trop important (pour des raisons de logistique), ni insuffisant. **Un nombre de membres proche de celui du Conseil municipal a été retenu : 34.** Celui-ci est décliné en deux collèges distincts :

a. Le collège « habitants » comportant 24 membres :

- **12 membres tirés au sort sur la liste électorale du quartier prioritaire** (1341 noms dont 1 prélèvement toutes les 28 lignes : 12 membres « titulaires » et 36 en réserve afin de compenser les refus ou retraits), dont **6 femmes et 6 hommes**, représentatifs des différentes tranches d'âge. Une place particulière sera accordée aux jeunes au sein du Conseil Citoyen,
- **12 personnes tirées au sort sur la liste des volontaires** (39 personnes s'étant désignées suite à la réception d'un courrier du Maire distribué dans toutes les boîtes aux lettres du périmètre prioritaire, une personne par ménage peut être retenue), dont **6 femmes et 6 hommes**, représentatifs des différentes tranches d'âge.

b. Le collège « associations et acteurs locaux » comportant 10 membres (parité recherchée sur l'ensemble du collège) :

- **5 membres résidant le quartier, issus d'une association du quartier ou active sur le quartier**, une personne par association,
- **5 membres exerçant une activité professionnelle au sein du quartier**, une personne par entité.

Les membres sont tirés au sort partir de la liste des associations et acteurs locaux directement implantés dans le quartier prioritaire concerné, et ne présentant pas de lien direct avec l'un des acteurs institutionnels déjà représenté au sein des instances du Contrat de Ville (commerçants, petites entreprises, médecins, professions paramédicales...).

- **Le Conseil Citoyen appaméen : sa méthode de constitution**

La **question de constituer deux conseils citoyens s'est posée** : l'un pour le quartier centre-ville et l'autre pour les quartiers Gloriette et Foulon. Cependant, **la pérennité de deux conseils citoyens, dans le temps, semble difficile à envisager** ; l'option de s'attacher à rechercher la **représentativité des deux quartiers** dans un seul et même Conseil Citoyen a donc été retenue. S'il le souhaite, le Conseil Citoyen **pourra cependant se partager en deux groupes (un par quartier) pour ses travaux, avec restitutions et prises de décisions communes** à l'issue.

Le Comité de Suivi local a effectué les tirages au sort lors de sa réunion spécifique du 07 mai 2015. Depuis la liste électorale, il a été **extrait plus de personnes que nécessaire** (48 personnes dont 36 en remplacement des refus, suppléance des absences ou abandons en cours de contrat).

- **Le Conseil Citoyen appaméen : sa reconnaissance**

Le Conseil Citoyen appaméen a été reconnu par Madame le Préfet de l'Ariège, après avis des élus locaux. La liste des membres tirés au sort lui a été transmise, après **validation du Comité de Pilotage** lors de sa réunion du 19 mai 2015. Après consultation du Président de la CCPP et Maire de Pamiers, celle-ci **a pu vérifier la compatibilité de la liste avec les principes posés** par le cadre de référence.

Madame le Préfet a validé, par arrêté préfectoral en date du 26 juin 2015, la composition du Conseil Citoyen ainsi que la liste complémentaire. Cet arrêté rappelle également que le Conseil Citoyen est tenu de déterminer et de porter à connaissance des instances de Pilotage du Contrat de Ville ses modalités d'organisation, de fonctionnement et de renouvellement de ses membres.

- **Le Conseil Citoyen appaméen : ses moyens**

Le Conseil Citoyen **ne saurait fonctionner sans l'attribution de moyens**, qu'il s'agisse de fonds, de locaux, de matériel, d'une aide logistique, d'un accompagnement ou même d'une éventuelle action de formation.

Les moyens qui lui sont attribués, sur décision du Comité de Pilotage, sont les suivants :

- **une aide financière des collectivités de 5000€ par an,**
- **des locaux et moyens de fonctionnement mis à sa disposition** : un bureau identifié dans les locaux de la Maison des Associations, et à terme dans la future Maison de quartier prévue à la Gloriette, ainsi qu'un outil informatique financé par les collectivités,
- **un accompagnement par le GIP « Ressources et Territoire »** pris en charge par les collectivités (mais dont le contenu et la charge financière reste à définir), qui pourra également en assurer la co-animation,
- **une animation dédiée** par un professionnel compétent (qui reste à recruter), dont l'objectif sera avant tout la médiation, afin de libérer la parole,

- **des formations éventuelles destinées aux conseils citoyens** (pris en charge par les collectivités mais dont le contenu et la charge financière reste également à définir).

- **Le Conseil Citoyen appaméen : son installation et ses évolutions**

L'installation officielle du Conseil Citoyen a été effectuée le 04 juin 2015.

Le Conseil Citoyen demeure une **instance autonome adossée à l'organisation** mise en place pour le Contrat de Ville, mais **qui participe pleinement à sa gouvernance.**

Les **modalités de fonctionnement et le renouvellement de ses membres seront déterminées par le Conseil Citoyen lui-même**, qui devra en priorité se positionner sur :

- la **durée du mandat de ses membres** (renouvellement total ou partiel en cours de contrat),
- les **modalités de remplacement des démissionnaires** (nouveaux membres tirés au sort sur la liste des personnes déjà extraites, ou autres modalités à déterminer),
- un **règlement ou une charte** de fonctionnement,
- le choix de ses **représentants désignés pour participer à chacune des instances** (Comité de Pilotage et groupes de travail thématiques).

Dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), il pourra être question de créer, en sus du Conseil Citoyen, des **conseils consultatifs de quartier** si le besoin s'en fait ressentir, afin de travailler au plus près des habitants du centre-ville et de la Gloriette – le Foulon.

La **question « du » ou « des » quartiers a rapidement soulevé des interrogations de la part de tous les participants** à l'élaboration du Contrat de Ville, en particulier lors de la constitution du Conseil Citoyen, et de la réalisation du diagnostic « en marchant » et des ateliers qui ont suivi. En effet, tous (élus et agents des collectivités, services de l'Etat, partenaires institutionnels, associations et habitants) ont relevé les **différences notables qu'il pouvait exister entre le centre ancien et les ensembles de logements sociaux que sont la Gloriette et le Foulon.**

Ces deux entités diffèrent certes par leur morphologie, leur topographie, leur histoire, les typologies du bâti et des espaces publics, etc. En d'autres termes, ce sont des **formes urbaines distinctes** qu'il paraît difficile d'aborder sous l'angle d'un seul et même « quartier prioritaire » (un seul périmètre), d'autant plus que **les problématiques qui y ont été constatées sont différentes.**

Cependant, même si **le périmètre du quartier prioritaire a été arrêté** par l'Etat après consultation des territoires, la nouvelle Politique de la Ville comprend **des dispositions qui permettent de l'affiner.**

2.1.2 La géographie prioritaire : des quartiers déjà identifiés par les collectivités au « quartier prioritaire » et au « quartier vécu »

Le 09 juillet 2014 a été diffusée auprès des collectivités la nouvelle cartographie prioritaire nationale de la Politique de la Ville, incluant le quartier « Pamiers centre ancien et la Gloriette ». L'identification de ce quartier est déterminée selon **un critère unique : la concentration de la pauvreté**. En conséquence, **son périmètre unique a été fixé sur la base d'un « carroyage » représentatif des écarts statistiques constatés**.

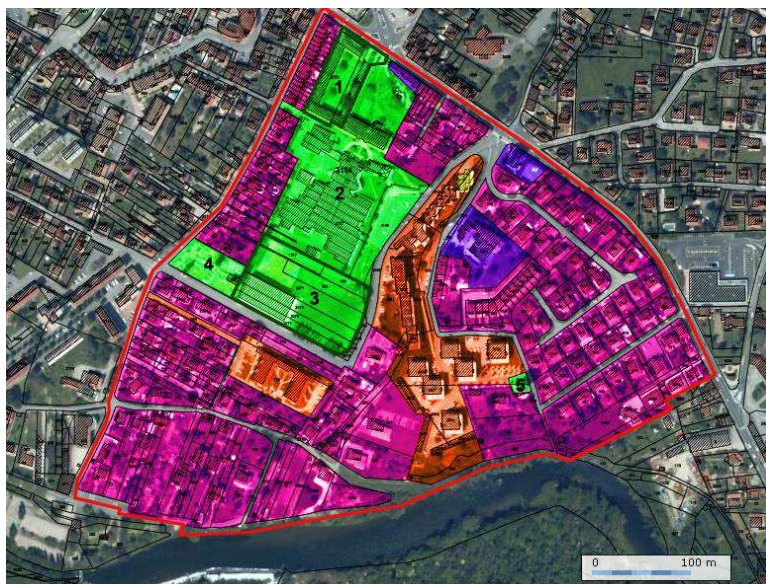
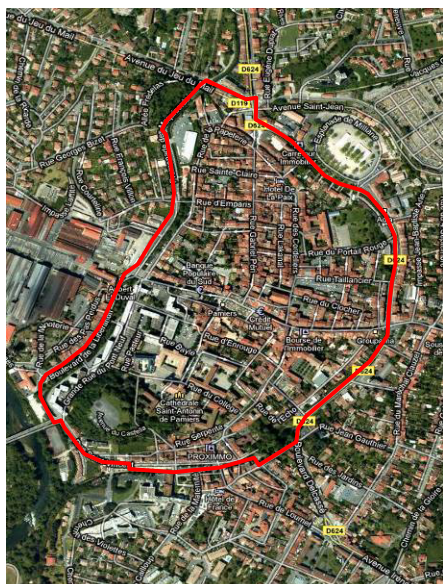
C'est sur la base de ce périmètre, provisoire puis affermi après consultation du territoire, **que le diagnostic du Contrat de Ville a été établi**, avec la participation active des partenaires-ressources et des citoyens du territoire. Or, **la richesse des échanges s'étant tenus dans ce cadre a conduit les différents participants :**

- à **repérer les différences existant entre les deux « entités » constituant le quartier prioritaire** (le centre ancien et la Gloriette – le Foulon), sur un plan urbain comme sur celui des enjeux identifiés,
- à **mettre à jour l'existence d'équipements situés hors du périmètre** de la géographie prioritaire au titre de la Politique de la Ville, **mais bénéficiant à une proportion non négligeable d'habitants du quartier** « Pamiers centre ancien et la Gloriette ». De même, **bon nombre d'associations non domiciliées dans le quartier prioritaire interviennent particulièrement sur celui-ci**, dont certaines assurent l'animation et le suivi de **dispositifs d'intérêt public**, notamment en matière de cohésion sociale (alphabétisation, soutien à la parentalité, santé, etc.).

La nouvelle dimension de la Politique de la Ville rattache ces équipements et associations hors quartiers prioritaires à la notion de **« quartier vécu »**, permettant d'**affiner le périmètre de la géographie prioritaire**.

⇒ **Les quartiers identifiés pour les études urbaines durables : le centre-ville intra-canaux et la Gloriette**

Les **périmètres de travail identifiés** par les collectivités (ville et communauté de communes) **pour les études urbaines durables** précédemment présentées ont été établis selon **une identité de « quartier »**. Ils représentent des **entités cohérentes sur un plan urbain** (typologies, espaces publics, formes urbaines parfois différentes mais établissant un dialogue entre elles, notamment sur la Gloriette) **mais aussi plus « sensible »** (fonctionnement et lien social, « dé-ghettoïsation » et rattachement à la vie de la cité pour la Gloriette), et leurs limites sont clairement repérables (éléments constitutifs du paysage, voies...). En d'autres termes, ils **répondent à la notion de « site »**, qui n'est pas vu comme un ensemble fermé et dissocié du reste de la ville, mais au contraire qui **entretient des rapports étroits** avec lui, et **cherche des accroches** comme le ferait une pièce d'un puzzle.



Les périmètres de travail des études urbaines durables pour Pamiers
 Volet 2 : centre-ville intra-canaux – Etude de faisabilité préalable au volet 3 : La Gloriette
 (Source : Etudes Urbaines Durables pour Pamiers, CCTP – Ville de Pamiers / CCPP, mars 2011)

C'est cette **question d'identité des quartiers**, mais également les **différences entre les problématiques et enjeux repérés** par les participants sur chacune de ces entités lors du diagnostic, qui les ont amenés à **s'interroger sur le périmètre prioritaire d'un seul tenant** défini dans le cadre de la Politique de la Ville. La crainte majoritairement partagée était d'aboutir à un Contrat de Ville **lissant les spécificités de chacune de ces entités**, en appliquant sur tout le périmètre des objectifs stratégiques puis des actions qui ne pourraient être bénéfiques qu'à l'une des deux.

En conséquence, le présent Contrat de Ville a été **co-construit en distinguant indépendamment**, à chaque fois que cela paraissait nécessaire, **les données, orientations et actions propres à l'une ou l'autre de ces deux entités** : le centre ancien et la Gloriette – le Foulon.

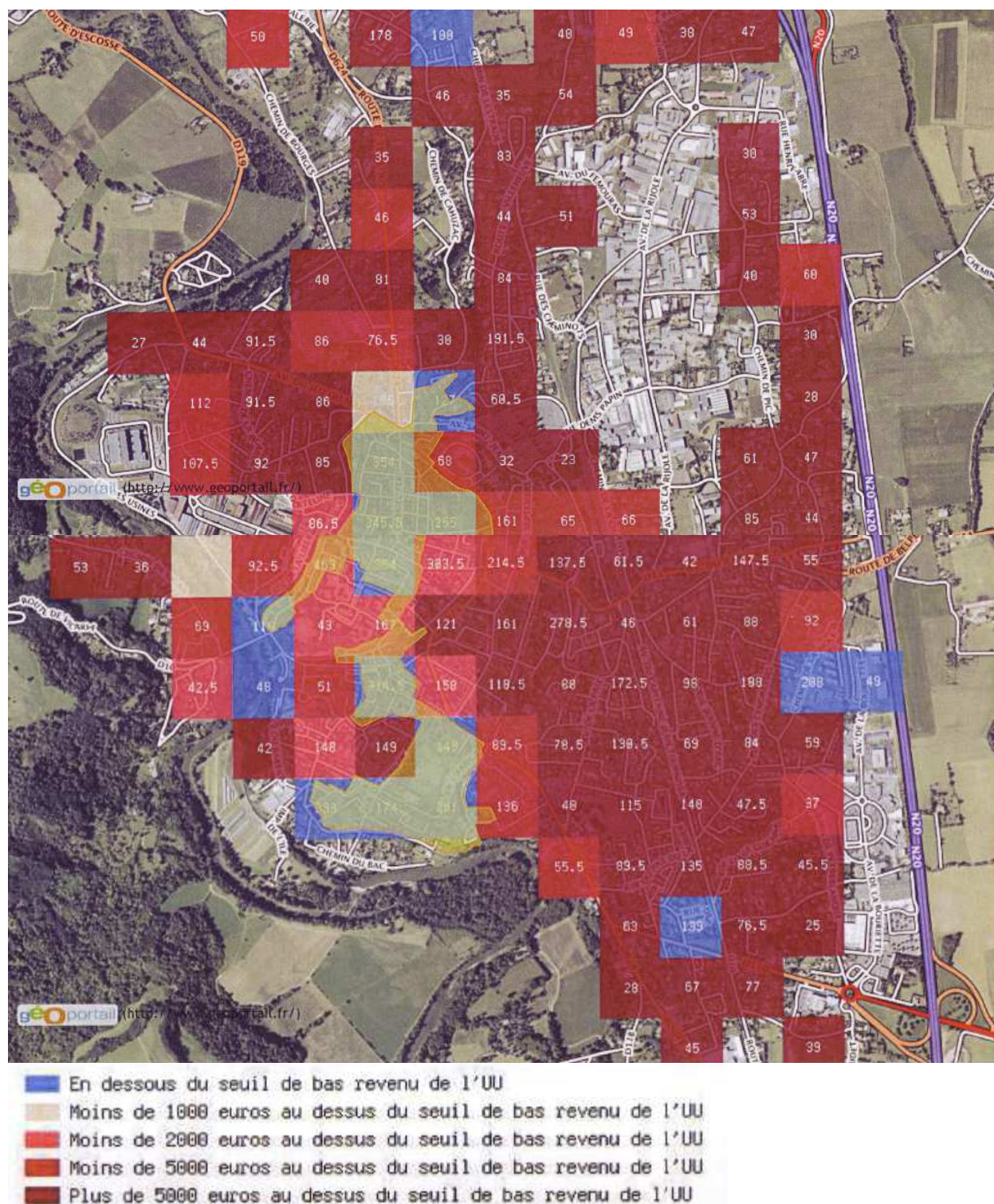
⇒ **La géographie prioritaire de la Politique de la Ville : le quartier « Pamiers centre ancien et la Gloriette »**

La **géographie prioritaire** de la Politique de la Ville est **déterminée par l'Etat au moyen de données statistiques** ; ainsi, 1300 quartiers prioritaires ont été mis à jour à l'échelle nationale. Cependant, sur la base de ce premier fléchage, **les territoires sont consultés afin d'en affiner les périmètres** par leur expertise de terrain, avant d'aboutir au consensus sur un tracé définitif.

- **Un critère unique d'identification : la concentration de la pauvreté**

Les données statistiques à partir desquelles est déterminée la géographie prioritaire sont fondées sur **un critère unique : la concentration de la pauvreté**,

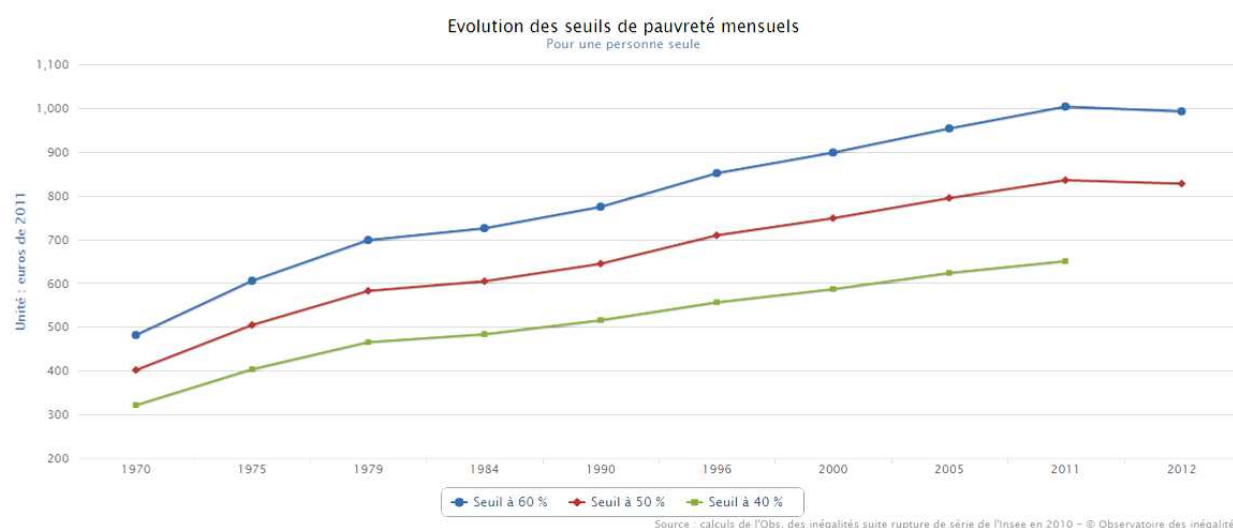
significative d'un écart de développement économique et social apprécié par le revenu des habitants résidant dans une unité urbaine d'au moins 10000 habitants.



Carroyage du revenu médian (source : données RFL 2011 INSEE – carte : CGET, juillet 2014)

En France, **un individu est considéré comme « pauvre » quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 828 ou 993 euros** (données 2012), selon la définition de la pauvreté utilisée (seuil à 50 % ou à 60 % du niveau de vie médian). **En 2012, le seuil de pauvreté a baissé** par rapport à 2011, selon l'Insee : de moins huit euros

pour une personne seule pour celui à 50 %, et de onze euros pour celui à 60 %, ceci du fait de la baisse du niveau de vie médian.



Evolution des seuils de pauvreté mensuels (Source : Observatoire des inégalités, septembre 2014)

Pour tenir compte de la composition des ménages, on élève le seuil de pauvreté en fonction du nombre de personnes du foyer (adultes et enfants, et l'âge de ces derniers). On passe alors du « revenu disponible » au « niveau de vie » dans le langage de l'Insee. Par exemple, un couple avec deux enfants en bas âge est pauvre si ses ressources ne dépassent pas 1 727 euros ou 2 073 euros (données 2012) selon que l'on considère respectivement le seuil à 50 % ou à 60 % du niveau de vie médian (Source : Observatoire des inégalités, septembre 2014).

Seuils de pauvreté mensuels selon le type de ménage		
Unité : euros		
	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %
Personnes seules	987	823
Familles monop. avec un enfant de - de 14 ans	1 283	1 069
Familles monop un enfant de 14 ans ou +	1 481	1 234
Couples sans enfant	1 481	1 234
Couples avec un enfant de - de 14 ans	1 777	1 481
Couples avec un enfant de 14 ans ou +	1 974	1 645
Couples avec deux enfants de - de 14 ans	2 073	1 727
Couples avec deux enfants, dont un de - de 14 ans	2 270	1 892
Couples avec deux enfants de + de 14 ans	2 468	2 056

Source : Insee - Données 2012 - © Observatoire des inégalités, France métropolitaine

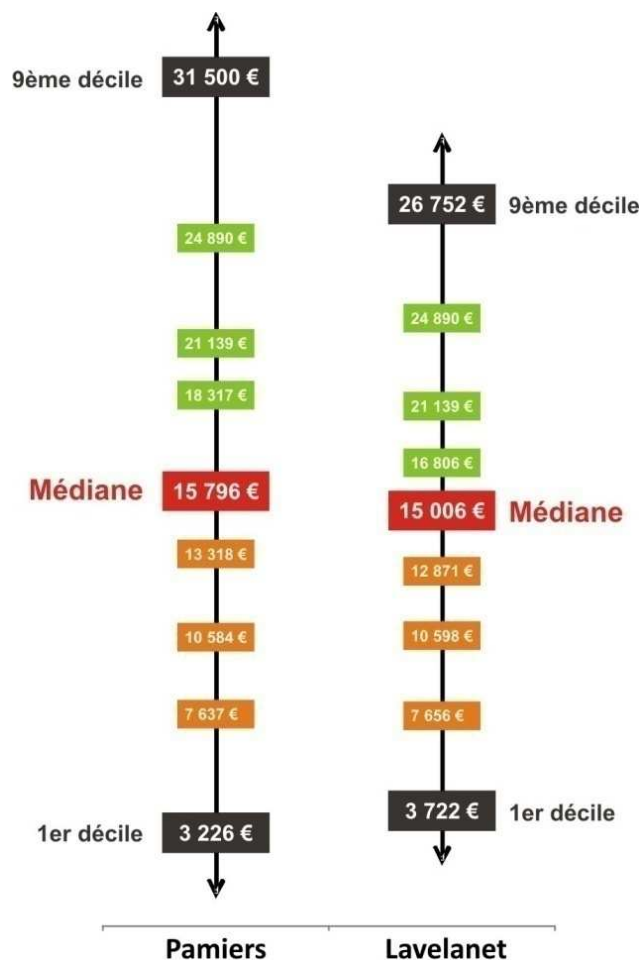
Seuils de pauvreté mensuels selon le type de ménage
(Source : Observatoire des inégalités, septembre 2014)

Le carroyage ayant servi de support à l'identification nationale des quartiers sur lesquels agir en priorité, afin de réduire les écarts avec les autres quartiers des territoires, **correspond donc bien à une réalité locale.**

Dynamique, la commune de Pamiers associe et accueille une grande disparité de profil de ménages. Les écarts entre les ménages les plus riches et les plus pauvres sont particulièrement accusés. En effet, si le niveau du revenu médian des appaméens est similaire à celui du département, la dispersion des revenus entre les plus riches (9^{ème} décile) et les plus pauvres (1^{er} décile) est la plus étendue. Autrement dit, **à Pamiers les ménages les plus aisés font partie des plus fortunés d'Ariège tandis que les ménages pauvres de Pamiers sont aussi les ménages les plus pauvres du département.**

La disparité des revenus entre les plus riches et les plus pauvres	
source INSEE-DGI	Rapport interdécile
Mirepoix	9,9
Pamiers	9,8
Saint-Girons	8,9
Lavelanet	7,2
Foix	6,6
Tarascon-sur-Ariège	6,1
Mazères	4,9
Laroque-d'Olmes	4,7
Saverdun	4,4
Saint-Jean-du-Falga	4,2
Varilhès	4,2
Lézat-sur-Lèze	4,1
La Tour-du-Crieu	3,7
Verniolle	3,4

En augmentation sensible, le taux de pauvreté (source Filocom : le seuil de pauvreté correspond à la demi-médiane du revenu net par unité de consommation des ménages. En 2013 il était de 8489€ par an (le revenu Filocom ne contient pas les aides sociales, c'est pourquoi le seuil de pauvreté n'est pas comparable avec celui de la CAF ou de l'INSEE) **atteint aujourd'hui 23% des ménages appaméens soit plus de 2100 ménages.** Ils étaient 1630 ménages en 2003 soit 20% des ménages.



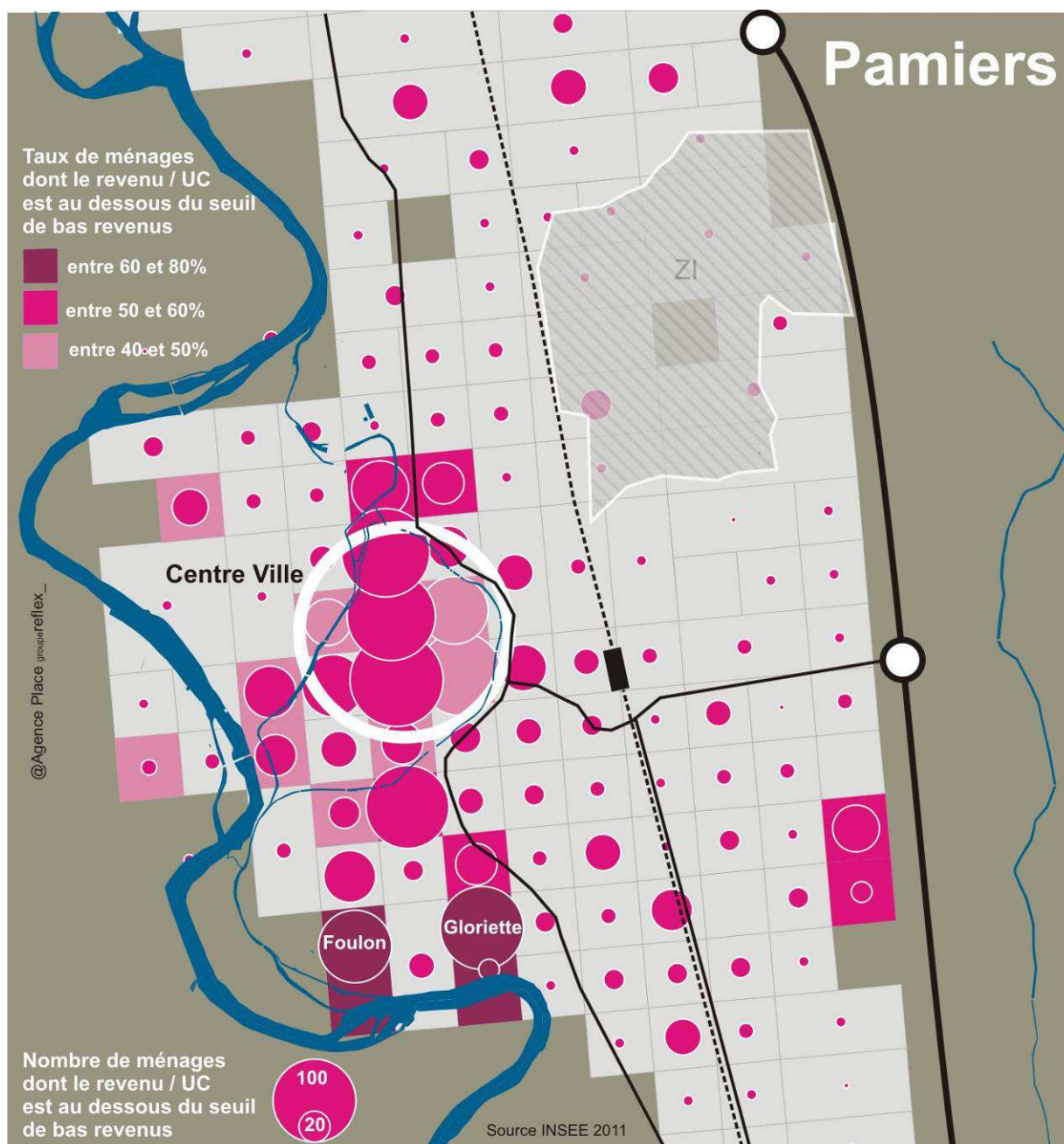
Revenus fiscaux localisés des ménages - Année 2011
Indicateurs de distribution par Unité de Consommation
Source : Insee-DGFiP

Les ménages pauvres sont en majorité logés dans le parc locatif privé (58%). On note que c'est ce segment du marché qui porte la totalité de l'augmentation de la pauvreté depuis 10 ans. Le parc HLM accueille 24% des ménages pauvres, tandis qu'il représente 13.5% du parc des résidences principales de la ville de Pamiers (INSEE 2010).

17% des propriétaires occupants sont aussi sous le seuil de pauvreté.

La traduction spatiale de ces dynamiques en apparence paradoxales renvoie à des effets de trappe et à une organisation sociale de l'espace où certains secteurs décrochent. Ce sont bien les quartiers qui ressortent de la Politique de la Ville - le centre-ville et les quartiers Gloriette et Foulon - qui

concentrent la moitié des ménages pauvres de la commune (27% de la population communale).



Taux et nombre de ménages dont le revenu par UC est au-dessous du seuil de bas revenus (source : diagnostic établi dans le cadre du Contrat de Ville)

Ce « décrochage » observé entretient sans doute un lien étroit avec le taux de chômage présent sur le quartier prioritaire.

Le chômage est en effet à très haute intensité dans les deux quartiers de la Politique de la Ville (Centre-ville et Gloriette/Foulon). On note ainsi que 32% des chômeurs résident en centre-ville (397 personnes) alors que ce site représente 22% de la population active de Pamiers. Le secteur le Foulon/La Gloriette (le secteur Iris est plus important que celui défini dans le cadre de la géographie prioritaire) regroupe 17% de chômeurs (204 personnes), sachant que ce secteur

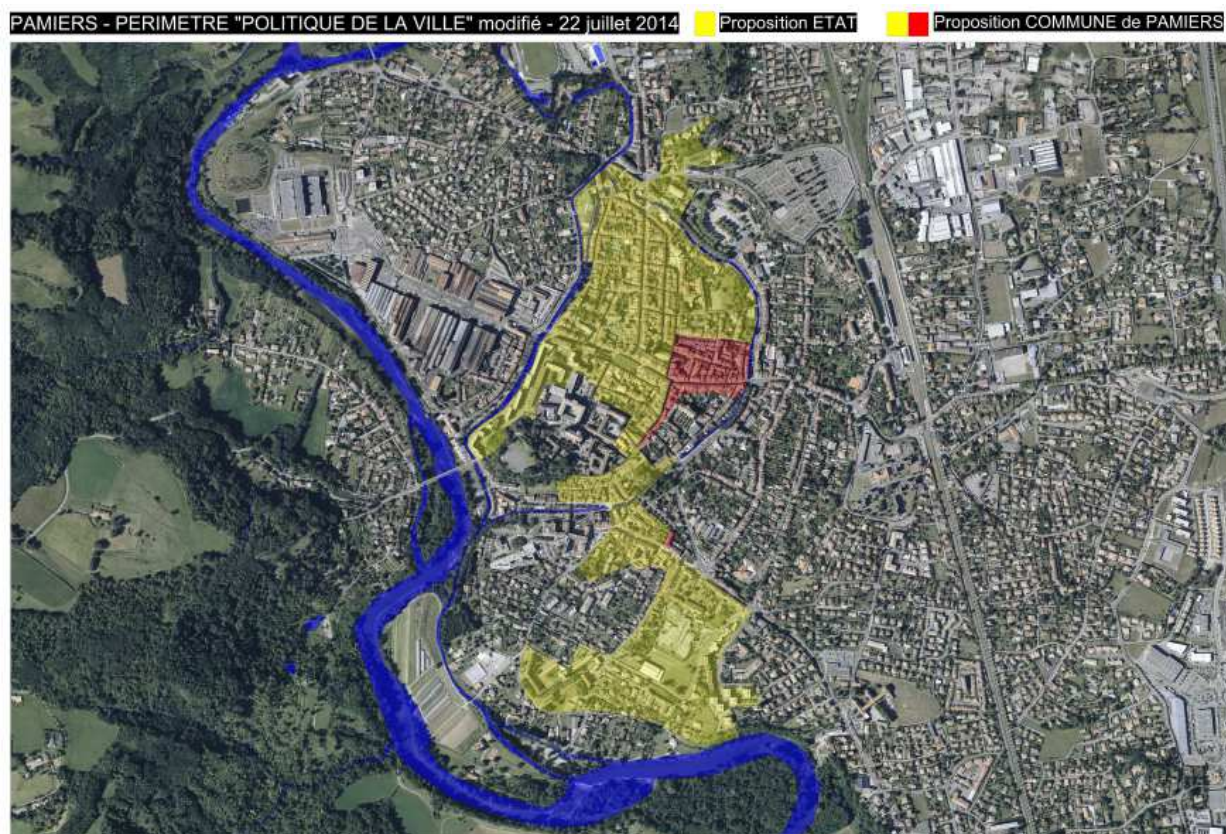
correspond à 12% de la population communale active. **Les deux quartiers prioritaires regroupent ainsi près de 44% des demandeurs d'emploi alors qu'ils représentent 25% de la population communale en âge d'être active.**

Les effets de spécialisation territoriale s'affirment avec le découplage entre la dynamique de développement du territoire et la trajectoire des quartiers prioritaires.

A partir du « carroyage » des revenus médians a été proposé par l'Etat, le 09 juillet 2014, le **premier tracé du quartier prioritaire**, qui **rassemble sous un seul et même périmètre les deux entités spatiales déjà identifiées par les pouvoirs publics locaux**, le « centre ancien » et « la Gloriette / le Foulon ».

- **Un périmètre proposé par l'Etat, soumis à l'avis du territoire**

Cette **première proposition de l'Etat, qui correspond à un « pré-fléchage » des quartiers, a ensuite été soumise à l'avis du territoire** afin d'en ajuster les limites, **sous couvert de son « expertise » du terrain**. Dans chacune des villes retenues, **les élus ont ainsi été invités à en délimiter le contour précis**, avec un délai fixé au 30 juillet 2014 pour faire remonter les propositions au Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).



Le quartier prioritaire : les propositions de l'Etat et du territoire (carte Ville de Pamiers – SIG)

Ainsi, le périmètre a été **discuté localement entre les services de l'État et les élus du territoire**, qui ont proposé au CGET deux petites extensions.

- *Extension n° 1 : Intégration de la pénétrante Est – Ouest (rue Victor Hugo), indissociable de l'intra-canaux*

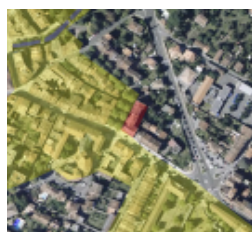
Après la traversée du canal, les alignements de bâti le long de la rue Victor Hugo sont constitutifs de la première perception de l'entrée de ville, dans la continuité de la transversale Est Ouest (rue commerçante en désaffectation), voie intégrant à mi-parcours le principal lieu public de la ville médiévale : la place de la République, lieu d'animation par excellence (fêtes, marchés, animation diverses). Si cette rue avait, jusque-là, plutôt bien résisté à la désertion commerciale constatée rue Gabriel Péri, les premiers commerces vacants font depuis peu leur apparition. S'en suivent vacance et état dégradé des logements. La multiplicité et l'importance des interventions à prévoir sur certains de ces immeubles découragent les propriétaires (investisseurs) souvent âgés.

L'entrée de ville Est – rue Victor Hugo ne peut s'envisager que globalement.

La lecture de la rue dans la ville médiévale ne s'entend que si l'œil appréhende simultanément le front bâti droit et gauche. **Une réappropriation ne se justifie que par une intervention de niveau similaire des deux côtés de la rue** surtout lorsqu'il s'agit d'une des entrées de la vieille ville. Il est donc indispensable de l'intégrer au périmètre **dans le but de susciter les actions de confortation de la mixité des usages de la rue** (habitat, commerces, services). En effet, les actions simultanées de **maintien du commerce de proximité** et de **soutien aux actions des propriétaires** (réhabilitation, restructuration, isolation, bruit, sécurité, curetage de fond de parcelle) **sont incontournables.**



- *Extension n° 2 : Intégration d'une résidence de logements sociaux*

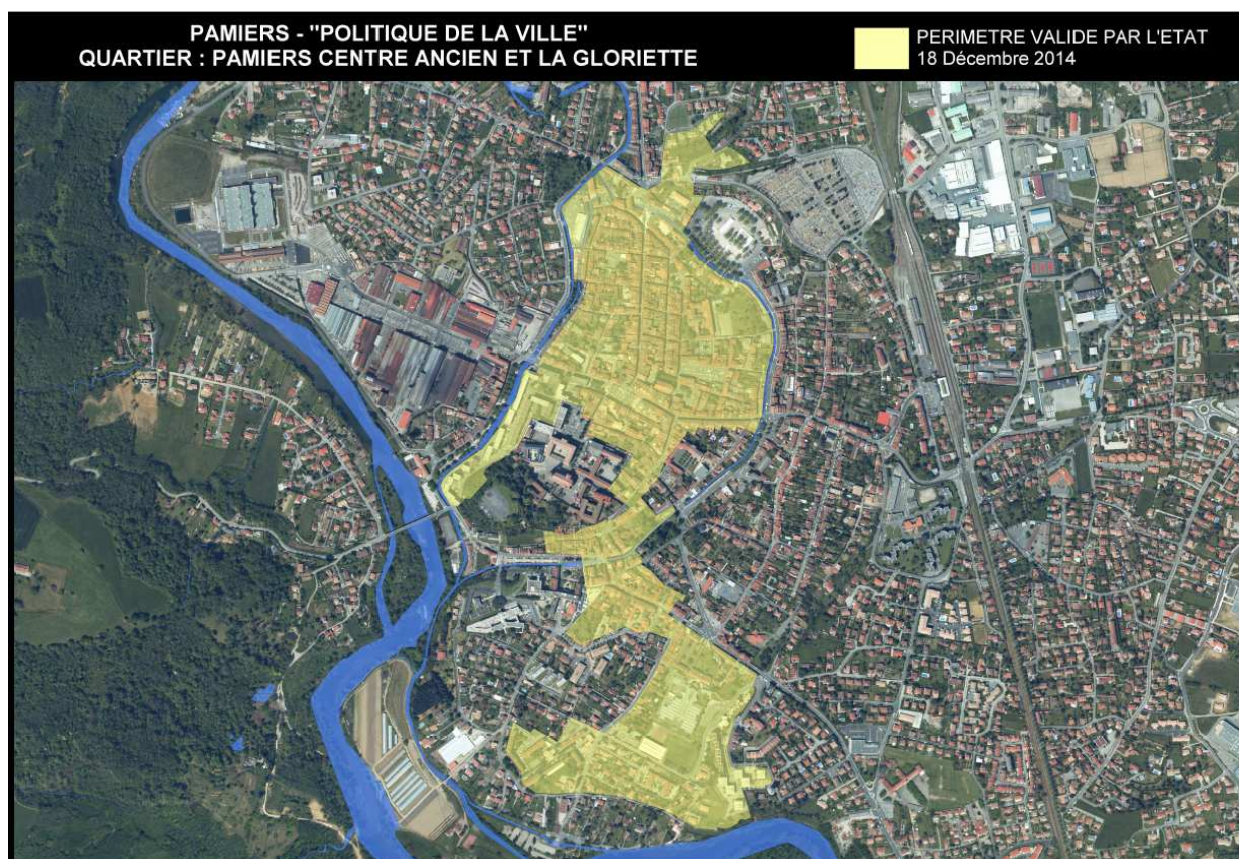


Il a été proposé l'intégration au périmètre prioritaire d'une **résidence de logements sociaux des années 60, insérée dans le tissu urbain dense** de la ville et **bordant un espace public** du périmètre : la place du Marché au Bois.

Il est à noter qu'à l'origine, les discussions menées au local pour l'ajustement de ce périmètre concluaient à **y intégrer la totalité de l'intra canaux et les franges de la ville historiques particulièrement sensibles et actuellement dégradée ou en désaffectation** (habitat, commerces, équipements publics, vie sociale, insécurité). Cependant, cette première proposition a été **revue afin de mieux cadrer avec la méthodologie du carroyage** suivie par les services de l'Etat.

- **Le périmètre définitif du quartier prioritaire « Pamiers centre ancien et la Gloriette », validé par l'Etat**

C'est un **périmètre prenant en compte l'avis du territoire, et légèrement élargi** au niveau du quartier de « Loumet » situé à l'interface entre le centre-ville intra-canaux et la Gloriette – le Foulon, **qui a finalement été arrêté** par l'Etat le 18 décembre 2014. Il comprend **3950 habitants pour un revenu médian de 9700€**.



Le quartier prioritaire : le périmètre définitif validé par l'Etat (carte Ville de Pamiers – SIG)

Il comporte donc **peu de modifications par rapport au périmètre initialement proposé** en juillet. Le travail sur la phase de diagnostic, déjà bien engagé durant cette période, a pu se poursuivre sans nécessiter d'adaptations majeures. Ce diagnostic a cependant **révélé l'existence d'équipements et de structures situés hors périmètre, qui bénéficient pourtant grandement aux habitants du quartier prioritaire**. Les dispositions réglementaires de la Politique de la Ville prévoient qu'ils puissent être **repérés au titre du « quartier vécu »**.

⇒ **Le « quartier vécu » au sens du Contrat de Ville**

Le « quartier vécu » au sens de la nouvelle Politique de la Ville correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.). Il conduit à identifier les institutions auxquelles ils sont confrontés dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels

ils ont recours, et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.

Ce quartier vécu, complexe à appréhender car renvoyant, selon les politiques publiques considérées, à des modes d'action et des échelles différents, **ne peut faire l'objet d'une délimitation précise**. Cependant, il est possible de localiser sous la forme d'un « **pastillage** » les infrastructures et équipements qui peuvent être associés au périmètre prioritaire, et de lister les structures susceptibles d'y être intégrées.

- **Les dispositions propres au quartier vécu**

Alors que les avantages « automatiques » de la géographie prioritaire définis par voie législative ou réglementaire (exonérations et dérogations diverses) sont limités au seul quartier prioritaire, **les politiques de droit commun et les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la politique de la ville pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier vécu**, notamment les financements spécifiques du « programme 147 ».

Il est également à noter qu'en complément de ces fonds, **les différents « appels à projets »** émis en appui des contrats de ville et pouvant également bénéficier à ces structures, **sont élaborés en fonction des orientations stratégiques définies dans chaque pilier**. En conséquence, seules peuvent prétendre à être **intégrées au quartier vécu les structures qui entrent clairement dans ce cadre**.

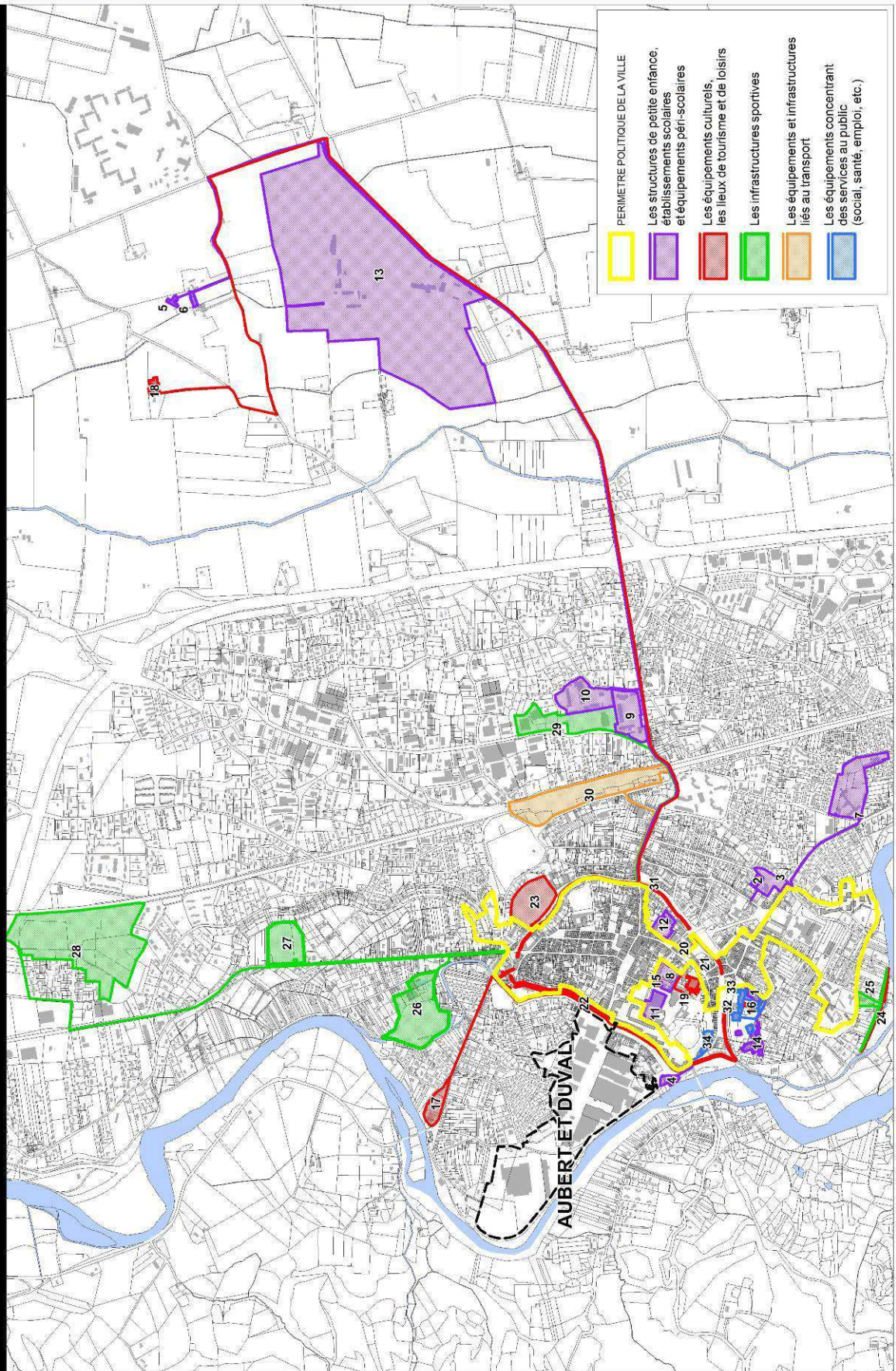
- **Les « lieux » du quartier vécu : cartographie des infrastructures et équipements**

Les **infrastructures et équipements intégrés à la cartographie du quartier vécu** présentée ci-après, sur avis conjoint des services de l'Etat et du territoire, **apportent (ou sont susceptibles d'apporter à terme) un bénéfice spécifique** aux habitants du quartier prioritaire.

En effet, même s'ils ont été **conçus pour offrir un service particulier à l'ensemble de la population** de la ville, de la communauté de communes voire bien au-delà, **ces lieux sont identifiés comme tenant un rôle majeur dans la vie du quartier**, même si certains d'entre eux peuvent en être géographiquement éloignés, pour l'un des motifs suivants, qui constituent leurs **critères d'intégration** :

- ils **font partie des lieux régulièrement fréquentés par les habitants du quartier prioritaire** et n'ont pas d'équivalent au sein du périmètre arrêté ; l'offre qu'ils fournissent peut cependant être améliorée,
- **afin de réduire les écarts** entre le bénéfice apporté au reste de la population et celui procuré aux habitants du quartier prioritaire, **il s'agit de favoriser leur fréquentation par les habitants du quartier prioritaire**, aujourd'hui jugée insuffisante pour des raisons restant à identifier. Il est majoritairement ici question d'**en favoriser l'accès par ces publics spécifiques**.

INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DU QUARTIER VECU



Le « pastillage » de la géographie prioritaire : infrastructures et équipements du quartier vécu (carte Ville de Pamiers – SIG)

Il est à noter que **la cartographie** présentée en page précédente, et dont la **liste des équipements** est reportée ci-dessous **est actualisable annuellement, selon les critères d'intégration** précédemment évoqués. Les **propositions d'intégration** d'équipements ou d'infrastructures à cette cartographie **devront être étayées, afin que le Comité de Pilotage puisse en débattre.**

A ce jour, sont **identifiés comme étant intégrés au « quartier vécu » au sens de la Politique de la Ville, et ainsi à pouvoir bénéficier des dispositions qui lui sont propres**, les infrastructures et équipements suivants :

Les structures de petite enfance, établissements scolaires et équipements péri-scolaires

1. La structure de petite enfance « Au Royaume d'Appamée »
2. La structure de petite enfance « Les Pitchouns »
3. L'école maternelle des Condamines
4. L'école maternelle et primaire des Carmes et du Pont-Neuf
5. La cuisine centrale de restauration scolaire de « Las Parets »
6. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de « Las Parets »
7. Les écoles maternelle, élémentaire et collège privés Jean XXIII
8. Le collège Joseph-Paul Rambaud
9. Le collège Pierre Bayle
10. L'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)
11. Le lycée du Castella
12. Le lycée Professionnel privé des Jacobins
13. Le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA)
14. L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

Les équipements culturels, les lieux de tourisme et de loisirs

15. La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et le gymnase Rambaud
16. Le Pôle d'Enseignement Artistique (PEA)
17. La salle du Jeu du Mail
18. La salle Fernan
19. Le couvent des Carmélites dit « le Carmel »
20. L'Office de Tourisme (OT) du Pays de Pamiers
21. Le parc municipal
22. Les canaux du cœur de ville
23. L'esplanade de Milliane
24. La promenade en bord d'Ariège

Les infrastructures sportives

25. Le boulodrome et la salle multi-activités sportives du Foulon
26. Le complexe sportif de Balussou et le centre nautique Neptunia
27. Le stade Magnagounet
28. Le complexe sportif de la Châtaigneraie
29. Le gymnase Bayle, le gymnase et les terrains de tennis de la Rijole

Les équipements et infrastructures liés au transport

30. La gare ferroviaire
31. La gare routière

Les équipements concentrant des services au public (social, santé, emploi, etc.)

32. Le pôle médico-social du Barriol
33. La Maison de services au public (MSP)
34. La Maison des associations (MDA)

Chacun de ces équipements ou infrastructures est **brèvement présenté** ci-après, ainsi que les **éléments issus du diagnostic qui ont permis d'identifier son appartenance au quartier vécu** (*en italique*), pour le bénéfice qu'il apporte au quartier prioritaire ou devra lui apporter à l'issue du Contrat de Ville.

1. La structure de petite enfance « Au Royaume d'Appamée »
2. La structure de petite enfance « Les Pitchouns »

Depuis 2010, la Communauté de Communes du Pays de Pamiers exerce la compétence « Petite Enfance ». **Tout enfant résidant dans l'une des communes membres de l'intercommunalité est susceptible d'être accueilli dans l'une de des 5 structures** du Pôle Petite Enfance (PPE). Le bureau d'accueil du PPE, qui centralise toutes les demandes de préinscription, est localisé au sein de **l'établissement principal, « Au Royaume d'Appamée », situé rue de la Maternité en bordure du périmètre prioritaire et à l'interface entre le centre ancien et la Gloriette - le Foulon.**

« Au Royaume d'Appamée » réunit un **accueil collectif** (régulier, occasionnel et d'urgence, capacité d'accueil 40 places pour des enfants de 8 mois à 4 ans), un **accueil familial** (capacité 60 places pour des enfants à partir de 2,5 mois accueillis au domicile de 21 assistantes maternelles agréées), **une ludothèque** interne et un **Relais d'Assistants Maternelles** (RAM).

Une seconde structure d'**accueil collectif** (régulier, occasionnel et d'urgence, capacité d'accueil 24 places pour des enfants de 2,5 mois à 4 ans), **« Les Pitchouns », est situé en bordure du périmètre prioritaire, proche de la Gloriette.** Localisé chemin de la Gloire, **sur le même site que l'école maternelle des Condamines, son service de restauration est par ailleurs partagé** avec l'établissement scolaire.

L'ensemble des structures du PPE fonctionne à pleine capacité, l'accueil étant réparti sur l'ensemble d'entre elles selon des critères autres que géographiques (âge des enfants). Il a été relevé lors du diagnostic que l'offre en matière d'accueil occasionnel et d'urgence était peu relayée, notamment auprès du public spécifique du quartier prioritaire voisin qui ne bénéficie en outre pas forcément de la proximité de ces deux structures, notamment en cas de regroupement familial des enfants accueillis aux Pitchouns et scolarisés aux Condamines. L'accueil collectif du « Royaume d'Appamée » accueillera également, dès septembre 2015, un Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAEP) dont le projet est porté par l'association « les PEP 09 » (Pupilles de l'Enseignement Public).

3. L'école maternelle des Condamines
4. L'école maternelle et primaire des Carmes et du Pont-Neuf

Situées **en bordure du quartier prioritaire**, la première à proximité directe de la Gloriette et la seconde sur la limite du centre ancien, ces écoles publiques **bénéficient indubitablement à ces quartiers de par le découpage de la carte**

scolaire ; les élèves du quartier prioritaire y sont scolarisés en majorité. En 2014-2015, l'école maternelle des Condamines totalise 127 élèves (chiffre en baisse depuis 2013-2014 avec un pic à 135 élèves, soit 27 élèves de plus que l'année précédente), la maternelle des Carmes 81 élèves et l'élémentaire 165 élèves.

Il apparaît clairement que **ces deux écoles sont saturées en capacité.** L'école maternelle des Condamines accueille depuis 2013-2014 une classe dans un **bâtiment modulaire provisoire.** Les locaux étant insuffisants pour qu'y soit créée une salle de restauration comme dans toutes les autres écoles maternelles de la ville, **cet équipement est mutualisé** avec le multi-accueil « Les Pitchouns » voisin.

L'école des Carmes et du Pont-Neuf reçoit **une cinquantaine d'élèves de plus qu'il y a 10 ans,** en particulier en raison du développement des Classes à Horaires Aménagés Musicales (CHAM) dont les élèves bénéficient de **dérogations au respect de la carte scolaire.** D'autres bénéficiaires de ces dérogations sont les élèves dont les parents ont **refusé l'inscription à l'école de Lestang,** souffrant d'un déficit d'image majoritairement dû à l'obsolescence des locaux.

Le projet de **déplacement de l'école de Lestang** sur le site du « Lidl » pourrait conduire à **redéployer le nombre d'élèves** par école et par classe, en réadaptant la carte scolaire et en **offrant à tous les élèves un même niveau d'équipement.**

5. La cuisine centrale de restauration scolaire de « Las Parets »

Situé **à l'écart de la ville,** au cœur de la plaine agricole, le service de restauration scolaire, labellisé en cuisine Ecocert, est composé **d'une cuisine centrale pilote** (inaugurée en juin 2007), dotée de **salles qui permettent également d'accueillir sur place les enfants du primaire acheminés en bus,** et qui **distribue les repas en liaison chaude dans des services de restauration « satellites »** présents dans chacune des écoles maternelles et structures de petite enfance.

Il est à noter que **cet équipement majeur a été victime d'un grave incendie en avril 2013, qui a intégralement détruit une aile du bâtiment, entraînant la fermeture de l'une des salles de restaurant.** Des mesures d'urgence ont dû être prises, afin de maintenir le service de restauration scolaire sans réduire les effectifs d'enfants accueillis. Ce sinistre a cependant eu pour effet d'entraîner des interrogations de la part de l'équipe municipale sur l'opportunité de **reconstruire la salle de restaurant sur place, ou bien de délocaliser ce service dans chacune des écoles élémentaires, notamment l'école Cazalé, située dans le périmètre du quartier prioritaire,** à proximité directe de la Gloriette et du Foulon (et qui accueille majoritairement les enfants de ces quartiers, de par le découpage de la carte scolaire). **Le déplacement des écoles de Lestang sur la friche commerciale « Lidl » permettrait également d'offrir ce même niveau de prestations à ces établissements du périmètre prioritaire** (centre ancien), tout en **mutualisant l'équipement** entre la maternelle et l'école primaire, voire une sixième structure d'accueil de la petite enfance.

6. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de « Las Parets »

Situé **à l'écart de la ville,** au cœur de la plaine agricole, le « centre de loisirs municipal de Las Parets » accueille régulièrement les enfants scolarisés dans les écoles appaméennes. Un **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** y est mis

en place durant les petites et grandes vacances, pour les enfants de 3 à 11 ans. Les « juniors » (12 à 14 ans) sont accueillis à « **l'Espace Ados** » **situé à proximité directe du centre-ville, en bordure du périmètre prioritaire** (locaux de l'ancien hôpital). En outre, le service organise également des mini-séjours d'une durée de trois à quatre jours. Suite à l'adoption de la réforme des rythmes scolaires, les mercredis après-midis, les élèves sont pris en charge par l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) situé sur chacun des établissements.

L'éloignement de l'équipement est contrebalancé par l'offre gratuite de transport mise à disposition des enfants inscrits à l'ALSH. Un bus effectue un ramassage (le matin) et une dépose (le soir) des enfants **sur l'esplanade de Milliane, située sur la bordure du périmètre prioritaire à proximité immédiate du centre-ville**, et à l'école Gabriel Fauré, située plus à l'écart. Ces sites de ramassage peuvent **satisfaire les familles résidant dans le centre ancien**, cependant ils restent **très éloignés de la Gloriette et du Foulon** (plus de vingt minutes à pieds). Or, le public de ces quartiers a été identifié comme **très peu mobile**. Afin que toutes les familles du quartier prioritaire puissent pleinement bénéficier de ce service, il serait sans doute **opportun qu'un arrêt supplémentaire de la navette y soit créé**.

7. Les écoles maternelle, élémentaire et collège privés Jean XXIII
Localisé **à proximité du quartier de la Gloriette**, cet établissement privé rassemble sur un même site des écoles maternelle (Sainte-Bernadette), élémentaire et un collège. Il a la particularité de proposer depuis plusieurs années une **section sportive football**, qui sera rejointe par une **classe basketball** dès la prochaine rentrée scolaire (septembre 2015).

Le nombre d'élèves issus du quartier prioritaire fréquentant cet établissement n'est pas connu à ce jour. Cependant, il est constaté qu'il **accueille des enfants refusant d'être scolarisés dans les écoles publiques du périmètre, et notamment à l'école de Lestang** souffrant d'un déficit d'image majoritairement dû à l'obsolescence des locaux. Le groupe scolaire privé Jean XXIII est retenu au titre du quartier vécu du Contrat de Ville sur ce critère, et **sur l'offre spécifique de formation (sport-études) qu'il propose**.

8. Le collège Joseph-Paul Rambaud
Situé **sur la limite du quartier prioritaire et au cœur du centre-ville**, sur la colline du Castella accueillant un ensemble d'équipements publics, le collège Rambaud accueille **592 élèves** en 2014-2015, soit **une soixantaine de plus qu'en 2009-2010**. La pédagogie qui y est développée s'appuie sur un **contrat d'objectifs** dont les 3 leviers sont les suivants : **aider les élèves fragiles** en début de 6^e à se renforcer afin d'assurer une fluidité de leur parcours, harmoniser les activités afin de **conduire les élèves à une meilleure acquisition** du socle commun de connaissances et de compétences, et **prendre en compte la diversité des élèves afin de mieux les préparer** aux échéances de la fin de 3^e.

Les élèves du quartier prioritaire scolarisés dans les lycées et collèges de Pamiers représentent un pourcentage relativement faible des effectifs des établissements (moins de 5%). Cependant, **le collège Rambaud de Pamiers se démarque avec une représentation de 18.52%**. Ici, **les élèves du quartier**

prioritaire fréquentent moins que les autres élèves la demi-pension et donc les activités péri éducatives. Des journées d'échanges sur le civisme et la citoyenneté y sont organisées par le service Enfance Jeunesse Education de la ville de Pamiers, mais la densité du programme scolaire ne permet pas de démultiplier ces initiatives qui sont réalisées sur le temps de classe.

Le dispositif **d'aide aux devoirs** qui y est dispensé **sera supprimé dès la rentrée scolaire prochaine** ; il concerne **70 élèves** que la MJC voisine, prodiguant ce service, **ne sera pas en capacité d'accueillir.**

9. Le collège Pierre Bayle

Situé à l'écart du périmètre prioritaire, à proximité de la gare de Pamiers, le collège Bayle accueille, en 2014-2015, 688 élèves (soit une quarantaine de plus qu'en 2003-2004). Les **élèves du quartier prioritaire scolarisés dans les collèges de Pamiers représentent un pourcentage relativement faible des effectifs** des établissements (moins de 5%). Cependant, ce sont ces élèves qui semblent **éprouver le plus de difficultés à suivre leur scolarité** dans les meilleures conditions.

Dans ce cadre, le collège avait **mis en place un accompagnement éducatif dont les crédits ont été supprimés** cette année. **L'opération « école ouverte »**, qui permet à des jeunes qui ne peuvent partir en vacances de **participer à des activités variées et éducatives organisées au sein de l'établissement**, lui paraît également d'un intérêt majeur.

Le collège Bayle constate que les parents sont demandeurs de conseils ; aussi **l'aide à la parentalité lui semble être une démarche essentielle à développer**, de préférence en réseau et en lien avec l'école élémentaire.

10. L'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)

Les Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) sont des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL). Leur mission est de **prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap**, qui sont orientés vers ces établissements par des commissions spécifiques.

D'autre part, la **Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) accueille à l'EREA de Pamiers** les jeunes à partir de seize ans, sortis depuis moins d'un an du système scolaire sans diplôme, et les jeunes en rupture de contrat d'apprentissage. Ses objectifs sont de **lutter contre le décrochage scolaire**, de **faciliter l'accès à la qualification** et **d'accompagner individuellement** les jeunes dans une démarche d'insertion socio-professionnelle.

L'EREA de Pamiers scolarise 148 élèves en 2014-2015 (de la 6^{ème} à la Terminale, plus une section professionnelle), majoritairement Ariégeois. Le pourcentage d'élèves issus du quartier prioritaire n'est à ce jour pas connu. Cependant, c'est **sur le critère du public spécifique qu'il accueille, encadre et accompagne** que l'EREA est retenu au titre du quartier vécu du Contrat de Ville, dans un **objectif de lutte contre les discriminations**, notamment au travers d'un **projet de chantier école qui serait mené sur le quartier du Foulon**, en collaboration avec le service Enfance Jeunesse Education de la commune.

11. Le lycée du Castella

Situé sur la limite du quartier prioritaire et au cœur du centre-ville, le lycée polyvalent du Castella accueille, en 2014-2015, **1063 élèves en secondaire (soit 200 de plus qu'en 2003-2004)** et 69 en enseignement supérieur (BTS).

Les élèves du quartier prioritaire scolarisés dans les lycées de Pamiers représentent un pourcentage relativement faible des effectifs des établissements (moins de 5%). Si le lycée du Castella accuse une **augmentation significative de son nombre d'élèves**, le lycée professionnel Irénée Cros, situé au pied de l'ensemble de logements sociaux de la Gloriette, est passé de 324 élèves (en 2003-2004) à 259 (en 2014-2015). La **fusion aujourd'hui concrétisée des lycées du Castella et Irénée Cros (en « lycée de Pyrène »)** est de nature à rééquilibrer les effectifs des établissements, mais surtout à **développer de nouvelles pratiques** et à **contribuer au renforcement de la mixité sociale et de la mixité des formations**. La création d'un « pôle scientifique » est notamment en projet au lycée Irénée Cros. Le lycée du Castella souhaite quant à lui **élargir son offre de formation aux métiers artistiques / du spectacle** (éclairage,...).

12. Le lycée Professionnel privé des Jacobins

Situé **sur la limite du quartier prioritaire et au cœur du centre-ville**, le lycée professionnel et technologique des Jacobins **attache une importance majeure à la réussite scolaire**. Il figure au premier rang des lycées professionnels de Midi Pyrénées (classement Le Parisien), premier lycée sur les 7 lycées professionnels ariégeois et sur les 94 de la région Midi-Pyrénées. Le **taux de 100% de réussite au bac pro Vente et au bac pro Secrétariat – Comptabilité** qu'il affiche n'y est sans doute pas étranger, mais n'en est pas le seul facteur : il est également tenu compte dans ce classement des **caractéristiques scolaires et sociales des élèves scolarisés** au sein de l'établissement : profession des parents, parcours scolaire, sexe. Le lycée, probablement de par sa spécialisation vers les métiers du secteur tertiaire, **accueille un public majoritairement féminin**.

Le pourcentage d'élèves issus du quartier prioritaire qui fréquentent cet établissement n'est à ce jour pas connu. Cependant, il est retenu au titre du quartier vécu du Contrat de Ville sur **l'offre spécifique de formation (tertiaire) qu'il propose**, et dans un objectif **d'égalité entre femmes et hommes**.

13. Le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA)

Situé **à l'écart du centre-ville, au cœur de la plaine agricole**, le LEGTA de Pamiers prodigue à 311 lycéens un enseignement majoritairement orienté vers les métiers de l'agriculture et de l'environnement. Depuis 2003, il est en outre **site-pilote « développement durable » en Midi-Pyrénées**, dans le cadre d'une recherche-action nationale, organisée par le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Environnement et l'ADEME. **Il met en place dans ce cadre des journées de sensibilisation, et veille à l'application d'une charte éco-citoyenne**.

Le pourcentage d'élèves issus du quartier prioritaire qu'il accueille n'est à ce jour pas connu. Cependant, il est retenu au titre du quartier vécu du Contrat de Ville sur **l'offre spécifique de formation (agriculture et environnement) qu'il propose**, et sa démarche axée sur le développement durable.

14. L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

Localisé **en bordure du périmètre du quartier prioritaire, à l'interface entre le centre ancien et la Gloriette – le Foulon** et sur un site recevant bon nombre de structures médico-sociales, l'IFSI est **le seul établissement appaméen dédié à l'enseignement supérieur**. Il a quasiment doublé son effectif en 2014-2015 (368 étudiants contre 199 en 2013-2014), et **accueille majoritairement un public féminin**.

*Le pourcentage d'étudiants issus du quartier prioritaire qui fréquentent cet établissement n'est à ce jour pas connu, et **pourrait être extrêmement faible de par le mode d'accès (concours)** à son enseignement. Cependant, il est retenu au titre du quartier vécu du Contrat de Ville sur **l'offre spécifique de formation supérieure qu'il propose**, et dans un objectif **d'égalité entre femmes et hommes**.*

15. La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et le gymnase Rambaud

Situé sur la limite du quartier prioritaire et au cœur du centre-ville, un seul bâtiment propriété de la commune accueille **un gymnase et la MJC**. Au gymnase Rambaud sont dispensées par des clubs les pratiques sportives suivantes : volley-ball, basketball, arts martiaux, twirling-bâton, tennis de table et musculation.

La MJC est quant à elle un lieu incontournable de la vie culturelle appaméenne. Elle accueille de nombreux clubs proposant des activités culturelles régulières et, comme seulement deux autres MJC en France, une radio « Oxygène FM (94.2) ». Mais la MJC est avant tout une association loi 1901, fondée en 1970 et **agrée « association d'éducation populaire »** par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Son objet est de **favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes et de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture** afin que **chacun participe à la construction d'une société plus solidaire**. La MJC est ouverte à tous, **sans discrimination**, respectant les convictions personnelles mais s'interdisant toute attache à un parti, un mouvement politique, une confession.

Afin de répondre à ses valeurs et à son objet, la MJC de Pamiers **propose les domaines d'activités suivants** : les clubs, l'action jeunes, l'animation locale et culturelle, l'accompagnement à la scolarité (notamment par la mise en œuvre d'un **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - CLAS**).

*L'accès au **dispositif CLAS** est important au point qu'il soit **aujourd'hui saturé**. L'aide aux devoirs qui est dispensée au collège Rambaud voisin sera **supprimée dès la rentrée scolaire prochaine** ; elle concerne **70 élèves que la MJC, qui prodigue déjà ce service, ne sera pas en capacité d'accueillir**.*

*En tant que structure, la MJC **a candidaté à l'appel à projets « Politique de la ville 2015 » pour deux actions** qu'elle porte : « Mots tissés et bouche décousue », des ateliers libres d'accès et gratuits autour du conte, des comptines et du livre, et « Famill'enfance », un temps d'accompagnement d'enfants en périscolaire et de sorties culturelles en groupes ou en famille.*

Concernant les locaux et malgré sa volonté ferme d'être ouverte à tous, la MJC souffre de **difficultés d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite**. Au-delà, l'ensemble de cet Etablissement Recevant du Public (ERP) est **obsolète sur des plans d'usage et de sécurité** (gymnase notamment). En conséquence, il nécessitera d'être **relocalisé** en l'absence de travaux conséquents, **en un lieu bénéficiant au rééquilibrage attendu des territoires**.

16. Le Pôle d'Enseignement Artistique (PEA)

Situé **en bordure du quartier prioritaire et à l'interface entre le centre ancien et la Gloriette – le Foulon**, le « Pôle d'Enseignement Artistique », dont les travaux ont été finalisés en décembre 2014 dans une aile désaffectée de l'ancien hôpital de Pamiers, **accueille aujourd'hui le Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique**. Majoritairement constitué de la réhabilitation partielle du bâtiment (14 salles de classe d'instruments et locaux administratifs), il comporte également **une extension neuve accueillant un auditorium** de 200 m². Aux étages de celui-ci **seront ultérieurement aménagés une salle de danse et une salle de musiques actuelles et théâtre**.

Les droits d'inscription au conservatoire sont **fixés en fonction du Quotient familial** pour les habitants de Pamiers, le rendant accessible à tous. En 2014-2015, il accueille 308 élèves, dont 168 résident à Pamiers (**parmi lesquels 27 dans le quartier prioritaire, soit 8,77% de l'effectif total et 16,07% de l'effectif appaméen**), auxquels est dispensé l'enseignement de 17 disciplines individuelles et 8 pratiques collectives. Un **curus en Classes à Horaires Aménagés Musicaux (CHAM)** du CE1 à la 3ème est également proposé, en partenariat avec l'école élémentaire des Carmes et du Pont-Neuf et le collège Rambaud **également situés juste en bordure du périmètre du quartier prioritaire**.

Le Pôle d'Enseignement Artistique **bénéficie déjà à une proportion non négligeable d'enfants et jeunes du quartier prioritaire** (les 26 élèves y résidant représentent 8,4% de l'effectif total et 15,5% de l'effectif appaméen), majoritairement issus du centre ancien. Est actuellement étudiée la **possibilité de déplacer les CHAM du primaire à l'école Cazalé, située dans le périmètre**. Cette question n'est pas encore tranchée, mais **pourrait permettre de « rapprocher » l'équipement des habitants de la Gloriette**.

La **mise en service prochaine des salles** de danse et de musiques actuelles / théâtre serait également un **bon support à la vie sociale et culturelle du quartier**, en apportant une **mixité de pratiques** mais aussi en les rendant **disponibles à l'usage des habitants** hors de leurs périodes d'occupation.

17. La salle du Jeu du Mail

Située **à proximité immédiate du centre-ville**, la salle du Jeu du Mail est la plus grande **salle de spectacle de Pamiers** (393 places assises ou 900 places debout), aménagée dans les anciens abattoirs de la ville. Son occupation est gérée par la Direction des Affaires Culturelles de la commune. Elle est accompagnée d'un **ensemble de bâtiments annexes vétustes mis à disposition de quelques associations** culturelles et sportives. Le site dispose d'une **aire de stationnement insuffisante** au regard de la capacité de la salle, et de **terrains adjacents propriétés de la commune**, qui furent support d'une étude pour la création d'une seconde salle (non aboutie).

Malgré la **mise en place d'une politique tarifaire adaptée** (billets de spectacle abordables : places à moins de 20 €, gratuité pour les moins de 13 ans hors spectacle jeune public, tarif réduit pour les bénéficiaires du RSA, etc.) et la **proximité de cet équipement avec le centre-ville**, les événements culturels qui y sont organisés **ne semblent pas toucher outre mesure les habitants du quartier prioritaire, et notamment ceux de la Gloriette et du Foulon déterminés**

comme « peu mobiles ». Favoriser l'accès à cette salle par la **mise en œuvre d'actions ciblées attirant ces publics spécifiques**, est une priorité pour leur donner accès à la culture en général.

18. La salle Fernan

Située **à l'écart de la ville**, au cœur de la plaine agricole, la salle Fernan est une ancienne discothèque (« la Roue ») acquise par la commune en 2012 afin de **pallier la carence en lieux susceptibles d'accueillir des événements d'envergure**. Son occupation est gérée par l'Office de Tourisme du Pays de Pamiers.

Son **éloignement** de la ville est à la fois **favorable** à la tenue d'événements difficilement compatibles avec la vie urbaine (festivals...), mais se **pose cependant la question de son accès** ; aucune desserte n'existe. C'est un équipement qu'il faudrait, **même ponctuellement, rattacher à la ville** et au-delà, **au quartier prioritaire dont les habitants sont identifiés comme « peu mobiles ».**

19. Le couvent des Carmélites dit « le Carmel »

Situé **sur la limite du quartier prioritaire et au cœur du centre-ville**, sur la colline du Castella accueillant un ensemble d'équipements publics revêtant pour la plupart un intérêt historique sinon patrimonial, le couvent des Carmélites, joyau architectural du XVII^{ème} siècle, est lui-même **classé à l'inventaire des Monuments Historiques**. Resté fermé au public pendant plus de 300 ans, il a récemment été **acquis par la commune afin d'assurer la sauvegarde du patrimoine appaméen**.

Constitué autour d'un cloître remarquable, cet édifice est aujourd'hui **en attente d'une reconversion raisonnée ; des études globales sont en cours** en ce sens. Des travaux sont cependant à prévoir de manière imminente afin d'assurer son intégrité ; le déplacement des sépultures des Sœurs du Carmel vient quant à lui d'être réalisé.

Au fil d'un **parcours d'interprétation du patrimoine restant à dessiner, voire à coupler avec le chemin de Saint-Jacques de Compostelle** traversant la ville, il serait **l'un des lieux majeurs** que les habitants du territoire comme les touristes pourraient prendre plaisir à découvrir.

20. L'Office de Tourisme (OT) du Pays de Pamiers

Situé **sur la limite du quartier prioritaire et en bordure du centre-ville** et à l'entrée principale du parc municipal, l'Office de Tourisme accueille, informe, fournit de la documentation sur **le patrimoine, les loisirs et les événements de tous ordres du territoire de l'appaméen** et en assure la communication auprès des touristes. Il **organise et coordonne également bon nombre de manifestations locales**, et est de ce fait **un lieu également pratiqué par les habitants du territoire**.

Une enquête sur la population locale a été administrée en 2013, mais **ne comportait pas d'indicateurs sur le lieu de résidence** ; il est donc difficile de déterminer aujourd'hui si, parmi les habitants du territoire qui fréquentent l'Office de Tourisme (78% des personnes interrogées s'y sont rendues), les résidents du quartier prioritaire sont bien représentés, et s'ils connaissent l'offre à leur disposition. Le **premier critère de faiblesse** relevé par la population locale est par ailleurs **« la communication »** (à 19% des personnes interrogées, contre

14 % pour les animations, et 12 % pour la signalisation touristique). En conséquence, il semble important de **pouvoir mieux cibler les attentes de la population locale, et en particulier celles des habitants du quartier prioritaire, afin d'améliorer leur connaissance et donc leur accès à l'offre.**

21. Le parc municipal

Situé **à cheval sur la limite du quartier prioritaire** et en bordure du centre-ville, le parc municipal est un écrin de verdure au cœur de la ville, haut lieu de promenade urbaine, de loisirs (jeux d'enfants) et de découverte de la nature en ville (spécimens d'arbres anciens ou rares remarquables, canards et cygne en liberté), **accessible gratuitement à tous, toute l'année.**

Le **bénéfice direct qu'il apporte aux habitants du centre ancien** voisin est indiscutable. D'autre part, le parc municipal fait **partie intégrante d'un projet de réaménagement des berges des canaux**, élément patrimonial et identitaire de Pamiers (voir ci-après) : il est **le seul lieu réellement qualitatif du parcours**. Le périmètre du quartier prioritaire le scinde en deux parties ; il doit être **appréhendé dans son ensemble, en tant qu'équipement structurant.**

22. Les canaux du cœur de ville

Situés **à cheval sur la limite du quartier prioritaire**, les canaux qui enserrent le cœur du centre ancien sont **inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques**. Ces canaux ceinturent Pamiers depuis le XIII^{ème} siècle ; au Moyen-Age leur fonction était de défendre la ville. Elle fut ensuite économique ; les eaux dérivées de l'Ariège alimentaient des teintureries et des tanneries et faisaient tourner de nombreux moulins (foulons, minoteries, scieries...). Cet **élément de patrimoine est constitutif de l'identité de Pamiers**, au même titre que ses « trois clochers ». Les canaux comportent de **multiples facettes : tantôt « sauvages »** (berges sans soutènements et végétalisées), **tantôt structurés** par des ponts et ponceaux. Ils sont ainsi **à l'image du caractère à la fois rural et urbain** de l'ensemble du territoire.

Les canaux qui enserrent le centre ancien font l'objet d'un **projet de réaménagement de leurs berges**, comme une **promenade patrimoniale autour du centre-ville**. Certaines **séquences du parcours** ont déjà été identifiées comme **qualitatives** (parc municipal notamment) et demanderont très peu d'interventions. D'autres **sont à retravailler entièrement, sur le plan des usages** (confrontation des piétons, cycles et voitures) **comme celui du paysage ; c'est notamment le cas de toutes les « portes » du centre-ville**. Ce projet est d'une importance majeure : outre le fait de **mettre en valeur et faire redécouvrir le patrimoine** du territoire, aux habitants comme aux touristes, il porte des **enjeux urbains de premier ordre** (lisibilité, hiérarchie et usage des espaces publics et des entrées de centre-ville).

23. L'esplanade de Milliane

Située **sur la limite du quartier prioritaire et à proximité immédiate du centre-ville**, l'esplanade de Milliane, aménagée en 1848, est un **site inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques**, clairement identifiable (rupture d'alignement urbain et grands platanes). Véritable **« respiration » dans le paysage du tour de ville**, elle est directement **reliée aux canaux par son histoire** : à son emplacement se trouvait

jadis un lac asséché. De par **son emplacement et son étendue aux abords du centre-ville, l'esplanade était propice à l'organisation de grandes foires** aux bestiaux, de courses landaises et espagnoles et même de corridas, au début des années 1900. **Espace public majeur, elle a conservé au fil du temps cette fonction de lieu de rassemblement**, et est aujourd'hui un lieu support de nombreux événements ponctuels (cirques, festivités, forums, etc.).

Dans cet esprit, une **étude d'implantation d'un cinéma multiplexe** sur l'esplanade de Milliane a été menée ; ce type d'établissement n'existe nulle part en Ariège, et serait un **apport considérable pour l'ensemble du territoire**. Imaginée dans un premier temps dans la zone commerciale du Chandelet, en accès direct depuis la rocade, **son implantation en bordure du centre-ville est rapidement apparue comme une opportunité** de faire (re)découvrir le centre et ses richesses, et de **favoriser le développement du commerce local** (bars et restaurants notamment). Son **implantation en frange du centre ancien** serait en outre un **bénéfice non négligeable pour les habitants du quartier prioritaire**, définis comme « peu mobiles » ; ils pourraient ainsi y accéder à pieds.

24. La promenade en bord d'Ariège

Située **en bordure du quartier prioritaire et à proximité directe de l'ensemble de logements sociaux du Foulon**, c'est un lieu bucolique préservé de « nature en ville », le seul où le flâneur est en relation directe avec la rivière Ariège, dont le murmure est omniprésent. L'aménagement y est **volontairement succinct, pour éviter une artificialisation** du lieu : quelques cheminements piétons, mobiliers urbains et jeux d'enfants ; la part belle est laissée à la verdure.

C'est un **lieu de promenade, de détente et de loisirs, pour qui connaît son existence**. En effet, il semble **accueillir plus de résidents du quartier voisin** que d'autres habitants de la ville ; de ce fait il apporte un **bénéfice direct au quartier du Foulon**, qui dispose ici de **l'équivalent du parc municipal** situé en bordure du centre ancien. Son **accès est cependant « confidentiel »** ; un **lien direct avec la Gloriette reste notamment à travailler**, ainsi qu'une **meilleure lisibilité** de son existence pour les habitants du reste de la ville, afin **d'affirmer son statut de vecteur du lien social et de la mixité**. D'autant plus que le site accueille périodiquement quelques trafics et autres incivilités. **Le « brassage » des populations et la présence humaine sont des facteurs importants de l'amélioration de sa tranquillité.**

25. Le boulodrome et la salle multi-activités sportives du Foulon

Situé **sur la limite du quartier prioritaire et à proximité directe de l'ensemble de logements sociaux du Foulon**, cet ensemble sportif comprend un boulodrome couvert, un boulodrome partiellement fermé et de nombreux terrains extérieurs, un club house, ainsi qu'une salle de sports multi-activités. **Ces équipements accueillent toute l'année des clubs aux pratiques sportives diverses** : pétanque et boule lyonnaise, boxe, escrime, tir à l'arc, gymnastique, relaxation et sport adapté (malvoyants).

Ces équipements sont situés derrière l'ensemble de logements sociaux du Foulon ; **l'accès y est quasi « confidentiel »**, à l'instar de celui de la promenade en bord d'Ariège précitée qui les borde. L'utilisation de l'équipement par les habitants du quartier prioritaire, potentiellement adhérents des clubs sportifs, n'est pas à ce jour quantifiable. Cependant, **le bénéfice que l'équipement procure au**

quartier est principalement lié à la présence humaine et au « brassage » des populations, amenés par les pratiquants non-résidents du quartier. L'amélioration de la **lisibilité** de cet équipement est un enjeu majeur restant à travailler. Le **décloisonnement des activités sportives** en est un autre ; en ce sens l'association « **Pétanque Appaméenne** » qui évolue au Foulon est porteuse d'une **initiative de développement de ce sport auprès des jeunes des quartiers prioritaires**, qui fait l'objet d'une fiche-action du présent Contrat de Ville. Elle initie également, conjointement avec l'association « Pourquoi Pas Moi ? », **les déficients visuels à la pratique de la pétanque.**

26. Le complexe sportif de Balussou et le centre nautique Neptunia
Situé à **5-6 minutes à pieds du périmètre prioritaire, proche du centre-ville** mais très éloigné de la Gloriette et du Foulon, cet ensemble sportif rassemble des **équipements d'envergure** : le stade Balussou dédié à l'athlétisme et au rugby, le centre nautique « Neptunia » et un complexe sportif multi-activités, dit « salle multi-activités de Balussou » (salles de gymnastique et d'haltérophilie, mur d'escalade, stands de tir à l'arbalète et armes à feu), qui vient d'être livré. La **mutualisation de ce nouvel équipement** entre les clubs sportifs et les établissements scolaires est à l'étude. Le stade Balussou a récemment été doté de chapiteaux provisoires destinés à accueillir des réceptions autour des manifestations sportives. A Neptunia, des clubs (natation, plongée, waterpolo) s'y entraînent et des animations sont organisées toute l'année. En juillet et août, la **gratuité de l'accès à la piscine est proposée aux enfants et jeunes** âgés de 3 à 18 ans, sur inscription.

*Cet ensemble sportif est **très éloigné des quartiers de la Gloriette et du Foulon**, dont les habitants sont identifiés comme majoritairement « **peu mobiles** ». D'autre part, malgré sa proximité avec le centre ancien, **l'accès à pieds depuis celui-ci est « chaotique » et peu agréable à pratiquer.** Est en cours d'étude, au travers d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de révision générale, la **possibilité de créer un cheminement piétons / cycles qui emprunterait le bord du canal**, parallèle à la route de Toulouse, avec la création d'une passerelle. Il s'agit de **mieux relier ces équipements à la vie de la cité.***

27. Le stade Magnagounet

28. Le complexe sportif de la Châtaigneraie

29. Le gymnase Bayle, le gymnase et les terrains de tennis de la Rijole

Le stade Magnagounet est dédié à la pratique du rugby. Il **jouste le lieu-dit « les jardins de Lestang », site où se développe l'agriculture urbaine appaméenne** (jardins partagés majoritairement). L'existence d'un **cheminement parallèle à la route de Toulouse, plus confidentiel** et très peu emprunté par les véhicules (desserte locale des « rives de Cahuzac » uniquement), fait de cet ensemble un **haut lieu de promenade dominicale.**

Le complexe sportif de la Châtaigneraie comporte des terrains de football, un practice de golf et un parcours de santé. Il a récemment été doté d'une piste de BMX (piste de compétition de niveau 1 d'intérêt national, homologuée par la Fédération Française de Cyclisme, qui permet au club de se porter candidat pour organiser des compétitions départementales, régionales et nationales).

Accessible au public en permanence, le site de la Châtaigneraie est aussi un **lieu de promenade et de loisirs familiaux**.

L'ensemble sportif de Bayle / La Rijole comporte deux gymnases (dont un mis à disposition du collège Bayle aux heures de classe) et des terrains de tennis.

Ces équipements sportifs, situés au nord et à l'est de la partie urbanisée de la ville, sont ici **rassemblés sous une même problématique : leur éloignement du quartier prioritaire**. Il s'agit de **mieux les relier à la vie de la cité**.

Avec plus de 6800 licenciés sportifs représentant près d'un tiers de la population, répartis dans une soixantaine d'associations, la dynamique sportive de la ville de Pamiers est une réalité. **L'ensemble des équipements sportifs précités est support** de bon nombre de manifestations, mais aussi **d'animations promouvant la pratique du sport et son accessibilité à tous**. Outre le forum annuel des associations sportives (début septembre) destiné à présenter les activités proposées, le service des sports de la ville et l'Amicale des associations sportives de Pamiers organisent également une action autour du sport adapté (« Adapt'Sport ») et du rugby (« Rugby dans la cité »), qui ont lieu à Balussou. **Ces initiatives interrogent la capacité des structures sportives à tisser des passerelles avec les publics spécifiques, notamment ceux des quartiers prioritaires** : elles imposent d'agir de manière ajustée en termes de connaissance et reconnaissance, de modalités d'accueil, d'inscription, de tarification... en d'autres termes de **« décroisement » des activités sportives**.

30. La gare ferroviaire

31. La gare routière

La gare ferroviaire est située **à une dizaine de minutes à pieds du périmètre du quartier prioritaire**, et la gare routière **sur sa limite et à proximité immédiate du centre-ville**. Le parvis de la gare ferroviaire a récemment fait l'objet d'un **réaménagement prenant en considération les nécessités de stationnement journalier des véhicules des usagers du train** : extension et aménagement des parkings, traitement du **parvis en espace exclusivement piétonnier comprenant un arrêt pour la navette urbaine, mais aussi création d'un tronçon de piste cyclable**. Cependant, et malgré cet **effort de coordination** entre différents modes de déplacements, **la multimodalité de ce pôle n'est pas encore acquise**.

En effet, le « dépose-minute » s'effectue bien souvent de manière « sauvage », à même la chaussée au droit du carrefour des voies accédant à la gare. La gare routière existante (bus interurbains), quant à elle, n'a pu être déplacée sur ce même site et **en demeure à bonne distance**. Egalement, **les différents tronçons de pistes cyclables** implantés sur le territoire communal **font preuve d'une absence de continuité**.

Par cela, ce sont **les déplacements urbains dans leur ensemble qui sont interrogés**. L'absence d'un schéma directeur ou d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) **ne permet pas à la collectivité d'aboutir à une logique cohérente de déplacements doux, ni de l'articuler correctement avec les réseaux de transports collectifs** existants, même si **la ligne de navettes gratuites** mise en place par la commune **qui dessert la gare** (ligne « cœur de ville », la plus fréquentée) **trouve sans doute ici sa seule véritable efficacité** en étant majoritairement utilisée par des scolaires et des actifs les matins et soirs.

La multimodalité entre les deux gares, et **le lien** de la gare ferroviaire à la ville et à la « campagne » **restent à trouver**. En effet, la gare ferroviaire **pourrait jouer un rôle charnière entre le centre-ville**, et en particulier sa transversale ouest-est qui la relie à l'usine Aubert & Duval en passant par l'espace public central de Pamiers (la place de la République), **et les « voies vertes »** existant à l'autre extrémité du même axe (route de Belpech). **Cette continuité est à ce jour quasi « confidentielle »**. D'autre part, les gares sont des **portes d'entrée du territoire**, et il semble nécessaire de **s'interroger sur « l'accueil » et l'image de la ville qu'elles véhiculent**. Enfin, les pourtours de la gare ferroviaire sont constitués **d'entrepôts désaffectés et de terrains disponibles** (propriétés de la Société Nationale des Chemins de Fer - SNCF) **en attente d'une reconversion**, et donc d'un nouvel usage ; des projets portés par la SCNF sont à l'étude.

32. Le pôle médico-social du Barriol

Situé **sur la limite du quartier prioritaire et à l'interface entre le centre ancien et la Gloriette – le Foulon**, le pôle médico-social du Barriol **n'est pas un équipement constitué en tant que tel**, mais plutôt **un agglomérat informel de locaux** constituant l'ancien hôpital de Pamiers (propriété communale), **plus ou moins vétustes** (comme l'ancien dispensaire situé à l'entrée du site), qui en dessinent les contours. Les bâtiments accueillent **bon nombre de structures œuvrant pour l'intérêt général dans le secteur médico-social**, accessibles à tous les publics mais principalement **destinées à l'accompagnement de publics spécifiques** (le Centre Médico-Psychologique - CMP, le Centre Médico-Psycho-Pédagogique - CMPP, le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce - CAMSP, etc., ainsi qu'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - EHPAD).

La proximité directe de ces équipements, gérés par le Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège (CHIVA) ou le Centre Hospitalier Ariège Couserans (CHAC), avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et la Maison de services au public (MSP) voisine **renforce cette idée de pôle médico-social d'envergure. Conforter cette identité, sa lisibilité** (accès quasi « confidentiel ») **et son lien à la ville** sont des enjeux majeurs pour améliorer sa connaissance par le public.

33. La Maison de services au public (MSP)

Située dans les locaux de l'ancien hôpital de Pamiers, **en bordure du quartier prioritaire et à l'interface entre le centre ancien et la Gloriette – le Foulon**, la Maison de services au public accueille depuis 2007 **bon nombre de structures portant des actions et dispositifs d'intérêt général**, pour tous les publics mais principalement **destinées à l'action sociale et aux services à la personne** (l'Aide au Maintien à Domicile des Aînés et Handicapés - AMDAH, le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique - CLIC, Ariège assistance, la fédération départementale des clubs des Aînés ruraux de l'Ariège, la Fédération Nationale des Adultes et Travailleurs Handicapés FNATH, etc.). Y sont aussi localisés **certains services municipaux** comme le service Enfance Jeunesse Education, dont le **« guichet famille »** (guichet unique pour l'inscription des enfants à l'école et à l'accueil de loisirs) et **l'Espace Ados** (dédié aux loisirs des juniors de 12 à 14 ans). Le **Centre d'Information et d'Orientation (CIO)** et les

locaux administratifs de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers (CCPP) s'y trouvent également.

*Pensée avant tout **pour la commodité des usagers**, qui n'ont pas à traverser toute la ville pour avoir accès aux divers services qui peuvent leur être offerts, la Maison de services au public apporte **un bénéfice indéniable à toute la population, y compris aux habitants du quartier prioritaire** au cœur duquel elle se situe. Elle vient en parfait complément du pôle médico-social du Barriol voisin. Elle est d'autre part intégrée au quartier vécu afin **que toutes les structures qui y sont domiciliées puissent bénéficier des dispositions qui lui sont propres**, pour peu qu'elles portent des **initiatives conformes aux objectifs stratégiques du Contrat de Ville**, et **bénéficiant prioritairement et majoritairement aux habitants du quartier** «Pamiers centre ancien et la Gloriette».*

34. La Maison des associations (MDA)

La MDA est un service municipal créé en 2002, et est localisée dans un bâtiment situé 7 bis rue Saint-Vincent, **en bordure du périmètre du quartier prioritaire**. Ce service municipal est certifié Qualiville. Pour **soutenir le tissu associatif**, la MDA est devenue l'interlocuteur incontournable, véritable **passerelle entre les associations et les services municipaux**. Espace de vie et de rencontres, elle **accompagne les associations dans leurs projets et leurs actions**. Elle accueille au sein même de la structure des échanges, débats, animations et formations. Elle **centralise également des demandes nécessaires à l'organisation d'évènements** (réservation de salles, occupations du domaine public, licences débits de boissons, mise à disposition de matériel, etc.).

*En **domiciliant un peu plus de 80 associations locales aux champs d'interventions extrêmement variés** (social, juridique, culture, etc.), la MDA apporte un **bénéfice certain à l'ensemble de la population**. Certaines de ces structures **portent déjà des dispositifs d'intérêt général et des actions ciblées sur le quartier prioritaire**. Quelques-unes ont par ailleurs **candidaté à l'appel à projet « Politique de la ville 2015 »** émis en mars dernier. La MDA est d'autre part intégrée au quartier vécu afin **que toutes les associations qui y sont domiciliées puissent bénéficier des dispositions qui lui sont propres**, pour peu qu'elles portent des **initiatives conformes aux objectifs stratégiques du Contrat de Ville**, et **bénéficiant prioritairement et majoritairement aux habitants du quartier** « Pamiers centre ancien et la Gloriette ».*

Il est à noter que **certains des équipements ci-dessus repérés en tant que « lieux » au titre du quartier vécu, le sont également en tant que « structures » susceptibles de porter des actions dans le cadre du Contrat de Ville**. Il s'agit notamment des structures de petite enfance, des établissements scolaires, et des organismes et associations hébergés ou tenant leurs activités dans les locaux identifiés (Maison des Jeunes et de la Culture, Maison de services au public, Maison des associations, clubs culturels ou sportifs des différents équipements cités, etc.).

- **Les structures du quartier vécu : institutions, organismes, associations...**

Hors du périmètre du quartier prioritaire, nombreuses sont les structures qui portent des dispositifs ou mettent en œuvre des actions pertinentes dans le cadre du Contrat de Ville. Les structures intégrées au quartier vécu, dont la liste établie sur avis conjoint des services de l'Etat et du territoire est présentée ci-après, apportent (ou sont susceptibles d'apporter à terme) un bénéfice spécifique aux habitants du quartier prioritaire.

Toute structure qui s'engage, a minima :

- à œuvrer pour l'intérêt général, dans l'un des champs identifiés par le diagnostic par pilier du Contrat de Ville, dans le domaine de la cohésion sociale, du cadre de vie et du renouvellement urbain ou du développement économique et de l'emploi,
- à s'attacher à apporter au travers de ses actions des réponses spécifiques à au moins l'un des axes transversaux de la Politique de la Ville, à savoir l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, la jeunesse, voire la citoyenneté et les valeurs de la République,
- à porter des actions conformes à l'ensemble des enjeux et objectifs stratégiques du Contrat de Ville,
- à cibler la mise en œuvre de ses actions sur les habitants du quartier prioritaire, dans un objectif de réduction des écarts entre celui-ci et les autres quartiers du territoire,

est susceptible de prétendre à son intégration à la liste des structures bénéficiaires des dispositions propres au « quartier vécu » au sens de la Politique de la Ville.

A ce jour, sont identifiées comme étant intégrées au « quartier vécu » au sens de la Politique de la Ville, et ainsi à pouvoir bénéficier des dispositions qui lui sont propres, les structures suivantes :

1. Le Centre Médico-Psychologique adultes et enfants (CMP)
2. Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)
3. Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
4. Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) de l'Ariège
5. L'Association Information Prévention Addictions (AIDP) de l'Ariège
6. L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)
7. Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)
8. « Ariège Assistance »
9. L'Association Départementale Aide Parents Enfants Inadaptés (ADAPEI)
10. L'Association Pour Adultes Jeunes Handicapés (APAJH)
11. L'association « Pourquoi Pas Moi ? » (APPM)
12. L'association « Info Handi Loisirs 09 » (IHL 09)
13. Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de l'Ariège
14. L'Association Soutien Judiciaire Orientation de l'Ariège (ASJOA)
15. Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
16. L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de l'Ariège
17. L'association « Entre d'Eux »

18. Le GRETA
19. L'association « Ariège Alpha »
20. La Croix-Rouge Française, unité locale de Pamiers – Portes d'Ariège
21. Le Secours Populaire Français, comité de Pamiers
22. L'association « Initiatives Rurales pour l'Insertion, la Solidarité, les Services et l'Emploi » (IRISSE / ISCRA)
23. Le Centre d'Accompagnement Social aux Techniques Agro-pastorales (CASTA)
24. L'association « Hérisson Bellor »
25. Les Compagnons d'Emmaüs Ariège
26. La boutique de gestion « BGE Sud-Ouest »
27. L'association « EGEE 09 »
28. « Ariège Expansion »
29. « Initiative Ariège »
30. L'Union Patronale Ariège Pyrénées (UPAP)
31. L'association des commerçants des Portes de Pamiers
32. L'entreprise de métallurgie Aubert & Duval
33. L'Agence Locale de l'Energie du Département de l'Ariège (ALEDA)
34. L'Association du Collectif Appaméen de Réflexion et d'Actions (ACARA)
35. L'association « Penser la Ville »
36. L'association « Péri's Coop » (SAS)
37. L'association « Vélo'Riège »
38. L'association « Grains d'Envie »
39. L'association « Regards de Femmes »
40. L'association « Les Mille Tiroirs »
41. La compagnie « CIMI'MONDES »
42. L'Amicale des Sociétés Sportives

Il est à noter que **cette liste de structures est actualisable annuellement, selon les conditions définies précédemment et sur candidature de la structure concernée** auprès du service dédié du territoire, qui sera **examinée par le Comité de Pilotage** du Contrat de Ville.

Chacune de ces structures est **brèvement présentée** ci-après, ainsi que les **éléments issus du diagnostic qui ont permis d'identifier son appartenance au quartier vécu** (*en italique*), pour le bénéfice qu'elle apporte au quartier prioritaire, par les actions qu'elle met en œuvre ou les dispositifs qu'elle porte.

1. Le Centre Médico-Psychologique adultes et enfants (CMP)

Le CMP de Pamiers dépend du pôle Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent du Centre Hospitalier Ariège Couserans (CHAC). Il regroupe des **spécialistes de la santé proposant une offre de soins psychiatriques entièrement prise en charge** par la sécurité sociale. Il propose également des interventions précoces en psychiatrie infanto-juvénile, au moyen d'une **équipe mobile petite enfance** mise en place à titre expérimental depuis fin 2009.

Les locaux du CMP de Pamiers étaient **auparavant situés en plein cœur de l'ensemble de logements sociaux du Foulon** ; il se trouve désormais au pôle médico-social du Barriol.

2. Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)

Le CMPP s'adresse aux enfants de 4 à 18 ans **présentant des difficultés de comportement, d'adaptation ou d'ordre scolaire, ou qui ont des troubles relationnels, psychomoteurs ou du langage**. Le CMPP développe le travail avec les parents ; **une écoute parentale** a ainsi été mise en place. La prise en charge de l'enfant est gratuite pour les familles.

3. Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Le CAMSP accueille les **enfants handicapés moteurs, sensoriels, mentaux, âgés de 0 à 6 ans et leurs familles**. L'objectif du CAMSP est de mener une **prise en charge du handicap avec le souci de maintenir l'enfant dans son cadre de vie naturel** : le suivi peut donc avoir lieu au CAMSP, mais aussi au domicile, à l'école ou à la crèche. En plus du cadre thérapeutique, le CAMSP entend **favoriser l'intégration scolaire**. La prise en charge de l'enfant est gratuite pour les familles.

4. Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) de l'Ariège

L'association des Pupilles de l'Enseignement Public fait partie du mouvement national des PEP, composé d'une centaine d'associations départementales et de 22 unions régionales. **Ses deux champs d'actions sont les secteurs Education et Loisirs et Médico-Social**. L'association **intervient notamment au CAMSP** de Pamiers. Elle porte également le **projet de créer un Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAEP)** labellisé CAF, initié en 2012 par le Conseil Départemental, et qui devrait ouvrir en septembre 2015 **dans les locaux de l'accueil collectif du « Royaume d'Appamée », situé sur la limite du quartier prioritaire**, et au Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de Saint-Jean du Falga. Etant donné qu'il s'agit d'un dispositif non fixe, **il est d'ores et déjà envisagé de pouvoir le délocaliser au cœur du quartier du Foulon**.

5. L'Association Information Prévention Addictions (AIDP) de l'Ariège

Pôle Prévention : Actions collectives d'information, prévention et formation auprès de différents publics,

Centre de Soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie :

- Consultations Jeunes consommateurs : jeunes, parents et professionnels,
- Centre méthadone : traitements de substitution pour les usagers dépendants aux opiacés,
- Consultation pour toute personne en difficulté et en souffrance en lien avec des consommations de produits psycho actifs illicites.

Rendez-vous sur la ville de Pamiers **à la Maison des Associations**.

6. L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire, implantée sur l'ensemble du territoire national. Le domaine d'action de l'A.N.P.A.A. **couvre l'ensemble des addictions** : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit. **Les risques liés à ces**

comportements pour l'individu, son entourage et la société sont abordés dans une perspective globale, psychologique, biomédicale, et sociale.

L'intervention de l'A.N.P.A.A. **s'inscrit dans un continuum allant de la prévention et de l'intervention précoce à la réduction des risques, aux soins et à l'accompagnement** (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogue – CAARUD notamment).

7. Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)
Géré par le Conseil Général de l'Ariège, le CLIC est un **dispositif gratuit de proximité** dont le personnel qualifié :

- assure l'accueil et l'écoute, l'information, le conseil, l'orientation, le soutien et l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées, de leur famille et des professionnels,
- met à disposition une documentation relative à l'ensemble du dispositif des aides existantes,
- assure la coordination des dispositifs locaux,
- contribue à la formation du personnel de réseau, organise des réunions thématiques pour les personnes âgées et leur famille,
- évalue l'activité du dispositif et propose des actions d'adaptation aux besoins des personnes âgées ou handicapées et des partenaires.

Dans le cadre de la mise en place de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), l'équipe médico-sociale **évalue la perte d'autonomie du demandeur et élabore un plan d'aide.**

8. « Ariège Assistance »

Ariège Assistance est une association loi 1901 **d'aide à domicile** couvrant toute l'Ariège (540 salariés dans le département en 2013), **au service de la personne et de la prise en charge de l'autonomie**, notamment auprès des personnes âgées ou en situation de handicap.

Son siège social est situé à Foix, mais elle dispose d'un **bureau appaméen** dans les locaux de la Maison de services au Public.

9. L'Association Départementale Aide Parents Enfants Inadaptés (ADAPEI)

L'association loi 1901 ADAPEI de l'Ariège regroupe des bénévoles, parents, amis, personnes elles-mêmes en situation de handicap mental pour remplir une **mission d'intérêt public au service des personnes handicapées et de leur famille.**

Elle gère sur la région de Pamiers et la basse Ariège des **établissements accueillant des enfants et adultes handicapés mentaux**, dont :

- Maison d'Accueil Spécialisé de Guilhot à Bénagues,
- F.A.J.H. (Foyer d'Accueil de jour et d'Hébergement) de Guilhot à Bénagues,
- **Centre d'Hébergement à Visa Cité à Pamiers,**
- Service de Placement Familial Spécialisé,
- Centre d'Aide par le Travail Agricole, implanté à Bénagues, Lézat et Varilhes,
- **Centre d'Aide par le Travail l'Envol (Industriel) à Pamiers,**
- **Ariège Restauration, Atelier Protégé à Pamiers** (confection de repas en liaison froide),
- **Usi 9, Atelier Protégé à Pamiers** (Usinage de pièces bois-métal).

10. L'Association Pour Adultes Jeunes Handicapés (APAJH)

Depuis plus de 40 ans, l'APAJH, association militante et gestionnaire, réunit des femmes et des hommes qui, en tant que citoyens, veulent **faire avancer la réflexion et l'action en faveur des personnes en situation de handicap**. Cette force collective se retrouve autour des valeurs de laïcité, citoyenneté et solidarité.

Pionnière, elle est parmi les premiers à avoir **initié le profond changement de regard et les conceptions nouvelles de la place de la personne**, quelle que soit la nature de son handicap, dans la société commune (même humanité, même **citoyenneté**).

Généraliste, axée dès son origine sur la scolarisation des enfants handicapés, elle **a élargi son action à tous les handicaps, à tout âge de la vie**. Elle est une association **ouverte à tous les citoyens** en situation de handicap.

Indépendante, elle **reconnait le caractère universel et positif de la différence dans toute réalité humaine et sociale**, et entend marquer sa totale indépendance à l'égard des organismes extérieurs.

11. L'association « Pourquoi Pas Moi » (APPM)

L'association **s'adresse à des personnes déficientes visuelles**. Ses principaux objectifs sont les suivants : informer et orienter les adhérents sur les aides financières, les moyens mis à leur disposition, **l'amélioration de l'habitat**, le matériel spécifique du handicap, le soutien administratif, organiser des cours de braille et d'informatique adaptés, mettre en place un **groupe de parole sur le monde du handicap visuel, sensibilisation** à ce handicap, l'orientation professionnelle et l'insertion...

*Elle porte actuellement, conjointement avec le club sportif « Pétanque Appaméenne », une **initiative de promotion / adaptation de ce sport auprès d'un public spécifique de déficients visuels**.*

12. L'association « Info Handi Loisirs 09 » (IHL 09)

« Info Handi Loisirs 09 » est une **association de loisirs pour personnes adultes en situation de handicap** créée en 1993. Association Loi 1901 à vocation départementale, elle est **ouverte aux personnes adultes en situation de handicap**, isolées ou regroupées en association, **ainsi qu'aux personnes valides désireuses d'apporter un soutien bénévole** au fonctionnement de l'association. Les objectifs principaux de l'Association IHL 09 se définissent ainsi :

- **Diffuser le maximum d'informations** sur les possibilités de loisirs offertes aux personnes adultes en situation de handicap,
- **Faciliter l'accès et l'accessibilité** de ces personnes dans tous lieux de loisirs existants,
- **Organiser des journées et des séjours de loisirs** sans surcoût lié à la situation de handicap (accompagnateurs spécialisés et transports adaptés),
- **Participer aux actions menées par tous ceux qui s'engagent pour faciliter l'insertion** des personnes en situation de handicap dans la société.

Association indépendante, elle **souhaite mener une action en complémentarité avec les autres associations concernées par le handicap**, et ce uniquement *dans le domaine des loisirs*.

13. Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de l'Ariège
Le CDAD 09, Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé fin 2010 à l'initiative du Ministère de la Justice, a pour ambition de **permettre à chacun de s'informer sur ses droits et de se faire assister dans ses démarches juridiques**. Il met en place des **structures d'accueil gratuites et accessibles à tous, notamment aux plus démunis**, à ceux qui n'osent pas pousser la porte des professionnels du droit. Elles vont permettre de **rencontrer ces professionnels** que sont les avocats, huissiers ou notaires et les associations spécialisées, l'ASJOA et le CIDFF. Des permanences ont lieu sur **rendez-vous à la Maison des associations** de Pamiers.

14. L'Association Soutien Judiciaire Orientation de l'Ariège (ASJOA)
L'ASJOA est un **service de médiation familiale**, qui a commencé à fonctionner en janvier 2005. La médiation familiale est un **processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes** concernées par des situations de ruptures ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le **médiateur familial**, favorise, à travers l'organisation **d'entretiens confidentiels** leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution.

15. Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
Le CIDFF **informe, accompagne un public en général et des femmes en particulier** dans les domaines juridiques, professionnel, social et familial. Le CIDFF travaille dans quatre directions, à la fois relais d'information, orientation des familles, orientation professionnelle et accueil et écoute pour les violences conjugales. Il peut pourvoir à un **hébergement d'urgence**. L'accueil du public est confidentiel, personnalisé et **gratuit**. Des permanences ont lieu sur rendez-vous **à la Maison des associations** de Pamiers.

*Le CIDFF porte notamment une **action en faveur de l'insertion professionnelle des femmes du quartier prioritaire**, pour laquelle il **a candidaté à l'appel à projets « Politique de la ville 2015 »**, afin de favoriser l'autonomie des femmes, renforcer l'accès à l'emploi et à la formation et promouvoir l'égalité professionnelle (appui à l'élaboration d'un projet professionnel, aide à la recherche d'un emploi, accompagnement dans les démarches de création d'activité).*

16. L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de l'Ariège
L'UDAF est un **partenaire du dialogue social**, actif et fiable, qui **s'adresse aussi bien aux associations à caractère familial** qui peuvent y adhérer pour bénéficier d'un accompagnement dans leurs projets, **qu'aux familles directement**, afin de les aider à trouver des solutions à leurs difficultés (informations concernant leurs droits, orientation vers les services familiaux et vers les associations qui peuvent leur venir en aide, informe sur les actions qu'elle met en place, etc.). L'UDAF **porte les voix des familles adhérentes**, et se fait donc l'écho de leurs difficultés concrètes rencontrées dans leur vie quotidienne et transmet son expérience du terrain. Elle est également **leur partenaire institutionnel** en les représentant auprès des Pouvoirs Publics dans tous les domaines de la politique familiale.

L'UDAF de l'Ariège porte notamment une action de **maîtrise et perfectionnement de la langue française**, pour laquelle elle **a candidaté à l'appel à projets « Politique de la ville 2015 »**. Il s'agit d'un cours de lutte contre l'illettrisme à destination d'un public adulte étranger ou d'origine étrangère présentant des difficultés dans la maîtrise de la langue et dans les savoirs de base.

17. L'association « Entre d'Eux »

L'association « Entre d'Eux » œuvre depuis 1998 pour la médiation familiale. Elle intervient plus particulièrement autour de **l'exercice du droit de visite dans le cadre de séparations, et dans le champ de la prévention**, ce qui reste une exception parmi les structures de ce type, afin d'éviter une dégradation entraînant placements ou mesures judiciaires.

Elle propose pour cela, **gratuitement**, un **lieu de rencontre neutre pour accueillir en toute sécurité l'enfant et le père ou la mère dont il est séparé**, dans les locaux de la Maison de services au public.

18. Le GRETA

Le GRETA est un **organisme de formation pour adultes** dépendant des services de l'Education Nationale. Il offre des formations dans divers secteurs et des contrats de professionnalisation, ainsi qu'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Il porte notamment une action de **soutien pédagogique à l'obtention du code de la route**, pour laquelle il **a candidaté à l'appel à projets « Politique de la ville 2015 »**. Il s'agit d'un **cours de soutien** : travail autour des panneaux du code de la route, travail individualisé sur informatique et ateliers pratiques, **réalisé au cœur du quartier prioritaire**. L'objectif de cette action est de **favoriser l'égalité des chances pour l'accès à l'emploi, l'insertion sociale et l'autonomie**.

19. L'association « Ariège Alpha »

Depuis plus de 20 ans l'association Ariège Alpha s'investit, dans le département de l'Ariège, dans le domaine de **l'alphabétisation et de l'apprentissage des savoirs de base** (parler, lire, écrire, compter) pour offrir une **meilleure intégration sociale, culturelle, économique et citoyenne** aux personnes issues de l'immigration.

Le **site de Pamiers**, prestataire de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (l'OFII) **dispense une formation de français langue d'intégration (FLI)**. Les formatrices préparent les primo-arrivants, signataires d'un **Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)** aux diplômes officiels.

Elle s'attache à **lutter contre les discriminations** et à **favoriser la cohésion sociale et l'accès à l'emploi**, notamment au travers de trois actions pour lesquelles elle **a candidaté à l'appel à projets « Politique de la ville 2015 »** :

- Un **atelier d'apprentissage du français et d'accès au droit pour les personnes du Foulon et de la Gloriette**, pour permettre à une population étrangère et primo-arrivante (hommes et femmes) de **s'intégrer et de connaître ses droits et devoirs en maîtrisant mieux la langue française**,
- Un **accompagnement et une médiation scolaire ponctuels**, pour **assister les parents du Foulon et de la Gloriette lors des convocations et réunions parents / école** (présence d'une médiatrice) et **leur permettre de suivre la scolarité de leurs enfants**. Cela nécessitera au préalable un repérage

des familles, une prise de contact, une détermination de leurs besoins et un accompagnement assurés par l'association.

- Un **atelier « code de la route » pour les personnes issues de l'immigration**, pour leur permettre d'obtenir le code de la route, **premier pas vers l'obtention du permis de conduire et l'accès à un emploi**. Il s'agit d'un atelier orienté vers la compréhension langagière du code de la route, au travers d'un programme spécialisé.

20. La Croix-Rouge Française, unité locale de Pamiers – Portes d'Ariège

La Croix-Rouge française est une association indépendante qui **agit aux côtés des pouvoirs publics**. Association loi 1901, elle est **reconnue d'utilité publique** depuis 1945. Elle dispense des **services dans les secteurs humanitaire, sanitaire, social, médicosocial et de la formation**. Pour mener à bien ses missions, cette association-entreprise à but non lucratif compte sur son réseau de bénévoles et de salariés, qui agissent chaque jour selon un même principe inaltérable de solidarité, en **priviliégiant les actions de proximité qui apportent des réponses concrètes et durables**.

L'unité de Pamiers – Portes d'Ariège propose accueil de jour (espace solidarité), distribution alimentaire, vestiaire, aides financières, formation, postes de secours, urgence et autres opérations.

21. Le Secours Populaire Français, comité de Pamiers

Né en 1945, le Secours Populaire Français est une association à but non lucratif, **reconnue d'utilité publique et déclarée Grande cause nationale**. Celle-ci est habilitée à recevoir des dons, des legs et des donations. L'association s'est donnée pour **mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion** en France et dans le monde et de **promouvoir la solidarité et ses valeurs**. Elle rassemble des personnes de toutes opinions, conditions et origines qui souhaitent faire vivre la solidarité.

Le Secours populaire est particulièrement **attentif aux problèmes d'exclusion** : sur le court terme, par une **solidarité d'urgence** basée sur l'écoute, l'alimentaire, le vestimentaire. **L'hébergement d'urgence ou l'orientation vers une structure de soins** restent aussi au cœur de ses préoccupations. Il **accompagne** également sur la durée, les personnes et familles **dans leurs démarches et leurs droits** : accès au logement, à la santé, aux vacances, à la culture et aux loisirs, au sport, à l'insertion professionnelle.

22. L'association « Initiatives Rurales pour l'Insertion, la Solidarité, les Services et l'Emploi » (IRISSE / ISCRA)

Domicilié près de Saint-Girons, IRISSE est un **Groupe Économique Solidaire (GES), composé d'un chantier d'insertion (Initiatives Sociales et Culturelles Rurales en Ariège - ISCRA)** et d'une association intermédiaire (Association Rurale pour un Commerce Social par l'Insertion - ARCSI). Les prestations proposées par IRISSE sont plurielles allant de l'entretien des espaces naturels à la mise à disposition de personnel auprès de particuliers, d'entreprises ou de collectivités. Actrices de l'Economie Sociale et Solidaire, les équipes d'IRISSE sont des professionnels expérimentés qui **œuvrent pour le développement économique d'un territoire rural**. Créée en 1992, **l'ISCRA est un Chantier d'Insertion, dispositif relevant de l'insertion par l'activité économique**, conventionné par l'État. Les personnes embauchées sont

titulaires d'un véritable contrat de travail (un Contrat Unique d'Insertion – CUI / Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - CAE). L'ISCRA **organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale** et de rechercher les **conditions d'une insertion professionnelle durable**.

L'IRISSE-ISCRA, le CASTA, et Hérisson-Bellor ont **communément candidaté à l'appel à projets « Politique de la ville 2015 »**, pour le portage de l'action « développement d'une offre mutualisée d'insertion par l'activité économique sur le bassin d'emploi de Pamiers ». Cette action concerne la **création de 22 emplois pour des personnes en difficulté sociale et professionnelle**, sur les chantiers et structures suivants :

- **Rénovation du petit patrimoine bâti (ISCRA)**,
- **Entretien d'espaces verts (CASTA)**,
- **Création d'une épicerie sociale et solidaire (Hérisson-Bellor)**.

L'objectif de cette action est de **développer des emplois** pour des personnes éloignées du marché du travail, de **mutualiser les activités, moyens compétences et matériels**, et de **valoriser l'insertion par l'activité économique**.

23. Le Centre d'Accompagnement Social aux Techniques Agro-pastorales (CASTA)

2006 a vu la création, sur le site de l'Ecomusée d'Alzen, du **chantier d'insertion par l'activité économique** CASTA. Association loi 1901, le CASTA a pour objectif **de proposer à des personnes éloignées de l'emploi** qui sont allocataires des minima sociaux, **une activité professionnelle, un accompagnement social individualisé et un accompagnement vers une insertion professionnelle durable ou un parcours de formation**. Son objet est la création, la gestion et le développement d'activités **diversifiées expérimentant la multifonctionnalité des secteurs de l'agriculture et l'aménagement du territoire dans un objectif de développement durable**, et s'y inscrit notamment en matière :

- économique et sociale : il emploie 16 personnes et 4 encadrants,
- environnementale : le site de l'écomusée de par sa nature s'inscrit dans une démarche exemplaire de respect de l'environnement,
- culturelle : l'esprit de la structure qui héberge le projet va dans le sens de la transmission des savoir-faire entre les générations.

Le chantier d'insertion CASTA est conventionné et financé par l'Etat, le Fonds Social Européen (FSE) et le Conseil Départemental.

Le CASTA, l'IRISSE-ISCRA et Hérisson-Bellor ont **communément candidaté à l'appel à projets « Politique de la ville 2015 »**, pour le portage de l'action « développement d'une offre mutualisée d'insertion par l'activité économique sur le bassin d'emploi de Pamiers ». Cette action concerne la **création de 22 emplois pour des personnes en difficulté sociale et professionnelle**, sur les chantiers et structures suivants :

- **Rénovation du petit patrimoine bâti (ISCRA)**,
- **Entretien d'espaces verts (CASTA)**,
- **Création d'une épicerie sociale et solidaire (Hérisson-Bellor)**.

L'objectif de cette action est de **développer des emplois** pour des personnes éloignées du marché du travail, de **mutualiser les activités, moyens compétences et matériels**, et de **valoriser l'insertion par l'activité économique**.

24. L'association « Hérisson Bellor »

L'association « Hérisson Bellor », **dédiée à l'entraide et à l'action sociale**, emploie 85 salariés et **développe ses activités sur trois pôles principaux** :

- **Un pôle structures d'hébergement**, comprenant :
 - Un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et un centre parental situés à Mazères,
 - **Un dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence situé à Pamiers.**Ces structures accueillent et accompagnent des publics en difficultés sociales.
- **Un pôle structures d'insertion par l'activité économique** : l'entreprise d'insertion et le chantier d'insertion permettent à des personnes sans emploi, de **bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle**. Activités principales :
 - Restauration collective à la cuisine centrale (à Mazères),
 - Restauration traditionnelle et hôtellerie au Domaine de Garabaud à Mazères.
- **Un pôle formation** : le service Hérisson formation développe différentes actions de formation en direction, notamment :
 - Des demandeurs d'emploi,
 - Des publics issus de l'immigration.

*Hérisson-Bellor, l'IRISSE-ISCRA et le CASTA, et ont **communément candidaté à l'appel à projets « Politique de la ville 2015 »**, pour le portage de l'action « développement d'une offre mutualisée d'insertion par l'activité économique sur le bassin d'emploi de Pamiers ». Cette action concerne la **création de 22 emplois pour des personnes en difficulté sociale et professionnelle**, sur les chantiers et structures suivants :*

- *Rénovation du petit patrimoine bâti (ISCRA),*
- *Entretien d'espaces verts (CASTA),*
- **Création d'une épicerie sociale et solidaire (Hérisson-Bellor).**

*L'objectif de cette action est de **développer des emplois** pour des personnes éloignées du marché du travail, de **mutualiser les activités, moyens compétences et matériels**, et de **valoriser l'insertion par l'activité économique**.*

25. Les Compagnons d'Emmaüs Ariège

Emmaüs France, association loi 1901, fédère 283 groupes Emmaüs en France, qui peuvent être de différentes natures en fonction de leurs activités, de leurs spécificités et de leur projet social : communautés, structures action sociale et logement, SOS Familles Emmaüs, comités d'amis et structures d'insertion. Le Mouvement Emmaüs a su **développer des solutions originales autour de valeurs fortes comme l'accueil, la solidarité et le travail**.

L'association Emmaüs Pamiers, siège d'Emmaüs Ariège, rassemble depuis 2000 responsables, bénévoles et compagnons pour la **réalisation d'actions solidaires à plusieurs niveaux** : locales, nationales, internationales. Au local, elle **assiste diverses associations** (issues ou non du mouvement Emmaüs) **qui œuvrent au niveau social**, par exemple. La Communauté d'Emmaüs Pamiers se compose d'un lieu de vie (situé à Saint-Jean du Falga) et d'un **« Bric à Brac » (lieu de vente) localisé dans la zone industrielle de Pic à Pamiers**.

26. La boutique de gestion « BGE Sud-Ouest »

BGE, ex-boutique de gestion « créer », est une structure **très active dans l'accompagnement à la création / reprise d'entreprises**. Ses principaux objets, auprès des porteurs de projets économiques, sont :

- **De détecter (Sensibilisation / Émergence)** : présenter les réalités de la création d'activité, **sensibiliser** à la création d'entreprise, **favoriser l'émergence** des projets entrepreneuriaux, **donner l'envie d'entreprendre...**
- **D'orienter (Accueil / Diagnostic)** : clarifier le projet, valider les objectifs, définir un plan de travail, évaluer le potentiel personnel, **mobiliser les ressources techniques et financières** pour démarrer...
- **De structurer (Accompagnement avant création)** : analyser le marché, **définir la stratégie** commerciale, **étudier la rentabilité** économique, choisir les statuts juridique, fiscal et social, établir le plan d'affaires, **mobiliser les financements**, **former** à la comptabilité, gestion, droit des affaires, approche commerciale, communication...
- **De tester** : tester le **projet en grandeur réelle (couveuses)**, démarrer l'activité, tester la capacité à être un chef d'entreprise, démarrer son portefeuille client, facturer les services et prestations...
- **De mobiliser les financements nécessaires** : plus **d'un créateur sur deux (55%) accompagné par BGE a accès au financement bancaire** contre un sur trois au niveau national (source Insee Première n°1167). BGE gère des **dispositifs financiers d'appui aux entreprises et aux associations** (NACRE, mesure 4.23 FSE)...
- **De favoriser la pérennité et le développement** : **maîtriser** l'organisation administrative, mettre en place les outils et tableaux de bord, **mettre en œuvre une politique** commerciale, renforcer l'autonomie du chef d'entreprise, **appuyer le développement de l'entreprise** pour favoriser la création d'emplois...

BGE a candidaté à l'appel à projets « Politique de la ville 2015 », pour le portage d'une action favorisant l'émergence de projets de création ou de reprise d'activités sur le quartier centre ancien : accueil de porteurs de projets et entretien personnalisé avec un consultant référent dans des locaux mis à la disposition de BGE par la mairie. Ceci permettra de contribuer au développement économique du quartier prioritaire.

27. L'association « EGEE 09 »

EGEE est une association trentenaire, **reconnue d'Utilité Public, de « bénévolat de compétences »** faisant appel à des retraités bénévoles qui souhaitent **transmettre leurs compétences et expériences professionnelles aux générations plus jeunes**. De nombreux jeunes ont en effet besoin du concours de ces compétences pour **définir un projet professionnel, chercher un emploi, gérer ou créer une entreprise**. Les adhérents, appelés « conseillers » interviennent sous forme de missions en donnant **exclusivement des conseils**.

28. « Ariège Expansion »

Ariège Expansion, association Loi 1901 domiciliée à Verniolle **œuvrant pour le développement économique des territoires**, est devenu un **acteur et partenaire incontournable pour les entrepreneurs potentiels et les collectivités locales**.

Ses **principales missions** sont les suivantes :

- **Conseiller et Accompagner** : Ariège Expansion **conseille et accompagne les personnes ayant un projet de création, de développement, d'innovation ou de transmission/reprise**, dans les secteurs de l'industrie, des services à l'industrie, de l'artisanat de production et des Technologies de l'Information et de la Communication. Il **conseille et accompagne également les élus locaux dans leur projet d'aménagement et de développement économique** (infrastructures, évènement, marketing territorial ...)
- **Aménager et animer les territoires** : le « Pôle Territorial » d'Ariège Expansion met toutes ses compétences et son savoir-faire **au service des acteurs économiques des territoires ariégeois** (marketing territorial, promotion de zones d'activités, observatoires économiques, animation territoriale, aide au montage ou pilotage de projets...),
- **Proposer des solutions Immobilières** : Ariège Expansion propose **plusieurs solutions immobilières** (Bureaux en pépinières ou hôtel d'entreprises, zones d'activités, tiers lieux, plateforme technologique...), ainsi qu'un **accompagnement et des conseils personnalisés**.
- **Informé, veiller, analyser** : le Centre de Ressources d'Ariège Expansion **collecte, analyse, étudie, diffuse de nombreuses informations et données économiques sur l'Ariège** (chiffres-clefs, marchés, données économiques...), et **les diffuse** sur son portail d'informations économiques ou par des newsletters thématiques.

29. « Initiative Ariège »

Initiative Ariège est une association loi 1901 domiciliée à Verniolle. Plateforme Initiative de l'Ariège, elle est membre du réseau national Initiative France. Depuis 1996, son but est de **soutenir les porteurs de projet de création ou reprise d'entreprises dans le département à travers un cofinancement** sous la forme de prêts d'honneur servant de levier à l'apport bancaire. Initiative Ariège soutient également des entreprises de moins de 5 ans engagées dans un programme de **développement** de son activité (primo développement). Elle a pour vocation la **mise en valeur des ressources existantes sur le territoire afin d'aider les entrepreneurs à pérenniser leur activité**.

La plateforme est **profondément ancrée dans son territoire** d'intervention, grâce notamment au **lien qui l'unit avec les collectivités locales** qui sont le plus souvent à l'origine de sa création (Conseil Régional Midi-Pyrénées, Conseil Départemental de l'Ariège, Communautés de Communes...). L'action d'Initiative Ariège repose également sur les **partenariats noués avec les acteurs publics et privés** qui partagent ses valeurs et son projet. Initiative Ariège est à ce titre un **acteur et partenaire incontournable pour les entrepreneurs locaux**.

30. L'Union Patronale Ariège Pyrénées (UPAP)

L'UPAP a été créée en 1986 par un petit groupe de chefs d'entreprises ariégeois. Aujourd'hui l'UPAP fédère dans le département les représentations du MEDEF et de la CGPME. Il s'agit d'une **Organisation Interprofessionnelle**. A ce titre, sont adhérentes des entreprises relevant des secteurs de l'Industrie, du Commerce, de l'Artisanat, des Services et aussi des Professions Libérales. Au

total, ce sont près de **700 entreprises** qui sont regroupées au sein de l'UPAP. L'ensemble de ces entreprises représentent près de **15000 salariés**. L'objet de l'Union Patronale est **d'amener les chefs d'entreprise**, trop individualistes par nature, **à se connaître et à s'organiser, pour défendre leurs intérêts collectifs**, mais aussi pour défendre, le cas échéant, les intérêts de l'un d'entre eux, en mettant en avant tout le **poids de la collectivité des entrepreneurs**.

31. L'association des commerçants des Portes de Pamiers

L'association œuvre au **développement équilibré de la zone commerciale de Roques (Pamiers Nord)**. Son objet est de **promouvoir et dynamiser** la zone commerciale et de mettre à la disposition de ses adhérents tous moyens et actions pour ce faire, de **favoriser la concertation** entre les acteurs de la zone commerciale de Pamiers Nord, **d'informer et sensibiliser toute personne sur les enjeux posés par le développement de la zone commerciale** de Pamiers Nord (et notamment sur **sa complémentarité avec le centre-ville**), et de **favoriser les échanges** entre les membres pour identifier et promouvoir les meilleures pratiques professionnelles.

32. L'entreprise de métallurgie Aubert & Duval

Société du Groupe Eramet, Aubert & Duval (A&D) conçoit des **solutions métallurgiques de pointe** sous forme de pièces ou de produits longs **pour les projets des industries les plus exigeantes** : aéronautique, énergie, aciers d'outillages industriels, compétition automobile, médical... L'entreprise A&D Pamiers tient **une place majeure dans le tissu économique ariégeois** ; elle est le principal pourvoyeur d'emploi de la ville (avec 935 salariés en 2010). L'usine de Pamiers existe en outre depuis 1817, sa superficie et **son implantation aux franges du centre ancien et à l'extrémité de sa traversante est-ouest** lui confèrent une **position stratégique dans le paysage urbain**.

*Outre le potentiel de développement économique qu'elle porte, l'entreprise A&D pourrait **fournir de la chaleur fatale** dans le cadre de la mise en œuvre d'un **réseau de chaleur en projet sur le centre-ville**, en partenariat avec GDF Suez.*

33. L'Agence Locale de l'Energie du Département de l'Ariège (ALEDA)

L'Agence Locale de l'Energie du Département de l'Ariège (ALEDA) est une association loi 1901 soutenue par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), créée en 2009 par le Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège (SDCEA) et le Conseil Départemental de l'Ariège, **afin de répondre aux nouveaux défis environnementaux**. Cette structure se donne comme objectif de **favoriser et d'entreprendre des opérations visant à la maîtrise et à l'utilisation rationnelle de l'énergie, au développement des énergies renouvelables** dans un souci de développement durable, de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique. Elle **regroupe différents partenaires** et **constitue un lieu d'échanges et de concertation des acteurs de l'énergie**, du producteur au consommateur dans l'optique de **renforcer les capacités d'actions locales en matière de maîtrise de l'énergie**.

Le Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par l'Agence Locale de l'Energie, **offre aux communes** ne disposant pas de la compétence en interne, **un service en matière de gestion de l'énergie**. C'est à ce titre, et à celui du **soutien qu'elle pourra apporter aux collectivités comme aux porteurs des projets de rénovation urbaine pour l'amélioration énergétique des bâtiments**, que l'ALEDA est intégrée au quartier vécu. Elle sera également un **accompagnement important dans la mise en œuvre du réseau de chaleur en projet sur le centre-ville**, en partenariat avec Aubert & Duval et GDF Suez.

34. L'Association du Collectif Appaméen de Réflexion et d'Actions (ACARA)
L'ACARA est une association régie par la loi du 1er Juillet 1901, créée par certains des participants du Collectif Appaméen de Réflexion et d'Actions (CARA). Fondé en octobre 2007 dans le cadre des élections municipales, le CARA **avait pour principal objectif d'initier des débats participatifs sur les thèmes de la qualité de vie de Pamiers**. Les échanges constructifs et l'intérêt suscité par les participants ont motivé quelques-unes des personnes à constituer une association où puissent **s'exprimer les opinions de chacun** sur des thèmes touchant à l'appaméen. L'objet de l'ACARA est donc :

- Encouragement de la démocratie participative,
- Initiation de débats citoyens.
- Propositions dans le cadre de la vie communale et intercommunale.
- Organisation de manifestations et de colloques à thème.

L'ACARA se fixe pour mission de **créer un espace d'informations, de réflexions et d'actions pour amplifier et encourager la démocratie participative**. Véritable force de proposition en direction des élus locaux, l'ACARA souhaite **permettre aux citoyens de faire entendre leur voix**, de s'informer et de débattre, de rechercher des solutions, dans le respect des idées et des différences.

35. L'association « Penser la Ville »

Créée en 2009, très **impliquée dans un projet d'habitat coopératif** qui a vu le jour en 2010, l'association appaméenne « Penser la Ville » se veut être un **lieu de réflexion, de formation, de débats** sur l'aménagement urbain, la requalification du centre ancien et le **vivre ensemble à Pamiers**. Elle a pour mission de **regrouper des citoyens s'intéressant à leur ville et souhaitant réfléchir à son aménagement et à son fonctionnement** (urbanisme, politique de l'habitat, économie locale, etc). L'association souhaite **transformer une réflexion citoyenne en propositions concrètes**.

36. L'association « Péri's Coop » (SAS)

L'association et Société par Actions Simplifiée (SAS) coopérative « Péri's Coop » est **porteuse d'un projet d'habitat coopératif** depuis 2010 en centre-ville intra canaux (rue Gabriel Péri). Le projet est né à l'initiative de quelques familles qui réfléchissaient aux questions du vivre ensemble au sein de l'association « Penser la Ville ». Il s'agit, pour les membres de « Péri's Coop », de **choisir et concevoir l'aménagement de leur futur immeuble à réhabiliter** et dont la SAS sera propriétaire. Ces futurs usagers ont **à cœur de s'implanter dans un centre-ville** qu'ils savent en difficulté mais dont ils recherchent les **atouts en termes de services, de coût du foncier et de qualité de vie**. Les négociations pour l'acquisition de l'immeuble initialement identifié par l'association n'ont cependant pu aboutir.

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers et la Ville de Pamiers souhaitant **redonner une mixité sociale à ce quartier**, soutenir cette démarche « pionnière » apparaît crucial pour **favoriser l'émergence d'une première opération** en cœur de ville.

37. L'association « Vélo'Riège »

L'association « Vélo'Riège » s'attache, depuis 2003, à **promouvoir l'usage des cycles, notamment en ville**. Elle a initié un projet « d'école à vélo », organisé des balades et **participé à l'élaboration du plan vélo** à Pamiers en collaboration avec l'ACA Cyclo, club local de cyclotourisme. C'est également sous l'impulsion des membres de l'association Vélo'riège que s'est installé depuis 2012 un **atelier associatif de réparation et d'entretien des cycles en plein quartier prioritaire**, au numéro 100 de la rue Gabriel Péri, dans un immeuble mis à disposition par la municipalité. L'objectif de cette initiative, animée par des bénévoles de l'association, est de **permettre à tous ceux qui possèdent un cycle, de s'y rendre et d'apprendre tous les petits travaux** qui peuvent être utiles pour l'entretenir.

38. L'association « Grains d'Envie »

Grains d'Envie est une association loi 1901, dont l'objet est de **créer et animer des jardins à but de valorisation sociale et d'éducation à l'environnement** (gestion de jardins associatifs notamment au lieu-dit « Jardins de Lestang » précité, promotion des alternatives aux pesticides...). Elle a par ailleurs été **lauréate du Prix Initiative Région Environnement en 2010 pour l'ensemble des actions entreprises**, notamment sur le territoire appaméen.

Grains d'Envie a candidaté à l'appel à projets « Politique de la ville 2015 », pour une action de création de deux jardins partagés sur les quartiers de la Gloriette et du Foulon, et sur un site à l'interface entre le centre-ville et le Foulon. Elle propose l'accès à l'autoproduction pour les personnes n'ayant pas de jardin, en favorisant la création de liens sociaux entre les jardiniers et le voisinage et en encourageant la mixité sociale, culturelle et générationnelle. Sur un plan pédagogique, l'action prône la mise en œuvre de cultures respectueuses de l'environnement et forme les jardiniers sur les pratiques écologiques.

Elle soutient également une action d'ateliers éducatifs rémunérés portée par la ville de Pamiers, des chantiers de travaux sur les espaces verts accompagnés d'une sensibilisation ouverts aux jeunes de 15 à 18 ans. Cette action a pour objectifs de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, le vivre ensemble et la mixité sociale, culturelle et de genre, de valoriser la jeunesse et de favoriser l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

39. L'association « Regards de Femmes »

L'association « Regards de Femmes », créée en 2004, est avant tout un **groupe de réflexion sur les réalités de femmes et souhaite partager ses expériences de vie**, dans le sens où il lui semble **important d'ouvrir les horizons des femmes, d'apprendre d'autres expériences, d'autres cultures**. Elle s'implique également dans tous les événements locaux à mondiaux concernant les droits des femmes et les violences faites aux femmes, en organisant interventions, spectacles et manifestations. Tous les **moyens d'expression** pour rendre compte de ses réflexions lui sont utiles : théâtre, danse, chansons, marionnettes, couture, peinture...

L'association « Regards de Femmes » a candidaté à l'appel à projets « Politique de la ville 2015 » pour les deux actions suivantes, dont la seconde est portée sur l'ensemble des trois quartiers prioritaires ariégeois :

- **Amplifier l'atelier d'expression artistique envers les femmes** en augmentant le nombre d'interventions de professionnels (théâtre, écriture...), sur la base d'une **étude plus fine menée pour recueillir les besoins des femmes immigrées**, et **déterminer le lieu de convivialité le plus adapté** ; ceci favorisera l'insertion socio-professionnelle des femmes en proposant notamment des **actions « socio-linguistiques » aux femmes immigrées**,
- **Promouvoir les interventions « Toutes égaux, Tous égales »** : il s'agit d'**intervenir auprès des jeunes par des actions artistiques pour les sensibiliser à l'égalité femmes-hommes et prévenir les violences faites aux femmes**. Ces interventions auront lieu **dans les lycées** (scénettes théâtrales sur les inégalités femmes-hommes devant une vingtaine d'élèves, suivies d'une discussion) et **dans des lieux d'accueil du public** (présentation d'une « installation » sur les violences faites aux femmes suivie d'une scénette et d'un échange).

40. L'association « Les Mille Tiroirs »

Cette association, active depuis 2007, propose d'offrir sur le territoire de Pamiers et de sa Communauté de communes une **ouverture dans le domaine des arts plastiques et de l'art contemporain** à travers :

- des expositions,
- des ateliers et des stages d'arts plastiques,
- des conférences.

Elle porte notamment une action de **création et de développement d'une « artothèque » au cœur du quartier prioritaire** (centre ancien), pour lequel elle a **candidaté à l'appel à projets « Politique de la ville 2015 »** : il s'agit d'un espace de **rencontre entre artistes et habitants**, en particulier **avec les scolaires et jeunes déscolarisés** autour d'ateliers de pratiques urbaines, où il est notamment prévu d'accueillir des jeunes en service civique.

41. La compagnie « CIMI'MONDES »

Cette compagnie **œuvre pour la promotion de la connaissance et de la pratique de la danse et du théâtre de diverses cultures du monde**, en aidant à la création et à la promotion des spectacles.

Elle s'attache à **lutter contre les discriminations**, notamment auprès de la **jeunesse** au travers de deux actions pour lesquelles elle a **candidaté à l'appel à projets « Politique de la ville 2015 »** :

- **l'adaptation en audio-description d'un spectacle pour enfants sur le thème de la déficience visuelle**, pour permettre une **mixité** entre public voyant et non ou malvoyant, **l'accès au spectacle** d'enfants déficients visuels, et **faire découvrir** le monde des malvoyants aux enfants voyants,
- des **spectacles organisés dans les collèges** autour des thématiques de **la migration, des racines, de la culture**, fabriqués lors de **rencontres axées sur les modes d'expression** (corporelle, écrite et orale), afin de **valoriser** chez les enfants nouvellement arrivés en France leur **parcours migratoire**

et leurs acquis, de permettre la communication interculturelle au sein de l'école, et de faciliter l'accès à la langue et à la culture françaises.

42. L'Amicale des Sociétés Sportives

L'amicale des sociétés sportives **réunit et fédère les associations sportives de Pamiers au travers d'actions communes** (trophée du bénévolat, forum des associations...). Elle **soutient et aide les divers clubs en mettant en place des formations de gestion, de bureautique et organise des réunions thématiques** (le montage d'un entraînement spécifique, le dopage, la diététique...). Elle est **l'interlocuteur privilégié auprès des collectivités et organismes publics** (Jeunesse et Sport, ville de Crailsheim jumelée à Pamiers...).

Le service des sports de la ville et l'Amicale des associations sportives de Pamiers **organisent conjointement une action autour du sport adapté** (« Adapt'Sport ») **et du rugby** (« Rugby dans la cité »). L'amicale des sociétés sportives **participe également à un « Programme d'encouragement aux activités physiques et sportives pour des bienfaits de santé »** (voir fiches-actions).

Il est à noter que **cette liste de structures n'est pas exhaustive ; les organismes ou associations déjà repérés en tant que « lieux » au titre du quartier vécu, le sont également en tant que « structures » susceptibles de porter des actions dans le cadre du Contrat de Ville.** Il s'agit notamment des structures de petite enfance, des établissements scolaires, et des organismes et associations hébergés ou tenant leurs activités dans les locaux identifiés (Maison des Jeunes et de la Culture, Maison de services au public, Maison des associations, clubs culturels ou sportifs des différents équipements cités, etc.).

Il est ici également rappelé que **les structures (associations, organismes, institutions...) dont le siège social et/ou les locaux sont situés à l'intérieur du périmètre prioritaire pourront bénéficier des dispositions propres à la Politique de la Ville**, à l'instar, par exemple, de l'association « Volonté de Femmes en Ariège », du Club des Aînés, des Restos du Cœur, de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADSEA – Foyer inter-génération de Loumet), etc.

Les actions que portent ou sont susceptibles de porter les structures du quartier prioritaire comme du quartier vécu devront clairement prendre en compte les objectifs stratégiques du Contrat de Ville.

Ce quartier vécu a pu être **défini à l'aide du diagnostic participatif**, mettant en évidence les équipements et les structures bénéficiant aux habitants du quartier prioritaire. Ce diagnostic s'est attaché à **considérer le périmètre prioritaire dans sa globalité** en distinguant le centre ancien d'une part et le secteur Gloriette/Foulon d'autre part, à chaque fois que cela s'avérait nécessaire, mais également à **questionner son rapport au reste de la ville**, pour en pas perdre de vue **l'objectif de rééquilibrage attendu.**

2.1.3 Le quartier prioritaire : un diagnostic ciblé

Le **diagnostic territorial participatif** de la situation du quartier prioritaire au sein de l'intercommunalité a été élaboré en abordant les enjeux sociaux, urbains et économiques du territoire, selon la méthodologie suivante :

- un **diagnostic GUP dit « en marchant »** : recueil des impressions de tous les participants, échanges et débats, ciblage des données à recueillir, définition des premiers enjeux et axes de travail (novembre 2014),
- un **recensement des différentes données** existantes, sur le territoire de l'intercommunalité et les quartiers prioritaires : statistiques et apports des partenaires lors des groupes de travail (novembre à avril 2015),

Une **synthèse de ces deux phases** a ensuite été réalisée, qui a abouti à la rédaction du document « le diagnostic et les trois piliers du Contrat de Ville » dont est extraite et reportée ci-après la partie concernant plus particulièrement **l'analyse du quartier prioritaire, diagnostic et enjeux**.

⇒ **Le cœur de ville, un secteur qui décroche**

- **Un site de référence, qui se dévitalise sur le plan économique**

Pamiers intra-canaux a tenu de longue date une **fonction commerciale et économique de premier plan**. Son attractivité rejaillissait sur un large périmètre : c'était le cœur battant des portes de l'Ariège. Le **centre-ville porte encore aujourd'hui des activités de référence majeures**, principalement autour :

- **de sa fonction commerciale**, déployée historiquement autour des rues principales de l'hyper centre (3/4 des établissements exploités sont situés sur 3 axes : rue Gabriel Péri, rue et Place la République, rue Victor Hugo et rue Charles de Gaulle, rue des Jacobins),
- **des services et équipements publics et privés**, principalement déployés au sud du site central,
- **de l'usine Aubert & Duval** : implantée au contact même du centre-ville, sur la façade ouest des canaux, cette entreprise industrielle de la métallurgie constitue un pôle de référence ; elle accueille plus de 900 emplois et son activité rythme le pouls du centre-ville,
- **des équipements de référence** : le sud du cœur de ville concentre les équipements éducatifs à fort rayonnement des secteurs publics et privés (lycée du Castella, collège Rambaud...), des équipements culturels (médiathèque, conservatoire de musique, cinéma...), d'accueil de la petite enfance (124 places en crèche) et des services administratifs.

Le centre-ville de Pamiers conserve aujourd'hui une **fonction commerciale forte**, avec plus de 260 établissements (Source CCI de l'Ariège : l'offre commerciale du pôle Pamiers/Saint Jean du Falga- 2011, une analyse effectuée dans le cadre de l'élaboration du SCOT) qui couvrent un très large éventail d'activités et emploient près de 600 actifs. Cette **densité des établissements est un atout** du centre-ville. Elle contribue à son identité, son image, son animation. Mais elle est en crise et s'affaiblit.

L'offre s'est en effet fortement développée en périphérie ces dernières années. Aujourd'hui, plus de la moitié des établissements commerciaux sont situés en périphérie, à Pamiers et Saint-Jean du Falga. **La périphérie porte 89% de la surface commerciale du pôle appaméen**, elle emploie 72% des actifs qui travaillent dans ce secteur.

De **grands sites sont dédiés à l'installation d'activités commerciales**, notamment au sud de Pamiers : la Bouriette, la route de Mirepoix, le Chandelet, le village automobile, Pyréal, la route de Foix. Les grandes et moyennes surfaces se déploient sur près de 50 000 m² de surface de vente. Elles emploient plus de 550 personnes. L'offre s'inscrit ici dans de **multiples secteurs d'activités** (alimentaire, équipement de la personne, équipement de la maison, culture et loisir ...) et segments (hard discount, spécialisation ...).

Ces établissements jouent des **fonctions de locomotive** en agrégeant à proximité de nouvelles enseignes qui s'installent à Pamiers ou se délocalisent du centre-ville. **La périphérie propose une offre commerciale et de services élargie, importante et diversifiée, en phase avec nombre d'attentes sociales et sociétales.**

Dans cette dynamique, **le centre-ville cherche ses propres locomotives et vecteurs de revitalisation.**

- **Un cœur urbain en crise d'attractivité autant qu'à fort potentiel**

Indéniablement, le cœur de ville porte un **patrimoine architectural et culturel de grande qualité**, à fort potentiel de rayonnement et d'attractivité (l'étude de diagnostic urbain apporte à cet égard des éclairages de haute qualité : Ville de Pamiers- Sol et Cité- 2013). Il dispose aussi de **lieux forts, qualitatifs**, à l'exemple des canaux qui bordent le tour de ville et portent sa trame verte et bleue. Ils constituent des **lieux emblématiques** de la ville, même s'ils sont parfois oubliés ou **ne proposent pas un aménagement qualitatif**, à la hauteur de ce qu'ils pourraient apporter à la ville et à ses habitants, à la vie résidentielle. Plus largement, **les espaces publics demandent à être réactualisés et requalifiés dans une logique de valorisation d'ensemble.**

Un des **points durs qui engage la vitalité du centre tient au fonctionnement urbain**. Il apparaît aujourd'hui **décalé** et en tout cas soumis à des **dysfonctionnements** qu'il s'agisse du stationnement - notamment résidentiel, du plan de circulation et de la lisibilité des itinéraires au sein de la ville, des déplacements et des continuités avec la périphérie. Il **prend peu en compte les principes de partage de la rue** et de fait, **ne permet pas au cœur de ville d'investir les nouvelles fonctions qu'il pourrait exercer comme lieu de vie actif et comme quartier attractif** en matière d'habitat.

La **reprise de la qualité de l'environnement et du fonctionnement urbain** du cœur de ville, **le traitement de ses liens avec la périphérie** sont aujourd'hui des **paramètres clés de la trajectoire du cœur de ville.**

- **Un site qui se dépeuple et voit les composantes de sa population changer autour de l'affirmation des publics isolés**

Cette évolution met en exergue **l'importance de la question de l'habitat**. Le cœur de ville de Pamiers accueille **3083 habitants, soit 20% de la population communale et 12% de celle de la CCPP**.

Sa **dynamique démographique se démarque de celle de l'ensemble de la ville et du territoire** : alors que la population communale et celle de la communauté de communes connaissent chacune une évolution démographique très favorable, **le centre ville se dépeuple et son poids relatif au sein de la population communale s'effrite**. Amorcée de longue date, **cette tendance s'inscrit à un rythme fort** : la population intra- canaux a ainsi diminué de 100 habitants entre 2006 et 2011, accusant une perte de 2.9% sur cette seule période.

La population du centre-ville **se singularise par la présence de ménages de petite taille** : à lui seul, **le cœur de ville accueille 40% des ménages composés d'une seule personne qui habitent à Pamiers**. Dans ce territoire prioritaire, 64% des ménages sont composés d'une seule personne alors que cette proportion est de 42% à l'échelle de la ville de Pamiers. On note aussi que **les 3/4 des ménages du centre-ville sont des foyers sans enfants (76%)**, cette proportion étant de 64% dans les autres quartiers de Pamiers et de 67% à l'échelle de la commune. Globalement, le nombre de ménages d'une seule personne a augmenté de 16% entre 2006 et 2011, marquant un gain de 166 personnes. Dans le même temps, **le fait familial se rétracte et il s'avère aujourd'hui réduit** : le nombre de familles (402 ménages) habitant dans le cœur de ville a diminué de 14% entre 2006 et 2011.

- **Une dynamique démographique dissociée de celle de la périphérie**

D'autres éléments témoignent des **changements en profondeur que connaît la population du cœur de ville**. En premier lieu : la **mobilité résidentielle**.

Le cœur de ville de Pamiers est un **site à fort renouvellement de sa population qui retient peu la population qui s'installe**. Ainsi, **38% des ménages qui sont installés à Pamiers depuis moins de 2 ans résident dans le centre-ville**. Ce jeu des mobilités installe une **spécialisation accélérée du cœur de ville**, car **la dynamique démographique du centre n'est pas uniforme** et ne suit pas celle de la périphérie. Plus précisément, certains publics sont aujourd'hui davantage représentés, tandis que d'autres sont en recul. A titre d'exemple :

- Deux catégories de publics voient à la fois leur proportion augmenter en centre ville, mais à des rythmes très différents de ceux observés à l'échelle de la commune ou de la CCPP. En premier lieu, il s'agit des **45/49 ans : ils augmentent de +10.4% en centre-ville**, ce rythme étant beaucoup plus élevé que celui enregistré à l'échelle communale (2,2%). En second lieu, il s'agit des **seniors (publics âgés entre 60 et 75 ans) : ils augmentent de 6.2% en centre-ville**, mais un rythme cependant bien moins soutenu que celui enregistré à l'échelle communale (+12.4%).

- La **part des jeunes (15/29 ans) tend à se tenir autour de 25%** en cœur de ville, en se situant à un niveau plus élevé que celui enregistré à l'échelle communale (20%) ou intercommunale.
- La **population des personnes âgées de plus de 75 ans est à la fois plus faible en cœur de ville (10%)** que dans l'ensemble de la commune (13%). Elle est surtout **en baisse (-27%)**, alors même qu'elle augmente à l'échelle de la commune (+7%) comme dans la CCPP.

- **Un territoire qui perd en mixité sociale et s'inscrit dans la précarité**

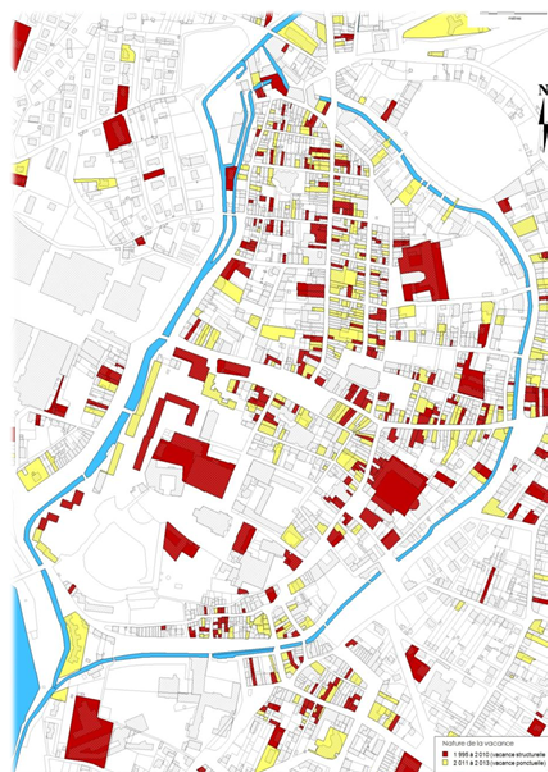
Le cœur de ville **s'inscrit dans la précarité et la spécialisation sociale**. De multiples indicateurs de précarité et de situations de vulnérabilités économiques et sociales témoignent de cet **effet de concentration des publics fragiles**.

- **Une fonction et des fonctionnements résidentiels en question**

Le centre-ville voit sa **fonction habitat fragilisée au regard de la dynamique d'ensemble du territoire**. La **surreprésentation des petits logements** (66% des résidences principales ont 3 pièces au maximum), accentuée ces dernières années par les **pratiques de morcellement et de divisions d'immeubles en logements** marque le fonctionnement résidentiel du centre ville. **Associé à la mauvaise qualité du logement, ce parc est propice à une très forte mobilité**. Ainsi, 38% des ménages qui habitent à Pamiers depuis moins de 2 ans habitent dans le centre-ville. Celui-ci **accueille 63% de ménages d'une seule personne**, alors que cette proportion est de 41% à Pamiers et de moins de 25% dans les autres composantes de la CCPP (source INSEE 2011).

Dans ce cadre, **le centre historique de Pamiers s'est inscrit dans une spirale négative**. Il se caractérise par **une vacance forte, en augmentation et qui se cristallise dans le centre-ville**.

Le nombre de logements vacants enregistrés par les services fiscaux est en hausse ces dernières années et se maintient à un niveau très élevé. **La ville de Pamiers affiche un taux de 18,5 % de logements vacants**. Globalement, dans le secteur intra-canaux, qui recouvre la géographie prioritaire du centre-ville, **la vacance a augmenté ces dernières années et elle a tendance à s'ancrer**. L'enquête menée en 2013 dans le cadre l'observatoire de l'habitat de la CCPP sur les caractéristiques



Les logements vacants du centre ville (source DGI 2013 - CCPP « Evaluation du PLH »)

de la vacance recensait ainsi **299 logements en vacance structurelle (logements inoccupés depuis plus de 3 ans), soit une augmentation de 28% depuis 2009**. La vacance structurelle représente ici 47% du nombre total de logements vacants.

Carte des logements indignes visités

(Source : DDT – 2013)

Le **parc privé potentiellement indigne est conséquent dans la commune de Pamiers** : il concerne 470 logements occupés par leurs propriétaires ou mis à la location, soit 7.3% des résidences principales privées (son taux est plus faible que celui enregistré à l'échelle du département : 11.7%). **Il est polarisé dans le centre-ville**. Globalement, il concerne plus de 850 personnes.



■ Logements en infraction au CSP/RSD
 ■ Logements en infraction au RSD/indécents

Dans un tel contexte du marché du logement, **les stratégies de certains propriétaires installent le cœur de ville dans une dynamique très problématique**, notamment lorsqu'ils développent :

- Une **offre positionnée sur les loyers à bas coûts**, alignés sur les barèmes des aides au logement... Souvent énergivores et s'accompagnant de charges élevées, ces offres aboutissent à la **concentration des clientèles captives** (publics ayant peu d'attaches au territoire, aux parcours instables, demandeurs d'asile, ...). Nombre de publics sont également hébergés dans le **parc privé déqualifié qui joue une fonction de « parc social de fait »**,
- des travaux dans les immeubles et les logements parfois **non qualifiants**, qui accroissent les **difficultés à rétablir l'attractivité de l'habitat** du cœur de ville,
- des **logiques de rétention foncière ou un désajustement récurrent des prix des produits attendus au regard des conditions du marché**. Elles gênent la capacité à faire évoluer le tissu urbain ou à assurer la mutabilité de certains îlots du cœur de ville.

Cette **spirale négative reste peu enrayée par les outils d'intervention incitatifs qui ont été déployés**, comme le Programme d'intérêt Général (PIG) : en dépit de résultats indéniables, il est **peu en mesure d'accroître la mixité sociale**.

• Les chiffres clés

- **45% des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à Pamiers résident en centre ville**. Sur les 504 allocataires résidant en centre-ville, on recense 442 RSA socle. Ils représentent 35% des allocataires de la CCPP – sources CAF-
- **43% des ménages appaméens dont les revenus ne sont constitués que de prestations sociales vivent en centre ville** (402 ménages) – sources CAF-

- **32% des bénéficiaires appaméens de la CMU habitent en centre ville** (635 bénéficiaires) – source CPAM-
- **31% des demandeurs d'emploi qui résident à Pamiers habitent en centre-ville** (572 personnes) – source INSEE Pole Emploi-
- **69% des foyers fiscaux du centre ville sont non imposables** (moyenne de Pamiers = 53%) et 25% des ménages du centre-ville ont un revenu inférieur à 400 €/mois/unité de consommation - source INSEE DGI -

• **Les tableaux de bord du quartier**

Source INSEE RGP IRIS 2011	Population en 2011			
	Centre Ancien (IRIS 100)		Pamiers	
Population en 2011	3 083 20% de la pop de Pamiers		15 448	
	nb	taux	nb	taux
Population 0-14 ans	477	15%	2 613	17%
Population 15-29 ans	755	24%	3 142	20%
Population 30-64 ans	1 322	43%	6 441	42%
Population 65 ans et +	529	17%	3 252	21%
Population étrangère	268	9%	889	6%
Population immigrée	376	12%	1 477	10%
Population active	1 422	46%	6 781	44%
Population retraitée	638	21%	3 815	25%
Population autre	539	17%	2 219	14%

Source CAF Ariège 2013	Allocataires de la CAF en 2013							
	Centre Ancien (IRIS 100)		Pamiers		Communauté de Communes du Pays de Pamiers		Ariège	
Nombre d'allocataires	1 249		3 892		5 734		26 008	
	nb	taux	nb	taux	nb	taux	nb	taux
Familles monoparentales	231	18%	752	19%	1 090	19%	-	-
Allocation Personnalisée de Logement	367	29%	1 047	27%	1 211	21%	4 117	16%
Allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	118	9%	598	15%	759	13%	2 838	11%
Allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active	504	40%	1 124	29%	1 455	25%	6 597	25%
dont le Revenu de Solidarité Active socle	442	35%	964	25%	1 253	22%	5 881	23%

Source CAF Ariège 2013	Structures des revenus des allocataires de la CAF en 2013					
	Centre Ancien (IRIS 100)		Pamiers		Aire Urbaine de Pamiers	
	nb	taux	nb	taux	nb	taux
Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales	593	47%	1 500	39%	1 824	32%
Allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales	402	32%	940	24%	1122	20%

Bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (2013)						
<i>Source : Caisse Nationale d'Assurance Maladie</i>						
	Centre Ancien (IRIS 100)		Pamiers		Aire Urbaine de Pamiers	
Allocataires CNAM	2 037		9 217		15 098	
	nb	taux	nb	taux	nb	taux
dont bénéficiaires de la CMUC	411	20%	1064	11,5%	1276	8%
Population bénéficiaire de la CMUC	635		1958		2344	
Hommes bénéficiaires de la CMUC	287	23%	878	14,9%	1034	11%
Femmes bénéficiaires de la CMUC	348	25%	1080	15,8%	1310	12%
Moins de 18 ans bénéficiaires de la CMUC	200	45%	746	29,1%	900	21%
De 25 à moins de 50 ans bénéficiaires de la CMUC	265	27%	736	17,0%	884	13%
De 50 à moins de 60 ans bénéficiaires de la CMUC	79	25%	196	12,3%	225	8%

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (2012)				
<i>Source : Pôle Emploi, traitement Insee</i>				
	Centre Ancien		Pamiers	
Population 2013	3 083		15 448	
	20% de la pop de Pamiers			
DEFM toutes catégories	572		1838	
	31% des demandeurs de			
	nb	taux	nb	taux
Catégorie ABC	494		1587	
Dont hommes	267	54%	740	47%
Dont femmes	227	46%	847	53%
Dont moins de 25 ans	91	18%	296	19%
Dont de 25 à moins de 50 ans	329	67%	1007	63%
Dont de 50 ans et +	74	15%	284	18%
Dont étrangers	76	15%	212	13%
Niveaux de formation	494		1587	
Sortie avant troisième	58	12%	178	11%
CEP SES BEPC	47	10%	149	9%
BEP CAP	244	49%	692	44%
Bac, BTn, BT, BP	94	19%	331	21%
Bac+2 et plus	51	10%	237	15%
Durée du chômage	-		-	
Moins de 6 mois	236	48%	748	47%
6 mois à deux ans	181	37%	580	37%
Plus de deux ans	77	16%	259	16%
Niveau de qualification				
Manoeuvres ou ouvriers	116	23%	354	22%
Employés	357	72%	1129	71%
Cadres techniciens	21	4%	104	7%

- **Un secteur à la fois tout contre le centre-ville, mais aussi dissocié de lui**

Les deux ensembles HLM de la Gloriette et du Foulon (339 logements) forment la composante essentielle de l'habitat du quartier. Sur ses franges, le quartier abrite une part d'habitat pavillonnaire, principalement composée de propriétaires occupants. Ce quartier est **à dominante résidentielle, alliant habitat collectif et habitat individuel.** Le tissu commerçant présent à l'origine dans les rues du quartier a disparu. Au-delà du logement, les activités restent confidentielles. Mais le quartier accueille en son cœur le **Lycée d'Enseignement Professionnel (LEP) Irénée Cros ainsi que des équipements sportifs** : ces installations séparent les deux ensembles de la Gloriette et du Foulon en même temps qu'elles imprègnent la vie du quartier.

En dépit de sa proximité du centre, le quartier figure comme un espace en « bout de ville », à l'écart des fonctionnements du centre-ville autant que de la périphérie active de Pamiers. La distribution des accès, des voies en impasse et le jeu des niveaux topographiques **confortent des fonctionnements dissociés et repliés.**

Les transitions avec la ville sont peu qualitatives : elles accusent un **effet de coupure** alors même que le quartier est peu éloigné du centre. Il est « hors des radars », sans lieux d'intérêt ou de référence. Hormis la présence d'activités associatives qui utilisent les locaux en pied d'immeubles, il propose **peu d'offres donnant l'occasion de venir, peu de supports sur place pour permettre de tisser des échanges** favorisant l'accès aux offres de la ville.

Propriété de l'Office Public de l'Habitat (OPH) de l'Ariège, **ce patrimoine HLM revêt un poids très important pour cet organisme : il représente 38% du parc de logements qu'il gère à Pamiers.** Ramené à l'échelle du parc HLM du territoire, le poids du patrimoine de la Gloriette/ Foulon est plus modeste : il représente 29% du parc social public de la commune. Mais c'est un parc qui **crée une offre importante** et surtout, **sa fonction et son fonctionnement social demandent à être pris en compte**, tant elles sont caractérisées par les problématiques de pauvreté, de vulnérabilité et de difficultés.

- **Un parc accessible, avec des caractéristiques patrimoniales singulières**

- A la Gloriette comme au Foulon, **les produits habitat sont loin d'être homogènes ou tous du même registre.** Ils proposent un habitat collectif, semi-collectif, individuel ou encore un habitat intermédiaire en plots. A la Gloriette, **le bâtiment H constitue un ensemble collectif imposant (R+7, 62 logements).**
- Une **offre de grands logements confère à ce patrimoine une vocation familiale** : plus de la moitié (52%) sont des T4 ou T5 et près de 90% des logements sont des T3 et +. Cette offre est **importante dans les bâtiments**

collectifs où elle sollicite le fonctionnement des parties communes (67 T4 et T5 à la Gloriette, 86 au Foulon), notamment le bâtiment H qui abrite plusieurs cages d'escalier.

- Les **prestations varient selon les périodes de construction des programmes** (la première dans les années 1960, la seconde dans les années 1980, la troisième en 2005) **et les travaux de réhabilitation** qui ont été réalisés (1994 pour le Foulon, 1998 pour la Gloriette). Les niveaux de prix s'avèrent variables selon ces produits, mais **dans l'ensemble le quartier se caractérise par une offre de produits accessibles**. Le loyer moyen d'un T4 est ainsi de 340€ hors charges, ce qui place ce patrimoine comme un secteur particulièrement accessible, à bas niveau de loyer.

Au-delà de ces caractéristiques, **le jeu des niveaux et des conditions d'accès aux immeubles installent des fonctionnements différents selon les unités résidentielles**. L'attractivité de ces unités est variable et le quartier est loin de fonctionner avec l'image du grand ensemble.

- **Une attractivité à l'épreuve, un quartier à l'écart des préférences résidentielles**

Dans le **contexte de très faible tension du marché du logement appaméen**, caractérisé par :

- une **offre locative abondante de logements accessibles** tant en secteur privé (résidences récentes construites dans le cadre des dispositifs de défiscalisation, parc ancien du centre ville et des faubourgs) que dans le parc public,
- une **demande peu pressante qui fait valoir des choix sélectifs**,

le jeu des préférences résidentielles a un fort impact. La demande locative ordinaire tend à s'écarter de ce quartier et les **stratégies d'évitement sont récurrentes**. L'OPH enregistre de nombreux refus et il éprouve des difficultés à assurer la mise en location de ce patrimoine. Les départs sont aussi susceptibles de s'accroître lors des mises en location de nouveaux programmes accessibles (le Chandelet, l'ancienne gendarmerie ...). L'OPH s'attache à **maintenir l'attractivité de cette offre en maintenant un bas niveau de charges, de manière à ce que le patrimoine reste accessible aux ménages à faibles ressources**. La vacance reste ainsi contenue (7% des logements) et concerne principalement les T4 du bâtiment H. Mais l'attractivité du patrimoine reste **ciblée sur les publics captifs** ou ayant peu de choix.

- **Une fonction sociale affirmée tournée vers l'accueil d'une population en grande précarité**

Le quartier connaît une **occupation sociale caractérisée par les situations de pauvreté** et il joue une fonction d'accueil qui accentue très fortement ce positionnement. Son peuplement rend compte de la **présence d'une population ancienne, installée de longue date** (55% des locataires sont installés

depuis 15 ans). Ses évolutions récentes témoignent d'une **spécialisation à haute intensité**. Cette **dynamique est clairement identifiable** si on la rapproche des caractéristiques de l'occupation du parc social appaméen, de la moyenne départementale du parc de l'OPH ou encore de celle de l'ensemble du parc social de l'Ariège :

- en **grande pauvreté** : 73% des locataires ont des ressources **inférieures à 40% des plafonds HLM**. La moitié sont **sans ressources ou presque**.

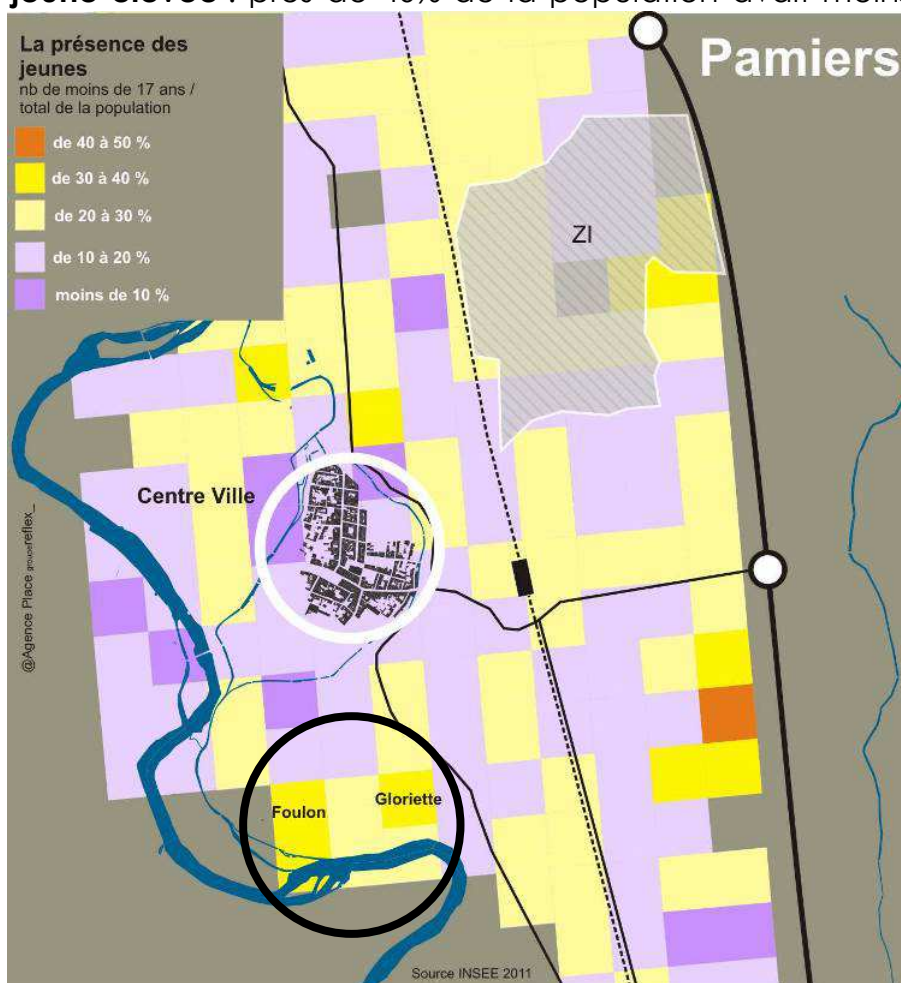
Source : OPS 2012	Niveau de ressources par rapport aux plafonds PLUS en 2012			
	Midi-pyrénées	Ariège	Pamiers autres secteurs	Gloriette Foulon
moins de 20%	27%	32%	38%	53%
moins de 40%	46%	55%	62%	73%
moins de 60%	67%	75%	79%	87%

- composée d'une **population étrangère et de primo-arrivants significative**. Le patrimoine joue une fonction privilégiée d'accueil parmi les primo-arrivants qui s'installent en Ariège.

Ressortissants hors UE (Source : OPS 2012)			
Pamiers (autre secteur)		Quartier Gloriette + Foulon	
Ensemble	ER	Ensemble	ER
11%	11%	27%	26%

ER : Emménagés récents (depuis 3 ans ou mois)

- une **population jeune élevée** : près de 40% de la population avait moins de 17 ans en 2011 (source carroyage INSEE 2011).



- **Des fonctionnements problématiques**

Dans un contexte de **forte précarité**, le **lien social est parfois mis à l'épreuve** devant des pratiques problématiques autant que devant les difficultés à engager des réponses réactives et adaptées.

- des **appropriations problématiques, hostiles et parfois déviantes de certains pieds d'immeubles ou locaux** (garages, rez-de-chaussée) se cristallisent de manière à la fois récurrente et volatile. Elles perturbent la tranquillité résidentielle. Les difficultés à les réduire ou les réguler installent une **perte de confiance à l'égard des réponses de droit commun**. Elles **nourrissent des fonctionnements dans le repli et l'isolement** qui eux mêmes **favorisent l'affirmation d'une logique territoriale séparée**.
- la **présence de populations immigrées** s'inscrit dans un contexte où certains groupes cherchent à **affirmer sinon à instrumentaliser le fait communautaire**. La faible maîtrise de la langue française par de nombreux publics, les refus observés parfois pour l'apprendre, contribuent à **mettre à l'épreuve la relation école/famille**, le lien de confiance avec l'école et ses valeurs éducatives.

- **Les chiffres clés**

Source - OPS Office départemental	A Pamiers (hors quartier prioritaire)	A la Gloriette	Au Foulon
Total des locataires pauvres (ressources inférieures à 40% des plafonds HLM)	62%	83%	69%
Anciens locataires (emménagé avant 2008) pauvres (ressources inférieures à 40% des plafonds)	50%	61%	55%
Nouveaux locataires (emménagé après 2008) pauvres (ressources inférieures à 40% des plafonds)	71%	96%	89%

- **Les tableaux de bord du quartier**

Population en 2011				
Source INSEE RGP IRIS 2011	La Gloriette-Le Foulon (IRIS 106)		Pamiers	
	Population en 2011	2 272 15 % de la pop de Pamiers		15 448
	nb	taux	nb	taux
Population 0-14 ans	407	18%	2 613	17%
Population 15-29 ans	436	19%	3 142	20%
Population 30-64 ans	748	33%	6 441	42%
Population 65 ans et +	680	30%	3 252	21%
Population étrangère	250	11%	889	6%
Population immigrée	339	15%	1 477	10%
Population active	705	31%	6 781	44%
Population retraitée	711	31%	3 815	25%
Population autre	449	20%	2 219	14%

Allocataires de la CAF en 2013								
Source CAF Ariège 2013	Centre Ancien (IRIS 100)		Pamiers		Communauté de Communes du Pays de Pamiers		Ariège	
	Nombre d'allocataires	498		3 892		5 734		26 008
	nb	taux	nb	taux	nb	taux	nb	taux
Familles monoparentales	103	21%	752	19%	1 090	19%	-	-
Allocation Personnalisée de Logement	254	51%	1 047	27%	1 211	21%	4 117	16%
Allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé	62	12%	598	15%	759	13%	2 838	11%
Allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active	157	32%	1 124	29%	1 455	25%	6 597	25%
dont le Revenu de Solidarité Active socle	134	27%	964	25%	1 253	22%	5 881	23%

Structures des revenus des allocataires de la CAF en 2013						
Source CAF Ariège 2013	Centre Ancien (IRIS 100)		Pamiers		Aire Urbaine de Pamiers	
		nb	taux	nb	taux	nb
Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales	197	40%	1 500	39%	1824	32%
Allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales	115	23%	940	24%	1122	20%

Bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (2013)						
Source : Caisse Nationale d'Assurance Maladie	La Gloriette-Le Foulon (IRIS 106)		Pamiers		Aire Urbaine de Pamiers	
	Allocataires CNAM	1 161		9 217		15 098
dont bénéficiaires de la CMUC	197	17%	1064	11,5%	1276	8%
Population bénéficiaire de la CMUC	377		1958		2344	
Hommes bénéficiaires de la CMUC	171	23%	878	14,9%	1034	11%
Femmes bénéficiaires de la CMUC	206	23%	1080	15,8%	1310	12%
Moins de 18 ans bénéficiaires de la CMUC	146	42%	746	29,1%	900	21%
De 25 à moins de 50 ans bénéficiaires de la CMUC	124	25%	736	17,0%	884	13%
De 50 à moins de 60 ans bénéficiaires de la CMUC	37	19%	196	12,3%	225	8%

Source : Pôle Emploi, traitement Insee		Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (2012)			
		La Gloriette-Le Foulon		Pamiers	
Population 2013		2 272		15 448	
DEFM toutes catégories		241		1838	
Catégorie ABC		207		1587	
Dont hommes		94	45%	740	47%
Dont femmes		113	55%	847	53%
Dont moins de 25 ans		37	18%	296	19%
Dont de 25 à moins de 50 ans		125	60%	1007	63%
Dont de 50 ans et +		45	22%	284	18%
Dont étrangers		45	22%	212	13%
Niveaux de formation		207		1587	
Sortie avant troisième		38	18%	178	11%
CEP SES BEPC		19	9%	149	9%
BEP CAP		80	39%	692	44%
Bac, BTn, BT, BP		33	16%	331	21%
Bac+2 et plus		37	18%	237	15%
Durée du chômage		-		-	
Moins de 6 mois		102	49%	748	47%
6 mois à deux ans		71	34%	580	37%
Plus de deux ans		34	16%	259	16%
Niveau de qualification					
Manoeuvres ou ouvriers		59	29%	354	22%
Employés		138	67%	1129	71%
Cadres techniciens		10	5%	104	7%

Le diagnostic mené sur l'ensemble du quartier prioritaire marque des **différences majeures entre les problématiques identifiées sur le centre ancien et sur la Gloriette / le Foulon**, notamment sur les plans des populations accueillies (cohésion sociale), des fonctionnements résidentiels (cadre de vie et renouvellement urbain) et les activités économiques (développement économique et emploi). **Les trois piliers sur lesquels repose le Contrat de Ville sont donc bel et bien à aborder séparément** pour chacun de ces secteurs de la ville.

Cependant, **si ces deux entités sont bien distinctes, elles doivent impérativement être considérées comme un tout** : il n'existe qu'un seul quartier prioritaire, dans le sens où **toute action qui pourra être entreprise sur le centre ancien en résolution des problématiques identifiées aura des répercussions immédiates sur la Gloriette et le Foulon**, et vice-versa, en particulier s'il s'agit d'opérer une stratégie de peuplement afin de prétendre à une plus grande mixité sociale.

2.2 TROIS PILIERS ET DES THÉMATIQUES TRANSVERSALES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES QUARTIERS

Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, **le présent Contrat de Ville 2015-2020 est le cadre unique d'intervention reposant sur trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, et le développement économique et l'emploi.**

Les **réflexions collectives** menées pour l'élaboration du diagnostic participatif sur ces trois piliers ont plus particulièrement veillé à **porter attention aux thématiques transversales** également définies par les textes : égalité femmes / hommes, lutte contre les discriminations, jeunesse, citoyenneté et valeurs de la République.

Six groupes de travail thématiques ont été constitués dans ce cadre, avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs pertinents sur chaque thème abordé. Chacun a pu apporter aux débats ses données, ressources et besoins, et ainsi **identifier collectivement les enjeux majeurs et objectifs stratégiques rattachés à chaque pilier.**

2.2.1 La cohésion sociale : enjeux et objectifs stratégiques

En matière de cohésion sociale, les enjeux prioritaires et objectifs stratégiques ont été déclinés selon les thématiques suivantes, déterminées comme majeures pour le territoire à partir des problématiques identifiées : **accès aux soins, réussite éducative, soutien à la parentalité, maîtrise de la langue française, accès au sport et à la culture, sécurité et prévention de la délinquance.**

⇒ Santé / Accès aux soins

- **Une présence et un niveau de services satisfaisants à l'échelle du bassin de santé**

L'**offre de santé publique appaméenne**, de soins, de services institutionnels et de ville, **est étoffée et bien calibrée** (cf. contribution de l'ARS au Contrat de Ville). Plusieurs dispositifs et actions spécifiques sur Pamiers méritent d'être soulignés :

- Le **centre d'examen de santé, géré par la CPAM** de l'Ariège. Situé à Pamiers, il réalise des dépistages santé auprès de ses assurés sociaux et engage des actions visant à lutter contre les refus de soin.

▪ Les **actions de prévention et d'éducation à la santé** sont développées en milieu scolaire :

- prévention buccodentaire, nutrition (écoles),
- prévention des addictions et des conduites à risque associées aux consommations de produits psycho actifs (lycée Irénée Cros ; lycée du Castella, Collège Rambaud),
- prévention des violences sexistes (lycée Irénée Cros, collège Rambaud, collège Bayle),
- promotion de la santé par des activités physiques et par une alimentation équilibrée, la présence d'un pédiatre 1/2 journée semaine dans les structures d'accueil de la petite enfance.

▪ La **permanence d'accès aux soins de santé (PASS), à destination des personnes précaires, en rupture de soins ou nécessitant un accompagnement social**. C'est un dispositif basé sur « l'aller-vers » basé sur un réseau d'acteurs (sanitaires et sociaux) structuré autour du plateau technique du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège (CHIVA).

▪ **L'accompagnement et l'accès aux soins des publics en précarité hors les murs**. Il se développe via les interventions de l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité Départementale (Maraudes, permanences au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - CHRS et à l'accueil de jour). L'Association Information Prévention Addictions de l'Ariège agit dans le domaine de la prévention des addictions, du soin et de la réduction des risques via des permanences à la Maison des Associations, des interventions dans les établissements scolaires et des actions développées en partenariat (CIDFF, Mission Locale, pharmacies, école d'infirmières, GRETA ...). Un rapprochement est engagé avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) en Ariège, pour donner lieu à des actions conjointes sur la prévention « alcools et drogues ».

• **Le centre-ville et la Gloriette/Le Foulon : des indicateurs de santé préoccupants**

A la lumière des indicateurs de santé et sociaux de la ville, il convient de **noter l'importance des situations de précarité** (Couverture Maladie Universelle et Complémentaire - CMUC) **et de fragilité** (familles monoparentales par exemple) de Pamiers et plus spécifiquement de son centre ancien et de La Gloriette/Le Foulon.

La ville de Pamiers se singularise **par le taux élevé de bénéficiaires de la CMU, valeur dix fois plus haute** que la valeur minimum des autres communes de Midi Pyrénées. Et dans Pamiers, les quartiers prioritaires du centre Ancien et du Foulon sont particulièrement touchés : les 635 bénéficiaires de la Couverture Maladie universelle (CMU) en centre ancien représentent 32.5% de l'ensemble des bénéficiaires de la couverture maladie universelle. Ce taux est de 19.2% pour la Gloriette Foulon.

- **Compléments apportés au diagnostic par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :**

I Offre de soins et de services :

a. Offre de soins institutionnelle :

L'offre sanitaire est présente pour le bassin de santé. Le centre hospitalier du Val d'Ariège – CHIVA, est un établissement public de santé à statut départemental pivot de l'offre de soins territoriale.

Il propose des **activités de soins et d'hébergement diversifiées**. Ainsi, l'organisation en pôles cliniques et médicotechniques du CHIVA est redéfinie sur la base de **quatre pôles d'activité**. Le pôle des spécialités chirurgicales, le pôle de médecine et spécialités médicales, le pôle des spécialités d'intérêt territorial et le pôle médico-technique.

Chaque pôle est composé de deux types de structures internes : des secteurs cliniques et médicotechniques et des unités médicales d'activité ou unités médicotechniques.

Cette offre de santé est complétée par un **service d'hospitalisation à domicile** ainsi que par un **réseau de santé spécialisé en soins palliatifs**.

Le « Bâtiment des 120 Lits », ancien hôpital de Pamiers, regroupe en son sein plusieurs services et dispositifs médico-sociaux et de formation.

Ainsi les formations des aides-soignants et des infirmiers sont mises en œuvre depuis ce site au sein de l'IFSI/IFAS.

En matière de **santé mentale**, le Centre hospitalier Ariège Couserans dispose sur la ville de Pamiers de **structures de consultations et de soins ambulatoires** tant pour les adultes (CMP et Hôpital de jour) que pour les enfants et adolescents (CMP). Ceux-ci sont situés à proximité du bâtiment adjacent aux 120 lits.

Pour les personnes précaires, en rupture de soins ou nécessitant un accompagnement social, un dispositif basé sur « l'aller-vers » est structuré avec le plateau technique du CHIVA, dans le cadre de la permanence d'accès aux soins de santé - PASS.

Cette PASS est relayée depuis le service de médecine sociale du CHIVA, mis en œuvre sur le bâtiment des 120 Lits. Ce service regroupe également le centre départemental de vaccination gratuite (CV), le Centre de Lutte Anti Tuberculose (CLAT), les Centres Gratuits d'Information Dépistage et Diagnostic (CeGIDD) des infections sexuellement transmissibles (IST), aux missions élargies de vaccination, prescription de contraception-prévention des risques liés à la sexualité, violence sexuelle...

Une **prise en charge des personnes précaires en situation de souffrance psychiatrique et psychologique** est réalisée au sein des accueils de jour, par l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) du centre hospitalier Ariège Couserans et déclinée sur le bassin de santé de Pamiers avec l'appui de l'association Hérisson Bellor.

Un service médico-social de **prise en charge des personnes en situation de grande exclusion dont l'état de santé physique ou psychique nécessite un temps de repos ou de convalescence** sans pour cela justifier d'une hospitalisation, (tuberculose, pathologies aiguës ponctuelles telles grippe, angine, suites opératoires,...) est mis en place par l'association Hérisson Bellor. Il s'agit de 4 places de lits halte soins santé (LHSS) proposé pour ces personnes dont l'état de santé n'est pas compatible avec la vie à la rue. Elles sont ouvertes 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

L'Unité d'Accueil des Victimes (UAV) **accueille des victimes de violences, sans distinction** (agressions, violences conjugales, sexuelles, routières, ...) qui pourront bénéficier d'une prise en charge multidisciplinaire en un cadre unique (médecins, infirmières, juristes et psychologues. Plusieurs acteurs participent à cette prise en charge organisée par le CHIVA, tels que l'association de soutien judiciaire et d'orientation de l'Ariège, le centre d'information sur le droit des femmes et des familles, l'association des psychologues en Ariège.

Un **centre d'examen de santé**, géré par la CPAM de l'Ariège est situé à Pamiers. Il réalise des dépistages santé auprès de ses assurés sociaux.

L'offre médico-sociale tant pour les personnes âgées que pour les personnes handicapées y est bien développée.

- un EHPAD de 130 lits et 12 places d'accueil de jour pour personnes âgées,
- un foyer intergénérationnel accueillant des personnes âgées isolées et valides,
- un foyer d'hébergement pour personnes handicapées,
- une antenne du Centre d'action médico-sociale précoce pour les enfants de moins de 6 ans,
- des services de soins et d'accompagnement à domicile (SESSAD) pour l'accompagnement des enfants handicapés en milieu ordinaire.

Un CLIC, un Service de Soins Infirmiers à domicile et des services d'aide à domicile **complètent le dispositif en direction des personnes en perte d'autonomie.**

L'action sur la réduction des risques pour usagers de drogues est bien engagée sur la commune et sur le bassin de santé. Elle est active par le biais d'un réseau de partenaires structurés autour du Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) géré par l'AIPD, et des officines du centre-ville.

Ainsi, une permanence du centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de Foix géré par l'ANPAA est mise en place en centre-ville et assure une **prise en charge des personnes ayant des difficultés avec les addictions.** Enfin, la prise en charge des jeunes est assurée par la permanence de la Consultation Jeunes Usagers (CJC) réalisée par l'AIPD, qui se déroule au sein de la maison des associations de Pamiers.

Cependant, **il a été constaté que cette présence n'était pas assez étendue** au regard, d'une part du volume et des complexités des situations rencontrées, d'autre part de la surmortalité constatée liée à la consommation d'alcool et de tabac, mais également de la **mauvaise identification de la structure** par les publics cibles.

Les déplacements vers le CHIVA, que ce soient pour se rendre en consultation spécialisée ou pour rendre visite à un parent hospitalisé, ne sont pas assurés par des moyens de transports collectifs.

*Les actions des centres et dispositifs de prise en charge ou de dépistages doivent avoir une portée départementale. Cependant, il a pu être noté, lors des différentes réunions, que ceux-ci sont **globalement mal connus et sous utilisés**. Les actions « hors les murs » sont recommandées depuis de nombreuses années devant le constat de la difficulté à toucher certaines populations qui ne se rendent pas spontanément dans les CV/CDAG/CIDDIST, futurs CeGIDD. **C'est ce travail qui doit être mené en partenariat avec l'ensemble des acteurs, notamment au plus près des quartiers prioritaires.***

*Le CSAPA devrait voir son action renforcée. Aussi, **il est projeté d'installer une antenne du CSAPA qui serait portée par l'association ANPAA en centre-ville**. Cette offre serait complétée par le déplacement, en son sein, de la CJC portée par l'association AIPD **pour une intervention au plus près des publics cibles.***

b. Offre de soins de ville :

Les **indicateurs relatifs à l'offre libérale de professionnels de soins primaires** (médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et pharmaciens), ne sont **globalement pas défavorables** pour le bassin de santé.

Ainsi, pour ce qui concerne les médecins généralistes, **la commune de Pamiers n'est pas incluse dans le zonage ARS des territoires fragiles** (CSP L1434-7). Au total, 23 médecins généralistes sont installés sur la commune, dont 3 ont plus de 60 ans. Le ratio MG/population est de **1 médecin généraliste pour 668 habitants**. 4 médecins libéraux sont installés au sein des deux quartiers prioritaires de Pamiers. Aucune difficulté concernant le taux de recours aux soins (médecins généralistes, dentistes) n'est observée sur la commune, au contraire **il est supérieur à la moyenne régionale**.

Pour ce qui concerne le zonage des infirmiers et des masseurs kinésithérapeutes, le bassin de santé des Portes de l'Ariège se situe en **zone intermédiaire, sans difficulté particulière connue**. Ainsi l'offre de PSL est correctement dotée, 41 IDE et 23 MK sont installés et/ou regroupés en cabinets, dont 27 IDE et 3 MK en quartiers prioritaires.

Pour les chirurgiens-dentistes (CD), le zonage du Bassin de santé est inclus dans les **zones intermédiaires** (CSP L1434-7). 13 CD sont installés sur Pamiers, dont 7 en quartiers prioritaires.

D'autres spécialités d'auxiliaires médicaux complètent l'offre de ville, notamment les orthophonistes (3 cabinets), les pédicures-podologues (7 cabinets) et orthoptistes (2 cabinets).

Enfin le centre-ville compte 3 pharmacies en quartier prioritaire (taux de **1 pharmacie pour 1867 personnes**) et au total, Pamiers compte 7 officines de ville (1/2196 habitants). **L'offre est donc correctement assurée**, que ce soit en quartier prioritaire comme pour les quartiers plus éloignés.

II Indicateurs de santé :

a. Mortalité / morbidité :

De façon globale, **le taux de mortalité sur la commune se situe au-dessus des moyennes, régionale et nationale**. Le taux de **mortalité prématurée est très nettement supérieur à la moyenne régionale** (251 contre 175). Ainsi, les surmortalités liées à l'alcool et au tabac sont supérieures aux moyennes, régionale et nationale.

Les taux de **morbidité due aux affections de longues durées sont également très supérieurs à la moyenne régionale** (22,7 contre 19).

Les niveaux de mortalité générale et de mortalité prématurée, qui traduisent les besoins de soins mais aussi de prévention, sont bien supérieurs à ceux que l'on observe en moyenne régionale et même nationale. Ils se situent parmi les valeurs plus élevées des taux calculés pour les communes de plus de 5 000 habitants de la région.

b. Déterminants sociaux de santé :

A la lumière des indicateurs de santé et des indicateurs sociaux de la ville, il convient de noter le constat sur **l'importance des situations de précarité (CMUC) et de fragilité (familles monoparentales)**.

En effet :

- 22,1% des bénéficiaires de la CMUC résident sur la ville de Pamiers (**dix fois plus** que la valeur minimum des autres communes de Midi Pyrénées). Sur ces allocataires :
 - o 23% habitent sur le QP du Foulon
 - o 24% habitent en centre-ville.
- 34% de familles monoparentales sont sur Pamiers, soit **trois fois plus** que la valeur minimum des autres communes de Midi Pyrénées. Sur ces familles :
 - o 41% habitent sur le QP Le Foulon
 - o 55% habitent en centre-ville.

- 20% de jeunes de plus de 15 ans sans diplôme sont sur Pamiers, soit **3 fois plus** que la valeur minimum des autres communes de Midi Pyrénées :
 - o 26% habitent sur le QP Le Foulon
 - o 22% habitent en centre-ville.
- 47% des personnes âgées de plus de 80 ans qui vivent seules, sont sur Pamiers, soit **moins de deux fois plus** que la valeur minimum des autres communes de Midi Pyrénées :
 - o 47% habitent sur le QP Le Foulon,
 - o 59% habitent en centre-ville.

Sur le centre-ville et le quartier du Foulon, les situations de précarité et de fragilité sont sur représentées à tous les âges de la vie.

c. Prévention promotion de la santé :

Concernant les besoins de prévention il est constaté une **forte importance de la mortalité prématurée avant 65 ans, dont certaines causes sont évitables par des actions de prévention et d'éducation à la santé**. Les problématiques concernées sont relatives aux affections de longue durée (notamment le diabète), aux pathologies liées à l'alcool et au tabac mais également sur des recours au dépistage (dépistage organisé et dépistage individuel du cancer du sein et notamment du col de l'utérus).

De manière générale, en Ariège, il est constaté une **prévalence plus élevée des troubles alimentaires** (de type obésité), des troubles **psychosociaux**, des **conduites addictives**, chez les publics jeunes et vulnérables.

*La ville de Pamiers est **sensibilisée à la démarche de promotion du Programme National Nutrition Santé** et pour la déclinaison d'actions auprès de publics cibles, notamment par le service enfance-jeunesse, mais aussi en direction des publics plus âgés.*

d. Jeunesse :

Le repérage de la santé des jeunes s'effectue via les médecins de PMI pour les enfants de moins de 5 ans. Les **actions de promotion de la santé** des élèves sont assurées en priorité par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale : les élèves bénéficient au cours de leur scolarité d'actions de prévention et d'information, de visites médicales et de dépistages obligatoires qui constituent leur **parcours de santé dans le système scolaire**.

Diverses **actions de prévention et d'accompagnement** sont déclinées au niveau départemental, notamment dans le cadre des CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) : promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique chez les enfants et les jeunes, développer la prévention du mal être et le repérage de la crise suicidaire, développer

l'éducation affective et sexuelle chez les jeunes, prévention des addictions dans les collèges et lycées.

Des **actions ciblées** sur l'obésité des jeunes pourraient être mises en place dans le cadre du Programme National Nutrition Santé, au plus près des quartiers prioritaires.

e. Vieillesse :

1 927 personnes résidant sur la commune de Pamiers ont de plus de 75 ans, soit **plus de 12% de la population**.

Le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus vivant seules dans la commune, est **très nettement supérieur à la moyenne régionale**.

La **mobilité des personnes âgées peut devenir un frein à l'accès à la santé**, malgré la présence d'un transport à la demande (TAD) à portée départementale. Des **actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées**, visant à rompre l'isolement affectif et relationnel pourraient être développés sur les populations en centre-ville.

• **Les enjeux soulevés par les problématiques identifiées**

a/ La réduction des risques des publics les plus éloignés des soins, notamment via l'amplification de l'action de prévention des addictions (alcoologie et drogues), l'accompagnement et l'accès aux soins des publics en précarité, la lisibilité des interventions des acteurs,

b/ La lutte contre les refus de soins et le non recours, notamment des publics les plus en précarité

c/ La prise en charge des personnes en souffrance psychique, via une action sur le logement, le suivi ambulatoire, une visibilité accrue des structures qui interviennent sur les publics cibles, la coordination des actions des différents intervenants,

d/ Le maintien à domicile des personnes âgées et/ou personnes en situation de handicap.

Actuellement, il n'existe pas de Contrat Local de Santé ni de dispositif de type Atelier Santé Ville pouvant ouvrir sur une observation affinée des besoins et impulser une coordination des acteurs autour des enjeux sanitaires.

• **Objectifs**

- **Rendre plus lisibles** les centres et dispositifs de prise en charge ou de dépistage, globalement mal connus et sous utilisés,

- **Développer des actions « hors les murs »** pour toucher les populations qui ne se rendent pas spontanément dans ces centres de dépistage et de prise en charge,
- **Développer des actions ciblées** sur la nutrition et les conduites addictives, au plus près des quartiers prioritaires,
- **Assurer un meilleur étayage** médico-social et sanitaire sur le suivi à domicile des personnes en souffrance psychique,
- **Faciliter l'accessibilité du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège (CHIVA)**, qui n'est pas desservi par des moyens de transports collectifs,
- **Lutter contre l'isolement social des personnes âgées.**

⇒ Réussite éducative

La **réussite éducative est un enjeu majeur**, largement identifié par les acteurs intervenant dans les quartiers de la Politique de la Ville. Elle est pour partie liée à une **concentration de publics en difficulté** dans les quartiers prioritaires. Les deux quartiers en géographie prioritaire bénéficient d'une **importante offre d'équipements éducatifs**, notamment via les écoles élémentaires de Lestang et Cazalé, le collège Rambaud, le lycée d'enseignement général du Castella, le lycée Professionnel Irénée Cros. Les établissements du secondaire (Castella et Irénée Cros) enregistrent une sous-représentation des élèves des quartiers prioritaires : ils sont moins représentés parmi leurs effectifs au regard de leur poids relatif (15% des élèves résident à Pamiers et seulement 3.6% d'élèves issus des quartiers de la Politique de la Ville).

Le public de l'Ecole élémentaire Cazalé est fortement indexé sur le quartier de la Gloriette/Foulon. Elle accueille une cinquantaine d'enfants de ces ensembles et de fait, est notamment impactée par les problématiques liées à la **maîtrise de la langue** et au lien avec les familles étrangères. Son aire de recrutement est cependant plus large. La carte scolaire de l'école permet de drainer des publics des tissus pavillonnaires. La continuité du projet pédagogique et la vitalité de l'équipe enseignante permettent de **maintenir une forte attractivité à cette école.** Elle développe un partenariat fort avec les acteurs et mobilise de multiples moyens dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) pour développer des liens avec les familles.

L'Ecole de Lestang s'adresse aux publics du centre-ville et notamment à ceux des secteurs nord. Elle voit un **très fort turn-over** s'opérer au long de l'année : des départs et des arrivées liés à des déménagements ou à des ruptures des parcours des publics du centre-ville, souvent confrontés à des **situations de précarité et de vulnérabilité.** Son niveau de fréquentation constitue un point de vigilance. Elle fait l'objet de **pratiques d'évitement** associées notamment à des orientations vers le secteur privé et vers l'école des Carmes.

L'école dispose d'un Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), d'un CLAS et elle oriente vers le REAAP porté par la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC).

De nombreux **dispositifs et démarches actives de projet sont engagés** : ils sont le témoin d'un partenariat fort construit entre les établissements scolaires, les collectivités locales et les acteurs de terrain (Projet Éducatif Local, Programme de Réussite Éducative, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - CLAS). Le **Projet Éducatif De Territoire (PEDT), récemment adopté par le Conseil Municipal**, est appelé à être la clé de voute de la stratégie à l'échelle d'un territoire élargi concernant les temps péri et extrascolaires, notamment en matière d'accès aux sports et à la culture. Il prend appui sur un partenariat associant la ville de Pamiers et l'Education Nationale. La ville de Pamiers a développé un service Enfance Jeunesse Education qui assure la gestion du centre de loisirs de « Las Parets » et encadre l'ensemble des actions et moyens positionnés sur les temps péri et extrascolaires, notamment via le concours des animateurs jeunesse. Cette offre assure une **large couverture des besoins liés aux temps de l'enfance et du primaire**. La liaison avec le collège et surtout la prise en charge des adolescents et de la jeunesse constitue un maillon plus délicat.

Des **projets structurants sont à anticiper** : la fusion des lycées Irénée Cros et du Castella, effective depuis peu (lycée polyvalent de Pyrène), est de nature à développer de nouvelles pratiques et à contribuer au renforcement la mixité sociale. Ainsi, avec la création d'un pôle scientifique à Irénée Cros, six classes du lycée du Castella seront délocalisées au lycée Irénée Cros qui va devenir un lycée polyvalent, avec une section d'enseignement professionnel et la création de nouvelles sections.

• **Objectifs**

- **Développer l'égalité des chances** : prendre en compte les problématiques des quartiers prioritaires dans le cadre des différentes politiques contractuelles qui permettent d'assurer la mise en œuvre du droit commun, en s'appuyant sur le Projet Educatif de Territoire,
- **Amplifier la lutte contre le décrochage scolaire**, en lien avec les acteurs de terrain et via des mesures permettant de réconcilier les jeunes avec l'école,
- **Mieux orienter** : agir en amont sur les parcours d'orientation des publics ; accompagner les parcours d'excellence des lycéens et des collégiens des quartiers de la politique de la Ville,
- **Améliorer et conforter le lien école/famille** : faire émerger et prendre appui sur des personnes relais qui favorisent le lien avec les parents et l'école,

- **Mettre à niveau la qualité des équipements scolaires du nord du centre-ville** qui, en l'état actuel, sont exposés au risque de déclassement face aux autres établissements et sont peu en mesure de contribuer au renouveau de la mixité du centre-ville.

⇒ *Soutien à la parentalité*

La parentalité, et plus particulièrement le **cadre éducatif porté par les familles**, est largement interrogée. Elle fait l'objet depuis de nombreuses années de l'attention de l'ensemble des acteurs socio-éducatifs. Cette question de la parentalité est **à mettre en lien** avec celles posées par les politiques de santé, de réussite éducative, d'accès aux droits... **Les parents doivent pouvoir être des acteurs à part entière à coté des politiques de solidarité.** Mais le taux élevé de familles monoparentales, la grande fragilité économique de nombreux ménages, la maîtrise incertaine de la langue pour certains, ... font que, **pour les habitants des quartiers en géographie prioritaire, l'exercice de la parentalité auprès de leurs enfants est soumis à de multiples difficultés.**

Pour aider les familles, une **large mobilisation partenariale s'est mise en place** (Protection Maternelle et Infantile - PMI, CAF notamment via le Centre Social, Mutualité Sociale Agricole - MSA, Éducation Nationale, MJC, association « Volonté de Femmes en Ariège » par exemple, communauté de communes et ville via des équipements comme la ludothèque, ...). **Elle s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du Comité Départemental de Soutien à la Parentalité.** Elle a permis de développer des **approches en réseaux d'acteurs** aujourd'hui bien établies, dans le cadre des dispositifs qui les portent. Sans prétendre à l'exhaustivité, certaines actions illustrent l'étendue des initiatives:

- **Les actions développées dans le cadre des Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP),** en partenariat avec le Centre Social CAF et la PMI de Pamiers :

- celle engagée de longue date à l'école Cazalé (opérateur : PEP 09...), L'action se développe via des **sorties culturelles et des temps de rencontre multiculturels.** Elle impulse une forte dynamique auprès des familles du quartier,
- celle menée par la MJC (« Mots tissés et Bouches Décousues») est une **action développée autour de la lecture,** en lien avec le Centre Social, la PMI et la Médiathèque. Elle ouvre notamment sur des prêts de livres pour les enfants de 0 à 6 ans,
- celles portée par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF),
- celle mise en œuvre par Volontés de Femmes en Ariège, le REAAP permettant de mettre en place un **groupe de parole sur la condition de parent,** ouvert aux femmes et aux hommes.

- **Un Point d'Information Familles** situé dans le Centre Social de la CAF, labellisé par la Direction Départementale pour la Cohésion Sociale et la Protection des Populations (DDCSP),

- **Un lieu labellisé « espace de rencontre »**, animé par l'association l'Entre d'eux à la Maison de Services au Public,

- **Les actions initiées par le Centre Social** de la CAF : ateliers « les essentiels de l'organisation à la maison », espace de parole « mes parents se séparent ... et moi? »

- **Les actions mises en place par le Pôle Petite Enfance** géré par la communauté de communes : trois crèches collectives et une crèche familiale, ateliers hebdomadaires gratuits de massage et de portage, soirées de soutien à la parentalité, après-midi conviviaux pour créer du lien entre parents et professionnels...

En outre, un **Lieu d'Accueil Enfants – Parents (LAEP)** devrait être prochainement mis en place (septembre 2015).

Un **projet de ludothèque accessible à tous les publics** (et non limité à l'usage des assistantes maternelles agréées) permettrait également de proposer un lieu de vie contribuant au soutien à la parentalité, l'échange intergénérationnel, la sortie de l'isolement, la création de liens.

- **Les enjeux soulevés par les problématiques identifiées**

a/ **La coordination et la mise en réseau** des initiatives,

b/ **Le renforcement de la capacité à entrer en lien et en contact** avec les publics.

- **Objectifs**

- **Développer les moyens** pour assurer un **réel travail de suivi de proximité** avec les familles,
- **Prendre appui sur les dispositifs d'emplois aidés** de la Politique de la Ville **pour informer, et accompagner la mobilisation du droit commun,**
- **Améliorer la lisibilité des dispositifs et la communication sur les actions mises en place.**

⇒ **Maitrise de la langue française**

La basse-Ariège et notamment Pamiers accueillent des **flux significatifs de personnes orientées dans le cadre des dispositifs du droit d'asile**. Elles remplissent ainsi un rôle éminent à l'échelle régionale. D'autres flux (regroupement familial, rapprochement des conjoints de français) se traduisent par **l'installation de primo-arrivants**.

Sous un autre angle, une **population immigrée** principalement magrébine est présente de longue date à Pamiers, notamment dans le parc social HLM de

la Gloriette et du Foulon. **L'hétérogénéité des nationalités et des provenances, des profils et des parcours** est le fait marquant, qu'il s'agisse des pays de l'Est, de Malgaches, de Comoriens, d'hommes et de femmes qualifiés dans leur pays d'origine, de familles ou de publics isolés ... **Beaucoup ne maîtrisent pas ou peu la langue française** : nombre d'entre eux ont un vif désir de la pratiquer, tant elle constitue un vecteur d'intégration. **Certains sont inscrits dans des parcours de mobilité** : ils développent une acculturation et font valoir des dispositions qui leur permettent de se repérer et de progresser vite dans la société d'accueil. **D'autres maîtrisent peu ou pas codes sociaux et éducatifs de la société française**, manifestent moins d'appétence et mobilisent moins de capacités pour les acquérir. **Leur environnement se construit autour des réseaux communautaires, qui peuvent être des atouts mais aussi des freins pour maîtriser la langue et pour appuyer des parcours d'intégration.** Ils activent parfois des formes de repli ou de méfiance. Cette question embrasse de larges sphères et se cristallise particulièrement autour de l'éducation, la parentalité, l'accès à l'emploi ou la citoyenneté.

De **multiples dispositifs et mesures sont activés au sein du territoire** pour faciliter l'apprentissage et la maîtrise de la langue française, première marche des parcours d'intégration et de la mobilité sociale et professionnelle. Chacun ayant son public cible, ses propres objectifs et conditions d'accès. On relève notamment :

- les **Cours Accès Intégration (CAI)** donnés par l'association Ariège Alpha dans le cadre de financements de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), qui contribuent à réduire la barrière linguistique et culturelle,
 - **Les cours de Français Langue d'Intégration (FLI)** assurés par l'UDAF,
 - **Les actions d'alphabétisation** mises en œuvre par le GRETA et financées par la ville de Pamiers,
 - Au sein de l'Education Nationale : le **Français Langue Etrangère (FLE)** auquel peuvent prétendre les primo-arrivants ; le FLE premier degré est assuré à l'école Cazalé et le FLE deuxième degré est proposé au collège Rambaud,
 - **Les actions développées par la Croix Rouge.**

• **Les enjeux soulevés par les problématiques identifiées**

a/ La prise en compte des besoins non couverts et la saturation des offres,

b/ La lisibilité des conditions d'accès aux offres, chaque dispositif secrétant ses propres priorités,

c/ La coordination des actions de manière à offrir des parcours adaptés.

• **Objectifs**

- **Augmenter les volumes de prise en charge,**
- **Développer les coordinations** de manière à construire des parcours adaptés, agir sur les freins, anticiper et adapter les offres.

⇒ Accès au sport et à la culture

• Un haut niveau d'équipements sportifs

La ville de Pamiers dispose d'un **haut niveau d'équipements sportifs** : le stade Balussou constitue un lieu phare. Doté de multiples installations, c'est avec le parc nautique Neptunia un pôle de référence au sein des quartiers vécus. Le service des Sports de la ville de Pamiers regroupe 60 associations sportives qui comptent près de 7000 licenciés. Parmi elles, l'amicale des associations sportives regroupe plus de 40 sections sportives afin de **développer des actions en faveur du sport appaméen**. La participation des publics des quartiers prioritaires aux activités sportives s'avère variable selon les sections : **globalement, les populations des quartiers prioritaires ne participent pas aux activités à hauteur du poids démographique qu'elles représentent**. Au-delà des affinités, des effets de sur et de sous-représentation sont à prendre en compte. Ils indiquent que les publics ont moins accès aux opportunités du droit commun et qu'ils sont moins en interactions avec l'altérité, celle-ci constituant une des conditions de la promotion de la citoyenneté.

A la Gloriette et au Foulon, le sport figure comme un enjeu stratégique. Le quartier abrite des équipements : un gymnase et un plateau sportif, un boulodrome couvert, une salle multi activités. Les clubs sportifs sont incités par la ville à utiliser plus avant ces équipements. Les sections sportives du hand-ball et de la pelote basque ont ainsi intensifié leur présence sur le site. Une manifestation « hors les murs » est organisée chaque année (« Rugby au cœur de la cité ») de manière à promouvoir cette pratique et donner envie de la pratiquer en club. **Ces initiatives interrogent la capacité et les dispositions des structures sportives à tisser des passerelles avec les publics des quartiers prioritaires** : elles imposent d'agir de manière ajustée en termes de connaissance et reconnaissance, de modalités d'accueil, d'inscription, de tarification.

La **distance sociale semble ici importante**, comme le soulignent les initiatives engagées pour favoriser l'utilisation de ces équipements par les jeunes du quartier. La salle Irénée Cros est ainsi ouverte le dimanche soir pour la pratique du foot en salle (60 jeunes du quartier y participent). Un club de foot a par ailleurs été fondé à l'initiative des jeunes du quartier et il est engagé aujourd'hui dans des championnats et compétitions officielles. Mais son recrutement tend cependant à se limiter aux publics originaires du quartier **faisant valoir des formes de repli**, ce qui constitue un point de vigilance à l'égard des logiques de repli autant qu'un enjeu de la capacité d'ouverture du tissu sportif appaméen (encadrement, accueil, inscription...). De même, une activité boxe se développe dans le quartier, mais son public est un aussi indexé sur le quartier et peu ouvert au-delà. **Les porosités entre les clubs sportifs et les publics des quartiers sont donc à encourager et activer**. Une autre difficulté concerne la **capacité à accéder aux sites les plus éloignés** (offre de transports).

- Les enjeux soulevés par les problématiques identifiées

L'accès des publics aux installations de proximité pose d'autres défis :

- **Comment faire en sorte que ces équipements soient ouverts et accessibles aux jeunes du quartier ?**
- **Comment faire en sorte que les activités développées sur place servent de levier et de tremplin pour aller vers les offres de droit commun**, autrement dit qu'elles ouvrent sur la mobilité, la pratique des clubs et des différentes installations sportives de la commune ?
- **Comment faire en sorte que les activités proposées ne soient pas indexées sur le genre**, au risque d'écarter les publics féminins ?

• La culture : un vecteur fort de cohésion sociale

L'offre culturelle est aujourd'hui resserrée autour de quelques équipements situés dans le quartier vécu : la Médiathèque, le cinéma, le Conservatoire de Musique qui offre un nouvel équipement. La médiathèque apparaît comme un des équipements phares, au regard des liens établis avec les écoles maternelles et primaires, les parents. **Des projets majeurs sont de nature à accroître le rayonnement et la dynamique culturelle du territoire** : relocalisation du cinéma, aménagement du Carmel, conservatoire de musique à rayonnement communal à renforcer...

L'action culturelle compte avec des temps forts, des acteurs comme la MJC, Volontés de Femme, des initiatives associatives (festival des Fanfarons...), des lieux offrant des occasions d'échange et de découverte de l'art contemporain (à l'exemple de l'association « Arts + »), des interventions artistiques (projet « Land Art » développé en centre-ville et au centre de loisirs).

Aujourd'hui, **une politique tarifaire adaptée est mise en place pour faciliter l'accès à la culture**. D'une part les inscriptions au conservatoire sont fixées en fonction du Quotient familial pour les habitants de Pamiers, d'autres part le prix des billets de spectacle est très abordable, avec une volonté de place à moins de 20 €, la gratuité pour les moins de 13 ans hors spectacle jeune public, un tarif réduit pour les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), la mise en place de partenariats avec des comités d'entreprises appaméennes, etc.

En termes d'action culturelle et de médiation, le bilan est partagé : la quasi majorité des actions se fait au travers d'actions d'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire donc ciblant un public captif (« Mets les watts », « Urbancult », semaine culturelle des lycées, actions du conservatoire dans les écoles de Lestang et Cazalé mais aussi à travers le dispositif CHAM, la médiathèque en lien avec Cazalé, dispositif « Entrez dans la danse » avec les collèges, etc.). **En revanche, très peu d'actions existent sur les publics dits spécifiques ou les « non publics »** ; quelques-unes sont à signaler : un récent projet de découverte du land art, des actions dans le cadre du Programme Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) ou du Réseau

d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) menées par l'association « Regards de Femmes » et la MJC , ou encore le dispositif « Ce soir je sors mes parents » (l'Estive- scène nationale de Foix / MJC Pamiers), mais toutes ces actions ne touchent qu'un nombre très réduit de personnes.

Cependant, **les acteurs culturels appaméens, dont le personnel des établissements municipaux, sont, pour la grande majorité, peu sensibilisés à ce type de démarche** et donc très peu formés. Sur le quartier prioritaire, l'absence de relais humains et de locaux ne favorise pas non plus la mise en place de projets culturels. Un autre des freins au développement d'actions culturelles en faveur de ces publics est l'absence de dispositifs spécifiques.

D'autres facteurs importants influent également sur la vie et les pratiques culturelles appaméennes. En effet, on soulignera la **dichotomie entre les pratiques amateurs**, qui, entre le conservatoire, les écoles de danses, les associations d'art plastiques, etc., sont relativement dynamiques mais touchent plutôt des publics mineurs, scolaires, retraités, ces derniers constituant une part importante des adhérents des associations culturelles, **et le secteur professionnel** dont force est de constater en revanche l'extrême rareté d'artistes installés sur la ville. Ensuite il est à noter l'existence d'un **gouffre générationnel causé par le départ naturel d'un très grand nombre de jeunes pour un cursus universitaire**, vers Toulouse et d'autres grandes métropoles et revenant, pour ceux se réinstallant sur la ville, plusieurs années après. Le moment où les jeunes se construisent et déterminent leurs futures carrières, potentiellement culturelles, se fait donc ailleurs et leur évolution se fait alors hors du territoire.

La culture, dans son ambition et dans sa capacité à interroger et à mettre en perspective l'ensemble des enjeux de société, est une dimension à part entière de la politique de la ville.

Il s'agit alors, au travers de la notion de médiation culturelle, de **s'inscrire dans les enjeux contemporains de prise en compte des diversités et d'impulser des politiques culturelles et artistiques** qui participent au développement de la ville et de ses quartiers dans un souci de renforcement du lien social, d'émergence de lieux communs culturels permettant le tissage de référentiels de citoyenneté partagés, d'épanouissement individuel des habitants, de mixité sociale, de genre, générationnelle, culturelle.

Ces politiques supposent la **mise en place de nouveaux modes de relations entre les différents acteurs culturels et les publics auxquels ils s'adressent** mais également, entre les acteurs culturels et les acteurs sociaux et éducatifs. Un travail de réflexion du secteur culturel doit être engagé afin de mieux définir les objectifs d'intervention et mieux structurer les projets sur les quartiers prioritaires. C'est également un changement profond dans les pratiques professionnelles des acteurs culturels appaméens, notamment institutionnels, que de s'ouvrir à ces nouvelles orientations qui jusqu'alors n'étaient pas dans les habitudes de travail ; cela nécessite d'avoir un personnel qualifié et sensibilisé. En l'absence de données statistiques concrètes sur les pratiques culturelles des appaméens, **une étude des publics plus poussée pourra permettre une meilleure connaissance de ces derniers** et cibler au mieux les actions à développer. Il s'agit également de développer des parcours

culturels dès le plus jeune âge. De plus, et ceci afin de favoriser les échanges et la mixité, les projets devront également être élaborés en vue de contribuer au mieux vivre ensemble et à l'ouverture aux autres en dépassant les frontières strictes du lieu d'habitat ou du quartier.

Le projet culturel de la ville, ainsi que ceux de la médiathèque et du Conservatoire se réorientent depuis plusieurs mois afin **de pouvoir travailler autour de ces questions de médiation culturelle et du vivre ensemble**. La Direction des Affaires Culturelles se réorganise afin de mettre en œuvre cette nouvelle politique amorcée depuis 2014.

Pour répondre à ces besoins, il faut **développer des outils stratégiques** : rendre la ville attractive pour l'accueil et l'installation d'artistes, développer les actions de sensibilisation sur les pratiques culturelles, mettre en place des actions de médiation culturelle sur ces territoires, développer les parcours artistiques, favoriser la culture comme vecteur dans des projets transversaux (parentalité, lutte contre les inégalités, lutte contre l'illettrisme, éducation, alphabétisation, cadre de vie etc.), développer de nouveaux réseaux et des relais sur les territoires ainsi que des lieux d'accueil. Cela doit aussi se faire **en parallèle d'une réflexion portant sur les moyens humains et financiers dédiés à ces orientations**.

- **Les enjeux soulevés par les problématiques identifiées**

La stratégie culturelle est confrontée d'une certaine manière aux **mêmes enjeux d'ouverture, de mobilité et de décroisement, de prise en compte des diversités** que la stratégie sportive. Elle est placée **au défi d'impulser des politiques culturelles et artistiques** qui participent au développement de la ville et de ses quartiers, dans un souci de **renforcement du lien social, d'émergence de lieux et de pratiques** culturelles permettant le tissage de référentiels de citoyenneté partagés, **d'épanouissement individuel** des habitants, de **mixité sociale, de genre, générationnelle, culturelle**. Les enjeux concernent la capacité à :

- **entrer en lien avec les publics de la géographie prioritaire**, dont certains peuvent être des décrocheurs et beaucoup des publics repliés, isolés ou oubliés, difficilement mobilisables et sollicités autour des pratiques culturelles,
- **donner accès à des offres d'excellence**, mobilisant curiosité et envie, supports de mobilité, d'interactions, d'échanges,
- **valoriser les compétences**, savoir-faire et talents des publics des quartiers,
- **assurer la construction de parcours éducatifs et culturels**, notamment avec les établissements scolaires,
- **faire de l'accès à la culture un vecteur de lien social**, un support de mobilisation des habitants,
- **mettre en place de nouveaux modes de relations entre les acteurs** culturels mais également entre les acteurs culturels et les acteurs sociaux et éducatifs pour mobiliser les différents potentiels.

• **Objectifs (accès au sport et à la culture)**

- **Conforter, tisser et élargir les partenariats** : intérêt mutuel à agir ensemble, interconnaissance, information sur les actions et les dispositifs, les ressources et opportunités mobilisables, les modes d'intervention
- **Développer et animer la coordination entre acteurs et partenaires autour de projets partagés** : identification de référents, agendas de travail,
- **Améliorer les conditions d'accessibilité aux offres proposées** : tarifs, accueil, accompagnement, déplacements ... et faire mieux prendre en compte les conditions et freins à l'ouverture des activités aux publics des quartiers prioritaires
- **Encourager et valoriser la co-construction de projets culturels** mobilisant les habitants, d'actions sportives encourageant leur participation.

⇒ **Sécurité et prévention de la délinquance**

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Pamiers/Saint-Jean-du-Falga /La Tour-du-Crieu est le dispositif pivot de prise en charge de cette problématique. Il se déploie à travers un partenariat animé par le service Médiation/Prévention de la ville de Pamiers. Celui-ci mobilise deux médiateurs et associe principalement la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) et la Gendarmerie, la Police Municipale, les établissements de l'Education Nationale, des clubs sportifs, l'OPH, les autres services des collectivités...

Le CLSPD déploie ses initiatives autour des axes suivants :

1 Contribuer à la prévention, l'éducation et l'insertion des jeunes et des familles en difficultés

- harmoniser et renforcer les actions de prévention destinées aux jeunes
- optimiser l'accompagnement des jeunes et des familles en difficulté, en créant plus de proximité notamment sur les quartiers « sensibles »
- prévenir toutes les formes de consommations de produits psycho actifs
- lutter contre l'insécurité routière chez les jeunes
- favoriser l'insertion des jeunes en grandes difficultés sociales (aide au permis de conduire, accès au sport

2 Assurer la sécurité des personnes et des biens et soutenir les établissements scolaires dans la lutte contre la violence

- assurer la coordination des dispositifs et des acteurs intervenant pour la sécurité publique
- accompagner et soutenir les personnes particulièrement exposées aux actes de délinquance (commerçants, personnes âgées..)

- accentuer la relation de proximité des acteurs de sécurité publique avec la population locale (face aux incivilités...)
- sécuriser les abords des établissements scolaires, les transports scolaires, soutenir les établissements scolaires dans la lutte contre la violence
- améliorer le cadre de vie et la sécurité sur des sites «sensibles», accentuer la lutte contre les incivilités et les dégradations

3 Mettre en œuvre des réponses adaptées en matière de prévention de la délinquance

- favoriser la mise en réseau autour des réponses apportées à des actes commis par un public de mineurs
- favoriser le partage de l'information dans un cadre déontologique
- lutter contre les différentes formes de violences faites aux femmes et apporter un soutien aux victimes

La délinquance à Pamiers est un sujet de préoccupation des pouvoirs publics. **Le nombre de faits de délinquance n'a cependant pas connu d'augmentation significative sur les trois dernières années.**

• Les enjeux soulevés par les problématiques identifiées

En centre-ville

- Un **sentiment d'insécurité récurrent** est cependant ressenti par certains publics, principalement nourri par **l'accumulation d'incivilités et de la perception d'ambiances inhospitalières**. Il se cristallise le soir, ou en fin de journée -notamment l'hiver- et concerne certains lieux. Il peut **conduire à des stratégies d'évitement ou au refus de pratiquer le centre-ville**, notamment de la part des femmes, d'élèves ou d'adolescents.
- Certains lieux voient se manifester des **regroupements**, auxquels peuvent être associés des **conduites et des comportements à risques** (addictions, incivilités...) : bas de la rue Gabriel Péri et ses rues adjacentes, plateau du Castella, place du Mercadal, alentours de la MJC ... La vidéo-protection est déployée en centre-ville depuis 2010 (12 caméras).

Au Foulon et à la Gloriette

- Le quartier est calme dans l'ensemble, mais on enregistre une **difficulté à enrayer des dégradations récurrentes**. L'appropriation de certains halls ou garages par des groupes de jeunes se traduit par des **comportements irrespectueux, des incivilités récurrentes, parfois des trafics**. Ce processus pèse sur le bien vivre ensemble. Il **accroît l'isolement** des habitants, des exaspérations et **l'incapacité à rétablir des fonctionnements apaisés**. Des événements récents (dégradation de la salle d'activités du bâtiment H) soulignent les **difficultés liées au manque de présence humaine et de surveillance**.

• Objectifs

- **Développer** la prévention de rue et surtout la **capacité à entrer en lien et en contact avec les publics**,
- **Rendre effective la présence humaine** sur le quartier du Foulon et développer des réponses durables, notamment en s'appuyant sur la **mise en œuvre d'un projet de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)**,
- **Développer la sécurité passive et la prévention situationnelle** en lien avec la reprise des espaces: éclairages, vidéo-protection, cheminements et pieds d'immeubles, aménagements urbains
- **Élargir les supports d'insertion** pour offrir des opportunités de mise au travail, de valorisation sociale et de mobilisation sociale pour les publics,
- Développer les capacités à **proposer des mesures de réparation**
- Faire des **interactions et du développement des réseaux partenariaux le levier de la coproduction de la tranquillité publique** -notamment autour de la jeunesse.

Les problématiques identifiées sur le pilier « cohésion sociale » **interrogent également et de manière quasi systématique le pilier « cadre de vie », en particulier sur les plans de l'habitat, des espaces publics (ou « collectifs ») et de la mobilité.** En effet, les liaisons entre le quartier prioritaire et l'ensemble de la ville sont parfois peu évidentes (la Gloriette, le Foulon) et conduisent à un certain **enclavement** de celui-ci : les **interactions et échanges ne se font plus** suffisamment, et **les populations accueillies sont captives** d'un habitat qui ne trouve pas d'équivalent dans le reste de la ville (en termes de montant des loyers et de types de logements notamment). Les objectifs stratégiques du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » vont ainsi devoir s'attacher à résoudre en priorité ces questions majeures.

2.2.2 Le cadre de vie et le renouvellement urbain : enjeux et objectifs stratégiques

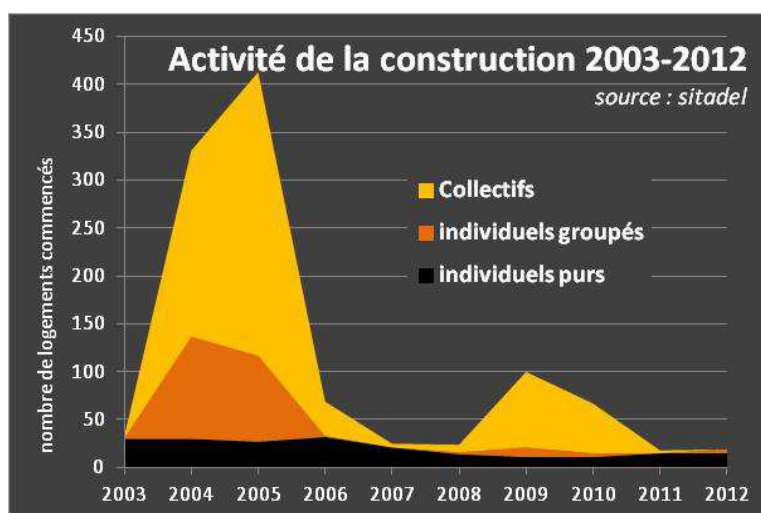
En matière de cadre de vie et de renouvellement urbain, les enjeux prioritaires et objectifs stratégiques ont été déclinés selon les thématiques suivantes, déterminées comme majeures pour le territoire à partir des problématiques identifiées : **l'habitat et le cadre de vie et le fonctionnement urbain.** Ils sont en outre déclinés pour chacune des deux entités spatiales constituant le quartier prioritaire : le centre-ville et la Gloriette / le Foulon.

⇒ La stratégie habitat

• Un marché du logement qui a été très dynamique ces dernières années

L'agglomération de Pamiers a connu un **très fort développement de l'activité de la construction de logements ces dernières années**, s'affirmant comme un site particulièrement dynamique au sein du département et de la région Midi-Pyrénées. Les années 2004 et 2005 ont été exceptionnelles en termes de construction de logements. Les services fiscaux ont ainsi enregistré le développement de **près de 1400 logements entre 2003 et 2013** (source FILOCOM 2003-2013). Cette explosion de l'activité de la construction s'est traduite par :

- une **inscription territoriale au bénéfice de la périphérie**, principalement au travers des extensions urbaines (plus largement, à l'échelle du SCoT de la vallée de l'Ariège, la consommation par logement était de 1200 m² en 2006, soit près de 2 fois la moyenne régionale. En rapportant la consommation foncière au gain d'habitant, il apparaît que pour accueillir 1 habitant supplémentaire, il a été nécessaire de consommer près de 700 m²). Au sein de la CCPP, le Terrefort, la vallée de l'Hers, la vallée de l'Ariège ont progressé à des rythmes élevés. La commune de Pamiers a quant à elle connu un **très fort déploiement de ses faubourgs et secteurs d'extension urbaine**, aboutissant l'affirmation de nouveaux quartiers. Face ce déploiement, **le secteur intra canaux a vu son poids relatif se restreindre** : il représente aujourd'hui 25% du parc de résidences principales de la ville de Pamiers.
- **l'entrée en scène des produits investisseurs**, le site de Pamiers ayant figuré comme un secteur préférentiel de déploiement de ces produits à l'échelle régionale. Plus de 600 logements ont été construits, la plupart dans des résidences d'habitat collectif. Tournés vers la location, ils ont introduit une **perturbation très profonde du fonctionnement du marché locatif**.



La construction de logements à Pamiers entre 2003 et 2012 (source : SITADEL)

- **l'essor de l'accession à la propriété**, celle-ci étant favorisée par un important volume de libération foncière et de productions de terrains à bâtir, proposant une **offre de terrains à des prix accessibles** s'adressant à

des clientèles actives qui travaillent dans la zone d'emploi de Pamiers ou, dans une moindre mesure, dans l'agglomération toulousaine. Ces clientèles tirent parti des conditions d'accessibilité remarquables qu'offre l'agglomération appaméenne.

Ce **développement des produits en périphérie est indexé sur la maison individuelle** qui capte une large part des ménages souhaitant accéder à la propriété. Il s'accompagne d'une **segmentation accrue des modèles d'habiter** au sein du territoire communautaire.

- **Aujourd'hui, le marché du logement est à la fois détendu et perturbé**

Le **ralentissement de l'activité de la construction** sur la période récente est un fait remarquable. Il s'inscrit dans un contexte de **très forte détente du marché du logement** dont les effets se manifestent dans de multiples segments :

- **La location : ce secteur a été bouleversé par l'arrivée des « produits défiscalisés »** qui ont été construits dans les années 2000, notamment par l'offre massive de T2. Le bilan/évaluation du PLH (source : Evaluation à mi-parcours du PLH de la CCPP - juillet 2013) indique que « les prix des locations aujourd'hui sont les mêmes que ceux constatés en 2007 ». Il rend compte de **prix locatifs particulièrement dépréciés** : 7,0 €/m² à Pamiers, 8,1 €/m² en Ariège, 11,7 €/m² pour Toulouse.
- **La transaction de biens** : selon l'observatoire de l'habitat de la CCPP, le prix moyen serait d'environ 1 000€ - 1 200€ le m². Le prix de vente moyen pour une maison individuelle dans le marché de l'occasion se situerait entre 120 000€ et 150 000€, marquant une **baisse significative de prix de référence** depuis 2009.

Cette détente du marché du logement a un **double effet pour le quartier prioritaire** :

- **l'importance de l'offre locative et la montée en gamme du parc de logement** via les produits neufs placent les ensembles du quartier de la Gloriette et du Foulon en **zone de faible attractivité**, limitant les clientèles aux publics captifs ou à ceux qui souhaitent tirer parti de la proximité résidentielle (jeu des regroupements communautaires).
- en centre-ville, elle génère des **effets de chaîne et de déqualification du parc de logements**. L'arrivée des produits défiscalisés et la construction neuve de logements HLM ont entraîné une baisse des loyers et des prix dans l'ancien, activant les jeux de **déclassement des produits non qualifiés du cœur de ville**. Le marché du logement appaméen propose ainsi :
 - d'un côté, **une offre neuve abondante qui trouve son public** via la baisse des loyers et des exigences à l'entrée dans le logement. Ce qui participe à vider le centre d'une partie de sa population,
 - de l'autre, **un parc locatif ancien du centre ville vétuste, peu adapté aux modes de vie et aux attentes actuelles** et qui peine à trouver sa

cible hors des clientèles captives, ce qui aboutit à la polarisation de publics en situation de vulnérabilité sociale.

« Les locataires ont eu tendance à **se diriger vers les logements neufs délaissant le parc privé ancien**. Pour louer leurs appartements les propriétaires ont du baisser leurs prix pour faire revenir les locataires. Cette **baisse des prix n'a pas incité les propriétaires à investir sur l'état général des logements**, ce qui a provoqué pour certaines habitations, une accentuation de la dégradation... Avec cette baisse des prix dans l'ancien, le parc défiscalisé a dû, lui aussi, ajuster les loyers au prix du marché » (source : Evaluation à mi parcours du PLH de la CCPP - juillet 2013).

- **La dynamique de revitalisation appelle de nouveaux leviers**

S'agissant du quartier de la Gloriette et du Foulon, les **modes de gestion ordinaire paraissent vains pour engager un cercle vertueux engageant une amélioration durable et le retour à une vie résidentielle équilibrée**. La tranquillité d'ensemble observée à l'échelle du quartier s'accompagne de situations problématiques qui surgissent de manière récurrente (regroupements en pieds d'immeubles, dégradations, attitudes hostiles...) et qui **mettent à l'épreuve l'attractivité et les équilibres résidentiels**. De nouvelles stratégies patrimoniales et de gestion (affirmation de la présence humaine notamment) sont à explorer pour **accompagner les efforts de requalification**.



La Gloriette, occupation des garages et pieds d'immeubles

S'agissant du centre-ville, **plusieurs dispositifs et actions marquant le souci d'agir** (études, programmes animés, mesures incitatives), de soutenir les porteurs de projet et de **créer les conditions d'une intervention forte sur le cœur de ville en matière d'habitat** ont été impulsés par la CCPP et la ville de Pamiers, notamment via le **recours à de nouveaux modes d'action** (portage foncier). Leur déploiement a permis de **contenir le décrochage du cœur de ville**, de contenir certaines problématiques ou de **créer les conditions d'une action de requalification d'envergure**. Mais leur mise en œuvre reste cependant inégale ou non aboutie.

- Depuis le début des années 2000, un **Programme d'Intérêt Général (PIG)** permet de mobiliser les aides de l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANAH) dans le but de **revaloriser le parc existant** et de **remettre sur le marché des logements inadéquats** (accessibilité, vétusté...). Sur la période 2009/2012, **le PIG a notamment permis le recyclage de 100 logements vacants**. Un nouveau PIG est en cours sur la période 2014/2015.

	Nb de logements réhabilités	Nb de logements vacants remis sur le marché	Nb de logements vacants (+3 ans) remis sur le marché
2012	63	43	18
2011	25	10	n/c
2010	37	13	4
2009	64	34	n/c
Total	189	100	22

Bilan du PIG 2009-2012 (source : Evaluation à mi-parcours du PLH – CCPP, juillet 2013)

- Une **plateforme de lutte contre l'habitat indigne** est active à l'échelle de la CCPP.
- Des **études pré-opérationnelles d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU)** ont été menées faisant de la requalification du centre ancien de Pamiers un enjeu prioritaire ; elles n'ont toutefois pas débouché sur la signature d'une convention.
- Une **politique d'acquisition foncière** portée conjointement par la CCPP et la ville a été engagée, **ciblant un périmètre prioritaire** mis en évidence dès 2011 : « l'îlot Sainte Claire ». L'action vise à s'assurer la maîtrise immobilière et foncière de manière à **reconfigurer le bâti et offrir des volumes conformes aux exigences actuelles**. A ce jour, 20 immeubles ont été acquis (engagement de 2 282 300 €), qui représentent plus de 70% de la surface du périmètre prioritaire. Le montant des acquisitions futures des 7 derniers immeubles est estimé autour de 870 000 € (source : CCPP – Evaluation triennale du PLH – 2013).



Récemment, le Conseil Municipal de Pamiers a adopté l'installation d'une **taxe d'habitation sur les logements vacants**. Dans cadre de la mise en valeur du patrimoine du cœur de ville, une **Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)** est en cours de finalisation et plusieurs opérations « façades » ont été menées.

- **Les enjeux de la stratégie habitat : Une mixité sociale retrouvée**

a/ Un développement de l'habitat à l'échelle communautaire faisant valoir la fonction stratégique du centre ville et de la revalorisation de la Gloriette

La **fragilisation de l'habitat** du centre-ville et la **spécialisation de certains ensembles** de la Gloriette et du Foulon **mettent à l'épreuve la cohésion sociale et la mixité**. Aussi, **l'action sur le logement constitue un enjeu stratégique du contrat de ville**.

Une condition de réussite apparaît clairement : **la revitalisation demande à être intégrée et pilotée dans une stratégie habitat d'ensemble prenant en compte les complémentarités, les concurrences, les interdépendances entre les produits logements et territoires**. De la même manière, la remise en attractivité de la Gloriette et du Foulon demande elle aussi à être **inscrite dans une démarche d'ensemble des équilibres de peuplement au sein du parc social de la CCPP**, alors que le taux de logement social était de 14% à l'échelle de la CCPP en 2010, autour de 21% à Pamiers et que les 3/4 des logements sociaux de Pamiers sont situés dans le quartier prioritaire (secteur Iris du centre Ville et de la Gloriette/Foulon).

- **Objectifs**

Conforter le PLH comme creuset permettant d'ouvrir sur la régulation de l'action sur l'habitat :

- éclairer les volumes, les rythmes et les produits souhaitables, de manière à **réactiver le marché du logement et à s'inscrire dans ce que le marché peut supporter**,
- **évaluer la capacité des nouvelles offres à conforter/fragiliser la revitalisation** du cœur de ville,
- **engager l'élaboration d'une stratégie de peuplement du parc social HLM à l'échelle du territoire communautaire**, permettant de revenir sur les processus de spécialisation, de développer une veille sur les ensembles HLM fragiles dans les quartiers vécus, de contribuer à l'équilibre de l'habitat à l'échelle de la CCPP, d'accompagner la mobilité des ménages (mutations, relogements...). Le Contrat de Ville appelle ici **l'élaboration d'une convention de mixité sociale** (article 8 de la loi Lamy).

b/ L'éradication du mal logement et la promotion de la rénovation énergétique

L'inscription du centre-ville dans une trajectoire positive **ne peut s'opérer sans faire de l'éradication du mal logement une priorité de l'action**. Elle expose les publics à des situations de vulnérabilité sociale accrues. La permanence de ces situations conforte un fonctionnement déqualifié de l'habitat et elle s'avère propice à la spécialisation sociale. Le centre ville a aussi une belle carte à jouer pour **se positionner comme territoire pilote en matière de rénovation énergétique**, en prenant appui pour cela sur les opportunités que propose la proximité d'une entreprise industrielle (développement d'un réseau de chaleur notamment). Il mobiliserait là un atout de plus (aux cotés de ceux associés à la proximité des services et équipements, aux déplacements, aux espaces offrant des respirations, à la qualité de l'habitat et du patrimoine...) pour **faire valoir une image d'éco-quartier au sein de son territoire**. Dans le quartier du Foulon et de la Gloriette, l'engagement dans la voie de l'amélioration énergétique est un **enjeu fort pour maintenir l'attractivité de ce patrimoine**, prévenir les vulnérabilités sociales, éviter tout risque de déclassement de ce patrimoine. **Un partenariat à haut niveau d'ambition est attendu pour faire face à cet enjeu.**

Objectifs

- **Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne**, condition indispensable de la reconquête du centre-ville,
- **Soutenir l'amélioration de l'efficacité énergétique** dans le cœur de ville et sur les ensembles de la Gloriette et du Foulon,
- **Envisager la création de réseau de chaleur** en complément des interventions sur la rénovation thermique du bâti (partenariat notamment avec l'usine Aubert & Duval),
- **Amplifier la lutte contre la précarité énergétique.**

c/ La diversification des produits logement

En centre-ville :

Le chemin du retour de l'attractivité de l'habitat exige de **prendre appui sur des offres nouvelles**, à la fois accessibles et de qualité qui permettent de **donner envie de venir à de nouvelles clientèles ou qui permettent à ceux qui le souhaitent de pouvoir s'y maintenir dans de bonnes conditions**. La diversité et la qualité des produits sont ici des exigences fortes.

A la Gloriette et au Foulon :

L'amélioration des conditions d'habiter est un préalable à la diversification. Le **maintien d'une offre accessible** est essentiel au regard de la solvabilité des ménages. Les objectifs portant sur la requalification du bâti et des espaces de prolongement sont à différencier et à graduer selon les immeubles et les unités résidentielles. Il importe à cet égard de **ne pas laisser certains ensembles dans l'oubli de la requalification**, l'action sur le bâti n'étant qu'un des leviers d'action. Les choix relatifs au bâtiment H (réhabilitation, requalification, déconstruction partielle ou totale) ont à **prendre en compte les enjeux urbains** (atténuation de la perception de l'effet de hauteur et de densité, prise en compte des covisibilités), **sociaux** (relogements, reconstitution de l'offre...), **le coût des travaux et leur impact sur la stratégie patrimoniale de l'OPH**, tout particulièrement sa capacité à se positionner comme partenaire accompagnant la mise en œuvre de la démarche d'ensemble du Contrat de Ville.

- Objectifs

En centre-ville :

- **Développer de nouvelles offres, en particulier en accession** pour répondre aux attentes de nouvelles clientèles (seniors, jeunes ménages, pionniers), en mettant l'accent sur les qualités attendues et les éléments qui font la différence,
- **Encourager les modes d'habiter innovants** et les processus qui visent à faire des habitants des acteurs de la vie de la cité (habitat coopératif, habitat intergénérationnel...).

A la Gloriette et au Foulon :

- **Faire avancer les éléments permettant de s'engager dans une démarche opérationnelle** : choix des scénarios préférentiels, études de définition,
- **Définir les conditions de valorisation d'ensemble** des composantes du quartier.

d/ Des modes opératoires renouvelés

La reconquête du centre-ville **invite les collectivités à se doter d'outils adaptés aux configurations du tissu urbain et aux situations foncières et immobilières**. Les configurations de la trame urbaine et du bâti (occupation des cœurs d'ilots,

tissu étroit et en lanière...), certaines logiques patrimoniales constituent parfois des freins et qui bloquent les évolutions possibles. Sous un autre angle, **le retour de la mixité sociale ne peut s'opérer seulement en prenant appui sur des dispositifs sociaux d'amélioration des conditions logement (PIG)**. L'efficacité de l'action suppose de **prendre appui sur des leviers permettant d'agir de manière concentrée, de recourir à des moyens coercitifs, de pouvoir agencer une palette d'outils permettant d'intervenir avec discernement et de manière ajustée**. La gestion des processus de revalorisation appelle le **développement de la capacité à agir en tissu ancien**.

L'engagement du processus de valorisation de l'îlot Sainte Claire est ici un **enjeu prioritaire tant il est de nature à porter un changement rapide, fort et significatif** de l'image du centre ville et à **soutenir la montée en gamme des équipements et des fonctions** qu'il doit abriter.

- Objectifs

- **Identifier les conditions de valorisation progressive et de recyclage du portefeuille foncier** engagé notamment sur l'îlot Sainte Claire (études, scénarios indiquant le phasage des étapes, produits habitat et montée en gamme des équipements...),
- **Bâtir un partenariat opérationnel** avec le(s) opérateurs de référence du logement pour mener des opérations d'acquisitions-amélioration soutenant les stratégies de revitalisation du centre-ville,
- **Définir et mobiliser les modes opératoires** permettant de mener les **outils de portage et de recyclage foncier** (Société Publique Locale - SPL...),
- **Prendre appui sur les leviers d'intervention** associés à l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) pour promouvoir la mixité sociale.

⇒ *La stratégie « cadre de vie et fonctionnement urbain »*

• Le centre-ville

En matière d'équipements : un territoire bipolarisé. Si le sud du cœur de ville s'affirme comme un pôle de fonctionnement tertiaire où se concentrent notamment les établissements d'accueil du jeune enfant, les établissements scolaires et les administrations, le nord du centre-ville est principalement dédié à l'habitat. Les équipements se réduisent ici aux écoles. **Leur qualité de service n'est pas au niveau de celle proposée dans les écoles des autres quartiers de la commune** qui ont fait l'objet d'un effort de modernisation (restauration, accueil périscolaire...). Il y a, à travers la **montée en gamme de ces équipements, des conditions importantes de revitalisation** de ce secteur du centre ville.

Le centre-ville est aussi un **lieu privilégié de vie culturelle**. Il accueille des équipements qui peuvent être des contributeurs de son redémarrage. La médiathèque, la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), le conservatoire de musique, le cinéma sont ici des supports à renforcer pour assurer le rayonnement de la ville.

- **Les enjeux : le centre-ville, un quartier à vivre**

La **requalification urbaine du centre-ville figure comme une condition incontournable d'une attractivité retrouvée**. Elle engage la capacité à le **réinscrire durablement comme le cœur vivant** et de référence de son territoire. Plusieurs enjeux sont parties prenantes à cette ambition.

a/ Un fonctionnement urbain adapté aux nouvelles attentes et modes d'utilisation du centre ville

- **Aménagement des circulations et des modes de partage de la rue** dans le centre,
- **Adaptation du stationnement** (résidentiel, longue et courte durée...) dans et aux abords du cœur de ville,
- **Lisibilité du jalonnement et de la signalétique.**

b/ La valorisation patrimoniale et des espaces publics

- **Ecriture des tours de canaux et hiérarchisation des portes d'entrée** dans la ville,
- **Valorisation des espaces de proximité** (places et cœur d'îlot) **et de respiration** (composantes des tours de canaux),
- **Mise en scène des atouts** et des pépites du patrimoine **vecteurs de l'identité** du cœur de ville,
- Signalétique.

c/ La qualité des liaisons et des déplacements vers les autres polarités

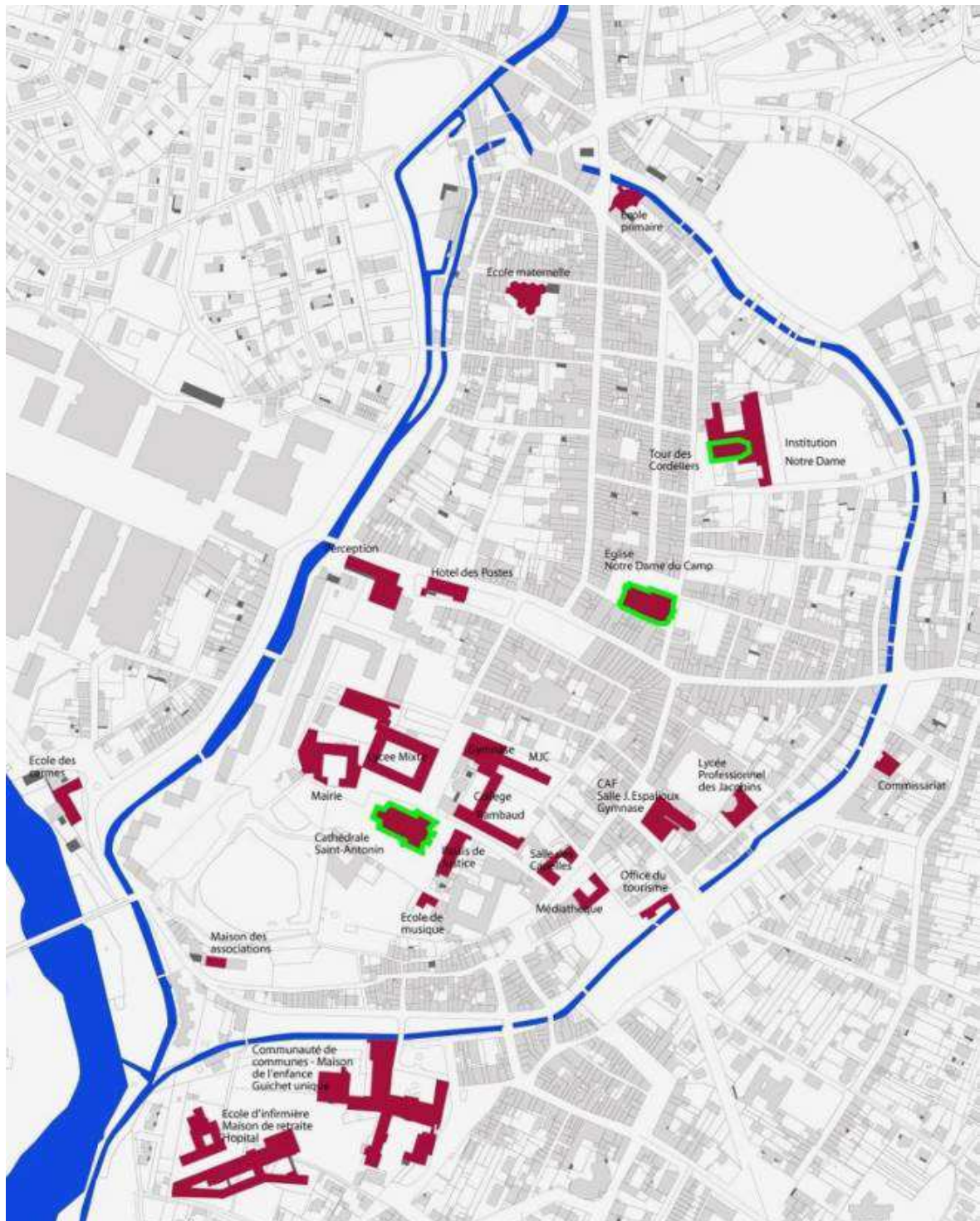
- **Navettes vers la périphérie** (emploi, commerces, services, offres de soins...),
- **Liaisons douces et continuités vers les équipements et les espaces de respiration** (bords de l'Ariège, pôles sportifs...), à mieux **connecter** au centre-ville.

Le projet urbain : REDONNER DU SENS A LA VILLE EN REQUALIFIANT LE CENTRE HISTORIQUE



d/ La montée en gamme des équipements

- **Amélioration de l'offre d'équipements de proximité**, premiers maillons du renouveau et de la qualité de vie résidentielle du centre-ville, supports fondamentaux de l'affirmation d'un quartier vivant et actif. La **qualification des équipements et de l'offre de services** du centre - notamment ceux concernant l'école et l'enfance du secteur nord du centre-ville - est un point clé pour répondre aux attentes des nouvelles clientèles que le projet de revitalisation du cœur de ville souhaite attirer. Leur mise à niveau est l'occasion de **réduire les écarts entre l'offre du centre et celle de la périphérie**,
- Confirmation d'une **vocation culturelle rayonnante** : **consolidation et déploiement de nouveaux équipements en capacité d'insuffler une dynamique culturelle faisant levier** autant sur l'accès à la culture que sur l'urbanité du cœur de ville. Le devenir du cinéma figure comme un enjeu fort pour l'attractivité et la dynamique du cœur de ville. A terme, le Carmel figure comme un site à fort potentiel.



Carte des équipements du centre-ville, décembre 2014.

- **Objectifs**

- **Acter une stratégie d'ensemble** d'intervention sur le fonctionnement urbain, les espaces, le patrimoine, en prenant appui sur l'étude de projet urbain,
- **Définir « ce qui reste à faire » et préciser les engagements** de la ville, la CCPP et ses partenaires dans le cadre de la convention ANRU,

- **Articuler les actions du projet urbain** avec celles portant sur le développement économique, l'habitat et le développement social.
- **Scander et partager l'agenda** des transformations
- **Communiquer.**

- **La Gloriette / Le Foulon**

Ce secteur **entretient peu d'interactions avec le reste de la ville**, hormis les rythmes associés à la fréquentation du lycée Irénée Cros et les activités liées à l'utilisation des équipements sportifs. Le fonctionnement des circulations et des raisons de venir dans le quartier **n'incite pas aux échanges réciproques**. Le quartier est aussi relativement étendu, tandis que le jeu des pentes et des circulations en impasse organise un certain fractionnement des unités résidentielles. Il figure dans une **forme d'isolement en dépit de sa proximité relative d'avec le cœur de ville**. Le fonctionnement social et l'accumulation des situations de précarité **favorisent le repli de certains habitants autant que l'affirmation de fonctionnements communautaires**, l'appropriation problématique de certains espaces délaissés en pied d'immeubles qui subissent des dégradations ; la gestion du site est à l'épreuve.

- **Les enjeux pour la Gloriette et le Foulon : un quartier populaire requalifié et relié à la ville**

a/ Un quartier mieux relié à sa ville

L'enclavement du quartier de la Gloriette pourrait être réduit en visant une requalification de l'avenue de l'Ariège davantage ouverte aux usages piétons (accessibilité aux PMR, prise en compte des circulations vers les deux écoles, accès des lycéens). Cet enjeu concerne le **traitement entre le carrefour au droit de l'école Cazalé et le centre-ville**. L'aménagement pourrait aussi avoir pour objectif de **réduire la place de la voiture** et modifier le profil routier de la voirie. Ceci ouvrant sur **des espaces pouvant être requalifiés, mieux définis et entretenus en pied d'immeubles**.

Au Foulon, un des enjeux tient à la **liaison vers les bords de l'Ariège**, lieux de tranquillité et de respiration pouvant être mieux reliés au quartier dans le cadre de parcours dédiés aux mobilités douces.

- **Objectifs**

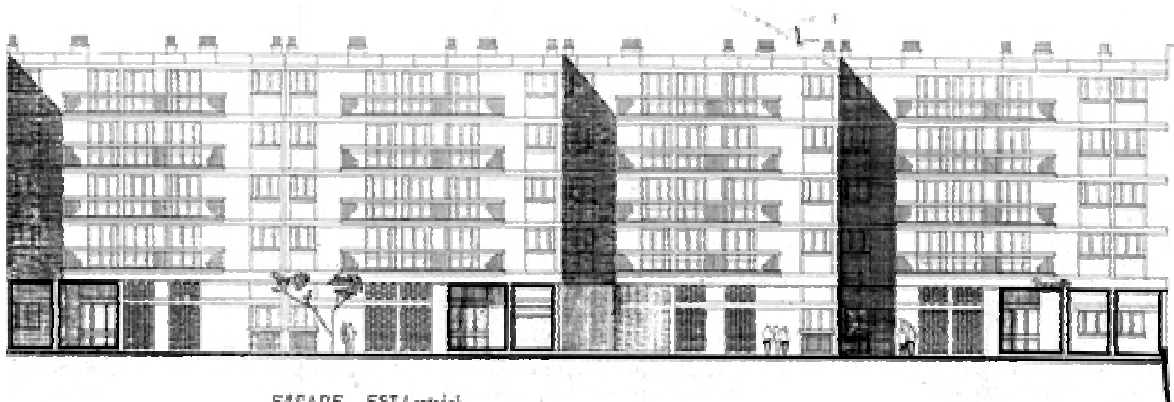
- **Inscrire les aménagements** concernant le traitement des portes, des liens avec le centre ville et les bords de l'Ariège **dans une stratégie d'ensemble**, prenant appui sur l'étude de projet urbain engagée,
- **Définir «ce qui reste à faire» en précisant les engagements** de la ville, la CCPP, du bailleur social (Office Public de l'Habitat de l'Ariège) et des partenaires dans le cadre de la convention ANRU,
- **Scander et partager l'échéancier** des transformations.

b/ Le développement de locaux de proximité, supports et points d'ancrage de la vie sociale

Les **locaux de proximité** connaissent un **fonctionnement problématique**. Les uns sont fermés (ancien Centre Médico-Psychologique - CMP du Foulon, rez-de-chaussée du bâtiment H) ou peu praticables, les autres aujourd'hui dégradés (salle multi activités du bâtiment H). De fait, **les habitants ne disposent pas de lieux de rencontre à proximité et les associations qui interviennent dans le quartier** (accompagnement à la scolarité, soutien à la parentalité, alphabétisation...) **sont confrontées au manque de supports adaptés**. Cette situation génère un **manque de lien** avec les habitants, et de liant entre les différents acteurs. Face à ces manques, il s'agit de **trouver les bons niveaux de réponse** entre ce qui doit être géré et proposé sur place au bénéfice des habitants, susceptible de faire venir des personnes de l'extérieur, ce qu'il est souhaitable de proposer dans d'autres sites, de manière à **éviter de fonctionner dans le cadre d'un repli sur le quartier**. L'offre et la gestion des locaux de proximité figurent comme des enjeux forts pour **dynamiser la vie sociale et soutenir l'attractivité du quartier**.

- Objectifs

- **Établir un projet social et d'aménagement des offres de proximité** : définition des locaux, du mode de gestion, association des acteurs et des habitants, conditions de fonctionnement.
- **Envisager le lien avec la Maison du Projet** (convention ANRU).



Élévation partielle du bâtiment H – La Gloriette (source : OPH09)

c/ La gestion urbaine de proximité

Cette démarche peut être un **vecteur fort d'amélioration de la qualité de vie du quartier**. Elle est de nature à **susciter la mobilisation des habitants** autour de leur environnement. Elle peut aussi **contribuer à la régulation sociale** en aidant les habitants à reprendre pied, à lutter contre les processus de repli ou d'effacement. Elle permettrait de **marquer les premières marches de la revalorisation du quartier** : c'est un levier fort de gestion de l'attente. Le diagnostic en marchant a mis en évidence plusieurs cibles privilégiées : le **développement de la présence humaine** sur le site, actuellement beaucoup

trop fragmentée et peu lisible, la **gestion de la propreté**, des déchets et des encombrants dans le cadre de la reprise des domanialités, la **valorisation des abords des équipements sportifs**. Il a souligné l'intérêt de **prendre appui sur l'expertise d'usage des habitants et des acteurs** dans la conception des aménagements à venir (résidentialisation, espaces publics...) ou encore pour prévenir des échecs (à l'exemple de l'expérience portant sur l'aménagement des jardins familiaux en pied d'immeubles). Elle est aussi **l'occasion de définir des réponses à l'égard des lieux de regroupement** associés aux rythmes du lycée ou investis par différents publics.

- **Objectifs**

- **Etablir un projet partenarial de gestion de proximité** mobilisant les acteurs : ville, CCPP, OPH, acteurs associatifs et sociaux, Etat,
- **Structurer cette démarche** en mettant l'accent sur le développement de la présence humaine et l'association des habitants,
- **Valoriser des contreparties de l'OPH de l'Ariège** au titre de l'exonération partielle de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

2.2.3 Le développement économique et l'emploi : enjeux et objectifs stratégiques

En matière développement économique et d'emploi, les enjeux prioritaires et objectifs stratégiques ont été déclinés selon les thématiques suivantes, déterminées comme majeures pour le territoire à partir des problématiques identifiées : **l'emploi et le regain d'attractivité économique du centre-ville**.

⇒ **La stratégie « emploi »**

- **Une faible niveau de qualification et de formation qui freine l'employabilité**

Les services de Pôle Emploi Midi Pyrénées (Service Statistiques, Etudes, Evaluations de Pôle Emploi Midi Pyrénées) ont effectué dans le cadre du diagnostic du Contrat de Ville une **approche affinée des profils des publics Demandeurs d'Emplois en Fin de Mois (DEFM) résidant dans les deux quartiers prioritaires**. S'agissant des DEFM des catégories A, B et C, cette enquête met en évidence des **traits singuliers des publics de la géographie prioritaire** au regard de l'ensemble des publics du bassin de Pamiers. On relève notamment :

- Une **proportion élevée de bénéficiaires du RSA** dans les quartiers prioritaires (44%) au regard des autres sites (26%),
- Une **part plus soutenue de publics jeunes** dans les quartiers prioritaires (22%) pour 19% dans les autres sites,

- Une **proportion de femmes moins élevée** dans les quartiers prioritaires (45%) pour 54% dans les autres sites,
- Des **publics dans l'ensemble moins formés** dans les quartiers prioritaires : 69% de personnes n'ont pas le niveau baccalauréat contre 60% à l'échelle du bassin de vie de Pamiers. On note en particulier une proportion de 23% de publics sans diplôme dans les quartiers prioritaires pour 17% à l'échelle du bassin de Pamiers,
- Des **publics nettement moins qualifiés**.

Ce faible niveau de qualification constitue **un frein à l'employabilité** d'autant que nombre d'offres d'emplois des entreprises majeures du territoire relèvent des compétences affirmées.

- **Une diversité de parcours, de freins et de stratégies face à l'accès à l'emploi**

Nombre de publics **ne s'oriente pas vers les dispositifs** de Pôle Emploi **ou vers les mesures d'accompagnement à l'emploi et de formation** qui sont proposées dans le cadre du droit commun. Ainsi, les référents de la Mission Locale identifient 38% de jeunes qui ne sont pas inscrits à Pôle Emploi parmi les 178 jeunes qu'ils connaissent et qui sont issus du quartier prioritaire au cours de l'année 2014. D'autres publics **sollicitent peu le service public de l'emploi** ou entretiennent un rapport distendu ou volatile alors qu'ils y sont inscrits.

Certaines **stratégies développées par les publics jeunes en matière de formation mettent en évidence des parcours problématiques** :

- les **choix d'orientation et de formation des publics à bas niveau de qualification priorisent parfois des filières courtes**, qui sont activées à défaut car elles permettent de rester sur place et d'ancrer le désir de ne pas partir... Ces logiques **préfigurent des parcours problématiques d'échecs et de ruptures** lorsque l'écart avec les compétences et les éléments requis par les offres d'emplois locales constitue un palier infranchissable. Ces difficultés invitent à porter l'accent sur la prise en compte des **problématiques des publics jeunes décrocheurs qui ont tendance à sortir des programmes ou des mesures d'accompagnement**.
- une autre problématique repérée concerne la **prise en compte des publics jeunes repliés, oubliés ou isolés qui éprouvent des difficultés à construire leurs parcours de mobilité et parfois à envisager leur autonomie** hors de l'entourage du quartier. De l'information sur les stages et sur les formations (rapprocher des jeunes le monde de l'entreprise, faire connaître et initier à de nouveaux métiers...), à la constitution d'expériences permettant d'ouvrir intérêt et curiosité, de dresser de nouvelles perspectives, de donner envie de bouger, **les leviers sont multiples**. Il s'agit aussi **d'apporter les moyens de la mobilité**, notamment à travers le permis de conduire qui constitue aujourd'hui un des passeports vers l'emploi. La Mission Locale propose ici une porte d'entrée - en mobilisant des financements multiples - pour donner accès à des **mesures ouvrant sur la « solvabilisation » financière ou sur des méthodes adaptées**.

L'accès à l'emploi des femmes des quartiers prioritaires, notamment à la Gloriette et au Foulon pose le défi de la **maîtrise de la langue française** même si ce n'est pas le seuil frein. L'installation et la présence importante de migrants originaires de multiples pays hors Union Européenne (27%, source : OPS 2012) mettent en avant l'enjeu de la maîtrise de la langue, **condition essentielle pour engager des parcours de mobilité et d'accès à l'emploi dans le pays d'accueil**. D'autres femmes issues de l'immigration, parfois installées de longue date dans le quartier, témoignent d'un **désir d'apprentissage** de la langue française qui apparaît comme un **levier de prise d'autonomie et d'accès à la mobilité professionnelle**. De multiples initiatives sont engagées sur ces champs par les acteurs associatifs (Volontés de Femmes, Ariège alpha, MJC, Greta...) qui interviennent dans le cadre de programmes (Français Langue Etrangère - FLE, Français Langue d'Intégration - FLI...) financés par les acteurs publics (Office Français Immigration Intégration - OFII, Ville de Pamiers...). Il s'agit de **promouvoir un cadre d'intervention stable**, tandis que **l'enjeu de coordination est important pour assurer le ciblage et la complémentarité des mesures** selon les publics, offrir des parcours et des conditions d'accès adaptées, optimiser les moyens.

La problématique des **seniors très éloignés de l'emploi** s'affirme à Pamiers. Certains, endurcis par les ruptures et accidents de la vie, par le durcissement de la précarité, s'inscrivent de plus en plus difficilement dans le champ de l'emploi ordinaire. Les opérateurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ancrés à Pamiers (CASTA, ISCRA, Hérisson Bellor...), font état de la **nécessité de proposer des dispositifs adaptés aux capacités de ces publics et permettant de construire leur remobilisation**.

- **Les enjeux de la stratégie emploi**

a/ L'accès aux offres d'emplois locales : l'orientation vers les métiers du territoire

Le bassin économique de Pamiers est dynamique et **présente des signes remarquables de vitalité**. Il se développe autour d'entreprises de référence dans le secteur productif et, au-delà, il **recouvre des secteurs d'activité étendus** (commerces et services marchands). Les entreprises locales ont un intérêt fort à **prendre appui sur des publics compétents**, formés aux métiers sur lesquels elles vont se positionner dans l'avenir. Dans une telle perspective, **la mobilisation et la qualification des publics issus de la géographie prioritaire peut contribuer à la prise en compte de ces besoins** : elle peut être une clé des réponses à apporter. Sous un autre angle, la distance qui sépare le monde de l'entreprise et les publics ne saurait figurer comme un obstacle infranchissable : **des liens sont à tisser pour établir des rapprochements féconds entre ces sphères**.

- **Objectifs**

- **S'engager dans une démarche de type « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du territoire »** pour assurer la bonne

concordance entre besoins de recrutement des entreprises et qualification des publics, en mobilisant les ressources humaines que proposent les quartiers.

- **Développer les formules permettant de tisser du lien entre entreprises et publics**, de favoriser les interconnaissances réciproques à l'exemple de réseaux de parrainage avec les entrepreneurs du territoire.

b/ L'appui et l'accompagnement à la construction de parcours

Une **connaissance ajustée des parcours et des situations des publics** est indispensable pour **favoriser l'accès aux mesures d'accompagnement renforcées autant que pour gérer au mieux l'adaptation des mesures**. Pôle Emploi, Mission Locale, Conseil Départemental, Cap Emploi, acteurs de l'IAE, collectivités : les acteurs disposent de pratiques et d'habitudes de travail bien repérées pour prendre en compte les situations qu'ils identifient ou qui leur sont orientées. C'est **un socle à partir duquel peuvent être renforcées des pratiques prenant appui sur la connaissance et l'action des intervenants investis sur le terrain**. L'efficacité de l'action commande de **s'inscrire dans un ancrage territorial fort**, permettant de repérer et détecter les publics isolés ou démobilisés, d'avancer concrètement avec eux, de les mobiliser et des les accompagner pour les orienter vers l'emploi et la formation. Cet ancrage est aussi un **moyen pour construire celui des acteurs du service public de l'emploi**.

- Objectifs

- **Promouvoir et animer le partenariat** entre les prescripteurs et les acteurs de proximité pour arriver à **toucher les publics les plus éloignés de l'emploi et développer des stratégies d'intervention partagées**.
- A la Gloriette et au Foulon : face à l'isolement de ce quartier, **aller vers des actions renforcées pour établir des parcours individualisés** (permanences...), encourager le recours des populations du quartier à **des emplois sur place** proposant des passerelles vers l'emploi durable.

c/ La prise en compte des freins à la mobilité et à l'accès à l'emploi

Un certain nombre de freins directs et indirects peuvent **gêner l'employabilité des publics et mettre en échec la mobilisation des différentes opportunités d'emploi ou de formation**. Ils constituent parfois des préalables à l'emploi. La réduction des écarts s'agissant de l'accès à l'emploi invite à **prendre en compte les freins indirects ou périphériques** à l'accès à l'emploi auxquels font face les publics du quartier prioritaire, notamment les jeunes (décrocheurs, repliés...), les seniors éloignés de l'emploi, les femmes qui souhaitent amorcer ou relancer un parcours professionnel ou d'accès à l'emploi, les familles monoparentales. Il s'agit aussi de **soutenir les parcours des publics qui s'inscrivent dans des démarches positives de mobilité vers l'emploi**, qui savent mobiliser les solutions et offres qui leur sont proposées, mais qui sont

confrontés à des problématiques de moyens et de solvabilité pour accéder aux solutions possibles.

- **Objectifs**

- **Elargir et coordonner les actions de lutte contre l'illettrisme et de maîtrise de la langue française** de manière à proposer une plateforme d'offres répondant à la diversité des parcours et des situations, s'assurer du ciblage des objectifs,
- **Améliorer l'accès à des modes de garde d'enfants adaptés et abordables** pour faire face aux rythmes et situations d'emploi ou de formation,
- **Soutenir les initiatives visant à susciter l'envie de mobilité** (travail sur la « motilité et la levée des freins à la mobilité ») **et les moyens de l'accomplir** (permis de conduire, déplacements deux roues, transports publics...).

d/ Le développement de nouveaux supports d'insertion

L'inscription dans la démarche de la Politique de la Ville invite à **mobiliser de nouveaux gisements et opportunités d'insertion** pour accompagner les parcours des publics des quartiers vers l'emploi.

A La gloriette et au Foulon, **des initiatives proposant des expériences de mises au travail à des habitants des quartiers prioritaires** (partenariat entre le service enfance jeunesse de la ville et l'association Graine d'envie, service médiation...) sont déjà engagées. **Le renouvellement urbain figure ici comme un levier inédit pour engager une stratégie opérationnelle d'ensemble et amorcer des réponses nouvelles.**

Le **développement de nouvelles fonctions économiques** dans le centre ville est l'occasion de proposer des activités qui ouvrent des opportunités, **élargissent les possibles en direction des publics en insertion et ceux éloignés de l'emploi.** De la même manière, le développement de projets et d'initiatives dans le quartier vécu (projet de création d'une épicerie sociale et solidaire dans la Zone à Pic de Pamiers, entretien des chemins de randonnées des bords d'Ariège...) doivent pouvoir être **mis en lien et jouer au bénéfice des publics des quartiers prioritaires.**

- **Objectifs**

- **Préparer l'inscription et l'opérationnalité des clauses d'insertion** dans le cadre des marchés publics associés à la rénovation urbaine (convention ANRU),
- **Travailler à leur élargissement** dans le cadre des marchés publics des donneurs d'ordre du territoire (Ville, CCPP...),
- **Expertiser les gisements d'insertion et de qualification des métiers susceptibles d'être dégagés à partir de la rénovation urbaine** : auto-réhabilitation accompagnée pour les publics éloignés de l'emploi, mobilisation de projets autour de la valorisation du patrimoine ou des travaux d'économies d'énergie dans le bâtiment ...

- **Définir des projets au titre des contreparties** associés à l'exonération de TFPB du patrimoine des organismes HLM inscrits dans la géographie prioritaire, **en articulant gestion urbaine de proximité et démarches d'insertion des publics,**
- **Rechercher des formes de coopération entre donneurs d'ordre** (bailleurs, ville, CCPP...) à l'échelle du territoire autour des métiers de l'entretien, des espaces extérieurs, de la propreté pour **favoriser la mise en œuvre de supports d'insertion et faciliter la construction de parcours vers l'emploi** (démarche de type Régie de Territoire ?). Compte tenu de la taille du quartier, les démarches demandent à être développées à des échelles larges de manière à s'assurer de réponses pérennes et diversifiées.
- **Renforcer le lien entre les opérateurs d'insertion** (associations CASTA et ISCRA, Herisson Bellor...), **les prescripteurs d'actions de développement social** (services médiation de la ville, service enfance jeunesse, CCAS...) **et les quartiers**, de manière à offrir des offres adaptées aux parcours des publics.

⇒ *La stratégie pour le regain d'attractivité économique du centre-ville*

- **La fonction commerciale et de services : un des fondamentaux de l'attractivité du centre-ville**

Le tissu commercial du centre-ville **connaît un processus de dévitalisation fort**. Il est d'une telle intensité qu'il avive la **nécessité d'agir, tant qu'il est temps**. Si le centre-ville connaît des temps forts (notamment lors des jours de marché), **sa zone de chalandise ordinaire tend à se réduire à la proximité**. Elle se rétracte sous l'effet de la chute de population du centre ville et du processus de paupérisation qui l'accompagne, dans une spirale négative. Entre 2006 et 2014 (Office du Commerce et Des Entreprises - OCDE de Pamiers rapport de stage Johan Foucade 2014), le nombre de locaux vacants a plus que doublé. Dans le même temps, l'offre de commerces de première nécessité s'affaiblit fortement (-40%).

L'offre de certains services s'est également effritée. S'agissant des services de santé, les installations se sont jouées surtout en périphérie. Aujourd'hui la présence d'une offre des professionnels de santé en cœur de ville constitue un point de vigilance. La **fragilisation de l'offre de proximité et les manques identifiés dans certains secteurs d'activité** (alimentaire notamment) ne placent pas le centre-ville en situation favorable pour proposer une offre répondant aux attentes des nouvelles clientèles qui pourraient être motivées par le fait d'habiter dans l'intra-canaux (seniors, jeunes ménages). Ce processus **constitue un frein à la revalorisation commerciale autant qu'à celle du centre ville**.

- **Les enjeux de la stratégie pour le regain d'activité économique du centre-ville**

a/ Un repositionnement affirmé de la vocation du centre-ville dans son territoire

L'appareil commercial du cœur de ville de Pamiers éprouve **des difficultés à trouver ses marques et sa place face à la dynamique de la périphérie**. A défaut de promouvoir une offre différenciée, complémentaire ou de pouvoir s'en démarquer, il tend à en subir ses dynamiques et celles-ci tendent à l'assécher. Dans cette logique, **le recul et la fragilisation de l'offre commerciale et de services accompagnent la déqualification de l'image du centre-ville**. La revitalisation économique du cœur de ville - poursuivie à travers le réinvestissement des fonctions commerciales et de services - a peu de chances de pouvoir s'opérer sans un **repositionnement affirmé de la fonction et de la vocation du centre-ville reposant sur une régulation de l'offre périphérique**.

A une plus large échelle, le centre-ville a **des cartes majeures à faire valoir**. L'affirmation de son rayonnement culturel et de sa vocation touristique - mise en valeur du patrimoine et des espaces publics, partage de la rue, aménagement de circuits, animations et temps forts générant l'intensification de la vie urbaine en fin de journée ou en soirée, etc. figurent comme **des leviers du repositionnement attendu** du centre-ville.

- Objectifs

- **Singulariser et typifier l'offre du centre ville** face à la périphérie, pour marquer sa différence et sa plus-value sociale,
- **Réguler le développement des extensions en périphérie**, conformément aux objectifs du SCoT de la Vallée de l'Ariège,
- **Valoriser la signalétique** guidant l'accès au centre-ville,
- **Valoriser les liens et les continuités avec la périphérie** : navettes, aménagement de cheminement piétonnier et deux roues ...
- **S'inscrire dans une logique d'ensemble de revalorisation** des accès, des modes de déplacement et des offres de stationnement,
- **Inscrire l'action dans une stratégie d'ensemble** (« management du centre-ville »,...),
- **Lier offre commerciale et offre touristique**.

b/ Des attractivités retrouvées et refondées au sein même du centre-ville

Entre lieux qui résistent et secteurs qui se fragilisent, **la vacance des locaux commerciaux affecte différemment les rues commerçantes** du centre-ville. Dans certaines rues, on assiste à une **cassure du linéaire commercial**. La vacance des pas de porte est forte en particulier dans la rue Gabriel Péri où le nombre de locaux fermés - 60% des pas de porte - augmente à mesure que l'on s'éloigne de la place de la République. Le secteur nord du centre ancien voit ainsi son offre de proximité particulièrement affectée et la

fermeture d'une moyenne surface (délocalisation du Lidl à Saint-Jean du Falga) a conforté cette dévitalisation.

A l'échelle du centre-ville, le bilan du nombre de fermetures et des ouvertures sur la période récente donne à voir **une image apparente d'équilibre**. Cependant, seuls les locaux occupés par des activités de services ont augmenté, le nombre de commerces lui a diminué. Le nombre d'établissements est en net recul dans certaines rues, notamment Gabriel Péri et Victor Hugo, tandis que le **turn-over** caractérise de nombreuses installations. Parfois, **l'offre se spécialise dans un mouvement qui tend à la tirer vers le bas**, accentuant la dégradation de l'image du centre-ville.

Aujourd'hui, la **dispersion des établissements dans les rues qui étaient traditionnellement commerçantes** paraît peu viable. De nouvelles habitudes s'installent : les conduites d'achat sont de moins en moins associées à d'autres pratiques (flâner, se promener, faire du lèche vitrine, profiter d'une occasion ...). **Le cœur de ville perd de son urbanité** : la consolidation de la vitalité commerciale au sein de la ville appelle des stratégies différenciées, priorisées selon les secteurs, **à inscrire dans une démarche d'ensemble**.

- **Objectifs**

- **Revaloriser les pôles de l'hyper-centre** : redéployer l'attractivité commerciale autour des lieux préférentiels d'animation urbaine - la Place de la République notamment -, premières marches d'une **stratégie d'ensemble de revitalisation**,
- **Consolider l'offre commerciale et de services de proximité** de l'hyper-centre pour donner envie de venir à de nouvelles clientèles (première nécessité, santé,...),
- **Développer l'animation commerciale** pour porter et participer à une **dynamique d'ensemble**,
- **Miser sur la qualité des aménités urbaines** et réguler les éléments qui les entravent (propreté, médiation des regroupements, tranquillité publique à travers un lien fort avec la Gestion Urbaine de Proximité - GUP).

c/ **Une mutation maîtrisée du tissu commercial et de services**

L'enjeu est **d'impulser des changements significatifs aptes à revenir sur des contraintes ou facteurs de blocage qui gênent la capacité d'évolution** du cœur de ville. Plusieurs registres de difficultés ont été identifiés dans les ateliers mis en place dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville ainsi qu'à travers les contributions des acteurs. Elles concernent en premier :

- **les caractéristiques des locaux commerciaux** : étroits et de petite surface, ils se prêtent mal à l'adaptation et à la refonte des plateaux, à l'aménagement de lieux fonctionnels permettant d'accueillir de nouvelles enseignes venant dynamiser ou jouer des fonctions de locomotives du centre-ville,
- **les accès aux commerces** : ils obligent parfois à la neutralisation des locaux aux étages et en aval, ils conduisent à l'incapacité à valoriser ces surfaces,

- **les logiques patrimoniales de certains propriétaires** : elles peuvent gêner les initiatives entrepreneuriales (vétusté du bâti, niveaux de loyers et de charges mal ajustés, rétention à la vente...) ou contraindre l'optimisation des potentialités (valorisation des logements inoccupés aux étages faute d'accès à ces espaces...),
- **la gestion des pas de porte fermés** : beaucoup renvoient une image dévalorisante (développement de façades aveugles ou tristes...). Leur devenir comme lieux d'activités, garages ou logement demande à faire l'objet d'une grande vigilance tant elle engage les conditions du regain d'attractivité du centre ville.
- **Le manque de lieux forts, soutenant l'attraction du cœur de ville** : l'association des commerçants développe avec le soutien de la ville de Pamiers et d'autres partenaires (Office du Tourisme, MJC,...) de multiples manifestations et temps d'animation pour donner envie de venir, fidéliser les clientèles : Florales, Braderie, Foire d'Automne, Marché de Noël... La question du marché couvert permanent figure ici comme un sujet emblématique de cette **recherche de point d'ancrage** permettant d'impulser des synergies pour réenclencher la vitalité du centre-ville.

- **Objectifs**

- **Définir et engager une stratégie d'aménagement** portant sur la modernisation des locaux, le développement de capacités à installer de nouvelles enseignes et à accueillir des offres qui « font la différence »,
- **Mobiliser le portefeuille foncier communal** pour favoriser l'adaptation des tailles des locaux et pour s'assurer de la cohérence des prix. Le portefeuille foncier des locaux et immeubles vacants constitue à cet égard un gisement prioritaire,
- **Associer les acteurs et promouvoir un partenariat opérationnel** en capacité de porter des opérations structurantes,
- **Encourager l'implantation d'activités tertiaires** en lien avec les nouvelles technologies.

Sur la base des enjeux et objectifs ainsi identifiés au cours de la phase « diagnostic », a été relevée la nécessité de s'appuyer sur les études urbaines déjà réalisées pour **écrire un projet politique de territoire**, et **porter des actions transversales ciblées et cohérentes** entre elles, pour **résoudre les dysfonctionnements constatés et réduire les inégalités entre le « quartier prioritaire » et le reste de la ville.**

2.3 UNE RÉNOVATION URBAINE À LONG TERME, ET DES ACTIONS CO-CONSTRUITES À METTRE EN ŒUVRE

Le Contrat de Ville réunit en un seul « **projet de territoire** » l'ensemble des **actions nécessaires à la revitalisation durable du quartier** « Pamiers centre ancien et la Gloriette », dans un objectif de réduction des inégalités entre les quartiers.

Il est collectivement acquis que les actions à mener en règlement des situations complexes identifiées représentent **un projet à long terme, avant d'aboutir à l'équilibre attendu**. Cependant, la mise en œuvre de la plupart d'entre elles est urgente, afin d'éviter l'aggravation des symptômes constatés et d'enclencher immédiatement la marche vers l'amélioration des conditions de vie dans le quartier prioritaire.

2.3.1 Un projet de territoire : orientations, et actions déjà entreprises

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers et la ville de Pamiers sont **engagées dans des actions traduisant un projet de territoire respectueux des enjeux supra communaux**, notamment ceux exprimés par le Schéma de Cohérence Territoriale de la vallée de l'Ariège récemment adopté. La volonté de **reconstruire la ville sur elle-même et de donner un second souffle à son centre sont au cœur de l'ensemble des actions en cours** (révision du PLU, AVAP, PLH, opérations d'amélioration de l'habitat privé, etc.).

Conscientes des atouts d'un milieu naturel qu'elles souhaitent mettre en valeur, elles **organisent leurs interventions afin d'accueillir de nouveaux habitants et activités dans des conditions compatibles avec la protection des milieux** (lutte contre l'étalement urbain, optimisation des réseaux de transport et de chaleur, etc.).

Ceci s'inscrit dans une **démarche globale volontaire** déjà mise en œuvre par la ville de Pamiers depuis plus de 15 ans : **l'Agenda 21 local**.

⇒ **Un cadre général posé : l'Agenda 21 local de la ville de Pamiers**

Membre du réseau des villes durables de Midi-Pyrénées depuis 1997, la ville de Pamiers s'est engagée très tôt dans une réflexion visant à **promouvoir un développement durable** et a depuis multiplié les actions volontaires en la matière. L'expression majeure en est le **diagnostic participatif Agenda 21** mené en 2003 par l'ARPE avec la participation d'une soixantaine de personnes, élus et personnel communal.

Sur la base de six groupes de travail (Environnement, Aménagement urbain, Economie, Socioculturel, Gouvernance, Services de la collectivité), il a pu être

procédé à la réactualisation d'un premier diagnostic déjà effectué en 1999. Les différents thèmes ont été analysés en termes d'atouts/faiblesses et en termes d'opportunités/menaces. Avec une soixantaine de participants, les ateliers ont permis **d'élaborer une vision partagée du territoire à partir de laquelle ont été dégagés des enjeux, des axes stratégiques et des premières pistes d'actions** pour la mise en place de l'Agenda 21 local de la Ville de Pamiers.

<i>Enjeux</i>	<i>Axes stratégiques</i>
Dynamisme et attractivité du territoire	Valoriser et protéger les potentialités locales (culture, patrimoine, environnement)
Solidarité et écoute des populations	Favoriser l'emploi et le développement économique
Maîtrise du développement urbain	Favoriser la solidarité et l'échange avec les populations Maîtriser et rééquilibrer le développement urbain
Innovation dans la gestion publique	Promouvoir l'innovation dans la gestion publique locale

Les enjeux et axes stratégiques à l'origine de l'Agenda 21 local appaméen
(Source : Agenda 21 de la ville de Pamiers, Dossier de demande de reconnaissance, 3 – Synthèse)

Après une première évaluation en 2006 et la modification du plan d'action, **la Ville de Pamiers a obtenu en 2007 la labellisation de son Agenda 21, et s'inscrit donc sur la toute première liste des collectivités et territoires récompensés pour leur engagement.** La participation citoyenne a également été prise en compte avec la mise en place d'un **Conseil de Développement Durable** qui a vu le jour le 19 mai 2010.

Plusieurs **réactualisations** ont eu lieu depuis, parmi lesquelles celle du diagnostic de territoire en 2012, qui conduit à **un nouveau projet établi dans la continuité du précédent, avec pour volonté d'y apporter de la valeur ajoutée :** apprendre des enseignements du premier programme, prendre en compte les recommandations du Ministère et faire place à des **actions co-construites avec les acteurs locaux.**

- **Les enjeux prioritaires de l'Agenda 21 local 2013-2018**

1. Préserver les ressources naturelles, connaître et faire connaître son patrimoine naturel et paysager :

La ville de Pamiers souhaite **lutter contre les pollutions et la dégradation des milieux, et mettre en valeur ses potentialités.** Elle veut aussi **se prémunir des problématiques liées à l'épuisement des ressources,** en incitant à la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, en favorisant la production d'énergies de

sources renouvelables et en incitant le développement des modes de déplacements doux.

2. Redynamiser le centre-ville et améliorer le cadre de vie :

La ville de Pamiers envisage de **développer une politique d'accueil adaptée à la diversité des populations et de leurs rythmes de vie**. Elle a pour ambition de **placer le centre-ville au cœur des réflexions sur le développement urbain**. Elle souhaite **promouvoir un habitat de qualité et maîtriser l'étalement urbain**, offrir des modes de déplacement en adéquation avec les besoins. En associant les habitants, la ville souhaite **réfléchir à son cadre de vie de demain**.

3. Soutenir le développement économique et favoriser l'emploi :

La ville **promeut le travail partenarial et transversal sur la recherche de solutions réalistes** permettant de rapprocher l'offre et la demande. Au-delà, elle voudrait aussi **favoriser l'émergence** de pratiques, de modes de productions et d'échanges **plus responsables** et **privilégier les ressources locales**. La dynamique économique est un facteur d'influence prépondérant de l'attractivité de la ville et l'équilibre entre les pôles d'activités est primordial.

4. Permettre à chaque citoyen de s'épanouir tout au long de sa vie :

La ville s'attache à **écouter et prendre en compte les besoins divers des populations** notamment en matière de mobilité, d'accessibilité, de conditions de logement, de santé, d'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs... Cela suppose un **rapprochement avec les habitants et une réponse** en termes d'équipements, d'accompagnement et de services. Un point d'honneur est mis sur **la jeunesse**, citoyens de demain.

5. Etre moteur du Développement Durable et impulser la dynamique :

- Etre exemplaire dans ses pratiques internes, et dans ses relations externes.
- Etre vecteur d'information et de sensibilisation
- Etre innovant, en phase avec les évolutions et tourné vers le progrès

La ville de Pamiers veut **rendre sa démarche plus visible et compréhensible**, impliquer ses parties prenantes, partager ses expériences et **illustrer son engagement par des actions concrètes et ambitieuses**.

Un **programme d'actions est construit sur la base des enjeux** identifiés du territoire.

- **Le programme d'actions**

Tous les 3 ans, un **programme pluriannuel** est proposé au vote du Conseil. En 2006, il prévoyait 36 actions, en 2009, 60 actions et, pour la période 2013-2018, il est composé de 78 actions réparties selon les 5 axes stratégiques :

Axe 1 : Pamiers, une ville respectueuse de son environnement et de son patrimoine

Orientation 1.1 : Favoriser l'usage des énergies renouvelables

Orientation 1.2 : Maîtriser la consommation énergétique municipale

Orientation 1.3 : Préserver les ressources en eau

Orientation 1.4 : Encourager la collecte sélective des déchets

Axe 2 : Pamiers, attractivité et équilibre économique du territoire

Orientation 2.1 : *Dynamiser les zones d'activité économique*

Orientation 2.2 : *Maintenir le commerce de proximité*

Orientation 2.3 : *Etablir une dynamique de création et développement d'entreprises*

Orientation 2.4 : *Favoriser l'emploi*

Axe 3 : Bien vivre à Pamiers

Orientation 3.1 : *Améliorer le cadre de vie*

Orientation 3.2 : *Encourager la présence d'espaces verts sur la commune*

Orientation 3.3 : *Inciter à des modes de déplacement alternatifs à la voiture*

Orientation 3.4 : *Lutter contre l'exclusion*

Axe 4 : Les appaméens, tous acteurs de leur ville

Orientation 4.1 : *Favoriser la vie associative et les initiatives*

Orientation 4.2 : *Mettre en valeur les pratiques sportives, culturelles et artistiques des appaméens*

Orientation 4.3 : *Encourager la mise en place d'espaces d'expression et de participation*

Axe 5 : Pamiers, une collectivité exemplaire et innovante

Orientation 5.1 : *Eduquer toutes les générations au développement durable*

Orientation 5.2 : *Promouvoir des projets événementiels éco-responsables*

Orientation 5.3 : *Développer les pratiques d'achats et de consommations responsables*

Orientation 5.4 : *Encourager les gestes éco-responsables des agents communaux*

Orientation 5.5 : *Faciliter l'accès aux services communaux*

Ce nouveau programme **met en valeur 29 actions pérennes** (initiées depuis plus de 4 ans) qui représentent une part de 37%, fruit des résultats du premier Agenda 21 et **reflet de la pertinence** des actions.

9 actions se démarquent également, **concertées ou co-construites entre la collectivité et ses parties prenantes** : au sein du Conseil de Développement Durable, portées par d'autres acteurs que la collectivité ou la Communauté de Communes du Pays de Pamiers, par les groupes de réflexion ou par d'autres porteurs de projet. C'est le résultat d'une **ouverture de la gouvernance de l'Agenda 21 à la participation**.

⇒ **Un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) en cours de mise en œuvre**

La loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) publiée le 27 janvier 2014 a pour conséquence **la transformation des Syndicats mixtes de Pays en Pôles d'Equilibre Territoriaux Ruraux**.

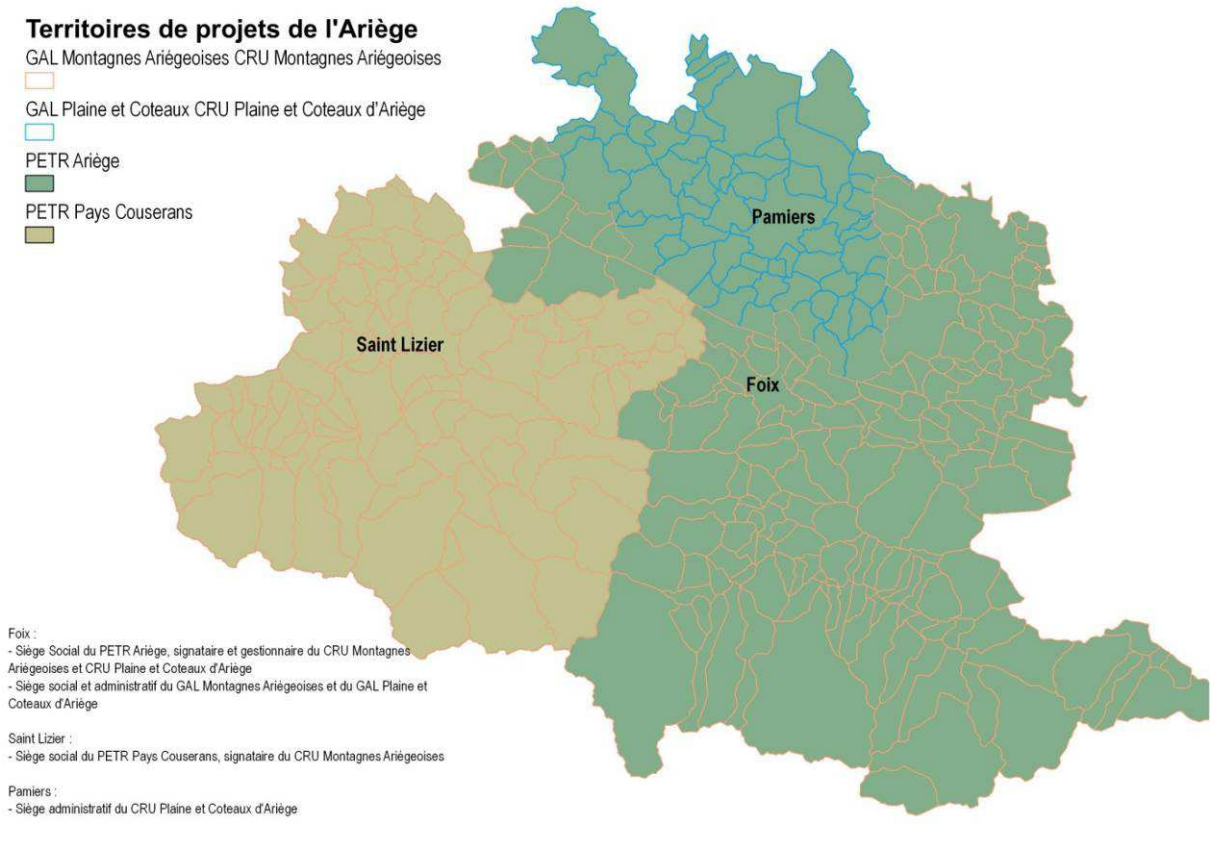
Lors de son Assemblée Plénière du 26 juin 2014, le Conseil Régional Midi-Pyrénées a décidé **d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles à travers le Contrat Régional Unique (CRU)**, et faisant suite aux Conventions de Pays (appelées conventions territoriales).

Les CRU vont permettre **d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, les territoires de projets de Midi-Pyrénées et les Départements** souhaitant être signataires de ces contrats. Ils ont pour but :

- D'agir pour **l'attractivité et le rayonnement** du territoire,
- D'agir en priorité pour **la croissance et l'emploi**,
- D'agir pour **le renforcement de la cohésion sociale**, également dans le cadre de la Politique de la Ville.

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers, membre du Pays Portes d'Ariège Pyrénées sera **désormais rattachée au « PETR de l'Ariège »** qui correspond au territoire départemental hors Couserans (voir carte ci-après).

Les CRU seront signés à l'échelle des périmètres des Groupements d'Action Locale (GAL, relatifs à Leader) qui constituent des sous-territoires du PETR : GAL des montagnes ariégeoises et GAL « Plaines et coteaux de l'Ariège » dans lequel est située la CCPP.



Carte des PETR et GAL du département de l'Ariège

La convention du CRU « Plaines et coteaux de l'Ariège » est en cours de finalisation, autour des axes suivants, déclinés en mesures :

Axe stratégique 1 : Affirmer l'attractivité et la compétitivité économique des territoires

Sous-axe 1.1 : Renforcer, adapter et développer le tissu économique local

Mesure 1 : Favoriser le développement économique des territoires

Mesure 2 : Accompagner les formes innovantes et alternatives de l'économie

Mesure 3 : Soutenir une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement

Sous axe 1.2 : Qualifier, diversifier et organiser l'économie touristique

Mesure 4 : Renforcer le rayonnement des Grands Sites de Midi-Pyrénées
Collection Ariège

Mesure 5 : Mettre en œuvre les contrats de destination de proximité

Mesure 6 : Structurer les destinations touristiques d'excellence

Mesure 7 : Développer le tourisme de pleine nature et le tourisme patrimonial

Mesure 8 : Conforter le tourisme de montagne en diversifiant et modernisant l'offre des stations de sports d'hiver

Mesure 9 : Conforter le tourisme de détente, bien-être et soins à travers le thermalisme et le thermoludisme

Mesure 10 : Qualifier et développer les hébergements touristiques

Axe stratégique 2 : Garantir la qualité de vie des populations par une offre de services adaptée et coordonnée

Sous-axe 2.1 : Favoriser une offre de services de qualité accessibles à tous

Mesure 11 : Offrir des services au public adaptés aux usagers

Mesure 12 : Renforcer l'offre d'enseignement supérieur et la recherche

Mesure 13 : Accéder à une offre culturelle, sportive et de loisirs cohérente et variée

Sous axe 2.2 : Promouvoir un cadre de vie durable dans un environnement de qualité

Mesure 14 : Mettre en œuvre la Politique de la Ville

Mesure 15 : Requalifier les centres et entrées de bourgs, améliorer le paysage urbain et valoriser le patrimoine bâti

Mesure 16 : Réhabiliter les logements et développer le parc de logements sociaux

Mesure 17 : Permettre la mobilité, l'inter modalité et l'accessibilité pour tous

Axe stratégique 3 : Assurer les transitions environnementales et numériques

Mesure 18 : Accélérer la transition écologique, énergétique et climatique

Mesure 19 : Impulser la transition numérique

Mesure 20 transversale : Favoriser la structuration et les coopérations territoriales

Les financements mobilisables dans le cadre de cette convention ne sont pas encore connus, mais le CRU sera finalisé dans les semaines à venir pour une signature au 3ème trimestre 2015. **La mesure 14 de l'axe 2.2, en cours de finalisation est intégralement consacrée à la mise en œuvre du Contrat de Ville.**

Elle sera le support de l'intervention de la Région sur l'ensemble des projets s'y rapportant.

⇒ **La cohésion sociale : quelques dispositifs existants à développer et à renforcer**

Ni la Ville ni la Communauté de Communes ne disposent de la compétence sociale. Différents dispositifs, actions ou réflexions sont néanmoins déjà en œuvre.

- **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

La Ville de Pamiers est dotée d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dont les actions sont centrées autour de trois axes principaux :

- **L'aide sociale légale** : le CCAS est le **service instructeur des demandes d'aides sociales** (aide-ménagère, placement, situation de handicap etc.)
- **L'aide sociale facultative** : il développe en parallèle des **actions en faveur des personnes âgées** (homme toutes mains, portage de repas, dispositif sénior vacances), **des jeunes** (secours financiers d'urgence pour les jeunes en situation d'insertion) **et des familles** (aide aux départs en colonies de vacances et classes vertes). Il **délivre également aux plus précaires des aides financières** (paiement de factures d'énergie ou d'eau) **et alimentaires**.
- **Le service relais** : le CCAS apporte son **aide pour la réalisation de dossiers** de demande de retraite, de demande de logements sociaux, de reconnaissance de handicap, etc.

Dans le cadre du contrat de ville, ses missions sont amenées à se développer. Il s'agira en premier lieu de réaliser **l'analyse initiale des besoins sociaux** pour calibrer les actions à développer.

- **Parentalité et éducation**

Un **Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (CDSP)** est constitué depuis novembre 2014, chargé **d'équilibrer la répartition sur le territoire ariégeois**, et notamment sur les intercommunalités recevant des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville (Pamiers, Foix, Saint-Girons), **des différents dispositifs de soutien à la parentalité** existants.

Le territoire de la Ville de Pamiers ne dispose pas de Programme de Réussite Educative (PRE). Ce dispositif est **mobilisé à l'initiative de l'Education Nationale** qui, jusqu'à présent, **n'a pas reconnu les établissements appaméens comme relevant de ce dispositif spécifique** mis en œuvre dans d'autres territoires ariégeois (à Lavelanet, par exemple).

Un **Projet Educatif Territorial (PEDT)** a quant à lui été adopté par le Conseil Municipal de Pamiers le 26 juin 2015. Il **définit les orientations politiques en direction de l'enfance** sur les temps scolaires, péri et extrascolaire :

- Offrir un environnement éducatif épanouissant prenant en compte les besoins de l'enfant,
- Garantir une continuité éducative entre les temps et les espaces de l'enfant,
- Favoriser le lien avec les familles,
- Permettre l'accès de tous au sport, à la culture, aux loisirs et aux savoirs,
- Rendre l'enfant acteur de son territoire.

Il doit permettre une **meilleure cohérence et complémentarité des actions des différents acteurs éducatifs**.

Le PEDT pourra constituer une partie importante du volet thématique « éducatif » du Contrat de Ville ; à ce titre, il devra être validé par les instances de pilotage du Contrat de Ville.

- **Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

La Ville de Pamiers dispose également d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) mutualisé avec les communes de La-Tour-du-Crieu et Saint-Jean-du-Falga.

Il s'agit d'une pratique de longue date, le premier **Contrat Local de Sécurité (CLS)** ayant été signé en 1996 et transformé en CLSPD en 2002. Le **plan en cours**, contractualisé pour la période 2015-2017 avec les services de l'Etat et de la justice **est très actif**. Il est **organisé autour de quatre grandes thématiques : lutte contre les addictions, les violences, sécurité routière et insertion des jeunes**.

⇒ ***Le cadre de vie et le renouvellement urbain : une planification raisonnée au cœur des préoccupations des collectivités locales***

Renouvellement urbain et cadre de vie sont au cœur des préoccupations de la Ville et de la CCPP. La partie 1.3.1 du document intitulée « des outils d'amélioration de l'habitat déjà mis en œuvre » expose l'ensemble des opérations de type incitatif en cours et portées par la CCPP.

Le diagnostic du Programme Local de l'Habitat (PLH) a conduit à la mise en place d'opérations plus coercitives en matière de renouvellement urbain. Les études urbaines durables ont été lancées en 2012 par la Ville de Pamiers. Elles ont notamment permis de préciser les projets de l'îlot Sainte-Claire et de la requalification de la Gloriette. Ces études sont exposées dans les parties 1.3.1 et 1.3.3 et intégralement retranscrites en annexes.

Les préoccupations en terme de renouvellement urbain et de cadre de vie sont également **traduites à travers les documents de planification urbaine** : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), PLH en cours, Plan Local d'Urbanisme

(PLU) en révision générale et Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) en cours d'élaboration, traduisent les **volontés de reconstruction de la ville sur elle-même et intègrent des outils au service de ces projets** (pour plus de détails voir 1.2.1).

De multiples **outils en faveur de l'amélioration du cadre de vie sont déjà en vigueur** : plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), Agenda 21 (voir ci-dessus), de nombreuses actions portées principalement par la ville **œuvrent déjà en faveur de l'amélioration du cadre de vie** et devront être renforcées et diversifiées.

⇒ **Le développement économique et l'emploi**

La ville de Pamiers s'est dotée d'un **Office du Commerce et des Entreprises, plate-forme d'accueil et d'orientation des créateurs ou repreneurs d'entreprises**. Celui-ci **assure d'une part la commercialisation, la gestion et l'animation** des zones d'activités et zones commerciales de la commune, ainsi que le suivi d'une bourse de l'immobilier d'entreprises. Il **accompagne d'autre part le développement du commerce**, et notamment l'animation commerciale du centre-ville en partenariat avec l'Association des Commerçants, et a en charge le bon déroulement des foires et marchés.

Celui-ci reçoit le **soutien permanent**, en termes d'ingénierie (études, observatoires, etc.) de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège, avec qui il a établi un **véritable partenariat**. Il s'assure également **l'étroite collaboration** d'opérateurs et organismes développant leurs activités dans l'assistance à la création d'entreprise (Ariège Expansion, Initiative Ariège, BGE, etc.) et l'aide à la recherche d'emploi (Pôle Emploi, Mission locale, etc.). **La plupart des acteurs locaux de la thématique sont ainsi mobilisés**.

Les stratégies déjà en œuvre sur le territoire de l'appaméen **constituent une base cohérente avec les orientations du Contrat de Ville**, sur laquelle pourra s'appuyer le plan d'action.

La plupart des actions déjà entreprises ou dispositifs et outils mis en œuvre par les collectivités du territoire ou à des échelles supra, dans un objectif de durabilité, **s'inscrivent déjà « dans l'esprit » du Contrat de Ville**.

Cependant, au vu des données et enjeux mis à jour par le diagnostic, **conscience est prise de l'insuffisance des diverses mesures** déjà adoptées, et de la **nécessité de décroisonner** les différents domaines d'intervention. Ceci est favorisé par la nature-même du Contrat de Ville, dont **l'élaboration et la mise en œuvre sont résolument transversales et participatives**.

2.3.2 Les conventions d'application du Contrat de Ville et l'engagement des partenaires signataires, dont la mobilisation du droit commun

L'ambition d'un Contrat de Ville est d'être **global et référent**. Ainsi, si sa cohérence passe par son **articulation étroite** avec les autres contrats, plans schémas ou programmes qui peuvent déjà exister sur son territoire, **ceux en cours d'élaboration ou de révision générale devront prendre en considération ses enjeux**. A ce titre, peuvent venir s'adosser au Contrat de Ville différents dispositifs et conventions qui vont permettre d'en préciser l'application.

La visée principale du contrat étant de **concentrer conjointement les efforts de tous les acteurs vers les objectifs stratégiques à atteindre**, en résolution des situations de déséquilibre constatées, il implique un **engagement collectif fort**, et une **recherche d'efficience** dans la mobilisation des ressources.

⇒ Les conventions et dispositifs adossés au Contrat de Ville

Le cadre de vie et le renouvellement urbain constituent par leurs enjeux **l'une des pierres angulaires** du Contrat de Ville de l'appaméen. Celui-ci fixe notamment « les orientations et le cadre de référence pour la passation des conventions » de renouvellement urbain.

Le 15 décembre 2014, le Conseil d'Administration de l'ANRU au plan national **identifie le territoire appaméen parmi l'ensemble des quartiers prioritaires comme éligible aux aides du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**.

Le territoire va donc s'attacher, après la signature du Contrat de Ville, à la rédaction de son futur **protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle ANRU**, préalablement à la contractualisation d'une ou plusieurs conventions d'applications.

En complément, la Communauté de Communes du Pays de Pamiers travaille également à la mise en œuvre pour le 31 décembre 2015 de la **Conférence Intercommunale du Logement (CIL)**, qui tend vers les mêmes objectifs d'amélioration du cadre de vie pour les habitants du quartier prioritaire.

Parallèlement, les collectivités imaginent faire évoluer le peuplement des quartiers et contrer les logiques ségrégatives préexistantes par la définition puis la mise en œuvre **d'une stratégie de peuplement**, puis par la mesure des effets des projets de rénovation urbaine sur la composition sociale des quartiers.

L'ensemble de ces actions ont comme objectif la **mise en œuvre d'une mixité sociale qui réponde aux objectifs du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine**.

- **Le Protocole de préfiguration ANRU et ses conventions d'application**

1 - Un protocole de préfiguration

Le protocole de préfiguration est en cours d'élaboration.

Les collectivités, du fait de leur entrée récente en Politique de la Ville, ont choisi de **mettre à profit un délai de 12 à 18 mois après la signature du Contrat de Ville afin d'élaborer ce protocole**. En effet, la complexité et la lourdeur des différentes actions envisagées mais également la nécessité de procéder à des études complémentaires préalables justifie ce délai.

Ainsi, le protocole à construire **précisera le programme de travail détaillé nécessaire pour traduire les orientations stratégiques en projet(s) de renouvellement urbain opérationnel(s) de qualité, en totale concertation** entre les services de l'Etat, la Communauté de Communes du Pays de Pamiers et la Ville, mais également avec l'ensemble des partenaires associés dont les bailleurs sociaux et acteurs privés.

Le projet de territoire à l'échelle de l'intercommunalité intégrera le projet de ville à partir duquel seront déclinées les orientations stratégiques poursuivies au titre du volet urbain du Contrat de Ville. La vision de la vocation du quartier « Centre ancien - Gloriette/Foulon » à moyen terme (15 ans) sera le **point d'appui des objectifs opérationnels en matière de renouvellement urbain** qui seront contractualisés à terme avec l'ANRU dans le cadre de la convention de renouvellement urbain et **visera la réduction des écarts de développement** entre le quartier « Centre ancien-Gloriette/Foulon » et l'unité urbaine de l'appaméen, **l'amélioration des conditions de vie de ses habitants** en matière de cohésion urbaine et sociale, de préservation de l'environnement, et développement économique **en vue de produire une ville « durable »**.

Le protocole **répondra ainsi à l'approche systémique nécessaire en réponse aux enjeux** sociaux, urbains, économiques, environnementaux, et culturels issu du diagnostic partagé (joint au présent Contrat de Ville).

Les objectifs essentiels du territoire au travers du protocole de préfiguration sont les suivants :

- **le lancement d'études d'ingénierie** dont certaines ont déjà été identifiées, nécessaire à la définition des futures actions de renouvellement urbain et la sollicitation des financements de l'ANRU,
- **l'arrêt d'un programme urbain** dont la faisabilité aura été expertisée préalablement,
- **la détermination des conditions de mise en œuvre du projet opérationnel**, notamment sur:
 - les aspects des procédures d'aménagement nécessaires
 - le besoin de recours à des procédures d'utilité publiques
 - les estimations financières (dépenses/recettes)
 - la soutenabilité financière pour les maîtres d'ouvrages
 - l'organisation dédiée à la mise en œuvre du programme de travail, phasage, calendrier

2 - Une ou des convention(s) d'application signée(s) au niveau de l'intercommunalité

Le programme urbain arrêté à l'issue de la phase « protocole de préfiguration » **sera décliné en documents contractuels subséquents** : une ou plusieurs conventions d'application de renouvellement urbain sera(ront) signée(s) et formalisera(ront) ainsi **l'accompagnement de l'ANRU pour la réalisation opérationnelle du (ou des) projet(s)**, en fonction du degré de maturité du (ou des) projet(s).

- Les projets inscrits au NPNRU s'appuieront sur une **vision stratégique à dix ou quinze ans**,
- Les projets de renouvellement urbain **rechercheront l'excellence en matière de qualité environnementale**, s'appuieront sur la notion de ville connectée, s'attacheront à la **stimulation de l'activité économique et de l'emploi** et répondront à la **vigilance toute particulière de l'ANRU quant au fonctionnement des équipements**, notamment en matière d'équipements scolaires et périscolaires.

• La Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers est dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) qui s'est achevé en Mai 2015. Madame Le Préfet de l'Ariège en a accepté une prorogation pour une année. **La présence d'un PLH sur le territoire et son inscription dans la nouvelle Politique de la Ville rendent la création d'une conférence intercommunale du logement obligatoire**, conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi ALUR.

Co-présidée par le Préfet et le Président de l'EPCI, la CIL doit, entre autre, **adopter des orientations en matière d'attribution de logements sociaux**.

Elle élabore, en cohérence avec les objectifs du Contrat de Ville, une convention intercommunale sur les attributions de logements HLM, convention qui définit:

- les **objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires** à l'échelle intercommunale,
- les **modalités de la coopération entre les bailleurs et les réservataires**, pour mettre en œuvre ces objectifs,
- les **modalités de relogement et d'accompagnement social** dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

Une attention particulière sera portée au premier de ces points. **Une convention avec les bailleurs est envisagée afin de favoriser la mixité sociale**. La diversification de l'offre et la mise en œuvre d'une politique d'attribution des logements adaptée aux caractéristiques des secteurs « centre-ville » d'une part et « Foulon-Gloriette » d'autre part, semblent être de nature à **rétablir et/ou préserver la mixité**.

La commission Habitat de la Communauté de Communes s'est saisie de cette question et **la mise en place de cette commission sera réalisée avant le**

31 décembre 2015, conformément aux dispositions de la Loi. **Ses orientations seront mises en œuvre par conventions.**

La conclusion de **conventions d'application et autres dispositifs spécifiques** adossés au Contrat de Ville implique un **fort engagement de la part des collectivités, de l'Etat et des différents partenaires signataires**, qui se matérialise avant tout par la mobilisation du droit commun.

⇒ **La mobilisation du droit commun et les conventions interministérielles**

La mise en œuvre du Contrat de Ville et des actions associées s'appuie **sur l'assignation de moyens humains et financiers dédiés par chacun des partenaires signataires**. Il s'agit en premier lieu de mobiliser le droit commun, avant toute autre participation financière.

- **La mobilisation du droit commun : une priorité**

La mobilisation du droit commun constitue **un axe majeur de la réforme de la politique de la ville** et de la mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération. Selon la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, « la politique de la ville **mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun** et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». Cet objectif fait suite au constat que les crédits spécifiques ont progressivement remplacé le droit commun dans les quartiers prioritaires, si bien qu'au final ces derniers ont moins bénéficié du droit commun que les autres.

C'est pourquoi la **réorientation des moyens de droit commun humains et financiers en direction des quartiers prioritaires constitue désormais une primauté** afin de redonner aux crédits spécifiques leur effet de levier. La mobilisation du droit commun interviendra donc avant toute mobilisation de crédits spécifiques.

Concrètement, **le droit commun correspond aux politiques sectorielles** (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) **qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers**. Les trois dimensions de la mobilisation du droit commun étaient interrogées lors des réunions des groupes de travail : **le renforcement des moyens, l'adaptation de l'offre, la coordination des interventions**.

La circulaire ministérielle 15 octobre 2014 vient préciser les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville. Pour ce faire, l'Etat local dispose d'outils dédiés : le « Panorama Analytique des Politiques de l'Etat » (PAPE) et d'un tableau de bord de suivi, contenant des indicateurs à renseigner.

Des **conventions d'objectifs** ont également été conclues avec les opérateurs / partenaires de l'Etat (ARS, CAF, Pôle Emploi, Caisse des dépôts et consignations, etc.). La déclinaison locale des conventions d'objectifs est incontournable sur l'ensemble des territoires, pour autant, l'application qui en sera faite pourra être différenciée en fonction des réalités et des besoins identifiés.

La mobilisation du droit commun relève non seulement des compétences de l'Etat mais aussi de l'ensemble des signataires du Contrat de Ville qui s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés. A ce titre, des conventions d'objectifs ont été signées avec les associations nationales d'élus de tous les niveaux de collectivités locales - Région, Département, Intercommunalité, Commune :

- Convention signée entre l'État et l'Association des régions de France (ARF) en février 2013 : **les régions se sont engagées** à participer aux futurs contrats de ville, **à cibler leurs moyens et à territorialiser leurs interventions**. Les contrats de ville qui s'articulent avec les Contrats de Plan conclus entre l'Etat et la Région (CPER) bénéficient de fait de 10% des crédits du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER),
- Convention passée avec l'Assemblée des Départements de France (ADF) en octobre 2013 : **les départements se sont engagés à mobiliser leurs moyens**, dont 10% de l'enveloppe Fonds Social Européen (FSE) qui leur sera déléguée,
- **Les maires et présidents de communautés** de l'Association des Maires de France (AMF) **se sont engagés**, en janvier 2014, **sur l'intervention partenariale autour du bloc communal et la mobilisation des politiques de droit commun** pour améliorer les services aux publics et la qualité de vie des habitants.

A noter enfin que les Préfets veilleront à ce que « les politiques relevant des différentes collectivités territoriales [...] donnent lieu à des engagements formalisés, pluriannuels chaque fois que ce sera possible ».

- **Les conventions interministérielles, bases de la mobilisation du droit commun de l'Etat**

Sont ci-après listées les différentes conventions interministérielles servant de socle à la mobilisation du droit commun de l'Etat.

Convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (4 avril 2013)

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive :
 - . Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive ;
 - . Dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires ;

- Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes :
 - . Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale ;
 - . Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013) ;
- Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité :
 - . Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets) ;
 - . Soutenir les petites associations de proximité ;
 - . Intégrer la question des quartiers dans la Charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations en cours de refonte.

Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion (19 avril 2013)

- Améliorer l'accès aux droits : développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF), meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;
- Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus) ;
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluriprofessionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires ;
- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ;
- Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville) ;
- Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) dans les quartiers ;
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (25 avril 2013)

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires du

- dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE) ;
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification :
 - . par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation;
 - . par la mobilisation des dispositifs de « deuxième chance » (établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C) ;
 - . par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme ;
 - S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle :
 - . Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20% des jeunes des zones urbaines sensibles (ZUS) parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012) ;
 - . Parrainage ;
 - Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des ZUS (objectifs 2015) :
 - . Emplois d'avenir : 30% de bénéficiaires résidant en ZUS (20% en 2013, 25% en 2014) ;
 - . Contrat unique d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des ZUS pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur marchand (contre 9,7% en 2012) ;
 - . Insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer après que soit établi un diagnostic;
 - Expérimenter le dispositif des emplois francs, outil spécifique de lutte contre les discriminations
 - Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers :
 - . Missions locales : prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures ;
 - . Pôle emploi : signature d'une convention spécifique le 30 avril traitant de l'accessibilité aux services de Pôle emploi, du renforcement de l'accompagnement et de l'adaptation de l'offre de service aux besoins des résidents des ZUS ; Pôle emploi est systématiquement signataire des contrats de ville ;
 - Mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des unités territoriales des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville ;
 - Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi : le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en ZUS diffusé semestriellement par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs.

Convention avec le ministère des droits des femmes (21 mai 2013)

- Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers :
 - . Volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans les contrats de ville ;
 - . Meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers ;
 - . Promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes ;
- Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :
 - . les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
 - . le programme « ABCD de l'égalité » ;
 - . le dispositif « téléphone grand danger » ;
- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ;
- S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

Convention avec le ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche (7 juin 2013)

- Lancement du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » hors Île-de-France :
 - . Majoration de 10% du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la politique de la ville ;
 - . Réserve de 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une attention particulière pour celles issues des quartiers prioritaires ;
- Mobilisation renforcée des autorités organisatrices de transports urbains dans le cadre des nouveaux contrats de ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires ;
- Intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les plans de déplacements urbains.

Convention avec le ministère de la justice (8 juillet 2013)

- Associer l'institution judiciaire aux nouveaux contrats de ville (les représentants du Ministère public seront signataires) ;
- Conforter la justice de proximité :
 - . 100 nouveaux bureaux d'aide aux victimes avec une priorité d'implantation dans les territoires concernés par la politique de la ville ;

- maisons de justice et du droit (MJD) et points d'accès au droit (PAD) : implantation des nouvelles structures prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et maintien des moyens (postes de greffiers dédiés) ;
- Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville :
 - Moyens de la justice mobilisés prioritairement vers les quartiers prioritaires, notamment ceux concernés par une zone de sécurité prioritaire (ZSP) ;
 - Ciblage plus particulier de la répression de certaines infractions : stupéfiants, économie souterraine, violences contre les forces de l'ordre, infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre ;
- Prévenir la récidive :
 - Accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ;
 - Meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun ;
 - Généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi) ;
 - Instructions en lien avec la police et la gendarmerie pour garantir l'effectivité des mesures prononcées, notamment en matière d'interdiction de séjour dans les quartiers ;
- Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux classes préparatoires intégrées (CPI) « égalité des chances » dans les écoles du ministère de la justice ;
- Lutter contre les discriminations :
 - Partenariat avec le Défenseur des droits ;
 - Participation du ministère de la justice au programme d'actions interministérielles de lutte contre les discriminations.

Convention avec le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants (15 juillet 2013)

- Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances :
 - Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ;
 - S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires : incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes dans le ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc. ;
- Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles :
 - Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie ;
 - Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains ;

- Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre.

Convention avec le ministère de l'intérieur (27 septembre 2013)

- En matière de sécurité et de la prévention de la délinquance :
 - Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le ministère de la justice : réforme de la statistique policière et mobilisation de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour mieux prendre en compte la réalité des quartiers dans les indicateurs utilisés par les services ;
 - Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes : doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population (59) et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (170), meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police ;
 - Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaire (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, sensibilisation des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés ;
 - Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) : accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux contrats de ville ;
 - Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des ministères concernés : lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants ;
 - Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville ;
- En matière d'intégration :
 - Participer à la refondation de la politique d'intégration sous l'autorité du Premier ministre et dans le sillage du rapport TUOT (annexe à venir en fonction des conclusions des travaux conduits) ;
 - Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale : recrutement de sous-officiers de gendarmerie, accompagnement des adjoints de sécurité (dont ex-cadets de la République) pour leur ouvrir l'accès au concours de gardien de la paix, poursuite et renforcement des CPI de commissaires et d'officiers de police ;

- Concernant l'administration territoriale de l'Etat :
 - Au niveau régional, renforcer la responsabilité des préfets de région dans la territorialisation des politiques sectorielles au bénéfice des quartiers prioritaires : mobilisation de l'instance collégiale du comité de l'administration régionale (CAR) pour cibler les moyens humains et financiers et pour examiner les projets de contrats de ville dans la région ;
 - Au niveau départemental :
 - Conforter le rôle des préfets, et auprès d'eux des préfets délégués à l'égalité des chances (PDEC) et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville (SPV), dans la mise en œuvre de la politique de la ville au plus près des territoires, notamment dans le cadre de la négociation et de l'animation des nouveaux contrats de ville (circulaire intérieur-ville à venir sur les missions des PDEC, SPV et sous-préfets d'arrondissement) ;
 - Mettre en place autour des préfets des équipes interministérielles pour préparer les nouveaux contrats ;
 - Accompagner et former les services de l'Etat et l'ensemble des professionnels à la préparation des nouveaux contrats et à la conduite de la politique de la ville sur les territoires (mobilisation des délégués du préfet et des centres de ressources de la politique de la ville).

Convention avec le ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation (27 septembre 2013)

- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement :
 - Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les ZUS (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires) ;
 - Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire national des zones urbaines sensibles), la Direction générale de la cohésion sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire et la *Direction* de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers ;
- Créer de l'activité dans les ZUS par :
 - Le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;
 - La promotion et développement du modèle coopératif : contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2000 à 4000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE) ;
 - Le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et mobilité hors Île-de-France et du nouveau programme national de

- renouvellement urbain, etc.) en s'assurant de la qualité des parcours d'insertion des bénéficiaires ;
- Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS :
 - . Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir, contrats de génération notamment), afin de favoriser l'accès à ces mesures des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS ;
 - . Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté ;
- Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers :
 - . Favoriser en lien avec la Caisse des dépôts et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers ;
 - . Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique.

Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative (7 octobre 2013)

- Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants
- Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école :
 - . Organisation prioritaire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires : développement de ce dispositif dans chaque quartier prioritaire (ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers) ;
 - . « Plus de maîtres que de classes » (ciblage de 25% des postes créés dans les quartiers prioritaires) ;
 - . Pour lutter contre le décrochage (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ;
 - . Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;
- Faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes ;
- Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école : développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. (circulaire à venir) ;

- Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative :
 - Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire ;
 - Développement d'activités péri-scolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers ;
 - Soutien à l'internat scolaire, aux activités de médiation et aux cordées de la réussite ;
- Intégrer les ministères de l'éducation nationale et de la réussite éducative à la préparation et au pilotage des futurs contrats de ville : signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministérielles.

Convention avec le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme (décembre 2013)

- En matière d'artisanat :
 - Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires : fixation du taux de progression de la part des jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat, mesures d'information et de promotion dans les établissements scolaires du secondaire, sensibilisation des employeurs aux viviers de candidats résidents des ZUS ;
 - Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise : fixation du taux de progression du nombre d'activités artisanales implantées, offre d'accompagnement sous forme de tutorat ou de mentorat, développement de l'offre de locaux artisanaux en lien avec l'EPARECA, etc.
 - Associer le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat à l'action publique en faveur des quartiers par leur mobilisation dans le cadre des futurs contrats de ville.
- En matière de commerce :
 - Sur la base du rapport du CESE, examiner l'opportunité de maintenir un dispositif d'exonérations fiscales et sociales ciblé sur les activités commerciales ;
 - Dans le cadre de la réforme du FISAC, renforcer la mobilisation de ce fonds avec un ciblage sur les territoires les plus fragiles ;
 - Développer et renforcer l'action de l'EPARECA : création d'une société foncière d'investissement avec la CDC, dédiée à l'acquisition au portage d'opérations commerciales et artisanales dans les quartiers prioritaires, développement d'une mission de centre de ressources au sein de l'EPARECA, élaboration d'un document méthodologique sur la redynamisation artisanale et commerciale dans les quartiers, etc.
 - Mobiliser le réseau des chambres de commerce et d'industrie.
- Dans les autres domaines d'intervention économique :
 - Développer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le domaine du départ en vacances : mobilisation des leviers d'action du ministère de la ville (VVV et partenariat avec l'agence nationale pour les chèques vacances), mise en place d'actions

spécifiques sur la base du rapport confié à Claude BUISSON, contrôleur général économique, pour réduire les inégalités en matière d'accès aux vacances ;

- Décliner dans les quartiers prioritaires des événements dans le cadre de la Fête de la gastronomie et mobiliser à cette fin, les collectivités territoriales et le partenariat associatif.

Convention avec le ministère de la culture et de la communication (février 2014)

- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction : mobilisation des équipements et des acteurs culturels, développement des différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles, développement des résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville, intégration de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme.
- Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication :
 - Dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle :
 - Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ;
 - Consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville ;
 - Développer l'éducation au multimédia ;
 - Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles)
 - Accompagner vers l'enseignement supérieur Culture en incitant les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel placés sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers de la politique de la ville.
- Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers ;
- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).

Les conventions interministérielles citées ci-dessus représentent les **socles de la mobilisation du droit commun de l'Etat ; elles pourront faire l'objet d'une réadaptation à l'échelle départementale** par les services de l'Etat en fonction des problématiques spécifiques rencontrées sur ce territoire

⇒ **L'engagement des partenaires signataires**

Les partenaires signataires du Contrat de Ville appaméen ont également été **appelés à faire part de leur engagement et de leur soutien** aux objectifs stratégiques et opérationnels définis, qu'il s'agisse de mobiliser des ressources humaines (ingénierie) et/ou financières, selon leurs domaines de compétences.

Nota : L'ensemble des contributions qui ne sont pas listées ci-après sont reportées en annexe du présent document.

• **L'engagement du Conseil Régional Midi-Pyrénées**

La Région Midi-Pyrénées a décidé d'être **partenaire et cosignataire** du Contrat de Ville avec la Communauté de Communes du Pays de Pamiers, la Ville de Pamiers et l'Etat **pour agir** pour l'emploi, le développement économique, la cohésion sociale, la qualité du cadre de vie et la rénovation urbaine.

Pour ce faire, la Région **mobilisera d'abord l'ensemble de ses politiques de droit commun, en particulier concernant l'emploi et la formation** (mise en place de programmes de formations pré-qualifiants et qualifiants à destination des demandeurs d'emplois, soutien à la formation par l'apprentissage...). Sur ces thématiques, les Maisons Communes Emploi Formation (MCEF) et des bureaux territoriaux seront les interlocuteurs privilégiés du territoire. De plus, elle participera au **soutien d'équipements de proximité, de développement économique, culturels et sportifs** ainsi qu'à la **réhabilitation thermique des logements**, selon les dispositifs prévus dans le cadre des contrats régionaux uniques.

La Région Midi-Pyrénées a décidé de **mobiliser le programme opérationnel du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) / Fonds Social Européen (FSE) 2014-2020 Midi-Pyrénées et Garonne, en particulier l'Axe 10, doté de 35,7 M€, entièrement dédié aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville** dans les domaines suivants :

- **Soutien à la réalisation des économies d'énergie dans les logements/hébergements à vocation sociale et les bâtiments publics** des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- **Maintien et développement de services aux publics par la rénovation et la création d'équipements** correspondants/ maintien et création de **services commerciaux**.

Les **autres axes du FEDER** en particulier **dans les domaines économiques, de l'innovation et de la transition énergétique** pourront également être mobilisés ainsi que **les crédits FSE prévus en faveur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, de la création d'activités par ces derniers et de l'accompagnement des jeunes pour accéder à un emploi**.

La Région cofinance avec l'Etat les **postes d'adultes relais** en participant au salaire à hauteur de 10 % du SMIC charges comprises ainsi qu'à la formation à hauteur de 2 744 € par adulte relais.

- **L'intervention de la Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, **apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers.**

Elle interviendra **au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.**

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir **en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne** en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- **l'accompagnement du développement économique** des quartiers prioritaires,
- **le développement des outils de cohésion sociale** favorisant l'accès à l'emploi,
- **les investissements immobiliers à vocation économique** (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les **missions d'ingénierie** suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- **les études stratégiques** (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- **les études préalables et pré-opérationnelles** (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- **les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet** (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] **les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains** des quartiers :

- **construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics** (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), **infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics** concourant au projet urbain des quartiers ;
- **opérations de requalification économique** contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, **l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé** afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également **financer les copropriétés dégradées.**

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des **conventions à signer** entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

- **La contribution de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège**

*La C.M.A. de l'Ariège a réuni à l'invitation de son bureau la commission du développement économique et du développement des territoires, afin de **formuler un avis circonstancié et des propositions** dans le cadre du projet de contrat de ville de Pamiers.*

Les documents qui ont servi de bases à l'étude ne sont pas les versions définitives. Nous nous fondons sur les documents transmis par la Préfecture de l'Ariège, le 11 juin 2015.

Le projet de contrat de ville de Pamiers a retenu deux périmètres : le centre ancien et le quartier de la Gloriette. Le choix de ces deux périmètres complémentaire est pertinent.

Le centre ancien est marqué par la cohabitation d'un ensemble architectural composé de la Cathédrale, du Collège Rambaud, du Lycée Irénée Cros de l'ensemble Evéché-Carmel et des artères commerciales situés en contre-bas. Certains immeubles datent du XVIII^{ème} siècle et cohabitent avec des ensembles plus récents du début des années soixante. Pamiers est marquée également par la présence en centre-ville, à la périphérie du Centre Ancien de l'Usine Métallurgique de Pamiers.

Le quartier de la Gloriette situé en périphérie à l'entrée de ville est marqué par des immeubles bâtis en 1960 où la mixité sociale est peu présente.

Pamiers occupe une place stratégique dans l'intercommunalité. Première ville du département, elle en est la plus attractive, grâce aux axes de mobilités A 66 et rails.

Les élus et les services de la CMA ont participé à l'élaboration du diagnostic participatif, en qualité de membres du comité de pilotage, dont ils approuvent les conclusions. Le bureau de la CMA souhaite faire part des apports suivants à la réflexion engagée.

Concernant le pilier de cohésion sociale :

L'enjeu dans les quartiers retenus est prégnant, car ces quartiers accueillent 50 % des ménages les plus pauvres de Pamiers. Les deux quartiers prioritaires représentent 44 % des demandeurs d'emplois.

L'intégration par l'Etat dans le périmètre d'une partie des quartiers du Foulon et de Loumet apparaît comme pertinente, car les problématiques habitat, pauvreté et chômage sont similaires.

Concernant le pilier de cohésion sociale, nous tenons à rappeler que **la CMA assure des permanences sur les volets « création-reprise d'entreprises, emploi, information et orientation en apprentissage »**, maison des associations, rue Saint Vincent à Pamiers, ainsi qu'à l'office du Commerce, 10, rue Jean Durroux à Pamiers. A ce titre, nous sollicitons, si cela est possible d'être identifié dans le document, dans les pages 124 à 127.

Comme le diagnostic l'a relevé, **les domaines liés à la parentalité, la réussite éducative et l'éducation à la citoyenneté sont essentiels, si l'ambition est de favoriser une insertion sociale et économique des publics en situation de précarité et de pauvreté.**

Nous le vivons en particulier au Centre de Formation aux Métiers (CFA) de la CMA de l'Ariège qui accueille **près de 14 % de ses effectifs qui ne maîtrisent pas les savoirs de bases**, à la sortie de la troisième, indispensables à l'obtention d'un diplôme de niveau V.

A ce titre, nous soutenons les objectifs et le plan d'actions décliné afin de **favoriser sur le périmètre un accompagnement et une médiation scolaire** ponctuelle, en lien avec les parents et les écoles.

Nous rappelons que la CMA de l'Ariège a des **compétences en termes d'orientation et de médiation**, à travers son Centre d'Aide à la Décision et à travers le dispositif d'accueil dans les métiers de l'alternance (DIMA).

Maître d'ouvrage dans notre département du **programme régional Ambition Apprentis**, elle développe des **actions innovantes et partenariales**, afin de trouver des solutions pour mobiliser des jeunes en situation de décrochage, sur un nouveau projet de vie.

Intervenant déjà sur le périmètre du quartier ancien, nous pouvons **apporter notre concours à une démarche partenariale** (domaine d'action 1.1.1).

La **démarche de création collective** a toujours imprégné les métiers de l'Artisanat. Nous sommes prêts à **intégrer une démarche partenariale pour donner aux jeunes, la capacité de découvrir la création dans les métiers de l'artisanat**, notamment par la création d'une antenne à Pamiers de l'association « L'outil en main en Ariège » (domaine d'action 1.1.3).

Le Projet éducatif territorial (PEDT) est un axe essentiel pour **assurer la cohérence des politiques éducatives**, à l'échelle de la communauté de communes. Dans ce cadre, le **lien avec l'apprentissage et les CFA** présents sur le département peut être facilité (domaine d'action 1.1.8).

La mise en place d'une résidence d'artistes sur le territoire de la Gloriette et du Foulon doit **laisser la place à des artisans d'art**. Il serait opportun de baptiser ce projet « résidence d'artisans d'art et d'artistes » (domaine 1.1.8). Pour information, la CMA de l'Ariège va développer en 2017, un **FAB LAB dédié aux métiers de l'aménagement intérieur et des métiers d'art**, en lien avec le CFA de la CMA à Foix.

Sur le volet accès aux droits, aux savoir de base et à la santé :

La problématique de l'accès aux savoirs de bases est une **condition première de l'insertion sociale et de l'employabilité**, comme les problématiques liées à la mobilité.

Nous sommes prêts à **nous investir dans le cadre des opérations contractualisées avec la Région et les branches professionnelles à des actions de promotion de la mobilité** pour répondre à des offres d'emplois par apprentissage (domaines 1-2-1 à 1-2-4).

L'accompagnement des femmes vers l'employabilité dans des métiers de l'Artisanat nous apparaît comme une dynamique importante qui peut mobiliser l'énergie de chefs d'entreprises dans le cadre d'un parrainage et d'un accompagnement vers la formation, la remobilisation professionnelle pour l'emploi durable, en partenariat avec le CIBC.

Nous sommes prêts à échanger avec vous pour **créer un projet partenarial sur cette thématique** (domaines d'action 1-2-5 et 1-2-14).

L'accès à la prévention et à la santé contribue à susciter les conditions favorables au mieux vivre. La lutte contre les addictions qui touche les publics jeunes est primordiale. L'accès au soin des publics fragiles est important.

Nous pouvons **intervenir sur le volet nutrition et santé avec la Cité du Goût et des Saveurs** (fiche de présentation jointe, domaine 1-2-11). Pour information, nous avons accueilli un groupe d'assistantes maternelles de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers et nous avons formé pour le compte du département les cuisiniers des collèges.

Domaines d'action - Cadre de vie - Développement urbain :

La CMA a pris connaissance des opérations de requalifications urbaine qui sont détaillées dans le domaine 2-1. La CMA **apporte son soutien à ces réalisations, qui contribuent à restaurer de la mixité sociale**, en mettant également en lumière le patrimoine architectural à caractère religieux de la ville.

Nous apportons notre **soutien à l'émergence d'une structure juridique qui soit à même de porter des projets urbains et de renouvellement de l'habitat**, si elle est en lien avec le futur EPFL départemental (Domaine 2-1-5).

Avec la même ambition, la CMA **apporte son soutien à l'élaboration d'un nouveau programme d'amélioration de l'habitat**, en partenariat avec l'ANAH. Il est opportun de favoriser sur la thématique du logement, une réflexion intercommunale.

En effet, la présence à Pamiers d'équipements publics structurants en terme d'accueil de la petite enfance, d'écoles, collèges et Lycées, d'équipements sportifs et culturels a des influences également en terme de déplacements et de mobilités.

L'accès à la ville doit être pensé dans ce cadre, en intégrant que la place de la voiture ne sera pas demain la même qu'aujourd'hui.

Enfin, **nous suivrons avec beaucoup d'intérêt les opérations** visant à mettre en place un éco-quartier résidentiel qui pourrait contribuer à réserver une place à des logements sociaux et favoriser la mixité sociale.

La logique de l'habitat participatif est également une piste qui peut avoir du sens, dans une dimension de mixité sociale.

Enfin la CMA **apporte son soutien à la création d'un cinéma Multiplexe**, Place Milliane, car il s'agit d'un équipement structurant pour la ville et une future agglomération. **Ce projet peut contribuer à renforcer le pôle culturel** que porte la ville.

Domaine d'action - Développement économique, Emploi et Formation :

L'adaptation des locaux artisanaux et commerciaux dans le centre ancien, à la Gloriette et au Foulon est une condition de survie, alors que la vacance se renforce, avec les difficultés de stationnement et le sentiment d'insécurité qui perdure, souvent à tort. Les locaux disponibles ne trouvent pas preneurs.

Nous sommes prêts à **contribuer à une réflexion pour que des opérations de requalification urbaine en matière de locaux commerciaux et artisanaux soient menées** dans le quartier prioritaire, en intégrant l'offre de proximité à maintenir et une offre qualitative et touristique (domaine 3-1-1).

Nous sommes prêts à **mobiliser les artisans présents en centre-ville dans le cadre des opérations de modernisation des points de vente, dans la mise en place d'un manager de centre-ville et de la promotion des dispositions fiscales facilitant l'installation d'artisans et de commerces de détails** en centre-ville (domaines 3.1)

Dans ce cadre, nos **artisans référents du territoire peuvent être force de propositions**, en lien avec la direction du développement économique et du développement du territoire de la CMA, l'office du commerce et l'ensemble des partenaires.

3-2 : Accès à l'emploi, à la Formation et à l'insertion par l'activité économique :

La CMA **intervient déjà sur le territoire sur ces thématiques**, en lien avec les branches professionnelles.

En lien avec la DIRECCTE, **dans le cadre d'une convention de promotion de l'emploi nous travaillons à mettre en situation d'emplois, des publics par apprentissage**, sur des offres qui ne trouvent pas preneurs. Des offres concernent des établissements artisanaux et commerciaux situés dans le centre ancien. A ce titre, nous sommes **intéressés pour travailler à une action de GPEC** (domaine 3-2-5). La CMA intervient dans la création d'activités (domaine 3-2-8) dans le centre ancien avec l'office du commerce.

Enfin, la CMA est prête à apporter son concours au regroupement des structures dédiées aux jeunes et favorisant l'emploi, en priorisant des permanences du CAD de la CMA (fiche jointe).

Les élus du bureau de la CMA formulent, sous réserve de la prise en compte opérationnelle de leurs apports, **un avis favorable pour la signature du contrat de ville de Pamiers**. Ils mandatent le Président à cet effet.

Les engagements de l'Etat, de la Ville et de la Communauté de Communes, mais aussi ceux des partenaires, se sont constitués face à la **nécessité d'apporter des moyens permettant de répondre aux objectifs stratégiques émanant de la phase de diagnostic**.

2.3.3 Le plan d'actions, son suivi et son évaluation, et l'annexe financière du Contrat de Ville

Ces orientations stratégiques sont concrétisées par **l'élaboration collégiale d'un plan d'action**. Celui-ci rassemble les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Ville, en résolution des déséquilibres identifiés.

⇒ Les objectifs opérationnels : le plan d'actions

Le plan d'actions du Contrat de Ville comporte l'ensemble des fiches listées ci-dessous, et présentées en fin de document.

Nota : Les intitulés en rouge concernent des fiches dont la rédaction n'est pas finalisée (réflexions et écriture en cours), et qui seront ultérieurement intégrées au plan d'actions du Contrat de Ville.

1- Domaine d'action : Cohésion sociale, culture, éducation, sécurité, citoyenneté et valeurs de la République

1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs

- 1-1-01 Accompagnement et médiation scolaire ponctuels en accord avec les parents d'élèves, les écoles concernées et les associations de parents d'élèves
- 1-1-02 Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- 1-1-03 Atelier de création collective « Ce qui m'a fait nous (re)garde »
- 1-1-04 Création d'une base d'hébergement sur le site de Las Parets pour permettre aux enfants des quartiers prioritaires de profiter d'un temps de loisirs, en dehors de leurs familles, adapté à leurs moyens financiers
- 1-1-05 Projet Educatif Territorial (PEDT)

- 1-1-06 Soutien à la scolarité et à la parentalité par le renforcement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) en faveur des jeunes du quartier prioritaire
- 1-1-07 Rencontre européenne des écritures scéniques contemporaines des lycéens (intitulé provisoire, fiche validée sous réserve de la prise en compte des remarques de l'Etat en date du 29/07/2015)
- 1-1-08 Résidence d'artistes sur le territoire de la Gloriette et du Foulon
- 1-1-09 Développement de la pétanque à destination des jeunes des quartiers prioritaires
- 1-1-10 Programme d'encouragement aux activités physiques et sportives pour des bienfaits de santé publique
- 1-1-XX **Mémoire du Carmel**
- 1-1-XX **Etude sur la restructuration de la médiathèque dans la perspective d'y intégrer ludothèque, LAEP et cyberbase pour devenir un équipement structurant de la cohésion sociale en centre-ville de Pamiers**

1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé - Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

- 1-2-01 Un atelier « code de la route » pour accompagner des personnes issues de l'immigration dans la compréhension des mots et des subtilités langagières liées au code de la route
- 1-2-02 Mise en place d'un moyen de Transport à la Demande (TAD)
- 1-2-03 Atelier d'alphabétisation : Expression orale
- 1-2-04 Atelier d'apprentissage du français en s'appuyant sur des sujets sociétaux et les valeurs de la République
- 1-2-05 Informations et accompagnement des femmes dans les domaines de l'accès aux droits et de la lutte contre les violences sexistes
- 1-2-06 Analyse des besoins sociaux (étude initiale)
- 1-2-07 Addictions : une offre de soins et de prévention renforcée
- 1-2-08 Autonomie, fragilités, maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap
- 1-2-09 Coordination des interventions en faveur des publics prioritaires :
 - Lutte contre le refus de soins ou le non recours
 - Améliorer la prise en charge des publics précaires
- 1-2-10 Lien social et qualité de vie à domicile pour les personnes âgées
- 1-2-11 Une offre de promotion de la santé renforcée (Programme Promotion Nutrition Santé)
- 1-2-12 Santé mentale :
 - Prise en charge des personnes en souffrance psychique
 - Amélioration du suivi à domicile
 - Rendre plus visible les structures existantes
- 1-2-13 Langue française : maîtrise et perfectionnement. Cours de Français Langue d'Intégration (FLI) et cours de français « maîtrise des savoirs de base » (lutte contre l'illettrisme)
- 1-2-XX **Sensibilisation du jeune public à une alimentation équilibrée par la Cité du goût et des saveurs de la CMA de l'Ariège**
- 1-2-XX **Ateliers à destination des femmes des quartiers prioritaires : ouverture et mixité**
- 1-2-XX **Extension de la vidéo-protection en centre ancien**

1-2-XX Faciliter et accompagner la création d'une Régie de Quartier dans le centre ancien et la Gloriette

2- Domaine d'action : Cadre de vie - Renouvellement Urbain

2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain et Préservation de l'environnement

- 2-1-01 Renforcement de l'opération façades
- 2-1-02 Renforcement de la plateforme de lutte contre l'habitat indigne
- 2-1-03 (fiche généraliste supprimée et intégrée dans le corps du Contrat de Ville)
- 2-1-04 Elaboration d'un nouveau programme d'amélioration de l'habitat, en partenariat avec l'ANAH (OPAH-RU, PIG...) pour la période 2016-2020
- 2-1-05 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'identification et la mise en œuvre d'une structure juridique porteuse de projets urbains et de renouvellement de l'habitat et la création de logements sur les quartiers prioritaires du Contrat de Ville
- 2-1-06 Création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
- 2-1-07 Mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement
- 2-1-08 Accompagnement par la CCPP et la Ville de Pamiers à l'émergence d'un projet d'habitat participatif
- 2-1-09 Réhabilitation d'un immeuble sis 53 rue Gabriel Péri à Pamiers
- 2-1-10 Un axe transversal à requalifier à partir de la porte Est et en traversée de ville jusqu'à l'usine Aubert et Duval
- 2-1-11 Requalification de l'avenue de l'Ariège en faveur du lien entre quartiers
- 2-1-12 Requalification de l'entrée Nord – Principale entrée de la Ville en venant de Toulouse
- 2-1-13 Modification de la production énergétique de la piscine : diminuer les coûts de fonctionnement pour élargir la gratuité et les tarifs réduits
- 2-1-14 Création d'un parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et cultuel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturel, économique et touristique du territoire
 - 2-1-14A Réhabilitation du Carmel de Pamiers en vue de l'intégration de l'édifice au parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et cultuel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturel, économique et touristique du territoire. Création d'un centre culturel à dimension régionale
 - 2-1-14B Restauration de l'église Notre Dame du Camp – édifice classé en partie et inscrit en totalité au titre des monuments historiques en vue de l'intégration de l'édifice au parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et cultuel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturel, économique et touristique du territoire
 - 2-1-14C Cristallisation des vestiges de l'ancien couvent des Augustins en vue de l'intégration au parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et cultuel du Centre ancien de Pamiers en appui aux

actions de développement culturel, économique et touristique du territoire

2-1-14D Restauration de l'immeuble dénommé « La Providence » en vue de l'intégration de l'édifice au parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et culturel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturel, économique et touristique du territoire

2-1-14E Conservation et entretien de l'immeuble dénommé « Lavoisiers » en vue de l'intégration de l'édifice au parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et culturel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturel, économique et touristique du territoire

2-1-15 Création d'un cinéma multiplexe – Esplanade de Milliane (centre ancien)

2-1-XX Accompagnement des propriétaires occupants à l'Auto-Réhabilitation Encadrée

2-1-XX Réaménagement et extension de la ludothèque

2-1-XX Création d'une maison de projet

2-1-XX Remise à niveau de l'offre scolaire par l'installation de restaurants scolaires intégrés

2-1-XX Sensibilisation à l'écoconstruction, ateliers Bricolage, visites de logements

2-1-XX Création d'une maison pour tous et réhabilitation des salles de quartiers

2-1-XX Valorisation du site sportif Irénée Cros afin de développer les activités sportives sur le quartier de La Gloriette - Le Foulon

2-1-XX Reconversion d'une friche commerciale désaffectée en équipement public de proximité (reste à écrire)

2-1-XX La croix du calvaire : un parc public à reconnecter à la ville (reste à écrire)

2-1-XX Mise en place d'une maison de quartier (Gloriette-Foulon) (reste à écrire)

2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et Accessibilité

2-2-01 Extension et amélioration du réseau de transport urbain

- Améliorer le réseau de transport urbain en termes de qualité de service.

- Étendre le réseau de transport urbain, en faveur de l'équilibre du territoire.

2-2-02 Plan de mobilité

2-2-03 Requalification de l'espace public en pied d'immeubles sur le quartier Foulon, végétalisation, espaces de jeux et convivialité

2-2-04 Gestion Urbaine de Proximité

2-2-XX Stationnement : création de parkings résidentiels « Abonnés »

2-2-XX Parc urbain linéaire autour des canaux- Requalification (reste à écrire)

2-2-XX Requalification urbaine « Ilot des trois Pigeons » (reste à écrire)

2-2-XX Mise en valeur de l'environnement de la cathédrale (reste à écrire)

3- Domaine d'action : Développement économique – Emploi et Formation

3-1 Activités économiques et touristiques

3-1-XX Acquisition et adaptation de locaux commerciaux, accompagnement des porteurs de projet

- 3-1-XX Former les commerçants à devenir des ambassadeurs du tourisme
- 3-1-XX Diagnostic du tissu économique du centre-ville
- 3-1-XX Moderniser les points de vente, accompagner la professionnalisation des commerçants
- 3-1-XX Elargir et diversifier l'offre d'hébergement touristique
- 3-1-XX Création d'une halle marché couvert en confortation du marché de plein vent - Une centralité commerciale à réinventer et des circuits courts à valoriser
- 3-1-XX Opportunité de création d'un FabLab métiers d'art et artisanat
- 3-1-XX Faciliter et soutenir la création d'un FabLab (laboratoire de fabrication numérique)
- 3-1-XX Manager de centre-ville (coordination de l'action en faveur du développement économique du centre ancien)
- 3-1-XX Centre d'appui aux TPE et aux associations du centre ancien de Pamiers
- 3-1-XX Expérimentation d'une couveuse point de vente dans le centre ancien de Pamiers
- 3-1-XX Création d'un hôtel d'entreprises à vocation tertiaire

3-2 Accès à l'emploi – Insertion par l'économique et formation

- 3-2-01 (fiche supprimée)
- 3-2-02 Activer le levier de la commande publique pour favoriser l'insertion par l'activité économique des habitants du quartier
- 3-2-XX Communiquer sur les services de Pôle emploi adaptés aux demandeurs d'emploi et aux entreprises des quartiers prioritaires avec les acteurs de terrain du champ de l'insertion et du social
- 3-2-XX Recrutement de quatre jeunes en situation d'insertion pour la propreté des quartiers prioritaires et l'accueil des publics les plus en difficultés (en contrats avenir)
- 3-2-XX Regroupement des structures dédiées aux jeunes et favorisant l'emploi
- 3-2-XX Sécuriser et adapter le suivi ou l'accompagnement par Pôle emploi des publics demandeurs d'emploi identifiés dans le cadre de la politique de la ville
- 3-2-XX Mise en place de la garantie jeune (reste à écrire)
- 3-2-XX Création d'activités en centre ancien (reste à écrire)
- 3-2-XX Développement du parrainage (reste à écrire)
- 3-2-XX Chantiers d'insertion (reste à écrire)
- 3-2-XX Contrats uniques d'insertion (reste à écrire)

4- Domaine d'action : Thématiques transversales

4-1 Egalité Femmes / hommes

4-2 Lutte contre les discriminations

4-3 Jeunesse

4-4 Citoyenneté et valeurs de la République

- 4-4-1 Médiateur en faveur de la « participation des habitants »

⇒ **Le suivi et l'évaluation des actions**

Le suivi des objectifs opérationnels chiffrés permettra de mesurer les résultats obtenus.

Outre ceux disponibles au niveau national pour chaque quartier prioritaire, les fiches-actions incluent des indicateurs et des éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale. Chaque fiche-action contient les indicateurs semblant les plus pertinents pour permettre une bonne évaluation de chaque action. Cependant, **ces indicateurs n'ont à ce jour pas été choisis de façon collaborative** ; ils seront **revus** par l'organisation locale en collaboration avec le CGET et l'ANRU, **en fonction du « cadre de référence du Contrat de Ville » en cours de rédaction** par le CGET, dans le but de **produire des outils d'évaluation co-construits**.

Au-delà de ces aspects liés à l'atteinte des objectifs, **le suivi des contrats** (méthodologie actuellement en cours d'élaboration) **intégrera également** :

- La préparation des dialogues de gestion,
- L'élaboration et l'avancement de la programmation annuelle, le respect des objectifs et priorités annuelles,
- Le suivi de l'engagement du droit commun,
- Le suivi de l'engagement des crédits,
- Le programme de contrôle,
- Le recrutement et la formation des membres des équipes intégrées, le cas échéant,
- L'accompagnement des porteurs de projets associatifs.

L'évaluation constitue une absolue nécessité pour mesurer la pertinence et l'efficacité des actions menées dans le cadre du Contrat de Ville.

L'évaluation est un véritable outil de pilotage du projet global. De fait, dès la conception du programme des actions, des indicateurs de résultats ont été réfléchis et proposés. Pour la durée du présent Contrat de Ville, une démarche évaluative sera mise en place et se définit comme suit :

- **L'observation quantitative et qualitative** permet de mieux connaître les territoires, d'évaluer en continu l'évolution du territoire, d'affiner la démarche de diagnostic territorial et de mieux répondre aux besoins.
- **Le suivi permet de suivre les actions du Contrat de Ville sur un plan quantitatif et financier** grâce à des bilans annuels des réalisations via notamment les indicateurs de résultats. Ce suivi permettra de réajuster ou d'arrêter les actions si besoin. Un suivi annuel sera également fait sur la mobilisation des droits communs des partenaires.
- **L'évaluation permet de mesurer la réalisation des objectifs grâce à l'élaboration d'un référentiel d'évaluation.** Ce référentiel, décliné sur chaque axe, reprendra les objectifs fixés et déterminera quelques résultats attendus et les méthodes d'évaluation pour apprécier dans quelle mesure ces résultats ont été atteints (indicateurs, données à recueillir).

Dans toutes les étapes de cette démarche évaluative, **l'implication des habitants, principalement via le Conseil Citoyen** est recherchée.

De même, **la démarche évaluative s'effectue de manière partenariale**, et chaque acteur est donc partie prenante d'un projet partagé qu'il évalue dans une approche collective.

D'autre part, conformément à la loi, la collectivité s'engage à mettre en place **une structure locale d'évaluation chargée de mesurer et d'évaluer ces résultats** selon la méthodologie nationale élaborée par l'Observatoire national de la politique de la ville, **à laquelle tous les signataires du contrat communiqueront leurs données.**

⇒ **L'annexe financière**

A l'issue des travaux d'élaboration des Contrats de Ville, **les engagements des différents partenaires au contrat doivent être formalisés dans une annexe financière.** Conformément au principe de mobilisation prioritaire du droit commun, qui constitue l'un des axes structurants de la réforme, ce document a vocation à intégrer, non pas les seules actions bénéficiant de crédits du P147, mais l'ensemble des actions prévues dans le Contrat de Ville. **Il décline, par axe stratégique, objectif opérationnel et action, les moyens mobilisés par chacun des partenaires.** Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements.

L'annexe financière a vocation à être **renseignée annuellement.** Il est toutefois souhaitable que chacun des partenaires au-delà de son engagement pour l'année en cours, fixe une cible pour les années 2016 et 2017. **Un engagement pluriannuel pourra également être formalisé** pour les actions faisant l'objet d'un financement sur des crédits du programme 147 **dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.**

L'annexe financière aux contrats de ville a pour seul objet la **formalisation des engagements des partenaires.** Elle constitue à ce titre un **outil essentiel dans le cadre du suivi des contrats de ville.**

Le tableau constituant l'annexe financière du Contrat de Ville est **actuellement en cours de réalisation** par les services de l'Etat, en raison de la mobilisation prioritaire du droit commun. Viendront s'y ajouter par la suite les contributions des partenaires.

Le territoire appaméen jouit d'une dynamique démographique et économique très favorables. **La géographie de la nouvelle Politique de la Ville vient néanmoins affirmer la fragilité du centre ancien malgré une santé globale de l'aire « urbaine ».** Cette situation, mise en exergue par le faible niveau des revenus, confirme une préoccupation partagée par les élus municipaux et intercommunaux qui ont engagé depuis plusieurs années des actions de rééquilibrage, tout en constatant l'absence de dispositifs règlementaires à la hauteur des difficultés rencontrées par le territoire.

La nouvelle Politique de la Ville, mobilisant pour unique indicateur la faiblesse des ressources, permet désormais une **reconnaissance par l'Etat de situations de fragilité dans des villes de petite et moyenne taille et à caractère rural.** Il s'agit d'une opportunité de premier rang pour Pamiers qui voit ce nouveau programme **renforcer la mobilisation de tous les acteurs de droit commun et des citoyens** qui dès la phase pré-opérationnelle, ont largement contribué à la réalisation du diagnostic et à la construction d'un programme d'action ambitieux. Ce dernier apporte des réponses pluridisciplinaires à des problématiques sociales, économiques ou relatives au cadre de vie, venant ainsi abonder les trois piliers du contrat de ville, dans le respect de ses thématiques transversales, notamment en matière de participation des habitants, de lutte contre les discriminations et de citoyenneté.

Cette opportunité d'une action concertée est vertueusement complétée par un engagement de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, de venir financer un projet de territoire ambitieux de mise en valeur des éléments existants et de reconstruction de la ville sur la ville. L'ensemble des acteurs institutionnels susceptibles d'apporter leur soutien en matière d'ingénierie et de financement sont mobilisés et participent déjà à la démarche.

Le contrat de Ville et les engagements de l'ANRU viennent conforter les collectivités dans leurs efforts et leurs actions communes. Ces éléments nouveaux permettront l'exécution de programmes plus ambitieux encore pour **le rééquilibrage et le développement du territoire appaméen**, l'objectif clairement affiché par la collectivité restant de sortir du dispositif Politique de la Ville au plus vite.

Nota : Le présent Contrat de Ville est un document destiné à poser les bases de la réflexion menée sur le territoire dans le cadre des directives régissant la nouvelle Politique de la Ville. Il ne peut être considéré comme définitif, et sera affiné et alimenté tout au long de son existence.

Légende des abréviations :

Partenaires du Contrat de Ville (opérateurs, organismes, associations...)

Outils, dispositifs, programmes mobilisables ou déjà mis en œuvre sur le territoire

Autres abréviations

Liste alphabétique des abréviations :

AAPRE	Association Ariégeoise pour Personnes en Recherche d'Emploi
ABF	Architecte des Bâtiments de France
ACARA	Association du Collectif Appaméen de Réflexion et d'Actions
ACSE	Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances
ADAPEI	Association Départementale Aide Parents Enfants Inadaptés
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Economique
ADSEA	Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
AFM (09)	Association Française contre les Myopathies (délégation de l'Ariège)
AIDP (09)	Association Information Prévention Addictions (de l'Ariège)
ALAE	Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole
ALEDA	Agence Locale de l'Energie du Département de l'Ariège
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ALUR	loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APAJH	Association Pour Adultes Jeunes Handicapés
APF (09)	Association des Paralysés de France (délégation de l'Ariège)
ARCSI	Association Rurale pour un Commerce Social par l'Insertion (IRISSE)
ARS	Agence Régionale de Santé
ASJOA	Association Soutien Judiciaire Orientation de l'Ariège
AVAP	Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
BGE	Boutique de Gestion d'Entreprise (ex-« Créer »)
CAARUD	Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogue
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF (09)	Caisse d'allocations Familiales (de l'Ariège)
CAI	Contrat d'Accueil et d'Intégration
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CASTA	Centre d'Accompagnement Social aux Techniques Agro-pastorales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI (09)	Chambre de Commerce et d'Industrie (de l'Ariège)

CCPP	Communauté de Communes du Pays de Pamiers
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières (d'un marché)
CD (09)	Conseil Départemental (de l'Ariège), ex-« Conseil Général »
CDAD (09)	Conseil Départemental de l'Accès au Droit (de l'Ariège)
CeGIDD	Centre Gratuit d'Information, Dépistage et Diagnostic
CESC	Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
CGET	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CHAC	Centre Hospitalier Ariège Couserans
CHAM	Classes à Horaires Aménagés Musicales
CHIVA	Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIL	Conférence Intercommunale du Logement
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CJC	Consultation Jeunes Consommateurs
CLAT	Centre de Lutte Anti-Tuberculose
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMA (09)	Chambre des Métiers et de l'Artisanat (de l'Ariège)
CMU(C)	Couverture Maladie Universelle (Complémentaire)
CMP	Centre Médico-Psychologique (<i>adultes et enfants</i>)
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique (<i>0-20 ans inadaptés mentaux</i>)
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CoPA	Comité Politique d'Acquisition
CPAM (09)	Caisse Primaire d'Assurance Maladie (de l'Ariège)
CPER	Contrat de Plan Etat Région
CPOM	Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
CRU	Contrat Régional Unique
CSAPA	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CUCS	Contrat urbain de Cohésion Sociale
CUI	Contrat Unique d'Insertion
CV	Centre départemental de Vaccination gratuite
DALO	Droit Au Logement Opposable
DASEN	Direction Académique des Services de l'Education Nationale
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population
DDT (09)	Direction Départementale des Territoires (de l'Ariège)
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DEFM	Demandeurs d'Emplois en Fin de Mois (<i>Pôle Emploi</i>)
DIA	Déclaration d'Intention d'Aliéner
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
(DT)PJJ	(Délégation Territoriale de la) Protection Judiciaire de la Jeunesse
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EMPP	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunal
EPL	Etablissements Publics Locaux d'Enseignement
EP(F)L	Etablissement Public (Foncier) Local
EREA	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
ERP	Etablissement Recevant du Public
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FLE	Français Langue Etrangère
FLI	Français Langue d'Intégration
FSE	Fonds Social Européen
GAL	Groupement d'Action Locale (des « Plaines et coteaux de l'Ariège »)
GES	Groupe Économique Solidaire
GUP	Gestion Urbaine de Proximité
HLM	Habitations à Loyer Modéré
IAE	Insertion par l'Activité Economique
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRISSE	Initiatives Rurales pour l'Insertion, la Solidarité, les Services et l'Emploi
ISCRA	Initiatives Sociales et Culturelles Rurales en Ariège (IRISSE)
ITE	Installation Terminale Embranchée
LAEP	Lieu d'Accueil Enfants Parents
LHSS	Lits Halte Soins Santé
MCEF	Maison Commune Emploi Formation
MDA	Maison des associations (service ville de Pamiers)
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
MLDS	Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSP	Maison de services au Public
NOTRe	loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
NPNRU	Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine
OAP	Orientations d'Aménagement et de Programmation (du PLU)
OCDE	Office du Commerce et Des Entreprises (service ville de Pamiers)
OCUP	Opération Collective Urbaine de Pamiers
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OPAH-RU	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine
OPH (09)	Office Public de l'Habitat (de l'Ariège)
ORI	Opérations de Restauration Immobilière
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable (du PLU)
PAPE	Panorama Analytique des Politiques de l'Etat (droit commun)
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PAU	Partie Actuellement Urbanisée (d'une commune)
PAVE	Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PEA	Pôle d'Enseignement Artistique
PEDT	Projet EDucatif de Territoire
PEP (09)	Pupilles de l'Enseignement Public (de l'Ariège)

PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (de l'Ariège)
PIG	Programme d'Intérêt Général
PIJ	Point Information Jeunesse
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
PMI	Protection Maternelle et Infantile (service du Conseil Départemental)
PPE	Pôle Petite Enfance (de la communauté de communes)
PPRn	Plan de Prévention des Risques naturels
PRIPi	Programme Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées
RAM	Relais d'Assistantes Maternelles
RASÉD	Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
REAAP	Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RHI	Résorption de l'Habitat Indigne (programme de)
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDCEA	Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège
SEM(OP)	Société d'Economie Mixte (à OPération unique)
SESAD	SErvice de Soins et d'Accompagnement à Domicile
SIC	Site d'Intérêt Communautaire
SIG	Système d'Information Géographique
SMECTOM	Syndicat Mixte d'Enlèvement, Collecte et Traitement des Ordures Ménagères
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
SPL(A)	Société Publique Locale (d'Aménagement)
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STAP (09)	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (de l'Ariège)
TAD	Transport A la Demande
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TGI	Tribunal de Grande Instance
THIRORI	Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable des Opérations de Restauration Immobilière (programme de)
TVB	Trame Verte et Bleue
UAV	Unité d'Accueil des Victimes
UDAF (09)	Union Départementale des Associations Familiales (de l'Ariège)
UPAP	Union Patronale Ariège Pyrénées
UU	Unité Urbaine
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
ZIR	Zone d'Intérêt Régional
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

1. Gestion Urbaine de Proximité, phase 1 : Diagnostic « en marchant » - Ville de Pamiers, quartier La Gloriette / Le Foulon, mai 2015

- Réalisé par : Cabinet Place groupe Reflex
- Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Pamiers

Synthèse du diagnostic « en marchant » de Gestion Urbaine de Proximité (GUP), sur le quartier La Gloriette / Le Foulon.

2. Le diagnostic et les trois piliers du Contrat de Ville, mai 2015

- Réalisé par : Cabinet Place groupe Reflex
- Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Pamiers

Synthèse du diagnostic participatif établi d'octobre 2014 à mai 2015, dans le cadre de la Politique de la Ville.

3. Un projet d'aménagement urbain durable, décembre 2014

- Réalisé par : Atelier Sol et Cité + S. Bordone
- Maîtrise d'ouvrage : Ville de Pamiers / Communauté de Communes du Pays de Pamiers

Synthèse du volet 2 « Cœur de Ville » des études urbaines durables pour Pamiers.

4. Le quartier de la Gloriette à Pamiers – Etude de restructuration d'un quartier, décembre 2014

- Réalisé par : Atelier Sol et Cité
- Maîtrise d'ouvrage : Ville de Pamiers / Communauté de Communes du Pays de Pamiers et Office Public de l'Habitat de l'Ariège

Synthèse de l'étude de faisabilité préalable au lancement du volet 3 « la Gloriette » des études urbaines durables pour Pamiers.

5. Engagement et contributions des partenaires du Contrat de Ville

- Délibérations concordantes de la Communauté de communes du Pays de Pamiers et de la Ville de Pamiers portant engagement des collectivités dans la démarche du Contrat de Ville et du conventionnement ANRU
- Le Conseil régional Midi-Pyrénées
- Le Conseil départemental de l'Ariège
- L'Agence régionale de santé Midi-Pyrénées
- La Caisse des dépôts et consignations
- La Chambre de commerce et d'industrie de l'Ariège
- La Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ariège
- La Chambre d'agriculture de l'Ariège
- L'office public de l'habitat de l'Ariège
- Alogéa
- Propositions de l'Architecte-Conseil de l'Etat (DDT09)
- Contribution du Paysagiste-Conseil de l'Etat (DDT09)
- Soutien du Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège

Nota : Les divers compléments apportés par les partenaires signataires au Contrat de Ville (notamment l'Agence régionale de santé, et la Chambre des métiers et de l'artisanat) ont été directement intégrés dans le corps du texte.

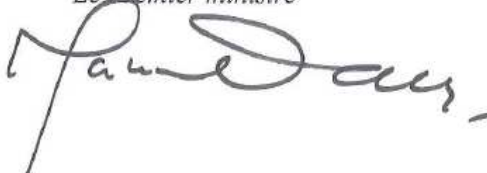
SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE

Fait à FOIX, le 11 septembre 2015

En présence de :

- ☞ *Monsieur Manuel VALLS*, Premier ministre
- ☞ *Madame Sylvia PINEL*, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité
- ☞ *Monsieur Patrick KANNER*, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

Le Premier ministre



Manuel VALLS

La ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité



Sylvia PINEL

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports



Patrick KANNER

Signataires du contrat de ville

La préfète de l'Ariège



Marie LAJUS

*Le président de la communauté de communes
du Pays de Pamiers,
Maire de Pamiers*



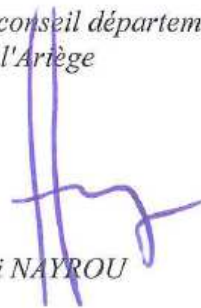
André TRIGANO

*Le président du conseil régional
de Midi-Pyrénées*



Martin MALVY

*Le président du conseil départemental
de l'Ariège*



Henri NAYROU

Le procureur de la République

La directrice générale de l'agence régionale
de santé

Le président de la chambre des métiers
et de l'artisanat de l'Ariège

La directrice territoriale Midi-Pyrénées
Sud-Ouest de pôle emploi

PG

Le directeur de la caisse d'allocations familiales
de l'Ariège

Le président de la mutualité sociale agricole

P.O BAVARD Simon
Adjoint NSA.MPS

La présidente de l'office public de l'habitat
de l'Ariège

La rectrice d'académie

Le président de la chambre de commerce
et d'industrie de l'Ariège

Le président de la chambre d'agriculture
de l'Ariège

La présidente de la mission locale
jeune Ariège

Le président de la caisse primaire
d'assurance maladie de l'Ariège

Le directeur régional de la caisse
des dépôts et consignations

Le président d'Alogéa



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE



CONTRAT DE VILLE 2015-2020

PAMIERS

CENTRE ANCIEN ET LA GLORIETTE

FICHES-ACTIONS du Contrat de Ville



PRÉFET DE L'ARIÈGE



1- Domaine d'action : Cohésion sociale, culture, éducation, sécurité, citoyenneté et valeurs de la République

1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs

- 1-1-01 Accompagnement et médiation scolaire ponctuels en accord avec les parents d'élèves, les écoles concernées et les associations de parents d'élèves
- 1-1-02 Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- 1-1-03 Atelier de création collective « Ce qui m'a fait nous (re)garde »
- 1-1-04 Création d'une base d'hébergement sur le site de Las Parets pour permettre aux enfants des quartiers prioritaires de profiter d'un temps de loisirs, en dehors de leurs familles, adapté à leurs moyens financiers
- 1-1-05 Projet Educatif Territorial (PEDT)
- 1-1-06 Soutien à la scolarité et à la parentalité par le renforcement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) en faveur des jeunes du quartier prioritaire
- 1-1-07 Rencontre européenne des écritures scéniques contemporaines des lycéens (intitulé provisoire, fiche validée sous réserve de la prise en compte des remarques de l'Etat en date du 29/07/2015)
- 1-1-08 Résidence d'artistes sur le territoire de la Gloriette et du Foulon
- 1-1-09 Développement de la pétanque à destination des jeunes des quartiers prioritaires
- 1-1-10 Programme d'encouragement aux activités physiques et sportives pour des bienfaits de santé publique

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 1-1-01**

Quartier concerné :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Centre ancien | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La Gloriette - Le Foulon | <input checked="" type="checkbox"/> |

Intitulé de l'action :

Accompagnement et médiation scolaire ponctuels en accord avec les parents d'élèves, les écoles concernées et les associations de parents d'élèves.

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république | <input type="checkbox"/> |

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- | | |
|---|--------------------------|
| 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement | <input type="checkbox"/> |
| 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité | <input type="checkbox"/> |

3- Développement économique – Emploi et Formation

- | | |
|--|--------------------------|
| 3-1 Activités économiques et Touristiques | <input type="checkbox"/> |
| 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation | <input type="checkbox"/> |

Thématiques Transversales

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 4 Egalité Femmes / Hommes | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 Lutte contre les discriminations | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 Jeunesse | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 Citoyenneté et valeur de la république | <input checked="" type="checkbox"/> |

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Depuis plusieurs années Ariège Alpha dispense des cours de français aux primo-arrivants (habitants des quartiers du Foulon et de la Gloriette pour beaucoup d'entre eux) dans le cadre du CAI (contrat d'accueil et d'intégration) et en étant prestataire de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration). Le manque de connaissance du système éducatif français et de la langue française des personnes (parents) issues de l'immigration récente ou plus ancienne, pose des problèmes pour le suivi de la scolarité de leurs enfants et le dialogue avec les enseignants.

Public concerné par l'action :

Des personnes adultes, issues de l'immigration, habitants des quartiers prioritaires, ayant des enfants scolarisés dans les établissements appaméens.

Le nombre de familles est estimé à environ 20 par l'association.

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

L'association ARIEGE ALPHA, en accord avec les écoles concernées, les parents d'élèves et les associations de parents d'élèves.

Lien avec d'autres actions :

Cet atelier s'intègre parfaitement dans l'activité courante d'Ariège Alpha, à savoir l'apprentissage du français. Dans l'atelier « apprentissage du français » proposé dans le cadre de la politique de la ville, le thème de la scolarité et de l'instruction sera également abordé.

Descriptif de l'action :

Repérage des familles sans contact avec les établissements scolaires. Premier contact avec ces familles, détermination de leurs besoins et accompagnement auprès des établissements scolaires et des enseignants.

Présence d'une médiatrice lors des convocations parents/enfants et des réunions trimestrielles parents/professeurs.

Résultats attendus :

Permettre à des familles d'origine étrangère, une meilleure connaissance du système éducatif français et apporter un soutien fort dans la compréhension mutuelle entre enfant/parent/professeur/établissement scolaire, dans le but de mieux suivre la scolarité de leurs enfants et de faciliter le dialogue avec les enseignants.

L'action est-elle nouvelle ?

Oui
Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

- une médiatrice disposant du diplôme DU FLI (français langue d'intégration), trilingue (français, anglais, arabe), ayant une bonne connaissance des établissements scolaires de la ville de Pamiers
- un contact étroit avec les associations des parents d'élèves et les établissements scolaires.

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé :	2276	€	
Subvention de l'Etat, appel à projet Politique de la Ville			1700 €
Subvention de la mairie, dans le cadre de la politique de la ville			576 €

Calendrier de mise en œuvre :

01/09/2015 - durée 10 mois, interventions ponctuelles

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

Fiche à remplir par la médiatrice après chaque intervention avec validation par la famille

Communication :

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse
- 7 Citoyenneté et valeur de la république

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Les exigences éducatives modernes génèrent des préoccupations familiales croissantes mais de plus en plus inégales.

En quelques années, la notion de « parenté » a glissé vers celle plus vaste de « parentalité » englobant par là tout adulte qui a en charge l'éducation d'un enfant, avec ou sans liens juridiques ou biologiques.

Ce qui relevait de la sphère privée est officiellement entré dans le domaine de l'action publique, et devenu l'enjeu de politiques de prévention primaire de soutien à la parentalité et de cohésion sociale.

Les actions impulsées localement essaient de s'adapter au plus près à la demande pressentie des familles et se déclinent en différents dispositifs pour aider les parents à cheminer dans leur rôle, et promouvoir leurs compétences.

Le Conseil Départemental de l'Ariège a inscrit dans le schéma départemental de l'enfance 2011-2015, la volonté de travailler autour de cinq objectifs stratégiques dont celui de la prévention et du renforcement de la place des familles. Il s'agit de « *soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, favoriser l'évolution de la place accordée aux familles par les institutions et les professionnels, développer des outils permettant de renforcer la place des parents et accompagner leur utilisation et /ou leur mise en œuvre* ».

Le contexte territorial

La population de Pamiers ne cesse de croître depuis 10 ans passant en 1990 de 12 965 habitants à plus de 15 300 habitants en 2009 avec un taux de natalité de 12,4 pour mille (données INSEE), il est alors de 12,9 au niveau national.

Ce dynamisme démographique est porté davantage par l'apport migratoire que par la dynamique naturelle (source CCI Ariège 2009).

Le Pays Porte Ariège Pyrénées accueille plus de 30% de la population départementale (données 2008).

En 2013, le nombre d'allocataires CAF est de 26008 en Ariège dont 5734 pour la CCPP (22%) et 3892 pour la commune de Pamiers. Le nombre de familles allocataires est de 15674 pour le département dont 3416 pour la CCPP (21,7%).

En 2012, le pays Portes Ariège Pyrénées compte 572 naissances soit 41% des naissances du département avec 23% de naissances sur la Communauté des communes du Pays de Pamiers. Ces chiffres sont stables comparé aux deux années précédentes.

Le nombre d'enfants de moins de 6 ans est de 1974 (24,2% du département).

Le taux de familles monoparentales est de 23,5%.

La démarche

Dans le cadre de ses missions légales de prévention et d'accompagnement à la parentalité, l'équipe de Protection Maternelle et Infantile du centre local de l'ADS de Pamiers, a entrepris en octobre 2012, une réflexion associant les professionnels de la petite enfance autour de la socialisation précoce des enfants d'âge préscolaire.

Lors de sept rencontres, les partenaires du territoire intercommunal se sont retrouvés et ont réalisé un état des lieux des difficultés rencontrées par les institutions, qui accueillent des enfants de moins de 6 ans.

Elles ont également permis de lister les moyens existants pour répondre à des situations spécifiques.

Ainsi, les participants ont pu avoir une réflexion autour des besoins des familles et des possibilités d'actions à mettre en œuvre.

Le constat :

Du côté des parents :

De nombreux adultes expriment leurs difficultés dans l'éducation de leur enfant pour poser des limites sécurisantes.

L'isolement des familles se développe. Cet isolement, repéré unanimement par les services de soins (CAMSP, CMP) et de prévention, touche :

- Les familles monoparentales,
- Les familles d'origine étrangères en perte de repère culturel ou transgénérationnel,
- celles éloignées de leur famille élargie (famille de militaires par exemple).

La précarité est une source supplémentaire de fragilité comme en témoigne par exemple la fréquentation croissante des associations caritatives qui assure la distribution de l'aide alimentaire.

De nombreuses familles sont en demande d'aide. Quand les mamans trouvent un professionnel à leur écoute (comme au « restau bébé » par exemple), elles se posent autour d'un café, et discutent volontiers du quotidien avec leur enfant, posent des questions, échangent.

Du côté des enfants

Il existe un fort besoin d'intégration : « Écoutons ce que les enfants ont à nous dire. L'intégration sociale des enfants : de fortes inégalités » (Rapport Unicef 2013).

Exemple : un enfant de 4 ans issu d'une famille socialement défavorisée a entendu 30 millions de mots de moins qu'un enfant né dans un milieu socio-économique plus favorisé.

Le moment de la socialisation est un temps de séparation et d'intégration au groupe qui peut être problématique :

Un lieu intermédiaire entre la maison et la crèche pourrait être intéressant laissant entrevoir un travail possible avec les parents et les enfants.

Lorsqu'il existe des difficultés relationnelles, une problématique liée à un trouble des interactions précoces, l'étape de l'intégration dans un grand groupe met à mal l'enfant et les professionnels accueillants. Dans ce contexte, le groupe crèche n'est pas l'idéal.

Il est nécessaire de valoriser les fonctions parentales : valoriser le potentiel des parents, impulser des valeurs, développer la solidarité entre eux ...

La convention internationale des droits de l'enfant stipule que « les enfants doivent avoir du temps pour le repos et le jeu ainsi que l'accès aux activités culturelles et artistiques dans des conditions d'égalité ».

Les outils de prévention à disposition :

- ✓ Les ateliers « massage portage de l'enfant » proposé par le Pôle petite enfance, temps gratuit pour les familles qui appréhendent les techniques du massage et du portage et qui partagent un moment d'échange, d'écoute, de partage en présence d'une professionnelle,
- ✓ Le projet « Mots tissés et bouches décousues » issu du partenariat CAF, PMI, MJC propose depuis deux ans, un espace gratuit autour des contes destiné aux parents et enfants de moins de 4 ans. Sa fréquentation est en augmentation.
- ✓ Le REAPP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) de l'école Cazalé semble bien fonctionner, animé par la volonté de parents d'élèves du primaire.
- ✓ Au sein de l'ADS, le rôle de la PMI et des actions du service social à travers les consultations, visites à domicile et les permanences.
- ✓ Les permanences du service social de la CAF et les outils mis en œuvre tels que « Les ateliers parents enfants ».
- ✓ L'association L'entre d'Eux propose un lieu de rencontres médiatisées parents –enfants en cas de conflits familiaux.
- ✓ L'offre d'accueil des 0-6 ans :

Le Pôle petite enfance gère 4 structures d'accueil du jeune enfant sur la commune de Pamiers :

- Trois accueils collectifs : 88 agréments,
- Un accueil familial de 60 agréments.

Il gère aussi une ludothèque interne ouverte aux enfants inscrits et aux assistantes maternelles et un RAM.

L'activité libérale offre 120 places d'accueil : 80 places chez une assistantes maternelles et 40 places à la crèche privée d'entreprises.

Public concerné par l'action :

Familles, enfants de 0 à 6 ans

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

L'Association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) antenne départementale les PEP,
La Communauté de communes du Pays de Pamiers,
Le Conseil Départemental de l'Ariège,
La Caisse d'Allocation Familiales,
La Mutualité Sociale et Agricole,
Le Service Enfance Jeunesse de la commune de Pamiers,
L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de l'Ariège (ADSEAA),
Le Centre Médico-Psychologique (CMP),
Le 1er RCP.

Lien avec d'autres actions :

Projet de réaménagement et d'extension de la ludothèque

Descriptif de l'action :

Cadre réglementaire :

Dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2017, la CNAF a fait des LAEP un des axes de développement de sa politique petite enfance « Dans un contexte où les conditions d'exercice du rôle de parents ont fortement évolué, le renforcement du soutien à la parentalité constitue une priorité forte du gouvernement de la branche famille » p.6.

« Les lieux d'accueil enfants parents sont des espaces particulièrement pertinents pour favoriser la qualité du lien d'attachement entre les parents et les enfants, l'accompagnement précoce de la fonction parentale grâce à l'écoute et l'échange autour du lien familial et social. La branche famille visera à réduire les inégalités d'accès à ces lieux par un développement de l'offre et un renforcement du maillage territorial » p.38.

Un LAEP pour 3500 enfants âgés de 0 à 5 ans est l'objectif pour 2016.

L'installation le 17 novembre 2014 du comité départemental de soutien à la parentalité (décret n°2010-1308 du 2 novembre 2010 portant sur sa création) permettra de piloter l'ensemble des dispositifs en direction du soutien à la parentalité dans l'Ariège.

Principe de fonctionnement :

Les lieux d'accueil enfants-parents sont des espaces de socialisation qui accueillent de manière libre et sans inscription de jeunes enfants accompagnés d'un adulte référent pour un temps déterminé, dans un lieu adapté à l'accueil, avec des accueillants professionnels et/ou bénévoles, garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Il s'articule autour de valeurs, précisées dans le projet éducatif visant à valoriser et soutenir les parents dans leur rôle d'éducateur et à conforter la relation entre les enfants et les adultes.

Les LAEP respectent la confidentialité et l'anonymat des familles. Ils n'ont pas de vocation thérapeutique ou de garde d'enfants.

Situé sur la commune de Pamiers et dans l'idéal au centre de la ville de Pamiers, **l'accès à ce Lieu d'Accueil Enfants-Parents, est libre et gratuit sans réservation préalable, anonyme, ouvert à tous dans le respect de certaines règles** (l'enfant reste sous la responsabilité de ou des adultes qui accompagnent (parent, grand parent, assistante maternelle, autre... ; certaines espaces seront délimités (espace de jeux, de motricité, espace bébé...)) ; Des règles éducatives rajoutées).

Une participation volontaire sera possible (amener des boissons et goûter par exemple),

L'enfant différent en situation de handicap aura aussi sa place.

Il sera ouvert deux ½ journées par semaine (92 demi-journées d'ouverture annuelle).

Les accueillants, au nombre de deux par temps d'ouverture, sont des professionnels de la petite enfance (éducateur de jeunes enfants, puéricultrice, auxiliaire de puériculture ...), formés à la situation d'accueil et d'écoute. Ils bénéficient d'une supervision. Ce sont eux qui élaborent le projet éducatif, qui organisent le fonctionnement et qui assurent le respect des lieux et du règlement intérieur.

Résultats attendus :

Créer un lieu convivial qui suscite la rencontre et l'échanges entre parents et professionnels

Soutient à la parentalité

Accompagnement différent

Amener certains parents à sortir de l'isolement

Répondre autrement que par l'accueil en crèche ou à l'école des familles

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Les locaux :

Le local pourra être mis à disposition par la Communauté de communes ou la commune (crèche ou RAM ou ludomédiathèque) répondra aux normes de sécurité ERP et sera équipé du matériel adapté à l'accueil des familles ainsi que des supports éducatifs.

Petit matériel

Besoins humains :

0.5 etp d'accueillant

Du temps d'entretien de locaux (quelques heures hebdomadaires)

Engagements financiers :

Budget de fonctionnement prévisionnel estimé : 26 590 €

Calendrier de mise en œuvre :

Ouverture septembre 2015

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

Nombre d'heures d'ouverture

Nombre de publics accueillis (enfants et adultes)

Une évaluation quantitative et qualitative sera effectuée et un bilan d'activité sera produit annuellement.

Communication :

Sites en ligne : mairie de Pamiers, des communes de l'intercommunalité et CCPP

Sites en ligne de la CAF « monenfant.fr »

Journaux des collectivités

Dépêches locales (dépêche du midi, bougeotte, gazette...)

Radios locales (oxygène, 100%, Transparence...)

Réunion avec les partenaires

Contrat de Ville – Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n°1-1-03

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette – Le Foulon

Intitulé de l'action :

Atelier de création collective « Ce qui m'a fait nous (re)garde »

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs

1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement

2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

3-1 Activités économiques et Touristiques

3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

4 Egalité Femmes / Hommes

5 Lutte contre les discriminations

6 Jeunesse

7 Citoyenneté et valeur de la république

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Avec l'égalité Femme/ Hommes, et la lutte contre les discriminations, la jeunesse est l'une des priorités des contrats de ville. La ville de Pamiers regorge de cette génération issue du millénaire, digital native et qui se construit tant bien que mal dans une société dans laquelle elle se reconnaît difficilement.

Comme le diagnostic l'a soulevé, l'un des enjeux est de mobiliser et valoriser les compétences de ces publics souvent décrocheurs, parfois isolés et surtout éloignés. Il est donc important aujourd'hui, à travers de nouveaux projets culturels de tisser du lien entre les jeunes et la société mais aussi reposer un socle de valeurs communes et, à travers ça, permettre la réappropriation des fondamentaux qui construisent la République.

Ce projet d'artiste ambitionne de travailler avec ces adultes en devenir autour de trois grandes questions : « toi, d'où viens-tu ? Où es-tu ? Où veux-tu aller ? ». Création collective pour des réponses individuelles, la place du jeune est fondamentale dans ce projet où les artistes ne seront que des accoucheurs de leurs paroles et des guides pour la mise en forme. L'implication et la motivation des participants seront donc nécessaires afin de construire le projet avec eux. L'écriture, le montage des textes et des tableaux se fera collectivement usant des talents de tous, dans le souci d'une vraie rencontre entre chacun le tout lié par une dramaturgie construite, et non collée, et de la mise en jeu.

Avec les spécificités de la ville en toile de fond, c'est l'authenticité et la place de chaque jeune individu qui sera mise en avant dans un moment de représentation qui rallierait la petite histoire et la grande.

Le projet ciblera des jeunes filles et des jeunes hommes entre 14 et 17 ans, au moment précis où leur conscience citoyenne, politique et pourquoi pas artistique se façonne et peut se révéler. Les questionner sur la part du monde qui leur revient c'est aussi par suggestion les amener à penser leur place dans la Cité et la société.

Ainsi les participants pourront se rallier au projet pour leur envie de danse, de vidéo, d'arts plastiques, d'écriture, de musique ou de jeu évidemment. L'opportunité sera offerte à ceux qui auraient ce désir d'expression, d'explorer au sein d'un collectif le talent qu'ils portent en eux et d'inscrire leur performance dans la fresque de ce qui sera la création finale. Chacun pourra user de son langage pour atteindre les autres et se laisser modifier.

Le désir et la curiosité seront les plus grands dénominateurs communs.

Public concerné par l'action : Jeunes filles et des jeunes hommes entre 14 et 17 ans, principalement issus des quartiers contrat de ville, mais pas seulement, afin de créer mixité et rencontres.

Porteur de l'action et acteurs principaux associés : La ville de Pamiers et le Collectif de la Sur/Vie (à définir pour le reste des partenaires notamment pour la Communauté de communes).

Lien avec d'autres actions : Projet culturel lycées

Descriptif de l'action : En cours d'élaboration avec la compagnie

Résultats attendus : Obtenir la participation et l'adhésion des jeunes, création de pont avec la population des quartiers, fédérer les différents acteurs des territoires.

L'action est-elle nouvelle ?

Oui
Non

Moyens matériels et humains mobilisés : en cours d'élaboration avec le collectif d'artiste

Engagements financiers : prévisionnel de 70 h d'intervention d'artistes + à définir
Budget prévisionnel estimé : 8000 €

Calendrier de mise en œuvre : prévisionnel sur 2016

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- nombre de participants
- nombre de partenaires mobilisés,
- suites données à ce projet
- relation avec les habitants du quartier

Communication : en cours

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 1-1-04**

Quartier concerné :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Centre ancien | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La Gloriette - Le Foulon | <input checked="" type="checkbox"/> |

Intitulé de l'action :

Création d'une base d'hébergement sur le site de Las Parets pour permettre aux enfants des quartiers prioritaires de profiter d'un temps de loisirs, en dehors de leurs familles, adapté à leurs moyens financiers.

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république | <input checked="" type="checkbox"/> |

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- | | |
|---|--------------------------|
| 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement | <input type="checkbox"/> |
| 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité | <input type="checkbox"/> |

3- Développement économique – Emploi et Formation

- | | |
|--|--------------------------|
| 3-1 Activités économiques et Touristiques | <input type="checkbox"/> |
| 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation | <input type="checkbox"/> |

Thématiques Transversales

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 4 Egalité Femmes / Hommes | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 Lutte contre les discriminations | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 Jeunesse | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 Citoyenneté et valeur de la république | <input checked="" type="checkbox"/> |

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Depuis cinq ans une équipe d'animateurs référents séjours a été constituée avec un responsable séjour pour élaborer un programme annuel de séjours.

L'objectif principal était de proposer une offre d'activité différente du Centre de Loisirs et de permettre aux enfants de vivre un temps hors du domicile familial. Les vacances collectives représentent pour les enfants une aventure intéressante. Cette expérience contribue au développement de la personne.

Un des points forts du séjour est bien sûr la découverte pour les enfants de la vie collective, en dehors du cadre scolaire. En quelques jours, ils vont apprendre à vivre avec des copains, à faire des activités dans la durée, en petit groupe. Un séjour comprend en effet rarement plus de 16 enfants ou jeunes.

C'est pour les animateurs une occasion de mieux les connaître, dans un milieu différent de celui du Centre de Loisirs ou des activités périscolaires. L'équipe d'animation en fait un lieu où les enfants peuvent dans un cadre éducatif de qualité, échanger, apprendre, rencontrer l'autre et découvrir l'environnement.

Moment de rupture avec les parents, moment de rêve, de liberté, le séjour représente une expérience collective d'un groupe (enfant /adulte) qui peut organiser de A à Z leur activités, leur vie quotidienne à leur rythme.

Durant ces différentes années, différentes thématiques ont été proposées : des séjours « nature », des séjours « culturels » : théâtre, cirque, cinéma, futuroscope, astronomie, des séjours « sportifs » : balad'âne, canal du midi en vélo, équitation....

Dans le cadre de la maîtrise des charges, la proposition est de réorienter le projet séjours en organisant une base d'hébergement sur le site de la Parets.

L'objectif sera de proposer des séjours peu onéreux et accessibles au plus grand nombre.

Public concerné par l'action :

Enfants de 3 à 11 ans de Pamiers et des quartiers prioritaires

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Service Enfance Jeunesse Education

Service médiation prévention

DDCSPP

CAF de l'ARIEGE

Restauration municipale

Service technique

Centre social CAF

Centre Communal d'Action Sociale

Lien avec d'autres actions :

Activités de loisirs

Descriptif de l'action :

L'équipe séjour sera composée d'animateurs volontaires issus des différentes tranches du Centre de Loisirs et d'un référent séjour. Ce projet pédagogique est établi selon les objectifs du projet éducatif « enfance jeunesse » de la Mairie de Pamiers :

FAVORISER L'ACCUEIL DES FAMILLES

RENDRE LES ENFANTS ET LES JEUNES ACTEURS DE LEURS LOISIRS

DEVELOPPER DES ACTIONS AUTOUR DE LA THEMATIQUE EDUCATION ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE « PROXIMITE, SOLIDARITE, ECOLOGIE »

Il s'agira d'accueillir des groupes de 24 enfants sur 4 semaines pendant 3 jours et 2 nuits au Centre de Loisirs de la Parets.

Au cours du séjour l'enfant aura la possibilité d'élaborer son propre programme tout en respectant les propositions émises et bien sûr le rythme de chacun. Il contribuera aux tâches de la vie quotidienne. L'hébergement se fera sous les tentes installées sur le site de Las Parets. La restauration se fera par l'intermédiaire de la cantine municipale de Pamiers sur place pour le petit déjeuner, le repas du soir. L'équipe d'encadrement sera constituée d'un responsable et de deux animateurs qui seront chargés de l'élaboration des séjours et de leur animation. Des thématiques seront proposées par séjours et par tranche d'âge. Suivant le type d'activités l'équipe pourra faire appel à des intervenants extérieurs diplômés. Des sorties à la journée de proximité (moins de une heure de trajets) seront proposées. La piscine de Las Parets pourra être utilisée en soirée ou en matinée.

Résultats attendus :

Enfants des quartiers prioritaires
Séjours complets

L'action est-elle nouvelle ?

Oui
Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Tentes marabouts avec lits

Piscine de las parets

Installation du centre de loisirs

Restauration municipale

3 animateurs du service enfance jeunesse éducation

Engagements financiers :

Budget prévisionnel annuel estimé :

15000 € (hors personnel) en fonctionnement

10 000€ en investissement

Recettes : participation des familles, CAF : 5000€

Calendrier de mise en œuvre :

Juillet et aout de chaque année

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

Nombre d'enfants inscrits

Satisfaction des enfants (bilan en fin de séjour)

Qualité des activités proposées

Communication :

Flyers envoyés aux familles et distribués sur les écoles, affiches sur les panneaux d'affichage de la ville, communication auprès des assistantes sociales de l'ADS et du centre social CAF, discussion avec les familles sur les temps d'accueil ALAE pour informer du projet, site de la ville

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 1-1-05**

Quartier concerné :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Centre ancien | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La Gloriette - Le Foulon | <input checked="" type="checkbox"/> |

Intitulé de l'action :

Projet Educatif Territorial (PEDT)

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs

1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement

2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

3-1 Activités économiques et Touristiques

3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

4 Egalité Femmes / Hommes

5 Lutte contre les discriminations

6 Jeunesse

7 Citoyenneté et valeur de la république

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes à l'école primaire le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, une aide au démarrage a été versée à la commune pour un montant de 50 € par élève.

En 2015, l'État continuera à soutenir financièrement les communes dans la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires, mais à la condition qu'un Projet Educatif Territorial (PEDT) garantisse la qualité de ces activités.

Le Projet de Loi de Finances 2015 conditionne toutefois le versement de cette aide financière à l'obligation pour les communes de mettre en place un Projet Educatif Territorial (PEDT).

La Circulaire MEN n°2013-036 du 20 mars 2013 : a pour objet de préciser les objectifs et les modalités d'élaboration d'un Projet Educatif Territorial, et de faciliter la coopération entre les collectivités territoriales engagées dans cette démarche de projet et les services de l'État chargés de l'accompagner jusqu'à sa contractualisation.

Le Projet Educatif Territorial est le volet thématique « éducatif » du contrat de ville.

Le projet Educatif Territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun(e), la complémentarité des temps éducatifs. Une convention entre l'Etat et la collectivité sera signée pour 3 ans.

Depuis de nombreuses années, le service Enfance Jeunesse Education propose aux familles des accueils collectifs pour une prise en charge éducative en fonction des tranches d'âge. Sur chaque école publique un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole prend en charge les enfants avant l'école à la pause méridienne et après l'école. Durant les vacances le centre de loisirs de las parets propose un accueil pour les enfants de 3 à 11 ans.

Ces structures agréées « Jeunesse et Sport » proposent des activités de loisirs, culturelles, éducation à l'environnement pour un développement durable, sportives...Les tarifs modulaires proposés permettent à toutes les familles d'accéder à ce service.

Public concerné par l'action :

Enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les écoles publiques de Pamiers

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Mairie de Pamiers et services de l'Education Nationale

Services municipaux : sport, culture, prévention

Associations

Caisse d'Allocation familiales, DDCSPP, Conseil Départemental

Lien avec d'autres actions :

Contrat Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Réseau d'Ecoute à la Parentalité (REAP)

Classe à Horaires Aménagés (CHAM) Musique à l'école des Carmes

Projet avec la Médiathèque

Intervenants sportifs dans les écoles

Apprentissage musical dans les écoles

Descriptif de l'action :

Une première étape d'élaboration d'un diagnostic va être réalisée par un agent de la collectivité missionné par le service Enfance Jeunesse Education.

Le Projet Educatif Territorial va permettre aux différents acteurs éducatifs (enseignants, familles, animateurs, éducateurs, intervenants) de travailler en complémentarité, de proposer de nouvelles activités en fonction des projets construits en partenariat avec les services municipaux et les écoles. Des temps de concertation seront organisés, avec les partenaires par école.

La directrice du service Enfance Jeunesse Education assurera la coordination en lien avec l'adjointe à l'enfance jeunesse et l'inspectrice primaire de la circonscription de Pamiers.

Un comité de pilotage sera mis en place pour valider les orientations, l'organisation et évaluer les projets. Il sera composé des membres de la commission enfance jeunesse éducation, de l'inspectrice primaire de l'éducation nationale, des directeurs des services des sports et de la culture, du service enfance jeunesse éducation.

Résultats attendus :

Implication des Partenaires associatifs dans les projets

Implication des familles dans les réunions

Ateliers proposés par les animateurs

Fréquentation des ateliers

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Coordination du dispositif

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : 55 000 €

50€ par enfant (1100 enfants) fonds d'amorçage

Caisse d'Allocations Familiales accompagne en fonction du nombre des enfants présents

Conseil Départemental soutient les actions

Calendrier de mise en œuvre :

Mai 2015 : élaboration du diagnostic et création du comité de pilotage PEDT

Juin dépôt du projet PEDT auprès de Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la

Protection des Populations (DDCSPP) et signature de la convention

mise en place d'actions partenariales et évaluation sur la durée du contrat

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

Nombre et qualité des ateliers proposés

Nombre d'associations impliquées

Nombre d'enfants des quartiers prioritaires

Communication :

Plaquette d'information sur les Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE), site internet

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Soutien à la scolarité et à la parentalité par le renforcement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) en faveur des jeunes du quartier prioritaire

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Le CLAS est mené par la MJC depuis une quinzaine d'année maintenant. Il répond à 4 types de besoins :

- **besoins des enfants** : nécessité absolue d'un suivi des devoirs en particulier, mais également de l'ensemble de la scolarité, besoin d'être encadrés, motivés, soutenus moralement, inscrire une continuité dans la prise en charge éducative des enfants.

- **besoins des parents** : restaurer, soutenir un lien difficile entre l'école et certains parents ; apporter des connaissances sur le développement de l'enfant, ses besoins propres, l'intérêt et l'importance de

l'éducation ; permettre de discuter de son enfant et de ses difficultés dans un cadre d'aide et non d'évaluation.

- **besoins de l'école** : instaurer une continuité dans l'action pédagogique et éducative qu'elle ne peut pas exercer seule auprès des enfants ; être soutenue dans les méthodes pédagogiques et les apprentissages mis en place ; disposer d'une compréhension plus large de l'enfant et de sa famille dans leurs difficultés.

- **besoins des partenaires** : la concertation est nécessaire si l'on souhaite mener à bien des actions cohérentes, ne s'excluant pas mutuellement sous peine d'inefficacité et ne se superposant pas à des dispositifs existants.

Par ailleurs, il est constaté que les jeunes en situation d'échec scolaire sont souvent confrontés à des soucis d'intégration au sein de leur établissement scolaire. Leur proposer une aide dans un autre contexte avec un autre mode de fonctionnement pourra leur permettre de s'épanouir, d'être valorisé au travers de comportements ou de compétences qui ne sont pas forcément exploitées ou mise en valeur dans le cadre scolaire.

Public concerné par l'action :

L'inscription des enfants est un choix de la famille, pouvant résulter des conseils de l'enseignant aux parents ou de ceux d'autres partenaires.

L'inscription est acceptée si le besoin d'être accompagné (pour l'enfant ou la famille) est réel.

La priorité est donnée aux familles en difficulté (sociale ou économique) et aux enfants ou jeunes ne bénéficiant pas de conditions optimales d'investissement scolaire (familles maîtrisant mal le langage écrit et oral, parents peu présents au niveau éducatif, ou primo-arrivants confrontés aux différentes problématiques de l'intégration culturelle).

D'une année sur l'autre, la satisfaction de l'enfant (personnelle et scolaire) prend également toute sa place (il peut souhaiter ou non reprendre les séances).

Les familles qui font la démarche de venir vers le CLAS sont inquiètes pour la scolarité de leur enfant et se sentent démunies.

- Les enfants bénéficiant du dispositif :

- sont de tous les niveaux
- sont de toutes les écoles et collèges de Pamiers et au-delà (Communauté de Communes principalement)
- rencontrent des difficultés diverses et variées (difficultés d'apprentissage, manque de méthodologie,...)
- peuvent être suivis à côté : à l'école (aide individualisée, RASED, psychologue scolaire) et/ou à l'extérieur (orthophoniste, psychologue, assistants sociaux, CMPP...)

- Les familles bénéficiant du dispositif :

- sont souvent issues de milieux sociaux défavorisés (pas d'emploi ou emploi précaire)
- rencontrent des difficultés dans le suivi de l'enfant faute à une faible ou une absence de maîtrise de la langue française, à un manque de disponibilité, à des relations conflictuelles avec l'enfant,...

- Effectifs actuels :

- 26 familles soit, en tout, une centaine de personnes sont suivies à ce jour par la MJC dans le cadre de ce dispositif et du soutien à la parentalité que nous proposons en parallèle.

- 35 enfants inscrits à l'Accompagnement à la Scolarité : 26 du primaire et 9 du collège (Cazalé nbre 5, Lestang nbre 3, Carmes nbre 5, Condamines nbre 0, G Fauré nbre 0, Jean D'ARC nbre 5, La Tour du Criou nbre 3, St Jean du Falga nbre 2, Cannonges nbre 4, Notre dame nbre 1, Rambaud nbre 6, P Bayle nbre 4, Jean XXIII nbre 1)

- 49 parents bénéficient d'une manière ou d'une autre (participation aux sorties, ou familles en demande d'information, ou médiation avec l'école)

Origine géographique :

56% viennent des 3 quartiers concernés par le contrat de ville (17% du Foulon, 8% de la Gloriette et 31% du Centre-Ville).

Besoins réels identifiés :

Il a été demandé aux chefs d'établissements des écoles et collèges de Pamiers de nous faire remonter les besoins de leurs élèves par rapport aux dispositifs que nous proposons.

- 60 collégiens et 95 élèves du primaire auraient besoin d'un accompagnement scolaire tel que nous le proposons soit 155 enfants en tout (plus de 4 fois le nombre pris en charge actuellement).

- Outre des moyens humains et financiers plus importants pour subvenir à ces besoins, se pose aussi le problème des locaux aujourd'hui en étude (ville de Pamiers/OPH 09) quant à une mise à disposition rapide à la Gloriette et/ou au Foulon (sept 2015) afin de permettre de proposer de l'accompagnement scolaire plusieurs fois par semaine ainsi que des activités les mercredis après-midis et pendant les vacances.

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Porteur de l'action : Maison des Jeunes et de la Culture de Pamiers

Partenaires financiers : Caisse d'allocations Familiales, Conseil Départemental, ville de Pamiers

Autres partenaires : éducation nationale et établissements scolaires, Direction Départementale de Cohésion sociale et de la protection des populations.

Lien avec d'autres actions :

Lien avec tous les autres domaines d'intervention de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) : clubs d'activité, action jeunes, programmation culturelle, soutien à la parentalité, et radio.

Lien selon les projets avec des partenaires de la MJC : Centre social CAF, Médiathèque, Services Jeunesse et Culture de la ville de Pamiers, Scène Nationale de Foix, Regards de Femmes et de nombreux autres partenaires associatifs de la MJC

Descriptif de l'action :

Pour la première année, deux séances pourront être proposées sur des actions spécifiques FLS (Français Langue Seconde) permettant d'accueillir une vingtaine d'enfants supplémentaires et à destination des collégiens

Ci-dessous un déroulé « type » de séance

- La ritualisation des séances :

Les séances sont ritualisées et fournissent ainsi un repère à chaque enfant. Elles se découpent en plusieurs temps :

- Un temps d'accueil des enfants et des parents
- Un temps de travail scolaire
- Un temps d'activités ludiques
- Un temps de retour avec les parents : transmission d'informations et discussion à propos de l'enfant.

- Contenu :

- **Aide méthodologique** : rituels et règles, organisation, recherche de solutions par réflexion, analyse des stratégies d'apprentissage, élaboration d'hypothèses, autonomie, repérage dans l'espace et le temps, concentration, motivation, sensibilisation à la notion d'effort individuel, reprise de notions scolaires de base sous forme ludique, création d'outils pédagogiques...

- **Aide au travail scolaire** : sensibilisation à un contexte favorable de travail, utilisation, révision et consolidation de notions de base, liens entre les acquis, élargissement de la base de connaissances.

- **Apports culturels** : jeux ludiques et éducatifs, coloriages, livres, magazines, journaux, jeu d'expression orale et recherche de vocabulaire...

Une action spécifique est mise en place pour développer les activités socioculturelles avec les enfants mais aussi avec la participation active des parents (cf. VI-Actions avec les partenaires éducatifs p.13).

De plus, le but est de proposer aux enfants une « semaine découverte » des clubs d'activités proposés par la MJC. Les enfants et adolescents inscrits au CLAS pourront ainsi, durant une semaine, essayer diverses activités pour ensuite pratiquer tout au long de l'année celle de leur choix à un tarif privilégié. Les objectifs principaux de cette démarche sont d'encourager la pratique et l'ouverture culturelle et/ou artistique, de favoriser la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle.

Dans le même esprit, nous souhaitons leur proposer de participer à des activités culturelles animées par la MJC, en dehors de la séance d'accompagnement, que sont notamment l'animation locale et culturelle, la radio et l'action jeunes pour les plus grands.

- **Espace « Discussion »** : il paraît important de pouvoir disposer d'un tel espace de parole afin d'offrir aux enfants la possibilité de s'exprimer librement.

- **Approche et autonomie** : l'approche individualisée permet une évaluation fine des élèves et une adaptation de l'aide en fonction du degré d'autonomie de chacun.

- Aide dans certaines disciplines

- En français : lecture-compréhension, production d'écrits, rappel des règles en grammaire, conjugaison, et orthographe ...

- En mathématiques : démarche de résolution de problèmes, utilisation d'outils (calculatrice, équerre, compas, rapporteur ...), sens des techniques opératoires, révision des tables de multiplication, ...

- En histoire-géographie : comprendre, rechercher, se situer, faire des liens entre les connaissances.

- En sciences : comprendre, intégrer la démarche scientifique (hypothèse, analyse...).

- En langue : aide et soutien à l'apprentissage d'une langue étrangère, méthodologie.

- Séances d'approfondissement

De nombreux parents et enfants nous ont sollicités pour mettre en place, les mercredis après-midi et/ou pendant les vacances, des séances supplémentaires pour approfondir le travail dans certaines matières.

- Activités socio-éducatives Parents/Enfants et soutien à la parentalité:

Des actions ont été mises en œuvre sur la saison 2013/2014 dans le cadre d'un Réseau d'Ecoute d'Aide et d'Appui aux Parents. Au vu de la satisfaction des acteurs concernés (familles et partenaires socio-éducatifs), le dispositif a été reconduit. Nous proposons des activités variées d'éveil culturel et d'ouverture sociale (visites et sorties culturelles, ateliers pratiques, etc...). Ces actions s'adressent à l'ensemble des familles dont les enfants sont inscrits au CLAS.

Dans un souci de diversification des activités, nous envisageons de mettre en place de nouveaux partenariats avec des acteurs de la vie culturelle en Ariège, afin de contribuer à une ouverture sociale et culturelle riche et variée pour les enfants et leurs familles.

- Lieux et horaires :

A ce jour : Du lundi au vendredi de 16h45 à 18h45

- séance n°1 : salle du Renc'Art à la MJC le lundi (pour les collégiens)

- séance n°2 : salle du Foulon le mardi

- séance n°3 : centre social CAF le jeudi

- séance n°4 : salle du Renc'Art à la MJC

A mettre en place : le mercredi après midi

Lieu x à définir

- séance n°5 : à destination des jeunes positionnés sur l'action FLS
- séance n°6 : salle à destination des collégiens

Perspective de développement : doubler le nombre d'actions sur Le Foulon de préférence, à condition de disposer de moyens financiers suffisants et de locaux adaptés.

Résultats attendus :

- concernant les relations avec les familles :
 - Instaurer une relation de confiance et de dialogue.
 - Rencontrer les parents régulièrement afin de discuter du comportement, des progrès ou des difficultés de leur enfant.
 - Par ce biais, les sensibiliser à l'importance des devoirs et du suivi scolaire.
 - Apporter des éléments de compréhension sur le fonctionnement de l'enfant et sur sa spécificité.
 - Apporter un autre regard sur l'enfant en positivant ses acquis.
 - Dédramatiser certaines situations d'échec passager.
 - Apporter des informations pour que la famille s'oriente dans ses difficultés, faire le lien avec d'autres partenaires sociaux.
- concernant les relations avec les enseignants ou l'équipe éducative du collège :
 - Etre en relation avec les enseignants pour inscrire la prise en charge dans une continuité et une cohérence éducative.
 - Contribuer à apporter des éléments de compréhension sur le fonctionnement de l'enfant et de sa famille.
 - Favoriser les échanges et relations positives entre la famille, l'équipe éducative, les parents d'élèves et les autres dispositifs mis en œuvre autour du lieu de scolarisation.
 - Soutenir les enseignants et travailler avec eux dans la mise en place des apprentissages.
 - Répondre favorablement à la demande de réunions concernant directement un enfant et sa famille ou proposant une réflexion sur les liens entre les familles et l'école.

- concernant les séances avec les enfants :

- Soutenir l'enfant dans ses apprentissages en lui apportant des méthodes de travail
- Elargir la base de connaissances et les centres d'intérêt des enfants : discussions, recherche de documents, utilisation d'outils, approches par des supports variés.
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté (notions de droits et de devoirs en tant qu'enfant, adolescent ou encore élève).
- Sensibiliser aux notions de respect, de tolérance, de politesse et d'entraide.
- Favoriser et développer l'autonomie, aider à l'élaboration d'un esprit critique.
- Inscrire le jeune dans une dynamique de projets (orientation personnelle, loisirs, sports, culture ...), proposer des activités, ouvrir sur des sources culturelles (Médiathèque, Office du tourisme, autres adultes, ...) de l'environnement proche ou éloigné.
- Permettre de travailler dans les meilleures conditions possibles

- concernant les relations avec d'autres partenaires :

- Etre en relation pour inscrire la prise en charge de la famille dans une continuité et une cohérence éducative.
- Répondre favorablement à la demande de réunions concernant directement un enfant et sa famille.

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

A ce jour :

- 1 salariée de la MJC, 24h hebdo (bac+4 et diplôme de monitrice-éducatrice)
- 1 intervenante extérieure, 6h hebdo (BAFA + BAC + Diplôme d'Aptitude à l'Enseignement du FLE)
- 1 intervenant extérieur, 6h hebdo (Bac+5)

La comptabilité et la partie administrative sont assurées par l'assistante de direction et la directrice de la MJC

Si développement de l'action, à minima :

- salariée MJC : 30h
- 3 intervenant(e) extérieur, à 15h hebdo minimum.

Engagements financiers :

A ce jour : budget annuel de 32 145€

Si développement de l'action, budget prévisionnel estimé : 60 000€

Calendrier de mise en œuvre :

Les actions 1 à 4 décrites ci-dessus sont en cours de réalisation

Développement : dès septembre 2015 à condition d'obtenir les financements nécessaires et de disposer de locaux adaptés.

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

Part du nombre d'enfants issus du quartier prioritaire dans l'action → passé de 56% à 70% en veillant à l'équilibre des secteurs

Pour chaque enfant, un dossier de suivi de la famille et de l'enfant est créé. Y sont transcrites toutes les rencontres avec les parents, avec les enseignants, ainsi que des observations ou des questions à propos de l'enfant...

Différentes modalités d'évaluation sont mises en place:

- Concernant les enfants :

L'évaluation de l'enfant se réalisera en 3 temps :

- **Evaluation de base** : faite avec la famille par le biais de la fiche de renseignement mais également par les informations données par l'enseignant, puis celles recueillies par les intervenantes après quelques séances. Cette première évaluation permet de définir des objectifs de travail.

- **Evaluations continues** : elles permettent de suivre au plus près les acquis et les points à approfondir avec l'enfant lors des séances et donc d'ajuster les objectifs tout au long de l'année.

Outils d'évaluation :

- une fiche de suivi individuelle est remplie par les intervenantes à la fin de chaque séance, pour répertorier des informations qualitatives sur l'investissement de l'enfant pour les 2 temps de la séance (nature du travail, notions travaillées, types de difficultés, oubli d'affaire, motivation, précision d'objectifs de travail...)

- Les évaluations scolaires produites par les enseignants et transmises aux intervenants permettent de préciser ou redéfinir les objectifs de travail à mettre en place avec l'enfant.

- une fiche d'objectifs de travail (qui évolue sur l'année lors des séances du CLAS avec les constats fait, les rencontres avec les enseignants et des attentes des parents).

- Une liste de présence permet d'évaluer l'assiduité de chacun. Associée au comportement de l'élève pendant les séances, elle permet d'appréhender son niveau d'investissement et de compréhension des objectifs du CLAS. En effet, le CLAS doit être repéré par les enfants et leurs familles comme un véritable service d'aide à la scolarité et non comme un libre-service « de dépannage ». La venue régulière des enfants est la condition sans laquelle aucun progrès ne sera effectif.

- Les temps de régulation entre les intervenants à la fin de chaque séance ainsi que les rencontres avec les enseignants et les parents sont des outils soutenant ces évaluations.

- **Evaluation finale** : elle permet d'identifier avec précision les progrès de l'enfant en relation avec les difficultés mentionnées lors de l'évaluation de base. Une synthèse finale est établie avec les enseignants. La pertinence, ou non, de reconduire l'Accompagnement pour l'enfant sera signalée aux parents.

Par ailleurs, chaque enfant doit remplir un questionnaire bilan pour nous faire part de son ressenti sur l'année qui vient de s'écouler.

- Concernant les relations avec les familles :

Les rencontres avec les parents sont notées sur le dossier de suivi de l'enfant concerné. Il en est de même pour tous les renseignements dont ils nous font part.

De cette manière, il est possible de répertorier le nombre de rencontres, les thématiques abordées et de suivre la progression de manière objective.

Si les parents ne se déplacent pas spontanément, des rendez-vous individuels sont pris avec la responsable pour faire le point.

En fin d'année, les familles qui le souhaitent participent à une séance bilan et remplissent un questionnaire bilan (1 par famille).

- Concernant les relations avec les enseignants :

Des rencontres avec les enseignants sont mises en place autant que nécessaire. Ces rencontres sont retranscrites dans le dossier de suivi de la famille et permettent de faire évoluer les objectifs d'accompagnement de l'élève.

La participation aux réunions d'équipes éducatives organisées par les écoles contribue à un enrichissement mutuel permettant une appréhension plus globale de la famille et de l'enfant.

En fin d'année, une ultime rencontre permet de dresser un bilan de l'accompagnement par enfant et du dispositif dans son ensemble.

Contrat de Ville – Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 1-1-07

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette – Le Foulon

Intitulé de l'action :

Rencontre européenne des écritures scéniques contemporaines des lycéens (intitulé provisoire)

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs

1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement

2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

3-1 Activités économiques et Touristiques

3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

4 Egalité Femmes / Hommes

5 Lutte contre les discriminations

6 Jeunesse

7 Citoyenneté et valeur de la république

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

La ville de Pamiers mène depuis plusieurs années un partenariat avec les 3 lycées publics de la ville afin d'organiser, ce qui s'appelait jusqu'alors, la semaine culturelle des lycées. Dès la saison 2015-2016, ce projet évolue pour prendre une orientation plus ambitieuse en abordant notamment les écritures scéniques contemporaines et en créant des rencontres avec des lycées de pays voisins européens.

Ce projet doit s'ouvrir aussi sur plusieurs temps : un temps de travail et d'échange inter lycées, un temps de rencontre avec l'œuvre et l'artiste, et un temps de valorisation. Son ouverture ne sera pas uniquement dans les lycées mais aussi sur les territoires prioritaires du centre-ville et de la Gloriette-Foulon pour créer des passerelles avec les publics de ces territoires. Les lycéens seront immergés, sur les périodes choisies par les équipes enseignantes, dans les différentes disciplines retenues

La démocratisation culturelle et l'égalité des chances passent par ces parcours d'éducation artistique et culturelle indispensables. Cela est aussi favorisé par la complémentarité des temps scolaires et périscolaires, des enseignements et des actions éducatives mais aussi des liens qui se construisent tout au long des projets avec le monde culturel.

Les lycéens doivent être au cœur de l'évènement, ils seront ainsi dès la rentrée, associés à sa construction en étant force de propositions, co-organisateurs et acteurs. Dans ce cadre des actions seront conduites tout au long de l'année avec pour point d'orgue la semaine de restitution au printemps. Le partenariat est reconduit chaque année.

La jeunesse est l'une des thématiques centrales des « contrats de ville ». Les actions en partenariat avec les lycées permettent de faire le lien avec un public qui est souvent absent du champ culturel entre 12 et 19/20 ans. C'est donc un projet qui est mené à la fois pour un public captif mais aussi sur des temps périscolaires pour les internes ainsi que les temps familiaux car des résidences artistiques sont proposées pour les jeunes volontaires pendant les vacances. Le diagnostic a par ailleurs fait ressortir la place importante que tiennent les lycées du Castella et Irénée Cros à la fois sur la jeunesse, l'éducation, la parentalité, la gestion urbaine de proximité.

Public concerné par l'action :

Lycéens des établissements Castella, Irénée Cros et LEGTA

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

3 lycées et la ville de Pamiers

Acteurs associés en cours (DRAC, Scène Nationale, TNT, ...)

Lien avec d'autres actions :

Lien avec le dispositif « mets les watts »

Descriptif de l'action :

Mise en place d'un comité technique regroupant les partenaires et des groupes de travail inter lycées (lycéens, enseignant, chargé de mission culture ville, etc..). Le projet se décline ensuite sous forme de saisonnalité la construction avec les lycéens et les équipes des lycées se fait de manière progressive.

Résultats attendus :

- Obtenir la participation d'un maximum de lycéens
- Tendre vers une rencontre avec les habitants du territoire
- Présentation des actions travaillées durant l'année au plus grand nombre.
- Déclencher chez les jeunes de nouvelles envies de culture.

- L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

mais amplifiée

Moyens matériels et humains mobilisés : Personnel de la direction des affaires culturelles et des établissements, prêt de salle (Jeu du mail, conservatoire, etc...) et prêt de matériel scénique, de sonorisation et d'éclairage.

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : En cours d'élaboration mais partenariat ville/Lycées avec DRAC et Région à définir

Calendrier de mise en œuvre :

Mise en œuvre dès la rentrée 2015, travail sur l'année scolaire 2015-2016.

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Nombre et investissement des lycéens impliqués dans les groupes de travail et lors de la restitution
- Nombre de spectateurs public hors Education Nationale
- Nombre de lycées européens participants
- Nombre de spectateurs lycéens
- Qualité du rendu final.

Communication :

Plaquette balade culturelle, affiche, réseaux sociaux, réseaux lycéens.

Fiche validée sous réserve de la prise en compte des remarques de l'Etat en date du 29/07/2015 :

A réécrire :

- Prendre en compte la fusion des deux lycées (Pyrène).
- Introduire la notion de rencontre entre les trois lycées de la ville et lycées catalans et espagnols.
- Les lycées seront porteurs de l'action et du projet (théâtre, musiques actuelles et vidéo).
- Il sera proposé que l'intitulé de l'action soit choisi par les lycéens.
- Mettre en avant l'engagement de M. Frédéric LABARBE, proviseur du lycée du Castella, moteur du projet.
- Les résidences d'artistes seront accueillies par les lycées respectifs (intramuros) avec intervenant musicien (artiste non dumiste).
- Il sera prévu un temps de rencontre inter lycées pour les restitutions (dans l'espace scolaire et dans l'espace public en QPV) du groupe inter-lycées constitué.

Contrat de Ville – Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n°1-1-08

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette – Le Foulon

Intitulé de l'action :

Résidence d'artistes sur le territoire de la Gloriette et du Foulon

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économie et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse
- 7 Citoyenneté et valeur de la république

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Le diagnostic de territoire fait ressortir la fragilité démographique, humaine et économique de la population du territoire de la Gloriette/Foulon, à la fois proche du centre-ville, lui aussi dans une situation complexe, et pourtant éloigné.

La cohésion sociale est l'un des axes majeurs du contrat de ville et la culture constitue l'un des vecteurs forts du vivre ensemble. Elle rassemble au-delà des générations et identités, elle croise, elle permet la rencontre des différences mais aussi facilite la création d'un référentiel, non pas commun, car c'est la richesse des cultures qui fait société, tout du moins partagé.

Aujourd'hui, la proposition de projets et d'actions culturelles à destination de ces publics est extrêmement faible. Il est ainsi important, en créant une rencontre entre des artistes et des habitants sur un temps plus ou moins long, d'initier une démarche de co-construction d'un projet culturel fort sur ces territoires qui alliera mixité, rencontres, échanges, ouverture et mise en valeur de soi.

Il est important également de diversifier les médiums, valoriser les compétences et savoir faire des populations et bien entendu écouter leurs histoires et l'identité du territoire.

Une résidence artistique permet l'immersion d'artistes sur une période choisie afin de proposer un projet culturel pour et avec les habitants qui sont ainsi au cœur de la création, en sont les acteurs et les spectateurs. Toutes les compétences de la population sont mobilisables au regard des champs artistiques retenus afin de proposer un projet reflétant l'identité de ce territoire.

Public concerné par l'action :

Tous les habitants du quartier prioritaire de la Gloriette/Foulon sans distinction

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

En cours d'élaboration

Lien avec d'autres actions :

Liens avec les balades culturelles

Descriptif de l'action :

En cours d'élaboration

Résultats attendus :

- Créer un lien fort entre les habitants et les artistes, leur démarches de création, leurs œuvres.
- Déclencher des envies et habitudes de pratiques culturelles chez les habitants
- Fédérer les acteurs culturels, sociaux, éducatifs, associatifs autour d'une démarche artistique et culturelle afin de pouvoir capitaliser les acquis et poursuivre les pratiques engagés
- créer une rencontre avec les populations des autres quartiers de la ville.

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

Moyens matériels et humains mobilisés : en cours d'élaboration

Engagements financiers : en cours d'élaboration

Budget prévisionnel estimé : €

Calendrier de mise en œuvre :

En fonction des moyens : prévisionnelle 2016 ou 2017 sur une période de 2 mois fractionnée

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- participation des habitants,
- participations du public,
- participation des partenaires institutionnels et associatifs,
- qualité de l'action menée
- suite donnée à ce projet

Communication :

Communication spécifiques à ce projet portée par la ville et le porteur de l'action.

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 1-1-09**

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Développement de la pétanque à destination des jeunes des quartiers prioritaires

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse
- 7 Citoyenneté et valeur de la république

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

L'association sportive dénommée « Pétanque Appaméenne » pratique son activité sur un équipement existant au sein du quartier du Foulon. Le nombre d'adhérents est de 92 dont 76 licenciés qui regroupent 26 enfants au sein de son école de pétanque créé en 2014.

Dans le cadre de son projet sportif, ce club très dynamique propose de développer le lien social et les échanges entre jeunes des quartiers prioritaires au travers de la pratique de la pétanque, sport à la dimension conviviale reconnue.

La ville met aujourd'hui à disposition de cette association un boulodrome couvert de 407m², un club house, un boulodrome partiellement fermé et de nombreux terrains extérieurs.

De plus, cette association participe à des journées sur la sensibilisation au handicap à travers son sport et organise des journées inter-entreprises en plus des championnats seniors et concours jeunes.

Public concerné par l'action :

- Jeunes des quartiers prioritaires (7-17 ans)
- Public féminin (pratique essentiellement masculine à ce jour)
- Autres jeunes de la Ville.

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Mairie de Pamiers
- Association La Pétanque appaméenne
- Comité Départemental de Pétanque

Lien avec d'autres actions :

Action existante développée conjointement par les Associations « La Pétanque appaméenne » et « Pourquoi pas moi » auprès de déficients visuels

Descriptif de l'action :

L'objectif principal est de favoriser l'accès à ces sports à travers des initiatives multiples que ce soit auprès des scolaires, des ALAE ou bien dans le cadre d'entraînements club.

Les actions proposées utiliseront les équipements existants présents sur le quartier du Foulon.

Des offres spécifiques pour les jeunes filles et les femmes du quartier seront proposées.

Résultats attendus :

- Création de lien social
- Transmission de valeurs et de plaisirs liées à cette pratique
- Complément apporté aux offres existantes
- Pérennité et régularité de l'offre
- Des événements périodiques marquant en sus
- Une mixité sociale et de genre dans la pratique
- des offres davantage dirigées vers un public féminin

L'action est-elle nouvelle ?

Oui x
Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Equipement public de la ville – Boulodrome du Foulon

Mise à disposition de personnes diplômées spécialistes de l'activité.

Engagements financiers :

Cout de l'action : 4000€

- Ville de Pamiers - 2000 €
- Prise en charge de la licence par le dispositif « politique de la Ville » pour les publics résidant dans les quartiers prioritaire : 2000€

Budget prévisionnel estimé : 4 000€

Calendrier de mise en œuvre :

A compter de septembre 2015

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Tableau de bord du nombre de licenciés jeunes actuels au regard des nouvelles inscriptions (jeunes/féminine/mixité)
- Tableau de bord d'assiduité
- Nombre d'évènements nouveau par trimestre

Communication :

Club local

Comité Départemental de la Pétanque

Communication de la ville (Site Web)

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 1-1-10**

Quartier concerné :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Centre ancien | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La Gloriette - Le Foulon | <input checked="" type="checkbox"/> |

Intitulé de l'action :

Programme d'encouragement aux activités physiques et sportives pour des bienfaits de santé publique

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république | <input checked="" type="checkbox"/> |

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- | | |
|---|--------------------------|
| 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement | <input type="checkbox"/> |
| 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité | <input type="checkbox"/> |

3- Développement économique – Emploi et Formation

- | | |
|--|--------------------------|
| 3-1 Activités économiques et Touristiques | <input type="checkbox"/> |
| 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation | <input type="checkbox"/> |

Thématiques Transversales

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 4 Egalité Femmes / Hommes | <input type="checkbox"/> |
| 5 Lutte contre les discriminations | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 Jeunesse | <input type="checkbox"/> |
| 7 Citoyenneté et valeur de la république | <input checked="" type="checkbox"/> |

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Dans un contexte de forte sédentarité de la population malgré un fort dynamisme des associations sportives appaméennes au nombre de 60 qui représentent près de 7 000 licenciés, il n'existe pas sur la ville d'action d'envergure afin d'encourager les activités physiques et sportives.

Ces actions ponctuelles (manifestations de masse) et régulières (2 fois par semaine) se dérouleront sur les quartiers prioritaires.

Public concerné par l'action :

- Public orienté par les médecins après bilan de santé
- Public en grande précarité

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Ville de Pamiers (service des sports)
- Professionnels de la santé
- Amicale des sociétés sportives de Pamiers
- CDOS (Comité Départemental Olympique et sportif)
- CDEPGV (Comité Départemental Education Physique et Gymnastique Volontaire)
- DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)

Lien avec d'autres actions :

Toutes actions « santé ou sport »

Descriptif de l'action :

Ce programme consiste en l'accompagnement à la pratique d'activité physique régulière auprès d'un public sédentaire, en grande précarité notamment en matière de santé (Pathologie)

Il s'agit de lutter contre l'inégalité face à l'accès au sport grâce à une sensibilisation vers une pratique sportive diversifiée et choisie et ainsi amener ce public vers les clubs locaux.

Cette activité physique **raisonnée et raisonnable sera à des fins de prévention pour tous.**

Modalités de mise en œuvre :

- Bilan de santé obligatoire et certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités physiques
- Inscriptions auprès du service des sports (Ville de Pamiers)
- Séances encadrées par des diplômés d'Etat
- Gratuité des séances
- Création d'un réseau de clubs sport santé

Résultats attendus :

- 35 pratiquants par an
- 5 associations sportives par an intégrant le réseau des clubs actifs sport/santé - améliorer l'état de santé des pratiquants par une activité régulière (mise en place de tableau de bord)
- Pérennité de l'engagement des partenaires de l'action (Ville, Amicale des sociétés sportives, CDOS, CDEPGV, DDCSPP)

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

- L'action se déroulera dans les locaux du gymnase I. Cros (quartier Foulon-Gloriette)
- Elle mobilisera 1 éducateur sportif 2 fois semaine x 40 semaines et 5 associations conventionnées

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : **10 000 €/an**

Calendrier de mise en œuvre :

Janvier 2016, renouvelable annuellement

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Tableau de bord : d'assiduité
- Tableau de bord : motivation
- Tableau de bord : bien-être
- Tableau de bord : entre bilan de santé initial et à N+1
- Evolution du public en terme de mixité et en nombre

Communication :

- Professionnels de santé
- Hôpital : CHIVA
- Ville de Pamiers



PRÉFET DE L'ARIÈGE



1- **Domaine d'action** : Cohésion sociale, culture, éducation, sécurité, citoyenneté et valeurs de la République

1-2 **Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé - Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république**

- 1-2-01 Un atelier « code de la route » pour accompagner des personnes issues de l'immigration dans la compréhension des mots et des subtilités langagières liées au code de la route
- 1-2-02 Mise en place d'un moyen de Transport à la Demande (TAD)
- 1-2-03 Atelier d'alphabétisation : Expression orale
- 1-2-04 Atelier d'apprentissage du français en s'appuyant sur des sujets sociétaux et les valeurs de la République
- 1-2-05 Informations et accompagnement des femmes dans les domaines de l'accès aux droits et de la lutte contre les violences sexistes
- 1-2-06 Analyse des besoins sociaux (étude initiale)
- 1-2-07 Addictions : une offre de soins et de prévention renforcée
- 1-2-08 Autonomie, fragilités, maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap
- 1-2-09 Coordination des interventions en faveur des publics prioritaires :
 - Lutte contre le refus de soins ou le non recours
 - Améliorer la prise en charge des publics précaires
- 1-2-10 Lien social et qualité de vie à domicile pour les personnes âgées
- 1-2-11 Une offre de promotion de la santé renforcée (Programme Promotion Nutrition Santé)
- 1-2-12 Santé mentale :
 - Prise en charge des personnes en souffrance psychique
 - Amélioration du suivi à domicile
 - Rendre plus visible les structures existantes
- 1-2-13 Langue française : maîtrise et perfectionnement. Cours de Français Langue d'Intégration (FLI) et cours de français « maîtrise des savoirs de base » (lutte contre l'illettrisme)

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Un atelier « code de la route » pour accompagner des personnes issues de l'immigration dans la compréhension des mots et des subtilités langagières liées au code de la route

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse
- 7 Citoyenneté et valeur de la république

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Depuis plusieurs années Ariège Alpha dispense des cours de français aux primo-arrivants (habitants des quartiers du Foulon et de la Gloriette pour beaucoup d'entre eux) dans le cadre du CAI (contrat d'accueil et d'intégration) et en étant prestataire de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration). Une des problématiques à laquelle les primo-arrivants doivent faire face est l'obtention d'un permis de conduire français puisque très souvent leur permis n'est pas valable en France. Sans permis, l'intégration dans le monde économique par l'accès au travail est très difficile, voire impossible. Cette population étrangère et primo-arrivante des quartiers du Foulon et de la Gloriette parle difficilement le français et n'arrive pas à comprendre les questions posées lors de l'examen du code de la route. Les échecs sont nombreux et la répétition du passage à l'examen coûteuse.

Public concerné par l'action :

Des adultes, issus de l'immigration ou primo-arrivants, hommes et femmes, demandeurs d'emploi, habitant dans les quartiers prioritaires, ayant besoin d'un accompagnement dans la compréhension des mots et subtilités de la langue française liée au code de la route. Le nombre de participants est fixé à 10, entrée et sortie permanentes.

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

L'association ARIEGE ALPHA

Lien avec d'autres actions :

Cet atelier s'intègre parfaitement dans l'activité courante d'Ariège Alpha, à savoir l'apprentissage du français

Descriptif de l'action :

L'accompagnement par une formatrice à la compréhension langagière du code de la route en s'appuyant sur un logiciel spécialisé, installé sur les ordinateurs de l'association.

Résultats attendus :

Permettre à une population étrangère et primo-arrivante des quartiers prioritaires, parlant difficilement le français, d'obtenir le code de la route qui signifie un premier pas vers l'obtention du permis de conduire, nécessaire à l'intégration et à l'autonomisation des familles puis à l'accès au travail.

L'action est-elle nouvelle ?

Oui
Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

- une formatrice disposant du diplôme FLI (français langue d'intégration)
- un logiciel spécialisé
- le local et les ordinateurs de l'association

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé :	4500 €	
Subvention de l'état, appel à projet « Politique de la ville »		3300 €
Subvention de la mairiedans le cadre de la Politique de la ville		1200 €

Calendrier de mise en œuvre :

01/09/2015

durée 10 mois, renouvelable

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- fiche de présence
- taux de réussite aux tests de l'examen du code de la route

Communication :

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Mise en place d'un moyen de Transport à la Demande (TAD)

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse
- 7 Citoyenneté et valeur de la république

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

La ville de Pamiers dispose d'un service de navettes gratuites qui fonctionne avec des circuits et des jours fixes.

Son mode de fonctionnement actuels ne permet pas de satisfaire les besoins des personnes fragilisées ou isolées, âgées et/ou en situation de handicap, privées de moyens de locomotion lors de déplacements ponctuels ou occasionnels (santé, recherche d'emploi).

Ces publics éprouvent des difficultés à se déplacer pour les trajets quotidiens ou occasionnels, au sein de la commune comme vers l'extérieur. Bien souvent isolées, elles n'ont pas le permis ou ne sont plus en capacité de conduire un véhicule. Cette offre de mobilité est ressentie comme un besoin crucial.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Pamiers souhaite développer un moyen de transport à la demande afin de favoriser la mobilité tout en créant du lien social. Le CCAS souhaite proposer un service de transport complémentaire à l'actuel dispositif de navettes gratuites.

Le CCAS réfléchit donc à la mise en place d'un transport à la demande adapté.

Public concerné par l'action :

Les personnes âgées
Les personnes en situation de handicap

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Le CCAS
La ville de Pamiers

Lien avec d'autres actions :

Plan d'actions pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Descriptif de l'action :

Objectifs :

Améliorer la qualité de vie des personnes âgées et/ou en situation de handicap sur la commune en développant une action visant à maintenir un lien social et à favoriser l'autonomie.

Mise en place d'un service de transport à la demande en direction d'un public ciblé afin de pallier aux difficultés liées au défaut de couverture du territoire par les transports en commun (CHIVA) et le manque de solution de mobilité des personnes concernées.

Le transport s'effectuera avec un véhicule aménagé conduit par un agent de la collectivité.

Résultats attendus :

Répondre aux besoins d'une population fragile qui a besoin d'être soutenue dans son quotidien.
Répondre à un réel besoin sur la commune.

L'action est-elle nouvelle ?

Oui
Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Humains :

1 agent chargé de conduire le véhicule
La directrice pour le suivi de l'action

Matériels :

Véhicule type Renault master « mini-bus » de 8 places plus une spécifique réservée à un fauteuil roulant.

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé :

Deux solutions :

Si véhicule avec annonceurs publicitaires

Frais de fonctionnement (personnel/charges) : 25 000 €

Le sponsoring permettrait de financer l'achat du véhicule sauf 4500 € HT /aménagement PMR

Sans annonceurs publicitaires

Investissement :

Achat du véhicule : 35 000 €

Frais de personnel /charges de fonctionnement : 25 000 €

Calendrier de mise en œuvre :

Démarrage si possible en 2015

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

Nombre de bénéficiaires

Enquête de satisfaction (questionnaire)

Bilan activité

Communication :

Plaquette information, bulletin municipal, site internet...

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 1-2-03**

Quartier concerné :

Centre ancien	x
La Gloriette - Le Foulon	x

Intitulé de l'action :

Atelier d'alphabétisation : Expression orale

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs

1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement

2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

3-1 Activités économiques et Touristiques

3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

4 Egalité Femmes / Hommes

5 Lutte contre les discriminations

6 Jeunesse

7 Citoyenneté et valeur de la république

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Besoins constatés en premier lieu sur les quartiers prioritaires, particulièrement la gloriette et le foulon par les animateurs intervenant sur ces quartiers.

D'autre part l'accompagnement des animateurs en direction des jeunes a soulevé le rôle peu participatif des mères dans l'éducation de leurs enfants, lié à l'isolement social qu'elles subissent : méconnaissance de la langue et de la culture française, pas de lien avec l'extérieur, d'où la difficulté de jouer un rôle éducatif au sein du foyer.

Public concerné par l'action :

Public ayant des difficultés à l'oral
Public primo-arrivant – public en difficulté d'intégration - public étranger
Public principalement féminin

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Ville de Pamiers
GRETA de l'Ariège

Lien avec d'autres actions :

ARIEGE ALPHA : ateliers d'apprentissage du français, code de la route.
UDAF : maîtrise et perfectionnement.

Descriptif de l'action :

Programme d'alphabétisation de femmes et d'hommes d'origine étrangère pour qui l'absence de français oral minimum handicape la progression à l'écrit, crée un isolement social, familial et professionnel.

Cette action est destinée aux personnes qui souhaitent acquérir les compétences en lecture, écriture, mathématiques nécessaires à la vie quotidienne, sociale et professionnelle. Et au travers de ces apprentissages, avoir une meilleure connaissance de la société française, développer des méthodologies de travail, et apprendre à devenir autonome.

Les objectifs :

Apprendre à parler au travers des coutumes françaises

Perception de la parole : pour reproduire correctement un message donné, il faut d'abord le percevoir.

Apprentissage de la langue (Ecoute, repérages, conceptualisation, activité de réemploi)

Gestes et communication : les gestes expriment à travers une culture incorporée ou apprise une appartenance sociale, l'identité du groupe

L'organisation et le nombre de cours

Les cours ont lieu toute l'année.

Les jeudis de 9h30 à 12 h et de 14 h à 16h30 (5 H hebdomadaire)

Les cours sont gratuits

Modalités pédagogiques

Atelier d'écriture

Ecrits relevant de la vie quotidienne, de la vie sociale et de la vie professionnelle.

Apprentissage théorique et schématisé de la grammaire

Exercices

Support de cours formation alphabétisation

Visites

Organisation pédagogique

Phase exploratoire (stagiaires entrants) : cette phase décrit les concepts à apprendre et les compétences en pré écriture à acquérir avant d'entamer les autres phases d'apprentissages. Cette étape commence par un survol offrant une description globale de celle-ci, des données socio-culturelles et linguistiques, et des stratégies d'apprentissage de pré lecture et de pré écriture nécessaires aux différents apprentissages.

Phases I à III : chacune de ces phases touchent à la lecture, à l'écriture et au calcul de base avec des niveaux de compétences progressifs validés par les acquisitions.

Contenu pédagogique

Français :

Lire et reconnaître les 3 modèles d'écriture (écriture manuscrite, d'imprimerie majuscule, d'imprimerie minuscule)

Maîtriser l'usage des structures de base du français (les verbes, les articles, la forme affirmative et négative, les genres, les nombres°

Maîtriser la correspondance sons/graphies

Maîtriser l'alphabet et l'usage du dictionnaire

Acquérir le vocabulaire de base

Identifier les éléments grammaticaux et la phrase : sujet, verbe, complément.

Repérer les verbes aux temps usuels de l'indicatif : présent, futur, passé composé.

Mathématiques :

Reconnaître et écrire les nombres en lettres en chiffres

Numérotation des nombres entiers

Les quatre opérations

Les mesures (distances, durées, capacités)

Lecture de tableaux à double entrée (planning..)

Mobilité, citoyenneté :

Organisation des différents services (préfecture, mairie....) et visites sur place pour repérage (carte de séjour....).

Sécurité et prévention :

Initiation « aux gestes qui sauvent »

Découverte de l'environnement géographique et culturel :

Visites de lieux et monuments

Résultats attendus :

Niveau C.U.E.P. d'entrée : A-AB

Niveau C.U.E.P. espéré : 2.A

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non x

Moyens matériels et humains mobilisés :

Prêt gratuit d'une salle

Une formatrice à raison de 150 H/an

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : 8000 €

Calendrier de mise en œuvre :

Action déjà effective et poursuite sur la durée du contrat

Mise en synergie des actions de l'ensemble des partenaires pour une meilleure couverture des besoins.

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

Evaluations formatives

Evaluations finales

Indicateur de fréquentation des cours

Communication :

Rapport annuel d'activités

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 1-2-04**

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Atelier d'apprentissage du français en s'appuyant sur des sujets sociétaux et les valeurs de la République.

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouveau Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouveau urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse
- 7 Citoyenneté et valeur de la république

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Depuis plusieurs années Ariège Alpha dispense des cours de français aux primo-arrivants dans le cadre du CAI (contrat d'accueil et d'intégration) en étant prestataire de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration). Malheureusement toutes les personnes issues d'une immigration plus ancienne ou d'autres personnes ayant besoin d'une formation non pas la capacité d'être toutes accueillies. D'autre part, le quota d'heures attribué à chaque personne ayant souscrit un CAI est insuffisant pour permettre une intégration réussie et avoir la capacité de participer activement à la vie sociale et économique dans notre pays. Un soutien financier de l'état et de la ville pourrait permettre à l'association de prolonger cet apprentissage, de renforcer l'intégration de ces personnes ainsi que d'apporter une meilleure compréhension des valeurs de notre société et du fonctionnement de nos institutions.

Public concerné par l'action :

Un public adulte, issu de l'immigration et primo-arrivant, représentant plus de 50% de la population des quartiers du Foulon et de la Gloriette.

Hommes et femmes ayant besoin de renforcer leurs connaissances de la langue française pour mieux s'intégrer dans notre société.

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Le porteur de l'action est l'association ARIEGE ALPHA.

Interventions éventuelles de partenaires extérieurs : le CIDFF, le Ligue des droits de l'homme, l'association Regards de femmes

Lien avec d'autres actions : Cet atelier s'intègre parfaitement dans l'activité courante d'Ariège Alpha, à savoir l'apprentissage du français et des valeurs de la République.

Descriptif de l'action :

Un atelier, 3 heures par semaine pendant 40 semaines, ouvert aux hommes et aux femmes, avec des cours adaptés au niveau des connaissances du français des participants. Le contenu de cet apprentissage s'appuiera sur les thèmes sociétaux suivants : les valeurs de la République, le droit de vote, le droit à l'instruction, l'égalité homme/femme, la laïcité, le respect du corps humain, la protection et le respect de la propriété, les fêtes religieuses et autres, les loisirs, l'espace public et les institutions.

Résultats attendus : Permettre à une population étrangère et primo-arrivante, représentant plus de 50% de la population des quartiers du Foulon et de la Gloriette, de connaître ses droits et ses devoirs en maîtrisant mieux la langue française. Des échanges enrichissants qui faciliteront l'intégration, le vivre ensemble et la compréhension de nos valeurs et institutions.

L'action est-elle nouvelle ?

Oui
Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

- une formatrice disposant du diplôme D.U. FLI (français langue d'intégration)
- des interventions de partenaires extérieurs : CIDFF, Ligue des droits de l'homme, Association Regards de Femmes
- un dossier individuel récapitulatif des thèmes abordés
- local de la mairie, situé dans le quartier de la Gloriette, ou local de l'association à Pamiers

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : 5400 €
Subvention de l'état dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la ville » : 4200 €
Restant pris en charge par la mairie de Pamiers afin de ne pas pénaliser financièrement l'association : 1200 €

Calendrier de mise en œuvre :

01/09/2015, durée 10 mois, à renouveler

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- fiche de présence
- fiche d'auto-évaluation après chaque thème abordé

Communication :

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 1-2-05**

Quartier concerné :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Centre ancien | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La Gloriette - Le Foulon | <input checked="" type="checkbox"/> |

Intitulé de l'action :

Informations et accompagnement des femmes dans les domaines de l'accès aux droits et de la lutte contre les violences sexistes

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs | <input type="checkbox"/> |
| 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république | <input checked="" type="checkbox"/> |

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- | | |
|---|--------------------------|
| 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement | <input type="checkbox"/> |
| 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité | <input type="checkbox"/> |

3- Développement économique – Emploi et Formation

- | | |
|--|--------------------------|
| 3-1 Activités économiques et Touristiques | <input type="checkbox"/> |
| 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation | <input type="checkbox"/> |

Thématiques Transversales

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 4 Egalité Femmes / Hommes | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 Lutte contre les discriminations | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 Jeunesse | <input type="checkbox"/> |

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Une demi-journée de permanence sur Pamiers ne suffit pas pour répondre aux demandes, et un déplacement sur des permanences à Foix est difficile pour les femmes qui n'ont pas le permis. Les femmes reçues habitent majoritairement dans les quartiers sensibles.

Public concerné par l'action :

- Femmes voulant être informées sur les droits de la famille
- Femmes victimes de violences sexistes

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Le centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) et ses partenaires. Les principaux sont les services sociaux du Conseil Départemental, la Caisse d'allocations Familiales, les Mairies, le Conseil Départemental de l'Accès au droit etc

Lien avec d'autres actions :

Partenariat avec « Volonté de Femmes en Ariège », qui accueille les femmes victimes de violences conjugales et qui oriente sur notre structure pour les informations juridiques.

Descriptif de l'action :

Entretiens individuels : (écoute globale, informations sur procédures, aide administrative, orientation vers structures si nécessaire,..)

Des séances collectives pourront être proposées sur des thématiques comme la parentalité, les mariages forcés,...

Résultats attendus : Pouvoir répondre rapidement à une demande de proximité.

L'action est-elle nouvelle ?

Oui
Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

- 1 juriste
- A ce jour possibilité de permanence dans un bureau de la Maison des Associations de Pamiers

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé (besoins de l'association) : 6100€

Calendrier de mise en œuvre :

Journée de permanence hebdomadaire à partir de septembre 2015. Action à pérenniser.

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

Nombre de femmes reçues avec les indicateurs suivants : âge, ressources, personnes à charge, situation dans l'emploi, nationalité, lieu d'habitation, situation familiale, niveau d'étude

Communication :

Le CIDFF communique aux partenaires et institutionnels sur les différentes actions proposées, par l'envoi de fiches actions

Contrat de Ville – Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 1-2-06

Quartier concerné :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Centre ancien | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La Gloriette - Le Foulon | <input checked="" type="checkbox"/> |

Intitulé de l'action :

Analyse des besoins sociaux (étude initiale)

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs

1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement

2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

3-1 Activités économiques et Touristiques

3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

4 Egalité Femmes / Hommes

5 Lutte contre les discriminations

6 Jeunesse

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Apporter une réponse adaptée à la situation socio-économique d'un territoire nécessite d'en avoir une connaissance fine et actualisée. Depuis le décret du 6 mai 1995, repris dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF), les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) doivent procéder annuellement à une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) sur l'ensemble de la population qui relève d'eux et, en particulier, des familles, des jeunes, des personnes âgées, handicapées et des personnes en difficulté. Cette analyse doit faire l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration du CCAS.

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Porteur : CCAS

Acteurs associés : Ville de Pamiers, Services sociaux du Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, associations caritatives, toutes structures œuvrant dans le domaine social.

Lien avec d'autres actions :

Toutes actions du pilier « cohésion sociale »

Descriptif de l'action :

Le CCAS de Pamiers est le maître d'ouvrage, en association avec le comité de suivi du contrat de Ville de cette étude qui permettra :

- de répondre à l'obligation réglementaire imposant la réalisation d'une analyse des besoins sociaux et sa réactualisation
- de disposer d'un diagnostic des besoins sociaux approfondi qui par sa réactualisation annuelle constituera un élément essentiel du pilotage et de l'évaluation et mise en adéquation des actions du pilier 1 du contrat de Ville.

Résultats attendus :

- Connaissance des besoins sociaux du territoire, réactualisation périodique

L'action est-elle nouvelle ?

Oui
Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

La direction du CCAS de Pamiers assure le suivi de l'étude

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé pour l'analyse initiale : à évaluer

Calendrier de mise en œuvre :

- Appel d'offre : dernier trimestre 2015
- Déroulement de l'étude : premier semestre 2016

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

Réalisation de l'étude dans le respect du calendrier initial

Communication :

A préciser

Contrat de Ville – Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 1-2-07

Quartier concerné :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Centre ancien | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La Gloriette - Le Foulon | <input checked="" type="checkbox"/> |

Intitulé de l'action :

Addictions : une offre de soins et de prévention renforcée

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs | <input type="checkbox"/> |
| 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république | <input checked="" type="checkbox"/> |

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- | | |
|---|--------------------------|
| 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement | <input type="checkbox"/> |
| 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité | <input type="checkbox"/> |

3- Développement économique – Emploi et Formation

- | | |
|--|--------------------------|
| 3-1 Activités économiques et Touristiques | <input type="checkbox"/> |
| 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation | <input type="checkbox"/> |

Thématiques Transversales

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 4 Egalité Femmes / Hommes | <input type="checkbox"/> |
| 5 Lutte contre les discriminations | <input type="checkbox"/> |
| 6 Jeunesse | <input checked="" type="checkbox"/> |

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Sur le bassin Appaméen, le taux de mortalité de la commune se situe au-dessus des moyennes, régionale et nationale. Le taux de mortalité prématuré est très nettement supérieur à la moyenne régionale (251 Vs 175). Ainsi, les surmortalités liées à l'alcool et au tabac sont supérieures aux moyennes, régionale et nationale.

Une permanence du centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie - CSAPA – de Foix est mise en place en centre-ville et assure une prise en charge des personnes ayant des difficultés avec les addictions. La prise en charge des jeunes consommateurs est assurée par la permanence de la Consultation Jeunes Usagers – Consultations Jeune Consommateur (CJC) - qui se déroule au sein de la maison des associations de Pamiers.

Cependant, il a été constaté que cette présence n'était pas assez étendue au regard, d'une part du volume et des complexités des situations rencontrées, d'autre part de la surmortalité constatée liée à la consommation d'alcool et de tabac, mais également de la mauvaise identification de la structure par les publics cibles

Public concerné par l'action :

Publics cibles, Jeunes, parents d'élèves, Professionnels de santé, Population générale du territoire concerné

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA)/Association d'Information Prévention Dépendance (AIPD) / Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (DT-ARS)

Territoire concerné :

Périmètre du contrat de ville

Descriptif de l'action :Les objectifs :

Améliorer la prévention des addictions notamment à destination des jeunes

- Renforcement de l'antenne du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) en cœur de ville
- Rendre plus visible la Consultation Jeunes Consommateurs au sein du CSAPA au plus près des publics cibles

Résultats attendus :

- Amélioration de la visibilité et extension des plages de consultation du CSAPA.
- Augmentation du nombre de prise en charge réalisées par le CSAPA
- Développement quantitatif des actions de prévention primaire des addictions
- renforcement des prises en charge des jeunes consommateurs

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

Mutualisation :

Possibilité de mutualisation de locaux

Moyens matériels et humains mobilisés :

Association ANPAA09

Association AIPD09

Engagements financiers :

Budget médico-social étudié dans le cadre des circulaires budgétaires annuelles de l'ARS

Partenariat(s) envisagé(s) :

Communes et associations de quartiers

Communautés de communes

Calendrier de mise en œuvre :

Mise en place progressive sur la durée du contrat

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Effectivité du transfert du CSAPA
- Développement de l'activité partenariale du CSAPA sur les prises en charge des publics cibles et jeunes.
- Progression de la file active du CSAPA
- renforcement des permanences de la CJC
- Évolution du nombre annuel d'interventions de prévention primaire des addictions

Communication :

Communication institutionnelle et associative

**Contrat de Ville – Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 1-2-08**

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Autonomie, fragilités, maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

1 927 personnes résidant sur la commune de Pamiers ont plus de 75 ans, soit plus de 12% de la population. Le nombre de PA de 80 ans et plus vivant seules dans la commune, est très nettement supérieur à la moyenne régionale. Des actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, visant à rompre l'isolement affectif et relationnel pourraient être développés sur les populations en centre-ville. Enfin, la mobilité des personnes âgées peut devenir un frein à l'accès aux droits et à la santé, malgré la présence d'un transport à la demande (TAD).

Public concerné par l'action :

Population générale du territoire concerné

Territoire concerné :

Commune de Pamiers et notamment le quartier politique de la ville

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Agence Régionale de Santé (ARS)
Maison de santé

Lien avec d'autres actions :

Toutes actions en faveur de la santé et du lien social

Descriptif de l'action :Les objectifs :

Soutenir le maintien à domicile pour les personnes âgées

- Retarder la perte d'autonomie et l'entrée dans la dépendance des personnes âgées vivant à domicile
- Réalisation de campagnes de dépistage des fragilités à l'attention des personnes âgées vivant à domicile.
- Élaboration et mise en œuvre des plans personnalisés de soins

Résultats attendus :

- Favoriser le volontariat des maisons de santé pour la formation des infirmières libérales des maisons de santé au protocole de coopération sur le diagnostic de la fragilité.
- Mise en place des diagnostics de la fragilité des PA à domicile
- Favoriser les liens avec le Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège (CHIVA) pour mise en œuvre des Plans Personnalisés de Santé(PPS).
- Amélioration des conditions de vie des personnes âgées

L'action est-elle nouvelle ?

Oui
Non

Mutualisation :

Pratiques pluri professionnelles dans le cadre du projet de santé

Moyens matériels et humains mobilisés :

Suivi de la formation par les infirmiers libéraux au gérontopôle
Protocole ARS / gérontopôle labellisé

Engagements financiers :

Financement des maisons de santé dans le cadre du protocole

Partenariat(s) envisagé(s) :

CHU-gérontopôle
Maisons de santé et infirmiers libéraux
Agence Régionale de Santé

Calendrier de mise en œuvre :

A déterminer

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Nombre d'Infirmiers libéraux formés
- Nombre de diagnostics des fragilités réalisés
- Nombre de plans personnalisés de soins élaborés et mis en œuvre

Communication :

Promoteur et professionnels de santé dans le cadre du protocole labellisé

Contrat de Ville – Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 1-2-9

Quartier concerné :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Centre ancien | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La Gloriette - Le Foulon | <input checked="" type="checkbox"/> |

Intitulé de l'action :

Coordination des interventions en faveur des publics prioritaires :

- Lutte contre le refus de soins ou le non recours
- Améliorer la prise en charge des publics précaires

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs | <input type="checkbox"/> |
| 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république | <input checked="" type="checkbox"/> |

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- | | |
|---|--------------------------|
| 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement | <input type="checkbox"/> |
| 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité | <input type="checkbox"/> |

3- Développement économique – Emploi et Formation

- | | |
|--|--------------------------|
| 3-1 Activités économiques et Touristiques | <input type="checkbox"/> |
| 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économie et Formation | <input type="checkbox"/> |

Thématiques Transversales

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 4 Egalité Femmes / Hommes | <input type="checkbox"/> |
| 5 Lutte contre les discriminations | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 Jeunesse | <input type="checkbox"/> |

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Pour les personnes précaires, en rupture de soins ou nécessitant un accompagnement social, un dispositif basé sur «l'aller-vers» est structuré avec le plateau technique du Centre Hospitalier du Val d'Ariège (CHIVA), dans le cadre de la permanence d'accès aux soins de santé - PASS. Cette PASS est relayée depuis le service de médecine sociale, mis en œuvre à Pamiers.

Une prise en charge des personnes précaires en situation de souffrance psychiatrique et psychologique est réalisée au sein des accueils de jour, par l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité - EMPP. Cependant, il a pu être noté, lors des travaux, que ceux-ci sont globalement mal connus et sous utilisés

Public concerné par l'action :

- Population précaires
- Population des quartiers prioritaires

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Porteur de l'opération : à déterminer (CCAS ?)
- Structures partenaires

Territoire concerné :

Quartiers prioritaires de la Ville de Pamiers

Descriptif de l'action :

Les objectifs :

Coordonner l'ensemble des dispositifs de dépistages ou de prise en charge des personnes précaires.

Les actions "hors les murs" sont recommandées depuis de nombreuses années devant le constat de la difficulté à toucher certaines populations qui ne se rendent pas spontanément dans les Centre de dépistage, centres de vaccination C'est ce travail qui doit être mené en partenariat avec l'ensemble des acteurs, notamment au plus près des quartiers prioritaires.

Cette action rejoint l'enjeu premier relatif à l'accès aux droits, pour la réalisation d'un annuaire précarité

Résultats attendus :

- Meilleure connaissance des dispositifs dits « précarité »
- favoriser un comité de travail sur un annuaire précarité
- améliorer la qualité des actions de promotion de la santé

L'action est-elle nouvelle ?*

Oui

Non

Mutualisation :

Favoriser des actions concertées

Moyens matériels et humains mobilisés :

Moyens d'actions des partenaires dans le cadre de leurs missions

Engagements financiers :

Etude des programmes d'actions dans le cadre des demandes formulées et intégrant les appels à projets thématiques

Partenariat(s) envisagé(s) :

Acteurs et associations de prises en charge :
Ville et Communauté de communes, Centre Communal d'Action Sociale...(ARS)

Calendrier de mise en œuvre :

Durée du contrat de Ville

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Effectivité du partenariat sur les prises en charges de la précarité
- Réalisation d'actions concertées et co-construites

Communication :

Dans le cadre des programmes menés

**Contrat de Ville – Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 1-2-10**

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Lien social et qualité de vie à domicile pour les personnes âgées.

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

1 927 personnes résidant sur la commune de Pamiers ont de plus de 75 ans, soit plus de 12% de la population.

Le nombre de PA de 80 ans et plus vivant seules dans la commune, est très nettement supérieur à la moyenne régionale.

Des actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, visant à rompre l'isolement affectif et relationnel pourraient être développés sur les populations en centre-ville

Public concerné par l'action :

Personnes âgées du territoire concerné

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Territoire concerné :

Commune de Pamiers et notamment habitant en QPV

Descriptif de l'action :Les objectifs :

Soutenir le maintien à domicile pour les personnes âgées.

Description synthétique :

- Mise en œuvre du dispositif MONALISA
- Développement d'actions dans le cadre du dispositif MONALISA et développement d'actions sur le " bien vivre ensemble "
- Poursuivre, développer et faire connaître, les après-midi récréatifs ainsi que les après-midi intergénérationnels

Résultats attendus :

- Amélioration des conditions de vie des personnes âgées
- Développement du lien social et de la communication

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

Mutualisation :

Dispositif MONALISA et autres adhérents au niveau du territoire ou du département.

Moyens matériels et humains mobilisés :

Charte des adhérents MONALISA

Engagements financiers :

Dans le cadre des programmes d'actions envisagées

Partenariat(s) envisagé(s) :

- Toutes institutions ou services impliqués (CAF,..)
- Associations locales
- Bénévoles

Calendrier de mise en œuvre :

En cours

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Effectivité de l'adhésion au dispositif MONALISA
- Actions développées dans le cadre de ce dispositif
- Nombre de personnes âgées impliquées dans les actions développées
- Appréciations qualitatives des personnes âgées et de leurs aidants sur les améliorations de qualité de vie ressenties

Communication :

Dans le cadre des actions prévues

Contrat de Ville – Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 1-2-11

Quartier concerné :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Centre ancien | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La Gloriette - Le Foulon | <input checked="" type="checkbox"/> |

Intitulé de l'action :

Une offre de promotion de la santé renforcée (Programme Promotion Nutrition Santé)

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs | <input type="checkbox"/> |
| 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république | <input checked="" type="checkbox"/> |

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- | | |
|---|--------------------------|
| 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement | <input type="checkbox"/> |
| 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité | <input type="checkbox"/> |

3- Développement économique – Emploi et Formation

- | | |
|--|--------------------------|
| 3-1 Activités économiques et Touristiques | <input type="checkbox"/> |
| 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation | <input type="checkbox"/> |

Thématiques Transversales

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 4 Egalité Femmes / Hommes | <input type="checkbox"/> |
| 5 Lutte contre les discriminations | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 Jeunesse | <input checked="" type="checkbox"/> |

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Les niveaux de mortalité générale et de mortalité prématurée, qui traduisent les besoins de soins mais aussi de prévention, sont bien supérieurs à ceux que l'on observe en moyenne régionale et même nationale. Ils se situent parmi les valeurs plus élevées des taux calculés pour les communes de plus de 5 000 habitants de la région.

Les taux de morbidités dues aux affections de longues durées sont également très supérieurs à la moyenne régionale (22,7 Vs 19). Les problématiques concernées sont relatives aux affections longue durée (notamment le Diabète).

Public concerné par l'action :

- Professionnels de santé
- Population générale du territoire concerné
- Habitants des quartiers prioritaires, notamment les jeunes

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Collectivités (Actions en faveur de l'enfance et petite enfance au travers notamment des unités de restauration...)
- Structures partenaires notamment Education Nationale

Territoire concerné :

- Quartiers « politique de la Ville » de Pamiers

Descriptif de l'action :Les objectifs :

- Promotion du PNNS (Programme National Nutrition Santé) au sein des quartiers
- Adhésion de la commune de Pamiers à la charte des Villes PNNS et mise en œuvre d'actions dans ce cadre

Lien avec d'autres actions :

Fiche action « Promotion de l'activité physique et santé publique »

Résultats attendus :

- Mise en œuvre d'actions de promotion de la santé PNNS
- Développement quantitatif des actions de promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

Mutualisation :

Favoriser des actions pluridisciplinaires afin de toucher le plus grand nombre

Moyens matériels et humains mobilisés :

Moyens d'actions des partenaires dans le cadre des missions de promotion et d'éducation à la santé

Engagements financiers :

Etude des programmes d'actions dans le cadre des demandes formulées et intégrant les appels à projets thématiques

Partenariat(s) envisagé(s) :

Ministère de la santé (Charte Ville Active)
Partenaires ARS dans le cadre du PNNS (Un fruit à la récré, ...)
DDCSPP (sports)
ARS (appel à projet PNNS)
Communes et Communauté de communes

Calendrier de mise en œuvre :

Durée des actions : à déterminer

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Effectivité de l'adhésion de Pamiers à la charte PNNS
- Réalisation d'actions PNNS dans le cadre d'un programme concerté

Communication :

A déterminer

Contrat de Ville – Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 1-2-12

Quartier concerné :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Centre ancien | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La Gloriette - Le Foulon | <input checked="" type="checkbox"/> |

Intitulé de l'action :

Santé mentale :

- Prise en charge des personnes en souffrance psychique
- Amélioration du suivi à domicile
- Rendre plus visible les structures existantes

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs | <input type="checkbox"/> |
| 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république | <input checked="" type="checkbox"/> |

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- | | |
|---|--------------------------|
| 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement | <input type="checkbox"/> |
| 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité | <input type="checkbox"/> |

3- Développement économique – Emploi et Formation

- | | |
|--|--------------------------|
| 3-1 Activités économiques et Touristiques | <input type="checkbox"/> |
| 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation | <input type="checkbox"/> |

Thématiques Transversales

- | | |
|------------------------------------|--------------------------|
| 4 Egalité Femmes / Hommes | <input type="checkbox"/> |
| 5 Lutte contre les discriminations | <input type="checkbox"/> |
| 6 Jeunesse | <input type="checkbox"/> |

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Dans le domaine de la santé mentale de nombreuses situations individuelles deviennent critiques par manque, d'une part, de continuité et de coordination au niveau des soins en ville, et d'autre part, de liens entre le sanitaire et le médico-social et avec les structures sociales ou d'aide sociales.

Le principal frein, dans le cadre des prises en charge est le manque de coordination entre partenaires, notamment à l'échelle du bassin de santé

Public concerné par l'action :

- Ensemble des acteurs impliqués dans la prise en charge et le suivis (Institutionnels, collectivités territoriales, sanitaires, médico-sociaux, associatifs, professionnels de santé libéraux)
- Habitants du centre-ville atteints de troubles mentaux

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Porteur de l'action à déterminer (Centre Communal d'Action Sociale...)
- Acteurs associés : Agence Régionale de Santé (ARS), Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège (CHIVA), Centre Hospitalier Ariège Couserans (CHAC), Ville, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), professionnels de santé...

Descriptif de l'action :Les objectifs :

- Améliorer la prise en charge et le suivi à domicile des personnes atteintes de troubles mentaux
- Traiter des problématiques autour des soins sans consentement, des sollicitations autour de la souffrance psychosociale, des questions de précarité, de l'insertion des patients dans la Cité (accès au logement, à la culture, à l'emploi, aux loisirs...), de la promotion de l'acceptation de la maladie et du handicap psychique dans la population.
- Création d'un Conseil Local en Santé Mentale - CLSM –afin de coordonner l'ensemble des acteurs impliqués dans le la prise en charge et le suivi, à domicile, des patients

Résultats attendus :

- Mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la prise en charge ou l'accompagnement des patients atteints de troubles mentaux
- Développer les groupes de réflexions locaux sur des problématiques identifiées, afin de créer des outils facilitant les interventions de tous les acteurs.
- Développement d'actions concertées

L'action est-elle nouvelle ?

- Oui
- Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Partenariat

Engagements financiers :

Sans objet (mise en réseau)

Partenariat(s) envisagé(s) :

- Services sanitaires et médico-sociaux (pôle psychiatrique, hôpital de jour, Centre Médico-Psychologique (CMP), CHIVA, CHAC, Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP), Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP), Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM), Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) , ...)
- Représentants des services départementaux de la Justice, des forces de l'Ordre, des pompiers
- Collectivités
- Professionnels de santé libéraux
- Associations à vocation sociale
- Représentant des patients et des usagers

Calendrier de mise en œuvre :

12/2015 : Mise en place CLSM

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Effectivité de la mise en place du CLSM
- Effectivité d'un partenariat formalisé
- Amélioration du traitement des situations critiques
- Amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de troubles mentaux et/ ou de celle de leurs proches

Communication :

A déterminer

**Contrat de Ville – Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 1-2-13**

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Langue française : maîtrise et perfectionnement. Cours de Français Langue d'Intégration (FLI) et cours de français « maîtrise des savoirs de base » (lutte contre l'illettrisme)

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Peu d'offre dans le domaine en Ariège et beaucoup de demandes :

- nombre limité de cours sur le département animés par des professionnels formés,
- cours saturés
- très peu de structures proposant des cours sans condition d'accès (accès aux européens notamment).

Le besoin a été vérifié grâce aux échanges constants entretenus avec les prescripteurs (notamment la Mission Locale, le Pôle Emploi...) et les autres acteurs et observateurs du domaine (Ariège Alpha, la (DIRECCTE) (jusqu'à il y a peu avec le dispositif Compétences Clef) ainsi que le GIP Ressources et Territoires). Ce constat d'une forte demande perdue dans le temps, en témoigne le nombre constant de personnes qui figurent sur les listes d'attente depuis 2013, sans diminuer.

Public concerné par l'action :

L'offre de cours est destinée à un public adulte

Cours de Français Langue d'Intégration (FLI) : destiné à des adultes ne maîtrisant pas ou peu le français (parlé, écrit, lu) et souhaitant développer leurs compétences pour une meilleure intégration professionnelle, sociale et culturelle dans la société française. Les bénéficiaires sont citoyens de l'Union Européenne ou d'un pays hors de l'Union Européenne, immigrés primo-arrivant ou non. Le FLI, à la différence du Français Langue Etrangère (FLE), intègre la dimension citoyenne et les valeurs de la république dans son approche de la langue et de la culture.

Cours de français « maîtrise des savoirs de base (lutte contre l'illettrisme) : destiné à des adultes ayant été scolarisés en France mais n'ayant pu parvenir à une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et/ou des mathématiques leur permettant d'être autonome dans les situations simples de la vie courante.

Ce cours est également ouvert aux personnes d'origine étrangère n'ayant pas/plus aucune difficulté en compréhension et en expression orale mais qui souhaitent développer leurs compétences en français lu et écrit.

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

L'UDAF de l'Ariège porte l'action et travaille étroitement avec les prescripteurs qui positionnent les apprenants sur le dispositif : pôle emploi, la mission locale, Centre local, associations à caractère social, etc.

Lien avec d'autres actions :

- Toutes actions en faveur de l'alphabétisation
- Toutes en action en faveur de l'accès à l'emploi et de l'insertion

Descriptif de l'action :Les objectifs :

L'objectif est de lutter contre l'exclusion et favoriser l'insertion sociale, professionnelle et culturelle des personnes ayant des difficultés dans la maîtrise de la langue française, dans un parcours concerté avec les prescripteurs avec lesquels un suivi du bénéficiaire est proposé. Depuis 2013, l'UDAF de l'Ariège organise des cours de français sur les villes de Foix et de Pamiers, animés par une intervenante qualifiée, à destination d'un public adulte.

L'organisation et le nombre de cours :

Les cours ont lieu toute l'année sauf en juillet et août et la dernière semaine de décembre. L'UDAF envisage de proposer des cours sur la période estivale en 2016.

Les cours sont gratuits pour les bénéficiaires.

Les cours de Français Langue d'intégration sont organisés, à Pamiers :

- Le mardi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30 à la Maison de l'Action Sociale et des Services au public (5 rue de la Maternité, Pamiers). La salle est mise gratuitement à disposition par la Mairie de Pamiers.

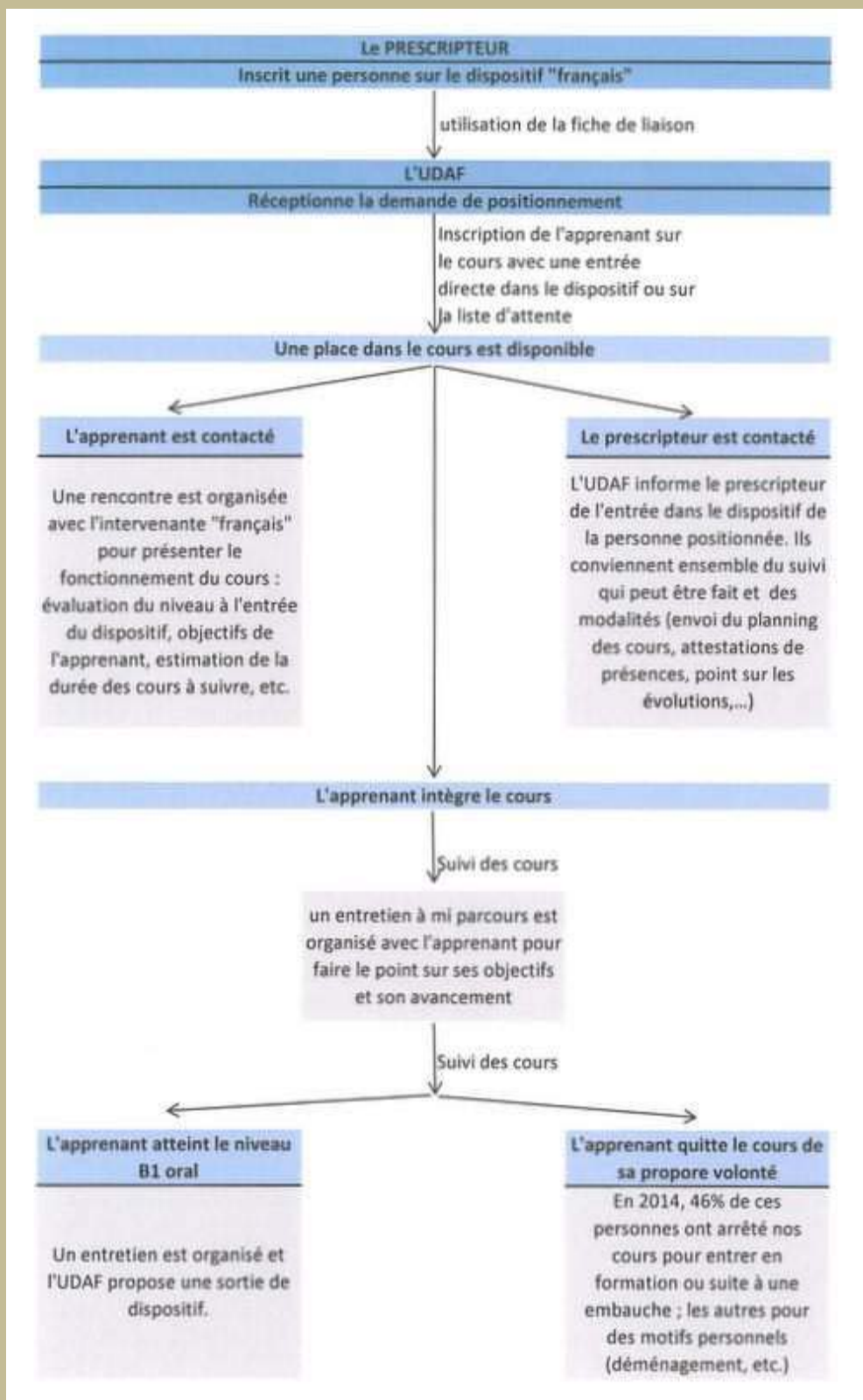
Les cours de français « maîtrise des savoirs de base », sur Pamiers :

- Le mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30 à la Maison de l'Action Sociale et des Services au public (5 rue de la Maternité, Pamiers).

A partir de septembre 2015, l'UDAF organisera un cours de FLI supplémentaire sur Pamiers afin de répondre à la demande.

Au total, à partir de septembre, l'UDAF organisera 3 cours sur Pamiers (2 de FLI et 1 de lutte contre l'illettrisme).

Le dispositif :



Résultats attendus :

1/ Permettre aux bénéficiaires de formuler et d'atteindre leur objectif, fixé à l'entrée dans le dispositif (et réévalué en cours de parcours)

> x rencontres individuelles organisées permettant d'évaluer le niveau des apprenants.

2/ Permettre aux bénéficiaires d'atteindre le niveau seuil B1 oral du CECR (Cadre Européen de Référence pour les Langues) leur permettant une certaine autonomie dans les situations de la vie quotidienne

3/ Satisfaire la demande des prescripteurs quand ils positionnent les personnes

L'objectif sur 2015 est d'augmenter le nombre de cours à Pamiers.

Une grande partie des bénéficiaires résident sur les zones concernées par le contrat de ville : centre ancien et la Gloriette.

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

L'action existe depuis 2013 mais l'offre de cours va être développée dès septembre 2015 pour mieux répondre à la demande.

Moyens matériels et humains mobilisés :

Les cours sont organisés à Pamiers dans une salle prêtée par la ville.

Les cours de français sont animés par une professionnelle, formée dans le domaine de l'enseignement du français à un public adulte, 24h/semaine. Elle est appuyée par une chargée de développement, sur le volet administratif et financier ainsi que sur le projet de développement global de l'action, à raison de 4h/semaine.

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé pour Pamiers, exercice 2015 : 20 770 €

Calendrier de mise en œuvre :

Action déjà effective sur Pamiers à raison de 2 cours de français / semaine (1 FLI et 1 « maîtrise des savoirs de base »).

1 cours supplémentaire de FLI à partir de septembre 2015.

Calendrier :

- MAI 2015 : recherche d'une salle disponible toute l'année pouvant accueillir une dizaine d'apprenants pour le nouveau cours.

- JUIN 2015 : communication auprès des structures sociales locales et des partenaires/prescripteurs indiquant l'ouverture d'un nouveau cours.

- SEPTEMBRE 2015 : inscription des apprenants sur les 3 cours et entretiens individuels.

Reprise des cours.

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Nombre d'entretiens individuels d'entrée dans le dispositif

- Permanence et/ou augmentation des prescripteurs

- Nombre d'heures en face à face pédagogique

- Indicateur de fréquentation des cours : maintien du nombre de bénéficiaires inscrits sur le dispositif

- Objet de la sortie du dispositif : entrée dans une formation qualifiante, contrat de travail, niveau B1 atteint, etc

Communication :

- Document de présentation de l'action à destination des prescripteurs.
- Fiche de positionnement d'une personne par le prescripteur.
- Rapport annuel d'activités.

- Site internet de l'UDAF 09 (www.udaf09.org)

L'UDAF communique peu sur cette action étant donné que les cours sont saturés depuis leur mise en place et qu'elle ne pourrait absorber la demande supplémentaire. L'UDAF projette de communiquer plus largement sur son offre, notamment en direction des acteurs sociaux du territoire, afin de rendre plus lisible son action.



PRÉFET DE L'ARIÈGE



2- Domaine d'action : Cadre de vie - Renouvellement Urbain

2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain et Préservation de l'environnement

- 2-1-01 Renforcement de l'opération façades
- 2-1-02 Renforcement de la plateforme de lutte contre l'habitat indigne
- 2-1-03 (fiche généraliste supprimée et intégrée dans le corps du Contrat de Ville)
- 2-1-04 Elaboration d'un nouveau programme d'amélioration de l'habitat, en partenariat avec l'ANAH (OPAH-RU, PIG...) pour la période 2016-2020
- 2-1-05 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'identification et la mise en œuvre d'une structure juridique porteuse de projets urbains et de renouvellement de l'habitat et la création de logements sur les quartiers prioritaires du Contrat de Ville
- 2-1-06 Création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
- 2-1-07 Mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement
- 2-1-08 Accompagnement par la CCPP et la Ville de Pamiers à l'émergence d'un projet d'habitat participatif
- 2-1-09 Réhabilitation d'un immeuble sis 53 rue Gabriel Péri à Pamiers
- 2-1-10 Un axe transversal à requalifier à partir de la porte Est et en traversée de ville jusqu'à l'usine Aubert et Duval
- 2-1-11 Requalification de l'avenue de l'Ariège en faveur du lien entre quartiers
- 2-1-12 Requalification de l'entrée Nord – Principale entrée de la Ville en venant de Toulouse
- 2-1-13 Modification de la production énergétique de la piscine : diminuer les coûts de fonctionnement pour élargir la gratuité et les tarifs réduits
- 2-1-14 Création d'un parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et culturel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturel, économique et touristique du territoire

- 2-1-14A Réhabilitation du Carmel de Pamiers en vue de l'intégration de l'édifice au parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et cultuel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturel, économique et touristique du territoire. Création d'un centre culturel à dimension régionale.
- 2-1-14B Restauration de l'église Notre Dame du Camp – édifice classé en partie et inscrit en totalité au titre des monuments historiques en vue de l'intégration de l'édifice au parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et cultuel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturel, économique et touristique du territoire.
- 2-1-14C Cristallisation des vestiges de l'ancien couvent des Augustins en vue de l'intégration au parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et cultuel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturel, économique et touristique du territoire.
- 2-1-14D Restauration de l'immeuble dénommé « La Providence » en vue de l'intégration de l'édifice au parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et cultuel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturel, économique et touristique du territoire.
- 2-1-14E Conservation et entretien de l'immeuble dénommé « Lavoirs » en vue de l'intégration de l'édifice au parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et cultuel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturel, économique et touristique du territoire.
- 2-1-15 Création d'un cinéma multiplexe – Esplanade de Milliane (centre ancien)

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Renforcement de l'opération façades

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

L'opération façades est en œuvre depuis 1998 sur le territoire de la CCPP. Chaque commune détermine le périmètre sur lequel les ravalements sont éligibles aux subventions. Il s'agit généralement du centre bourg. Pour la Ville de Pamiers, le périmètre a été élargi au fil des années et comprend actuellement l'ensemble des entrées de ville. En 2014, sur 13 immeubles subventionnés à Pamiers, seuls 6 étaient situés dans le centre ancien.

Public concerné par l'action :

Propriétaires des immeubles du périmètre prioritaire

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Porteur : Communauté de Communes du Pays de Pamiers

Associés : Architecte des Bâtiments de France de l'Ariège, Ville de Pamiers, Chambre des métiers, Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement, ADEME...

Lien avec d'autres actions :

- Toutes actions d'amélioration de l'habitat
- Injonctions de ravalement
- Lutte contre l'habitat indigne

Descriptif de l'action :

La CCPP propose à la Ville de Pamiers de revoir le périmètre éligible. Il pourrait par exemple être resserré au seul périmètre prioritaire du centre ville afin de pouvoir augmenter significativement le taux de subvention de base (de 30% à 50% ?). Cette action pourrait s'accompagner d'injonctions de ravalement (voir fiche ad hoc)

Résultats attendus :

Réhabilitation des façades intégrant éventuellement l'amélioration énergétique

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

Mais elle est optimisée

Moyens matériels et humains mobilisés :

Actuellement, l'opération est réalisée en régie par un 0,1ETP. Des moyens supplémentaires ne semblent pas nécessaires. La coordination avec le service urbanisme devra être renforcée si les injonctions de travaux sont mises en œuvre.

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : €

Calendrier de mise en œuvre :

Janvier à décembre 2016. Renouvelable annuellement.

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

Nombre de façades réhabilitées

Communication :

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-1-02**

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Renforcement de la plateforme de lutte contre l'habitat indigne

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse
- 7 Citoyenneté et valeur de la république

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Le centre-ville comporte de nombreux logements potentiellement indignes. Une plateforme est animée par la Communauté de Communes du Pays de Pamiers (CCPP) depuis 2006. A la demande des locataires, des relevés d'infraction au règlement sanitaire départemental sont réalisés et transmis aux propriétaires après signature par le Maire. La CCPP assure le suivi du dossier qui peut aller jusqu'à la mise en demeure ou la transmission du dossier à la police. Cette opération est un succès avec 30 à 40 logements par an traités mais le service habitat constate que de nombreuses situations ne sont pas signalées.

Public concerné par l'action :

Occupants de logements locatifs du centre-Ville

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Porteur : CCPP

Acteurs associés : Ville de Pamiers, ARS, CAF, DDT09, MSA...

Lien avec d'autres actions :

Opération d'amélioration de l'habitat pour le financement des travaux nécessaires.

Descriptif de l'action :

Au cours de l'année 2015, le renforcement de la plateforme sera à l'étude. Une piste pourrait être, en partenariat avec la CAF, de systématiser les visites en cas d'ouverture de droits à l'allocation logement sur le périmètre du contrat de Ville (centre-Ville). Il s'agit dans un premier temps d'obtenir de la CAF le nombre d'ouvertures de droits et si le volume est trop important, de rechercher des critères signes de fragilité (personnes seules, bénéficiaires, RSA, personnes âgées...). La visite pourrait être un préalable incontournable à l'ouverture des droits, comme un « permis de louer » ou au contraire un simple service proposé.

Résultats attendus :

Amélioration de la qualité du parc de logements locatifs et des conditions de vie des occupants

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

mais elle est renforcée

Moyens matériels et humains mobilisés :

Actuellement, l'action est menée en régie dans le cadre du 0,8 ETP dédié à l'amélioration de l'habitat. Son amplification pourra nécessiter le renforcement de l'équipe.

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : Renforcement de l'équipe d'ingénierie – ½ ETP

Calendrier de mise en œuvre :

Etude en 2015, démarrage opérationnel dès 2016

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

Nombre de visites proposées, nombre de logements visités, nombre de logements améliorés

Communication :

A déterminer, des partenariats existent déjà (CAF, ADS, CCAS, Maison d'Habitat, ARS).

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-1-04**

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Elaboration d'un nouveau programme d'amélioration de l'habitat, en partenariat avec l'ANAH (OPAH-RU, PIG...) pour la période 2016-2020

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse
- 7 Citoyenneté et valeur de la république

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers est cosignataire depuis 1998 d'Opérations Programmées d'Amélioration l'Habitat (OPAH) et de Programmes d'Intérêt Général (PIG). Ces programmes sont signés avec l'ANAH en partenariat avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional. Le PIG en cours arrive à échéance le 31 décembre 2015. Un nouveau programme doit être élaboré.

Public concerné par l'action :

Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers.

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers est maître d'ouvrage de l'opération. L'ANAH est co-signataire et principal financeur, les Conseil Départemental et Régional participent également au financement des travaux des propriétaires et à l'ingénierie.

Lien avec d'autres actions :

- Plateforme de lutte contre l'habitat indigne
- Opération façades
- Toute opération en faveur de l'amélioration et l'équilibrage de l'habitat

Descriptif de l'action :

La future opération d'amélioration de l'habitat devra être plus ambitieuse que les précédentes, l'idéal étant qu'elle prenne la forme d'une OPAH-RU (la décision relevant de l'ANAH). Dans ce cas, une convention serait signée pour 5 ans, avec un traitement social et urbain venant s'ajouter au traitement du volet habitat. Les financements de l'ANAH, notamment en matière d'ingénierie seraient alors relevés.

Quel que soit le dispositif retenu, la Communauté de communes propose, pour la ville de Pamiers, de concentrer son action sur le seul périmètre du contrat de ville (et particulièrement le centre ancien), de façon à pouvoir, à moyens constants, majorer ses taux d'intervention en faveur des propriétaires bailleurs et occupants de ce territoire.

Enfin, le recours à des outils plus contraignants de type RHI (résorption de l'habitat indigne) et Thirori (Traitement de l'habitat insalubre, remédiable ou dangereux) devra être étudié. Ce dernier permet notamment un large financement par l'ANAH d'études de faisabilité sur des immeubles ciblés et pour lesquels le déficit foncier de l'opération pourra être également largement financé.

Plusieurs interventions innovantes seront par ailleurs à étudier : financement de logements locatifs non conventionnés pour des travaux spécifiques (mise en place d'ascenseurs, création de sorties (terrasses, curetage de cœur d'îlots et végétalisation, création des accès aux étages séparés des locaux de rdc...), étude thermique des logements du centre-ville (usage de caméras thermiques pédestres ou drones...).

Résultats attendus :

Amélioration de logements de propriétaires occupants et bailleurs, diminution de la vacance, lutte contre l'habitat indigne.

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

mais elle est amplifiée en fonction des éléments du diagnostic

Moyens matériels et humains mobilisés :

L'opération actuelle est animée en régie par 0,8 ETP. Le recours à une OPAH-RU pourrait nécessiter le renforcement de l'équipe.

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : le budget de la future opération est à construire durant cette phase pré-opérationnelle.

Calendrier de mise en œuvre :

Phase pré-opérationnelle de Juin à Novembre 2015 pour un début d'opération au 1^{er} janvier 2016.

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

A construire en phase pré-opérationnelle

Communication :

A construire en phase pré-opérationnelle

Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-1-05

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'identification et la mise en œuvre d'une structure juridique porteuse de projets urbains et de renouvellement de l'habitat et la création de logements sur les quartiers prioritaires du Contrat de Ville

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse
- 7 Citoyenneté et valeur de la république

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers, dans le cadre de sa compétence « habitat », a très largement investi dans la constitution d'une réserve foncière sur l'îlot Sainte Claire situé dans le cœur historique de la ville centre de Pamiers.

Plus de 2 M€ ont été investis sur ce secteur en 10 ans.

Cette action s'inscrit dans une stratégie de revitalisation du centre ancien qui au fil des années s'est d'une part désertifié et paupérisé. Cette stratégie obéit en outre à la nécessité de réinvestir un îlot

devenu au fil du temps à la fois délaissé par les habitants et qui a connu une dégradation de la qualité de son habitat.

Cet îlot d'intervention a été identifié dans le cadre d'études préliminaires et sur le constat de la situation fait par les habitants eux-mêmes de ce quartier mais également dans le cadre d'une étude de renouvellement urbain du centre ancien de Pamiers.

Un projet d'aménagement de ce quartier a été réalisé.

Ainsi dans le cadre du « contrat de ville », ce quartier se trouve situé dans le périmètre d'intervention.

Au-delà de l'action engagée de constitution de la réserve foncière depuis plusieurs années, le territoire souhaite s'engager dans une phase active et opérationnelle de réhabilitation / reconstruction de logements et d'équipements publics.

Cela reste une difficulté dès lors que le territoire, constitué d'une collectivité locale et d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, ne possède pas forcément les outils juridiques et opérationnels permettant de mettre en œuvre la programmation et la mise en œuvre concrète du projet prédéfini.

Public concerné par l'action :

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Le porteur de l'action est la Communauté de Communes du Pays de Pamiers.

Le principal acteur associé en sera la Ville de Pamiers.

Lien avec d'autres actions :

L'action étant pour l'heure circonscrite à une étude juridique, il est pour l'heure difficile de définir des liens avec d'autres actions du « contrat de ville » et du programme des actions qui pourront être ultérieurement identifiées et concrétisées dans la future convention ANRU.

Cependant, on peut raisonnablement penser qu'à terme, si l'objet de l'étude se concrétise, l'action de la future structure juridique pourra s'élargir à des actions dépassant le seul cadre de la rénovation urbaine et de la création de logements dans le centre historique de Pamiers (notamment le secteur Gloriette Foulon).

Descriptif de l'action :

Il s'agit d'une mission d'assistance pour l'identification et la mise en place d'une structure juridique porteuse de divers projets urbains, d'habitat, d'équipements et d'aménagements urbains, en particulier pour le périmètre des quartiers prioritaires. Contenu de la Mission :

Phase 1 : Identification de la structure et de son objet :

- Identification des différents types de structures possibles avec actionnariat privé ou non (SPL-A, SEML, SEMOP...), de leur objet, de leur principe de création et de fonctionnement avec leur gouvernance ;
- Analyse comparative des avantages/inconvénients de ces différentes structures, adaptées au contexte institutionnel et opérationnel envisagé :
 - possibilité d'actionnariat public/privé, nombre de fondateurs,
 - objet plus ou moins large et variable (missions, territoire...),
 - relations avec les Collectivités de rattachement...

Phase 2 : Montage de la structure : après validation du type de structure, assistance à la mise en place de cette structure :

- Etablissement des principes de financement avec, au vu des premières opérations à venir, le dimensionnement des fonds propres, les choix d'organisation et leurs impacts financiers, la rémunération de la structure nécessaire à ses missions et pour assurer sa pérennité ;
- Etablissement d'un projet de statuts avec notamment la définition des principes de gouvernance, des compétences opérationnelles, d'organisation et de fonctionnement de la structure ;

Résultats attendus :

Constitution de la structure porteuse au plus tard fin 2015.

L'action est-elle nouvelle ?

Oui
Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Cabinet d'Avocat spécialisé

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : 15.000 € HT

Calendrier de mise en œuvre :

- ⇒ Rapport d'étape phase 1 : mai 2015
- ⇒ Rapport final phase 1 : juin 2015
- ⇒ Phase 2 : décembre 2015

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- ⇒ Respect des délais de l'étude
- ⇒ Constitution effective de la structure. Cf. détail phase 2 « descriptif de l'action ».

Communication :

Institutionnelle classique

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-1-06**

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Par délibération du conseil municipal du 16 décembre 2010, réitérée le 28 juin 2012, la commune de Pamiers approuvait la mise à l'étude d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur son territoire.

Ces décisions font suite à la mise à l'étude d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Celle-ci n'a pu aboutir du fait de la promulgation de la loi valant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010.

La volonté de la commune est de deux ordres :

- D'une part, d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en protégeant et en mettant en valeur le patrimoine bâti de son centre historique.
- D'autres part, d'offrir au travers de l'AVAP, les conditions favorables pour les investisseurs privés de s'engager dans des projets de restructuration d'immeubles du centre ancien afin de faire émerger une offre de logements de standing.

Et ainsi, de redynamiser son centre ancien en y attirant une population plus aisée (mixité sociale par gentrification).

Au-delà de la stricte conservation et de la mise en valeur du patrimoine bâti et de son environnement (paysager, environnemental...), l'une des forces des AVAP est sa capacité à s'intégrer dans un projet global de développement urbain économique, social et culturel.

A l'intérieur de l'AVAP, les travaux sont soumis à autorisation spéciale après avis de l'Architecte des Bâtiments de France, fondé sur les prescriptions et les recommandations de celle-ci.

En contrepartie, l'AVAP permet aux propriétaires de bénéficier d'une défiscalisation de certains travaux liés à l'amélioration et à la mise en valeur extérieure de l'habitat : la loi Malraux.

Celle-ci s'adresse, pour 2015, aux contribuables français qui investissent dans des appartements à rénover (logements destinés à la location). Les travaux doivent aboutir à la restauration complète de l'immeuble (la qualité du bâti est suivie par l'Architecte des Bâtiments de France). Ce sont donc en général, des opérations de grande qualité architecturale.

Les opérations Malraux visent les centres villes historiques et offrent aux investisseurs une excellente opportunité de défiscalisation et une bonne protection à moyen et long terme notamment une réduction d'impôt de 22% des travaux de restauration avec un plafond de 100.000,00 euros de travaux par an (soit une réduction d'impôt maximum de 30.000,00 €/an).

Public concerné par l'action :

- Investisseurs privés souhaitant bénéficier de défiscalisations importantes
- Ensemble des propriétaires du périmètre de l'AVAP
- Mécènes-Amateurs de patrimoine en général et d'architecture religieuse classique

Après interventions :

- Associations culturelles et historiques locales
- Touristes

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Porteur de l'action Ville de Pamiers
- Acteurs principaux associés :
- Services de l'Etat : Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architecte des Bâtiments de France
- Conseil Régional Midi-Pyrénées
- Conseil Départemental de l'Ariège (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)
- Communauté de communes du Pays de Pamiers

Lien avec d'autres actions :

Toutes actions de Renouveau urbain

Toutes actions de redynamisation du centre ancien sur le plan économique et touristique

Toutes actions de Mise en valeur du patrimoine communal

Descriptif de l'action :

En concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, la commune établit une servitude d'utilité publique annexée au Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine est constitué de trois documents :

- **le rapport de présentation** présente les objectifs de l'AVAP, fondés sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental qui lui est annexé, prenant en compte le PADD du PLU s'il existe. Le diagnostic doit figurer intégralement dans le dossier ;
- **le règlement** comprend des prescriptions relatives à l'insertion des projets et à la mise en valeur des patrimoines ;
- **les documents graphiques** précisent le ou les périmètres et localisent les prescriptions du règlement.

Résultats attendus :

- Embellissement, amélioration du cadre de vie et de l'image du centre historique.
- Rénovation de qualité des immeubles du centre historique.
- Développement de l'activité culturelle et patrimonial.
- Développement économique et touristique.

L'action est-elle nouvelle ?

Oui
Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Pilotage : Comité de Pilotage, commission locale de l'AVAP, Architecte des Bâtiments de France.

Moyens humains : Service aménagement du territoire et politique de la ville, service de l'inventaire de la Communauté de communes du Pays de Pamiers.

Etudes : Bureau d'étude retenu URBA'DOC.

Engagements financiers :

Aucune demande n'est sollicitée au titre du contrat de ville

Budget prévisionnel estimé :

Calendrier de mise en œuvre :

2016 : Approbation de l'étude – entrée en vigueur du document.

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Nombre de demande d'autorisation de travaux.
- Nombre d'avis favorable, avis favorable avec réserve(s), avis défavorable.
- Nombre de rendez-vous d'explication du document (objectifs et règlement).

Communication :

Une communication spécifique sera mise en place. Elle sera organisée principalement autour d'un dépliant précisant les objectifs du document. Ce dépliant sera illustré de bons exemples et de bonnes pratiques.

Site web de la ville.

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-1-07**

Quartier concerné :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Centre ancien | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La Gloriette - Le Foulon | <input checked="" type="checkbox"/> |

Intitulé de l'action :

Mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs | <input type="checkbox"/> |
| 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république | <input checked="" type="checkbox"/> |

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité | <input type="checkbox"/> |

3- Développement économique – Emploi et Formation

- | | |
|--|--------------------------|
| 3-1 Activités économiques et Touristiques | <input type="checkbox"/> |
| 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation | <input type="checkbox"/> |

Thématiques Transversales

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 4 Egalité Femmes / Hommes | <input type="checkbox"/> |
| 5 Lutte contre les discriminations | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 Jeunesse | <input type="checkbox"/> |

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

La Communauté de Communes du Pays de Pamiers est dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) qui s'achève en Mai 2015. Mme Le Préfet de l'Ariège en a accepté une prorogation pour une année.

La présence d'un PLH sur le territoire et son inscription dans la nouvelle politique de la ville rendent la création d'une conférence intercommunale du logement obligatoire, conformément aux dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014.

Public concerné par l'action :

- Les demandeurs de logements sociaux
- Les bailleurs sociaux

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Communauté de Communes

En lien avec :

- Les communes membres de l'intercommunalité
- L'Office public de l'habitat de l'Ariège
- La SA HLM ALOGEA
- L'Agence nationale de l'Habitat
- Les bailleurs sociaux privés du territoire
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- ...

Lien avec d'autres actions :

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain
- Renouvellement urbain, notamment du Quartier de la Gloriette
- Toutes opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat

Descriptif de l'action :

La conférence intercommunale du logement est co-présidée par le préfet et le président de l'EPCI. Elle adopte des orientations sur divers champs telles les attributions de logements, les mutations sur le patrimoine locatif social, les modalités de relogement des personnes déclarées prioritaires au titre du droit au logement opposable (DALO) et des personnes relevant des projets de renouvellement urbain, les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation. Ces orientations seront mises en œuvre par conventions.

Résultats attendus :

- Mise en place d'une politique d'attribution unifiée des bailleurs du territoire
- Cohérence des politiques d'attribution des logements sociaux avec les objectifs du contrat de Ville
- Meilleure lisibilité pour les administrés

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Ingénierie du service habitat de la Communauté de Communes

Engagements financiers :

Valorisation du temps de travail nécessaire à la mise en œuvre de l'action

Calendrier de mise en œuvre :

- Travaux de mise en place de la commission au deuxième semestre 2015
- Installation de la conférence en décembre 2015

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Installation de la conférence dans les délais requis
- Réunions régulières
- Application des orientations par les bailleurs sociaux

Communication :

A déterminer.

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-1-08**

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Accompagnement par la CCPP et la Ville de Pamiers à l'émergence d'un projet d'habitat participatif

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

La SAS Péri's Coop est une coopérative constituée de futurs habitants souhaitant acquérir collectivement un logement en centre-ville de Pamiers. Il s'agit pour ses membres de choisir et concevoir l'aménagement de leur futur immeuble à réhabiliter et dont la SAS sera propriétaire. Ces futurs usagers ont à cœur de s'implanter dans un centre-ville qu'ils savent en difficulté mais dont ils recherchent les atouts en termes de services, de coût du foncier et de qualité de vie.

La CCPP et la Ville de Pamiers souhaitant redonner une mixité sociale à ce quartier, soutenir ces « pionniers » apparaît crucial pour favoriser l'émergence d'une première opération en cœur de ville.

Public concerné par l'action :

Membres de la SAS Péri's Coop ou toute autre structure portant un projet d'habitat participatif

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Société Péri's Coop
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Communauté de Communes
- Ville de Pamiers
- Office Public de l'Habitat de l'Ariège (OPH09)
- Conseil Départemental de l'Ariège
- Région Midi-Pyrénées
- ADEME
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- ...

Lien avec d'autres actions :

Toutes actions en faveur de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie

Descriptif de l'action :

La CCPP et la Ville de Pamiers souhaitent accompagner Péri's Coop dans cette démarche. Il s'agit dans un premier temps d'un accompagnement en matière d'ingénierie : aide à la recherche de foncier vacant disponible, soutien dans les démarches à réaliser auprès des interlocuteurs (ANAH, services de l'urbanisme, office HLM...). Selon le montage, le projet pourrait être financé par la CCPP (dans le cadre de la future OPAH-RU par exemple).

Résultats attendus :

Remise sur le marché d'un immeuble vacant en cœur de Ville, accueil de propriétaires occupants et recherche de mixité sociale.

Mise en place d'un système reproductible.

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Ingénierie communautaire et municipale dans un premier temps

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : € A déterminer

Calendrier de mise en œuvre :
Ingénierie en 2015, mise en œuvre de l'opération en 2016

Indicateurs retenus pour l'évaluation :
Nombre de logements réhabilités.

Communication :
A déterminer

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Réhabilitation d'un immeuble sis 53 rue Gabriel Péri à Pamiers

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse
- 7 Citoyenneté et Valeurs de la République

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

La Communauté de Communes et la Ville de Pamiers constituent depuis 2011 des réserves foncières au centre-ville afin de permettre l'émergence d'opérations de renouvellement urbain. L'immeuble sis 53 rue Gabriel Péri à Pamiers a été identifié par un groupe d'habitants recherchant une solution de promotion de type « habitat participatif ». Le projet a été largement accompagné de 2012 à 2014 par les collectivités. Un portage par l'OPH

09 a été largement étudié et la Communauté de Communes a acquis deux immeubles voisins afin de favoriser le projet. La négociation foncière entre le propriétaire et le groupe d'habitants ayant échoué, l'opération n'a pu être réalisée. Aujourd'hui, eu égard aux nouvelles dispositions fiscales permettant une exonération de plus-value pour les ventes en faveur d'opérations d'utilité sociale, il semble qu'une nouvelles négociation foncière puisse être engagée. Le groupe d'habitants originel ayant reporté son projet sur un autre site du quartier prioritaire, il apparaît opportun d'envisager une nouvelle opération sur cet immeuble via l'opérateur départemental (OPH 09).

Public concerné par l'action :

- Futurs habitants de l'immeuble

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Communauté de Communes
- Ville de Pamiers
- OPH 09
- Autres

Lien avec d'autres actions :

- Toutes opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat

Descriptif de l'action :

La réhabilitation de cet immeuble de caractère vacant et très dégradé permettrait la création de 13 logements locatifs à loyer modéré sur le bâtiment central et 2 logements en accession sociale à la propriété sur le foncier appartenant à la Communauté de Communes.

Résultats attendus :

- remise sur le marché de logements vacants et dégradés
- production de logements de qualité
- installation en centre-ville de nouvelles familles, locataires et propriétaires occupants

L'action est-elle nouvelle ?

- Oui
- Non

Engagements financiers :

A définir. La Communauté de Communes pourrait apporter une aide de 10 000 € par logement produit par l'OPH 09. Soit 150 000 €.

Calendrier de mise en œuvre :

2015/2016 : Etude pour la mise en place de l'action, acquisition foncière

2017 : travaux

2017 : livraison

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Respect de l'échéancier
- Mise en location/commercialisation

Communication :

A déterminer.

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-1-10**

Quartier concerné :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Centre ancien | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La Gloriette - Le Foulon | <input checked="" type="checkbox"/> |

Intitulé de l'action :

Un axe transversal à requalifier à partir de la porte Est et en traversée de ville jusqu'à l'usine Aubert et Duval

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république | <input checked="" type="checkbox"/> |

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité | <input checked="" type="checkbox"/> |

3- Développement économique – Emploi et Formation

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 3-1 Activités économiques et Touristiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation | <input checked="" type="checkbox"/> |

Thématiques Transversales

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 4 Egalité Femmes / Hommes | <input type="checkbox"/> |
| 5 Lutte contre les discriminations | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 Jeunesse | <input type="checkbox"/> |

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

La route départementale 11 traverse la Ville d'Est en Ouest et constitue une artère essentielle irrigant le centre-ville, le collège BAYLE et l'EREA, la gare multimodale, la caserne SARRUT, le centre-ville pour en bout de parcours desservir l'usine AUBERT ET DUVAL, principal employeur de la ville.

La majeure partie de cet axe située en agglomération ne comporte pas de trottoirs ou des trottoirs inaccessibles. Les vitesses de circulation sont élevées. La cohabitation des différents flux de circulation n'est pas optimale et les emprises ne permettent pas de séparer tous les flux.

Un aménagement adapté de cette portion de voie (entre la gare multimodale et la ville puis l'usine métallurgique) créant des conditions plus favorables à l'utilisation des modes de déplacement doux (vélo, piéton), permettrait, de réduire les engorgements aux heures de pointe, de régler les conflits de circulation, et en le conjuguant à d'autres types d'actions (mobilité), de réduire l'entrée des véhicules, de créer les conditions afin que la voiture ne soit pas le mode de déplacement privilégié.

Public concerné par l'action :

Tous publics
Salariés d'Aubert et Duval
Scolaires
Usagers du train et des transports régionaux

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Ville de Pamiers
Conseil Départemental de l'Ariège
Association VEOLRIEGE
Parents d'élèves
AUBERT ET DUVAL

Lien avec d'autres actions :

Actions sur la mobilité notamment extension du réseau de transport urbain
Plan de déplacement Urbain où plan de mobilité
Requalification piétonne de la ceinture des canaux

Descriptif de l'action :

Mise en conformité accessibilité
Plantations fleurissement
Modération de la vitesse
Gestion des éclairages publics
Renouvellement éclairage public
Effacement des réseaux aériens
Réorganisation signalisation d'intérêt local
Extension réseau fibre

Résultats attendus :

Confort de circulation et sécurisation pour les usagers des modes de circulation doux
Amélioration de l'environnement urbain, embellissement.
Augmentation de la fréquentation des pôles desservis.
Amélioration de la complémentarité entre les divers modes de déplacement.
Améliorer la sécurité pour l'ensemble des usagers.

L'action est-elle nouvelle ?

Oui
Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Ville de Pamiers – maîtrise d'œuvre (interne ou externe).
Entreprises de travaux.

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : Etudes 400000€
Travaux 2 000 000 €

Calendrier de mise en œuvre :

A déterminer dans le respect du calendrier de la maquette ANRU

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

Evolution des flux de circulation en faveur des déplacements doux

Nombre d'accidents

Enquête de satisfaction des riverains :

- Bruit
- Sécurité
- Confort d'usage

Communication :

Articles de presse.

Site de la Ville de Pamiers.

Réunions de quartiers.

Courriers individuels riverains.

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-1-11**

Quartier concerné :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Centre ancien | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La Gloriette - Le Foulon | <input checked="" type="checkbox"/> |

Intitulé de l'action :

REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE L'ARIEGE EN FAVEUR DU LIEN ENTRE QUARTIERS

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république | <input checked="" type="checkbox"/> |

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité | <input checked="" type="checkbox"/> |

3- Développement économique – Emploi et Formation

- | | |
|--|--------------------------|
| 3-1 Activités économiques et Touristiques | <input type="checkbox"/> |
| 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation | <input type="checkbox"/> |

Thématiques Transversales

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 4 Egalité Femmes / Hommes | <input type="checkbox"/> |
| 5 Lutte contre les discriminations | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 Jeunesse | <input checked="" type="checkbox"/> |

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Le quartier de La Gloriette et du Foulon bénéficie de la présence proche (quartier vécu), d'un gymnase, d'une école élémentaire (H CAZALE), d'un lycée (I CROS), d'une école maternelle et d'une crèche (CONDAMINE) avec service de restauration. Ces équipements, offrent un service de qualité aux familles en faveur des jeunes, des enfants et jeunes enfants de ces quartiers mais restent déconnectés de ceux-ci par l'absence de cheminement accessible sécurisé et par la présence de RD 624 perçue comme une vraie frontière, perception générée par le traitement purement routier qui lui est aujourd'hui conféré. En aggravation, l'accès à l'école maternelle des Condamines n'est possible que par une voie arrière à l'opposée des dits quartiers.

La reconnexion de ces équipements aux quartiers Gloriette-Foulon passe par une nécessaire requalification du carrefour et des voies les desservants (Irénée CROS et avenue de l'Ariège) et de leurs abords ainsi que par la réouverture de l'accès à la maternelle des Condamines au droit de l'Avenue Irénée CROS (RD 624), anciennement accès principal.

La RD 624 est l'axe principal (Nord /Sud) de traversée de ville, et génère un flux important de véhicules, l'avenue de l'Ariège constitue quant à elle, un axe de desserte locale des HLM de la Gloriette, du Lycée Professionnel Irénée Cros, du complexe sportif Irénée Cros, de l'école maternelle des Condamines l'ensemble concentré sur un même espace (entrée de ville) où les conflits d'usagers sont multiples.

Les espaces laissés libres sont mal exploités et n'invitent pas à la rencontre sociale.

La voiture est trop présente devant les entrées des bâtiments par manque d'organisation du stationnement tant aux abords des résidences de logements qu'aux abords des équipements publics (lycée professionnel, équipements sportifs).

La réorganisation de l'ensemble de ces espaces est nécessaire afin de permettre une réappropriation des espaces publics par les piétons notamment (reconnexion des équipements entre eux, création de lien social et de convivialité, facilité d'usage), de rétablir un possible partage des usages susceptibles d'apaiser également certains comportements (réduction des incivilités).

Public concerné par l'action :

- Habitants et usagers du quartier.
- Enseignants et élèves du Lycée Professionnel et de la maternelle.
- Usagers des équipements sportifs.

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Ville de Pamiers
- OPH de l'Ariège.
- Conseil Départemental
- Conseil Régional
- Association de Quartiers

Lien avec d'autres actions :

Descriptif de l'action :

- Requalifier le carrefour et les voies avec comme objectifs de relier les quartiers entre eux et de gommer la perception de frontière de la route départementale
- Réorganiser les circulations et les stationnements
- Créer des liaisons douces
- Créer des espaces de convivialité
- Paysager le site
- Optimiser l'accès aux équipements publics

Résultats attendus :

- Reconnecter les équipements publics entre eux

- Reconnecter les deux quartiers (Gloriette et Condamine) entre eux
- Faciliter les échanges par les déplacements doux
- sécuriser l'appropriation des espaces publics
- Faciliter le lien social et la convivialité par le traitement retenu

L'action est-elle nouvelle ?

Oui
Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

- Services de la Ville de Pamiers – maîtrise d'œuvre externe.
- OPH de l'Ariège.

Engagements financiers :

Budget de l'opération : 860 000 € (dont 60 000 € d'études)

Calendrier de mise en œuvre :

Etudes 2019-2020

Travaux 2021

Voir calendrier de mise en œuvre de la maquette ANRU

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- A déterminer

Communication :

- Presse
- Site internet de la Ville
- Réunions de quartier
- Communication par l'intermédiaire du bailleur social

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-1-12**

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

REQUALIFICATION DE L'ENTREE NORD – PRINCIPALE ENTREE DE LA VILLE EN VENANT DE TOULOUSE

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs

1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement

2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

3-1 Activités économiques et Touristiques

3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

4 Egalité Femmes / Hommes

5 Lutte contre les discriminations

6 Jeunesse

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Pendant de nombreuses années, le développement économique du secteur Nord (Entrée de ville) a été moindre que les nouveaux espaces à l'Est de la Ville bordant la deux fois deux voies (Chandelet,...).

Il a vu néanmoins, avec l'arrivée de l'autoroute (liaison Toulouse-Andorre) et la poursuite de la deux fois deux voies, une évolution sensible.

On peut constater, depuis quatre ans, un nouveau dynamisme de ce secteur avec l'arrivée de nouveaux commerces, le développement de la zone d'activités de Gabrielat. De fait, ce développement, génère une augmentation de la fréquentation de ce tronçon de la D 624, pour partie en agglomération et pour

partie hors agglomération dont le statut limite les possibilités d'aménagement tant en terme de sécurité qu'en terme de requalification.

L'aspect de cette entrée de ville, de moindre qualité, ne distingue pas le territoire et les demandes d'intervention sur cette voie par les riverains commerçants sont régulières, relayées par une toute nouvelle association de commerçants du secteur.

Par ailleurs, la lisibilité de l'accès au centre Ville par le Nord n'est aujourd'hui que difficilement perceptible, modifiée par la configuration des nouveaux accès, lisibilité pourtant primordiale pour l'activité économique de la ville (plus grosse agglomération et plus gros gisement d'emplois du département).

En outre, cette zone économique en plein essor, mitoyenne de l'autoroute et de la deux fois deux voies, espère capter une manne touristique indispensable à son développement économique.

Enfin, ce secteur doit être accessible aux les piétons venant du centre ancien (partie Nord toute proche) et qui doivent pouvoir si rendre de façon agréable et sécurisée. C'est également une façon d'y relier le centre ancien dont les complémentarités sont recherchées au titre d'autres actions concernant notamment le développement économique et la cohésion sociale.

Il est donc souhaitable de requalifier l'ensemble de la voie depuis la limite d'agglomération (qui devra être vraisemblablement relocalisée) avec, selon les séquences, des aménagements à typologie plus ou moins urbaines ou semi urbaines qui devront prendre en compte tous les modes de déplacements vers le centre ancien et ces commerces, vers les autres pôles à caractères touristiques, culturels, scolaires, où sportifs, vers les autres secteurs commerciaux à desservir.

Public concerné par l'action :

Touristes et visiteurs
Commerçants du secteur et leurs clientèles
Habitants et usagers le long de la voie.

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Ville de Pamiers.
Communauté de Communes du Pays de Pamiers.
Conseil Département de l'Ariège.
En concertation avec l'Associations des commerçants de la zone de Roques.

Lien avec d'autres actions :

Ensemble des actions de soutien au développement économique
Ensemble des actions de renouvellement urbain et de confortation du territoire
Ensemble des actions de requalification de voirie

Descriptif de l'action :

Le projet envisagé devra être très qualifiant compte tenu de la qualité d'entrée de ville de ce secteur d'intervention.
Une concertation avec l'association des commerçants de la zone de Roques sera mise en œuvre et les commerçants de ce secteur seront associés au projet.
En concertation avec le Département, les emprises routières seront réduites aux véhicules pour permettre la création de part et d'autre de bandes arborées, et de bandes végétales cyclables et piétonnes.

Les raccordements aux commerces et voies de desserte des habitations seront sécurisés par l'aménagement spécifique tel que :

- Des entonnements.
- Des feux tricolores où rond-point le cas échéant.

Résultats attendus :

Améliorer de l'image de la ville (première perception)

Améliorer l'attractivité de la zone commerciale.

Donner envie d'entrée dans le centre ancien

Améliorer les abords immédiat de l'hyper ancien

Développer les modes de déplacement doux

Sécuriser et Limiter des risques d'accident

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Ville de Pamiers

Bureaux d'études et entreprises.

Engagements financiers :

Budget prévisionnel : Etudes 400000€

Travaux : 2 000 000 €

Calendrier de mise en œuvre :

Etude : 2018-2019

Travaux : 2020-2021

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

Augmentation de la fréquentation des commerces du secteur et du centre ville

Augmentation des utilisateurs des parkings de dissuasion présents aux portes de la ville

Nombre d'emplois créés

Respect du calendrier et des objectifs

Communication :

Site web de la ville

Plaquette

Lettre du maire

Informations vers les associations de commerçants et les commerçants.

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-1-13**

Quartier concerné :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Centre ancien | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La Gloriette - Le Foulon | <input checked="" type="checkbox"/> |

Intitulé de l'action :

Modification de la production énergétique de la piscine : diminuer les coûts de fonctionnement pour élargir la gratuité et les tarifs réduits

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république | <input type="checkbox"/> |

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité | <input type="checkbox"/> |

3- Développement économique – Emploi et Formation

- | | |
|--|--------------------------|
| 3-1 Activités économiques et Touristiques | <input type="checkbox"/> |
| 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation | <input type="checkbox"/> |

Thématiques Transversales

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 4 Egalité Femmes / Hommes | <input type="checkbox"/> |
| 5 Lutte contre les discriminations | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 Jeunesse | <input type="checkbox"/> |

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

La piscine municipale a été réhabilitée il y a maintenant 17 ans. Ce bâtiment, lieu social sportif et culturel est le plus énergivore de la Ville. Il représente 1/3 des consommations de gaz et ¼ des consommations électriques. Un diagnostic énergétique réalisé en avril 2015 a mis en évidence les possibles améliorations essentiellement sur la production énergétique et le traitement de l'air nécessitant un investissement pluriannuel permettant de réduire les consommations de plus de 40 %.

La Ville de Pamiers s'efforce de rendre cet équipement accessible à tous, avec notamment la gratuité de l'entrée pour les jeunes de moins de 16 ans durant les mois de Juillet et Aout. Diminuer les coûts de fonctionnement permettra de maintenir et d'élargir cette gratuité ainsi que d'optimiser les tarifs réduits.

Public concerné par l'action :

- Utilisateurs de l'établissement et associations

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Ville de Pamiers
- Centre Communal d'Action Sociale
- Région Midi Pyrénées
- ADEME

Lien avec d'autres actions :

- Actions en faveur des économies d'énergie
- Développement des activités physiques et sportives
- Actions en faveur de la mixité sociale

Descriptif de l'action :

Le changement de la chaudière et un travail sur le traitement de l'air permettront une réduction de consommation de 40%. Pour ce faire, l'approche serait de muter le système de production en investissant dans une géothermie à grande envergure dans les espaces en périphérie (stades). Le temps de retour est estimé à 5 ans avec un subventionnement d'un tiers pour une réduction énergétique de 60 000 €/an.

En parallèle, le Centre Communal d'Action Sociale et le service des sports de la Ville étudieront l'élargissement de la gratuité et des tarifs réduits. Il s'agira de s'assurer de la faisabilité de cette action au regard de son impact budgétaire et de la capacité d'accueil de la piscine.

Résultats attendus :

- Baisse des coûts énergétiques.
- Elargissement de la gratuité aux jeunes de plus de 16 ans (limite d'âge à définir)
- Elargissement du tarif réduit aux jeunes de la Communauté de communes afin de favoriser la mixité social (impact financier et social à évaluer)

L'action est-elle nouvelle ?

- Oui
- Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

- Bureaux d'étude
- Entreprises

Engagements financiers :

Etude de faisabilité : 15 000 €

Travaux : 400 000 €

Calendrier de mise en œuvre :

Etude : 2015-2016

Travaux : 2017-2018

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

Communication :

- Site internet

- Autres modalités à déterminer

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-1-14**

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Création d'un parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et cultuel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturel, économique et touristique du territoire

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Le diagnostic préalable au contrat de ville a fait ressortir la présence d'un important patrimoine architectural, culturel et industriel sur la ville, patrimoine de qualité mais peu mis en valeur et parfois dégradé.

Il a également insisté sur l'importance de sa valorisation.

Grâce à une politique volontariste de mise en valeur, ce patrimoine pourrait jouer un rôle important dans le rayonnement et l'attractivité de la cité.

En effet, la mise en œuvre d'une politique patrimoniale dynamique serait un vecteur décisif d'amorçage de la revitalisation du cadre de vie et des espaces urbains, aidant au développement de l'économie touristique.

En ce sens, la municipalité s'est déjà engagé dans ce domaine par la mise en œuvre d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur son territoire, celle-ci est en cours et devrait être applicable dans le courant de l'année 2016.

Le centre ancien est parsemé d'édifices et de monuments, témoignant chacun d'un morceau de l'histoire de la construction de la ville. Les appaméens ont manifestés à diverses reprises le grand intérêt qu'ils portaient à ces édifices et à leur promotion.

Aussi, un projet global de valorisation des édifices du centre-ville, associant le plus grand nombre d'habitants dans le cadre d'une démarche participative ainsi que les associations œuvrant dans ce domaine, serait de nature à permettre de développer chez les habitants, non seulement du lien social, mais également, un vrai sentiment d'appartenance et d'appropriation de la ville et de ces richesses notamment pour les publics très éloignée de ce type de culture.

Six édifices emblématiques, en plein cœur du quartier prioritaire, positionnés en accroche du tracé du chemin de St Jacques de Compostelle nécessitent aujourd'hui une restauration avec mise en valeur.

- 1- Anciens lavoirs
- 2- La Providence
- 3- Notre-Dame-du-Camp
- 4- Le Carmel
- 5- Tribunal / La cathédrale
- 6- Ancien couvent des Augustins

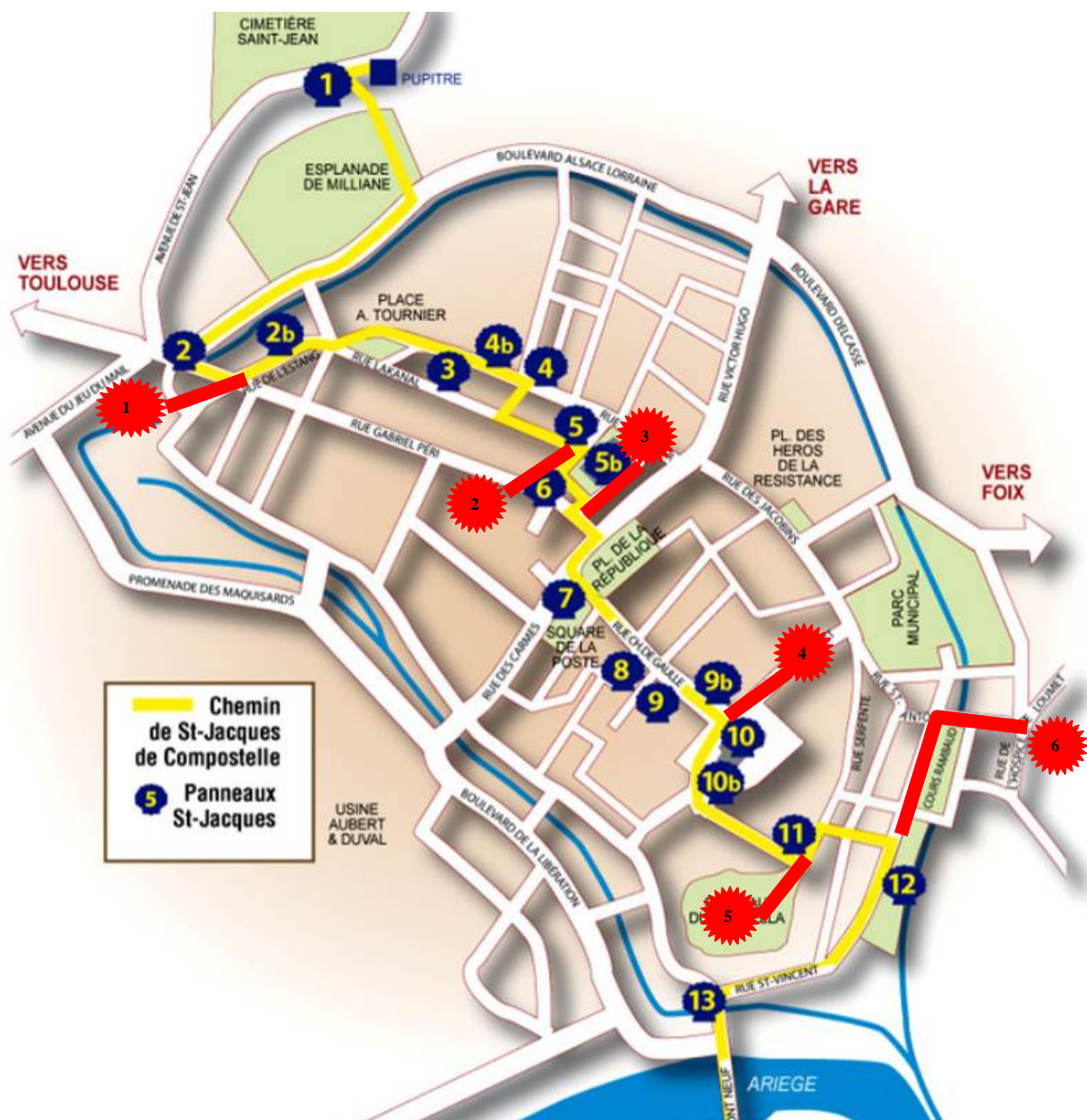
L'action proposée ici ambitionne de soutenir et de compléter la politique d'animation du centre ancien par la construction d'un « produit » de découverte de ce patrimoine historique, une fois celui-ci restaurer et mis en valeur.

Elle nécessite la construction d'un petit parcours allant d'un édifice à l'autre (voir carte), chacun porteur d'un morceau d'histoire, à travers le centre ancien, du Nord au sud sur le tronçon du chemin de st Jacques.

Cette action viendrait compléter les actions existantes en matière de développement culturel, économique et touristique du territoire.

L'objectif à terme est l'obtention du label de ville d'art et d'histoire et l'intégration au réseau Grands sites Midi-Pyrénées pour le Carmel.

Ce parcours compléterait et conforterait l'action proposée sur les canaux qui enserrent la ville, singularité et identité de Pamiers, lesquels sont déjà support des sentiers d'interprétation du patrimoine industriel de la ville.



Public concerné par l'action :

- Touristes et visiteurs
- Habitants de la ville
- Scolaires
- Amateurs de patrimoine en général

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Porteur de l'action : Ville de Pamiers
- Acteurs principaux associés :
 - Services de l'Etat :
Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architecte des Bâtiments de France
 - Conseil Régional Midi-Pyrénées
 - Conseil Départemental de l'Ariège
 - Communauté de communes du Pays de Pamiers

- Office du Tourisme
- Agence de développement touristique de l'Ariège
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

Lien avec d'autres actions :

- AVAP
- Fiches liées à celle-ci – Restauration du Carmel et de son cloître
- Mise en valeur du patrimoine communal :- Les Canaux

Descriptif de l'action :

- Restauration et valorisation du patrimoine inscrit dans le cadre du projet urbain porté par la ville.
- Création du parcours
- Intégration du parcours comme produit de soutien à la politique d'animation du patrimoine dans le cadre d'une politique culturelle ambitieuse.
- Adhésion à l'association « Ville d'art et d'histoire
- Obtention du label de ville d'art et d'histoire et l'intégration au réseau Grands sites Midi-Pyrénées pour le Carmel.

Résultats attendus :

Implication des habitants et création de lien social
Réappropriation du patrimoine par ses habitants qui deviendraient les ambassadeurs de leur ville
Amélioration des vecteurs de communication par les visiteurs eux-mêmes
Embellissement, amélioration du cadre de vie et de l'image du centre historique..
Développement de l'activité culturelle et patrimonial.
Développement de l'économie touristique.
Développement de la culture touristique (adéquation de l'offre aux attentes des visiteurs)

L'action est-elle nouvelle ?

Oui
Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Pilotage : Ville de Pamiers.

Moyen humain : Service aménagement du territoire et politique de la ville, direction des affaires culturelles, office du commerce et des entreprises, services de l'inventaire et du tourisme de la Communauté de communes du Pays de Pamiers, office de tourisme.

Recrutement des bureaux d'études spécialisés nécessaires

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : **En cours d'estimation.**

Calendrier de mise en œuvre :

En cours.

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Nombre de touristes / visiteurs pour ce produit spécifique.
- Nombre de nuitées.
- Nombre d'installation de commerces connexes.
- Enquêtes de satisfaction.
- Fréquentation et appropriation des espaces urbains et patrimoniaux par les habitants.
- Fréquentation des monuments.

Communication :

Une communication spécifique sera mise en place.
La promotion touristique sera organisée par l'office de tourisme.

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-1-14A**

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Réhabilitation du Carmel de Pamiers en vue de l'intégration de l'édifice au parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et culturel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturel, économique et touristique du territoire. Création d'un centre culturel à dimension régionale.

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs

1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement

2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

3-1 Activités économiques et Touristiques

3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économie et Formation

Thématiques Transversales

4 Egalité Femmes / Hommes

5 Lutte contre les discriminations

6 Jeunesse

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Pour le développement de l'activité économique par le tourisme urbain avec le patrimoine architectural de la ville comme support, l'ancien Carmel de Pamiers, représente un atout majeur.

La commune s'est rendue propriétaire de ce bien le 30 novembre 2012 à un cout d'acquisition important.

Les raisons de son acquisition sont de divers ordres :

- Eviter la perte irrémédiable de cet édifice inscrit ;
- Respecter l'édifice, le site et son histoire au travers de ces usages futurs
- En conserver les caractéristiques majeures tant esthétiques qu'urbaines, le valoriser afin de le faire participer à l'amélioration du cadre de vie des appaméens.

Le Carmel de Pamiers, monument historique inscrit depuis 2010, est connu de tous les appaméens malgré le fait qu'il soit resté fermé au public pendant plus de trois cent ans.

En effet, les sœurs carmélites se sont installées en 1648 et, depuis lors, l'édifice, notamment le cloître, n'a jamais été rendu accessible.

Les journées du patrimoine de l'année 2012 ont permis, pour la première fois, d'organiser des visites ouvertes à tous. Celles-ci ont connu un fort succès. Les visiteurs ont pu admirer ce cloître du XVII^{ième} siècle, d'une architecture authentique, qui est un joyau historique en cœur de ville, en plein quartier prioritaire.

Il offre à la ville une surface construite disponible de 3000 m² de plancher.

Tout projet de réaménagement global générerait une dépense en travaux d'environ 18 000 000€, dépenses que la collectivité ne peut supporter.

Pourtant cet édifice, compte tenu de sa nature se doit être le support d'un projet culturel ambitieux, volontariste mais de longue haleine.

Ainsi, installer en ce lieu, un centre culturel à rayonnement régional paraît une évidence malgré les difficultés inhérentes à son financement.

Public concerné par l'action :

- Touristes et visiteurs
- Scolaires
- Ensemble des Appaméens désireux de découvrir un patrimoine resté inaccessible depuis le XVII^{ième} siècle.
- Associations culturelles et historiques locales.
- Amateurs de patrimoine en général et d'architecture religieuse classique en particulier.

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Porteur de l'action : Ville de Pamiers
- Acteurs principaux associés :
 - Services de l'Etat : Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architecte des Bâtiments de France
 - Conseil Régional Midi-Pyrénées
 - Conseil Départemental de l'Ariège
 - Communauté de communes du Pays de Pamiers
 - Association des Amis du Carmel
 - Fondation du patrimoine

Lien avec d'autres actions :

Mise en valeur du patrimoine communal : Fiche parcours de découverte du patrimoine en centre ancien

- Fiche Notre Dame du Camp
- Fiche Ancien couvent des Augustins

- Fiche La Providence
- Fiche Anciens lavoirs

Descriptif de l'action :

Restauration d'un immeuble emblématique du territoire appaméen, monument historique inscrit datant du XVII^{ème} siècle, joyau architectural de style classique de grande authenticité.

Témoin remarquable de la période de reconstruction touchant la ville de Pamiers après les Guerres de Religion dans un but de reconquête catholique.

En son sein, création d'un centre culturel de rayonnement régional dédié aux arts visuels, au patrimoine et à la musique classique.

Le Carmel accueillera en son sein des expositions (collections permanentes et expositions temporaires), des résidences / accueils artistiques, des expositions et rencontres sur l'histoire de Pamiers et de l'Ariège, des concerts et master class dédiés à la musique classique et enfin un Centre d'interprétation et d'animation du patrimoine.

Le lieu accueillera également les bureaux de la direction des affaires culturelles.

Ce lieu pourrait également devenir un centre d'accueil du dispositif des portes du temps.

Lancé en 2005, ce dispositif national se nourrit de la collaboration du ministère de la culture et de la communication, l'agence nationale pour la cohésion et l'égalité des chances et un réseau d'établissements publics et culturels et de fédérations d'éducation populaire. Il vise principalement à développer des loisirs culturels sur des sites patrimoniaux en dehors du temps scolaire pour le jeune public éloigné de l'offre artistique et patrimoniale.

Résultats attendus :

Conserver, réhabiliter et reconvertir un immeuble à l'architecture savante au cœur du Pamiers historique.

Développer l'activité culturelle et patrimoniale en son sein

Favoriser l'accès à la culture

Contribuer au développement de l'activité économique et touristique

Evoluer vers le classement de l'édifice

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Service Aménagement du territoire et politique de la ville

Commission municipale dénommée « commission Carmel » mise en place en 2014.

Service culturel

Service de l'inventaire de la Communauté de communes du Pays de Pamiers.

Etudes :

Mise en place des outils nécessaires au recrutement des bureaux d'études en vue de la réalisation du diagnostic complet de l'édifice, puis de la réalisation du programme

Concours de Maîtrise d'œuvre.

La décision de réaliser le diagnostic est prise : le budget 2015 prévoit une enveloppe de 60.000 euros TTC pour la réalisation de cette première étude.

Travaux :

Mise en place des outils nécessaires au recrutement des entreprises en vue de la réalisation des travaux.

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : **Estimation en cours**

Réalisation par phases en fonction du programme et des possibilités réglementaires et techniques et des possibilités financières de la collectivité.

Sa réalisation fera l'objet d'un programme pluriannuel d'intervention.

La première tranche sera vraisemblablement la restauration du cloître et son ouverture au public.

Calendrier de mise en œuvre :

2015 : lancement des études de diagnostic et de programme.

2016 : lancement du concours de Maîtrise d'œuvre (autorisations de travaux en 2017).

2017 : lancement des travaux de la première tranche.

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Prise de décision de réaliser un projet basé sur des études de diagnostic complète et un programme global.
- Mise en place d'une Autorisation de Programme (AP) pluriannuel avec crédits de paiement (CP) annuels (compris études de Maîtrise d'œuvre et travaux).
- Décision de lancer le concours de maîtrise d'œuvre
- Décision de retenir un architecte.
- Obtention des autorisations de travaux.
- Décision de retenir les entreprises de travaux.
- Décision de Lancement de chacune des phases de travaux.

Communication :

Une communication spécifique sera mise en place.

Elle sera organisée principalement autour d'articles de presse relayés par le site internet de la ville.

Des visites qui seront organisées et encadrées par le service culturel sont en cours de réflexion.

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-1-14B**

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Restauration de l'église Notre Dame du Camp – édifice classé en partie et inscrit en totalité au titre des monuments historiques en vue de l'intégration de l'édifice au parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et culturel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturel, économique et touristique du territoire.

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs

1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement

2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

3-1 Activités économiques et Touristiques

3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

4 Egalité Femmes / Hommes

5 Lutte contre les discriminations

6 Jeunesse

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Dans le cadre du développement du tourisme urbain par le patrimoine, l'église paroissiale Notre Dame du Camp, est un édifice incontournable de l'histoire et de la culture de Pamiers. Son mur clocher, caractéristique du midi toulousain, contribue à l'appellation « Pamiers, les trois clochers ».

La façade occidentale a été classée parmi les Monuments Historiques par arrêté du 23 mai 1912, La totalité du monument a été inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, par arrêté du 19 septembre 2001.

Soucieuse de la bonne conservation de son patrimoine, la commune s'engage dans la sa restauration. Déjà, en 2012, les contreforts de la façade sud ont entièrement été restaurés. Dans le but de poursuivre cette première opération, un architecte en chef des Monuments Historiques a été retenu pour réaliser l'étude de diagnostic de l'édifice puis de maîtrise d'œuvre.

Etat actuel de l'édifice :

La dernière restauration connue de la façade ouest a été réalisée par l'architecte de Layrix dans les années 1870, au niveau des superstructures.

Il apparaît aujourd'hui sur l'ensemble de ces façades de très nombreux désordres dus à l'eau. Il est en effet reconnu que la plus grande partie des maux subis par les monuments ont pour origine les infiltrations d'eau régulières provoquées par des défauts d'entretien.

L'ensemble de ces défauts sont à l'origine des désordres importants, et en particulier de la chute de briques récentes depuis les parties hautes de la façade ouest. En l'absence d'intervention, les désordres s'aggravent d'année en années.

L'action proposée porte sur la poursuite de la restauration de cet édifice afin de l'inscrire comme point spécifique du parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et cultuel en Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturelle, économique et touristique du territoire.

Public concerné par l'action :

- Tous publics.
- Associations culturelles et historiques locales.
- Touristes.
- Amateurs de patrimoine en général et d'architecture religieuse.

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Porteur de l'action : Ville de Pamiers
- Acteurs principaux associés :
 - Services de l'Etat : Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architecte des Bâtiments de France
 - Conseil Régional Midi-Pyrénées
 - Conseil Départemental de l'Ariège
 - Communauté de communes du Pays de Pamiers
 - Association diocésaine de Pamiers
 - Fondation du patrimoine

Lien avec d'autres actions :

Mise en valeur du patrimoine communal :

- Carmel
- Ancien couvent des Augustins
- La Providence
- Anciens lavoirs

Descriptif de l'action :

Restauration et mise en valeur de l'édifice en vue de l'intégration au parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et cultuel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturelle, économique et touristique du territoire.

- Travaux sur l'ensemble des parties hautes du massif occidental.
- Restauration des parements et réseau d'évacuation des eaux pluviales de la façade nord, ainsi que les couvertures des chapelles nord.
- Restauration des parements et réseau d'évacuation des eaux pluviales du chevet et de la sacristie, incluant les toitures correspondantes.
- Restauration des parements et réseau d'évacuation des eaux pluviales de la façade sud, ainsi que les couvertures des chapelles sud.
- Restauration de la partie inférieure de la façade ouest (partie basse sous niveau des assommoirs des tours, portail non compris).

Résultats attendus :

Amélioration du cadre de vie des appaméens
Développement de l'activité culturelle et patrimonial.
Développement du tourisme.

L'action est-elle nouvelle ?

- Oui
Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Ville de Pamiers

Moyens humains : service culturel, service aménagement du territoire et politique de la ville, service technique de la mairie, service de l'inventaire de la Communauté de communes du Pays de Pamiers.

Etudes : Monsieur Jean-Louis REBIERE (architecte en chef des monuments historiques).

Travaux : Mise en place des outils nécessaires au recrutement des entreprises en vue de la réalisation des travaux.

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé :

COUT DE L'OPERATION			
	INTITULE	MONTANT € HT (APD)	MONTANT € TTC (APD)
Restauration de la façade occidentale de Notre Dame du Camp	Etude de Maîtrise d'œuvre	167.928,71	201.514 ,45
	Travaux	1.669.804,45	2.003.765,34
TOTAL		1.837.733,16	2.205.279,79

Sa réalisation fera l'objet d'un programme pluriannuel d'intervention.

Calendrier de mise en œuvre :

2014-2015 : études de Maîtrise d'œuvre et autorisation de travaux (obtenues)

2015-2016 : première tranche de travaux (durée : onze mois)

2016-2017 : deuxième tranche de travaux (durée : neuf mois)

2017-2018 : troisième tranche de travaux (durée : neuf mois)

2018-2019 : quatrième tranche de travaux (durée : neuf mois)

2019-2020 : cinquième tranche de travaux (durée : neuf mois)

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Décision de réaliser les tranches de travaux successives.

- Mise en place d'une Autorisation de Programme (AP) pluriannuel avec crédits de paiement (CP) annuels (compris études de Maîtrise d'œuvre et travaux).

- Lancement des travaux.

Communication :

Une communication spécifique sera mise en place. Elle sera organisée principalement autour d'articles de presse relayés par le site internet de la ville.

Des associations locales, la paroisse et la fondation du patrimoine relaieront l'information auprès d'un public élargi.

Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-1-14C

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Restauration

Cristallisation des vestiges de l'ancien couvent des Augustins en vue de l'intégration au parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et culturel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturel, économique et touristique du territoire.

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs

1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement

2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

3-1 Activités économiques et Touristiques

3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

4 Egalité Femmes / Hommes

5 Lutte contre les discriminations

6 Jeunesse

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Dans le cadre du développement du tourisme urbain par le patrimoine, les vestiges de l'ancien couvent des Augustins, représente un atout majeur.

La municipalité a pour objectif de mettre en valeur les vestiges du couvent des Augustins. Elle a porté ses efforts depuis 2006 sur l'acquisition des immeubles adossés à ces vestiges. Elle est aujourd'hui propriétaire de l'ensemble immobilier constitutif des vestiges.

Les raisons de ses acquisitions sont de divers ordres :

- Eviter la perte irrémédiable de cet édifice ;
- Respecter l'édifice, le site et son histoire au travers de ces usages futurs
- En conserver les caractéristiques majeures tant esthétiques qu'urbaines, le valoriser afin de le faire participer à l'amélioration du cadre de vie des pamariens.

Public concerné par l'action :

- Tous publics.
- Associations culturelles et historiques locales.
- Touristes.
- Amateurs de patrimoine en général et d'architecture.

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Porteur de l'action : Mairie de Pamiers
- Acteurs principaux associés :
 - Services de l'Etat : Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architecte des Bâtiments de France
 - Conseil Régional Midi-Pyrénées
 - Conseil Départemental de l'Ariège (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)
 - Communauté de communes du Pays de Pamiers
 - Fondation du patrimoine

Lien avec d'autres actions :

Mise en valeur du patrimoine communal pour intégration à un parcours de découverte

- Carmel
- Notre Dame du Camp
- La Providence
- Anciens lavoirs

Descriptif de l'action :

- Démolition des bâtiments adossés aux ruines.
- Cristallisation des ruines de l'ancien couvent des Augustins.
- Création d'un square clôt autour des vestiges.

Résultats attendus :

- Conservation du patrimoine historique.
- Création d'un square (lieu de rencontre et de lien social).

L'action est-elle nouvelle ?

- Oui
- Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Pilotage : Ville de Pamiers

Moyens humains : service culturel, service aménagement du territoire et politique de la ville, service technique de la mairie, service de l'inventaire de la Communauté de communes du Pays de Pamiers.

Etudes : Mise en place des outils nécessaires au recrutement des bureaux d'études de maîtrise d'œuvre.

Travaux : Mise en place des outils nécessaires au recrutement des entreprises en vue de la réalisation des travaux.

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : **450.000 d'euros de travaux HT** dont études 135 000€

Calendrier de mise en œuvre :

2017 : lancement des études

2018 : choix du projet d'aménagement et demande d'autorisation de travaux

2019 : lancement des travaux.

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Décision de réaliser le projet.
- Mise en place du budget.
- Décision de retenir un architecte.
- Obtention des autorisations de travaux.
- Décision de retenir les entreprises de travaux.
- Lancement des travaux.

Communication :

Une communication spécifique sera mise en place. Elle sera organisée principalement autour d'articles de presse relayés par le site internet de la ville.

La fondation du patrimoine relaiera l'information auprès d'un public élargi.

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-1-14D**

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Restauration de l'immeuble dénommé « La Providence » en vue de l'intégration de l'édifice au parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et cultuel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturel, économique et touristique du territoire.

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Dans le cadre du développement du tourisme urbain par le patrimoine, la commune de Pamiers a acquis l'immeuble situé 25 rue Gabriel Péri, dénommé « la Providence », dans l'année 2008.

Les raisons de son acquisition sont de divers ordres :

- Eviter la perte irrémédiable de cet édifice ;
- Respecter l'édifice, le site et son histoire au travers de ces usages futurs

- En conserver les caractéristiques majeures tant esthétiques qu'urbaines, le valoriser afin de le faire participer à l'amélioration du cadre de vie des appaméens.
- En conserver les caractéristiques majeures tant esthétiques qu'urbaines, le valoriser afin de le faire participer à l'amélioration du cadre de vie des appaméens.

Un des édifices constituant ce bien a d'ores et déjà fait l'objet d'une requalification de qualité. L'office de commerce de la commune s'y est installé en 2013.

Depuis lors, des associations à vocation culturelle (« Les Ateliers d'Apamée », « l'association du Centenaire de la Première Guerre Mondiale », « 1000 Tiroirs »), ont lancé une dynamique d'occupation et d'animation d'un autre édifice de ce site participant ainsi à la dynamique du centre-ville.

Une grande partie de l'immeuble reste encore vacante du fait de l'état assez dégradé du bien.

Public concerné par l'action :

- Tous publics.
- Touristes et visiteurs
- Scolaires
- Associations culturelles et historiques locales.
- Amateurs de patrimoine en général et d'architecture.

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Porteur de l'action : Mairie de Pamiers
- Acteurs principaux associés :
 - Services de l'Etat : Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architecte des Bâtiments de France
 - Conseil Régional Midi-Pyrénées
 - Conseil Départemental de l'Ariège (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)
 - Communauté de communes du Pays de Pamiers
 - Fondation du patrimoine

Lien avec d'autres actions :

Mise en valeur du patrimoine communal :

- Carmel
- Notre Dame du Camp
- Ancien couvent des Augustins
- Anciens lavoirs

Descriptif de l'action :

- Toute opération d'entretien et de restauration visant la conservation de ce patrimoine (compris tour octogonale).
- Une résidence d'artistes pourrait y être installée.

Résultats attendus :

- Conservation du patrimoine historique.
- Définition de la destination, de la vocation, du site.

L'action est-elle nouvelle ?

Oui
Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Pilotage : Ville de Pamiers

Moyen humain : service culturel, service aménagement du territoire et politique de la ville, service technique de la mairie, service de l'inventaire de la Communauté de communes du Pays de Pamiers.

Etudes : Mise en place des outils nécessaires au recrutement des bureaux d'études.

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : **20.000 d'euros HT (études et travaux d'entretien).**

Calendrier de mise en œuvre :

2016 : lancement de l'étude.

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Décision de lancer l'étude.
- Mise en place du budget.

Communication :

Une communication spécifique sera mise en place. Elle sera organisée autour du site lui-même, relayée par le site internet de la ville.

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-1-14E**

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Conservation et entretien de l'immeuble dénommé « Lavoirs » en vue de l'intégration de l'édifice au parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et culturel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturel, économique et touristique du territoire.

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

La commune de Pamiers est propriétaire d'un ensemble immobilier d'une grande qualité architecturale qui se situe le long du canal. Il s'agit des anciens abattoirs transformés en lavoirs. En effet, ce bâtiment fut construit dans les années 1830, il s'agissait des premiers abattoirs de Pamiers. Un siècle plus tard, au début des années 1930, des lavoirs prirent la place des abattoirs.

Le bâtiment, composé en arcatures de brique est caractéristique du XIX^{ième} siècle. Il est très dégradé.

Dans le cadre du développement du tourisme urbain par le patrimoine, la rénovation et la mise valeur de cet ensemble immobilier accompagnera qualitativement les berges des canaux.

L'action proposée ici vise à la restauration de l'édifice en vue de l'intégration de l'édifice au parcours de découverte du patrimoine architectural culturel et cultuel du Centre ancien de Pamiers en appui aux actions de développement culturelle, économique et touristique du territoire.

Public concerné par l'action :

- Tous publics.
- Touristes et visiteurs
- Scolaires
- Associations culturelles et historiques locales.
- Touristes.
- Amateurs de patrimoine en général et d'architecture.

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Porteur de l'action : Mairie de Pamiers
- Acteurs principaux associés :
 - Services de l'Etat : Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architecte des Bâtiments de France
 - Conseil Régional Midi-Pyrénées
 - Conseil Départemental de l'Ariège (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)
 - Communauté de communes du Pays de Pamiers
 - Fondation du patrimoine

Lien avec d'autres actions :

Mise en valeur du patrimoine communal en de son intégration au parcours de découverte du patrimoine historique de la ville

- Carmel
- Notre Dame du Camp
- Ancien couvent des Augustins
- La Providence

Descriptif de l'action :

- Toute opération d'entretien visant la conservation de ce patrimoine.
- Etude visant la recherche de la destination du bien.

Résultats attendus :

- Conservation du patrimoine historique.
- Définition de la destination, de la vocation, du site.

L'action est-elle nouvelle ?

- Oui
- Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Pilotage : mairie de Pamiers

Moyen humain : service culturel, service aménagement du territoire et politique de la ville, service technique de la mairie, service de l'inventaire de la Communauté de communes du Pays de Pamiers.

Etudes : Mise en place des outils nécessaires au recrutement des bureaux d'études.

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : **20.000 d'euros HT (études et travaux d'entretien).**

Calendrier de mise en œuvre :

2016 : lancement de l'étude.

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Décision de lancer l'étude.
- Mise en place du budget.

Communication :

Une communication spécifique sera mise en place. Elle sera organisée autour du site lui-même, relayée par le site internet de la ville.

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-1-15**

Quartier concerné :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Centre ancien | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La Gloriette - Le Foulon | <input checked="" type="checkbox"/> |

Intitulé de l'action :

Création d'un cinéma multiplexe – Esplanade de Milliane (Centre ancien)

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- | | |
|---|--------------------------|
| 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs | <input type="checkbox"/> |
| 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république | <input type="checkbox"/> |

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité | <input type="checkbox"/> |

3- Développement économique – Emploi et Formation

- | | |
|--|--------------------------|
| 3-1 Activités économiques et Touristiques | <input type="checkbox"/> |
| 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation | <input type="checkbox"/> |

Thématiques Transversales

- | | |
|------------------------------------|--------------------------|
| 4 Egalité Femmes / Hommes | <input type="checkbox"/> |
| 5 Lutte contre les discriminations | <input type="checkbox"/> |
| 6 Jeunesse | <input type="checkbox"/> |

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Le centre-ville connaît un processus de perte d'attractivité et de dévitalisation fort. Depuis 2012 on dénombre une vingtaine de fermetures de commerces par an. En effet, l'offre commerciale et de services s'est fortement développée en périphérie ces dernières années. Aujourd'hui plus de la moitié des établissements commerciaux sont situés en dehors du cœur de ville. De fait, les familles ne trouvent plus d'intérêt à d'y venir.

Si le centre-ville connaît des temps forts, notamment les jours de marché, sa fréquentation tend à se réduire progressivement.

L'appareil économique du centre-ville, éprouve des difficultés à trouver ses marques et doit faire sa place face à la dynamique de la périphérie. Pour cela il est nécessaire d'identifier de nouveaux débouchés.

Le diagnostic du contrat de ville a fléchi la nécessaire confortation de la vocation culturelle. La consolidation et le déploiement de nouveaux équipements en capacité d'insuffler une dynamique culturelle représentent un enjeu essentiel. Le devenir du cinéma figure comme une thématique forte pour l'attractivité et la dynamique du cœur de ville.

Un cinéma en centre ville est un atout pour l'animation d'un centre ville d'une ville moyenne, pour favoriser le fonctionnement des commerces connexes comme les restaurants, les cafés...

Aujourd'hui, de très nombreuses villes ont compris l'intérêt d'un cinéma de centre ville et de très nombreux projets se développent (Chambéry, Grenoble, Saint Raphaël, Albi, Figeac...).

L'Esplanade de Milliane (site inscrit) accolé au périmètre prioritaire et tout contre le centre ancien, sous utilisée et peu qualifiée a été retenu pour accueillir un futur multiplex en remplacement d'un cinéma existant devenu inadapté.

En effet, afin de répondre à des problématiques de mises aux normes « accessibilité » et de développer son activité, le gérant du cinéma existant du centre-ville avait pour objectif de se délocaliser sur une zone commerciale de périphérie afin de créer un multiplex de six salles.

La ville de Pamiers souhaite, pour sa part, encourager ce projet dès lors qu'il se fera dans l'hyper-centre.

Le lieu d'implantation ayant été identifié, les premiers contacts ont été pris avec le gérant, et laisse augurer une suite positive.

Pamiers est au carrefour des grands axes traversant l'Ariège. Aujourd'hui les cinémas multisalles sont des lieux de forts brassages et de grandes mixités sociales. C'est l'un des rares lieux, avec le cirque, qui drainent toutes les franges de la population et où tous se retrouvent. L'importance d'une programmation multi salles permet aussi la possibilité de croisement entre blockbusters, films très grand public, et films plus confidentiels du réseau Art et essai.

Ce type d'établissement permettrait aussi une réflexion plus large sur des dispositifs type école et cinéma ou passeur d'image, en lien avec l'éducation et la médiation culturelle.

Ce projet, très structurant, serait également de nature à assoir la requalification attendue des espaces publics aux abords du centre ancien et du site de Milliane en particulier. Ce projet contribuera à remodeler les liaisons entre l'Esplanade de Milliane et le centre-ville (connexions naturelles et lisibles) et tous les bâtiments patrimoniaux et culturels de la ville.

Public concerné par l'action :

- Les usagers de la ville (Habitants, touristes...)
- La population de la zone de chalandise (Département)
- Les commerçants du centre ville
- Les écoles et centres de loisir

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Ville de Pamiers et CCPP
- Le gérant du cinéma
- Autres investisseurs privés

Lien avec d'autres actions :

- En lien avec l'ensemble des actions culturelles déployées sur le territoire
- En lien avec les actions de revitalisation des commerces du centre ville

Descriptif de l'action :

Il s'agit d'ouvrir en centre ville sur l'esplanade Milliane un cinéma multiplex de 6 salles et 700 places. Le cinéma actuel compte 2 salles et 280 places.

Ce nouveau complexe de par son nombre de salles permettra une programmation cinématographique plus variée et répondra à l'attente de la majorité des publics.

Avec les 6 salles, la société proposera une programmation à la fois généraliste et également « Art et essai » (films d'auteurs et films en version originale).

Outre le projet économique, il s'agit là de la création d'un équipement structurant à l'échelle du Département qui s'adressera à l'ensemble des ariégeois quel que soit leur statut social.

Ce nouvel outil permettra également de freiner l'évasion qui règne sur ce secteur d'activité vers la métropole régionale, Toulouse.

Résultats attendus :

- Confortation des activités déjà existantes sur le centre ancien
- Confortation de l'offre culturelle et support d'actions nouvelles
- Attractivité améliorée dans le but d'attirer en centre-ville de nouvelles activités complémentaires (restauration, loisir...)
- 4 créations d'emplois en plus des 3 actuels
- 25 créations d'emplois indirects (restauration, hôtellerie, transport...)
- Elargir la zone de chalandise du centre-ville à l'échelle du département
- Attirer en centre-ville des catégories sociaux-professionnelles supérieures
- Accueillir 130 000 spectateurs par an contre 60 000 aujourd'hui.

L'action est-elle nouvelle ?

- Oui
- Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

- Maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement complexe
- Service urbanisme
- Architecte des bâtiments de France

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé :

Cinéma proprement dit : **3 730 000 € HT** (honoraires, acquisition, travaux, mobilier et matériel professionnel)

Traitements des espaces extérieurs : **2 400 000€ HT** (Parvis, berges, parking, connexion au centre ancien par voie piétonnes, aménagement divers, mobilier urbain ...) etc..

A ce jour, le plan de financement prévoit un taux de subventions de 45 % répartis entre les aides sélectives CNC (15%) et les aides loi sœur 30% (région, département, commune).

L'actionnariat de la Caisse des Dépôts et Consignations est envisagé ainsi que les aides de l'ANRU après mobilisation du droit commun.

Calendrier de mise en œuvre :

- 2016 : Etude de faisabilité. Acquisition. Concours de maîtrise d'œuvre
- 2017/2018 : Travaux
- 2019 : Ouverture

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Augmentation de la fréquentation de la ville (compteurs piétons).
- Augmentation du nombre et de la qualité des actions culturelles en lien avec le lieu
- Augmentation du Nombre d'entrées
- Evolution du chiffre d'affaires des commerces connexes
- Création de commerces

Communication :

- Partenaires institutionnels
- Rédactionnel presse locale
- Publicité tous supports



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE



2- Domaine d'action : Cadre de vie - Renouvellement Urbain

2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et Accessibilité

2-2-01 Extension et amélioration du réseau de transport urbain

- Améliorer le réseau de transport urbain en termes de qualité de service.
- Étendre le réseau de transport urbain, en faveur de l'équilibre du territoire.

2-2-02 Plan de mobilité

2-2-03 Requalification de l'espace public en pied d'immeubles sur le quartier Foulon, végétalisation, espaces de jeux et convivialité

2-2-04 Gestion Urbaine de Proximité

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Extension et amélioration du réseau de transport urbain

- Améliorer le réseau de transport urbain en termes de qualité de service.
- Étendre le réseau de transport urbain, en faveur de l'équilibre du territoire.

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse
- 7 Citoyenneté et valeur de la république

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Le besoin d'actualisation du réseau de transport urbain a été identifié :

- par les usagers actuels, qui aspirent à un service plus étendu couvrant leurs besoins en déplacement sur le périmètre prioritaire et sur les liaisons entre le périmètre prioritaire et les zones périphériques. Ces usagers ont des attentes diverses, en fonction de leurs situations : population non-motorisée, population vieillissante et/ou à mobilité réduite, population en situation de fragilité (financière, dépendante)
- les habitants du centre-ville, dont les attentes de nature à satisfaire des besoins en déplacement en cœur de ville (courtes distances) et vers la périphérie (services de toute nature situés aux extérieurs ou abord du centre-ville : commerciaux, médicaux, administratifs...)

- les habitants de quartiers extérieurs au centre-ville mais usagers de celui-ci (parents d'élèves, nouveaux arrivants), qui identifient un manque dans l'offre de transport actuelle, tel que le déplacement vers les sites scolaires, vers les structures de loisirs, vers la gare, vers les principaux employeurs et des entreprises et commerces du centre historique.
- plusieurs associations, qui soutiennent le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture.
- des groupes de concertation, qui constatent des solutions facilitant l'accès en voiture au centre-ville mais un manque de solutions visant à satisfaire l'accès par des modes de transport alternatifs.
- le transporteur, qui souligne le besoin d'adaptation de l'offre de transport collectif aux attentes des usagers et usagers potentiels

Public concerné par l'action :

- habitants du centre-ville et des quartiers périphériques usagers du centre-ville
- usagers du transport urbain
- usagers du train
- population active

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Ville de Pamiers
- Prestataires de transport
- SNCF – Desserte ferroviaire
- Conseil Départemental – Desserte routière

Lien avec d'autres actions :

- Espaces publics / Aménagements urbains
- ...

Descriptif de l'action :

1- Etude globale : réviser le maillage du territoire pour déployer l'offre de transport (viser les zones d'habitat dense, les pôles d'attractivité)

2- Mise en œuvre :

- mettre en place une fréquence de desserte pertinente en fonction des besoins
- mettre en place une signalétique adaptée et du mobilier urbain adéquat
- réaliser une communication pour impulser de nouvelles habitudes de déplacements
- proposer une offre de transport urbain en adéquation avec les besoins des utilisateurs (trajets de loisirs, de travail, ...)
- déployer un mode de déplacement alternatif à la voiture (désengorger le centre-ville, diminuer l'effet pendulaire)
- offrir un service de mobilité accessible à toutes les populations (habitants, touristes, actifs, scolaires - étudiants, non-motorisés etc)

Résultats attendus :

- augmentation du nombre de passagers
- diminution de l'affluence des automobiles en centre-ville

L'action est-elle nouvelle ?

- Oui
- Non mais améliorée

Moyens matériels et humains mobilisés :

- mission Transport urbain (2 personnels de la ville à temps partiel)
- marché public Transport urbain

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : 77 000 €/an

Postes de dépenses

- Prestation de service /frais kilométriques
- Communication
- Fournitures (mobilier urbain)

Calendrier de mise en œuvre :

Appel d'offre dernier trimestre 2015 pour l'exécution du nouveau marché en janvier 2016.

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- nombre de montées PAX
- typologie des usagers
- enquête de satisfaction
- fréquentation des points d'arrêt
- suivi des réclamations / suggestions
- suivi de la fréquentation automobile aux points critiques d'engorgement du centre ville

Communication :

- signalétique/mobilier urbain spécifique
- plaquette horaire
- site(s) internet (ville, office du tourisme, Pamiers mes commerces...)

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-2-02**

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Plan de mobilité

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse
- 7 Citoyenneté et valeur de la république

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

La ville de Pamiers a mis en place un système de transport urbain, gratuit et accessible à tous, répondant à des problématiques de diverses natures :

- Sociale (population non motorisée, public fragilisé, personnes âgées...)
- Sociétale (offre de déplacement alternatif à la voiture, multi-modalité)
- Environnementale (diminution de l'impact de la voiture en ville)
- Economique (accès aux services de proximité, aux commerces, aux établissements de soins...)

Ce dispositif s'inscrit dans une réflexion globale portant sur les déplacements en général, et s'ouvre ainsi sur un objectif de déploiement de la multi-modalité : train, vélo, marche, bus.

- Le train : la ville de Pamiers est desservie par le réseau ferroviaire. Elle bénéficie de l'implantation d'une gare SNCF. Une cadence de pointe existe sur la liaison Toulouse/Foix. Le site de la gare a fait l'objet d'un réaménagement récent (2012) : logements neufs collectifs, extension du stationnement, allongement du réseau cyclable.
- La marche : les cheminements piétons identifiés sur la ville ne s'inscrivent pas dans une cohérence de déplacement.
- Le bus : la ville de Pamiers est desservie par une gare routière, fréquentée par les bus du Conseil départemental et sociétés privées de transport qui assurent les liaisons extra (hors ville). En outre la commune a mis en place un système de transport urbain de type navette pour la desserte intra (liaison centre-ville/quartiers périphériques)
- Le vélo : la ville de Pamiers dispose d'une trame de quelques kilomètres de piste cyclable, mais non-inscrite dans une vision « réseau », et ne permettant pas un maillage du territoire. Une association « Vélo'riège » essaye d'influer et de sensibiliser par des actions ponctuelles en direction des scolaires et du grand public les bienfaits du déplacement écologique et influent sur la santé des pratiquants.

Public concerné par l'action :

- Habitants des quartiers prioritaires
- Usagers des quartiers prioritaires
- Touristes
- Scolaires
- Pratiquants sportifs (cyclistes, marcheurs)

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

- Ville de Pamiers
- Conseil Départemental
- Syndicat mixte du SCOT
- Organisations engagées dans un PDE, PDIE, PDA
- Association « Vélo'riège »
- Association cycliste : Avenir cycliste appaméen,
- Association de marcheurs

Lien avec d'autres actions :

Transport urbain

Descriptif de l'action :

Phase 1 : Elaboration d'un plan de mobilité

- Etudier les quartiers prioritaires au regard des usages, besoins et habitudes de déplacements, caractéristiques des publics mobiles, offre de mobilité existante.
- Cartographier le secteur (pôles d'attractivité, équipements publics, établissements scolaires, services médicaux, points de desserte de transport public) et les flux.
- Analyser les opportunités d'amélioration de l'existant : voirie, cheminements piétons, réseau de pistes cyclables, liaisons (gare/gare routière/navettes), sens de circulation

Phase 2 : Mise en œuvre opérationnelle d'un plan de mobilité

- Mettre en œuvre un plan de mobilité articulé entre les travaux d'aménagements urbains programmés, les réfections de voies, les constructions nouvelles ou installations de services et équipements.

- Programmer les travaux d'aménagements spécifiques (piétonisation de voies, dépose vélo, mise en accessibilité des arrêts de bus, création de stationnement aux abords du centre intra canaux, pistes cyclables etc)

Phase 3 : Communication du plan de mobilité

- Communiquer auprès de la population (sécurisation des voies, distances de parcours, mise en valeur de sites remarquables, de services publics, ...)
- Mettre en œuvre une signalétique adaptée pour promouvoir la mobilité douce
- Lancer un appel à projet associatif (pédibus, marche en ville, rallye vélo etc)

Résultats attendus :

- Diminution des effets pendulaires d'engorgement du centre-ville et des abords d'établissements scolaires
- Diminution des flux circulatoires automobiles entrants/sortants en centre-ville
- Décharge des points de stationnement
- Amélioration de la fluidité de la circulation automobile en centre-ville
- Attractivité du centre-ville et des quartiers (réduction des nuisances liées à la fréquentation automobile)
- Promotion de la pratique individuelle ou collective de la bicyclette et de la marche génératrice de lien social
- Bienfaits de santé sur les pratiquants et amélioration de la santé publique,
- Réduction de l'accidentologie

L'action est-elle nouvelle ?

- Oui
- Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Services de la ville, Associations, Usagers de la ville, Acteurs économiques.

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : €

Calendrier de mise en œuvre :

Phase 1 : 2015

Phase 2 : 2016

Phase 3 : 2016-2017

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Taux d'occupation des parkings en centre-ville
- Comptabilisation des entrées de véhicules en centre-ville
- Enquête auprès des habitants et usagers sur leurs habitudes de déplacement
- Taux de fréquentation du transport urbain
- Taux d'utilisation des équipements dédiés au vélo (dépose vélo)
- Taux de fréquentation des pistes cyclables

Communication :

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-2-03**

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La-Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

**REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC EN PIED D'IMMEUBLES QUARTIER FOULON
VEGETALISATION, ESPACES DE JEUX ET CONVIVIALITE**

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Le quartier du FOULON comme celui de La GLORIETTE tout proche, est composé d'immeubles collectifs de logements sociaux appartenant à l'OPH 09.

Les espaces publics situés en pied d'immeubles bien que fortement végétalisés et arborés sont désertés par les habitants.

Les voiries n'assurent que la fonction de zones de stationnement et n'invitent pas à la promenade ou à la détente.

Par ailleurs, la liaison avec le centre-ville, les équipements publics et les commerces par le chemin de Cailloup ou la rue du Foulon manque de lisibilité et de sécurisation pour les piétons alors que la distance à parcourir est faible, seulement 315 mètres. Il convient de recréer au pied des immeubles et dans

l'environnement proche de ces ensembles bâtis, des espaces de détente , de jeux pour les jeunes enfants et de convivialité facilement accessibles à tous les habitants du quartier afin de susciter rencontres, échanges, et lien social.

Les stationnements devront être réorganisés afin qu'ils n'empiètent plus sur des espaces destinés aux piétons.

Cette action sera menée en complète concertation avec les habitants du quartier et l'association « Graines d'envie » qui a l'occasion du diagnostic en marchant avaient fait connaître leur intérêt quant à leur implication dans la mise en œuvre de cette action.

Enfin, les campagnes de sensibilisation au respect et à l'appropriation de l'espace public en vue d'optimiser la propreté des espaces plantés ou jardins qui seront envisagées, se feront également en associant les habitants.

Public concerné par l'action :

Habitants et usagers du quartier

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Ville de Pamiers

Office HLM.

Association « Graines d'envie » et toutes autres associations de quartiers

Lien avec d'autres actions :

Toutes actions de requalification de l'espace public

Descriptif de l'action :

Créer des espaces de convivialité et de jeux pour les plus jeunes.

Intégrer des jardins partagés

Réorganiser les circulations et les stationnements.

Paysager le site.

Résultats attendus :

Impliquer les usagers du quartier

Créer de la qualité de vie, favoriser les échanges

Créer de la convivialité et de la mixité

Rendre plus agréable l'environnement

Simplifier les circulations et les stationnements

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Services de la Ville, maîtrise d'œuvre interne ou externe.

Association « Graines d'Envie »

OPH de l'Ariège.

Habitants du quartier

Entreprises.

Engagements financiers :

540 000 € dont 40 000€ d'étude

Calendrier de mise en œuvre :

Etude et concertation - 2017-2018

Réalisation - 2019

voir maquette ANRU

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

Enquêtes de satisfaction

Fréquentation des espaces créés

Communication :

Presse

Site internet de la Ville

Via les associations de quartiers (réunions de quartiers)

Communication du bailleur social ou de l'association « Graines d'envie »

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 2-2-04**

Quartier concerné :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Centre ancien | <input checked="" type="checkbox"/> |
| La Gloriette - Le Foulon | <input checked="" type="checkbox"/> |

Intitulé de l'action :

Gestion Urbaine de Proximité

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs

1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement

2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

3-1 Activités économiques et Touristiques

3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

4 Egalité Femmes / Hommes

5 Lutte contre les discriminations

6 Jeunesse

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Les modes de gestion ordinaire du quartier de la Gloriette et du Foulon sont à l'épreuve pour assurer une vie résidentielle équilibrée, en dépit des efforts engagés par les acteurs. Le diagnostic en marchant conduit dans le cadre du Contrat de Ville a mis en évidence plusieurs enjeux opérationnels : le développement de la présence humaine sur le site, actuellement beaucoup trop fragmentée et peu lisible pour soutenir la tranquillité publique, la gestion de la propreté, des déchets et des encombrants dans le cadre de la reprise des domanialités, la valorisation des abords des équipements sportifs, le déploiement d'une offre d'ensemble de locaux de proximité. Il a souligné l'intérêt de prendre appui sur l'expertise d'usage des habitants et des acteurs dans la gestion de l'attente et dans la conception des aménagements à venir (résidentialisation, espaces publics...). L'amélioration de la gestion urbaine de proximité est un élément majeur pour contribuer à l'amélioration durable du quartier et à son

attractivité, revenir sur les processus de repli et soutenir le développement du lien social. C'est un levier pour marquer les premières marches de la revalorisation du quartier. Elle permettra également d'accompagner les travaux et de pérenniser les interventions.

Public concerné par l'action :

Les habitants et acteurs intervenant dans le quartier

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Mise en place d'un groupe projet ad-hoc prenant appui sur le Conseil Citoyen et associant
- les services de l'OPH, la Ville, la CCPP, l'Etat (DDT, Education nationale, DDCSPP), CAF et acteurs sociaux (Conseil Général...),
- les acteurs associatifs, habitants, associations, entreprises.

Lien avec d'autres actions :

Projet de renouvellement urbain de la Gloriette et du Foulon
Projet de Maison de Quartier à la Gloriette et au Foulon (développement des locaux de proximité locaux modes de gestion)
Actions d'insertion sociale et par l'économique
Maison du Projet
CLSPD

Descriptif de l'action :

Etablir un projet partenarial partagé de gestion de proximité mobilisant la ville, la CCPP, l'OPH, les acteurs associatifs et sociaux, le conseil citoyen, l'Etat.
Définir des actions et des méthodes de travail s'inscrivant dans un agenda partagé

Résultats attendus :

- amélioration de la qualité de vie du quartier
- mobilisation des habitants autour de leur environnement.
- régulation sociale à travers le développement de la présence humaine l'association des habitants
- consolidation du partenariat social de proximité

L'action est-elle nouvelle ?

Oui
Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

Moyens spécifiques

- mise en œuvre de l'appui apporté par le CGET (deuxième diagnostic en marchant dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville) pour établir le plan d'action de la GUP
 - valorisation de l'exonération de 30% de la TFPB à l'OPH accordée dans le cadre du Contrat de Ville
- Moyens de droit commun liés à l'action des services de la ville et de la CCPP, de l'OPH

Engagements financiers :

Calendrier de mise en œuvre :

Deuxième semestre 2015 pour la mise au point du projet de gestion urbaine de proximité

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

Liste d'indicateurs à identifier pour chaque axe du Projet de Gestion Urbaine de Proximité

Communication :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE



3- Domaine d'action : Développement économique – Emploi et Formation

3-1 Activités économiques et touristiques

3-2 Accès à l'emploi – Insertion par l'économique et formation

3-2-01 (fiche supprimée)

3-2-02 Activer le levier de la commande publique pour favoriser l'insertion par l'activité économique des habitants du quartier

**Contrat de Ville - Quartier « Pamiers Centre ancien et La Gloriette »
Fiche Action n° 3-2-02**

Quartier concerné :

Centre ancien

La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Activer le levier de la commande publique pour favoriser l'insertion par l'activité économique des habitants du quartier

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs

1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement

2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

3-1 Activités économiques et Touristiques

3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

4 Egalité Femmes / Hommes

5 Lutte contre les discriminations

6 Jeunesse

7 Citoyenneté et valeur de la république

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

Le Contrat de Ville et plus particulièrement le volet rénovation urbaine devrait générer de nombreux marchés publics. La commande publique constitue un levier intéressant pour promouvoir l'emploi par l'activité économique et la clause sociale permet d'agir en ce sens. L'idée est donc d'activer les dispositifs des clauses sociales en faveur des publics en difficulté (demandeurs d'emplois, personnes en insertion...) sachant que le code des marchés publics offre plusieurs solutions juridiques.

L'article 14 du code des marchés publics fait de l'insertion une condition d'exécution du marché, l'entreprise qui soumissionne s'engage à réserver une part des heures de travail

généralisée par le marché à la réalisation d'une action d'insertion. L'article 14 est utilisé dans 99% des projets de rénovation urbaine (source ANRU 2011).

L'article 30 porte sur les marchés dont l'objet même est l'insertion. Il donne la possibilité d'acquies directement des prestations d'insertion auprès de structures agréées. Ces prestations d'insertion recouvrent différents champs d'activité : nettoyage de la voirie, entretien des espaces verts etc. Ces marchés dits de « services de qualification et d'insertion professionnelle » relèvent d'une procédure allégée.

L'action consiste donc à recourir à l'ensemble des leviers offerts par le code des marchés publics de manière à promouvoir l'insertion des personnes résidentes sur le quartier via les marchés publics générés par le Contrat de Ville.

Public concerné par l'action :

Publics en difficulté (public en demande d'insertion professionnelle, demandeurs d'emploi...)

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Les maîtres d'ouvrage du projet de rénovation urbaine

Les financeurs potentiels : les maîtres d'ouvrage + État + Conseil Général + Région

Lien avec d'autres actions :

Descriptif de l'action :

Mobiliser les maîtres d'ouvrage en vue d'insérer des clauses sociales (Art.14, Art. 30, Art. 15) dans les marchés publics liés au Contrat de Ville.

Veiller à l'identification, l'accompagnement et au besoin la formation en amont du public de manière à le rendre opérationnel.

Veiller à l'accompagnement des entreprises dans leur recrutement, s'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre des clauses et faire un reporting de ces actions.

Mobiliser les organismes compétents en vue d'aider les maîtres d'ouvrage dans cette démarche.

Cette action portera une attention particulière aux résidents du périmètre des Quartiers Prioritaires, mais pourra être incluse dans une action départementale par souci de cohérence et pour élargir les financements potentiels ou faire l'objet d'une mission spécifique.

Résultats attendus :

Développer le nombre de marchés publics favorisant l'insertion dans le cadre du Contrat de Ville.

Permettre prioritairement l'insertion professionnelle des résidents des QPV

L'action est-elle nouvelle ?

Oui

Non

Moyens matériels et humains mobilisés :

A définir

Moyens humains mobilisables :

- Services techniques et marchés des maîtres d'ouvrage

- Possibilité de faire appel à un facilitateur des clauses via l'existant ou en faisant appel à une mission spécifique

Engagements financiers :

Budget prévisionnel estimé : €

Calendrier de mise en œuvre :

En fonction du calendrier des projets de rénovation urbaine

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

Nb de marchés clausés, réservés et d'insertion professionnelle

Nb d'heures d'insertion

Nb de salariés bénéficiaires d'heures de travail : dont résidents des QPV

Nb de sorties positives (CDI, CDD > 6 mois, formation qualifiante...)

Communication :

Supports et moyens de communication du projet de rénovation Urbaine



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE



4- Domaine d'action : Thématiques transversales

4-1 **Egalité Femmes / hommes**

4-2 **Lutte contre les discriminations**

4-3 **Jeunesse**

4-4 **Citoyenneté et valeurs de la République**

4-4-1 Médiateur en faveur de la « participation des habitants »

Quartier concerné :

- Centre ancien
- La Gloriette - Le Foulon

Intitulé de l'action :

Médiateur en faveur de la « participation des habitants »

Domaine ou champ concerné

1- Cohésion sociale, Culture, Education, Sécurité, Citoyenneté et Valeurs de la république

- 1-1 Réussite éducative - Parentalité – Sports - Culture et loisirs
- 1-2 Accès aux droits – Insertion sociale – Solidarité – Santé -
Prévention de la délinquance – Citoyenneté et valeurs de la république

2- Cadre de vie - Renouvellement Urbain

- 2-1 Habitat – Equipements publics – Renouvellement urbain
et Préservation de l'environnement
- 2-2 Espaces publics – Propreté - Mobilité et accessibilité

3- Développement économique – Emploi et Formation

- 3-1 Activités économiques et Touristiques
- 3-2 Accès à l'Emploi – Insertion par l'économique et Formation

Thématiques Transversales

- 4 Egalité Femmes / Hommes
- 5 Lutte contre les discriminations
- 6 Jeunesse
- 7 Participation des habitants

Éléments de contexte ayant conduit à la mise en place de l'action :

La participation des habitants constitue une composante essentielle du Contrat de Ville.
La population doit prendre part à la réflexion menée par les pouvoirs publics.
Les habitants sont donc invités à enrichir le point de vue des acteurs institutionnels.
Afin de faciliter la participation et l'émergence de propositions que ce soit sous forme individuelle ou collective, un poste d'adulte dédiée à la participation des habitants doit être mis en place.
Il aura pour mission d'animer le Conseil Citoyen et de l'accompagner dans l'émergence des initiatives et les aider à se structurer.
Il prendra part à l'animation du conseil citoyen en lien avec les correspondants des quartiers.
Il sera un relais de terrain pour les partenaires institutionnels engagés sur le Contrat de Ville.
Ce poste sera porté par une association locale à définir, avec le soutien financier de la CAF.

Public concerné par l'action :

Les habitants du quartier Centre ancien – Gloriette- Foulon

Porteur de l'action et acteurs principaux associés :

Association à définir avec le soutien de la CAF et en partenariat avec la communauté de communes du Pays de Pamiers, la ville de Pamiers, les services de l'Etat.

Lien avec d'autres actions :

Conseil Citoyen

Descriptif de l'action :

Le médiateur est chargé des missions suivantes :

- Informer et accompagner les habitants
- Soutenir la mobilisation des habitants et la démarche participative
- Impulser et valoriser les initiatives
- Contribuer et participer aux réflexions menées par le conseil citoyen

Résultats attendus :

Faire émerger la parole et les initiatives individuelles et collectives

L'action est-elle nouvelle ?

Oui



Non

**Moyens matériels et humains mobilisés :**

- Moyens humains : Recrutement d'un médiateur (1 ETP – statut à définir)

Moyens matériels : locaux de la Maison des Associations (Equipe Ville de Pamiers) ou future Maison de quartier.

Engagements financiers :

Pour 1 ETP médiateur via le dispositif adulte-relais :

Financement ACSE : 80% du SMIC chargé

Financement Région : 10% du SMIC chargé

CAF et association à définir: Financement du reste à charge

Calendrier de mise en œuvre : 2015 / 2020

2^{ème} semestre 2015 : recrutement du médiateur « Participation des habitants »

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

% du temps de travail passé avec les partenaires

Vérification de la réalité de l'émergence de la parole au travers des CR

Nombre et type d'initiatives proposées

Nombre et type d'initiatives accompagnées, puis réalisées

Communication :

La communication se fera, si besoin, via les supports des différents partenaires notamment ceux de la CAF, de l'association, de la Communauté de communes et de la ville de Pamiers. Elle pourra également s'appuyer sur les outils développés dans le cadre du Contrat de Ville.

De plus, une communication de terrain sera relayée par le centre social CCAS CAF, et les correspondants de quartier.